



UNIL | Université de Lausanne

Unicentre

CH-1015 Lausanne

<http://serval.unil.ch>

Year : 2020

Comment WikiLeaks est devenu Julian Assange. Analyse du parcours énonciatif d'une figure médiatique

Cabin Léonore

Cabin Léonore, 2020, Comment WikiLeaks est devenu Julian Assange. Analyse du parcours énonciatif d'une figure médiatique

Originally published at : Thesis, University of Lausanne

Posted at the University of Lausanne Open Archive <http://serval.unil.ch>

Document URN : urn:nbn:ch:serval-BIB_079FBB214EDF7

Droits d'auteur

L'Université de Lausanne attire expressément l'attention des utilisateurs sur le fait que tous les documents publiés dans l'Archive SERVAL sont protégés par le droit d'auteur, conformément à la loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA). A ce titre, il est indispensable d'obtenir le consentement préalable de l'auteur et/ou de l'éditeur avant toute utilisation d'une oeuvre ou d'une partie d'une oeuvre ne relevant pas d'une utilisation à des fins personnelles au sens de la LDA (art. 19, al. 1 lettre a). A défaut, tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par cette loi. Nous déclinons toute responsabilité en la matière.

Copyright

The University of Lausanne expressly draws the attention of users to the fact that all documents published in the SERVAL Archive are protected by copyright in accordance with federal law on copyright and similar rights (LDA). Accordingly it is indispensable to obtain prior consent from the author and/or publisher before any use of a work or part of a work for purposes other than personal use within the meaning of LDA (art. 19, para. 1 letter a). Failure to do so will expose offenders to the sanctions laid down by this law. We accept no liability in this respect.

FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES
INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES

Comment WikiLeaks est devenu Julian Assange
Analyse du parcours énonciatif d'une figure médiatique

THÈSE DE DOCTORAT

présentée à la

Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne

pour l'obtention du grade de
Docteur ès Sciences sociales

par

Léonore CABIN

Directrice de thèse

Laurence KAUFMANN, Professeure ordinaire, Université de Lausanne

Jury

Olivier GLASSEY, Maître d'enseignement et de recherche, Université de Lausanne

Frédéric LAMBERT, Professeur des universités, Université Paris 2

Louis QUERE, Directeur de recherche émérite, CNRS et EHESS

Joan STAVO-DEBAUGE, Collaborateur scientifique, EPFL

LAUSANNE

2020



UNIL | Université de Lausanne

Faculté des sciences
sociales et politiques

IMPRIMATUR

Le Décanat de la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, au nom du Conseil et sur proposition d'un jury formé des professeurs

- Laurence KAUFMANN, directrice de thèse, Professeure à l'Université de Lausanne
- Olivier GLASSEY, Maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Lausanne
- Frédéric LAMBERT, Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas
- Louis QUERE, Directeur de recherche émérite CNRS et EHESS (CEMS)
- Joan STAVO-DEBAUGE, Collaborateur scientifique à l'EPFL

autorise, sans se prononcer sur les opinions de la candidate, l'impression de la thèse de Madame Léonore CABIN, intitulée :

**« Comment WikiLeaks est devenu Julian Assange.
Analyse du parcours énonciatif d'une figure médiatique »**

Marie SANTIAGO DELEFOSSE
Doyenne

Lausanne, le 11 août 2020

Résumé

Cette recherche retrace le parcours médiatique de Julian Assange et de WikiLeaks, de leur co-naissance publique sur le site Internet de WikiLeaks en 2007 à leur reconnaissance internationale dans la presse en 2010. Ce faisant, elle vise à explorer la façon dont un projet qui se donnait *initialement* comme collectif et participatif s'est vu redéfinir publiquement – par une série de procédés discursifs et figuratifs imputables tant à Assange qu'à certains journaux – comme l'œuvre de son seul « fondateur ». Plus généralement, elle interroge deux phénomènes importants pour la sociologie des médias et de la communication : la représentation médiatique des collectifs hybrides ; les fonctions *interpellative* et *figurative* de la presse. Composée de cinq parties thématiques, la thèse s'ouvre sur une réflexion épistémologique portant sur les concepts d'enquête et de sens commun, avant de présenter les divers outils méthodologiques ayant servi l'analyse socio-sémiotique du cas étudié. Inaugurant l'axe empirique de ce travail, la seconde partie analyse l'ontologie plurielle de WikiLeaks. Elle suit l'évolution du discours public et des fonctionnalités du site Internet de WikiLeaks, ainsi que la visibilité dont y jouit Julian Assange. Aussi, elle montre la progression d'une plateforme participative horizontale vers un modèle organisationnel plus structuré et hiérarchique. La troisième partie porte sur la « représentation médiatique » de WikiLeaks dans la presse suisse (*Le Temps*) et américaine (*New York Times*). Elle examine les facteurs pratiques et discursifs ayant empêché la ressaisie de WikiLeaks en tant que collectif d'action et provoqué sa réduction ontologique à un site Internet personnifié par son « fondateur ». La quatrième partie revient sur la mise en intrigue et en récit, par ces mêmes journaux, des allégations de viol et d'agression sexuelle portées par deux femmes suédoises à l'endroit de Julian Assange en août 2010. Plus précisément, elle montre comment ces allégations ont été réindexées sur la controverse politico-juridique américaine autour de WikiLeaks. Enfin, la dernière partie explore la thématique de la figuration publique en décrivant la transformation progressive d'un être parlant (*je*) en un être dont on parle (*il*) auquel est attribuée une série de traits de personnalité. La thèse s'achève sur un point normatif visant à distinguer le principe de *transparence* tel qu'il est conçu et défendu par WikiLeaks du principe de *publicité* qui devrait régir, selon l'auteure, les pratiques journalistiques.

Abstract

The research documents the media trajectory of Julian Assange and WikiLeaks, from their first apparition as public entities on the WikiLeaks website in 2007 to their international recognition by mainstream media in 2010. It analyzes how the WikiLeaks project was publicly redefined: *initially* presented as collective and participative, it increasingly came to be depicted as the work of his sole “founder”. This shift occurred through a series of discursive and figurative processes attributable to both Assange and the media. Overall, the thesis discusses two phenomena that are deeply relevant to the sociology of media and communication: the media representation of hybrid collectives; the *figurative* and “*interpellative*” functions of the press. Composed of five thematic sections, the thesis opens with an epistemological reflection on the concepts of inquiry and common sense, before presenting the various methodological tools used for the socio-semiotic analysis of the case studied. Section two analyzes the plural ontology of WikiLeaks. It follows the evolution of the public discourse and functionalities of the WikiLeaks website, as well as the visibility it grants to Julian Assange. It also shows the progression from a horizontal participatory platform to a more structured and hierarchical organizational model. Section three deals with the “media representation” of WikiLeaks in the Swiss and American press (drawing from *Le Temps* and *The New York Times*, respectively). It examines the practical and discursive factors that have prevented the depiction of WikiLeaks as a collective of action and caused its ontological reduction to a website personified by its “founder”. Section four looks at the same newspapers' narratives of the rape and sexual assault allegations made by two Swedish women against Julian Assange in August 2010. Specifically, it shows how these allegations were linked to and read through the US political-legal controversy surrounding WikiLeaks. The final section explores the theme of public figuration by describing the gradual transformation of a speaking being (*I*) into a being that is spoken of (*he*), to which a series of personality traits are attributed. The thesis ends on a normative point aimed at distinguishing the principle of *transparency*, as conceived and defended by WikiLeaks, from the principle of *publicity* – which, according to the author, should govern journalistic practices.

Avertissement

Dans le présent manuscrit, le masculin générique est employé dans le but d'alléger le texte et n'a aucune intention discriminatoire.

REMERCIEMENTS

Cette thèse raconte l’histoire d’un personnage public, Julian Assange, mais aussi, en creux, celle d’une jeune chercheuse qui s’est engagée à travers ce travail dans un périple de longue haleine. Si cette aventure n’a pas été de tout repos, sa fin est à l’image d’un acte de langage réussi : heureuse. Ce dénouement, je le dois aussi au soutien indéfectible des personnes qui m’ont accompagnée dans ce travail et que je tiens ici à remercier sincèrement.

Voici près de onze ans que mon chemin a croisé celui de Laurence Kaufmann. Je mentirais si je n’admettais pas que ce sont ses enseignements fascinants et sa curiosité scientifique – si communicative – qui ont, dès mes premiers pas à l’Université de Lausanne, animé ma passion pour la sociologie. Il est des professeurs qui laissent une trace indélébile dans la vie intellectuelle de leurs étudiants, et Laurence Kaufmann aura sans conteste marqué la mienne de son empreinte. Aussi, je tiens à la remercier chaleureusement de m’avoir accompagnée tout au long de mon parcours académique, et de m’avoir accordé sa confiance pour la réalisation de ce travail de thèse. Sa présence et son encadrement, ainsi que sa générosité intellectuelle et humaine ont été un soutien inestimable.

Ma reconnaissance va également aux membres du jury de cette thèse, Olivier Glassey, Frédéric Lambert, Louis Quéré et Joan Stavo-Debaugé, pour avoir accepté de l’évaluer et de la commenter. Mon travail a bénéficié de leurs riches remarques et de leurs suggestions pertinentes. Ma gratitude à leur égard dépasse cependant leur seule participation à ce jury : elle concerne aussi leurs travaux admirables, qui accompagnent depuis de nombreuses années mes réflexions.

Je suis également redevable au Fonds National suisse de la Recherche Scientifique, sans qui cette recherche n’aurait pu voir le jour, ainsi qu’à l’équipe à l’origine du projet « À l’épreuve du scandale. Figures de la singularité et régimes de visibilité dans l’espace public contemporain » dans lequel s’inscrivait initialement cette thèse. Mon travail a ainsi bénéficié des nombreuses discussions que j’ai eues avec Fabienne Malbois et Philippe Gonzalez, et de leurs conseils avisés. Qu’ils en soient ici remerciés.

Mes remerciements vont également aux membres du laboratoire de recherche THEMA au sein duquel j'ai eu la chance d'évoluer, ainsi qu'à mes collègues de l'Institut des Sciences Sociales de l'Université de Lausanne. Je voudrais remercier ici tout spécialement mes amies Vanessa Brandalesi, Glòria Casas Vila, Solène Froidevaux, Elsa Gimenez et Maëlle Meigniez. Nous avons expérimenté ensemble les vertus de l'entraide, de la bienveillance et du partage, contre la compétition et le dogmatisme.

Je voudrais, en outre, exprimer toute ma gratitude à ma famille – en particulier à Daniel, ce père attentionné au génie discret et inspirant –, ainsi qu'à mes très chères amies, Blerta, Jennifer, Marie, Natacha et Vannès. Toutes et tous n'ont eu de cesse de m'épauler, et ce parfois depuis l'autre bout du monde, en m'offrant affection et encouragements. Je n'oublie pas Annick et Hugo, dont les rires, l'amitié et les éclaircissements juridiques m'ont été d'une aide précieuse. L'innocence et la tendresse d'Esteban ont quant à eux été un baume au cœur apaisant.

Je ne pourrais conclure ces remerciements sans en adresser à celui qui tout au long de ce parcours sinueux et incertain a toujours su me ramener à bon port. Aussi, je tiens à remercier Nicolas pour son écoute, sa patience mise plus d'une fois à rude épreuve, et son amour, ainsi que pour toutes ses autres qualités extraordinaires qui ont rendu bien plus douces ces années de thèse.

SOMMAIRE

RAPPEL DES FAITS	13
INTRODUCTION	31
PROLOGUE. ÉPISTÉMOLOGIE ET MÉTHODE	
1. DU DOUTE À L'ENQUÊTE	47
2. MÉTHODE ET OUTILS : SOCIO-SÉMIOLOGIQUE ET LINGUISTIQUE PRAGMATIQUE	67
<i>Nous.</i> ONTOLOGIE D'UN COLLECTIF HYBRIDE	
3. WIKILEAKS : QUAND L'ACTIVISME MÉDIATIQUE RENCONTRE LE HACKERISME	133
4. UNE PLATEFORME PARTICIPATIVE ET COLLABORATIVE (JANVIER 2007)	153
5. UN SITE POUR LES JOURNALISTES ET UN MOUVEMENT ACTIVISTE (FIN 2007)	183
6. UN OUTIL JOURNALISTIQUE ET UNE ORGANISATION MÉDIATIQUE (FIN 2009)	205
DE <i>NOUS</i> EN <i>IL</i> (I). REPRÉSENTATION ET FONDATION	
7. LE FONDATEUR PEUT-IL ÊTRE UN REPRÉSENTANT DANS LA PRESSE ?	225
8. ASSANGE, PERSONNIFICATION DE WIKILEAKS DANS LE <i>NEW YORK TIMES</i>	239
9. UNE INSTITUTION MÉDIATIQUE DIRIGÉE. PREMIÈRES APPARITIONS DE WIKILEAKS ET DE JULIAN ASSANGE DANS <i>LE TEMPS</i>	297
DE <i>NOUS</i> EN <i>IL</i> (II). AFFAIRES ET CONTROVERSE	
10. QUAND LE NON-SCANDALE PROFITE À L'ACCUSÉ PRÉSUMÉ : LA COUVERTURE MÉDIATIQUE DE L'AFFAIRE JUDICIAIRE SUÉDOISE DANS <i>LE TEMPS</i>	327
11. DES ALLÉGATIONS QUI S'INDEXENT SUR LE CONTEXTE AMÉRICAIN : LA RESTITUTION DE L'AFFAIRE JUDICIAIRE SUÉDOISE PAR LE <i>NEW YORK TIMES</i>	373
<i>IL.</i> UN PERSONNAGE PUBLIC	
12. DEVENIR UN PERSONNAGE PUBLIC	421
13. DES IMAGES ET DES MOTS : PORTRAITS D'ASSANGE	443
CONCLUSION	489
BIBLIOGRAPHIE	511
ANNEXES	529
TABLE DES MATIÈRES	551

À ma nonna et à sa merveilleuse fille

Non sempre le nuvole offuscano il cielo, a volte lo illuminano.
Elsa Morante, *La storia*

RAPPEL DES FAITS¹

CONTEXTE

Le 5 avril 2010, l'« organisation à but non lucratif »² WikiLeaks diffuse sur son site Internet une vidéo labellisée *Collateral Murder*. Celle-ci montre un hélicoptère Apache de l'armée américaine tuer des civils, dont deux journalistes de l'agence de presse Reuters, durant la guerre d'Irak en 2007. À cette occasion, WikiLeaks tient une conférence de presse au *National Press Club* à Washington par l'intermédiaire de l'un de ses membres, Julian Assange, pour présenter en avant-première cette vidéo aux journalistes qui ont fait le déplacement. Cette première « fuite » accablant les actions de l'armée américaine en Irak sera ressaisie par les médias du monde entier. Elle marque le début de l'intérêt qui sera porté par la presse à WikiLeaks et à celui qu'elle désignera comme son « fondateur », Julian Assange. La diffusion de cette fuite signe également le début d'une controverse politico-juridique confrontant le gouvernement américain au fondateur de WikiLeaks. Cette affaire, hautement relayée par la presse américaine, placera Assange au centre des sanctions envisagées par l'administration Obama contre WikiLeaks. Elle s'accroîtra au fil des diffusions du site qui, après le *Collateral Murder*, collaborera avec de grands titres internationaux – notamment *Le Monde* (France), *Der Spiegel* (Allemagne), le *New York Times* (USA), *The Guardian* (Grande-Bretagne), *El País* (Espagne) – pour analyser et couvrir les fuites obtenues par WikiLeaks. En mai 2019, un Grand Jury américain inculpe Assange de plus de 17 chefs d'accusation pour espionnage et formule officiellement une demande d'extradition à la Grande-Bretagne, qui détient Assange pour une autre affaire.

À cette controverse politico-juridique se greffera une affaire d'ordre judiciaire impliquant la personne civile Julian Assange. Cette seconde affaire s'ouvrira en août 2010 à la suite du témoignage de deux femmes suédoises auprès de la police de Klara, en Suède, incriminant la conduite de Julian Assange lors de diverses relations sexuelles. Bien qu'elles n'aient pas porté plainte directement, le témoignage de ces deux femmes donne lieu à l'ouverture d'une enquête

¹ Cette chronologie non exhaustive des principaux événements liés à WikiLeaks et Julian Assange porte principalement sur l'année 2010. Elle a été réalisée par le dépouillage d'archives médiatiques disponibles (presse, rapports d'enquête et procès-verbaux en ligne, archives du site Internet de WikiLeaks, sites Internet d'Interpol et du Ministère de la Justice suédois, etc.). Pour consulter les sources ayant servi de base à cette chronologie, voir : Annexe I : Sources, rubrique « Rappel des faits ». Pour une chronologie des premières fuites de WikiLeaks, voir : Domscheit-Berg (2011 : 327-329) ou consulter le site Internet <http://wikileaks.org>.

² Auto-catégorisation de WikiLeaks au moment de la diffusion du *Collateral Murder* : <https://web.archive.org/web/20100406003800/http://wikileaks.org/>.

préliminaire sur Assange par le parquet suédois. Niant ces accusations, celui-ci dénoncera publiquement une action malveillante visant à faire taire WikiLeaks, et suggérera qu'il s'agit d'une ruse politique organisée par le gouvernement américain. Cette interprétation des faits trouvera de nombreux partisans. En 2012, Assange se réfugie à l'ambassade d'Équateur à Londres, territoire sur lequel il se trouve alors, afin d'éviter son extradition vers la Suède. Bien que l'affaire judiciaire suédoise ait été classée sans suite en 2017, Assange reste confiné dans l'ambassade d'Équateur, disant craindre une extradition vers les États-Unis s'il en sort. En avril 2019, le nouveau président de l'Équateur, Lenín Moreno, autorise la police britannique à entrer dans l'ambassade et à arrêter Assange, révoquant ainsi l'asile politique qui lui avait accordé son prédécesseur, Rafael Correa. Assange est ensuite emprisonné par la justice britannique pour avoir violé les conditions de sa liberté provisoire en 2012, lorsqu'il ne s'est pas présenté à la police en vue de son extradition vers la Suède. En février 2020 débute une audience à Londres en vue de sa potentielle extradition aux États-Unis.

Voici un résumé chronologique des principaux événements liés à WikiLeaks et à Julian Assange durant l'année 2010.

Fuites de WikiLeaks sur les USA à partir de 2010

Les fuites de WikiLeaks accablant l'armée et le gouvernement américains ayant connu un fort écho médiatique débutent le 5 avril 2010, avec la diffusion sur le site Internet de WikiLeaks du *Collateral Murder*. Cette première fuite est suivie par la publication, le 25 juillet de la même année, de 75'000 documents militaires américains relatifs à la guerre d'Afghanistan. Ces documents, renommés par WikiLeaks *Afghan War Diary*, couvrent une période allant de 2004 à 2010. Ils sont analysés et détaillés dans leurs pages par les journaux *The Guardian*, *Der Spiegel* et le *New York Times*. Ceux-ci ont eu accès aux documents quelques semaines avant leur diffusion sur le site Internet de WikiLeaks. WikiLeaks détient encore à cette période 16'000 documents sur la guerre d'Afghanistan prêts à être publiés.

La collaboration médiatique avec les trois journaux précités est réitérée le 22 octobre, avec la diffusion des *Iraq War Logs*, soit 391'832 documents militaires américains concernant la guerre d'Irak couvrant la période 2004-2009. La collaboration s'étend au quotidien français *Le Monde*, à l'organisation non gouvernementale britannique *The Bureau Of Investigative Journalism*, au site web de l'*Iraq Body Count Project* et à la chaîne *Al Jazeera*.

Le 28 novembre, WikiLeaks amorce la diffusion d'une série de 251'287 dépêches diplomatiques américaines datées de 1966 à 2010. Ces documents, intitulés par WikiLeaks *Cablegate*, seront diffusés jusqu'en septembre 2011 simultanément sur le site Internet de WikiLeaks et dans la presse. Les fuites apparaissent ainsi dans les journaux *The Guardian*, *Der Spiegel*, le *New York Times*³, *Le Monde* et *El País* d'abord, puis dans une série d'autres quotidiens issus de pays directement concernés par les notes diplomatiques qui ont fuité⁴.

Les fuites de WikiLeaks sur le gouvernement et l'armée américains ne se limiteront pas à ces quatre séries de documents. L'on peut mentionner, entre autres, les diffusions suivantes : les emails professionnels des membres de la compagnie de renseignements privée américaine *Stratfor (The Global Intelligence Files)* en février 2012 ; les câbles diplomatiques de l'ancien secrétaire d'État Henry Kissinger entre 1973 et 1976 (*Kissinger Cables*) dès avril 2013 ; les documents révélant les opérations de surveillance du gouvernement français par les États-Unis entre 2006 et 2012 (*Espionnage Élysée*) en juin 2015 ; les emails privés d'Hillary Clinton alors qu'elle était secrétaire d'État en mars 2016, puis ceux de John Podesta, alors chargé de la campagne électorale de Clinton en octobre 2016 ; les documents confidentiels concernant le programme de surveillance électronique de la CIA (*Vault 7, Vault 8*) dès mars 2017.

Les États-Unis ne sont pas l'unique pays à être pris pour cible par les divulgations de WikiLeaks. Concernant les fuites importantes touchant d'autres nations, l'on peut signaler la diffusion dès juillet 2012 de plus de deux millions d'emails de personnalités politiques et ministres syriens (*Syria Files*) datés de 2006 à 2012 ; les 407'910 emails du parti turc AKP (*AKP Emails*) diffusés en juillet et en août 2016, puis les 57'934 emails personnels du ministre de l'énergie turc Berat Albayrak (*Berat's box*) publiés en décembre 2016 ; les 21'705 emails liés à la campagne présidentielle d'Emmanuel Macron (*Macron Campaign Emails*) en juillet 2017.

³ Wikileaks, ne désirant pas réitérer sa collaboration avec le *New York Times*, ne transmet pas les documents au journal. Le quotidien se procure ce matériau grâce au journal britannique *The Guardian* qui lui fournit une copie des documents.

⁴ C'est ainsi que les journaux suisses *Le Temps* et la *Neue Zürcher Zeitung* se sont vus offrir en février 2011 l'accessibilité aux « *Swiss Papers* », soit 5'814 notes diplomatiques américaines concernant la Suisse.

Affaire politico-juridique impliquant WikiLeaks et Julian Assange aux États-Unis

Si chacune des fuites mentionnées ci-dessus entraîne son lot de réactions, la série de documents diffusés en 2010 amorce les premières rétorsions *publiques* du gouvernement américain vis-à-vis de WikiLeaks. Les réactions des représentants gouvernementaux à l'égard des fuites de WikiLeaks et les mesures qu'ils envisagent à l'encontre de ses membres feront l'objet d'une couverture médiatique presque quotidienne par la presse américaine⁵. Celle-ci participe, ce faisant, à mettre en récit l'affaire politico-juridique qui émerge progressivement dans le paysage médiatique américain (et international), une affaire qui se cristallise autour de la relation conflictuelle entre le gouvernement américain et Julian Assange. Voici un résumé des principaux faits et échos participant à alimenter cette affaire.

Le 7 juin 2010, le soldat Bradley (devenu depuis Chelsea) Manning, analyste du renseignement au sein de l'armée américaine suspecté d'être à l'origine des fuites obtenues par WikiLeaks, est arrêté. Le 28 juillet, la presse fait écho de possibles actions intentées en justice par le gouvernement américain pour sanctionner WikiLeaks, et plus particulièrement Julian Assange, sous le coup de la loi fédérale « *Espionage Act* » après la diffusion des premières fuites relatives à la guerre d'Afghanistan (*Afghan War Diary*). Le 29 juillet, Jacob Appelbaum, développeur ayant été bénévole au sein de WikiLeaks, est détenu et interrogé plusieurs heures au sujet d'Assange au *Newark Liberty International Airport* par les autorités américaines. Celles-ci lui confisquent son ordinateur et ses téléphones.

Début août, deux sénateurs démocrates engagés dans un projet de loi protégeant les journalistes qui refusent de divulguer le nom de leurs sources (« *Media Shield bill* ») retravaillent le texte pour préciser qu'il concernera les médias traditionnels et non les sites Internet. Le 5 août, le Pentagone demande à WikiLeaks d'ôter de son site des documents relatifs à la guerre d'Afghanistan et de lui restituer ceux qu'il n'a pas encore diffusés. Des menaces sont proférées si WikiLeaks ne s'exécute pas. Le 10 août, des groupes de lutte pour les droits humains, dont Amnesty International, demandent à WikiLeaks, par le biais d'emails adressés à Assange, de

⁵ Les actions entreprises par le gouvernement américain à l'encontre de WikiLeaks qui sont alors médiatisées par la presse ne constituent pas nécessairement l'ensemble des mesures considérées et entreprises par celui-ci en coulisses. L'on peut raisonnablement penser que certaines informations sont volontairement tenues secrètes. Mais ces informations, non destinées être publicisées, peuvent également fuiter. C'est le cas avec la diffusion sur le site Internet de WikiLeaks en mars 2010 d'une note rédigée en 2008 par le Pentagone. Celle-ci signalait WikiLeaks comme une menace potentielle à l'armée américaine. Cette note, qui n'était initialement pas destinée à être connue du grand public, sera, grâce à sa diffusion par WikiLeaks, relayée ensuite par la presse.

censurer les documents sur la guerre d'Afghanistan afin de ne pas mettre en danger la vie des civils afghans ayant collaboré avec les USA. Le 27 septembre, Daniel Domscheit-Berg, porte-parole de WikiLeaks, quitte l'organisation.

Le 22 octobre, Geoff Morrell, l'attaché de presse du Département de la Défense américain, condamne publiquement les actes de WikiLeaks suite à la publication de documents relatifs à la guerre d'Irak (*Iraq War Logs*). La secrétaire d'État, Hillary Clinton, condamne en personne ces divulgations devant la presse à Washington. L'OTAN et le Ministère de la Défense britannique font de même.

Le 28 novembre, la Maison-Blanche condamne par communiqué la diffusion par WikiLeaks et des médias partenaires de dépêches diplomatiques américaines (*Cablegate*). Des membres du Congrès américain demandent à l'Administration Obama d'inculper Julian Assange pour espionnage. Le représentant républicain Peter T. King adresse dans ce sens des lettres à la Secrétaire d'État Hillary Clinton et au procureur général des États-Unis, Eric H. Holder. King demande également au département d'État de désigner WikiLeaks comme une organisation terroriste. Des juristes indiquent qu'il est difficile d'inculper pour violation de l'« *Espionage Act* » un individu qui publie des informations, mais qui ne les a pas lui-même dérobées ou directement sollicitées. Ils soulignent également le problème de la citoyenneté d'Assange : celui-ci n'est pas un citoyen américain, mais australien. Le 29 novembre, l'ancienne gouverneure de l'Alaska, Sarah Palin, appelle publiquement sur Facebook à la traque de Julian Assange, qu'elle compare aux chefs d'Al-Qaeda et des talibans.

Dans une interview menée le 11 novembre et publiée par le magazine *Forbes* le 29, Assange annonce que WikiLeaks détient des informations confidentielles sur une grande banque américaine qui seront diffusées début 2011. La presse américaine suggère que la cible de ces révélations sera la banque Bank of America.

Le 30 novembre, Tom Flanagan, ancien conseiller du Premier ministre canadien Stephen Harper, recommande publiquement la mise à mort de Julian Assange. L'ancien gouverneur de l'Arkansas et ex-candidat à la primaire présidentielle de 2008, Mike Huckabee, indique quant à lui que le responsable des fuites de WikiLeaks est coupable de trahison et devrait être

condamné à mort⁶. Des échos émergent dans la presse quant à la possibilité que le Département de la Justice américain poursuive Assange. Ces échos sont confirmés par le procureur général des États-Unis, Eric H. Holder Jr. le 1^{er} décembre.

Le 1^{er} décembre toujours, Amazon bannit WikiLeaks de son service de stockage en ligne. La société soutient que cette expulsion est due à une violation des termes d'utilisation du service – et non à l'appel que la société aurait reçu de la part d'une aide du sénateur indépendant Joseph I. Lieberman, sommant la société d'expliquer ses liens à WikiLeaks. Le 2 décembre, la compagnie EveryDNS.net retire son nom de domaine à WikiLeaks, arguant que l'afflux de trafic provenant de hackers sur le site Internet de WikiLeaks mettait en péril son fonctionnement. Le site Internet de WikiLeaks trouve un nouveau nom de domaine (wikileaks.ch), enregistré par le Parti Pirate Suisse. Le 3 décembre, le service de paiement en ligne PayPal suspend le compte de WikiLeaks pour violation de sa politique d'usage, celle-ci interdisant la promotion ou la facilitation d'activités illégales. Le 5 décembre, l'ambassadeur américain en Suisse Donald S. Beyer Jr. met en garde et dissuade la Suisse de fournir un refuge à Assange. Le même jour, le collectif *Anonymous* annonce une contre-attaque à l'encontre des compagnies ayant bloqué les comptes de WikiLeaks. Le 6 décembre, PostFinance, l'organisme financier de la Poste Suisse, gèle le compte bancaire de Julian Assange, précisant que celui-ci ne réside pas en Suisse, condition d'ouverture d'un compte au sein de la banque.

Toujours le 6 décembre, Eric H. Holder Jr. indique lors d'une conférence de presse que le Département de la Justice cherche également à inculper Assange sur la base d'autres textes de loi que celui de l'« *Espionage Act* ». Le 7 décembre, Robert Gates, secrétaire à la Défense des États-Unis, annonce que l'arrestation d'Assange par la police britannique pour une autre affaire judiciaire l'impliquant en Suède est une bonne nouvelle. Le sénateur indépendant du Connecticut, Joseph I. Lieberman, réclame quant à lui la poursuite d'Assange pour violation de l'« *Espionage Act* », considérant les fuites de WikiLeaks comme « la plus grosse violation de la loi sur l'espionnage de l'Histoire ».

⁶ La cible des propos de Huckabee n'est pas claire. S'il semble d'abord faire référence à Manning (« Whoever in our government leaked that information is guilty of treason, and I think anything less than execution is too kind a penalty. »), il poursuit son argument en parlant des responsables de ces fuites au pluriel (« They've put American lives at risk. They put relationships that will take decades to rebuild at risk. They knew full well that they were handling sensitive documents they were entrusted. And anyone who had access to that level of information was not only a person who understood what their rules were, but they also signed, under oath, a commitment that they would not violate. They did ... Any lives they endangered, they're personally responsible for and the blood is on their hands. »), *The Guardian*, 01.12.10. Cette confusion amène la presse à désigner tantôt Assange, tantôt Manning comme étant la cible de ces propos.

Le 8 décembre, le collectif *Anonymous* procède à une cyberattaque contre des compagnies et services ayant pris des mesures à l'égard de WikiLeaks telles que MasterCard, Amazon, PayPal, Visa ou encore le site du Ministère de la Justice suédois et du cabinet d'avocats défendant les deux femmes ayant témoigné contre Assange (cf. « Affaire judiciaire en Suède »). L'*Operation : Payback* menée par le collectif dans le cadre de cette action est nommée *Operation Avenge Assange*⁷. Le 10 décembre, le représentant du Texas, Ron Paul, applaudit les actes de WikiLeaks devant la Chambre des Représentants et prend la défense de Julian Assange.

Le 11 décembre, le président Barack Obama contacte ses homologues turc et mexicain pour parler des révélations de WikiLeaks. Les jours qui suivent, des rumeurs émergent quant à la possibilité qu'un Grand Jury soit constitué en Virginie pour enquêter sur Assange. Des procureurs fédéraux mènent des investigations pour découvrir si Assange a aidé ou encouragé le soldat Manning à lui transmettre des informations. Si tel est le cas, ils pourraient poursuivre Assange pour conspiration. Le 17 décembre, la police fédérale australienne, qui a procédé à une évaluation des dernières fuites de WikiLeaks (*Cablegate*), indique dans un communiqué que la publication de ce matériau n'a pas enfreint la juridiction australienne. Le même jour, Bank of America interrompt les transactions financières faites à WikiLeaks par le biais de ses services. La banque indique que l'activité de WikiLeaks irait à l'encontre de sa politique interne en matière de paiements. Les journaux mettent en rapport l'action entreprise par la banque avec les rumeurs qui ont émergé en novembre à la suite de l'annonce faite par Julian Assange de la publication prochaine des données financières d'une grande banque américaine. Dans une interview diffusée par la NBC le 19 décembre, le vice-président américain Joseph R. Biden qualifie Assange de « terroriste high-tech ». Le 21 décembre, la société Apple ôte de son service d'achat en ligne une nouvelle application destinée à suivre l'actualité du site Internet de WikiLeaks et de son compte *Twitter*.

Les échos médiatiques quant à une éventuelle enquête en cours sur Assange aux États-Unis se poursuivent jusqu'en mai 2019. Mentionnons que, dans l'intervalle, Assange a fait couler beaucoup d'encre en devenant la cible de nombreuses critiques pour l'implication de

⁷ Les *Operation : Payback* sont des attaques informatiques par déni de service distribués (DDoS) réalisées par des nœuds d'*Anonymous* sur différentes cibles supposées mettre en péril, entre autres, la liberté d'information sur Internet. Ces attaques informatiques par DDoS consistent à « envoyer, à partir de dizaines d'ordinateurs, des milliers de requêtes à un serveur dans le but de le paralyser et, ce faisant, d'en bloquer l'accès aux internautes » (Coleman, 2016 : 820).

WikiLeaks dans la campagne présidentielle américaine de 2016. En effet, le 16 mars 2016, WikiLeaks commence la diffusion sur son site d'une série de courriels privés de la candidate démocrate à la présidentielle Hillary Clinton, alors que celle-ci était Secrétaire d'État sous l'administration Obama. Cette action de WikiLeaks, et les échanges secrets entre WikiLeaks et Donald Trump Jr. qui seront publicisés ultérieurement par la presse, ont valu à WikiLeaks et à Assange d'être accusés de partialité et d'inciter à l'élection de Donald Trump. Les messages secrets entre Donald Trump Jr. et WikiLeaks révéleront également la proposition faite au fils de Trump, par le biais de WikiLeaks, d'encourager le président à nommer Assange ambassadeur australien aux États-Unis. Cette information a déclenché de vives suspicions dans la presse quant aux réelles motivations de WikiLeaks lors de la diffusion des emails d'Hillary Clinton.

Le 23 mai 2019, un Grand Jury fédéral américain inculpe Assange de 17 chefs d'accusation pour violation de la loi sur l'espionnage. Les États-Unis formulent une demande d'extradition à la Grande-Bretagne, qui détient Assange. Celle-ci doit se pencher sur cette demande d'extradition en février 2020.

Affaire judiciaire impliquant Julian Assange en Suède

Dès août 2010, une affaire d'ordre judiciaire impliquant directement Julian Assange en tant que personne civile vient se greffer à l'affaire politico-juridique émergeant à la suite des diffusions de WikiLeaks. Elle concerne des allégations de viol et d'agression sexuelle au sujet desquelles Assange doit se faire entendre par la justice suédoise. Cette affaire débute le 20 août, lorsque deux femmes, Anna Ardin et Sofia Wilén, se rendent à la police de Klara (Suède) afin de témoigner, sans porter plainte, contre Assange. Ce témoignage auprès de la police donne lieu à l'ouverture d'une information judiciaire par le parquet suédois. La procureure de permanence, Maria Häljebo Kjellstrand, lance un avis de recherche contre Julian Assange pour plusieurs infractions sexuelles présumées, dont viol et agression sexuelle. L'avis pour viol est annulé quelques heures plus tard, le 21 août, par la procureure en cheffe Eva Finne, mais les investigations pour agression sexuelle demeurent. Le jour même, Assange nie publiquement ces allégations. Le compte *Twitter* de WikiLeaks laisse entendre qu'il s'agit d'une manœuvre malveillante contre le collectif WikiLeaks. Le 25 août, la procureure en cheffe met fin à l'enquête préliminaire pour viol. Le 27 août, l'avocat des deux femmes demande la révision de cette décision. Le 30 août, Assange est interrogé par la police.

Le 1^{er} septembre, la directrice du Ministère Public suédois, Marianne Ny, rouvre l'enquête pour viol et élargit l'enquête pour agression sexuelle à l'ensemble des actes décrits par les deux femmes dans le rapport criminel. Assange quitte la Suède le 27 septembre. Le même jour, les médias relatent qu'il est arrêté et détenu « en son absence » par la justice suédoise. Le 18 novembre, Marianne Ny lance un mandat d'arrêt européen contre Assange, suspecté alors de viol, de trois cas d'agression sexuelle et de coercition illégale. Ce mandat d'arrêt sera confirmé par la justice suédoise deux jours plus tard. Le 20 novembre, Interpol lance une notice rouge contre Assange pour infractions sexuelles présumées, soit une demande d'identification et de localisation en vue d'une arrestation provisoire et d'une extradition. Le 22 novembre, Assange fait appel de ce mandat d'arrêt auprès de la Cour de Svea, appel qui sera rejeté deux jours plus tard. Assange fait alors appel auprès de la Cour Suprême suédoise le 30 novembre. Le même jour, Interpol rend publique sa notice rouge. L'appel d'Assange auprès de la Cour Suprême suédoise sera rejeté le 2 décembre.

Le 7 décembre, alors qu'il est sur sol britannique, Assange se rend à la police et entre en détention à Londres. Dès le 8 décembre, des échos émergent dans la presse quant à la possibilité qu'une fois extradé vers la Suède, Assange soit remis aux États-Unis. Le 14 décembre, le Ministère Public suédois publie un communiqué évoquant les conditions légales qui devraient être remplies pour qu'une extradition de Julian Assange de la Suède vers les États-Unis ait lieu⁸. Pour qu'une telle extradition (de la Suède vers les États-Unis) soit possible, il faudrait l'accord du pays tiers ayant transmis l'individu à extrader (la Grande-Bretagne) au premier pays ayant demandé son extradition (la Suède). Le même jour, il est annoncé que la libération sous caution d'Assange sera différée. Assange est libéré sous caution par la justice britannique et assigné à résidence le 16 décembre. À sa sortie de prison, il s'adresse aux journalistes et leur déclare craindre une extradition vers les États-Unis. Ses propos suggèrent que les deux affaires (politico-juridique aux USA et judiciaire en Suède) sont liées.

Les 7 et 8 février 2011, Assange se rend devant la justice britannique afin de convaincre les juges de lui éviter une extradition vers la Suède. Le 24 février, la justice britannique donne son

⁸ « Due to general agreements in the European Arrest Warrant Act, Sweden cannot extradite a person who has been surrendered to Sweden from another country without certain considerations. Concerning surrender to another country within the European Union, the Act states that the executing country under certain circumstances must approve a further surrender. On the other hand, if the extradition concerns a country outside the European Union the authorities in the executing country (the country that surrendered the person) must consent such extradition. Sweden cannot, without such consent extradite a person, for example to the U.S.A. », <https://www.aklagare.se/en/nyheter--press/media/the-assange-matter/facts-about-extradition-and-surrender/>.

accord pour son extradition. Les 12 et 13 juillet, Assange et ses avocats retournent devant les juges afin de faire appel de cette décision. Le 2 novembre, la justice britannique rejette l'appel d'Assange et maintient son accord afin de l'extrader vers la Suède pour qu'il soit interrogé par la justice suédoise. Après un dernier appel auprès de la Cour Suprême britannique formulé le 1^{er} février 2012 et rejeté le 30 mai, Assange se réfugie le 19 juin à l'ambassade d'Équateur à Londres pour éviter son extradition vers la Suède. Le soir, il ne se présente pas à la demeure à laquelle il est assigné à résidence. Le 28 juin, la police britannique lui demande de se rendre le lendemain au commissariat de Belgravia en vue de son extradition, demande qu'Assange n'exaucera pas. Le 16 août, Assange obtient l'asile politique en Équateur. Malgré cette décision, la justice britannique maintient son souhait de l'extrader vers la Suède.

Les poursuites pour agression sexuelle tombent pour prescription des faits le 13 août 2015. Le 5 février 2016, le groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire considère que Julian Assange est victime d'une détention arbitraire depuis juin 2012, moment auquel il a rejoint l'ambassade d'Équateur à Londres, et estime qu'il doit être libéré immédiatement. Après une longue bataille judiciaire, la justice suédoise se déplace le 14 novembre 2016 à l'ambassade d'Équateur à Londres afin d'entendre Assange. Le 19 mai 2017, elle classe l'enquête pour viol sans suite, jugeant la poursuite de l'investigation trop compliquée, une partie de l'affaire ayant été classée en 2015 après la prescription des faits. Assange reste cependant dans l'ambassade disant craindre une extradition vers les États-Unis s'il en sort, la police britannique maintenant le mandat d'arrêt contre lui en raison de la violation de sa liberté provisoire en 2012, lorsqu'il ne s'est pas présenté à la police en vue de son extradition vers la Suède.

Le 11 avril 2019, Lenín Moreno, nouveau président de l'Équateur, révoque l'asile politique accordé à Assange par son prédécesseur pour violation des conventions internationales et autorise la police britannique à entrer dans l'ambassade afin d'arrêter Assange. Assange est placé en garde à vue avant d'être condamné, quelques jours plus tard, à 50 semaines de prison pour avoir enfreint sa liberté conditionnelle en 2012. Dès son arrestation, le 11 avril 2019, le Département de la Justice des États-Unis publie un communiqué de presse où il indique qu'il accuse Assange de conspiration pour avoir aidé Chelsea Manning à « craquer » un mot de passe du gouvernement américain et demande l'extradition d'Assange. Le 13 mai 2019, la justice suédoise rouvre l'enquête pour viol. Le 23 mai 2019, la justice américaine inculpe Assange de 17 chefs d'accusation pour espionnage. Le 19 novembre 2019, le parquet suédois clôt définitivement l'enquête pour viol contre Assange, ne remettant toutefois pas en cause le

témoignage des parties lésées. La procureure en chef adjointe des poursuites pénales de Suède, Eva-Marie Persson, déclare au sujet de la version de la plaignante : « Her statements have been coherent, extensive and detailed. (...) However, my overall assessment is that the evidential situation has been weakened to such an extent that there is no longer any reason to continue the investigation. »

Le 24 février 2020, alors qu'Assange est toujours emprisonné en Grande-Bretagne, débute à Londres l'audience de son extradition vers les États-Unis.

Affaire judiciaire (Suède)	Controverse politico-juridique (USA)	Diffusions WikiLeaks
2006-2009		
		Octobre 2006: Enregistrement de http://wikileaks.org
		Novembre 2007: Fuites des manuels de la baie de Guantanamo, <i>Camp Delta Standard Operating Procedures</i>
		Décembre 2007: Daniel Domscheit-Berg intègre WikiLeaks
		14 janvier 2008: Fuites sur la banque Julius Bär
		...
2010		
		17 mars: Publication d'une note de 2008 du Pentagone sur la menace que représente WikiLeaks
		5 avril: <i>Collateral murder</i>
	7 juin: Le soldat Manning, suspecté d'être la taupe de WikiLeaks, est arrêté.	
		25 juillet: <i>Afghan War Diary</i>
	28 juillet: Le gouvernement chercherait des moyens d'inculper WikiLeaks et Julian Assange. Évocation de l' <i>Espionage Act</i> .	
	29 juillet: J. Appelbaum est détenu et interrogé au sujet d'Assange	

Affaire judiciaire (Suède)	Controverse politico-juridique (USA)	Diffusions WikiLeaks
	<p>5 août: Le Pentagone demande à WikiLeaks d'ôter de son site les fuites sur la guerre d'Afghanistan et de restituer les documents qui n'ont pas encore été diffusés</p> <p>10 août: Des ONG demandent à WikiLeaks de censurer les documents sur la guerre d'Afghanistan</p>	
20 août: Témoignages et avis de recherche pour suspicion de viol et agression sexuelle		
21 août: Annulation de l'avis de recherche pour viol, mais poursuite des investigations pour agression sexuelle ; J. Assange nie et dénonce une « manœuvre malveillante contre WL », il suggère l'implication du Pentagone		
25 août: Arrêt de l'enquête préliminaire pour viol		
27 août: L'avocat des deux victimes demande la révision de cette décision		
30 août: Assange est interrogé par la police		
1er septembre: Réouverture de l'enquête pour viol et élargissement de l'enquête pour agression sexuelle		
27 septembre: Assange quitte la Suède, il est arrêté « en son absence »	27 septembre: D. Domscheit-Berg annonce son départ de WikiLeaks	
	22 octobre: Condamnation des divulgations par le Pentagone, Hillary Clinton, l'OTAN et le Ministère de la Défense britannique	22 octobre: <i>Irak War Logs</i>
18 novembre: Mandat d'arrêt international contre Assange		
20 novembre: Confirmation du mandat d'arrêt, notice rouge d'Interpol		
22 novembre: Assange fait appel de ce mandat d'arrêt (Cour de Svea)		
24 novembre: La Cour de Svea rejette l'appel d'Assange		
	<p>28 novembre: La Maison-Blanche condamne la diffusion du <i>Cablegate</i> ; Demande de certains républicains d'inculper Assange ; P. T. King demande au Département d'État de désigner WikiLeaks comme une organisation terroriste</p>	28 novembre: Début du <i>Cablegate</i>

Affaire judiciaire (Suède)	Controverse politico-juridique (USA)	Diffusions WikiLeaks
	29 novembre: S. Palin appelle à une chasse à l'homme	
30 novembre: Interpol rend sa notice rouge publique ; Assange fait appel de son mandat d'arrêt (Cour Suprême suédoise)	30 novembre: T. Flanagan recommande la mise à mort d'Assange ; M. Huckabee indique que le responsable des fuites doit être puni de la peine de mort	
	1^{er} décembre: E. H. Holder confirme que le Département de la Justice cherche à poursuivre Assange ; Amazon bannit WikiLeaks de son service de stockage en ligne	
2 décembre: La Cour Suprême suédoise rejette l'appel d'Assange	2 décembre: EveryDNS.net ôte son nom de domaine au site Internet de WikiLeaks, création de wikileaks.ch	
	3 décembre: PayPal suspend le compte de WikiLeaks	
	5 décembre: <i>Anonymous</i> organise une contre-attaque à l'encontre des compagnies ayant bloqué les comptes de WikiLeaks	
	6 décembre: PostFinance gèle le compte de J. Assange ; Holder déclare que la justice US cherche à inculper Assange sur différents textes de loi	
7 décembre: Assange est en détention à Londres	7 décembre: R. Gates indique que l'arrestation d'Assange en G.-B. est une bonne nouvelle	
	8 décembre: Opération <i>Avenge Assange</i> d' <i>Anonymous</i>	
	10 décembre: R. Paul prend la défense de Julian Assange devant la Chambre des Représentants ; rumeurs quant à la constitution d'un Grand Jury pour enquêter sur Assange	
14 décembre: La libération sous caution d'Assange est différée	14 décembre: Le Ministère Public suédois explicite les conditions d'une extradition de la Suède vers les USA	
16 décembre: Assange est libéré sous caution et assigné à résidence		
	17 décembre: La police fédérale australienne indique que les diffusions de WikiLeaks n'enfreignent pas la juridiction australienne ; Bank of America suspend les transactions adressées au compte en banque de WikiLeaks	
	19 décembre: J. Biden qualifie Assange de « terroriste high-tech »	

Affaire judiciaire (Suède)	Controverse politico-juridique (USA)	Diffusions WikiLeaks
	21 décembre: Apple retire de son service d'achat en ligne une application destinée à suivre l'actualité de WikiLeaks	
2011 - 2020		
7-8 février 2011: Assange demande à la justice britannique de ne pas l'extrader		
24 février 2011: Validation de la demande d'extradition d'Assange vers la Suède		
12-13 juillet 2011: Assange fait appel de cette décision		
2 novembre 2011: La justice britannique rejette l'appel d'Assange		
1^{er} février 2012: Assange fait appel de son extradition auprès de la Cour Suprême britannique		
30 mai 2012: La Cour Suprême britannique rejette le dernier appel possible d'Assange		
19 juin 2012: Assange entre à l'ambassade d'Équateur à Londres, il ne se présente pas à son adresse de résidence assignée		
28 Juin 2012: La police britannique lui demande de se rendre le lendemain pour être extradé		
29 juin 2012: Assange ne se présente pas à la police		
16 août 2012: Assange obtient l'asile politique en Équateur		
13 août 2015: Prescription des allégations pour agression sexuelle		
5 février 2016: Le groupe de travail de l'ONU sur la détention arbitraire rend un jugement favorable à Julian Assange		
14 novembre 2016: La justice suédoise interroge Julian Assange à l'ambassade d'Équateur à Londres		
	Les rumeurs quant à l'existence d'une enquête secrète sur Assange persistent	WikiLeaks poursuit son activité de diffusion
		2 septembre 2011: Fin du <i>Cablegate</i>
		16 mars 2016: Début de la diffusion d'emails privés d'H. Clinton

Affaire judiciaire (Suède)	Controverse politico-juridique (USA)	Diffusions WikiLeaks
19 mai 2017: La justice suédoise classe sans suite l'enquête pour viol, Assange reste confiné à l'ambassade d'Équateur à Londres disant risquer d'être extradé aux États-Unis s'il sort		
	13 Novembre 2017: Révélation d'échanges secrets entre WikiLeaks et Donald Trump Jr.	
11 avril 2019: Lenín Moreno révoque le droit d'asile d'Assange et autorise la justice britannique à entrer dans l'ambassade d'Équateur pour arrêter Assange	11 avril 2019: Le Département de la Justice américain accuse Assange de conspiration et formule une demande d'extradition à son encontre auprès de la justice britannique	
1^{er} mai 2019: Assange est condamné à 50 semaines de prison par la justice britannique pour avoir violé les conditions de sa liberté conditionnelle en 2012		
13 mai 2019: La justice suédoise rouvre l'enquête pour viol contre Assange		
	23 mai 2019: Le Département de la Justice américain inculpe Assange de 17 chefs d'accusation pour violation de la loi sur l'espionnage	
19 novembre 2019: La justice suédoise classe définitivement l'enquête pour viol		
	24 février 2020: Ouverture à Londres du procès d'Assange en vue de sa potentielle extradition aux États-Unis	

From terrorist groups to charities, new organizations often rise and fall with their founders. Assange created WikiLeaks with himself as the only public face – he leads supporters, drives donations, gives interviews and faces the resulting criticism. (...) The question remains if Assange created a truly sustainable institution. If Assange is extradited to Sweden and tried on one count of unlawful coercion, two counts of sexual molestation and one count of rape, it is not clear to what degree the image of WikiLeaks will be damaged; thus far Assange has cultivated the site as an extension of his persona, and even without the assault charges he is not held in high repute. The extradition process could take months or even years, and he may try to use prison time to develop his image as a martyr for free speech, but this can backfire. If WikiLeaks, however, is not tied to his image, it will be much more sustainable as an organization.

“The Assange Arrest and WikiLeaks’ Survival”,
Stratfor, 7 décembre 2010

INTRODUCTION

Décembre 2010. Des membres de la société américaine de renseignement *Stratfor* échangent des courriels au sujet de Julian Assange, fondateur de WikiLeaks, suspecté par la justice suédoise d'avoir commis, quelques mois auparavant, des infractions sexuelles sur deux de ses ressortissantes. La nature des échanges de ces emails ne porte cependant pas sur ces allégations, mais bien sur la survie de WikiLeaks en cas d'arrestation de son fondateur. La raison de cette interrogation ? Julian Assange a créé WikiLeaks comme « une extension de sa personne », il est tout à la fois « son visage public » et son gestionnaire. L'organisation peut-elle donc survivre sans lui s'il se fait arrêter ?

Janvier 2007. Le site Internet <http://wikileaks.org> est rendu public dans sa version d'essai. Son but : permettre à des « fumeurs » (*leakers*) de déposer des documents prouvant les actes répréhensibles de régimes autoritaires et aux dissidents de ces régimes d'écrire des articles à leur sujet sur le site. Plus généralement, ses fondateurs visent à instituer une communauté de lecteurs-rédacteurs qui s'organise autour de la fuite d'information, à l'image de la communauté virtuelle qui régit l'encyclopédie en ligne Wikipédia. À l'origine de ce projet, selon les dires du site, des dissidents chinois et des activistes dont l'identité n'est pas révélée, qui souhaitent par la création de WikiLeaks défendre un projet fondamentalement collectif et démocratique.

Août 2013. Nous débutons une enquête sur les scandales et la controverse qui émergent dans l'espace public médiatique en 2010 après la diffusion, sur le site Internet de WikiLeaks et dans ses médias partenaires, de documents sensibles prouvant les actes répréhensibles de l'armée et du gouvernement étasuniens. À l'image des Américains de *Stratfor*, nous connaissons et concevons depuis plusieurs années WikiLeaks comme la création fantôme de son fondateur, Julian Assange. Nos premières analyses du site Internet de WikiLeaks nous poussent alors à déplacer quelque peu notre focale en faisant de notre savoir commun au sujet de WikiLeaks l'objet même de nos investigations et en élargissant notre questionnement à la constitution publique du lien unissant Julian Assange à WikiLeaks. Ces interrogations se résument en une simple question, à laquelle nous tentons de répondre par cette enquête :

Comment WikiLeaks, entité hybride qui se donne initialement comme une entreprise démocratique et collective, est-il devenu aux yeux de l'opinion publique le produit d'un seul homme ?⁹

Répondre à cette question signifie s'intéresser à au moins deux phénomènes sociologiques : la représentation des collectifs politiques dans l'espace public et les formes contemporaines de l'action collective (Cefaï, 2009), notamment sur Internet ; la mise en récit journalistique en ce qu'elle est une « scène d'apparition » publique (Arendt, 1981) qui conjugue des enjeux de *figuration* et d'*interpellation* souvent politiques. Le point de rencontre de ces deux phénomènes émerge lorsque ces collectifs cherchent, ou sont appelés, à s'exprimer dans l'espace public médiatique.

LA REPRÉSENTATION POLITIQUE ET MÉDIATIQUE DES COLLECTIFS

Cette thèse emploie ainsi le cas contemporain de WikiLeaks pour interroger la représentation des collectifs politiques dans l'espace public médiatique. Ce questionnement est d'autant plus pertinent que l'on observe depuis quelques années l'émergence de collectifs hybrides qui occupent la rue ou l'espace virtuel d'Internet pour exprimer leurs revendications et mener leurs actions. Ces collectifs, que l'on peut qualifier de « citoyens », au sens où ils ont pour but le changement politique, sont d'un nouveau genre. En effet, ils se caractérisent par leur fluidité : frontières et conditions d'appartenance flottantes, absence de structure hiérarchique apparente, organisation décentralisée, revendications politiques multiples, identité plurielle... S'ils sont loin d'être classables dans un même et unique genre de mobilisation collective¹⁰, et s'ils trouvent leurs origines dans différentes traditions (protestation, désobéissance civile, hackerisme, etc.), ces collectifs ont en commun de s'organiser autour d'un nom propre (Gilets Jaunes, Occupy, Extinction Rébellion, Anonymous, Sardines, ...). Fonctionnant comme des noms collectifs attachant « une étiquette constante à une composition potentiellement mouvante » (Lecolle, 2013 : par. 10), ces noms propres présentent ces collectifs comme des collectivités auto-organisées auxquelles sont imputés des valeurs, des stéréotypes et un ethos particuliers, ainsi que des responsabilités morales et politiques, parfois même juridiques.

⁹ Dans la mesure où WikiLeaks apparaît d'abord sous la forme publique d'un dispositif sociotechnique, nous le ressaisirons tout au long de cette recherche par le pronom personnel *il*, et ce, quand bien même WikiLeaks se présentera plus tardivement comme *une* organisation médiatique.

¹⁰ Pour une synthèse théorico-historique des approches pragmatiques, pragmatistes et praxéologiques des mobilisations collectives, voir Cefaï (2009).

L'émergence de ces collectifs fluides pose une série de questions à la sociologie et à la philosophie politique : celle de leur ontologie, de leur constitution et de leur maintenance (Kaufmann, 2010 ; Vandenberghe, 2007, 2010 ; Callon et Latour, 2006), celle de leurs moyens d'action, d'organisation et de communication (Nez, 2012 ; Minner, 2018), ou encore celle de leur représentation politique dans l'espace public, notamment médiatique (Kaufmann, Rios Luque et Glassey 2016). Cette dernière question est d'autant plus importante pour les collectifs virtuels qui, en plus de leur fluidité, s'organisent pour certains autour d'une forme d'insaisissabilité. C'est le cas du collectif hacktiviste¹¹ *Anonymous*, qui se refuse à l'exercice de la représentation politique (Kaufman, Rios Luque, Glassey, 2016 ; Milan, 2015 ; Coleman, 2008) et s'évite, par-là, l'écueil d'une « descente dans le monde des corps » (Boltanski, 2009) avec tout ce qu'une telle descente suppose de contraintes pratiques et discursives. L'émergence de ces collectifs interroge également les promesses unificatrices des nouvelles technologies. Se pose ainsi la question du type de liens qu'elles permettent de constituer (forts ou faibles), ainsi que de leur pérennité ou au contraire de leur fragilité.

L'étude de l'ontologie des collectifs vise ainsi à ressaisir les épreuves que ces collectifs et leurs membres traversent pour advenir publiquement à l'existence. En ce sens, le cas de WikiLeaks est un exemple emblématique : entité extrêmement complexe à l'ontologie plurielle et mouvante, il ne parviendra pas, au moment de vouloir se faire (re)connaître auprès d'un plus large public, à passer l'épreuve de sa représentation médiatique et à s'imposer comme un *collectif* d'action. S'il jouira d'une publicité importante grâce aux médias de masse, WikiLeaks sera ressaisi principalement sous la forme d'un dispositif sociotechnique – ce qu'il est effectivement aussi – dirigé par un seul homme – ce qu'il se défendra, *initialement*, d'être. Parce qu'elle « met en boîte » l'ensemble des traductions (négociations, luttes, etc.) (Callon et Latour, 2006) qui autorisent un individu à s'exprimer au nom d'un collectif ou d'une institution, la représentation est un moment instituant particulier aux enjeux potentiellement politiques. À tout moment, cette boîte noire risque d'être ouverte par celui qui reçoit la représentation, rompant le processus fictionnel (Hobbes 2003 [1651, 1668]) ; Revault d'Allones 2016 ; Kaufmann, 2019) qui fait advenir publiquement comme unité le collectif ou l'institution portés par la voix de son représentant. Ainsi ébréché, le processus de représentation laisse transparaître

¹¹ Contraction des termes « hacker » et « activiste ». L'hacktivisme est une sorte de cybermilitantisme (Milan, 2015) qui réunit des *hackers* et *crakers* dans une lutte politique commune (Dagiral, 2008). Nous aurons l'occasion de revenir sur ces distinctions terminologiques dans notre seconde partie, « *Nous*. Ontologie d'un collectif hybride ».

les discordances, les faiblesses, les contradictions internes ou les motivations personnelles. En cela, la non-ratification de la posture du représentant et de sa parole comme étant celle de l'entité représentée est susceptible de remettre en cause non seulement l'existence d'un collectif solidaire derrière les actions de son représentant, mais plus généralement la crédibilité du projet et des idéaux que ce collectif tente de porter publiquement. Dans notre cas, les enjeux de la représentation de WikiLeaks dans l'espace public médiatique se noueront autour de la personne de Julian Assange, désigné dans les médias de masse comme son « fondateur », personnage public qui finira par devenir lui-même le petit Léviathan que chercheront à déconstruire certains discours médiatiques pour mieux en expliquer les rouages psychologiques et les motivations à leurs destinataires.

INTERPELLATION ET FIGURATION : LES FONCTIONS ET ENJEUX DU RÉCIT MÉDIATIQUE

Ceci nous amène à considérer le second objet de cette thèse, celui qui porte sur les enjeux de la mise en récit journalistique. Comme l'a justement montré Louis Quéré (1992 : 77) à la suite d'Hannah Arendt, les médias, et plus particulièrement dans notre cas, la presse, sont des « scène[s] d'apparition où accèdent à la visibilité publique aussi bien des acteurs et des actions que des événements et des problèmes sociaux »¹². Cette visibilité, qui confère à certains faits et individus la possibilité d'accéder à l'espace public médiatique et leur permet d'émerger comme des « objets dignes de paraître en public » (Arendt, 2013 [1958] : 90), relève du principe de publicité. En rendant publics des objets d'attention auprès de ses lecteurs, la presse transforme « des individus socialement disparates et géographiquement éparpillés » (Kaufmann, 2008 : 83) en un public concerné par les choses qui lui sont montrées en son nom et sur lesquelles il est appelé à formuler un jugement¹³.

En cela, les médias sont des instances qui génèrent du « public » au double sens que confère Arendt à ce terme : ce qu'ils montrent « peut être vu et entendu de tous, jouit de la plus grande publicité possible » ; par le fait de rassembler autour de la chose publique, ils actualisent « le monde lui-même en ce qu'il (...) est commun à tous », indépendamment de « la place que nous

¹² Pour une métathéorie sociologique du concept d'espace public dans une perspective praxéologique, soit pour une ressaie de celui-ci sous l'aspect de sa phénoménalité, et plus généralement pour une comparaison du modèle procédural et normatif habermassien au modèle esthétique et phénoménologique arendtien, voir l'excellent article de Louis Quéré (1992).

¹³ Aujourd'hui, comme l'avance Daniel Cefaï (2011 : 555), « une partie importante du monde social se donne selon les modalités de la programmation médiatique », forçant l'enquêteur à « se focaliser sur la façon dont les médias s'adressent à leurs auditoires et sur les réactions qu'ils suscitent », soit sur « l'expérience médiatique » qu'ils leur proposent.

y occupons individuellement » (Arendt, 2013 [1958] : 89-92)¹⁴. En d'autres termes, ceux, à nouveau, de Louis Quéré (1992 : 82), l'ontologie qui sous-tend le modèle arendtien de l'espace public « dissocie la question de l'opinion de la sphère du savoir valide et de la vérité, et la rapporte à l'émergence d'un sens commun dans la dynamique de l'apparaître et de la formation du jugement ». C'est une telle fonction qu'assument les médias lorsqu'ils *interpellent* leurs destinataires en tant que « collectivité » sur des événements ou des problèmes publics (Widmer, 1996, 1999, 2010), soit lorsqu'ils offrent « une scène publique commune qui permet à la société de se rendre visible à elle-même » (Kaufmann, 2008 : 83) et donc de se phénoménaliser¹⁵.

Dans le cadre de la presse, ce « rendre public » se donne aux lecteurs par le récit médiatique¹⁶. Parce que son activité vise à rapporter (des actions, des noms, des paroles et des situations), son discours a « une dimension narrative importante » (Lits, 2009a : par. 3). En même temps qu'il est une instance *interpellative*, il est également une instance *con-figurative* qui transforme des êtres et des actions en les personnages d'une histoire qu'il conte à ses lecteurs et sur lesquels il les invite à porter un jugement¹⁷. Pour le dire autrement, le récit journalistique opère comme dans la Poétique aristotélicienne une *mimèsis* ; il imite l'action par le récit et la met en intrigue en « agençant des faits » sur lesquels viennent se greffer des personnages (Ricoeur, 1983 : 55-

¹⁴ Ces acceptions du mot « public » renvoient plus généralement à la problématique de l'apparaître et du monde telle que la développe Arendt dans *Conditions de l'homme moderne* (2013 [1958]), mais aussi dans son dernier ouvrage, *The Life of the Mind* (1981). Comme le résume Étienne Tassin, le monde peut être conçu chez Arendt « sous trois aspects » : « ce à quoi l'on vient et ce à quoi l'on n'est plus », soit le monde comme *lieu de parution* ; « ce que les hommes sont et pourtant ce à quoi ils appartiennent », soit des hommes *dans* et *du* monde au sens où ils sont des êtres « sensibles-sentant », « perçus-percevants » ; « une scène », soit « un espace public d'apparition » (Tassin, 1996 : 73-74). Sur les enjeux de la mise en commun au sein de la *communauté*, notamment au regard de la question de l'hospitalité et de l'appartenance, et pour une réflexion sur ce qui la distingue des autres formes de collectivités (collectif, public, groupe), voir Stavo-Debaugé (2010, 2017).

¹⁵ Nous verrons dans notre partie épistémologique et méthodologique avec les travaux de Jean Widmer que cette interpellation est *constitutive* de la collectivité, au sens où cette dernière n'existerait pas, en tout cas de cette façon, sans elle.

¹⁶ L'on reprendra ici la définition que nous offre le sémiologue Frédéric Lambert du récit : « Pour que l'on puisse parler de récit, il faut que certaines conditions soient réunies, il faut des personnages (...) Dans le choix des personnages, dans les possibilités de leurs relations se négocie aussi la place du lecteur. (...) Dans un récit généralement il y a un thème (...) qui nous dit que quelque chose d'important vient de se dire pour nous. (...) pour qu'il y ait un récit il faut un début, un milieu une fin. (...) Un récit ce sont aussi des relations de cause à effet. Un récit c'est aussi une question de temps. (...) Un récit, c'est aussi un style, une écriture, une forme particulière, un souffle partagé entre l'auteur (anonyme, collectif, identifié...) et le lecteur. Et puis, enfin, un récit est toujours fait dans l'écoute de celui qui le reçoit. Le lecteur, l'auditeur ou le spectateur s'approprie le récit, il le fait sien. » (Lambert, 2017 : 6-7).

¹⁷ E. B. Philips a montré comment les journalistes rédigeaient leurs articles à partir du particulier, des personnes, de leurs motivations et intentions et non des structures ou forces sociales abstraites ou invisibles : « journalists share certain mental habits and a special perspective on social reality wherein the social order is dominated by people – their plans, intentions, and motives – not structures, social forces or “natural” processes which are unseeable, anonymous, or abstract. (...) These shared mental habits appear to be (a) linked to the style and format of journalistic writing (« journalese »), (b) related to journalism as a practical discipline, and (c) bound up with the newswriters' political and social epistemology. » (Philips, 1976 : 88).

57)¹⁸. La fiction vient ainsi permettre à la presse de combler le « référent absent » que son lecteur ne peut expérimenter directement en première personne (Quéré, 1982)¹⁹.

C'est dans cette *transposition* de l'action au récit – transposition qui masque au passage les opérations de cadrage et les médiations par lesquelles l'action se donne à voir²⁰ – que peuvent naître des enjeux importants, notamment en termes d'énonciation et de catégorisation. Car à la différence du poète aristotélicien, les faits que le journaliste rapporte ont une existence concrète et les personnages de son récit ne sont pas uniquement des entités discursives ; ils renvoient à des êtres empiriques souvent dotés de parole qui revendiquent des droits, notamment celui de dire *je* (ou *nous*) et de s'auto-catégoriser comme ils le souhaitent. Quand de tels droits leur sont déniés, la mise en récit journalistique peut donner lieu à une lutte pour la réhabilitation d'une parole, d'une énonciation, d'une catégorie ou d'une histoire effacée ou transformée dans le passage qui mue un sujet parlant (*je* ou *nous*) en l'objet du discours (*il* ou *eux*). Ce sont de tels enjeux que nous allons explorer avec la médiatisation de Julian Assange dans la presse, lorsque celui-ci tentera de prendre publiquement la parole au nom du collectif WikiLeaks.

En s'intéressant aux deux fonctions du récit journalistique – *interpellative* et *figurative* – à partir du cas Assange/WikiLeaks, cette thèse vise à explorer une série de questions importantes pour la sociologie de la communication et des médias : comment la presse crée-t-elle du commun et interpelle-t-elle ses lecteurs à partir d'un cas particulier ? Quelle expérience médiatique leur propose-t-elle de vivre à partir de celui-ci ? Cette expérience diffère-t-elle selon l'espace national au sein duquel évoluent les journaux qui le traitent ? Quand est-ce que la publicité ne suffit-elle plus à créer du commun, ou quand n'est-elle plus à même de susciter de l'intérêt pour

¹⁸ L'on pourrait pousser la comparaison à la Poétique aristotélicienne un peu plus loin encore en avançant qu'à l'image de celui qui reçoit le poème tragique, le lecteur a « confiance dans le pouvoir » du journaliste et de l'article « de faire triompher l'ordre sur le désordre » (*ibid.* : 18).

¹⁹ C'est en cela que l'on peut considérer, à l'instar de Louis Quéré (1982), l'information comme une « science-fiction », non au sens où celle-ci s'opposerait au *vrai*, mais bien parce que la narration et la fiction l'apparentent d'emblée au registre du *vraisemblable*. C'est précisément sur la distinction entre *vrai* et *vraisemblable* que jouent des figures publiques comme celle du Président américain Donald Trump qui qualifie certaines informations de *fake news* là où la critique devrait porter non sur la véracité de ce qui est énoncé, mais éventuellement sur la façon dont l'information et l'actualité sont restituées.

²⁰ Selon Laurence Kaufmann, ce phénomène de mise en invisibilité des médiations génère une « déférence sociale » : « les modes de discours que privilégie le dispositif médiatique contemporain, notamment informationnel, tendent en effet à dissimuler la multitude des médiateurs et la prolifération des médiations sur lesquels ils s'appuient. En reniant la distance et l'asymétrie structurelles qui leur est inhérente pour se présenter comme les relais fidèles et dociles de la réalité extérieure et d'un public de plus en plus « participatif », un tel dispositif prive ses destinataires, notamment ceux qui sont socialement et culturellement défavorisés, de la possibilité de contribuer activement à la détermination des référents et des valeurs à laquelle il œuvre lui-même sans relâche. » (Kaufmann, 2008 : 84).

la chose publique ? Quand ce commun devient-il trop artificiel pour relier les hommes entre eux ? Quand ne concerne-t-il plus qu'une partie d'entre eux, ou, au contraire, quand tente-t-il d'écraser la pluralité des expériences constitutives de la vie publique pour homogénéiser les opinions²¹ ? En d'autres termes, quand devient-il la table qui sépare et non plus la table qui relie, pour reprendre ici une métaphore chère à Arendt²² ? Et sur le plan figuratif : quels sont les enjeux, notamment en matière d'énonciation et de catégorisation, de la mise en récit journalistique ? À partir de quel moment peut-on avancer que l'accent mis sur les personnages publics occulte la chose publique ? Ou au contraire, à quel moment peut-on dire que la médiatisation de personnages publics éclaire la chose publique ? Quels sont les ressorts politiques et collectifs du *il* dont on parle ? Et plus généralement, que fait la narration aux acteurs et situations qu'elle figure dans le récit journalistique ? Ce sont autant de questions auxquelles nous tenterons de répondre dans cette enquête à travers l'analyse socio-sémiotique des articles que dédie à Assange et à WikiLeaks deux quotidiens de référence, l'un suisse (*Le Temps*), l'autre américain (*New York Times*).

Un objet politique ?

Avant de présenter le parcours qui attend notre lecteur et de conclure cette courte introduction, signalons encore un aspect important relatif à la nature de notre objet d'étude. Cette recherche ne se donne pas pour visée la ressaisie du fonctionnement interne de WikiLeaks et de ses stratégies politiques. Elle ne vise pas non plus la compréhension des enjeux politiques qui émergent à la suite des fuites de WikiLeaks dans les pays touchés par ces fuites. Elle n'est donc ni une ethnographie des pratiques rédactionnelles de WikiLeaks ni une analyse des fuites et de leurs conséquences directes sur les politiques des pays concernés par la divulgation des documents diffusés par WikiLeaks. Enfin, elle n'est pas non plus une analyse du contre-pouvoir

²¹ Comme le souligne Arendt : « si le monde commun offre à tous un lieu de rencontre, ceux qui s'y présentent y ont des places différentes, et la place de l'un ne coïncide pas plus avec celle d'un autre que deux objets ne peuvent coïncider dans l'espace. Il vaut la peine d'être vu et entendu parce que chacun voit et entend de sa place, qui est différente de toutes les autres. (...) Dans les conditions d'un monde commun, ce n'est pas d'abord la « nature commune » de tous les hommes qui garantit le réel ; c'est plutôt le fait que, malgré les différences de localisation et la variété des perspectives qui en résulte, tous s'intéressent toujours au même objet. (...) Le monde commun prend fin lorsqu'on ne le voit que sous un seul aspect, lorsqu'il n'a le droit de se présenter que dans une seule perspective. » (Arendt, 2013 [1958] : 98-99).

²² « Vivre ensemble dans le monde : c'est dire essentiellement qu'un monde d'objets se tient entre ceux qui l'ont en commun, comme une table est située entre ceux qui s'assoient autour d'elle ; le monde comme tout entre-deux, relie et sépare en même temps les hommes. » (Arendt, 2013 [1958] : 92). Cette séparation peut signifier une certaine liberté, au sens où elle empêche « de tomber les uns sur les autres », mais devient problématique quand ce monde n'est plus à même de constituer un entre-deux, soit quand il ne parvient plus à relier les hommes entre eux (*ibid.*).

des mouvements citoyens sur Internet²³. Si elle n'est pas tout cela, elle n'en porte pas moins sur l'objet politique, au sens que lui confère, dans une veine lefortienne, Daniel Cefaï (2011 : 546) :

« Quelque chose comme du « politique » émerge comme tel chaque fois que des collectifs se forment, s'interrogent ou s'engagent autour d'enjeux où il y va d'un bien commun/public à atteindre ou d'un mal commun/public à écarter. (...) Ce qui va prendre un sens politique n'est pas déterminé a priori, mais devient tel à travers des processus de mobilisation collective ou de controverse publique. Le périmètre de ce qui est politique et de ce qui ne l'est pas n'est donc pas fixé à l'avance : on a affaire à un processus de politisation. »

Nous verrons que « quelque chose comme du politique » émerge lorsque les instigateurs de WikiLeaks, par la constitution de leur site Internet et le discours public qu'ils promeuvent, cherchent à performer un geste activiste : mettre un frein à la corruption par un impératif de transparence qui vise à améliorer la démocratie et le vivre-ensemble. Nous verrons que c'est également le cas lorsque des journaux de référence tels que le quotidien américain *New York Times* se ressaisissent des résultats de cet activisme pour interpeller leurs lecteurs sur les agissements de leur armée et gouvernement et constituer des problèmes publics – ou qu'ils participent à mettre en scène la controverse politico-juridique qui éclate des suites de cet activisme. Nous verrons que c'est aussi le cas lorsque ces mêmes journaux marquent publiquement une différence entre leurs pratiques, basées sur des compétences et une éthique professionnelles particulières, et celles de WikiLeaks, distinguant entre le principe de transparence et celui de publicité. Enfin, nous verrons que c'est le cas lorsque des journaux qui ne sont pas directement concernés par les fuites de WikiLeaks, à l'image du quotidien généraliste suisse *Le Temps*, encouragent leurs lecteurs à voir en Assange une cause publique à défendre et un symbole du droit à l'information. Ce sont tous ces enjeux politiques, apparus au fil de nos investigations et non en amont, que visera à éclairer notre recherche.

DE NOUS EN IL : COMMENT WIKILEAKS EST DEvenu JULIAN ASSANGE

Nous proposons au lecteur un parcours en quatre étapes qui reconstitue la trajectoire énonciative et catégorielle de Julian Assange et de WikiLeaks dans l'espace public médiatique. Cette trajectoire, qui suit un tracé chronologique, se décline autour de quatre axes thématiques :

²³ Pour une analyse des préoccupations liées à la transparence telle qu'elle est permise par Internet et WikiLeaks, voir les travaux de Sifry (2011), Benkler (2011) et de Van Puyvelde (2011). Sur les tentatives gouvernementales de régulation de la parole dans l'espace public et la réprimande de la « citoyenneté insurrectionnelle sur Internet », notamment hacker, voir Tréguer (2014). Plus généralement, sur le statut juridique de la transparence, voir Frydman (2007). Enfin, pour une sociologie du mouvement et militantisme hacker dans la cadre d'une analyse de la politique de l'information, voir Auray (2000) et pour une généalogie politique d'Internet, voir Loveluck (2015).

ontologie d'un collectif hybride (*nous*) ; représentation et fondation (de *nous* en *il* (I)) ; affaires et controverse (de *nous* en *il* (II)) ; un personnage public (*il*).

Servant de prologue, notre première partie, de nature théorique, visera à expliciter notre problématique, notre démarche d'enquête, et à justifier la méthode que nous avons employée afin d'analyser le cas Assange/WikiLeaks. Cette partie sera également l'occasion d'asseoir les principes épistémologiques qui ont guidé cette recherche. Nous débuterons ainsi par une réflexion sur l'enquête scientifique à partir des écrits du philosophe pragmatiste John Dewey. Nous poursuivrons par une réflexion plus générale sur la problématique du savoir commun en articulant la socio-sémiotique, telle qu'elle a été pensée par des auteurs comme Jean Widmer et Eliseo Verón, à la démarche praxéologique développée par Louis Quéré et, dans une certaine mesure, à l'herméneutique de Paul Ricœur. Enfin, nous conclurons cette partie par la présentation des outils que nous avons empruntés à diverses disciplines et courants (socio-sémiotique, linguistique pragmatique, philosophie du langage ordinaire et ethnométhodologie) afin de réaliser nos analyses empiriques.

Nous entamerons ensuite notre partie empirique en nous intéressant à la scène de co-naissance publique de WikiLeaks et de Julian Assange dans le paysage médiatique, soit celle du site Internet <http://wikileaks.org>. Après avoir brièvement présenté les formes contemporaines de l'activisme médiatique et les origines *hacker* de WikiLeaks, nous analyserons l'évolution du discours public et des fonctionnalités du site Internet de WikiLeaks depuis sa création fin 2006 jusqu'à la période précédant sa reconnaissance internationale en 2010. Cette partie nous permettra d'analyser l'ontologie plurielle de WikiLeaks et de retracer sa transformation progressive d'une plateforme participative aux fondateurs anonymes en une organisation médiatique hiérarchique et dirigée. Ce faisant, nous observerons la forme que prend le collectif rassemblant les membres de WikiLeaks et, simultanément, l'évolution de la place et de la visibilité dont jouit Julian Assange sur cette scène médiatique avant qu'il ne se fasse connaître du grand public comme étant le « fondateur de WikiLeaks ».

À partir d'une réflexion sur la représentation politique chez Th. Hobbes et sur l'acte de fondation chez H. Arendt, notre troisième partie étudiera les premières apparitions de Julian Assange et de WikiLeaks dans la presse américaine (*New York Times*) et suisse (*Le Temps*) en 2010. Nous porterons notre attention sur l'émergence de la catégorie de « fondateur de WikiLeaks » et sur les caractéristiques qui lui sont associées par les deux quotidiens. Ce faisant,

nous examinerons la façon dont Julian Assange tente, par sa parole, de présentifier un collectif WikiLeaks dans l'espace public médiatique – une entreprise mise à mal par des instances telles que le *New York Times* qui ne ratifient pas sa posture de *représentant* d'un collectif, mais le présentent comme la *personnification* d'un site Internet.

Cette partie sera également l'occasion de revenir sur l'émergence de la controverse politico-juridique qui naît aux États-Unis des suites des diffusions de WikiLeaks. Nous observerons plus précisément comment le *New York Times*, puis plus tardivement *Le Temps* mettront en récit cette controverse autour de deux personnages principaux, l'un institutionnel, le gouvernement américain, l'autre singulier, Julian Assange, faisant définitivement de ce dernier le seul et unique responsable juridique, moral et politique de WikiLeaks.

Notre quatrième partie reviendra sur les allégations d'ordre sexuel énoncées par deux femmes suédoises à l'endroit d'Assange en août 2010, et à l'enquête judiciaire à laquelle elles donnent lieu en Suède. Nous observerons ainsi la façon dont les deux journaux mettent en intrigue ces allégations, la place qu'ils accordent aux versions des acteurs impliqués dans cette affaire et les catégories qu'ils mobilisent pour présenter ses protagonistes. Nous porterons une attention particulière aux procédés discursifs employés par Julian Assange pour énoncer, dans sa version des faits, la possibilité d'un complot politique orchestré contre WikiLeaks, et sa traduction dans les deux quotidiens. Nous montrerons ainsi comment *Le Temps* et le *New York Times* participent, par leur mise en intrigue de ces allégations, à leur réintégration dans la controverse politico-juridique américaine, tout en motivant leur récit par deux éléments distincts : prendre le parti d'Assange dans le premier cas ; poursuivre une trame narrative politique qui s'indexe sur le contexte américain dans le second.

Enfin, nous concluons cette recherche par une réflexion sur la figuration d'Assange en tant que personnage public dans les deux quotidiens qui nous intéressent. Nous reviendrons ainsi, dans un premier temps, sur le concept de « personnage » pour éclairer les enjeux pratiques et théoriques que celui-ci soulève. Dans un second temps, nous analyserons un type de récit particulier destiné à mettre en scène un personnage public, le portrait de presse. Nous verrons ainsi comment les portraits d'Assange que réalisent *Le Temps* et le *New York Times*, en lui attribuant une série de traits de personnalité qu'ils rattachent à des valeurs universelles ou à des défauts personnels, participent soit de sa mise en valeur comme symbole de la liberté d'information, soit de sa réduction à un être tyrannique et égocentrique. Nous montrerons ainsi

comment les deux journaux proposent à leurs lecteurs, par ces portraits, d'énoncer en jugement distinct sur Assange.

PROLOGUE
ÉPISTÉMOLOGIE ET MÉTHODE

Résumé : Cette partie explicite et justifie la méthode que nous avons adoptée afin d'analyser le cas Assange/WikiLeaks dans les discours médiatiques que nous avons sélectionnés. Elle débute par une présentation générale de la démarche d'enquête de cette recherche, démarche qu'elle lie à la théorie de l'enquête développée par le philosophe pragmatiste John Dewey. Elle articule, dans un second chapitre, la socio-sémiotique développée par des chercheurs tels que Jean Widmer et Eliseo Verón à la linguistique pragmatique, à la philosophie du langage ordinaire et à l'ethnométhodologie. Cette articulation permettra de revenir sur le statut particulier des données qui ont été récoltées, le type d'analyse qui a été privilégié et les outils analytiques qui ont été employés à cette fin. Bien que contraignante pour l'analyse de gros corpus, nous montrerons comment la démarche méthodologique que nous avons adoptée se prête particulièrement bien à l'analyse des fonctions interpellative et figurative des récits médiatiques.

Si donc notre temps découvre que tout discours philosophique ou scientifique peut être lu comme une narration, ne serait-ce pas parce que, plus qu'à d'autres époques, science et philosophie (justement pour faire face à la crise du roman) veulent se présenter (cela fut dit) comme de grands récits, cela n'implique pas – comme c'est le cas pour certains – que, parce qu'ils sont des récits, ils ne doivent plus être jugés en termes de vérité. Ils entendent simplement dire quelque vérité même à travers une structure narrativement captivante.

Umberto Eco, *La Poétique et nous* (2002 : 314)

1. DU DOUTE À L'ENQUÊTE

Avant d'entamer à proprement parler cette enquête, il nous revient d'explicitier quelques points d'épistémologie et de méthode. Précisons-le d'emblée : la spécificité de notre terrain d'enquête est d'être médiatique, soit de nature discursive et non directement interactionnelle²⁴. Les données qui ont été récoltées sont principalement, à l'exception du site Internet de WikiLeaks, qui constitue une interface particulière, des discours issus de la presse (suisse et américaine). Analyser un corpus médiatique d'ampleur présente un aspect nécessairement contraignant, puisqu'il s'agit d'adopter une méthode d'enquête à même de traiter *qualitativement* – puisque c'est ici notre prétention – l'ensemble des données récoltées en préservant leur cohérence temporelle et contextuelle, tout en ne réduisant pas la richesse analytique potentielle de chaque discours. Dans la mesure où il détermine le type d'enquête qui sera menée, le choix de la méthode est une étape décisive de la recherche. Mais ce choix est aussi guidé par les principes épistémologiques revendiqués par le chercheur quant à la nature de son enquête scientifique. Ce premier chapitre nous donne l'occasion d'asseoir les principes qui ont été les nôtres en présentant notre démarche générale d'enquête. Celle-ci s'inspire largement des travaux du philosophe pragmatiste américain John Dewey²⁵.

LE SCHÈME DE L'ENQUÊTE

« [L]a transformation contrôlée ou dirigée d'une situation indéterminée en une situation qui est si déterminée en ses distinctions et relations constitutives qu'elle convertit les éléments de la situation originelle en un tout unifié » (1967 [1938] : 169), c'est ainsi que le philosophe pragmatiste John Dewey définit l'enquête²⁶. L'enquête est donc le processus par lequel un individu résout une situation problématique en la transformant progressivement en un tout

²⁴ Il s'agit pourtant bien là d'un *terrain d'enquête* permettant de suivre les activités discursives d'acteurs particuliers, soit d'analyser ces activités en ce qu'elles sont des pratiques sociales. Nos données ne relèvent ainsi pas d'un corpus textuel décontextualisé servant à l'analyse de la structure interne des textes. Cette différence est d'importance puisqu'il s'agit de restituer ici une enquête de nature sociologique et non pas linguistique.

²⁵ Nous proposons ainsi au lecteur de naviguer quelque peu à contre-courant puisqu'il s'agit de revenir ici, de façon réflexive et *a posteriori*, sur la démarche et le raisonnement qui ont donné naissance à notre problématique et qui ont guidé l'ensemble de cette recherche.

²⁶ L'enquête n'est pas le seul fait de la science, comme l'avance Dewey : « Les enquêtes entrent dans toutes les sphères de la vie et dans tous les aspects de ces sphères. Dans le cours ordinaire de l'existence, les hommes examinent ; ils font intellectuellement le tour des choses, ils infèrent et jugent aussi « naturellement » qu'ils sèment et moissonnent, produisent et échangent des marchandises. En tant que mode de conduite, l'enquête peut être étudiée aussi objectivement que le sont ces autres modes de comportement. Étant donné la façon intime et décisive par laquelle l'enquête et ses conclusions entrent dans la direction de toutes les affaires de la vie, aucune étude de ces dernières n'est concluante si l'on n'observe pas la façon dont elles sont affectées par les méthodes et les instruments ordinaires de l'enquête. » (*ibid.* : 166-167).

unifié et déterminé afin de lui permettre de sortir de l'état d'*incertitude* dans lequel il se trouve. Si l'enquête de sens commun et l'enquête scientifique varient sur « la nature des problèmes dont [elles] s'occupent » – la première étant orientée vers la résolution de problèmes pratiques énoncés en termes communs, la seconde vers la résolution de problèmes intellectuels énoncés dans un système de signification qui lui est propre (*système libéré des contraintes pratiques d'un groupe limité*) –, elles partagent « un schème commun » (*ibid.* : 165, 180)²⁷. Ce schème se décline en étapes successives permettant le passage de l'indétermination de la situation initiale à la détermination de sa solution et à son appréhension en un tout unifié.

La première phase, selon Dewey, est celle de la « situation indéterminée qui précède l'enquête ». Cette phase émane de la rencontre entre un individu et son environnement dans une situation « intrinsèquement douteuse » dont l'issue est indéterminée (*ibid.* : 170). Dewey est formel sur ce point, c'est bien la *situation* qui est objectivement douteuse et qui initie l'enquête et motive le questionnement de l'individu, et non les états mentaux de celui-ci²⁸.

²⁷ Ainsi : « l'enquête en dépit des sujets divers auxquels elle s'applique et par suite de la diversité de ses techniques spéciales a une structure, un schème commun ; [que] cette structure commune s'applique au sens commun et à la science, bien que, étant donné la nature des problèmes dont ils s'occupent, l'accent mis sur les facteurs en jeu varie beaucoup de l'un à l'autre. » (*ibid.* : 165).

²⁸ Dewey réfute la réduction du doute aux états mentaux, tout comme il réfute l'existence d'un environnement sans interaction avec un organisme : « C'est la *situation* qui possède ces traits caractéristiques. *Nous* nous doutons parce que la situation est intrinsèquement douteuse. Des états personnels de doute qui ne sont pas provoqués par quelque situation existentielle, et qui ne s'y rapportent pas, sont pathologiques ; quand ils sont poussés à l'extrême, ils constituent la folie du doute. En conséquence, les situations qui sont troublées et dérangées, confuses ou obscures, ne peuvent être redressées, éclairées et mises en ordre par simple arrangement de nos propres états psychiques. (...) L'habitude de disposer du douteux comme s'il n'appartenait qu'à *nous*, au lieu d'appartenir à la situation existentielle dans laquelle nous sommes pris et impliqués est un héritage de la philosophie subjectiviste. Les conditions biologiques qui précèdent une situation instable sont impliquées dans cet état de déséquilibre des interactions entre l'organisme et l'environnement, interactions que nous avons déjà décrites. Le rétablissement de l'intégration ne peut s'effectuer dans un cas comme dans l'autre que par des opérations qui modifient réellement les conditions existantes, et non simplement par des processus « mentaux ». Il est, par conséquent, erroné de supposer qu'une situation est douteuse au seul sens « subjectif ». » (*ibid.* : 170-171). L'on retrouve l'idée du doute comme instigateur de l'enquête chez l'un des prédécesseurs de John Dewey, le fondateur du pragmatisme, Charles S. Peirce. Celui-ci distingue entre croyance et doute. Les croyances, nous dit-il, sont « un état de calme et de satisfaction » ; elles « guident nos désirs et règlent nos actes », elles sont une sorte d'« habitude d'esprit qui déterminera nos actions » (Peirce, 1984 [1877] : 274). Le doute est quant à lui une irritation, « un état de malaise et de mécontentement dont on s'efforce de sortir pour atteindre l'état de croyance » (*ibid.*). Cette lutte pour sortir du doute et atteindre l'état de croyance passe par ce que Peirce nomme la « recherche », dont le but et l'objet sont de « fixer [l']opinion » (*ibid.* : 275). Or, nous dit Peirce : « Sitôt qu'on atteint une ferme croyance, qu'elle soit vraie ou fausse, on est entièrement satisfait. (...) nous cherchons une croyance *que nous pensons vraie*. Mais nous pensons que chacune de nos croyances est vraie, et le dire est réellement une pure tautologie. » (*ibid.* : 275). Peirce rejette et critique les deux méthodes de fixation de la croyance que sont la méthode de *ténacité* et la méthode d'*autorité*. La première consiste pour l'individu à rester attaché à une croyance qu'il se plaît à imaginer et à se répéter, et qu'il évite tant que possible de remettre en question, la seconde est une croyance imposée par une institution ou un État qui vise à maintenir l'individu dans l'état de croyance induit afin d'assurer l'uniformité des opinions. Il rejette également la méthode dite *a priori* des philosophes, méthode qui « produit des propositions fondamentales en paraissant agréables à la raison », mais qui ne repose sur aucun fait (*ibid.* : 280). Le problème de ces trois méthodes – *ténacité*, *autorité* et *a priori* – serait de s'appuyer, d'abord, sur la pensée humaine. Selon lui, la fixation des croyances doit s'opérer non pas à partir de la pensée, mais bien à partir de l'observation de faits

Comme il l'avance :

« Enquête et questions sont, jusqu'à un certain point, des termes synonymes. Nous enquêtons quand nous questionnons ; et nous enquêtons quand nous cherchons ce qui fournira une réponse à la question posée. Ainsi, il appartient à la nature même de la situation indéterminée qui provoque l'enquête d'être en question ; ou, en termes d'acte et non de puissance, d'être incertaine, instable, troublée. » (*ibid.* : 170)

Cette rencontre, ou « interaction organique » pour reprendre les termes de Dewey, entre l'environnement et l'individu au sein d'une situation douteuse se transforme en enquête « quand sont anticipées des conséquences existentielles ; quand les conditions environnantes sont examinées en se référant à l'actualisation de certaines de leurs potentialités plutôt que d'autres dans une situation existentielle finale » (*ibid.* : 172)²⁹. La phase antérieure à l'enquête pose ainsi les jalons de celle-ci : une situation trouble induit chez l'individu un état de doute qui stimule ses interrogations sur la situation et le pousse à l'examiner dans sa totalité afin d'envisager une solution adaptée³⁰.

qui existent indépendamment de celle-ci, ceci dans le but que ces croyances soient non seulement partageables par l'ensemble des individus, mais aussi *véritables*. Il préconise dès lors la méthode scientifique, qui s'appuie sur l'observation de faits qui existent indépendamment de celui qui les observe. L'enquête dirigée par la méthode scientifique ne doit pas débiter par la formulation de questions de recherche posées en amont par le chercheur, à l'instar de la méthode *a priori* (*ibid.* : 275). Au contraire, elle est soumise à l'émergence d'un doute originel et réel à même d'exciter l'esprit et de motiver l'investigation qui permettra d'aboutir à une véritable conclusion générale et partageable, soit à l'acquisition d'un état de croyance basé sur l'observation des faits. Dans son ouvrage *How We Think*, John Dewey précise que la tension entre l'état de doute et celui de croyance est inhérente au processus de la pensée réfléchie dont l'aboutissement est la croyance : « L'acte de penser est réglé par sa fin. – L'élément qui sert de base et de fil conducteur au processus de la réflexion, c'est le besoin de sortir d'un état de doute. (...) Chaque suggestion, chaque conclusion est examinée en vue de découvrir à quel titre elle peut prétendre résoudre le problème en cause. Cette nécessité d'éclaircir est elle-même une sorte de contrôle des recherches entreprises. (...) Le problème délimite le but de la pensée et le but de la pensée contrôle le processus de l'acte de penser. (...) Les caractères essentiels de la pensée réfléchie sont donc : douter, et éviter les conclusions anticipées tout en poursuivant systématiquement la recherche. » (Dewey, 1925 [1910] : 28, 30). Sur la croyance et l'enquête dans le courant pragmatiste, voir l'ouvrage collectif dirigé par Karsenti et Quéré (2004).

²⁹ L'on retrouve ici la règle visant à atteindre la clarté des idées et de la compréhension selon Peirce : « Considérer quels sont les effets pratiques que nous pensons pouvoir être produits par l'objet de notre conception. La conception de tous ces effets est la conception complète de l'objet. » (Peirce, 1879 : 48). Cette idée implique que nos actions soient guidées par l'expérience que nous faisons et avons faite des choses, de leurs effets sensibles. Mais cette expérience n'est pas seulement fonction de l'individu et de ses états mentaux, elle est contenue dans la qualité même des objets ou de la situation et s'éprouve par un organisme qui entre en interaction avec eux. Peirce illustre son argument avec la notion de force : « l'idée que le mot force fait naître dans l'esprit ne peut faire autre chose que d'affecter nos actions, et ces actions ne peuvent avoir de rapports avec la force que par l'intermédiaire de ses effets (...) connaissant les effets de la force, on connaît tous les faits impliqués dans l'affirmation de l'existence d'une force, et il n'y a rien de plus à savoir. » (*ibid.* : 52). Ce sont ces effets qu'il s'agit de penser et d'anticiper lors de la résolution d'un problème.

³⁰ Alors que pour le pragmatisme le problème est une expérience positive, au sens où il engage l'enquête et la recherche de solutions, Joan Stavo-Debaugé (2012 : 199) rappelle que certains troubles génèrent une incapacité d'action et/ou d'engagement, notamment dans une mobilisation collective ; des événements « difficiles à encaisser », dont « on ne se remet pas », et dont le choc, qui précède l'expérience, ne permet pas de transformer le subir en agir.

L'étape successive consiste à reconnaître dans un premier temps que la situation indéterminée est problématique et qu'elle nécessite une enquête. Dans un second temps, il s'agit pour l'individu d'instituer « ce que sont le ou les problèmes » que cette « situation problématique pose à l'enquête » (*ibid.* : 172-173). Cette phase d'« institution du problème » voit ainsi la situation indéterminée se transformer en un problème « dans le cours même du processus qui la soumet à l'enquête » (*ibid.* : 172). Car un problème, comme l'avance Dewey, « n'est pas une tâche à accomplir qu'une personne s'impose ou qui lui est imposée par d'autres (...) Un problème représente la transformation partielle par l'enquête d'une situation problématique en une situation déterminée » (*ibid.* : 172-173).

La transformation progressive de la situation que permet l'enquête est rendue possible dès lors que la situation instable posée comme problématique « se réfère dans les termes mêmes de son énonciation à une solution possible » (*ibid.* : 173). La phase de « détermination de la solution du problème » concomitante à la phase de « détermination du problème » passe notamment par la recherche des *éléments constitutifs stables* de la situation problématique et « l'organis[ation] dans l'observation » des faits déterminés permettant l'établissement du problème (*ibid.* : 173, 174). Pour mieux saisir l'importance de l'organisation des faits dans la découverte d'une solution adaptée à la résolution d'une situation problématique, Dewey offre un exemple concret, celui de l'alarme incendie. Lorsque retentit une sirène d'alarme incendie, la situation et son issue sont indéterminées. Cependant, des « éléments du problème » dont il faut prendre compte pour envisager une solution, sont, eux, déterminés et connus : l'existence d'un feu localisé et les allées et sorties d'un bâtiment, ou encore la conduite observable des gens qui nous entourent (*ibid.* : 174). Tous ces éléments doivent être pris en compte et être organisés dans l'observation afin d'envisager une solution adaptée.

Cette solution se présente alors sous la forme d'un idéal nourri par les idées émergent grâce à l'observation rigoureuse des faits de la situation :

« Plus les éléments du problème viennent au jour après avoir été soumis à l'observation, plus claires et plus pertinentes deviennent les conceptions concernant la façon de traiter le problème constitué par ces faits. D'un autre côté, plus claire est l'idée, plus définies deviennent – c'est un truisme – les opérations constitutives de l'observation et de l'exécution, opérations nécessaires à la résolution de la situation. » (*ibid.* : 174)

Idées et observation sont deux éléments nécessairement liés dans la résolution d'une situation trouble. La transformation progressive de suggestions « dépourvues de statut logique » qui jaillissent en une idée opérationnelle et fonctionnelle permet la réduction de l'indétermination de la situation (*ibid.* 175). Selon Dewey, les idées sont opérationnelles en tant qu'elles « provoquent et dirigent les opérations ultérieures de l'observation » et qu'elles sont « des propositions et des plans pour agir sur des conditions existantes de façon à mener de nouveaux faits à la lumière et à organiser tous les faits choisis en un tout cohérent » (*ibid.* : 178). Les faits sont eux fonctionnels dans la mesure où « leur fonction est de servir de preuve (...) aux idées qu'ils occasionnent et soutiennent » (*ibid.* : 178). Les observations des faits (« matériaux perceptuels ») et les idées (« matériaux conceptuels ») sont ainsi « des divisions logiques du travail » allant nécessairement de pair – elles sont « fonctionnellement correspondantes » – dans la résolution d'un problème (*ibid.* : 176, 183). Alors que les observations « localisent et décrivent le problème » puis servent de preuves, les idées « représentent une méthode possible de solution » (*ibid.* : 176). S'ensuit la vérification des idées par l'examen de leur relation de significations, et l'émergence d'une « signification qui convi[enne] plus clairement au problème en question » et qui dirige « les activités qui (...) fournissent la matière de la preuve dont on avait besoin » (*ibid.* : 177).

Le schéma temporel et organisationnel de l'enquête selon Dewey pourrait se résumer ainsi :

Situation douteuse → reconnaissance de son caractère problématique → observation et organisation des faits → émergence des suggestions → transformation des suggestions en idées et significations pertinentes par l'usage de symboles (faits représentatifs/propositions) comprenant une solution potentielle → incitation à l'observation de nouveaux faits → apport des preuves par les faits observés qui s'intègrent en un tout unifié → unification de la situation de manière déterminée.
--

Un doute initial

En quoi ce que nous venons de présenter du schème de l'enquête selon John Dewey entre-t-il en résonance avec l'enquête que nous avons menée sur le cas Assange / WikiLeaks ? C'est au détour d'une conversation qui paraissait anodine portant sur les allégations de viol et d'agression sexuelle formulées contre Julian Assange par deux femmes suédoises en 2010

qu'est apparu le doute qui a guidé cette enquête³¹. À l'image de notre interlocutrice lors de cet échange – « Mais ces accusations, c'est du pipeau ! », avait-elle scandé –, puis, nous allions le découvrir, de nombreux autres membres de notre entourage, nous avons ressaisi ces allégations comme un moyen que s'était donné le gouvernement américain pour mettre la main sur Assange après la diffusion, par WikiLeaks, de nombreux documents embarrassant en 2010. Mais d'où venait exactement cette croyance ? Pourquoi les témoignages de ces deux femmes ne nous étaient-ils pas apparus comme quelque chose de sérieux ? Que savions-nous réellement de ces allégations et de ce complot politique ?

Ce doute initial, né *a posteriori* du cours des événements, était moins lié à la crédibilité d'un tel complot politique qu'à ce que cette croyance faisait a) aux témoignages de ces deux femmes et aux démarches entreprises par le parquet suédois pour interroger Assange à ce sujet, soit les transfigurer en les réinscrivant dans un schème interprétatif politique, b) à Assange lui-même, dont le corps propre devenait le lieu d'une attaque contre WikiLeaks. Loin d'avoir déterminé, à ce stade, le problème, ces questions nous ont permis d'engager notre recherche. Elles nous ont orientée vers un lieu pertinent d'observation, l'instance qui avait fixé la croyance que notre interlocutrice et nous-même partageons au sujet de ces allégations, soit l'instance qui avait mené, à notre place et au cours des événements, le travail d'enquête nécessaire à la détermination de la situation en cours : la presse suisse romande³².

³¹ Il nous a été donné d'étudier le cas Assange / WikiLeaks dans le cadre d'un projet collectif portant sur les scandales médiatiques en 2013. Ce doute initial n'est pas né de notre expérience des événements impliquant WikiLeaks en 2010, mais est arrivé, si l'on veut, dans un « second temps » à la fois empirique et épistémologique. Empirique d'abord, car nous avons étudié ce cas rétrospectivement, une posture qui implique un décalage entre le temps de l'enquête sociologique et le temps des événements et discours qu'elle étudie. Décalage toutefois précieux puisqu'il nous a permis d'analyser la façon dont des événements avaient été « individués » dans un « contexte de description » spécifique (Quéré, 1997 : 13). Épistémologique ensuite, car les projets de recherche collectifs auxquels viennent se greffer des individus qui n'ont pas directement participé à leur élaboration, notamment théorique, troublent quelque peu le début d'une enquête, dans la mesure où il s'agit pour le chercheur de se *réapproprier* des phénomènes mis en intrigue par d'autres que soi en créant son propre étonnement vis-à-vis de ceux-ci afin d'engager sa recherche. Par réappropriation il faut donc entendre deux choses : un retour *a posteriori* sur des événements dont nous avons fait l'expérience et dont la mise en récit dans un contexte de description spécifique avait été réalisée depuis longtemps ; une transformation de la problématique propre au projet dans lequel cette thèse s'inscrivait initialement.

³² Selon Frédéric Lambert, la croyance est « un temps d'intelligence partagée », un « petit arrangement provisoire » entre un individu et la société dans laquelle il vit, nous dit-il en citant Veyne (2012). La croyance s'organiserait aujourd'hui à travers les médiacultures et s'exercerait dans la capacité qu'ont les acteurs sociaux « à passer d'un espace discursif à un autre, d'une situation d'énonciation à une autre, d'un récit à un autre, où écritures fictionnelles et écritures factuelles nous séduisent de concert » (*ibid.* : 109). La croyance est ainsi une « co-construction d'investissements partagés entre celui qui dit le mythe, l'idéologie, l'énoncé et qui s'institue dépositaire du récit, et celui qui l'interprète et le prolonge ainsi » (*ibid.* : 113). Cette croyance partagée au sujet des allégations portées contre Assange fait l'objet d'une analyse dans la troisième partie de cette thèse : « De nous en il (II). Affaires et controverse ».

La presse comme lieu d'investigation de la constitution d'une croyance partagée

Comme nous l'avons signalé en introduction de cette thèse, nous attribuons à la presse deux fonctions complémentaires : une fonction *interpellative* et une fonction *figurative*. Loin d'être cantonnée à son rôle d'instance informationnelle, la presse est « une institution médiatrice qui, selon ses propres modalités, rend publiques les voix des différentes parties de la société » (Widmer, 2010 : 206). En médiatisant des événements particuliers et des situations problématiques dans l'espace public médiatique – « le seul à être en principe accessible à tous les citoyens » – la presse assure la médiation entre des acteurs et situations qui acquièrent grâce à elle une importance et une visibilité nouvelles, et son lectorat, qu'elle place, ce faisant, « dans une certaine relation avec le monde » (*ibid.* : 207, 227). Elle porte ainsi sur l'arène publique des enjeux d'intérêt général, des objets dignes de paraître publiquement (Arendt, 2013 [1958]), et donne des prises aux acteurs sociaux afin de « lire le monde, d'interpréter des événements et d'envisager des actions » (Acklin Muji *et al.*, 2007 : 272). À l'instar de Laurence Kaufmann, on peut ainsi reconnaître à la presse un « rôle doublement performatif » : celui de créer « une communauté imaginée » par l'instauration d'une « relation médiante » entre individus non co-présents et, simultanément, celui d'« élaborer un monde commun » tout en imposant « un cadre de référence » (Kaufmann, 2008 : 94).

La mise en récit d'événements singuliers, la constitution de scandales et de controverses médiatiques ou encore la désignation de problèmes publics sont autant de façons par lesquelles le discours journalistique configure l'espace public en offrant aux individus une scène sur laquelle *s'éprouver* en tant que *collectivité* (Widmer, 2010). En effet, ces discours organisent une expérience collective sous deux dimensions : « une dimension cognitive de production d'intelligibilité et de fixation des croyances quant à la nature de la situation » – ils transforment pour leurs lecteurs une situation trouble en une situation déterminée ; « une dimension pratique de détermination des engagements qui conviennent » (Quéré, 1997 : 12). Ils alimentent ainsi le savoir commun de leurs lecteurs – ils « fixent leur croyance » – en rendant intelligibles des situations qu'ils ne sont pas en mesure d'éprouver et sur lesquels ils ne peuvent enquêter directement (Quéré, 1982, Kaufmann, 2008), tout en les interpellant d'emblée comme les membres d'une collectivité concernée par ces situations. Ces discours font ainsi naître un *public* qui n'existerait pas sans son interpellation, d'où l'intérêt d'y porter une attention sociologique³³.

³³ Comme l'avancent les sociologues Damien De Blic et Cyril Lemieux (2005 : 21) au sujet du scandale médiatique et en se référant au public deweyen : « On notera ici la formulation, en forte résonance avec l'approche

Mais précisément parce que sa tâche consiste à rendre intelligibles des situations et actions par le discours, la presse est également un lieu de *con-figuration*. Elle est ainsi prise, en particulier dans le cadre de ses articles d'information, dans une double logique : elle vise la description factuelle d'événements réels tout en ayant recours à une « dimension narrative » importante, une « scénarisation » (Lits, 2009a, 2001) qui lui permet de transposer par le récit des actions et situations qu'elle met en intrigue pour son lecteur. Elle recourt ainsi à la fiction pour combler un « référent absent » (Quéré, 1982) qu'elle met « en forme, en scène et en sens » (Lefort, 1986) dans un contexte de description spécifique. À ces actions et situations mises en récit viennent s'indexer des personnages qui deviennent parfois le centre de l'attention médiatique, comme il en sera le cas, nous le verrons, avec Julian Assange dans la presse suisse et américaine. Si la presse offre donc une scène publique d'envergure aux acteurs et situations dont elle parle, leur conférant une visibilité certaine dans l'espace public médiatique, elle participe également à figer leur identité publique autour de catégories d'appartenance singulières susceptibles d'encapsuler des enjeux potentiellement politiques³⁴. L'enquête sociologique doit donc non seulement porter sur la fonction *interpellative* du discours de presse, mais également sur sa fonction *figurative*, seul moyen de ressaisir la façon dont s'organise concrètement l'expérience médiatique. Pour le dire autrement, il s'agit de s'intéresser à la façon dont la presse interpelle ses lecteurs et ce faisant les constitue en une collectivité concernée par les objets qui lui sont montrés, tout en analysant les moyens par lesquels elle organise cette expérience collective et son contenu³⁵.

pragmatiste, de ce qu'est un public : celui-ci, en sa forme active, ne préexiste pas au scandale ; c'est au contraire la survenue du scandale qui permet son émergence en tant que tel. »

³⁴ Comme nous le verrons plus précisément dans la dernière partie de cette thèse, « II. Un personnage public », ces catégories peuvent s'indexer sur les actions relatées par le discours, sur un statut ou un rôle particulier lié à une activité, ou encore sur des traits de personnalité.

³⁵ Le discours de presse est donc un terrain d'enquête propice à l'analyse : a) de la façon dont sont restituées les différentes voix de la société au sujet d'un problème ou d'un événement particulier ; b) du travail politique des médias dans la configuration de l'espace public et dans les possibilités qu'ils offrent à une collectivité de s'éprouver publiquement en tant que telle ; c) de la constitution et de la pérennisation du savoir commun propre à ces collectives quant à des individus, collectifs, institutions et événements donnés ; d) des contraintes pratiques et discursives à la représentation médiatique des collectifs politiques dans l'espace public (nous y reviendrons) ; e) des épreuves figuratives et discursives que traversent des êtres singuliers et collectifs lorsqu'ils deviennent des personnages qui circulent dans l'espace public médiatique. Ces thématiques traversent l'ensemble de notre recherche.

RAISONNER PAR INDUCTION ET DÉDUCTION

Revenons à notre démarche d'enquête générale. Comment, de ce premier doute sur une croyance partagée et sur le rôle de la presse dans l'institution de cette croyance, en sommes-nous venue à nous intéresser à la représentation des collectifs politiques dans l'espace public médiatique ? C'est en poursuivant un raisonnement par induction et déduction, soit un raisonnement qui s'appuie sur l'observation de faits et l'émergence d'idées guidant l'enquête, que nous avons pu déterminer notre problématique. John Dewey impute un tel raisonnement à toute réflexion :

*« Il y a (...) dans toute réflexion, un double mouvement : un mouvement partant des faits donnés, partiels et non enchaînés pour aboutir à une situation suggérée compréhensive (ou inclusive) globale ; en sens inverse, un mouvement partant d'un ensemble suggéré, qui en raison de ce qu'il est suggéré, constitue une idée, pour aboutir aux faits particuliers et relier ceux-ci les uns aux autres et aussi à des faits additionnels sur lesquels la suggestion a orienté l'attention. Le premier de ces mouvements est inductif, le deuxième déductif. Un acte complet de pensée embrasse les deux, c'est-à-dire qu'il implique l'interaction féconde des données particulières observées (ou rappelées) et d'opinions inclusives et à portée étendue. »
(Dewey, 1925 [1910] : 108)*

Ce mouvement entre induction et déduction relie les faits aux idées dans la réflexion ordinaire³⁶. Le raisonnement de l'enquête scientifique suit le même développement que la réflexion ordinaire, à la différence près qu'une attention particulière et consciente est portée à chaque phase de ce processus, que les idées ne sont acceptées que sous forme d'hypothèses qui orientent la suite de l'enquête, et que les moyens de vérifications sont plus élaborés :

« L'induction et la déduction scientifiques. – La différence consiste dans le soin conscient plus grand avec lequel s'accomplit chaque phase du processus. Les conditions, sous lesquelles les suggestions peuvent naître et se développer, sont réglées. L'acceptation hâtive d'une idée plausible, idée qui semble solutionner la difficulté devient une acceptation conditionnelle, tandis que les recherches se poursuivent ; on accepte l'idée comme hypothèse efficiente, comme un à peu près, qui oriente l'investigation, fait découvrir de nouveaux faits, non, comme une conclusion définitive. Lorsqu'on s'efforce de déterminer aussi exactement que possible chaque phase de ce phénomène, la marche vers l'édification

³⁶ Les suggestions inférées des faits observés proviennent, selon Dewey, de « l'expérience passée » ou des « connaissances acquises antérieurement » (Dewey, 1925 [1910] : 29). Peirce prône lui aussi un raisonnement permettant la découverte de choses et d'idées nouvelles par l'examen de ce qui est déjà connu. Il défend ainsi un raisonnement par *abduction*, soit une « méthode » à même d'établir une prédiction générale sans garantie formelle de réussite, qui se justifie par « l'induction fondée sur l'expérience passée » (Peirce, 2017 [1903] : 220). Cette prédiction est ensuite confirmée ou infirmée par l'expérimentation des faits.

de l'idée s'appelle découverte inductive (en un mot : induction) ; la marche vers le développement, l'application, la mise à l'épreuve, s'appelle preuve déductive (en un mot : déduction). » (ibid. : 110)

L'induction est donc le principe par lequel le chercheur réalise des inférences formées par ses connaissances, par son expérience, et par la méthode scientifique, au contact de faits partiels et particuliers³⁷. Ces idées émergent sous forme de suggestions susceptibles d'expliquer la situation, mais qu'il s'agit de considérer, dans le cadre d'une enquête scientifique, comme des hypothèses qui orientent l'enquêteur vers certains faits. Ceux-ci sont réobservés, en vue d'apporter des détails nouveaux répondant à cette inférence, et sont enrichis par la recherche de faits additionnels. Ces nouvelles observations, et les suggestions et raisonnements qu'elles occasionnent, font progresser la découverte de faits qui permettent de déduire si l'hypothèse formulée antérieurement est pertinente ou non, ou pour le dire autrement, si elle passe l'épreuve de sa « vérification » (*ibid.* : 111)³⁸. Le rôle de la déduction est donc de « transformer en conceptions plus nourries et plus complètes » des idées qui se présentent comme « incohérentes et incomplètes » et de « présenter le problème sous une forme féconde » (*ibid.* : 125). Dans ce processus, l'enquêteur ne peut donc pas se permettre de succomber à la facilité d'une conclusion hâtive. Au contraire, sa conduite vise à « contenir » ses suggestions en cherchant toujours plus de détails dans les faits, et en les organisant de différentes façons, afin qu'ils fassent émerger de nouvelles suggestions et idées à soumettre à de nouvelles observations et déductions.

³⁷ Dewey définit l'induction scientifique comme « tous les procédés qui favorisent l'observation et la récolte de faits en vue de faciliter la formation de conceptions et de théories explicatives » (*ibid.* : 115). Si l'induction est dirigée par des connaissances et expériences passées, l'enquête n'en est pas moins objective. Celle-ci fonctionne précisément par la soumission de ces suggestions aux données empiriques et à des procédés de vérification scientifiques empêchant les conclusions hâtives, notamment par la multiplication des observations et par l'expérimentation. Comme l'avance Dewey : « En général, l'esprit scientifique est celui qui sait qu'une conclusion peut lui être imposée et que la précipitation à conclure résulte en partie de certaines habitudes qui tendent à lui faire « lire » certaines idées (*m*) dans les phénomènes qui se présentent à lui ; il doit donc veiller à ce que des erreurs ne naissent pas sous l'influence de ses intérêts, de ses habitudes, des préjugés courants. (...) Tous les instruments d'observation, les divers moyens de mesure (...) jouent une partie de leur rôle scientifique en aidant à éliminer les idées qui suggèrent les habitudes, les préjugés de même qu'une forte préoccupation, une excitation ou une anticipation momentanée ou encore la vague des théories courantes. (...) Ainsi les préventions purement personnelles (résultant de l'habitude, de la tendance, des effets d'une expérience récente) s'éliminent en grande partie. En langage ordinaire, les faits sont déterminés *objectivement* plutôt que *subjectivement*. Ainsi sont combattues les tendances à une interprétation prématurée. » (*ibid.* : 117, 118).

³⁸ Si l'induction va du particulier (fait partiel) au général (idée, principe), la déduction va, elle, du général (idée, principe) au particulier (faits particuliers) pour servir de preuve : « Tandis que par l'induction on va des détails fragmentaires (ou particuliers) à une vue cohérente d'une situation (axiome), la déduction elle, part de celle-ci et retourne au particulier, elle les réunit, les relie entre eux. Le mouvement inductif va à la *découverte* d'un principe synthétique, le deductif s'efforce d'aller vers la preuve de ce principe, il le confirme, le réfute, le modifie suivant qu'il est capable de tirer parti des détails isolés pour aboutir à une expérience unifiée. Pour autant que chacun de ces processus s'élabore en fonction de l'autre, on aboutit à des découvertes de valeur ou des actes de pensée qui ont subi l'épreuve de la critique et de la vérification. » (*ibid.* : 110-111).

Le travail d'enquête se réalise ainsi par le va-et-vient constant entre l'observation de faits et l'émergence de suggestions puis d'idées orientant vers une solution pratique à même de résoudre le caractère problématique de la situation et de réduire l'incertitude liée à celle-ci. Cette entreprise passe par l'observation de plus en plus ciblée de certains faits étudiés et organisés à nouveau frais à mesure qu'émergent les idées, faits qui seront ensuite, grâce aux déductions réalisées à partir de ces nouvelles observations, érigés au statut de preuves empiriques. Comme l'avance Dewey :

« La force opérative des faits est évidente quand on considère que le fait à l'état isolé ne prouve rien. Les faits prouvent et éprouvent une idée dans la mesure où ils peuvent être organisés les uns avec les autres. Il n'y a organisation que s'ils sont en interaction réciproque. Quand la situation problématique est telle qu'elle requière de vastes enquêtes pour la résoudre, une série d'interactions intervient. Des faits observés indiquent une idée qui tient lieu de solution possible. Cette idée suscite de nouvelles observations. Certains des faits nouvellement observés s'associent aux faits précédemment observés et sont ainsi constitués qu'ils éliminent d'autres choses observées, eu égard à leur fonction de preuve. Le nouvel ordre de faits suggère une idée modifiée (ou hypothèse) qui occasionne de nouvelles observations dont le résultat de nouveau détermine un nouvel ordre de faits et ainsi de suite jusqu'à ce que l'ordre existant soit unifié et complet. Au cours de ce processus sériel les idées qui représentent des solutions sont éprouvées ou « prouvées ». » (Dewey, 1967 [1938] : 178-179)

Une idée fonctionne dès lors qu'elle permet d'« établir, au moyen des observations, des faits non observés auparavant, et se trouve donc utilisée pour les organiser avec d'autres faits en un tout cohérent » (*ibid.* : 175). Dans le cadre d'une enquête scientifique, le travail d'observation et de raisonnement va pousser le chercheur à sélectionner naturellement certains faits, et à en délaissier d'autres, au regard de leur pertinence pour la compréhension du phénomène investigué et des idées qui sont éprouvées par ces faits. Ce travail participe ainsi de la transformation de faits bruts en données empiriques pertinentes à analyser³⁹. On l'aura compris, ce processus n'est pas linéaire. Au contraire, il appelle à une oscillation entre faits et idées/concepts à même de faire progresser l'enquête. Ce va-et-vient permet dès lors l'organisation des faits les uns avec

³⁹ Ces faits peuvent, bien entendu, être de différentes natures, ils dépendent du phénomène que l'enquêteur cherche à expliquer et de la démarche d'enquête qui sera entreprise pour récolter des données empiriques. Par exemple, l'ethnographe observera le plus souvent des comportements, situations et interactions immédiats et en co-présence, tandis que l'analyste de discours portera son regard directement sur le niveau langagier à travers l'analyse de récits ou de textes énoncés par des acteurs individuels ou collectifs étudiés *a posteriori*. Bien que les interactions et les discours constituent des données empiriques différentes (quoique nécessairement liées), ils sont tous deux des faits observables et descriptibles qui existent indépendamment de la subjectivité du chercheur. Le raisonnement qui sous-tend l'avancement de l'enquête, l'organisation des faits entre eux et leur analyse n'ont donc pas lieu d'être différents.

les autres dans un nouvel ordre de faits, mais aussi la recherche de nouveaux faits répondant à l'émergence d'idées induites par ce nouvel ordre⁴⁰.

Nous l'avons dit, loin de nous avoir permis de poser le problème, nos questions liées aux allégations d'ordre sexuel contre Assange nous ont orientée vers un premier *lieu* d'investigation, la presse suisse romande, et sur des *faits* à observer en les éprouvant une nouvelle fois, cette fois-ci sous une forme scientifique : la mise en récit de ces allégations. À cette fin, nous avons sélectionné un grand titre de Suisse romande, le quotidien généraliste francophone à dimension nationale *Le Temps*, dans le but d'examiner comment il avait présenté ces allégations à ses lecteurs quelques années auparavant. Comme nous l'avons indiqué, la mise en récit de ces allégations dans un schème narratif et interprétatif politique fonctionne si l'on conçoit que s'attaquer à Assange revient à cibler WikiLeaks, une idée qui ne nous étonnait guère à l'époque tant nous concevions WikiLeaks et Julian Assange comme les deux faces d'une même pièce. Mais en observant ces faits à nouveau titre, les moyens par lesquels cette attaque contre WikiLeaks prenait forme dans le récit journalistique – viser le corps propre

⁴⁰ Il convient de considérer l'écriture scientifique comme partie intégrante du travail d'enquête. Dans la mesure où l'enquête scientifique est destinée à être adressée, celle-ci prend une forme nécessairement nouvelle par l'écriture. En effet, le travail d'écriture appelle le chercheur à la réorganisation de ses données et à la clarification de son raisonnement afin de les poser par écrit et de les adresser à autrui. Comme le souligne le sociologue Cyril Lemieux (2010 : 380) au sujet de l'écriture : « le fait d'écrire implique une modification en retour de nos pensées. Il les fait immanquablement se transformer, du seul fait qu'il leur fournit des points d'appui externes (des mots alignés sur une page ou un écran) dont elles ne disposaient pas encore. C'est ainsi que l'écriture conduit toujours, dans l'immédiateté même de l'action d'écrire, à réorganiser la pensée dont elle procède ou, plus exactement, à produire une pensée qui, en tant que telle, c'est-à-dire en tant que pensée ordonnée à la « raison graphique », ne préexistait pas. » L'écriture a ainsi une influence considérable sur la pensée du chercheur et donc sur l'évolution et la restitution de son enquête. Les faits y sont éprouvés d'une façon inédite à travers leur épreuve écrite. On considérera ainsi que lors d'une enquête scientifique les faits sont éprouvés à au moins trois niveaux différents : celui de leur expérience et observation directes ; celui de leur expérimentation scientifique permettant d'infirmer ou de confirmer une hypothèse et ériger certains faits au statut de preuves ; celui de leur épreuve écrite. Ces niveaux correspondent à des expériences distinctes pour le chercheur et à un degré de décontextualisation croissant. Chacun d'eux appelle à une épreuve de justesse qui façonne le résultat final de l'enquête. Sans être assimilables, ces trois niveaux d'expérience rappellent les trois niveaux de parole que définit la sociologue Dorothy Smith (1981) dans un texte où elle explicite le fonctionnement de la description sociologique. Selon elle, quand le chercheur utilise dans ses descriptions sociologiques des termes et catégories déracinés des activités dont ils sont issus, celui-ci produit un savoir non pas scientifique, mais idéologique. Elle va ainsi distinguer trois formes de parole et d'écriture qui sont chacune reliées à une strate spécifique de la scène sociale. Le premier niveau renvoie aux échanges entretenus par des individus au cours de leurs activités dans un environnement naturel ; le second renvoie aux descriptions qu'adresse un informateur au chercheur lorsqu'il lui décrit son activité : si ces descriptions utilisent les mêmes mots qu'au premier niveau de parole, elles les désindexicalisent nécessairement en les soustrayant à leur contexte et activité d'origine et produisent un « usage différent des mots », l'interprétation que donnera le chercheur de ces descriptions dépendra de sa compréhension du fonctionnement du niveau de parole précédent ; le troisième niveau renvoie à la forme de parole ou d'écriture de la description sociologique, forme organisée par les catégories et concepts de la sociologie qui tentent de faire sens et d'organiser les deux niveaux de parole précédents (Smith, 1981 : 323-324). Ne pas relier les formes de parole à la strate qui leur convient revient dès lors à ne pas saisir qu'un usage différent des termes est réalisé en fonction de leur contexte d'énonciation. Ainsi, l'utilisation d'une catégorie par le sociologue s'adressant à un autre sociologue doit, pour éviter de produire un discours idéologique, passer et expliciter les deux strates qui précèdent son niveau de parole.

d'Assange en l'accusant d'agression sexuelle et de viol – nous ont interpellée. L'examen de la mise en récit du *Temps* nous a alors guidée vers l'analyse d'enjeux intrinsèques à la figuration de Julian Assange et de WikiLeaks dans l'espace public médiatique, enjeux qui se nouent autour de la relation qu'entretiennent *publiquement* ces deux entités. L'observation de ces premiers faits a fait jaillir une nouvelle série de questions portant plus généralement sur le lien unissant Assange à WikiLeaks : pourquoi considérons-nous depuis plusieurs années WikiLeaks comme le fantôme d'Assange ? Qu'est-ce exactement que WikiLeaks, si ce n'est un site Internet dirigé par son « fondateur » ? D'où provient cette catégorie de « fondateur » par laquelle les journalistes du *Temps* introduisent Assange ? Quelle place celui-ci occupe-t-il exactement au sein de WikiLeaks ?

Ces questions nous ont amenée à nous intéresser à un second *lieu* d'investigation, le site Internet de WikiLeaks, et à l'observation de nouveaux *faits* dans le but de cibler plus précisément la façon dont cette scène médiatique présentait, à ses origines, soit au début de 2007, WikiLeaks et son fondateur. Ce que nous y avons découvert nous a poussée à faire de notre savoir commun au sujet de la relation entre Assange et WikiLeaks l'objet de nos investigations. En effet, loin d'apparaître comme un site Internet dirigé par un seul homme, WikiLeaks se présente initialement comme un projet collectif et démocratique qui prend la forme d'une communauté virtuelle qui s'organise autour de la fuite d'information. Quelque chose avait donc dû se passer, dans la trajectoire *interne* de WikiLeaks et dans sa reconnaissance *externe*, pour que ce projet collectif se réduise au cours des années 2010 à la figure de son fondateur. Ce constat nous a permis de situer le problème sous la forme d'une interrogation à laquelle devait se dédier la suite de notre enquête, une question qui allait nous mener vers la problématique de la représentation des collectifs dans l'espace public médiatique, notamment dans la presse :

Comment WikiLeaks, entité hybride qui se donne initialement comme une entreprise démocratique et collective, est-il devenu aux yeux de l'opinion publique – suisse romande, en tout cas – le produit d'un seul homme ?

Une question, trois terrains d'enquête

Pour répondre à cette question, il nous est apparu pertinent de ressaisir le parcours énonciatif et catégoriel de Julian Assange et de WikiLeaks dans l'espace public médiatique, dans le but de comprendre ce qui avait mis en échec la prétention de WikiLeaks à apparaître publiquement,

en dehors de son site Internet, comme un collectif politique⁴¹. Nous avons ainsi sélectionné trois terrains d'enquête : les deux premiers signalés plus haut, soit les articles du *Temps* et le site Internet de WikiLeaks, auxquels nous avons ajouté, à titre de comparaison, le quotidien de référence américain *New York Times*. L'ajout de ce troisième terrain d'enquête nous a permis de constater les différences et similarités dans le traitement médiatique d'Assange et de WikiLeaks dans la presse selon le contexte national au sein duquel évoluaient les deux journaux. Plus généralement, cette comparaison visait à répondre aux questions suivantes : les lecteurs du *New York Times* vivent-ils, par la mise en récit des événements liés à WikiLeaks et à Julian Assange, une expérience médiatique similaire à ceux du *Temps* ? Sont-ils amenés à formuler le même jugement ? L'espace national a-t-il une incidence sur le traitement médiatique de ces événements ? Assange et WikiLeaks sont-ils figurés de la même façon dans ces deux journaux ? Dans les mots de Dewey, l'on peut dire que la comparaison nous aura servi, ici, d'expérimentation et de contraste⁴².

Nos terrains d'enquête ont donc été sélectionnés au cours de notre recherche par induction et déduction pour la pertinence qu'ils représentaient à l'égard de nos interrogations croissantes. C'est ainsi l'observation de certains faits qui nous a naturellement orientée vers de nouveaux terrains et de nouveaux faits à observer à mesure qu'émergeaient de nouvelles réflexions et idées⁴³. L'ensemble de nos terrains d'enquête nous aura permis de suivre l'activité d'acteurs

⁴¹ Cette mise en échec, comme nous le verrons dans notre troisième partie, « De nous en il (I). Représentation et fondation », prend place au moment de la représentation de WikiLeaks dans les médias de masse.

⁴² En effet, selon le pragmatiste américain, une hypothèse est confirmée quand « une preuve cohérente de l'existence d'un objet, se substitue à la constatation d'un conflit de détails contradictoires » (*ibid.* : 112). Pour aboutir à une juste conclusion, il ne s'agit pas uniquement de rassembler des cas similaires, il faut également les contraindre au contraste et rechercher des cas négatifs pour rendre à la comparaison sa valeur logique. C'est à ce titre qu'intervient l'expérimentation scientifique, « méthode type pour introduire des éléments de contraste » (*ibid.* : 121). Selon Dewey : « Toutes les méthodes inductives impliquent l'emploi des règles relatives aux conditions de l'observation et de l'activité mnémonique ; or c'est dans l'expérimentation que ces conditions se règlent le mieux. En effet c'est dans l'expérimentation, qu'on s'efforce d'observer en vue de découvrir tous les éléments constitutifs, avec le mode et l'étendue de leur intervention. Les observations faites ainsi forment l'expérimentation. » (*ibid.* : 121). Cette expérimentation sert à pallier des erreurs provenant de « la rareté », de « l'insuffisance » et de « la fixité rigide des faits tels que nous les observons généralement » (*ibid.* : 122). Elle permet de tester les hypothèses et déductions réalisées pendant l'enquête et la fonction de preuve des faits observés. Dewey accorde ainsi une place d'importance à l'expérimentation scientifique qui permet, dans un second temps de l'enquête, de lier plus solidement idées et faits. L'expérimentation produit des « faits d'essais » qui n'appartiennent pas directement au problème, mais qui sont dirigés par les idées qui ont émergé grâce au problème. Elle sert tout à la fois à tester une hypothèse en suggérant les modifications qu'elle requière « pour être applicable, c'est-à-dire convenir à l'interprétation et à l'organisation des éléments du problème », et à tester la « fonction de preuve » des faits (Dewey, 1967 [1938] : 177, 179). Comme l'avance Dewey : « La force opérative des idées et des faits est donc pratiquement reconnue dans la mesure où ils sont liés à l'expérimentation. Les dire « opérationnels », c'est donc reconnaître théoriquement ce qui est impliqué quand l'enquête remplit les conditions imposées par la nécessité de l'expérimentation. » (*ibid.* : 179).

⁴³ C'est sans doute ici que réside la différence entre la constitution d'un corpus de données décontextualisées visant l'analyse linguistique des discours et l'analyse d'un corpus constitué pour sa pertinence à rendre compte d'un

qui ont participé, chacun à leur façon, à façonner le lien unissant Assange à WikiLeaks dans l'espace public médiatique. Ils ne sont pourtant pas des terrains d'enquête isolés ; chacune de ces scènes « se répond ». Nous verrons ainsi comment le quotidien suisse *Le Temps* reprend au *New York Times* sa mise en récit de certains événements. Nous verrons également comment le *New York Times* en vient à servir de médiateur entre WikiLeaks et le gouvernement américain. Mais nous verrons aussi comment des instances figuratives comme le *New York Times* et *Le Temps* transformeront progressivement les modalités d'apparition d'Assange sur le site Internet de WikiLeaks.

De la particularité du terrain médiatique

Avant d'entrer plus en détail dans la présentation de ces terrains, signalons encore quelques caractéristiques des terrains médiatiques en les comparant à des terrains d'enquête plus traditionnels pour le sociologue. Contrairement à l'ethnographe, qui se déplace et récolte ses données à partir des observations et entretiens qu'il mène sur son terrain, l'analyste de discours médiatique fait face à un ensemble de données qui s'offrent à lui sans qu'il ait participé en première personne à leur constitution. Son travail consiste à chercher et à puiser dans des ressources déjà disponibles tout en établissant la cohérence de son corpus de données en fonction du phénomène social qu'il cherche à investiguer. Ce type de terrain peut apparaître comme étant moins contraignant que ne l'est un terrain ethnographique. Pourtant, si le chercheur économise ses déplacements, son terrain s'invitant quand il le souhaite dans son bureau, il est confronté à de nombreux inconvénients que s'évite l'ethnographe.

Le premier est d'ordre quantitatif ; il a trait à la masse spectaculaire de données auxquelles est confronté le chercheur et au choix très vaste des terrains auxquels il est susceptible de s'intéresser. Dans ce cadre, l'induction (et par suite, la déduction) lui permet de déterminer et de s'orienter vers des terrains d'enquête cohérents, de sélectionner les discours qui constitueront ses données d'analyse en fonction des observations qu'il mène et de savoir quand débiter et arrêter son corpus de données. Il serait erroné de dire que cette tâche relève du bon vouloir du chercheur ou de sa subjectivité. Comme nous l'avons vu avec les écrits de Dewey, l'induction est dirigée par l'observation de faits qui ne dépendent pas de lui. Dans le cadre de notre corpus de presse, ce sont les productions journalistiques et les pics de publication liés à la couverture

phénomène social, s'inscrivant dans une démarche sociologique. À la différence des corpus linguistiques, les discours que nous avons sélectionnés ne sont pas « isolés ». Ils forment un tout cohérent permettant de retracer un phénomène social particulier : la façon dont WikiLeaks est devenu, publiquement, Julian Assange.

d'événements particuliers impliquant Julian Assange et de WikiLeaks qui ont orienté et guidé la sélection des articles pertinents à analyser, des articles qui prennent place en 2010.

Le second inconvénient – qui est aussi une plus-value puisqu'il permet ce genre d'enquête – concerne la « temporalité publique » (Arquembourg, 2003) des terrains et discours médiatiques. Contrairement aux terrains d'enquête ethnographique, les terrains d'enquête médiatique – hormis ceux qui sont appréhendés à partir d'une posture ethnographique, soit qui consistent en des ethnographies en ligne – fournissent des données d'enquête qui ont une temporalité qui ne coïncide (souvent) pas avec celle de l'enquête sociologique. Les données récoltées sont des discours énoncés publiquement par des acteurs spécifiques, à un moment donné de l'histoire et au sujet d'événements particuliers. Il s'agit donc pour le sociologue de revenir sur des événements qui ont été mis en sens et en récit par d'autres que lui, dans un contexte de description spécifique au moment *t*. Le chercheur doit ainsi prendre en compte le décalage entre le temps et le lieu de la mise en récit des discours qu'il analyse et ceux de son enquête. Il doit prendre garde à réinscrire ces discours dans leur contexte d'énonciation, en rendant compte de leur temporalité publique et du savoir commun propre à leurs destinataires au moment de leur énonciation. Nous reviendrons sur cet enjeu dans notre chapitre suivant lorsque nous aborderons la problématique de l'interprétant.

Enfin, le troisième inconvénient concerne l'impossibilité pour le chercheur d'agir sur son terrain d'enquête ; d'interroger ou de demander des précisions à ses enquêtés, voire juste d'entretenir une quelconque relation avec eux. Il s'agit toutefois d'un « faux inconvénient » dans la mesure où la focale sociologique est mise sur le discours, et plus précisément sur ce que font ces discours à l'espace public dans lequel ils paraissent, et non sur les activités, les interactions et les décisions prises et effectuées en coulisses par les acteurs qui rédigent ces discours. Les ressources dont dispose le chercheur pour réaliser l'analyse de ces discours devraient ainsi lui suffire à mener à bien son enquête, sans qu'il ait à se préoccuper de ce qu'il se passe en coulisses⁴⁴.

⁴⁴ Il va de soi que l'ethnographe est également appelé à réaliser ce type d'analyse de discours. Ces deux démarches d'enquête ne sont pas antagonistes, elles se situent sur un même continuum, et il serait avantageux de considérer l'analyse de discours telle que nous la pratiquons ici comme l'une des étapes de l'enquête ethnographique. Comme le soulignent Matthieu Berger et Carole Gayet-Viaud (2011 : 13) : « Il ne s'agit pas d'opposer des pratiques aux discours, les discours valent, comme les autres pratiques, en tant qu'ils s'inscrivent dans des situations qui configurent leur sens et leur portée. Ils doivent être appréhendés à partir de ce qu'ils font, dans ces diverses situations ». Toutefois, prises comme deux méthodes d'enquête et d'analyse distinctes, l'on peut souligner la place que chacune d'entre elles accorde au langage. Le langage constitue le matériau brut de l'analyse de discours. L'ethnographie s'intéresse également au langage, mais pris dans l'observation plus générale d'interactions et de

Le site Internet de WikiLeaks

Apportons maintenant quelques précisions sur nos terrains d'enquête. Nos premières analyses des articles issus de la presse suisse romande sur les allégations d'agression sexuelle et de viol énoncées contre Assange nous ont portée à nous intéresser de plus près au site Internet de WikiLeaks, scène de co-naissance publique de WikiLeaks et de Julian Assange dans le paysage médiatique. Nous avons ainsi analysé l'évolution du discours public et des fonctionnalités du site Internet <http://wikileaks.org> depuis sa mise en ligne officielle début 2007 jusqu'à la période précédant sa reconnaissance internationale en 2010. Cette analyse nous aura permis de nous intéresser au type de collectif généré par le dispositif sociotechnique de WikiLeaks et à la forme qu'y prenait son action collective. Mais nous nous sommes également intéressée à la place qu'occupait Assange dans cette entreprise, ainsi qu'au statut et à la visibilité dont il jouissait sur cette scène⁴⁵.

L'analyse de ce site a constitué un défi méthodologique majeur dans la mesure où nous avons analysé un dispositif sociotechnique d'ampleur évoluant de façon rapide et conséquente. Nous nous sommes ainsi confrontée à plusieurs difficultés : l'interface chaotique de ses débuts ; les

situations particulières. Ces deux démarches se différencient également dans leur protocole de récolte de données et dans l'engagement qu'elles permettent au chercheur d'avoir sur son terrain d'enquête. La première suggère une certaine extériorité du chercheur vis-à-vis de son terrain dans la mesure où il s'intéresse à des discours qu'il n'a pas participé à produire et à des situations sur lesquelles il n'a pas d'emprise. Cette méthode implique donc une relation « à distance » et médiante, et des discours analysés *a posteriori*. La démarche ethnographique implique quant à elle directement le chercheur puisque son corps, ses sens et ses expériences constituent l'outil par lequel il récolte ses données et produit le savoir ethnographique (Cefaï, 2013). Cette démarche prend place dans des relations de co-présence au sein de situations que le chercheur observe et auxquelles il peut participer.

⁴⁵ L'ensemble des données du site Internet de WikiLeaks ont été récoltées grâce au site d'archives en ligne <https://archive.org/web/>. Ce site, qui archive les pages du site Internet de WikiLeaks depuis son lancement officiel au début 2007, nous a permis d'observer les grandes transformations opérées dans le discours public et dans les fonctionnalités (visibles) du site. Tout en cherchant à retracer l'évolution constante du site, soit en observant le site à de nombreuses dates, nous avons identifié quatre périodes de changements significatifs : début 2007, fin 2007, fin 2009 et avril 2010, cette dernière date correspondant au moment précédant la reconnaissance internationale de WikiLeaks et de Julian Assange dans la presse après la diffusion de la vidéo *Collateral Murder*. Nous nous sommes confrontée à certains problèmes techniques inhérents à tout site d'archivage en ligne, comme l'absence d'archivage de certaines pages ou l'impossibilité d'interagir avec un dispositif statique. Ces barrières nous ont empêchée d'avoir accès aux pages du *chat* et des *forums* de l'époque et de créer un compte quand le site Internet de WikiLeaks le permettait encore. En d'autres termes, il ne nous a pas été donné d'analyser une partie des coulisses du site, lorsque celui-ci était relativement ouvert et collaboratif. Ces obstacles, dus au caractère rétrospectif de notre démarche, nous ont ainsi forcée à faire un choix méthodologique : nous cantonner à l'analyse du discours public et des fonctionnalités visibles du site. Ce choix n'a pas fondamentalement entravé cette recherche, dans la mesure où notre but n'était pas de réaliser une ethnographie en ligne de WikiLeaks, mais bien de nous intéresser à la façon dont Julian Assange devenait peu à peu *publiquement* le visage et la voix de WikiLeaks dans l'espace public médiatique. Une analyse des coulisses nous aurait toutefois permis de constater si les modalités d'adresse changeaient « à l'interne », et de façon plus intéressante encore, d'analyser les pages de discussion du site afin de voir la place qu'y prenait Assange (mais encore aurait-il fallu y avoir accès...). Enfin, elle nous aurait, peut-être, permis de nous intéresser également à la structure et au fonctionnement purement techniques de WikiLeaks, élément que nous avons dû laisser de côté pour cette recherche.

blocages récurrents dus à des attaques informatiques contre WikiLeaks et, de fait, l'apparition d'une multitude de sites miroirs ne contenant pas tout à fait les mêmes informations que le site original ; le nombre incalculable de données présentes sur le site, notamment au sein des pages contenant des documents classés ou confidentiels rédigés dans un jargon spécialisé (les fameuses « fuites ») ; l'existence de pages du site qui n'ont pas été archivées et qu'il ne nous a pas été donné de consulter⁴⁶. Malgré ces difficultés, ce terrain d'enquête s'est révélé riche en informations puisqu'il nous a effectivement permis d'analyser les transformations internes à WikiLeaks. L'analyse des changements de fonctionnalités et d'adresse nous a ainsi montré comment, en s'orientant vers un nouveau public, WikiLeaks transformait non seulement ses ambitions, mais aussi la forme de son collectif et la place que son site accordait à Assange.

Le Temps et le New York Times

Nos deux autres terrains d'enquête, *Le Temps* et le *New York Times* sont les plus conséquents, ce qui explique la focale que nous mettrons, dans notre chapitre suivant, sur les outils à même de permettre l'analyse du discours de presse. *Le Temps* et le *New York Times* ont été sélectionnés non pour leur position sur l'échiquier politique, mais bien pour le fait d'être des quotidiens de référence généralistes au lectorat important. Loin d'être appréhendés comme des archives, ils sont considérés ici comme des acteurs institutionnels à part entière qui participent activement à la constitution et à la régulation de l'espace public démocratique de leur pays. Ils ont tous deux pris part à la mise en visibilité de WikiLeaks et de Julian Assange dans l'espace public national au sein duquel ils évoluent, soit la Suisse romande pour le premier, les États-Unis pour le second⁴⁷. Ils ont également tous deux thématiqué des enjeux publics en lien avec les fuites et l'existence de WikiLeaks. Enfin, ces deux journaux ont participé à l'élaboration et l'alimentation du savoir commun de leurs lecteurs au sujet d'Assange et de WikiLeaks.

⁴⁶ Il va sans dire que ce genre d'événement crée une terrible frustration chez le chercheur qui est alors persuadé que ces pages détiennent de véritables trésors à analyser, voire toutes les réponses qu'il n'a pas encore trouvées.

⁴⁷ Même s'il est d'ampleur nationale, l'espace public national que *Le Temps* recouvre est la Suisse romande dans la mesure où c'est un journal francophone. La Suisse est divisée en trois grandes régions linguistiques : la Suisse romande, où l'on parle le français, la Suisse allemande, où, comme son nom l'indique, l'on parle allemand, et le Tessin, où l'on parle italien. Une quatrième région linguistique, au statut particulier, existe, les Grisons, où l'on parle romanche, allemand et italien. Si le romanche constitue la quatrième langue officielle de Suisse, elle est très peu courante. Elle n'est pas la seule langue nationale parlée par ses locuteurs, ceux-ci maîtrisant également soit l'allemand, soit l'italien. Chacune de ces régions est dotée de ses propres médias (y compris en romanche). Pour comprendre la façon dont ces médias constituent un espace public particulier qui s'indexe sur le rapport à la langue, voir Widmer (1994).

Nous avons sélectionné le *New York Times*, car l'analyse de ses articles représentait un enjeu majeur : en plus d'être un journal de référence, le quotidien a non seulement collaboré avec WikiLeaks dans la diffusion et l'analyse d'un nombre important de fuites, mais il est également un acteur directement concerné par les documents obtenus par WikiLeaks accablant l'armée et le gouvernement américains. De ce fait, le débat autour des fuites de WikiLeaks prend au sein du quotidien une importance particulière. La thématisation des activités de WikiLeaks et la qualification d'Assange y apparaissent comme un enjeu public d'ampleur nationale. Nous verrons ainsi que le journal, loin d'être uniquement une instance informationnelle, est également une « instance civique de jugement » (Boltanski, 2011 : 317) qui aura une influence majeure dans la reconnaissance du caractère collectif, ou non, de WikiLeaks⁴⁸. Quant au journal suisse *Le Temps*, nous l'avons sélectionné pour les raisons que nous avons mentionnées préalablement : il est un quotidien généraliste francophone à dimension nationale et au lectorat important⁴⁹. Mais, de façon plus importante, c'est un journal qui a participé, avec d'autres journaux locaux, à constituer notre savoir commun, en tant que membre informée de l'espace public suisse romand, au sujet d'Assange et de WikiLeaks. Plus généralement, la comparaison du *Temps* avec le *New York Times* nous aura permis d'apprécier le cadrage médiatique que privilégie un journal qui n'est pas directement concerné, en tout cas en 2010, par les événements qu'il médiatise, et de comparer l'expérience médiatique que ces deux journaux proposent à leurs lecteurs de vivre par la médiatisation d'Assange et de WikiLeaks dans leurs pages⁵⁰. Venons-en maintenant à la présentation des outils que nous avons employés afin d'analyser nos données.

⁴⁸ Nous avons non seulement analysé les articles principaux du quotidien (information, opinion, portraits), mais également ceux de certaines de ses scènes annexes, à savoir les articles de certains de ses blogs. Ce choix s'explique pour deux raisons : les articles des blogs n'ont pas les mêmes impératifs en termes de longueur et de cadrage, ils sont souvent plus longs et détaillés ; les préoccupations de certains de ces blogs entraînent particulièrement bien en résonance avec les enjeux soulevés par les fuites de WikiLeaks, comme le blog *at war* visant à couvrir les informations liées à l'implication des États-Unis dans des conflits armés avec l'Afghanistan, l'Irak et le Pakistan à la suite du 11 septembre 2001, et le blog *The Lede*, destiné à approfondir les nouvelles nationales et internationales en ajoutant des informations récoltées sur le web ou obtenues par reportages inédits. Ces blogs n'ont pas été sélectionnés *a priori*, mais au cours de l'enquête pour la pertinence qu'ils représentaient à l'égard de notre questionnement.

⁴⁹ Le journal a également collaboré, dans une moindre mesure, avec WikiLeaks et la *NZZ* dans l'analyse des *Swiss Papers*, documents diplomatiques américains diffusés par WikiLeaks en 2011.

⁵⁰ Nos données portent principalement sur l'année 2010, soit l'année qui signe la reconnaissance internationale de WikiLeaks et de Julian Assange. Là encore, l'année a été déterminée au cours de l'enquête, lorsque nous nous sommes aperçue que cette année cristallisait les enjeux que nous cherchions à éclairer par notre recherche, à savoir la façon et le moment où WikiLeaks a été reconnu, publiquement, comme l'œuvre d'un seul homme.

2. MÉTHODE ET OUTILS : SOCIO-SÉMIOTIQUE ET LINGUISTIQUE PRAGMATIQUE

La nature de nos terrains d'enquête et de nos réflexions nous a poussée à privilégier une méthode à même de restituer les enjeux propres au travail discursif des médias. Loin de constituer un courant méthodologique uniforme, l'analyse de discours se décline en plusieurs tendances et écoles visant l'examen d'éléments spécifiques inhérents au discours. Deux de ces courants auraient pu être mobilisés afin d'analyser nos données : la statistique textuelle, soit le traitement quantitatif par des logiciels informatiques de données textuelles encodées manuellement et lemmatisées ou non (lexicométrie, textométrie, stylométrie, etc.)⁵¹ ; la socio-sémiotique des discours, soit le traitement qualitatif de données discursives visant la ressaisie du sens par l'articulation des modalités du dire et du dit (situation d'énonciation, dispositif de catégorisations, actes de langage et performativité, contrat de lecture, ethos, etc.)⁵².

Si elles sont parfois utilisées de façon complémentaire, ces deux méthodes supposent des principes méthodologiques et épistémologiques différents. Alors que la méthode statistique suggère un modèle de raisonnement hypothético-déductif qui se traduit par la démonstration empirique d'hypothèses produites en amont par le chercheur⁵³ – hypothèses qui détermineront le corpus de données (Normand, 2014) –, l'analyse socio-sémiotique favorise un raisonnement de type inductif-déductif qui vise, à partir de l'analyse de données sélectionnées par induction, à produire une théorie générale. Au regard du questionnement qui a guidé notre enquête, mais aussi des principes épistémologiques que nous revendiquons quant à la nature de l'enquête scientifique, notre choix s'est naturellement porté sur la seconde méthode d'enquête qu'il nous faut maintenant détailler. Ce chapitre se veut un lieu de présentation *et* de discussion des outils que nous avons employés pour analyser nos données.

LE DISCOURS COMME ACTION

Ce travail de recherche s'inscrit indéniablement dans une démarche dite praxéologique de la communication (Quéré, 1991). On considérera le discours comme une action et le langage comme un processus qui a « une dimension expressive et constitutive », soit qui « est partie

⁵¹ Pour une introduction à la statistique textuelle, voir Guérin-Pace (1997).

⁵² Nous revendiquons un usage lâche du terme « socio-sémiotique ». Pour une histoire complète de la socio-sémiotique/*sociosemiotics* et des courants qui s'en réclament, voir Cobley et Randviir (2009).

⁵³ Les différentes approches en statistique textuelle ne se réduisent pas à l'application stricte de ce modèle de raisonnement. Pour une présentation de ces approches et des enjeux théoriques et méthodologiques qu'elles soulèvent, voir Fallery et Rodhain (2007).

intégrante des réalités mêmes qu'il permet de décrire et de rapporter » (*ibid.* : 72)⁵⁴. La communication y est appréhendée comme « une activité conjointe de construction d'une perspective commune, d'un point de vue partagé, comme base d'inférence et d'action », une activité qui contribue à la « constitution d'un monde commun par l'action » (*ibid.* : 76, 72)⁵⁵. Dans le modèle praxéologique de la communication que décrit Louis Quéré, « l'information pertinente se constitue localement dans le cadre d'une activité », elle « émerge en fonction de la structuration de l'environnement d'une action par un processus de sélection et d'ordonnement, dont résulte un champ déterminé de visibilité » (*ibid.* : 77-78).

Nous l'avons dit, l'activité des journalistes consiste à mettre en intrigue certains faits et situations qu'elle rend tangibles et intelligibles à des lecteurs qui ne peuvent les expérimenter en première personne. En d'autres termes, les journalistes mènent l'enquête que ne peuvent réaliser leurs lecteurs au sujet de situations problématiques particulières. Leur activité n'est pas uniquement de nature informationnelle, elle génère, comme nous l'avons vu, une expérience collective, à la fois « cognitive » et « pratique » (Quéré, 1997). Le discours journalistique peut ainsi être appréhendé comme un acte de communication permettant l'instauration conjointe « d'un espace public » et d'une « perspective commune » servant de base d'inférence et d'action collectives (Quéré, 1991 : 76). Pour réaliser cet acte communicationnel, les journalistes ont recours, nous l'avons dit, à la description factuelle et à la narration, cette dernière leur permettant de transposer des actions en un récit et de combler par la *fiction* le référent absent dont ils parlent à leurs lecteurs⁵⁶. Mais cet acte repose également sur le savoir commun que les journalistes partagent, en tant que membres d'une collectivité donnée, avec leurs lecteurs⁵⁷. Il

⁵⁴ Ou comme le dirait le sémiologue Eliseo Verón (1973 : 276), le langage est à la fois une « activité » et une « compétence », et le discours, « l'un des "lieux" les plus importants de production de sens au sein d'une société ».

⁵⁵ « En particulier cette perspective commune permet aux partenaires de spécifier le mode sur lequel ils se rapportent temporairement les uns aux autres et au monde, et donc de construire, de façon concertée et sur le mode du « sens incarné », ce qu'ils se rendent mutuellement manifeste ou sensible dans l'interaction : à savoir une façon de se lier, une structure d'attentes réciproques, un monde et un horizon communs, et bien sûr un « contenu » de la communication (...) Donc pour le modèle « praxéologique », la communication est essentiellement un processus d'organisation de perspectives partagées, sans quoi aucune action, aucune interaction n'est possible. (...) on a désormais affaire à une activité conjuguée de construction d'un espace public, de façonnement d'un monde commun et de configuration réciproque des termes de la relation dans l'interaction avec les autres et avec le monde, et non plus simplement à un calcul de représentations ou d'états à partir d'indices. » (Quéré, 1991 : 76)

⁵⁶ Il convient de distinguer, comme le fait Paul Ricœur dans *Temps et Récit I* entre *fiction* comme « synonyme des configurations narratives » et *fiction* comme « antonyme de la prétention (...) à constituer un récit vrai » (Ricœur, 1983 : 101). Nous nous intéressons ici au premier sens de fiction, tout en considérant, à l'image de Louis Quéré (1982) que le recours à la fiction pour combler le référent absent apparente le discours journalistique au registre du *vraisemblable*.

⁵⁷ Ce savoir commun permet aux journalistes d'organiser cette expérience collective, mais il se trouve évidemment réinstancié et rejoué dans l'activité journalistique : il n'est pas un simple préalable statique sur lequel cette activité ferait fond et qu'elle laisserait inchangé.

s'agit donc de trouver une méthode à même d'objectiver ce savoir et de restituer la façon dont le discours journalistique formule, à partir de celui-ci, une proposition de monde et d'engagement à ses lecteurs.

Une même préoccupation méthodologique a longtemps occupé les travaux que le sociologue Jean Widmer a consacrés au discours de presse. Ce discours est pour lui nécessairement ternaire : « un énonciateur prend en charge un monde possible pour un lectorat implicite, tous trois ancrés dans sa temporalité et son espace particuliers » (Widmer, 1999 : 2). Dans un bel article qui rend hommage à sa sociologie, D. Acklin Muji, A. Bovet, P. Gonzalez et C. Terzi reviennent sur les efforts qu'a déployés Widmer au cours de sa carrière afin de proposer une analyse de discours à même de restituer les pratiques par lesquelles les individus construisent collectivement du sens et s'engagent, ainsi, conjointement dans des activités. Comme ils l'avancent, l'analyse de discours ne peut se contenter d'être interprétative ou quantitative, mais doit rendre compte des opérations discursives par lesquelles les acteurs sociaux font « sens du monde et y agissent conjointement » :

« [...] une analyse de discours détaillée a pour tâche d'élucider la manière dont les membres rendent compte de leur existence collective, dans et par leurs pratiques, notamment langagières. Dans cette perspective, l'analyse de discours ne peut se contenter ni des démarches interprétatives ou qualitatives – qui paraphrasent les discours au lieu de les analyser – ni des études de contenu classiques – qui s'emploient à restituer ce que les textes disent sous des formes codifiées ou quantifiées. Au contraire, l'analyse de discours doit s'efforcer d'exhiber et d'explicitier les opérations discursives, en particulier les procédures de catégorisation, déployées par les acteurs sociaux pour faire sens du monde social et y agir conjointement. » (2007 : 271)

Ce projet, Widmer le déploie en s'intéressant à l'énonciation, notamment journalistique, et aux catégorisations produites en situation et dans le discours par les membres d'une société donnée. Selon lui, « la société consiste en (...) actions sociales, organisations, aménagements spatiaux ou temporels, et dans leur description par les membres », et il s'agit pour l'analyste de trouver des moyens analytiques « permettant de rendre compte de ces descriptions » (Widmer, 2000 : 2). Par ce biais, il cherche à ressaisir des phénomènes d'ordre général, comme l'« institution des collectifs politiques et l'organisation des espaces publics » (*ibid.* : 269). Le recours à une analyse énonciative et catégorielle du discours, qui s'inspire tout à la fois de la sémiologie d'Eliseo Verón et des travaux en analyse conversationnelle d'ethnométhodologues tels que Harvey Sacks (Acklin Muji *et al.*, 2007 : 272) et Emanuel A. Schegloff, autoriserait une analyse

de discours qui soit véritablement *sociologique*. Elle permettrait de dépasser le niveau micro des interactions ou des textes pour saisir et expliquer le déploiement et la maintenance de l'ordre social – ordre dont la « constitution peut être observée et décrite à partir des pratiques discursives qui l'animent » (*ibid.* : 274), même s'il ne s'y limite bien entendu pas.

Pratiquement, cette analyse se traduit par une double lecture fonctionnant sur l'induction et la déduction : « une première lecture de sens commun, suivie d'une seconde lecture, analytique, qui rend compte de la première en faisant apparaître, dans les discours, les traces de leur production et l'anticipation de leur lecture, comme autant de propositions d'identification constitutives d'une manière de lire le monde » (*ibid.* : 272).

Une première lecture de sens commun : ressaisir l'interprétant en réception

La première lecture préconisée par Widmer *et al.* suppose que le texte soit compris à la façon dont il le serait pour son lecteur ratifié. L'analyste recourt ainsi « explicitement à sa qualité de membre comme point de départ pour comprendre le sens pour les membres » de ce discours avant de « se décentr[er] pour l'objectiver » (Widmer, 2000 :1)⁵⁸. Cet élément implique de penser les ressources interprétatives dont dispose le chercheur au moment de réaliser cette première lecture. En effet, les textes et discours sont adressés à une collectivité spécifique, dont le chercheur est parfois, en tant que membre d'une société ou d'un public donné, un destinataire ratifié⁵⁹. Lorsqu'il n'en est pas un, son travail consistera à préciser qui sont les destinataires de ce discours et à expliciter le savoir nécessaire à la compréhension de la proposition de monde qui leur est faite par celui-ci⁶⁰. Cette tâche peut nécessiter d'aller puiser dans des sources externes au texte, afin de reconstituer l'environnement de leur réception et de pouvoir ressaisir l'interprétant qu'il active au moment de sa lecture. Avant de poursuivre sur la seconde lecture (analytique) que propose Widmer, il nous faut expliciter la notion d'interprétant en réception.

⁵⁸ Il ne s'agit pas d'analyser le discours journalistique uniquement à partir d'une place de lecteur, mais bien d'endosser la posture de l'observateur, « perspective à la troisième personne », soit celui qui lit « le journal comme la communication d'une action et/ou d'une description possible entre une rédaction et un lectorat, communication qui porte inscrite en elle l'image de son expéditeur (l'énonciateur) et de son destinataire » (*ibid.* : 3).

⁵⁹ Cette collectivité est doublement définie, d'abord par le lectorat du journal, ensuite par ses modalités d'adresse et sa constitution dans le discours.

⁶⁰ Il va sans dire que cette démarche qui s'appuie sur le savoir commun du chercheur et des membres d'une société donnée pour mener une enquête est en opposition avec la rupture épistémologique préconisée par certaines démarches d'enquête sociologiques.

L'interprétant de Peirce

La notion d'interprétant provient de la sémiotique peircienne. Comme l'avance Gérard Deledalle en citant Peirce, le signe est : « un véhicule qui communique à l'esprit quelque chose de l'extérieur. Ce pourquoi il est mis [*That for which it stands*] est appelé son objet ; ce qu'il communique est sa *signification* ; et l'idée à laquelle il donne naissance, son *interprétant* » (Peirce, 2007 [1978] : 262). Il existe plusieurs types d'interprétants, selon la place qu'ils occupent dans « le modèle trichotomique des catégories » du signe élaboré par Peirce et leur degré de généralité (*ibid.* : 260). Ainsi, l'interprétant peut être « un sentiment de reconnaissance » (*interprétant immédiat/affectif*), « un effort musculaire » ou « mental » (*interprétant dynamique/énergétique*) ou encore « une habitude » (*interprétant logique*)⁶¹ (*ibid.* : 152). Peirce est formel sur le fait que l'interprétant, « propre résultat signifié d'un signe » (*ibid.* : 149), ne doit pas être confondu avec l'interprète du signe, contrairement à la lecture qu'en fera plus tard l'étudiant de George Herbert Mead, Charles Morris⁶². Nous n'entrerons pas ici dans les détails de la sémiotique peircienne, qui mériterait un chapitre (voire une thèse) en soi. Il s'agit pour nous de comprendre et d'explicitier la façon dont la notion d'interprétant initialement proposée par Peirce et indexée sur le signe peut aider le sociologue à ressaisir des phénomènes sociaux, en particulier l'appréhension collective du sens d'un texte. Pour ce faire, nous proposerons un court détour par l'herméneutique du texte de Paul Ricœur et sa relecture du concept d'interprétant peircien, avant de nous intéresser à la notion d'interprétant en réception développée par Jean Widmer.

⁶¹ L'habitude est selon Peirce l'interprétant logique véritable et final : « L'habitude, formée délibérément par analyse d'elle-même – parce que formée à l'aide des exercices qui la nourrissent – est la définition vivante, l'interprétant logique véritable et final. » (*ibid.* : 160). Gérard Deledalle souligne que Peirce donne « deux « descriptions logiques » différentes de l'interprétant. Dans l'une, l'interprétant d'un signe est un autre signe ; dans l'autre, l'interprétant d'un signe est une habitude. Elles ressortissent à deux des trois champs de recherche que distinguait Peirce : celui de la grammaire spéculative et celui de la rhétorique pure » (*ibid.* : 258). Ainsi, d'une part, il est nécessaire de penser « qu'un signe doit pouvoir toujours renvoyer à un signe » (*interprétant syntactique*), sans que cela n'empêche le processus de signification d'aboutir (*ibid.* : 259). D'autre part, il faut reconnaître à l'habitude, qui ne peut pas être considérée ici comme un signe, son pouvoir de décision puisqu'elle est « l'interprétant logique final » (*ibid.* : 259).

⁶² En 1938, Charles W. Morris opère une distinction entre « la syntaxe (l'étude de la relation des signes aux autres signes), la sémantique (l'étude des rapports des signes à leurs objets) et la pragmatique (l'étude des rapports des signes à leurs interprètes ou usagers) » (Cobley et Randviir, 2009 : 19, notre traduction). Dans son commentaire des écrits de Peirce, Gérard Deledalle critique la mauvaise relecture des travaux de Peirce par Morris, notamment sur la question de l'interprétant : « Mais l'*interprétant n'est pas un interprète*. Ce n'est pas le sujet qui parle. C'est un contresens grave qu'ont commis certains commentateurs de Peirce et, parmi eux, celui qui tenta de faire de la sémiotique une science : Charles Morris. L'échec partiel de son entreprise est dû à ce contresens, car la substitution de l'interprète à l'interprétant entraîne la réduction de la relation triadique peircienne à des groupes de relations dyadiques : le sémantique devient la relation des signes à ce à quoi ils s'appliquent, le syntactique la relation des signes entre eux, le pragmatique la relation des signes avec leur interprète. » (Commentaire de Deledalle sur les travaux de Peirce, 2007 [1978] : 257-258).

De l'interprétant à l'interprétation chez Ricœur

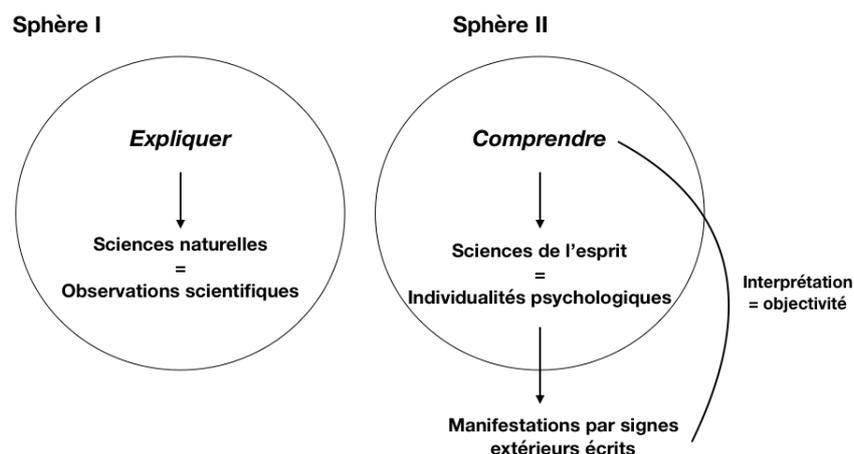
Comme l'indique Ricœur dans son ouvrage *Du texte à l'action* :

« C'est, certes, avec beaucoup de prudence qu'il faut appliquer le concept d'interprétant de Peirce à l'interprétation des textes ; son interprétant est un interprétant des signes ; alors que notre interprétant est un interprétant d'énoncés ; mais notre usage de l'interprétant, transposé des petites unités aux grandes unités, n'est ni plus ni moins analogique que, chez les structuralistes, le transfert des lois d'organisation des unités du niveau inférieur à la phrase aux unités de rang supérieur ou égal à la phrase. Dans le cas du structuralisme, c'est la structure phonologique de la langue qui sert de modèle de codage pour les structures d'articulation supérieure. Dans notre cas, c'est un trait des unités lexicales qui est transposé au plan des énoncés et des textes. Si donc on est parfaitement conscient du caractère analogique de la transposition, on peut dire ceci : la série ouverte des interprétants qui se greffe sur le rapport d'un signe à un objet porte au jour une relation triangulaire, objet-signe-interprétant, qui peut servir de modèle pour un autre triangle qui se constitue au niveau du texte ; l'objet, c'est le texte lui-même ; le signe, c'est la sémantique profonde dégagée par l'analyse structurale ; et la série des interprétants, c'est la chaîne des interprétations produites par la communauté interprétante et incorporées à la dynamique du texte, comme le travail du sens par lui-même. Dans cette chaîne, les premiers interprétants servent de tradition pour les derniers interprétants qui sont l'interprétation proprement dite. » (1986 : 158)

Pour comprendre le changement de niveau d'analyse qu'opère Ricœur à partir de la notion d'interprétant de Peirce, soit du signe aux énoncés, il nous faut expliciter la distinction à l'origine de laquelle le philosophe cherche à ressaisir le processus de lecture. Ricœur part de la vieille distinction qu'opère Wilhelm Dilthey entre *expliquer* et *comprendre* pour penser la dialectique de la lecture. En effet, Dilthey sépare « deux sphères de la réalité », l'une s'appuyant sur « les objets offerts à l'observation scientifique », l'autre sur « les individualités psychiques » (Ricœur, 1986 : 142, 143). Aux sciences de la nature est réservé le devoir d'*expliquer*, et aux sciences de l'esprit, celui de *comprendre*. Seulement, nous dit Ricœur, Dilthey s'accorde sur le fait qu'une connaissance scientifique des individus – et de ce fait sa « validation universelle » – est possible, car selon lui, « l'intérieur se donne dans des signes extérieurs qui peuvent être perçus et compris en tant que signes d'un psychisme étranger » (*ibid.* : 143). Selon Dilthey, la compréhension est « le processus par lequel nous connaissons quelque chose de psychique à l'aide de signes sensibles qui en sont la manifestation » (Ricœur citant Dilthey, *ibid.* : 143).

Ces manifestations ont la particularité d'avoir été fixées par l'écriture (« manifestations fixées d'une façon durable », « témoignages humains conservés par l'écriture », « monuments écrits ») (*ibid.* : 143). Dans ce cadre, l'interprétation est « l'art de comprendre appliqué à de telles manifestations (...) dont l'écriture est le caractère distinctif » ; elle est ce qui « apporte le degré d'objectivation, grâce à la fixation et à la conservation que l'écriture confère aux signes » (*ibid.* : 143). Se noue ainsi une tension particulière lorsqu'il s'agit de penser « les conditions de scientificité de l'interprétation » entre le caractère psychologisant de la compréhension et « la recherche d'une logique de l'interprétation » à validité universelle se rapprochant de l'explication (*ibid.* : 143, 144). Comme l'avance Ricœur : « On a expulsé l'explication hors du champ des sciences naturelles ; mais le conflit renaît au cœur même du concept d'interprétation entre, d'une part, le caractère intuitif invérifiable qu'il tient du concept psychologisant de compréhension auquel on le subordonne, d'autre part, l'exigence d'objectivité attachée à la notion même de science de l'esprit. » (*ibid.* : 143-144) Cette tension est plus généralement liée au projet de l'herméneutique : « reproduire le processus créateur qui a engendré l'œuvre » et les intentions de l'auteur ne peut se réaliser que par la recherche des formes « extérieure » et « intérieure » de l'œuvre (*ibid.* : 144).

L'opposition entre expliquer et comprendre peut être résumée à travers le schéma suivant :



Ricœur cherche à reconsidérer l'opposition entre expliquer et interpréter (province de la compréhension) exprimée par Dilthey en les pensant plutôt dans leur complémentarité à partir d'une théorie de l'herméneutique du texte et de la lecture⁶³. Sa démarche vise également à

⁶³ Comme il l'annonce au début de son texte, l'opposition initiale proposée par Dilthey est entre expliquer et comprendre, l'interprétation étant « une province » de la compréhension. Un peu plus loin dans l'ouvrage, Ricœur

penser l'explication comme un élément qui ne serait pas uniquement le privilège des sciences naturelles. Il nous dit ainsi que la lecture est la dialectique entre deux attitudes : « rester dans le suspens », soit traiter le texte comme « un texte sans monde et sans auteur » et l'expliquer « par ses rapports internes, par sa structure » ; « lever le suspens, achever le texte en paroles » et le restituer « à la communication vivante » en l'interprétant (*ibid.* : 145-146). Pour lui, ces attitudes appartiennent toutes deux à la même sphère du langage.

La première attitude, qui permet d'adopter « un comportement explicatif à l'égard du texte », consiste à « prolonger le suspens du rapport référentiel au monde et au sujet parlant » (*ibid.* : 146). Le lecteur se tient, nous dit Ricœur, « dans le « lieu du texte » et dans la « clôture » de ce lieu » (*ibid.* : 146). Le texte n'a alors « pas de dehors » ni « de visée de transcendance » (*ibid.* : 146). Elle s'illustre par l'analyse structurale des textes. Celle-ci permet notamment la ressaisie des actants et des actions d'un récit : « Les actants sont définis par les seuls prédicats de l'action, par les axes sémantiques de la phrase et du récit : l'actant, c'est celui qui..., à qui..., que..., avec qui..., etc., l'action est faite ; c'est celui qui promet, celui qui reçoit la promesse, le donateur, le destinataire, etc. L'analyse structurale fait ainsi apparaître une hiérarchie des *actants* corrélative de la hiérarchie des *actions*. » (*ibid.* : 150). Elle permet également d'analyser le système de places que produisent les actions d'un récit. Enfin, l'analyse structurale est à même de restituer le niveau de la *narrativité*, le narrateur et le destinataire étant à chercher dans le texte : « le narrateur n'est désigné que par les signes de la narrativité, lesquels appartiennent à la constitution même du récit » (*ibid.* : 150).

La seconde attitude, interpréter le texte, consiste « à achever le texte en parole actuelle ». Elle est, selon Ricœur, « la véritable destination de la lecture », celle-ci révélant « la véritable nature du suspens qui frappe le mouvement du texte vers la signification » (*ibid.* : 151, 152). Ainsi, pour Ricœur, cette lecture du texte autorise la seconde :

« L'autre lecture ne serait même pas possible, si d'abord il n'apparaissait que le texte, en tant qu'écriture, attend et appelle une lecture ; si la lecture est possible, c'est bien parce que le texte n'est pas fermé sur lui-même, mais ouvert sur autre chose ; lire, c'est, en toute hypothèse enchaîner un discours nouveau au discours du texte. Cet enchaînement d'un discours à un discours dénonce, dans la constitution même du texte, une capacité originelle

reprend cette opposition pour en expliquer sa dialectique : « Par dialectique, j'entends la considération selon laquelle expliquer et comprendre ne constitueraient pas les pôles d'un rapport d'exclusion, mais les moments relatifs d'un processus complexe qu'on peut appeler interprétation. » (*ibid.* : 162)

de reprise qui est son caractère ouvert. L'interprétation est l'aboutissement concret de cet enchaînement et de cette reprise. » (ibid. : 152)

La véritable destination de la lecture est pour Ricœur cette seconde attitude, celle qui ouvre le texte sur le monde et qui permet sa reprise dans un discours nouveau. L'interprétation est ici à comprendre comme un processus d'appropriation de « l'intention du texte » (*ibid.* : 155). Comprise ainsi, l'interprétation sert à la découverte du sujet : « l'interprétation d'un texte s'achève dans l'interprétation de soi d'un sujet qui désormais se comprend mieux, se comprend autrement, ou même commence de se comprendre » (*ibid.* : 152). C'est ce que Ricœur nomme la « réflexion concrète », processus qui allie l'herméneutique à la philosophie réflexive et au sein duquel « la constitution du *soi* et celle du *sens* sont contemporaines » (*ibid.* : 152). Ainsi, nous dit Ricœur : « D'un côté, la compréhension de soi passe par le détour de la compréhension des signes de culture dans lesquels le soi se documente et se forme ; de l'autre, la compréhension du texte n'est pas à elle-même sa fin, elle médiatise le rapport à soi d'un sujet qui ne trouve pas dans le court-circuit de la réflexion immédiate le sens de sa propre vie. » (*ibid.* : 152)

L'interprétation est appropriation selon deux traits, nous dit encore Ricœur : a) dans sa lutte contre la « distance culturelle », « contre l'éloignement à l'égard du sens lui-même », l'interprétation est ici « rendre *propre* ce qui d'abord était *étranger* » ; b) dans son caractère « actuel », la lecture étant « l'effectuation, la venue à l'acte, des possibilités sémantiques du texte » (*ibid.* : 153). C'est dans ce second trait que Ricœur reconnaît à la lecture la possibilité d'achever « le discours du texte dans une dimension semblable à celle de la parole », soit de le considérer comme « un événement du discours » (*ibid.* : 153). Cette dimension d'actualisation rendue possible par la lecture fait émerger la signification en la rattachant à un monde vivant extérieur au texte :

Les phrases du texte signifient hic et nunc. Alors le texte « actualisé » trouve une ambiance et une audience ; il reprend son mouvement, intercepté et suspendu, de référence vers un monde et des sujets. Ce monde, c'est celui du lecteur ; ce sujet, c'est le lecteur lui-même. Dans l'interprétation dirons-nous, la lecture devient comme une parole. (...) Le texte avait seulement un sens, c'est-à-dire des relations internes, une structure ; il a maintenant une signification, c'est-à-dire une effectuation dans le discours propre du sujet lisant ; par son sens, le texte avait seulement une dimension sémiologique, il a maintenant, par sa signification, une dimension sémantique. (ibid. : 153)

Cette nouvelle définition de l'interprétation comme « actualisation » posée (définition qui permet de sortir à la fois de l'intériorité du texte – soit de sa pure structure – en l'ouvrant sur le monde vivant, mais aussi de la stricte intériorité du *soi*), Ricœur va repenser l'articulation entre explication et interprétation du texte. Son but est de démontrer la complémentarité entre une analyse structurale et herméneutique du texte, tout en mettant l'accent sur ce que fait le texte à l'interprétation :

« Ce que veut le texte, c'est nous mettre dans son sens, c'est-à-dire – selon une autre acception du mot sens – dans la même direction. Si donc l'intention est l'intention du texte, et si cette intention est la direction qu'elle ouvre pour la pensée, il faut comprendre la sémantique profonde en un sens foncièrement dynamique ; je dirais alors ceci : expliquer, c'est dégager la structure, c'est-à-dire les relations internes de dépendance qui constituent la statique du texte ; interpréter, c'est prendre le chemin de pensée ouvert par le texte, se mettre en route vers l'orient du texte. Nous sommes invités par cette remarque à corriger notre concept initial d'interprétation et à chercher, en deçà de l'opération subjective de l'interprétation comme acte sur le texte, une opération objective de l'interprétation qui serait l'acte du texte. » (ibid. : 156)

Le philosophe poursuit son argument en rattachant cette nouvelle acception du terme interprétation à l'*hermenia* d'Aristote, puis à l'interprétant de Peirce. Chez le premier, il retient l'idée que l'interprétation est « interprétation *par* le langage avant d'être interprétation *sur* le langage » (*ibid.* : 157). En effet, l'*hermenia* est définie comme « l'acte même du langage sur les choses », et pour Aristote : « Interpréter, ce n'est pas ce que l'on fait dans un deuxième langage à l'égard d'un premier langage, c'est ce que fait déjà le premier langage, en médiatisant par des signes notre rapport aux choses » (*ibid.* : 157). C'est parce que les choses signifient en soi quelque chose (par exemple, « les sons émis par la voix sont les symboles des états d'âme », pour reprendre l'exemple d'Aristote) que l'interprétation appartient au langage.

Ricœur reprend chez Peirce le concept d'interprétant et l'idée que celui-ci est toujours potentiellement ouvert sur un autre : « l'important pour nous est que ce rapport de signe à interprétant est un rapport ouvert, en ce sens qu'il y a toujours un autre interprétant susceptible de médiatiser le premier rapport » (*ibid.* : 157). Peirce lui permet ici de penser la complémentarité entre structure et interprétation d'un texte en pensant l'interprétant comme un élément qui se trouve en deçà du texte, mais aussi de la psychologie de l'individu. Cet élément devient clair lorsqu'il reprend la définition que G. G. Granger donne à l'interprétant peircien :

*« L'interprétant évoqué dans l'esprit par le signe ne saurait être le résultat d'une déduction pure et simple qui extrairait du signe quelque chose qui y serait déjà contenu (...) L'interprétant est un commentaire, une définition, une glose, sur le signe dans son rapport à l'objet. Il est lui-même expression symbolique. L'association signe-interprétant, par quelque processus psychologique qu'elle se réalise, ne peut être rendue possible que par la communauté, plus ou moins imparfaite, d'une expérience entre le locuteur et le récepteur... C'est toujours une expérience qui ne se réduit jamais parfaitement à l'idée ou objet du signe dont nous avons dit qu'elle était la structure. De là le caractère indéfini de la série des interprétants de Peirce » (Ricœur citant Granger, *ibid.* : 158)*

Conçu ainsi, l'interprétant est assimilable à la définition que Ricœur cherche à donner à l'interprétation d'un texte, pour autant que l'on déplace la focale. Et c'est précisément ce qu'il réalise lorsqu'il transpose la notion d'interprétant des signes aux énoncés et textes. Ce déplacement lui permet alors de traduire la relation triadique objet/signe/interprétant initialement pensée par Peirce par la relation texte/sémantique profonde/ « chaîne des interprétations produites par la communauté interprétante et incorporées à la dynamique du texte, comme le travail du sens sur lui-même » (*ibid.* : 158). Et de préciser que « dans cette chaîne, les premiers interprétants servent de tradition pour les derniers interprétants qui sont l'interprétation proprement dite » (*ibid.* : 158). C'est donc à terme en ayant recours à Aristote et à Peirce que Ricœur explicite la complémentarité entre la structure du texte et son interprétation, et plus généralement entre le fait d'expliquer et de comprendre, deux attitudes qui appartiennent ici à la même sphère de réalité, celle du langage (contrairement à ce qu'indiquait Dilthey). C'est également grâce à ces auteurs qu'il affirme sa volonté de « dépsychologiser » la notion d'interprétation au sens où celle-ci n'est pas le propre de l'individu, mais est à « rattacher au travail même qui est à l'œuvre dans le texte » et aux interprétants qu'il ouvre (*ibid.* : 158).

L'on pourrait reprocher à Ricœur de ne pas apporter davantage de précisions sur la dimension partageable et collective de l'interprétant, et plus généralement du processus de référencement qui s'opère au moment de l'interprétation et qui raccroche le texte au monde vivant. En effet, dans quelle mesure cette ouverture du texte sur le monde, n'est-elle pas également une ouverture du texte par le monde ? L'actualisation d'un texte n'est-elle pas susceptible d'activer des interprétants propres au savoir commun d'une collectivité, mais aussi à l'expérience, qu'elle

soit collective ou individuelle, de certains individus⁶⁴ ? En d'autres termes, comment penser les ressources interprétatives mobilisées à la lecture d'un texte, ressources susceptibles de varier selon l'horizon historique et culturel, réactualisant ainsi la signification d'un texte portée par de nouvelles références ? Il nous semble que les deux lectures (structurale et interprétative) de Ricœur ne permettent pas forcément de ressaisir le sens commun nécessaire à la compréhension d'un texte ni la façon dont la signification d'un même texte peut varier selon son lieu et son moment d'énonciation. Pour le dire grossièrement, elles ne permettent pas d'analyser la compréhension collective d'un texte selon les ressources partagées au moment de sa lecture. Pour mieux comprendre cet enjeu, il faut nous revenir aux travaux de Jean Widmer et à sa notion d'interprétant en réception.

L'interprétant en réception de Widmer

Selon Jean Widmer, tout acte d'énonciation « a pour fonction d'établir un lien de communication entre un amont et un aval à propos d'un monde commun, afin de provoquer un interprétant en réception » (Widmer, 2001 : 6). Si l'interprétant n'est pas l'interprète, l'on peut décemment penser que celui-ci varie en fonction de l'environnement socio-historique et de la collectivité qui l'éprouve⁶⁵. Un énoncé ne produira pas nécessairement le même interprétant selon le moment et le lieu de son énonciation. Pour comprendre ce point, il nous faut tenter de définir ce qu'est l'interprétant en réception.

Widmer définit l'interprétant peircien comme « un élément du processus de signification » qui prend la forme d'un « opérateur qui transforme un signe dans un autre » (*ibid.* : 11). Contrairement à l'approche saussurienne, le processus de signification est ici considéré comme

⁶⁴ Ricœur ne renonce pas à l'interprétation comme appropriation soit l'interprétation de soi grâce à l'interprétation du texte, qu'il situe au bout de ce qu'il nomme « l'arc herméneutique » (*ibid.* : 158).

⁶⁵ Cela ne signifie en aucun cas que l'interprétant renvoie à la subjectivité d'un individu. Il nous faut maintenir ici la perspective dépsychologisante défendue par Ricœur, et pourrions-nous dire, aussi, désobjectivisante. Comme l'avance Deledalle dans son commentaire sur les écrits de Peirce : « Dans une perspective diachronique, on admettra que la signification des mots change et donc que de nouveaux interprétants apparaissent. Mais il est clair que ces changements ne sont jamais le résultat d'une décision arbitraire d'un individu. (...) John Dewey a montré comment de nouveaux interprétants et de nouvelles significations se greffent sur les signes quand des conditions nouvelles le permettent : la signification du mot « bois » a changé « quand on découvrit que l'on pouvait utiliser la pulpe de bois pour faire du papier, si on la soumettait à des opérations pas lesquelles elle entrait dans de nouvelles conditions d'interaction. (...) Sur le plan synchronique ou situationnel, des remarques identiques peuvent être faites. Qu'on parle devant diverses personnes d'une grenade, l'interprétant variera de l'une à l'autre selon son métier ou ses préoccupations : le soldat pensera « arme », la ménagère « fruit »... L'expérience individuelle jouera son rôle : combien de gens ne voient-ils pas une image ou signe interprétant d'ananas, quand ils entendent ou lisent le mot « grenade », signe interprétant immédiat où se conjuguent le manque d'expérience directe et la similitude de forme quadrillée d'une grenade défensive et d'un ananas ? » (*ibid.* : 268-269).

« une relation triadique qui relie un signe à un objet pour un interprétant » (*ibid.* : 11). Pour l'expliquer, Widmer va utiliser l'exemple d'un dessin qui peut être interprété de deux façons différentes, comme deux profils qui se font face ou comme un vase, en indiquant qu'« il n'y a « deux profils » que si le dessin est interprété/décrit de cette manière » (*ibid.* : 11). Ainsi, les éléments qui permettent d'aboutir à la description de deux profils, comme le nez et la bouche, sont « des interprétants internes, anticipant l'interprétant externe » soit « la description qui en est donnée » (*ibid.* : 12). Ceci fait dire à Widmer que « la mise en relation d'un objet avec un autre ou une institution, est une manière de l'interpréter » (*ibid.* : 12). L'on comprend bien ici que cette manière d'interpréter n'est pas reliée directement à l'interprète, puisque le dessin en soi contient ces deux images susceptibles d'être perçues. Cependant, cette manière d'interpréter est pour Widmer à mettre en lien avec « l'analyse du savoir social » (*ibid.* : 12). En effet, le sociologue lie l'interprétant à la « sémosis sociale », qu'il définit comme les « processus ininterrompus de communication sociale, concomitante de la production de la société » et au sein de laquelle l'interprétant permet d'articuler « production et réception, et la réception comme production » (*ibid.* : 12).

À terme, l'interprétant permet de saisir les « effets » que vise le discours « et qu'il obtient par l'interprétant » :

« Le sens manifeste d'un énoncé est donc donné par son interprétation : des éléments qui sont vus comme la conséquence de l'énoncé (pas de la phrase). Ces conséquences établissent le sens de l'énoncé, sens qui peut être différent de l'intention de la personne qui a produit l'énoncé. Cette intention apparaîtra comme une interprétation de l'énoncé, concurrente éventuelle de celle comprise par le destinataire. » (ibid. : 12)⁶⁶.

On comprend dès lors aisément en quoi ce processus de signification, au sein duquel l'interprétant joue un rôle central dans l'interprétation d'un énoncé, est en lien avec le monde social et les inférences produites en situation par les individus qui entendent ou lisent un discours.

⁶⁶ Peut-être faut-il souligner ici qu'intentions de l'auteur du discours et anticipation de l'interprétation des conséquences d'un énoncé peuvent trouver une congruence dans les discours quotidiens que certains individus sont habitués à entendre, tel le « Range ta chambre ! » qu'un parent excédé adresse à son enfant et qui est souvent anticipé comme tel par son allocutaire au travers de manifestations faciales sans même que l'énoncé n'ait eu besoin d'être prononcé. L'on se rapprocherait ici de l'interprétant logique final propre à l'habitude que décrit Peirce.

Certains textes ne sont compréhensibles que par les inférences qu'ils activent au moment de leur lecture, inférences indexées sur un savoir social propre à une collectivité⁶⁷. La formulation de l'information journalistique s'appuie précisément sur le savoir supposé partagé de ses lecteurs pour fonctionner : « Le cadrage de l'information dans le journal (sa classification sous une rubrique, sa proximité avec d'autres informations, son insertion dans un « contrat de lecture ») mobilise des ressources interprétatives (du savoir commun) parfois sans relation aucune avec le contexte interprétatif des événements rapportés par les informations. » (*ibid.* : 22). Un même événement va ainsi être saisi de façon différente selon le type de discours qui le ressaisit, mais aussi « le savoir que énonciateurs et destinataires supposent partag[er] en commun » (*ibid.* : 22)⁶⁸.

Ce constat sur le discours journalistique nous porte à définir l'interprétant en réception, que l'on pourrait requalifier plus justement d'« interprétant en destination » comme :

Les schèmes interprétatifs qui sont encapsulés dans le texte et mobilisables par les récepteurs auxquels ils sont adressés ; schèmes qui sont indexés sur un espace-temps et un savoir commun définis et qui sont de ce fait partagés par un nombre plus ou moins restreint d'individus.

Dans le cadre de notre étude de cas, il nous faudra donc, pour réaliser la première lecture de sens commun recommandée par Jean Widmer *et al.*, tenter de reconstituer ces schèmes interprétatifs lorsque ceux-ci nous échappent, soit lorsque nous ne disposons pas du savoir partagé nécessaire à leur compréhension⁶⁹. Cette difficulté méthodologique n'implique pas, pour la contourner, d'aller chercher en coulisses la signification d'un texte pour celui qui l'a rédigé ou celui qui l'a reçu. Elle implique de reconstituer par induction ce savoir en 1) trouvant,

⁶⁷ C'est ainsi que l'on peut comprendre la définition que donne F. Lambert (2012) de la croyance comme moment d'intelligence partagée et son exemple du film *Avatar*, repris comme référence par différentes collectivités afin de thématiser des enjeux publics particuliers. Si ces enjeux touchaient des collectivités bien définies, l'horizon d'attente partagé des spectateurs du film (horizon qui s'organise autour des grands mythes et récits partagés, mais aussi de la mise en visibilité ou de l'expérience directe de problèmes globaux à un moment *t*, à l'image de la crise écologique) a permis à des individus qui ne faisaient pas partie de ces collectivités de comprendre les actions de ces collectivités par leur référence au film. Dans la même veine, pour une analyse praxéologique de la réception du film d'horreur *La Nuit des Morts-vivants* dans la presse américaine, et sur le travail du critique journalistique comme médiateur de l'expérience collective du vivre-ensemble, voir Hedström (2013).

⁶⁸ Ce savoir renvoie au savoir social que Widmer définit comme « le savoir que les membres d'une culture supposent partager », savoir qui « est présupposé pour permettre l'interprétation des « messages » comme des « descriptions d'un monde possible » » (*ibid.* : 23).

⁶⁹ Il nous semble que c'est ici une démarche d'enquête propre également à toute entreprise ethnographique ou anthropologique.

dans le texte déjà, des indices d'un manque de compréhension (sous-entendus non compris, jargon spécifique, référent non connu, etc.) ; 2) s'orientant vers de nouveaux textes ou de nouvelles communautés de savoir. C'est ainsi que nous avons dû, dans le cadre de notre analyse du site Internet de WikiLeaks, nous orienter vers la communauté hacker pour comprendre les emprunts du discours public du site à son éthique. Cela nous a permis de comprendre que ce discours, et le site lui-même, n'était pas forcément compris de la même façon par tous les individus que le site cherchait à enrôler. Nous avons également dû reconstituer le savoir commun propre aux lecteurs du *New York Times* en 2010. Pour ce faire, nous avons non seulement analysé l'ensemble des articles du journal durant cette année, mais nous sommes également intéressée à des scènes annexes du journal – les blogs qui traitaient plus spécifiquement des enjeux liés à l'apparition d'Assange, de WikiLeaks et des fuites dans l'espace public américain, mais aussi différentes apparitions d'Assange sur d'autres scènes médiatiques américaines.

Notons une dernière chose. La ressaisie du savoir commun n'est pas uniquement une préoccupation d'ordre méthodologique. Elle est également une préoccupation d'ordre analytique, dans la mesure où elle fait partie intégrante de l'analyse de l'expérience médiatique. En d'autres termes, l'analyse de la constitution d'un savoir commun sur un objet *x* (dans notre cas Assange et WikiLeaks), savoir qui s'inscrit dans les schèmes interprétatifs partagés d'une collectivité spécifique, permet de restituer la façon dont un discours, et plus généralement un média, organise une expérience commune qui rende possible à une collectivité de s'éprouver en tant que telle publiquement. Nous verrons ainsi comment les deux journaux qui nous ont intéressée, *Le Temps* et le *New York Times*, mais aussi le site Internet de WikiLeaks, jouent sur les échelles de l'interprétant. En effet, ils génèrent à partir de leur médiatisation de certains acteurs et événements et en mobilisant des schèmes interprétatifs tout à la fois globaux (notamment autour du droit à l'information) et locaux (savoirs liés à l'espace public national ou à des communautés d'acteurs spécifiques comme les journalistes ou les hackers) des enjeux publics qu'ils adressent à leurs destinataires et sur lesquels ils les invitent, en tant que collectivité, à porter un jugement.

Une seconde lecture analytique : analyse énonciative et catégorielle

Comme nous l'avons évoqué précédemment, pratiquement, l'analyse de discours socio-sémiotique se traduit par une première lecture de sens commun, suivie d'une seconde lecture

analytique qui permette l'objectivation du discours. En abordant la question de l'interprétant en réception, nous avons démontré les enjeux liés à la lecture de sens commun : celle pour l'analyste d'être à même de partager ce sens lorsqu'il n'est pas un membre de la collectivité à laquelle le discours est adressé. Mais en abordant la question de l'interprétant, nous avons également anticipé la lecture de type analytique nécessaire à l'objectivation du texte, car l'interprétant en réception est à articuler à l'analyse des modalités d'adresse du discours, soit à la façon dont un discours interpelle, par son énonciation, celui auquel il s'adresse. Comme l'avancent Acklin Muji *et al.* :

« L'analyse énonciative a la particularité de prendre en compte tant l'énoncé – ce qui est dit – que l'énonciation – la façon de le dire – en supposant que ces deux dimensions inhérentes au discours peuvent être observées et décrites. (...) L'analyse énonciative prête ainsi une attention particulière à la relation d'interlocution établie par chaque discours : par qui est-il pris en charge, à qui s'adresse-t-il et quel monde rapporte-t-il ? (2007 : 272)

Comme nous l'avons déjà dit, Jean Widmer décrit le dispositif énonciatif d'un discours journalistique sous la forme de la triade suivante : un énonciateur (a) prend en charge un monde possible (b) qu'il adresse à un destinataire (c) constitué dans et par le discours. L'énonciation a ici « pour fonction d'établir un lien de communication » entre l'énonciateur et le destinataire « à propos d'un monde commun afin, de provoquer un interprétant en réception » (Widmer, 2000 : 6). Il s'agira, dans les pages qui suivent, de nous intéresser aux outils permettant d'objectiver la proposition de monde que formule le discours médiatique, ainsi que la façon dont il construit son énonciateur et son destinataire. Pour ce faire, nous emprunterons des outils à la sémiologie, à la linguistique pragmatique, à la philosophie du langage et à l'ethnométhodologie, outils qui sont à même de restituer *les traces de production des discours et l'anticipation de leur lecture*, sans opérer de rupture radicale entre le texte et son lecteur (Acklin Muji *et al.*, 2007 : 272)⁷⁰.

L'énonciation : « contrat énonciatif » et outils de la linguistique pragmatique

La socio-sémiotique widmerienne doit beaucoup aux travaux du sémiologue Eliseo Verón et à sa théorie de l'énonciation. Verón s'est longuement intéressé au « sens en réception » des discours écrits à partir de l'analyse de leur énonciation (Verón, 1983 : 33). Cherchant à

⁷⁰ Il importe d'accentuer ici le terme de « traces » dans la mesure où nous considérons que l'analyse du texte en soi donne des indications sur l'anticipation de sa réception, ainsi que sur la façon dont les discours interpellent leurs destinataires, mais ne suffit pas à elle seule, quand l'analyste ne dispose pas du savoir commun nécessaire à sa compréhension, à restituer l'interprétant en réception qu'il génère.

renouveler le champ de la sémiologie, il développe dans les années 1980 un modèle du « fonctionnement social du langage » et du sens à partir d'une triple critique qu'il adresse aux linguistes, sémiologues et sociologues concernant la prise en compte du processus de lecture dans l'analyse⁷¹. Aux premiers, il reproche d'ignorer la distinction de pratique entre la locution et l'écoute : en s'appuyant pour analyser le langage sur la figure du locuteur-auditeur, les linguistes se sont empêchés de penser « la spécificité de la réception des discours par rapport à leur production » (Verón, 1985 : 204). Il critique chez les seconds le fait de ne s'être intéressés qu'aux textes « valorisés », telles les œuvres littéraires, et ceci sans prendre en compte « la façon de les lire »⁷² (*ibid.* : 204). Enfin, il reproche aux derniers, qui eux s'intéressent pourtant à la réception, de ne le faire qu'en amassant une série d'informations sur les lecteurs « sans jamais s'interroger sur le fonctionnement social des textes » (*ibid.* : 204).

On le comprend, les approches que dénonce Verón s'intéressent soit à l'analyse des textes, soit à celle du lectorat, sans jamais chercher à interroger la relation existant entre un texte et son lecteur⁷³. Elles trouvent rapidement des limites pour expliquer comment deux supports de presse qui ont une cible similaire et qui traitent de sujets identiques fonctionnent pour l'un et non pour l'autre, ou encore, pourquoi des individus au profil sociodémographique semblable lisent pour certains le support A et pour d'autres le support B (*ibid.* : 205). Verón cherche à répondre à ces questions en misant sur une sémiologie capable d'analyser le processus de lecture et les effets de sens du discours.

⁷¹ Pour une analyse fine de la rencontre entre sociologie et linguistique, et des limites que chacune d'entre elles rencontre pour penser le discursif, voir Verón (1973).

⁷² Comme il l'indique ailleurs, dans les années 1960 la sémiologie de « première génération » met l'accent sur la description du « fonctionnement connotatif du sens » en mettant en valeur l'analyse du message lui-même par l'analyse de corpus (Verón, 1983 : 33). Un premier tournant s'opère au cours des années 1970, avec la diffusion à large échelle des grammaires génératives (théorie syntaxique chomskienne). La sémiologie parle dès lors « de production de sens » et tente « de reconstituer les processus d'engendrement » des textes (*ibid.* : 33). À l'époque, la pragmatique, qui « depuis toujours a pris en charge toutes les considérations gênantes sur des facteurs “extra-linguistiques” » est alors associée « au domaine du psychologique, du psycho-social, mais aussi, et surtout, du sociologique » (Verón, 1973 : 256, 261). Verón cherche à développer une sémiologie de troisième génération intégrant les effets de sens des textes à partir de l'analyse de leur énonciation.

⁷³ Dans une certaine mesure, ces critiques de Verón font écho à ce que le linguiste Émile Benveniste reprochait, à une autre échelle, aux approches sociologiques de l'époque, soit de considérer que la société englobe la langue et non le contraire. S'intéresser à l'énonciation renverse cette perspective et permet d'analyser la façon dont la langue « contient la société » (Benveniste, 1974c : 62). Il nous faut dès lors admettre l'existence d'une sociologie qui considère le langage et la communication comme des processus constitutifs de la société, et l'analyse énonciative comme une méthode permettant d'analyser ces processus.

Les effets de sens du discours

Verón part du constat suivant : au sein du « processus qui va de la production de sens jusqu'à la "consommation" de sens », le message est « le point de passage qui supporte la circulation sociale des significations » (Verón, 1983 : 34). Si un message n'a pas qu'un seul et unique effet, il n'a pas non plus n'importe quel effet, et ce sont précisément sur ces « effets de sens » que la sémiologie doit se pencher. Pour ce faire, il va s'intéresser aux modalités du dire des discours, en distinguant l'analyse de l'énonciation de l'analyse de contenu :

« Il s'agit tout d'abord de distinguer, dans le fonctionnement d'un discours (de n'importe quel discours), deux niveaux : l'énoncé et l'énonciation. Le niveau de l'énoncé est celui de ce que l'on dit (dans une approximation grossière : le niveau de l'énoncé correspond à l'ordre du "contenu") ; le niveau de l'énonciation concerne les modalités du dire. Par le fonctionnement de l'énonciation, un discours construit une certaine image de celui qui parle (l'énonciateur), une certaine image de celui à qui l'on parle (le destinataire) et, par conséquent, un lien entre ces "places". » (ibid. : 207)

Les effets de sens sont à rechercher dans le dispositif énonciatif produit par le discours, dispositif qui définit tout à la fois l'énonciateur d'un message, son destinataire et la relation qui est établie entre les deux. L'énonciateur et le destinataire sont des entités discursives qui construisent le contrat de lecture que propose un média à son lectorat, ils ne doivent pas être confondus avec le récepteur effectif du discours et son locuteur⁷⁴. Le destinataire est repérable à travers des « désignations nominales explicites » (noms propres ou appellatifs), sa description, des « pronoms personnels », des « évidences partagées » (Amossy, 2016 : 60-62) ou encore par la reconstitution du savoir que l'énonciateur suppose chez lui et nécessaire à la compréhension du discours (Widmer, 1999)⁷⁵.

La sémiologie doit non seulement décrire la façon dont sont produits dans le discours d'un support énonciateur et destinataire, mais également « toutes les opérations » qui déterminent leur position respective, afin de ressaisir la relation (symétrique, pédagogique, complice,

⁷⁴ Comme le souligne Verón (1983 : 35-36) : « Il faut donc bien distinguer, en amont, l'émetteur "réel" de l'énonciateur ; en aval, le récepteur "réel" du destinataire. Énonciateur et destinataire sont des entités discursives. Cette double distinction est fondamentale : un même émetteur pourra, dans des discours différents, construire des énonciateurs différents selon, par exemple, la cible visée ; du même coup, il construit à chaque fois différemment son destinataire. Tout support de presse contient son dispositif d'énonciation : ce dernier peut être cohérent ou incohérent, stable ou instable, adapté à son lectorat ou plus ou moins inadapté. »

⁷⁵ Dans une certaine mesure, cela renvoie à ce que Jean-Blaise Grize appelle la schématisation, qui désigne « le processus au gré duquel le locuteur active une partie des propriétés censées définir l'allocutaire pour produire une image cohérente répondant aux besoins de l'échange » et qui s'inscrit dans « la matérialité du langage » (Amossy, 2016 : 57).

adverse, etc.) qui est produite entre eux et « la place précise » qui est proposée au lecteur « en tant que destinataire » du discours énoncé (Verón, 1983 : 53 ; 1985 : 210). Plusieurs éléments permettent de repérer le travail qu'opère l'énonciation dans la constitution des énonciateur et destinataire ainsi que dans le type de relation qu'un média propose à son lecteur : la prise en charge collective ou non de l'énoncé, les collectifs d'énonciation produits par le discours, les contre-destinataires qu'il suggère, la hiérarchisation des voix lorsque ce discours est collectif ou encore les embrayeurs linguistiques utilisés pour situer le temps et les personnes de l'énonciation⁷⁶.

La prise en charge de l'énoncé

Verón va illustrer les variations énonciatives possibles autour d'un même contenu à travers un exemple simple. Si dans la phrase « Pierre est parti », un énonciateur « présente une “vérité objective” à son destinataire », la phrase « Je pense que Pierre est parti » permet à l'énonciateur de « prend[re] en charge l'énoncé » en qualifiant ce qu'il dit comme une croyance (Verón, 1985 : 207). Alors que le contenu reste le même (Pierre est parti), la relation du locuteur, celui qui parle, à ce qu'il dit, est différente, et la prise en charge de l'énoncé change. Dans la phrase « Nous savons très bien que Pierre est parti », l'énonciateur, en s'appuyant sur « un savoir partagé », implique le destinataire dans son énonciation et dans la responsabilité de l'affirmation ainsi énoncée (*ibid.* : 208). On s'aperçoit que l'énonciation peut être incluante ou excluante : elle peut forcer le destinataire à endosser la responsabilité d'un énoncé, en jouant notamment sur le savoir partagé d'une situation, ou alors l'exclure de l'énonciation et laisser l'énonciateur endosser entièrement la responsabilité de ce qui est avancé. Elle peut aussi effacer les marques de son énonciation afin de présenter un énoncé comme une vérité objective qui s'auto-énonce. Nous verrons que les variations énonciatives seront particulièrement intéressantes à analyser dans le cadre du discours de presse, afin de montrer comment celui-ci engage son lecteur dans la responsabilité de ce qui est dit, mais également dans l'analyse du discours public du site Internet de WikiLeaks, dans la mesure où ces variations seront constitutives de l'ontologie plurielle de WikiLeaks.

Le discours médiatique, et notamment journalistique, joue sur ces différents registres d'énonciation, ce qui lui permet d'engager différemment son lecteur selon le but qu'il vise –

⁷⁶ Les embrayeurs sont « des unités linguistiques dont la valeur référentielle dépend de l'environnement spatio-temporel de leur énonciation » (Maingueneau, 2009 : 52), nous y reviendrons.

informer ou présenter, dénoncer, enjoindre à l'action, opiner, soulever le débat, etc. – et la relation qu'il cherche à établir avec lui. Lorsqu'ils effacent les marques de leur énonciation, et qu'ils offrent à leur destinataire la possibilité de prendre en partie en charge l'énoncé, « les médias peuvent jouer un rôle d'identification, rôle indispensable dans une société politique pluraliste » (Widmer, 2000 : 9). Ce rôle est particulièrement important dans la constitution des problèmes publics par la presse, où il se traduit par la prise en charge de l'énoncé, et plus généralement du problème public, par le destinataire qui devient l'énonciateur implicite du problème porté à son attention. Comme l'avance Widmer à ce sujet :

« On peut ainsi admettre que le public cible d'un média, puisse devenir en tant que destinataire, l'énonciateur (toujours implicite lui aussi) des problèmes publics : lorsqu'un journal parle de la pauvreté, de la drogue, ou du chômage en tant que problèmes publics, il attribue à son public la préoccupation pour ce problème au sens où il suppose, par l'importance qu'il lui donne et par son cadrage, que ce problème « concerne » son lectorat. C'est une des manières centrales par laquelle les médias participent à la constitution d'un espace public. » (Widmer, 2000 : 9)

Le lien entre responsabilité collective et énonciation a été exploré par les travaux qu'a menés Christine Servais sur l'énonciation journalistique. La philosophe s'interroge sur la possibilité d'un espace public médiatique polyphonique. Partant de l'affirmation de Rancière que « le « nous » engendré par le texte est constitutif de la référence », elle va s'intéresser aux collectifs susceptibles de répondre de l'énonciation journalistique (Servais citant Rancière, 2013 : par. 5). Les discours médiatiques sont ici considérés non seulement comme une « médiation entre événement réel et lecteur/spectateur », mais également comme une médiation « entre spectateur singulier et collectivité » (*ibid.* : par. 5). Cette seconde médiation est d'autant plus intéressante que son analyse éclaire la façon dont les textes sont à même de constituer des collectifs politiques. La démarche analytique vise dès lors à ressaisir la façon dont les discours journalistiques produisent du commun en interpellant, de façon consensuelle ou au contraire conflictuelle, un *nous* susceptible de porter la responsabilité du discours énoncé. Une telle approche des médias part du principe que « les lecteurs/spectateurs doivent être intégrés à l'analyse sous la forme du rapport qu'ils entretiennent avec le texte, et que ce rapport est lié à la manière dont le texte s'adresse à eux » (*ibid.* : par. 5).

Pour comprendre comment le lecteur/spectateur devient responsable d'un énoncé qu'il n'a pas directement participé à formuler, il faut considérer l'énonciation journalistique – énonciation caractérisée par le fait d'être « objective » et « collective » – comme étant nécessairement

« divisée » et « inachevée », et partir du principe que l'énoncé journalistique n'est pas qu'une proposition, mais bien une réponse collectivement partagée :

« Cette position théorique suppose les implications suivantes : C'est la réponse qui est première ; parler, affirmer, c'est avant tout répondre. Dans ces conditions, en effet, affirmer signifie répondre à, répondre de, voire répondre devant. Ce renversement implique un tout autre schéma de la relation énonciateur/énonciataire, qui ne peut plus être dite structurée par un partage chronologique parler/répondre ou agir/réagir, mais par un partage horizontal où toute parole est pareillement réponse » (ibid. : par. 18).

Le partage de la responsabilité de l'énonciation au sens de « répondre » d'un énoncé est, selon Servais, lié : au « caractère polyphonique » de l'acte d'énonciation journalistique qui transforme celle-ci en « fiction » ; à la fonction de porte-parole des médias, le journaliste parlant « au nom d'un collectif duquel le lecteur est prêt, ou non, à répondre » ; enfin, aux modalités d'adresse de l'énonciation journalistique qui permettent au public, « par l'intermédiaire de la voix du journaliste », de se parler à lui-même et « de faire public » (ibid. : par. 24, 27, 33)⁷⁷.

La question de la responsabilité collective de l'énonciation journalistique est à articuler à la façon dont les discours constituent des collectifs d'énonciation dans leur parole, collectifs auxquels leurs lecteurs peuvent ou non s'identifier.

Les collectifs d'énonciation

Comme nous l'avons vu avec Christine Servais, les discours de presse se font les relais de collectifs au nom desquels ils prennent la parole, ce qui leur permet tout à la fois d'interpeller leurs destinataires et de les constituer comme un public se reconnaissant dans ces collectifs. Cette fonction de représentation n'est toutefois pas la seule façon par laquelle les discours de presse produisent des collectifs. Ils le font également en *figurant* des collectifs auxquels leur destinataire n'appartient pas nécessairement ou auxquels le récepteur réel ne s'identifie pas⁷⁸.

Comme l'avance Verón :

« Chaque acteur social (chacun de nous) passe son temps à faire et à défaire, dans sa parole, des entités que j'appelle des « collectifs ». Dynamisés par la tension entre les « Nous » et les

⁷⁷ Comme l'illustre Servais (ibid. : par.37) : « quelqu'un se revendique, en s'adressant à moi, d'un « nous » qui n'est pas encore arrivé, mais qu'il doit néanmoins présupposer pour s'adresser à moi (...) Il est alors de ma responsabilité d'assumer ou non ce « nous » en assumant ma place de destinataire. »

⁷⁸ Nous verrons plus loin dans ce chapitre qu'une analyse de ces collectifs d'énonciation ne peut faire l'impasse sur les catégories d'appartenance et les pronoms mobilisés afin de les constituer.

« Ils », ces collectifs sont des véritables pivots du fonctionnement discursif, lieux de la plus forte densité signifiante. Ils ne sont pas réfractaires à la désignation, et certains d'entre eux sont nommés souvent avec plus ou moins de révérence : nation, famille, patrie, peuple, parti, patron, ouvriers, fonctionnaires, etc. Les collectifs d'énonciation sont tout aussi importants dans les discours des médias. Dans telle page d'un quotidien, on me dit que l'on me parle à partir d'une place qui est aussi la mienne, et qu'il y a donc, quelque part, un Nous qui nous rend complices, l'énonciateur et moi. Dans telle autre page, au contraire, un collectif qui n'est pas le mien m'est montré, pour me faire comprendre que c'est précisément cette différence qui définit pour moi tout l'intérêt de ce texte. Sur le petit écran, un visage sévère me fait sentir qu'il s'agit de mon président, même lorsque son Nous n'est pas le mien. Quelques instants plus tard, un deuxième visage m'indique que le premier était aussi celui de « son » président, et que « nous » avons intérêt à nous interroger sur la portée de ce qu'il vient de nous dire. » (Verón, 1989 : 77-78)

L'analyse énonciative permet ainsi de ressaisir les enjeux qui se nouent autour de la figuration de collectifs d'énonciation dans le discours, collectifs auxquels les énonciateurs peuvent affilier ou désaffilier leur destinataire, et auxquels le récepteur effectif peut ou non s'identifier. Lorsque le récepteur ne s'identifie pas au collectif d'énonciation auquel le discours affilie son destinataire, on peut dès lors avancer que le récepteur ne ratifie pas la place de destinataire que lui propose d'endosser le discours.

Ces collectifs d'énonciation sont particulièrement intéressants à analyser dans le cadre des discours politiques, qui ont une visée stratégique de « renforcement », de « polémique » et de « persuasion » (*ibid.* : 78). Selon Verón, ce type de discours est pris dans un dispositif de « triple réception » et « triple lecture ». Les collectifs d'énonciation englobent des destinataires potentiels, mais aussi des contre-destinataires et des para-destinataires. Le « pro-destinataire » fait coïncider le monde possible proposé par l'énonciateur avec le monde réel, « le récepteur [est] placé dans le même Nous d'identification que l'énonciateur » et accepte la proposition d'identification qui lui est faite, le lecteur/spectateur endosse ainsi la position de destinataire qui lui est proposée (*ibid.* : 78). Le « contre-destinataire » est celui qui refuse l'énonciation, « le récepteur est alors placé dans un Nous d'identification correspondant à un adversaire de l'énonciateur » (*ibid.* : 78). Enfin, le « para-destinataire » est une « position hors-jeu » où le récepteur « ne se place ni dans le collectif d'identification de l'énonciateur, ni dans ceux de ses adversaires » (*ibid.* : 78). Le discours politique vise dès lors à persuader ces para-destinataires d'embrasser les idées et le mouvement politique défendus.

Contrairement au discours politique, le discours de presse mise généralement sur des destinataires, soit sur le fait que ses lecteurs s'identifient à la place qui leur est faite dans le discours et acceptent la proposition de monde qui leur est formulée⁷⁹. L'analyse de notre cas montrera que la presse échoue parfois à cette tâche, certains lecteurs refusant la place qui leur est assignée par le discours, ainsi que le jugement qu'il les invite à formuler, brisant, ce faisant, les prétentions de la presse à représenter leur parole. Nous verrons ainsi dans la cinquième partie de cette thèse comment certains des lecteurs du *New York Times*, après la diffusion d'un portrait d'Assange les invitant à énoncer un jugement négatif sur la personne et non sur ses actions, adresseront de vives critiques au journal dans le courrier des lecteurs.

Dans un autre registre, nous verrons dans la partie que nous dédierons au site Internet de WikiLeaks comment son discours public vise initialement à inclure dans son *nous* l'ensemble des contributeurs du site (communauté WikiLeaks). Mais ce *nous* redistribue également ces contributeurs au sein de sous-collectifs d'énonciation qui s'articulent autour de catégories d'appartenance particulières qui reflètent la division du travail spécifique au sein du site (les fuites, les éditeurs, les donateurs, etc.). Il convient donc de s'intéresser à l'articulation entre énonciation et catégorisation. Plus généralement, l'on peut imaginer des cas où l'énonciation et les catégories mobilisées pour appuyer cette énonciation feraient l'objet d'une réception différenciée. Imaginons que la phrase « Nous, peuple américain » soit énoncée par un représentant politique à la télévision ou reprise dans le cadre d'un article de presse. Si le discours du représentant constitue un destinataire se reconnaissant tout à la fois dans ce *nous* et dans la catégorie de « peuple américain », l'on peut concevoir qu'un récepteur se sente

⁷⁹ Cela ne signifie pas que les instances de presse n'aient pas « leur public », seulement le tri se fait en amont. Par exemple, l'on peut s'attendre à ce que le lecteur de *Libération* ne soit pas celui du *Figaro*. Notons encore un point. Les visées des discours politique et médiatique ne coïncident pas, à l'exception des discours médiatiques partisans se faisant explicitement le relai de certains discours et mouvements politiques. Cependant, les discours de presse ont cela de particulier qu'ils servent dans de nombreux cas à thématiser des enjeux publics qui peuvent être eux politiques. Ces enjeux sont constitués tant par l'énonciation journalistique que par les différentes voix qui sont restituées au sein d'un article. En cela, les discours de presse peuvent être considérés comme des discours à portée politique visant le débat public. Ils se différencient toutefois des discours à proprement parler politiques dans la mesure où la visée stratégique de l'énonciation à des fins de persuasion ou de polémique n'est pas un but en soi. Attribuer un tel but à la presse, en la rendant tributaire du pouvoir politique, annihilerait sa prétention à générer du *commun* tout en maintenant la pluralité propre à la vie collective, ainsi que sa visée informative. C'est ici une critique de la presse que l'on retrouve souvent dans les théories complotistes actuelles qui accusent certains médias d'être à la botte du pouvoir. Or, si la presse occupe ce rôle – et c'est le cas dans certains pays –, c'est la démocratie tout entière qui est mise en péril. Comme le souligne à juste titre Verón en faisant implicitement référence au « lieu vide » de Lefort, mais aussi à la pensée arendtienne : « Si l'espace de la Loi est ce lieu exceptionnel, unique, qu'on ne peut préserver qu'à condition que personne n'y entre, l'espace audio-visuel de l'information est, littéralement ce lieu commun où se matérialisent les abstractions démocratiques. Si ce lieu est commun, c'est parce que ceux qui l'occupent n'ont aucune négociation en cours avec le lieu vide de la Loi : la confiance est alors possible. » (*ibid.* : 90).

appartenir à ce *nous*, mais non au « peuple américain » ; ou, au contraire, qu'il refuse d'appartenir à ce *nous* auquel il s'oppose, tout en s'offusquant de l'utilisation de la catégorie « peuple américain » dont il s'estime faire partie. L'analyse de l'énonciation d'un discours ne devrait ainsi pas faire l'impasse sur l'analyse des catégories appuyant cette énonciation. Les enjeux liés à l'articulation entre énonciation et catégorisation feront l'objet d'une sous-section en soi à la fin de ce chapitre, mais avant de les aborder, il nous faut préciser les modalités de l'énonciation, notamment journalistique.

Polyphonie et prise en charge du discours rapporté

Selon Jean Widmer, « comme toute action, l'énonciation comporte (...) des actes, des acteurs, un temps et un lieu ainsi qu'une scène (un cadre) », ces éléments pouvant être plus ou moins implicites, comme dans le discours journalistique qui propose généralement « un discours à la troisième personne à propos de « l'actualité » » et dont la voix non marquée du journaliste se confond avec celle de « l'instance médiatique » (Widmer, 2000 : 6). Le discours de presse, en tout cas celui d'information, a cela de particulier qu'il oscille entre la description factuelle objective et la narration. Il ne restitue pas uniquement à ses lecteurs des faits bruts sous forme descriptive, mais il les met en intrigue sous la forme d'un *récit* qu'il conte à ses lecteurs et qui s'organise autour de questions, de problèmes, d'actions et de personnages⁸⁰. Cette histoire est contée par un narrateur externe qui efface les marques de son énonciation et laisse plus ou moins librement parler ses personnages à travers le discours rapporté (direct, indirect, indirect libre) :

« Le discours rapporté permet de distinguer deux énonciateurs, celui du discours rapportant (Dr) et celui du discours rapporté (Dé). Le rapport entre les deux peut varier : discours rapporté direct (les deux énonciateurs sont extérieurs l'un à l'autre), discours rapporté indirect (le Dé s'assimile au Dr) et indirect libre (le Dr s'efface progressivement au profit du Dé). (...) Ces opérateurs sont donc des manières de rendre signifiants des rapports entre

⁸⁰ Cela ne signifie pas que le discours journalistique n'ait pas une dimension argumentative, en particulier les articles d'opinion qui visent précisément à cela. Comme le précise Marc Lits (2009b : 85-86) : « les médias de masse, presse écrite, radio, télévision, sont de grands producteurs de récits, pris dans son sens le plus strict tel que défini par la linguistique textuelle, à savoir que le type textuel dominant y est bien le type narratif, dans la partie fictionnelle de ces supports, mais aussi dans leur partie informationnelle, que ce soit dans les reportages, les enquêtes ou les comptes rendus d'événements. (...) cela ne veut pas dire que la totalité du contenu de ces médias est narrative. Il serait incorrect de soutenir l'hypothèse du « tout narratif », en tout cas dans la prise en compte des objets textuels ou audiovisuels produits. Il va de soi qu'un éditorial privilégiera le type argumentatif, même s'il peut inclure des séquences narratives. Mais la dominante narrative du système médiatique va installer l'utilisateur dans une posture de consommation de type narratif. » La dimension narrative du discours de presse sera explorée plus en profondeur dans les deux derniers chapitres de cette thèse, soit dans la partie « II. Un personnage public ».

La problématique du discours rapporté est à mettre en lien avec la polyphonie⁸¹ et la responsabilité d'un énoncé lorsque plusieurs énonciateurs sont repérables dans le discours et susceptibles de porter la responsabilité d'un énoncé. L'énonciateur journalistique peut, par exemple, faire appel à des voix qu'il intègre à son énonciation en jouant le rôle d'un « animateur » qui cite des énoncés qu'il « n'a pas contribué à formuler » en « enchâ[ssant] un autre locuteur » dans son énonciation, confondant ainsi le responsable de l'énoncé (Goffman, 1987 : 155, 159). Cette problématique traite « des divers modes de représentation, dans une énonciation, de propos attribués à des sources distinctes de l'énonciateur » (Maingueneau, 2009 : 47). La linguiste Jacqueline Authier-Revuz distingue ainsi entre « *discours rapporté au sens strict et modalisation en discours second* » (*ibid.* : 47). Le premier se cantonne à la prise en charge par le locuteur d'un « autre acte d'énonciation », tandis que dans le second, le locuteur « modalise sa propre énonciation en la présentant comme seconde par rapport à un autre discours » (*ibid.* : 47).

Parfois, un point de vue ou un énoncé qui n'appartient pas à celui de l'énonciateur n'est pas marqué (ou est marqué, mais non référencé)⁸² et son interprétation dépend donc du cotexte – « environnement *textuel* immédiat d'une unité discursive » (*ibid.* : 41) – ainsi que du savoir commun propre aux lecteurs d'un article, et donc de l'interprétant que celui-ci activera, ou non, au moment de sa lecture. C'est le cas du discours indirect libre qui tend à confondre la prise en

⁸¹ La notion de polyphonie « a été introduite par M. Bakhtine dans ses travaux sur la littérature pour caractériser [l]es œuvres (...) où plusieurs « voix » s'expriment sans qu'aucune ne soit dominante » (Maingueneau, 2009 : 99). La notion a ensuite été reprise dans le champ de la linguistique par O. Ducrot « pour rendre compte des multiples cas où celui qui produit matériellement l'énoncé ne le prend pas en charge, ne se pose pas comme son responsable. » (*ibid.* : 99). Ducrot ajoute une dimension à la distinction entre locuteur et énonciateur en parlant également de sujet parlant. Il réalise ainsi une distinction entre le sujet parlant, soit l'« être empirique », le locuteur, soit l'« être de discours, l'instance à qui est imputée la responsabilité de l'énoncé » et l'énonciateur, soit un personnage « mis en scène dans l'énonciation » qui permet de constituer un point de vue qui est attribué à l'énonciateur et non au locuteur (*ibid.* : 99). Cette triple distinction lui permet dès lors de penser des situations discursives comme « l'ironie » où « le *locuteur* prendrait en charge « les paroles », mais non le « point de vue » que défend l'énoncé » (*ibid.* : 99). Il nous semble que les catégories de locuteur et énonciateur telles que conçues par Verón et que nous utilisons dans ce travail suffisent à penser ce genre de situation. Nous reviendrons sur cette question dans notre chapitre 11, « Des allégations qui s'indexent sur le contexte américain : la restitution de l'affaire judiciaire suédoise par le *New York Times* ».

⁸² Cette idée renvoie à la notion d'*hétérogénéité montrée non marquée* de J. Authier-Revuz : « L'*hétérogénéité montrée* correspond à la présence localisable d'un discours autre dans le fil du texte. Mais on doit distinguer entre les formes *non marquées* de cette *hétérogénéité* et ses formes *marquées* ou (*explicites*). Les formes *non marquées* sont identifiables sur la base d'indices textuels divers ou grâce à la culture du destinataire (discours indirect libre, allusions, ironie, pastiche...). Les formes *marquées* sont signalées de manière univoque. » (Maingueneau paraphrasant Authier-Revuz, 2009 : 72). Il arrive cependant que même les formes marquées demandent un travail d'interprétation de la part du lecteur, notamment lorsque « la source du fragment rapporté » fait défaut (*ibid.* : 48).

charge et les énonciateurs d'un énoncé. Plus généralement, le discours rapporté est à considérer en fonction de la « place » qu'il permet aux voix qu'il encapsule dans son énonciation d'endosser. Celles-ci peuvent, par exemple, participer à la prise en charge du discours journalistique et lui donner du poids, à l'image de la parole experte sur laquelle peut s'appuyer, voire se cacher l'énonciateur journalistique pour développer un argument. Elles peuvent également servir à combler le référent absent dont parle l'article lorsque le discours donne la parole à des voix sous la forme du témoignage. Mais le discours rapporté est également à penser lorsqu'il fait défaut, c'est-à-dire lorsque le discours journalistique ne donne plus la parole aux personnages dont il parle, soit lorsque ceux-ci ne sont plus des sujets de discours, mais uniquement leur objet.

Enfin, le discours rapporté est également à comprendre en fonction des opérations de recadrage dont il fait l'objet : « Tous les textes sont, dans leur fonction référentielle en quelques sortes des cadres secondaires, des recadrages d'une situation initiale. La reprise des informations d'un texte dans un autre sont fréquemment un nouveau recadrage et pas seulement un discours rapporté. » (Widmer, 2000 : 21)⁸³. Ce recadrage du discours rapporté sert à réindexer la parole d'autrui sur des thématiques pertinentes pour le lecteur, notamment des enjeux locaux. Le recours au discours rapporté par les énonciateurs journalistiques, et le jeu énonciatif qui s'ensuit, permet ainsi de hiérarchiser les voix qui interviennent au sein d'un article, et de choisir qui participera (ou non) à la prise en charge du monde qui est formulé aux lecteurs d'un article. Analyser ce jeu énonciatif revient dès lors à ressaisir la façon dont un journal s'aligne ou non sur l'un des énonciateurs rapportés. Comme l'indique Widmer (2000 : 8), cela « permet d'observer la visée argumentative du discours journalistique, même lorsqu'elle n'est pas marquée comme telle », car « le discours journalistique ne met pas seulement en scène des débats (donc des conflits entre énonciateurs rapportés), il prend position, parfois par son alignement sur l'un des énonciateurs rapportés etc. »⁸⁴.

⁸³ Dorothy Smith (1999) s'est intéressée aux différentes voix structurant le discours public médiatique. En analysant un documentaire radiophonique canadien portant sur la thématique du « politiquement correct », elle distingue trois strates de parole, chacune d'entre elles façonnant la strate qui la suit : 1) le prisme médiatique au travers duquel le public s'informe et le cadrage relationnel et social que celui-ci propose (par exemple un documentaire présenté dans le cadre d'une matinale sur une chaîne radiophonique spécifique) ; 2) la voix du journaliste, qui produit la cohérence narrative du discours en commentant et en cadrant les extraits proposés aux auditeurs des personnes interrogées à ce sujet ; 3) la voix des personnes interrogées, qui parlent de leur expérience ou d'événements vécus en première personne, et dont le discours a été partiellement coupé et sélectionné afin d'entrer en adéquation avec « les interprétations des strates deux et une » (1999 : 180-181). La hiérarchisation de ces voix produit le discours public médiatique et l'interprétation qu'il suggère à ses auditeurs.

⁸⁴ En dehors de la responsabilité d'un énoncé, l'on peut s'interroger plus généralement sur la responsabilité d'un texte. C'est à cette problématique que se destine l'analyse de l'auctorialité, soit à « la définition de l'instance qui

Nous observerons les enjeux liés à la polyphonie et au discours rapporté tout au long de cette recherche, que ce soit sous la forme de l'analyse d'énoncés formulés par le recours à des voix tierces qui permettent d'avancer des propos sans que l'énonciateur journalistique ait à en porter la responsabilité, ou sous celle des enjeux liés à la transformation d'un sujet parlant (*je*) en l'objet du discours (*il*). Pour mieux comprendre ce second enjeu, il convient de présenter brièvement les personnes linguistiques, et la place qu'elles occupent dans l'énonciation.

Les embrayeurs : les personnes linguistiques et les déictiques

S'intéresser à l'ensemble des enjeux qui sous-tendent l'énonciation du récit journalistique, et du discours plus généralement, revient nécessairement à analyser le rôle que jouent les embrayeurs linguistiques dans la constitution de l'énonciation. Parmi ces embrayeurs, nous retrouvons les personnes linguistiques et les déictiques spatio-temporels. L'acte et le contexte d'énonciation sont dépendants de ces embrayeurs dans la mesure où ce sont eux qui constituent et situent l'énonciation. Pour les présenter succinctement et sans prétention d'exhaustivité, nous nous appuyerons sur les travaux pionniers d'Émile Benveniste sur l'énonciation⁸⁵ et sur ceux plus récents de Dominique Maingueneau.

est responsable d'un texte » : « Un article à l'intérieur d'un journal est bien attribué à un auteur, mais il est également dominé par une instance auctoriale supérieure, le journal, « la rédaction ». À propos d'un même article, on peut donc dire aussi bien qu'il est de tel journaliste que de tel journal, selon la perspective qu'on adopte. » (Maingueneau, 2016 : 153, 155). Le linguiste Dominique Maingueneau que nous venons de citer s'est intéressé aux différentes relations qui existent entre l'auteur d'un texte et l'énonciateur qui le « porte » publiquement dans le cadre du discours de presse. Il distingue notamment entre méta-énonciateur et interénonciateur. Bien que le journaliste qui rédige un article paraissant dans le journal soit l'auteur de celui-ci, son article s'inscrit dans un ensemble d'autres papiers formant un tout cohérent attribuable au journal. Le méta-énonciateur est donc le journal au sein duquel paraît tout article, que celui-ci soit rédigé collectivement ou individuellement, signé ou non : « Pour le type de relation qui s'établit entre l'auteur d'un article de journal et ce journal comme instance de niveau supérieur, on dira que le journal est le méta-énonciateur de l'ensemble de ses articles, qui sont complémentaires pour former un tout. » (*ibid.* : 156). Il ajoute, et c'est ici un détail important, que c'est à ce méta-énonciateur qu'est attribué « un ethos spécifique », et non aux rédacteurs de ces textes (*ibid.* : 156), bien que parfois, cet ethos soit attribué de manière extensive au responsable du journal. L'interénonciateur est l'instance unique et qui paraît publiquement comme étant unie, à qui est attribuée un texte, et ce malgré les divergences internes entre ses rédacteurs : « On parlera d'interénonciateur pour les textes qui sont attribués à une instance unique (le nom d'un groupe : commission, parti, syndicat, assemblée...), mais qui sont le résultat d'une négociation entre diverses positions. Dans ce cas l'auteur est une entité collective indivise qui présente un texte qui s'efforce de gommer les marques de divergence. » (*ibid.* : 157) L'on retrouve notamment cette figure dans les discours publics de partis ou organisations.

⁸⁵ Les écrits de Benveniste que nous présentons ici portent surtout sur des situations d'énonciation orale. Ces situations diffèrent des situations d'énonciation écrite. Néanmoins, les analyses de Benveniste nous sont utiles à plus d'un titre. Elles posent non seulement les jalons d'une théorie de l'énonciation et de la subjectivité, mais elles indiquent également clairement comment repérer les personnes linguistiques (chez lui « individus linguistiques ») dans l'énonciation (1974a : 83).

Les personnes linguistiques

Les personnes linguistiques permettent de repérer les personnes dans l'énonciation. Elles se présentent sous la forme des pronoms personnels et de leurs déclinaisons.

Je et tu

La personne la plus importante est, sans conteste, le *je* qui permet à un individu de s'emparer de la langue afin de se poser comme un énonciateur qui s'adresse à un *tu* qu'il constitue ainsi comme son allocutaire. Le *je* et le *tu* sont des « opérateurs de conversion de la *langue* en *discours* », car ces signes qui sont « référentiellement vides » dans la langue, acquièrent leur référence par l'acte d'énonciation : « on ne peut [donc] connaître le référent de *je* et *tu* indépendamment des emplois qui en sont faits, des actes d'énonciation individuels » (Maingueneau, 1991 : 17-18). *Je* et *tu* sont deux personnes linguistiques interdépendantes : le *je* suppose toujours un *tu* et le *tu* un *je*. Toutes deux partagent une activité qualifiée de « co-énonciation » au sein d'une même « situation d'énonciation » qui est liée à l'échange permanent des « rôles de locuteur et d'allocutaire » au cours du dialogue, mais aussi au fait que « le locuteur est son propre auditeur et anticipe constamment sur le dire de son allocutaire » (*ibid.* : 18).

Émile Benveniste, précurseur de la linguistique de l'énonciation en France, présente déjà à l'époque le *je* comme la condition de la subjectivité. En effet, il considère que celle-ci se constitue par le langage avec la possibilité qu'il offre à l'individu de se poser comme sujet, soit comme personne, en disant *je*. Cette subjectivité renvoie moins à une vision personnelle des idées et des choses, qu'à la position intrinsèque du *je* qui se construit nécessairement par contraste avec un *tu* :

« La « subjectivité » dont nous traitons ici est la capacité du locuteur à se poser comme « sujet ». Elle se définit, non par le sentiment que chacun éprouve d'être lui-même (ce sentiment, dans la mesure où l'on peut en faire état, n'est qu'un reflet), mais comme l'unité psychique qui transcende la totalité des expériences vécues qu'elle assemble, et qui assure la permanence de la conscience. (...) Nous trouvons là le fondement de la « subjectivité », qui se détermine par le statut linguistique de la « personne ». La conscience de soi n'est possible que si elle s'éprouve par contraste. Je n'emploie je qu'en m'adressant à quelqu'un, qui sera dans mon allocution un tu. (...) Le langage n'est possible que parce que chaque locuteur se pose comme sujet, en renvoyant à lui-même comme je dans son discours. De ce fait, je pose une autre personne, celle qui, tout extérieure qu'elle est à « moi », devient mon écho auquel je dis tu et qui me dit tu. » (Benveniste, 1966a : 259-260)

C'est ainsi en disant *je*, et en constituant par cette énonciation un *tu* à qui le *je* s'adresse, que la conscience de soi s'éprouve. Nous avons donc là deux personnes qui n'existent pas l'une sans l'autre, qui sont inhérentes à l'échange – même lorsque celui-ci est médiatisé –, et qui permettent au *je* de se constituer en tant que sujet par la parole.

La particularité du *je* est d'être « un terme qui ne peut être identifié que dans (...) une instance de discours et qui n'a de référence qu'actuelle » (*ibid.* : 261). Par instance de discours, il faut entendre ici l'acte unique qui actualise la langue « en parole par un locuteur » (1966b : 251). *Je* ne désigne pas « un individu singulier » en « l'identifi[ant] dans sa particularité », ni « ne dénomme [donc] aucune entité lexicale » (1966a : 261). Au contraire, il est une « forme vide », un « signe unique, mais mobile » qui ne trouve sa référence que lorsqu'il est assumé par un locuteur dans « l'acte de discours individuel où il est prononcé (1966a : 263, 261 ; 1966b : 254). Il est de ce fait « lié à l'exercice du langage » et renvoie à la « réalité de discours » (1966b : 254, 252). Précisons encore que *je* est « une double instance conjuguée » dans le sens où *je* est l'« individu qui énonce la présente instance de discours contenant l'instance linguistique *je* », faisant de *je* à la fois le « référent » et le « référé » (*ibid.* : 252). En effet, en disant *je*, l'individu se pose en locuteur *je* en même temps qu'il tient un discours sur ce *je*.

Les temps du *je*

L'identification du *je* dans une instance de discours, et sa référence nécessairement actuelle signifient que « chaque *je* a sa référence propre, et correspond chaque fois à être unique, posé comme tel » dans un « acte nouveau » qui insère le locuteur « dans un moment nouveau du temps et dans une texture différente de circonstances et de discours » (1966b : 252 ; 1974b : 67). L'usage du *je* et la subjectivité sont à annexer, nous dit Benveniste, au temps linguistique qui est « *sui-référentiel* » (1966a : 263). Benveniste distingue entre le temps *physique*, le temps *chronique* et le temps *linguistique*. Le premier se réfère au « *temps physique* du monde » qui est « un continu uniforme, infini, linéaire, segmentable à volonté » (1974b : 70). Le second a trait au « temps des événements, qui englobe aussi notre propre vie en tant que suite d'événements » (*ibid.* : 70). Le temps *physique* et le temps *chronique* ont en commun de comporter « une double version, objective et subjective », c'est-à-dire qu'ils ont une référence liée au monde et à ce qu'il s'y passe, et « un corrélat dans l'homme », à travers l'expérience de ces différents temps (*ibid.* : 70-71). L'objectivation et la socialisation du temps *chronique* par

les hommes se traduisent par la constitution du calendrier et le calcul « d'intervalles fixes et immuables » (*ibid.* : 71, 72)⁸⁶.

Enfin, le temps *linguistique* est lié à « l'exercice de la parole » et « se définit et s'ordonne comme fonction du discours » (*ibid.* : 73). Le « *présent* de l'instance de parole » est au temps *linguistique* ce que le point 0 est au temps *chronique* : son « centre générateur et axial » (*ibid.* : 73). En effet, tous les temps verbaux partagent comme référence le présent, et ce dernier « n'a comme référence temporelle qu'une donnée linguistique : la coïncidence de l'événement décrit avec l'instance de discours qui le décrit » (1966a : 262). Le « repère temporel » du présent est « le temps où l'on *parle* », et ce temps linguistique « est déterminé pour chaque locuteur par chacune des instances de discours qui s'y rapporte » (*ibid.* : 262-263). Cela signifie que tout comme l'usage du *je*, l'usage du présent est un acte à chaque fois nouveau, toujours indexé sur l'instance de parole qui l'énonce⁸⁷. Les temps passés et à venir s'ordonnent également par rapport à ce présent, axe à partir duquel la langue organise le temps et qui dépend donc de l'instance de discours.

Il et ils

Contrairement au *je* et au *tu*, qui sont déterminés dans la *locution*, le *il* renvoie à l'*objet* d'un discours, soit à une description. Il se situe ainsi hors de la sphère de la locution, et « tire sa valeur » du fait d'être énoncé par un *je* qui le situe comme « non-personne » (*ibid.* : 265). La non-personne est le « discours sur le monde » que tiennent *je* et *tu* lorsqu'ils parlent, et celui-ci renvoie à « des groupes nominaux et à leurs substituts pronominaux » :

« Je-tu et nous-vous ne sont presque jamais les seuls constituants qui réfèrent dans un énoncé : les interlocuteurs tiennent un discours sur le monde. Si les personnes forment à elles deux la « sphère de locution », cette locution renvoie à un univers extérieur, celui de la

⁸⁶ Benveniste précise que ce temps est régi par trois conditions : *stative*, condition qui permet d'établir un point 0 ; *directive*, condition qui permet d'établir un *avant* et un *après* ce point 0 ; *mesurative*, condition qui permet de mesurer des intervalles de constantes (*ibid.* : 71).

⁸⁷ Le linguiste explique la possibilité de l'intersubjectivité en admettant que le présent du locuteur, lorsqu'il est énoncé, est accepté par son allocutaire et devient son présent : « la temporalité qui est mienne quand elle ordonne mon discours est d'emblée acceptée comme sienne par mon interlocuteur (...) la temporalité du locuteur, quoique littéralement étrangère et inaccessible au récepteur, est identifiée par celui-ci à la temporalité qui informe sa propre parole quand il devient à son tour locuteur » (1974b : 76). Alors que Benveniste indique que « le temps du discours n'est ni ramené aux divisions du temps chronique ni enfermé dans une subjectivité solipsiste », il nous semble au contraire que c'est bien parce que le temps chronique fournit au temps linguistique (comme la langue le fait avec les pronoms pour le discours) la possibilité à chacun d'énoncer un *hier*, un *aujourd'hui* et un *demain* s'indexant sur le temps présent, qu'un tel échange intersubjectif est possible (*ibid.* : 77). Il est vrai cependant que ces marqueurs temporels, comme le pronom *je*, sont des signes « vides » qui ne trouvent leur référent que dans l'instance de discours.

non-personne, par opposition aux personnes de l'échange linguistique. Cette non-personne correspond aux groupes nominaux et à leurs substituts pronominaux, plus largement aux éléments ayant le statut syntaxique de groupes nominaux ; ce sont donc tous les objets dont parlent je et tu. » (Maingueneau, 1991 : 19)

Le *il* est une forme particulière de non-personne dans la mesure où il partage avec *je* et *tu* la spécificité de ne « tire[r] [sa] référence que du contexte dans lequel il [est] placé », mais, contrairement aux deux autres, ce contexte est pour lui « linguistique » et non « situationnel » (*ibid.* : 19). Benveniste justifie le statut de non-personne du *il* par le fait que cette forme soit un énoncé sur quelqu'un ou quelque chose qui ne se rapporte pas à une personne de la situation de locution :

Dans les deux premières personnes, il y a à la fois une personne impliquée et un discours sur cette personne. « Je » désigne celui qui parle et implique en même temps un énoncé sur le compte de « je » : disant « je », je ne puis ne pas parler de moi. À la 2^e personne, « tu » est nécessairement désigné par « je » et ne peut être pensé hors d'une situation posée à partir de « je » ; et, en même temps, « je » énonce quelque chose comme prédicat de « tu ». Mais de la 3^e personne, un prédicat est bien énoncé, seulement hors du « je-tu » ; cette forme est ainsi acceptée de la relation par laquelle « je » et « tu » se spécifient. Dès lors, la légitimité de cette forme comme « personne » se trouve mise en question. (1966c : 228)

La réflexion générale que mène Benveniste dans ce chapitre dédié aux relations de personnes dans le verbe le porte à formuler que le pronom *il* ne se rapporte pas à une « personne spécifique » (*ibid.* : 228). Il faut comprendre cette assertion par l'exclusion du *il* de la sphère de locution, ce qui le prive, en toute logique, du statut de personne, et ceci même lorsqu'il désigne une personne spécifique⁸⁸. Il est opportun de préciser qu'il existe différentes façons de désigner le *il*, et toutes ces désignations n'ont pas la même valeur, quand bien même elles ont en commun de faire du *il* une non-personne. La plus évidente est sans doute le *il* neutre des verbes impersonnels, par exemple, « il pleut », ou des injonctions comme « il faut ». Parfois, le *il* peut désigner une personne qui fait partie de la situation d'interaction sans toutefois lui

⁸⁸ Catherine Kerbrat-Orecchioni (2014 [1980] : 49) conteste le statut de non-personne du *il* chez Benveniste : « l'affirmation selon laquelle le pronom « il » aurait pour fonction d'exprimer la « non-personne » (p.228) nous semble carrément fautive – sauf dans le cas des tournures impersonnelles, dont Benveniste s'interdit par là même de parvenir à décrire la spécificité. Certes, « il » en soi ne désigne spécifiquement ni rien ni personne » (p.230). Mais si par « en soi » il faut entendre « hors actualisation » (et l'on ne voit pas ce que l'expression pourrait signifier d'autre, alors il en va de même pour le « je » et le « tu »). La seule différence c'est que généralement le pronom « il » a besoin pour recevoir d'un contenu référentiel précis de déterminations cotextuelles dont le « je » et le « tu » peuvent faire l'économie. » Nous pensons au contraire que si l'on admet, comme Benveniste, que la condition de la personne est liée à la participation à la sphère de locution, le *il* est, d'un point de vue logique, effectivement considéré comme une non-personne, et ceci quand bien même il fait référence à une personne spécifique.

accorder le statut de personne. C'est le cas lorsque le *il* désigne une personne à laquelle le locuteur s'adresse, mais qui la situe en deçà du statut de personne, soit pour lui figurer son dédain, ou, dans le cas de certaines langues, pour lui faire montre de respect (*ibid.* : 231)⁸⁹. Enfin, le *il* le plus commun est certainement la désignation d'une personne absente dont les co-énonciateurs parlent. Là encore, si ce dernier *il* désigne une personne spécifique, il reste une non-personne dans le sens où il n'appartient pas à la sphère de locution, et prend la forme d'une description. Dans tous les cas donc, le *il* renvoie à la non-personne. Mais ce statut de non-personne, statut logique donc, n'équivaut pas nécessairement à un écrasement. Nous verrons dans les chapitres qui suivent que si le *il* peut être aliénant lorsqu'il est utilisé à des fins de privation de parole – par exemple, lorsqu'un individu n'a plus d'emprise sur sa figuration publique –, il peut également être employé par des tiers afin de performer des actions au nom d'un *il* qui ne pourrait le faire en *je*.

Le *ils*, fonctionnant également comme non-personne, renvoie, lui, nécessairement à un groupe, qui peut avoir, ou non, un antécédent repérable dans le texte. Lorsqu'il n'a pas d'antécédent, le *ils* est dit « collectif », il « ne s'emploie qu'au masculin pluriel et désigne une collectivité, une pluralité prise globalement et constituée d'individus indéterminés » (Maingueneau, 2016 : 144). Son référent est alors identifié par le co-énonciateur grâce au contexte.

On

Le *on* est un cas particulier. S'il « réfère toujours à un être humain » dans le sens où il est « appréhendé comme subjectivité », celui-ci peut être générique, et permettre de formuler des énoncés à valeur générale⁹⁰, ou non-générique (Maingueneau, 2016 : 141 ; 1991 : 20). Lorsqu'il est non-générique, il est alors susceptible de désigner une personne linguistique, qui prend sens et « valeur » dans le contexte énonciatif, sans pour autant complètement coïncider avec elle. Dans l'exemple que propose Maingueneau (1991 : 20), soit « on veut tout casser ? », le *on* peut être remplacé par un *tu* tout en débordant cette seule interprétation, sa valeur dépassant celle de la simple personne linguistique qu'il suppose⁹¹. Cet exemple fait dire à Maingueneau (1991 :

⁸⁹ Selon Maingueneau (1991 : 21), cette forme extrême de respect conduit le locuteur à s'exclure de la « réciprocité de l'échange linguistique » en déniaut « toute commensurabilité » avec son interlocuteur.

⁹⁰ Le *tu* générique fonctionne comme le *il* générique, sauf qu'il « personnalise des énoncés à valeur générale en remplaçant le sujet universel (*on* en particulier) par un *tu* » (*ibid.* : 20).

⁹¹ Le linguiste s'intéresse également à l'usage du *on* adressé à des êtres non doués de parole, comme les bébés ou les animaux. Il explique ce cas par le fait que ces êtres sont « traités comme des subjectivités », mais non constitués comme de véritables « co-énonciateurs » et « partenaires de l'échange verbal », comme le permettrait une adresse en *tu* (Maingueneau, 2016 : 142).

20) que « ce qui est désigné par « on » est appréhendé comme subjectivité, mais avec une sorte d’effacement des frontières entre les positions première, deuxième et troisième personne ».

Nous et vous

La personne linguistique du *nous* est particulièrement intéressante à étudier. *Nous* et *vous* fonctionnent comme *je* et *tu*, sans être pour autant leur pluriel. Ils ne traduisent pas la multiplication de *je* ou de *tu*, mais sont des « personnes amplifiées » (*ibid.* : 18). Ces formes peuvent ainsi signifier pour *nous* : *je+je (+je)*, *je+tu (+tu)*, *je+il (+il)*, et pour *vous* : *tu+tu (+tu)*, *tu+il (+il)* (*ibid.* : 18). À nouveau, Benveniste avait déjà thématiqué la complexité du *nous* en explicitant toutefois la place prédominante du *je* dans sa composante :

« Il est clair en effet que l’unicité et la subjectivité inhérente à « je » contredisent la possibilité d’une pluralisation. S’il ne peut y avoir plusieurs « je » conçus par le « je » même qui parle, c’est que « nous » est, non pas une multiplication d’objets identiques, mais une jonction, entre « je » et le « non je », quel que soit le contenu de ce « non je ». Cette jonction forme une totalité nouvelle et d’un type tout particulier, où les composantes ne s’équivalent pas : dans « nous », c’est toujours « je » qui prédomine puisqu’il n’y a de « nous » qu’à partir de « je », et ce « je » s’assujettit l’élément « non je » de par sa qualité transcendante. La présence du « je » est constitutive du « nous ». » (Benveniste, 1966c : 233)

Une différence existe entre les formes inclusive et exclusive du *nous*. Elles dépendent de la « corrélation » de personne que suppose le *nous*. Lorsque le *je (moi)* s’allie à un *tu (toi)* singulier ou pluriel, le *nous* est inclusif, car il « effectue la jonction des personnes entre lesquelles existe le « corrélation de subjectivité » », tandis que lorsque le *je (moi)* s’allie à un *il (lui)* ou à un *ils (eux)*, le *nous* est exclusif, car « il consiste en une jonction des deux formes qui s’opposent comme personnelle et non-personnelle en vertu de la « corrélation de personne » » (*ibid.* : 234)⁹². Nous verrons que le discours public du site Internet de WikiLeaks, lorsqu’il tentera d’enrôler des contributeurs dans l’entreprise de WikiLeaks, jouera sur ces différentes formes de *nous*, avant de se présenter comme un *nous* de plus en plus restreint et quantifiable. Nous verrons également comment l’énonciation en *nous* à partir de laquelle Assange parlera dans la presse va être rabattue, par des instances journalistiques comme le *New York Times*, sur sa personne et être ressaisie à partir du *il*.

⁹² À ces deux modèles de *nous*, C. Kerbrat-Orecchioni ajoute le *je + tu + il*. Pour un modèle élaboré des pronoms, mais aussi des déictiques spatio-temporels et plus généralement des marques de subjectivité dans l’activité langagière, voir son ouvrage (2014 [1980]).

Une autre forme de *nous* existe encore, il s'agit du *nous* constitué par un *je* « dilaté », qui permet soit l'usage d'un pluriel pour signifier en réalité un singulier, comme en atteste le *nous* de majesté, soit l'usage d'un pluriel pour réinscrire les propos d'un *je* « dans une expression plus large et diffuse », à l'image du *nous* d'auteur (*ibid.* : 235). L'usage du *nous* d'auteur permet à un *je* d'« assumer les propos » énoncés, tout en inscrivant d'une part, sa parole dans la sphère d'une « communauté savante » et, d'autre part, en intégrant son lecteur à l'assomption de cette parole (Maingueneau, 1991 : 25). Ici encore, cette forme de *nous* sera particulièrement intéressante à analyser dans le cadre de notre étude de cas. En effet, nous montrerons comment certaines énonciations en *nous* visant à présentifier un collectif absent vont être recalibrées par certains énonciateurs journalistiques afin de les présenter comme des *nous* de majesté n'impliquant qu'une seule personne.

Nous avons considéré jusqu'ici les personnes linguistiques grâce aux pronoms. Contrairement à certains discours publics qui se veulent collectifs, mais individués grâce au recours à des pronoms personnels comme *nous*, à l'image du discours public du site Internet de WikiLeaks que nous analyserons, l'énonciation journalistique s'opère, surtout dans le cadre des articles d'information, et par souci d'objectivité, par un effacement des marques de son énonciation. Abordons pour conclure cette présentation des personnes linguistiques le cas de l'effacement énonciatif.

Effacement énonciatif

Benveniste établit une différence entre le temps et l'énonciation de l'histoire et ceux du discours. Selon lui, le récit historique a la spécificité de relater par l'*écriture* des événements passés à partir de l'exclusion de « toute forme linguistique « autobiographique » » (1966d : 239). Il le fait par le recours à la troisième personne et l'usage de temps au passé, en particulier le passé simple (aoriste). Tout est fait pour que les marques de l'existence de l'historien disparaissent. Pour cette raison, le récit historique ne peut faire usage du présent qui renverrait au présent de l'historien, ce qui remettrait en cause son entreprise de description des événements, nécessairement passés : « Un événement, pour être posé comme tel dans l'expression temporelle, doit avoir cessé d'être présent, il doit ne pouvoir plus être énoncé comme présent » (*ibid.* : 245).

Au contraire du récit historique, le temps du discours (écrit comme parlé) est pluriel : il utilise l'ensemble des temps verbaux si ce n'est le passé simple (aoriste)⁹³. Plus généralement, c'est le rapport du locuteur à la langue qui diffère dans l'énonciation du discours : « quelqu'un s'adresse à quelqu'un, s'énonce comme locuteur et organise ce qu'il dit dans la catégorie de personne » (*ibid.* : 242). Le temps du discours se rapporte ainsi au présent du locuteur. Le discours ne vise donc pas, à l'image du récit historique, à effacer les marques de l'énonciation et à présenter les événements comme s'ils s'énonçaient d'eux-mêmes. Au contraire, il vise précisément à manifester la présence du locuteur dans la langue. Benveniste précise cependant que les deux registres de parole ne sont pas imperméables, et que le récit historique, dès lors qu'il relate les propos d'un individu ou commente ses écrits, bascule dans le « système temporel » du discours (*ibid.* : 242)⁹⁴. Il est intéressant de constater que Benveniste mentionne au passage, et sans l'expliquer, une troisième forme d'énonciation, née de la conjonction du récit historique et du discours : « le discours est rapporté en termes d'événement et transposé sur le plan historique ; c'est ce qui est communément appelé « discours indirect » » (*ibid.*). C'est ici, il nous semble, que réside en partie l'enjeu du discours journalistique, qui se situe à cheval entre l'énonciation du récit historique et celle du discours. En effet, le discours journalistique, qui est aussi un récit, relate des informations et des événements au passé ou au futur qui s'indexent sur le temps de l'actualité, soit le présent du locuteur et du lecteur. Mais ce discours efface les marques de l'énonciation pour s'objectiver et présenter les faits comme s'ils s'auto-énonçaient. Il intègre par ailleurs sous la forme du discours rapporté d'autres énonciateurs qui marquent, eux, leur énonciation⁹⁵.

À l'image du récit historique, l'effacement énonciatif du discours journalistique, qui se traduit par « l'effacement des embrayeurs de personne » des co-énonciateurs, donne l'impression que

⁹³ Benveniste définit le discours comme « toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur, et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière » (*ibid.* : 242). Ce trait attribué au discours est étonnant dans la mesure où le récit historique suppose lui aussi un auditeur.

⁹⁴ La distinction qu'établit Benveniste entre récit historique et discours a fait l'objet de nombreux travaux et critiques, notamment en raison du caractère narratif du récit. Ses relecteurs ont préféré mettre l'accent non sur les temps verbaux, mais sur l'énonciation, en distinguant « plan d'énonciation *avec embrayeurs* » et « plan *sans embrayeurs* » (Maingueneau, 2009 : 52).

⁹⁵ L'on peut s'étonner de l'absence d'intérêt de Benveniste pour le discours de presse. Il semble affilier celui-ci au récit historique par son usage de l'aoriste (passé simple), temps qui n'est pas d'usage, actuellement, dans le discours de presse. Mais le linguiste n'est pas clair ; le discours journalistique n'est mentionné que rapidement à travers une incitation de Benveniste faite au lecteur à s'intéresser à l'évolution de l'usage de l'aoriste dans le récit historique : « Il nous faudrait des statistiques précises, fondées sur de larges dépouillements de textes de toute sorte, livres et journaux, et comparant l'usage de l'aoriste il y a cinquante ans à celui d'aujourd'hui, pour établir à tous les yeux que ce temps verbal demeure aussi nécessaire qu'il l'était, dans les conditions strictes de sa fonction linguistique. » (*ibid.* : 242).

les faits s'énoncent d'eux-mêmes (Maingueneau, 2016 : 138). En poursuivant les travaux du linguiste Oswald Ducrot sur la pluralité des voix dans l'énonciation, Robert Vion a proposé la notion de mise en scène, afin « de prendre en compte, outre les diverses formes de discours rapporté, la reprise de propos du partenaire, l'existence de plusieurs voix non identifiables, mais également, la possibilité pour le locuteur de donner l'impression qu'il déserte ses énoncés » (Vion, 2001 : 333). L'effacement énonciatif est le cinquième type de mise en scène qu'il décrit. Celui-ci est défini comme « une stratégie, pas nécessairement consciente, permettant au locuteur de donner l'impression qu'il se retire de l'énonciation, qu'il « objectivise » son discours en « gommant » non seulement les marques les plus manifestes de sa présence (les embrayeurs), mais également le marquage de toute source énonciative identifiable » (*ibid.* : 334). Vion décrit au moins trois fonctions de l'effacement énonciatif : « faire jouer au langage une fonction purement descriptive » (discours historique), « construire un énonciateur abstrait et complexe » (slogan, proverbe), « construire un énonciateur universel » (discours scientifique) (*ibid.* : 334).

Selon Vion, l'effacement énonciatif ne signifie pas l'effacement de la subjectivité, dans la mesure où il y a, pour lui, « subjectivité dès qu'un sujet sélectionne des événements du monde pour les mettre en discours » (*ibid.* : 338). Il distingue toutefois les énoncés impersonnels, reflétant l'opinion d'un locuteur qui efface les marques de son énonciation, ce qu'il nomme « unicité énonciative implicite » à l'image de l'énoncé « Pierre est très intelligent », de l'effacement énonciatif à proprement parler, soit des énoncés qui cherchent à « refléter un état du monde indépendamment du locuteur », comme « Le TGV met Marseille à trois heures de Paris » (*ibid.* : 340-341). Il indique cependant qu'il est difficile de trancher clairement entre ces deux types d'énoncés et qu'en dernier lieu, « la présence du sujet ne saurait être remise en question même dans les cas les plus manifestes d'effacement énonciatif », ce qui n'empêche pas de s'intéresser aux cas d'effacement énonciatifs (*ibid.* : 341).

La difficulté à déterminer l'implication du locuteur et à distinguer les cas d'effacement énonciatifs des cas d'unicité énonciative implicite tient en partie à l'idée, illusoire, qu'il puisse exister des énoncés qui reproduisent « la réalité sans l'intermédiaire d'un sujet parlant » (*ibid.* : 343). Vion adresse ici une critique aux philosophes du langage et à la dimension logiciste qui organise leurs analyses et leur appréhension de la signification. Selon lui, « toute théorie linguistique qui envisage de rendre compte de la signification doit se défaire de cette approche « logique » et de la notion de représentation qui s'y rattache », ainsi que des « valeurs de vérités

à accorder aux énoncés » (*ibid.* : 343-344). À l'exemple de Ducrot, il cherche à émanciper la linguistique pragmatique de la démarche logiciste de la philosophie du langage qui renvoie la distinction entre pragmatique et sémantique (et entre *modus* et *dictum*) à une « conception « logique » » soit à une « description objective » (*ibid.* : 344). Comme le souligne Ducrot : « Certes les énoncés se réfèrent toujours à des situations, mais ce qu'ils disent à propos de ces situations n'est pas de l'ordre de la description. Il s'agit seulement de montrer des prises de position possibles vis-à-vis d'elles. Ce qu'on appelle *idée*, *dictum*, *contenu propositionnel* n'est constitué par rien d'autre, selon moi, que par une ou plusieurs prises de position (Ducrot 1993 : 128) » (Vion citant Ducrot, *ibid.* : 344).

Vion indique ainsi clairement que sa théorie de l'effacement énonciatif ne saurait se réduire à l'idée d'un contenu propositionnel qui renverrait à « une représentation directe du monde sans l'intervention subjective d'un sujet » (*ibid.* : 345). L'effacement énonciatif est un moyen « de contenir et de limiter » la subjectivité, il n'en constitue pas moins une prise de position du sujet parlant (*ibid.* : 345)⁹⁶. Ouvrons une parenthèse. Ce point porte Vion à critiquer la distinction qu'établit Benveniste entre récit et discours : « L'erreur de Benveniste consiste à avoir pris l'apparence de l'effacement pour une réelle absence du sujet alors qu'il s'agit simplement d'une stratégie conduite par le sujet visant à « objectiver » un discours qui ne sera jamais objectif ni même « impersonnel » au point d'affirmer que « personne ne parle ici » » (*ibid.* : 346). Il nous semble que cette critique est exagérée, dans la mesure où Benveniste cherche dans le chapitre dont il est question à distinguer les différents types d'énonciation possibles pour un locuteur, en montrant notamment ce que permet de réaliser l'usage du langage écrit par rapport au langage oral. Cette entreprise passe par l'analyse de la façon dont les individus, notamment l'historien pour reprendre l'exemple de Benveniste, font usage du langage pour présenter le monde comme si celui-ci s'énonçait de lui-même. Cela ne signifie pas que le linguiste efface le locuteur de sa théorie, au contraire, il s'intéresse aux cas où le locuteur, pour objectiver son discours, doit s'effacer lui-même. Il nous paraît ainsi inopportun de présenter Benveniste comme un linguiste qui ait pu, à l'image des philosophes du langage qu'il critique abondamment, penser des situations où le langage saurait se passer des sujets parlants. Toute sa démarche vise précisément à thématiser la subjectivité dans le langage.

⁹⁶ Ce n'est pas parce qu'il n'existe pas d'énoncés objectifs sans l'intermédiaire de sujets parlants que les individus n'ont pas besoin de « faire comme si le langage pouvait dire le monde « tel qu'il est » » (*ibid.* : 345). Par ailleurs, Vion souligne qu'il existe différents degrés d'implication subjective.

Cette parenthèse fermée, revenons aux manifestations de l'effacement énonciatif. Vion distingue deux types de discours constitués à partir de l'effacement énonciatif : ceux qui « prétendent « décrire » le monde », ceux qui « engagent, en fait, une entité abstraite » par le recours à « un énonciateur universel porteur de la raison et de l'objectivité », comme les discours juridique ou scientifique qui utilisent des processus langagiers similaires (*ibid.* : 347)⁹⁷. C'est à ce second type de discours qu'il affecte le discours journalistique. L'ensemble de ce chapitre montre que le discours journalistique est plus complexe que cela. Toutefois, la théorie de l'effacement énonciatif, et plus généralement l'analyse des personnes linguistiques, nous permettront d'analyser la façon dont se constituent les énonciateurs des discours que nous avons récoltés et ce que fait l'énonciation au message délivré : le type de relation qu'elle cherche à instaurer avec le lecteur, la nature du discours qu'elle désire produire, la manière dont elle restitue une parole qui n'est pas sienne, la façon dont elle appréhende la réception de son discours, etc.

Outre l'analyse du discours journalistique, qui se construit sur la base d'une énonciation collective et composite, nous verrons comment d'autres discours publics font usage de différents processus énonciatifs afin de constituer leur message et d'interpeller leurs lecteurs. Ainsi, nous étudierons la façon dont le discours public du site Internet de WikiLeaks oscille tantôt entre un énonciateur marqué renvoyant à un collectif individué auto-proclamé mais anonyme et l'effacement des marques de son énonciation afin de présenter WikiLeaks comme une entité autonome qui parle seule.

Les déictiques spatio-temporels

Selon Benveniste, les individus s'approprient le langage en disant *je* et en s'adressant à un *tu*, mais également en faisant usage de certains pronoms personnels et déictiques qui « ont en commun ce trait de se définir seulement par rapport à l'instance de discours où ils sont produits, c'est-à-dire sous la dépendance du *je* qui s'y énonce », et relevant ainsi non « la syntaxe de la langue », mais bien « l'instance de discours » (Benveniste, 1966a : 262 ; 1966b : 251).

⁹⁷ Vion compare l'affiche politique au discours scientifique, et indique que la « différence de traitement » que les individus font de ces discours « porte sur les objets référencés et non sur les processus langagiers » (*ibid.* : 347). Ainsi, les processus langagiers utilisés sont similaires, ils se réalisent par la constitution d'un énonciateur universel porteur de raison, mais leur réception ne sera pas nécessairement similaire, le premier discours étant plus susceptible d'être taxé d'idéologique que le second. L'on regrette que Vion n'en dise pas davantage sur ce point, et ne considère pas ici tout ce qui relève du para-linguistique, éléments pouvant affecter la réception de ces discours, telle la réaffectation de ces discours à une personne ou à un groupe (slogan attribué à un politicien, par exemple), et la réputation qui les accompagne. Nous traiterons cet élément dans la sous-section « L'ethos » de ce chapitre.

Indissociables des personnes linguistiques et dépendants de la situation d'énonciation, les déictiques spatio-temporels sont une seconde façon de repérer le travail énonciatif à l'œuvre grâce aux embrayeurs linguistiques. Leur fonction est « d'inscrire les énoncés-occurrence dans l'espace et le temps par rapport au point de repère que constitue l'énonciateur » (Maingueneau, 1991 : 26). Ils informent tant sur le cotexte (« environnement discursif ») que sur le contexte (« environnement extralinguistique ») (*ibid.* : 27).

Les déictiques temporels marquent le temps à partir de l'acte d'énonciation, soit « le présent linguistique » (*ibid.* : 29). Il peut s'agir d'indicateurs verbaux marquant le temps (présent, passé ou futur) ou de mots « à valeur temporelle comme *hier, demain, aujourd'hui, il y a deux jours, dans un an, etc.* » (Maingueneau, 2016 : 115). Les indicateurs temporels qui ne sont pas issus de l'acte d'énonciation, mais qui font référence à des repères temporels présents dans l'énoncé ne sont, en revanche, pas des déictiques. Maingueneau (1991 : 29) rend attentif au fait qu'il ne suffit pas de distinguer les déictiques temporels des non déictiques, mais qu'il s'agit également de saisir la visée temporelle des termes utilisés, en distinguant lorsque le temps exprime « une répétition (une « itération »), un *point* ou une *durée* ».

Les déictiques spatiaux (*ici, là-bas, ça, ce*) « se distribuent à partir du point de repère que constitue le lieu où se tient l'énonciation » (*ibid.* : 115). Ainsi, les démonstratifs, qui comprennent les déterminants et les pronoms, « ordonnent l'espace à partir (...) d'Ego » dès que celui-ci s'est posé comme « centre et repère » par son énonciation (Benveniste, 1974b : 69). Maingueneau (1991 : 27) note une distinction entre les déictiques *situationnels*, qui accompagnent l'énonciation et font souvent référence à « un objet perceptible dans la situation de communication » (par exemple, « T'as vu *ça* ? ») ou à « un environnement socio-culturel » commun aux co-énonciateurs, et les déictiques *anaphoriques*, qui font eux référence au cotexte (pour reprendre l'exemple de Maingueneau : « Paul a été gentil, *ça* m'étonne de lui »). Outre les démonstratifs, les déictiques spatiaux peuvent s'exprimer par des présentatifs (*voici, voilà*) qui « servent à signaler à l'attention de l'allocutaire l'apparition de référents nouveaux », ou des éléments adverbiaux (*ici, là-bas, près, loin, etc.*) qui accompagnent « la position du corps de l'énonciateur » (*ibid.* : 27-28)⁹⁸.

⁹⁸ Outre les personnes linguistiques et les déictiques spatio-temporels, C. Kerbrat-Orecchioni examine les « autres lieux » de l'inscription de la subjectivité dans l'activité langagière en portant notamment son attention sur les subjectivèmes « affectifs » et « évaluatifs » (2014 [1980] : 78-79).

Repérer les personnes linguistiques et les déictiques dans l'énonciation invite à s'intéresser à la sphère de locution et à ce qu'elle implique (la constitution de l'énonciateur, la prise en charge partagée ou non de l'énonciation, les modalités d'adresse, la distribution spatiale et temporelle produite à partir de l'énonciation, etc.), mais aussi au « discours sur le monde » qui est tenu par les co-énonciateurs d'une conversation ou l'énonciateur d'un discours. Notre étude de cas considérera les embrayeurs linguistiques selon les modifications que leur apporte le langage écrit, au sein de discours aux énonciateurs et destinataires non forcément clairement identifiables.

Outre ces aspects, nous montrerons également les enjeux politiques qui sous-tendent l'énonciation et la prise de parole de certains acteurs dans l'espace public médiatique. En effet, l'analyse des embrayeurs linguistiques révélera les jeux énonciatifs qui sont à l'œuvre tant dans le discours de Julian Assange lorsqu'il cherchera à parler au nom de WikiLeaks dans les médias, que dans les articles des quotidiens qui restitueront, à leur façon, ses prises de parole. Plus précisément, nous montrerons la façon dont Julian Assange fait usage du *nous* pour présentifier et représenter le collectif WikiLeaks dans l'espace public médiatique, une prise de parole contrainte par les énonciateurs journalistiques qui restituent ses propos et ne ratifient pas la posture de représentant qu'il cherche performer par son énonciation. Pour comprendre cet enjeu, il revient de considérer le pouvoir performatif des pronoms personnels.

OUTILS EMPRUNTÉS À LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE ET À LA RHÉTORIQUE

Deux théories, empruntées pour l'une à la philosophie du langage ordinaire et pour l'autre à la rhétorique, sont directement en lien avec la problématique de l'énonciation. Il s'agit de la théorie des actes de langage développée dans les années 1950 par J. L. Austin et celle de l'ethos, introduite par Aristote et retravaillée ces dernières années dans le domaine de l'analyse de discours. Ces théories nous offrent des outils pertinents afin de penser notre cas : la première nous sera utile pour analyser la façon dont Julian Assange tente de faire advenir par son énonciation un collectif absent de la situation d'énonciation, et ceci afin de le représenter ; la seconde nous montrera comment se constitue et se transforme au fil des années et des discours l'ethos de Julian Assange et parallèlement celui de WikiLeaks.

S'intéresser à la performativité et aux actes de langage revient à analyser le pouvoir des mots⁹⁹. Dans l'ensemble de conférences qui a donné lieu à l'ouvrage *How to Do Things with Words*, John L. Austin s'intéresse aux énonciations à la première personne qui « ne « décrivent », ne « rapportent », ne constatent absolument rien », et qui pourtant consistent en « l'exécution d'une action » qui ne se limite pas au fait de « dire quelque chose » ; par exemple : « Je baptise ce bateau le *Queen Elizabeth* » (Austin, [1962]1970 : 40-41). Il nomme ces énonciations des *performatifs*. Pour que ces énonciations deviennent des actions effectives, elles nécessitent des « circonstances appropriées » (d'ordre pratique, personnel et situationnel) (*ibid.* : 48), il faut notamment que le locuteur soit habilité à produire cette action et que son énonciation soit effectivement reconnue comme une action¹⁰⁰. Il s'agit là de deux conditions de félicité d'un performatif.

Contrairement aux affirmations, le performatif ne peut pas être vrai ou faux, il est heureux (réussi) ou malheureux (raté)¹⁰¹. Austin recense six règles répondant aux conditions de succès d'une énonciation performative. Les quatre premières concernent les conditions préalables (A.1 et A2.) et les conditions d'exécution (B.1 et B2) de l'énonciation performative, un manquement à l'une de ces règles signifie que l'énonciation ne remplit pas les conditions nécessaires au succès du performatif¹⁰². Austin parle dans ce cas d'« insuccès [*misfires*] », et indique que l'acte

⁹⁹ Le concept de performativité a été retravaillé par de nombreux chercheurs, que ce soit en philosophie, en linguistique ou en sociologie. Il s'agit ici de présenter l'idée générale de performativité en ce qu'elle nous est utile pour l'analyse de notre cas.

¹⁰⁰ Pour reprendre l'exemple du bateau : « pour baptiser un bateau, il est essentiel que je sois la personne désignée pour le faire » (*ibid.* : 43).

¹⁰¹ Austin précise plus loin que « pour qu'une énonciation performative soit heureuse, certaines affirmations doivent être vraies » (*ibid.* : 73). Cela ne signifie pas pour autant que l'énoncé performatif dépende d'une condition de vérité, à l'instar de « l'affirmation ou l'énonciation constative » (*ibid.* : 74). Par exemple, « lorsque l'énonciation performative « Je m'excuse » est heureuse, l'affirmation selon laquelle je m'excuse est vraie », mais l'acte même de s'excuser ne dépend pas d'une condition de vérité, dans le sens où cet acte n'aurait pas eu lieu si les mots n'avaient pas été prononcés (*ibid.* : 79). Dans le cadre des performatifs, c'est bien l'énonciation qui fait exister l'action. Affirmer par exemple « Je lis » alors que je ne suis pas en train de lire est faux et dépend de la condition de vérité, car dire « je lis » n'est pas un performatif, il ne permet pas d'accomplir effectivement l'action de lire, c'est une description. Contrairement à l'affirmation, qui est de l'ordre du dire, le performatif est de l'ordre du faire. L'action dépend de l'acte d'énonciation et du respect des conditions de félicité du performatif. Ainsi, le performatif se situe à un autre niveau, ou si l'on veut, en deçà de la condition de vérité.

¹⁰² « (A.1) Il doit exister une procédure, reconnue par convention, dotée par convention d'un certain effet, et comprenant l'énoncé de certains mots par de certaines personnes dans de certaines circonstances. De plus, (A.2) il faut que, dans chaque cas, les personnes et circonstances particulières soient celles qui conviennent pour qu'on puisse invoquer la procédure en question. (B.1) La procédure doit être exécutée par tous les participants, à la fois correctement et (B.2) intégralement. » (*ibid.* : 49) Plus loin, Austin pointe l'importance de la reconnaissance par l'interlocuteur de la procédure, mais aussi de l'acte de langage pour que celui-ci aboutisse (voir Troisième conférence, pp. 57-67). En nous appuyant sur l'introduction à la quatrième conférence d'Austin, l'on peut résumer les échecs liés à ces règles ainsi : A.1 = « il n'existe aucune procédure » ou la procédure n'est pas « reconnue » ;

est alors « nul », « non avvenu » ou « sans effet » (*ibid.* : 50). Les deux dernières règles (Γ.1 et Γ.2) se réfèrent aux énonciations pourvues de certaines « pensées », « sentiments » ou « intentions », qui nécessitent dès lors le respect et un comportement en adéquation avec ceux-ci (*ibid.* : 49, 70)¹⁰³. Lorsque ces règles ne sont pas respectées, l'acte de langage est effectivement accompli, mais il est biaisé, il est un acte « purement verbal » ou « creux » qui n'est « pas exécuté » ou « consommé » (*ibid.* : 50). Austin parle dans ce cas d'« abus » de la procédure (*ibid.* : 50). C'est le cas de félicitations qui ont été prononcées (acte de langage accompli), mais qui ne sont pas sincèrement pensées (insincérité), ou, de façon plus complexe, de la promesse qui n'est pas tenue, où l'acte est également accompli, mais le comportement promis par celle-ci n'est par la suite pas réalisé.

Austin rapporte l'énonciation performative à « un verbe à la première personne du singulier de l'indicatif présent, voix active » (*ibid.* : 85). Cela ne nécessite pas forcément l'usage du *je* (ni même l'usage de phrases complètes si l'on songe par exemple aux ordres ou à l'énoncé « Coupable ! » prononcé par un juge), mais doit renvoyer à l'implication d'une personne et à la possibilité de rapporter l'énoncé à celle-ci. Comme il l'avance : « Lorsque dans l'énonciation, il n'y a pas référence à qui parle (donc à celui qui agit) par le pronom « je » (ou son nom personnel), la personne est malgré tout impliquée » (*ibid.* : 84). Par contre, lorsqu'un verbe performatif est utilisé par un *je* pour restituer un discours indirect, celui-ci perd sa performativité pour ne devenir qu'une description. Ainsi, « il s'est excusé » ne produit pas l'excuse, mais décrit l'acte d'un individu.

Le philosophe oppose les performatifs explicites aux performatifs primaires. Les premiers sont des énonciations qui produisent un acte sans avoir besoin d'être explicitées tandis que les seconds, parce qu'ils peuvent être interprétés de différentes manières, nécessitent parfois d'être explicités pour être interprétés de la bonne façon. Austin prend l'exemple de « je serai là » qui

A.2 = « la procédure a été invoquée dans des circonstances indues » ; B.1 = « l'on a mal employé la procédure » ; B.2 = l'on a employé la procédure « de façon incomplète » (*ibid.* : 69).

¹⁰³ « (Γ.1) Lorsque la procédure – comme il arrive souvent – suppose chez ceux qui recourent à elle certaines pensées ou certains sentiments, lorsqu'elle doit provoquer par la suite un certain comportement de la part de l'un ou l'autre des participants, il faut que la personne qui prend part à la procédure (et par là l'invoque) ait, en fait, ces pensées ou sentiments, et que les participants aient l'intention d'adopter le comportement impliqué. De plus, (Γ.2) ils doivent se comporter ainsi, en fait, par la suite. » (*ibid.* : 49). Austin parle plus loin d'actes malheureux dus aux « insincérités » et « infractions » (*ibid.* : 69). Les insincérités font référence à des actes de langage accomplis sans qu'ils soient véritablement pensés. Les infractions ne sont quant à elles pas réellement thématiques.

peut être à la fois interprété comme une promesse, une information ou une intention¹⁰⁴, contrairement à « je promets que je serai là » qui fonctionne directement comme un acte performatif puisqu'il accomplit une action, la promesse (*ibid.* : 92)¹⁰⁵.

Peinant à distinguer clairement les performatifs des constatifs (dichotomie qu'il abandonnera par la suite), Austin va proposer une distinction supplémentaire qui porte, elle, sur les types d'actes de langage. Il précise ainsi les différences qu'induisent l'acte de simplement dire quelque chose, celui d'effectuer un acte en disant quelque chose, et celui de faire faire quelque chose par le fait de dire quelque chose. Ce sont ici les actes qu'il nomme locutoire, illocutoire et perlocutoire. L'acte locutoire « possède une *signification* », c'est « la production d'une phrase dotée d'un sens et d'une référence » (*ibid.* : 129, 119). Dans l'acte illocutoire, « le fait de dire a une *valeur* » (*force* en anglais) conventionnelle (*ibid.* : 129)¹⁰⁶. L'acte perlocutoire est « l'obtention de certains *effets* par la parole », ce sont « les actes que nous provoquons ou accomplissons *par* le fait de dire quelque chose » (*ibid.* : 129, 119). Ces effets peuvent être voulus ou échapper au contrôle de celui qui parle.

L'acte perlocutoire ne nécessite pas forcément un acte illocutoire préalable. En effet, Austin avance que « n'importe quelle énonciation » est susceptible d'engendrer des conséquences (*ibid.* : 120). Renseigner quelqu'un sur une situation peut l'amener à adopter un certain

¹⁰⁴ Il nous semble que le contexte extralinguistique permet de saisir (ou du moins d'estimer) au cours d'un échange la valeur à attribuer à un tel énoncé, même si Austin suggère plus loin que ces « ressources » sont « trop riches » et « prêtent à confusion » et « à mauvaise interprétation » (*ibid.* : 96).

¹⁰⁵ Selon Austin, les performatifs explicites contiennent déjà dans leur proposition les performatifs primaires, car ils se seraient développés à partir d'eux au cours de l'histoire. Il attribue l'ambiguïté des performatifs primaires à l'évolution de la langue, le langage primitif, de nature vague, « ne rend[a]nt pas explicite la valeur de l'énonciation » (*ibid.* : 93). Il pose ainsi l'hypothèse suivante : « dans les langages primitifs, on ne distingue pas encore clairement (...) les diverses actions que nous étions susceptibles d'accomplir de celles que nous accomplissons effectivement » (*ibid.* : 92). Il développe quatre tests permettant de reconnaître un performatif explicite (tout en indiquant que ceux-ci doivent bien entendu, pour être heureux, répondre aux règles précédemment citées) : 1. L'énoncé répond-il à « Mais, *en réalité*, l'a-t-il fait ? », si c'est le cas, ce n'est *a priori* pas un performatif explicite ; 2. « Peut-on effectuer la même action sans formuler l'énonciation performative ? », à nouveau, si c'est le cas, ce n'est pas un performatif explicite ; 3. « Cette action peut-elle être effectuée délibérément ou volontiers ? », si oui, c'est un performatif explicite ; 4. Cette action peut-elle être fautive (et non pas « *pas sincère* ») ?, si c'est le cas, ce n'est pas un performatif explicite (*ibid.* : 102)

¹⁰⁶ Austin insiste à plusieurs reprises sur le fait que l'acte illocutoire est conventionnel, contrairement à l'acte perlocutoire qui ne l'est pas. Il ne donne toutefois pas de définition du terme conventionnel, remarque qui apparaît, entre autres, dans plusieurs commentaires de son traducteur. Ce que recouvre le terme conventionnel n'est ainsi pas clair : parle-t-il d'un accord tacite entre le locuteur et l'allocutaire ? Des inférences produites par le partage du sens commun ? De conventions institutionnalisées ? De tout cela à la fois ? Par ailleurs, il n'apparaît pas clairement au départ si l'acte illocutoire renvoie aux performatifs ou s'il englobe d'autres énonciations. Au terme de son ouvrage, Austin admet que de nombreuses énonciations ont une valeur illocutoire, malgré le fait qu'elles répondent à un critère de vérité (critère qu'il assouplit d'ailleurs dans sa onzième conférence). C'est ainsi que les affirmations se retrouvent dans « la classe des illocutions » (*ibid.* : 149).

comportement, et ce indépendamment des volontés de celui qui a fourni ledit renseignement. Pour cette raison, il distingue clairement « l'acte effectué » en disant, de « ses conséquences » (perlocution) (*ibid.* : 120). Mais cela ne signifie pas non plus que l'acte d'illocution ne produise pas d'effet. Bien au contraire, pour fonctionner, celui-ci doit produire un effet sur son auditoire. Seulement, cet effet n'est pas celui qu'il provoque chez l'allocataire, il est celui qui émerge de la félicité de l'acte de langage, lorsque « l'acte illocutoire « prend effet » » (*ibid.* : 124). Cet effet « consiste, la plupart du temps, à provoquer la compréhension de la signification et de la valeur de la locution », il est donc l'effet produit par l'acte de langage lorsque celui-ci est heureux et qu'il a été justement interprété (*ibid.* : 124)¹⁰⁷. La distinction entre actes locutoire, illocutoire et perlocutoire invite à considérer l'acte perlocutoire comme un acte qui n'est pas forcément tributaire de l'acte illocutoire, et à distinguer les deux niveaux dans l'analyse (ce que l'on fait *en* parlant, de ce que l'on fait *par* le fait de parler).

Au terme de son parcours, Austin finit par distinguer cinq classes générales d'énonciations (qui se recoupent parfois), « établies en fonction de leur valeur illocutoire » et à partir des verbes qui les déclinent : les verdictifs, les exercitifs, les promissifs, les comportatifs et les expositifs¹⁰⁸ (*ibid.* : 153). Les verdictifs ont trait au verdict, « il s'agit essentiellement de se prononcer sur ce qu'on découvre à propos d'un fait ou d'une valeur », ils conduisent à « porter un jugement ». (*ibid.* : 153, 163). Les exercitifs « renvoient à l'exercice de pouvoirs, de droits ou d'influences » (*ibid.* : 154). Les promissifs ont affaire à la promesse ou à la prise en charge de quelque chose, ils « *engagent* à une action » et à assumer « une obligation » (*ibid.* : 154, 163). Cette classe inclut les « déclarations ou manifestations d'intentions », ainsi que ce qui permet d'indiquer que l'on se range « du côté de quelqu'un » (Austin utilise le terme d'« épousailles ») (*ibid.* : 154). Les comportatifs regroupent les verbes liés à des « attitudes et au *comportement social* » comme les recommandations, félicitations, excuses, etc. (*ibid.* : 154). Enfin, les expositifs concernent les verbes qui « permettent l'exposé », ils servent à « manifester plus clairement ses raisons, ses arguments, bref à élucider la communication » (*ibid.* : 154, 163).

Trois critiques au modèle d'Austin : intersubjectivité, obligations, énonciation

Nous pouvons reprocher à Austin de n'accorder dans sa théorie des actes de langage qu'une place superficielle et distante à l'allocataire et au contexte d'énonciation. Bien qu'il traite des

¹⁰⁷ Plus loin Austin précise les effets des actes illocutoires : « s'assurer d'avoir été bien compris [*securing uptake*], prendre effet, et inviter à « répondre » » (*ibid.* : 129).

¹⁰⁸ Le modèle d'Austin a été retravaillé par le philosophe John Searle, voir Searle (1972).

conditions particulières de réussite d'un énoncé performatif, la communication y est appréhendée de façon fragmentée : l'accent y est mis sur l'énonciateur, et sur ce que fait son énonciation (sur les plans illocutoire et perlocutoire) sans réellement prendre en compte que celle-ci s'inscrit dans un échange communicationnel qui sous-tend un processus de compréhension intersubjective à même de donner lieu à des « décrochages », des « (re)prises », des « malentendus », des « sous-entendus », etc. Une phrase aussi banale que « le chat est sur le paillason »¹⁰⁹ fonctionne différemment si, par exemple :

- elle est la réponse à la question « où est le chat ? », auquel cas elle a une valeur descriptive et répond à une condition de vérité, qui peut aussi donner lieu à un acte perlocutoire, soit inciter l'allocutaire à aller ouvrir la porte au chat ;
- à la suite d'un miaulement derrière la porte d'entrée fermée, elle ouvre une conversation sur le ton du reproche avec son conjoint (qui a une fâcheuse tendance à oublier de rentrer le chat), auquel cas elle est susceptible d'avoir une force illocutoire¹¹⁰ et, non seulement d'accomplir une action par le sous-entendu qu'elle englobe (avertir, reprocher voire ordonner), mais aussi de déclencher un comportement chez son allocutaire, celui d'aller ouvrir la porte au chat.

Il est donc difficile de séparer le pouvoir illocutoire d'un énoncé (et ses effets perlocutoires) du contexte de son énonciation, de la relation au sein de laquelle il s'inscrit et, ce faisant, des inférences que l'énonciation cherchera à produire chez celui à qui elle s'adresse¹¹¹. C'est ici plus généralement une critique que l'on peut adresser à la philosophie du langage, dont la dimension logiciste empêche parfois de ressaisir la situation d'énonciation et la particularité des cas dans toute leur complexité. Nous verrons qu'une telle position empêche de penser le pouvoir performatif de certains pronoms, notamment du *nous*, dans le cadre de la représentation politique et médiatique.

¹⁰⁹ Exemple utilisé à maintes reprises par Austin pour aborder les constatifs. Toutefois, il précise en passant à la fin de son ouvrage que la phrase doit être « apparemment prononcée sans raison », situation que l'on ne rencontre généralement pas dans la vie ordinaire (*ibid.* : 149).

¹¹⁰ Dans le cadre de cette énonciation, cette phrase est aussi soumise à la condition de vérité, mais l'accomplissement de l'acte, avertir/reprocher, ne dépend pas de cette condition, il est heureux s'il a été compris comme tel, malheureux si le sous-entendu n'a pas fonctionné. Robert Vion utilise un exemple similaire d'« acte illocutoire implicite de requête » à travers la phrase « la fenêtre est ouverte » pour indiquer que l'analyste doit s'intéresser aux « stratégies discursives qui visent à « objectiver » les messages tout en étant parfaitement conscient qu'il ne s'agit que de modes d'organisation du discours et non d'une véritable capacité du langage à représenter objectivement le monde » (*op. cit.* : 338).

¹¹¹ Ce type d'énoncé est toutefois considérablement différent des performatifs explicites qui accomplissent une action spécifique qui nécessite des formules particulières énoncées par des individus légitimes pour exister, à l'image du « je baptise ».

Le second reproche que nous pouvons formuler à l'égard du modèle d'Austin concerne la sous-thématisation des obligations que produisent les actes de langage pour leurs énonciateur et allocutaire. Il les mentionne succinctement à travers les verbes qui engagent à l'action, en semblant cependant réserver le terme d'obligation aux promissifs : « le promissif ne vise qu'une chose : obliger celui qui parle à adopter une certaine conduite » (*ibid.* : 159). La promesse explicite en est l'exemple le plus parlant. Si elle semble moins exigeante en termes de conditions de félicité (tout un chacun pouvant l'accomplir), la promesse est d'emblée contraignante, car elle produit pour son énonciateur et dès qu'elle est énoncée des devoirs et obligations envers la personne à qui elle est adressée. Austin admet cependant que toute classe d'actes de langage oblige plus ou moins leur énonciateur à adopter une certaine conduite. Ainsi, pour les exercitifs : « Il est évident qu'une désignation [à une fonction], une nomination nous soumettent à une obligation ; mais nous préférons dire que ces actes nous confèrent des pouvoirs, des droits, des titres, etc., ou qu'ils les modifient ou les annulent » (*ibid.* : 158). Là encore, peu de place est accordée à l'allocutaire et aux places que définissent ces actes de langage : pour promettre ou pour nommer, encore faut-il quelqu'un qui accepte cette promesse ou cette responsabilité.

Bien avant Austin, le philosophe allemand Adolf Reinach (2004 [1913]) s'était penché sur « les actes sociaux », soit des actes spontanés, initiés et extériorisés par la parole d'un *je* actif, qui impliquent la perception et la validation d'autrui. Il différencie ainsi les actes qui sont purement internes (se décider, par exemple), des actes qui présupposent un vécu interne,¹¹² mais qui s'accomplissent par la parole et l'adresse à autrui (ordonner, promettre, etc.). Il détermine trois types d'actes sociaux : « les actes sociaux simples », « les actes sociaux qui présupposent d'autres actes sociaux » et « les actes sociaux qui visent d'autres actes sociaux ou d'autres activités » (*ibid.* : 62). Certains actes sociaux produisent des obligations auprès de ceux à qui ils sont adressés, comme la requête ou la question. La promesse est un acte social particulier, dans la mesure où elle crée « des prétentions » pour son destinataire et « des obligations » pour la personne qui l'énonce (*ibid.* : 68). Elle se différencie ainsi de la déclaration de volonté par le fait qu'elle engage et oblige son énonciateur dès qu'elle est entendue et perçue par son allocutaire.

¹¹² Par exemple, l'interrogation suppose une incertitude chez celui qui pose une question.

En pointant la nécessité de la perception d'autrui dans le fonctionnement des actes sociaux, Reinach intègre l'allocutaire à sa théorie et thématise l'adresse comme une condition des actes de langage. La communication y est ainsi appréhendée comme un processus relationnel et conjoint (d'où l'accent mis sur le terme social), partagé dans une situation de co-énonciation, et non comme une suite d'opérations fragmentées. Il ne perd ainsi pas de vue que la communication assigne toujours des places, et produit des prétentions et obligations tant pour l'énonciateur que pour le destinataire¹¹³. Ainsi, une simple question produit deux places, celle de l'interrogateur et celle du répondant, ainsi qu'une obligation pour celui qui se trouve dans la seconde place, celle de produire un nouvel acte social qui consiste à répondre.

Enfin, nous pouvons reprocher à Austin d'avoir mis l'accent sur le sens des verbes au détriment, parfois, de l'énonciation. C'est la critique que lui adressera Benveniste dans son article « La philosophie analytique et le langage » lorsqu'il lui reprochera d'abandonner la distinction entre constatif et performatif¹¹⁴. Quelques années auparavant, Benveniste faisait déjà état des verbes qui engagent la subjectivité du locuteur lorsqu'ils sont énoncés à la première personne. En effet, dans « De la subjectivité dans le langage », initialement paru en 1958, il s'intéresse aux verbes qui deviennent par l'acte d'énonciation des « accomplissements » (Benveniste, 1966a : 265). Il prend, entre autres, l'exemple du verbe jurer. En disant *je jure*, « l'énonciation s'identifie avec l'acte même » : elle n'est pas une description « de l'acte que j'accomplis » (je suis en train de jurer), mais « l'acte même qui m'engage » (*ibid.* : 265). Selon Benveniste, cet accomplissement n'est pas dû au « sens du verbe », mais bien à l'énonciation. Pour preuve : si l'on remplace *je jure* par *il jure*, ce qui était un acte sous la forme de l'« engagement » devient une simple « description » (*ibid.* : 265). Ainsi, le même verbe, selon qu'il est énoncé à la première personne dans la sphère de locution ou qu'il est attribué à la non-personne *il* (non-personne nécessairement énoncée par un *je*), ne réalise pas la même action et « prend une valeur différente » (*ibid.* : 265).

¹¹³ L'on peut supposer que la présence de l'allocutaire lors de l'énonciation de l'acte de langage n'est pas nécessaire à son accomplissement (cas qui relève du dialogique et non du dialogal). La promesse faite à la télévision par un président à ses concitoyens en est un bon exemple. Bien que l'allocutaire du discours soit absent, l'extériorisation de cet acte par son adresse publique à un destinataire figuré dans le discours l'engage à respecter sa promesse envers ce dernier. L'on sait combien une promesse non tenue par un président sera quelque chose qui ne manquera pas de lui être reproché.

¹¹⁴ L'article, qui figure dans le premier tome de *Problèmes de linguistique générale*, est initialement paru en 1963 dans la revue *Les études philosophiques*. Benveniste ne fonde pas sa critique sur le livre *How to Do Things with Words*, mais sur les actes d'un colloque non daté au sein duquel est intervenu Austin.

La critique ultérieure qu'il fera à Austin concerne le caractère *sui-référentiel* des énoncés performatifs¹¹⁵. Délaissant les « formules simples » (comme *je m'excuse* ou *je vous souhaite la bienvenue*) qui ne reflètent pas « la réalité des emplois » pour se consacrer aux performatifs évidents, Benveniste donne la définition suivante des énoncés performatifs : « énoncés où un verbe déclaratif-jussif à la première personne du présent est construit avec un dictum » (Benveniste, 1966e : 271)¹¹⁶. Ceux-ci peuvent également se constituer par l'usage d'un « complément direct et un terme prédicatif » ou par des verbes qui posent « un engagement personnel pour celui qui l'énonce » (*ibid.* : 272). Jusqu'ici, la théorie de Benveniste est proche de celle d'Austin, même s'il est probable que le texte d'Austin sur lequel s'appuie le linguiste pour formuler sa critique ne contienne pas forcément l'ensemble des éléments qu'il énoncera au cours de ses conférences à Harvard et qui donneront lieu à son ouvrage phare.

Benveniste met l'accent en revanche sur l'autorité du locuteur énonçant le performatif, car c'est à elle que revient la possibilité de transformer un énoncé en un acte performatif. Il faut donc que la personne qui l'énonce soit légitimée à le faire. Cet élément est pour Benveniste la condition de validité d'un énoncé performatif. Le second aspect qu'il pointe a trait au caractère unique du performatif. En effet, celui-ci est « un événement », « un acte unique » qui prend place dans un lieu et des circonstances particulières (*ibid.* : 273). Ce point donne au performatif son caractère *sui-référentiel* dans la mesure où il « se réfère à une réalité qu'il constitue lui-même, du fait qu'il est effectivement énoncé dans des conditions qui le font acte » (*ibid.* : 274). Ainsi, pour Benveniste, l'usage de l'impératif ne donne pas lieu à l'énonciation d'un performatif, car « il ne dénomme pas l'acte de parole à performer » (*ibid.* : 274). Si l'impératif a des effets perlocutoires évidents, ce ne sont pas eux qui déterminent la performativité d'un acte, mais bien sa valeur linguistique, soit le fait que le performatif, énoncé à la première personne du présent, est « par lui-même un acte » (*ibid.* : 274)¹¹⁷. Au même titre que l'impératif,

¹¹⁵ Benveniste ne cache pas son agacement envers les tentatives de la philosophie analytique (et celles d'Austin plus particulièrement) d'analyser le langage ordinaire. Il précise également qu'il avait lui-même « d'une manière indépendante signalé la situation linguistique particulière de ce type d'énoncé » (Benveniste, 1966e : 270). Malgré ces critiques, force est de constater que Benveniste partage de nombreuses idées communes avec Austin.

¹¹⁶ Le linguiste Charles Bally établit une différence entre *modus* et *dictum* : « La phrase explicite comprend donc deux parties : l'une est corrélatrice du procès qui constitue la représentation (p. ex. *la pluie, une guérison*) ; nous l'appelons, à l'exemple des logiciens, le *dictum*. L'autre contient la pièce maîtresse de la phrase, celle sans laquelle il n'y a pas de phrase, à savoir l'expression de la modalité, corrélatrice à l'opération du sujet pensant. La modalité a pour expression logique et analytique un *verbe modal* (p. ex. *croire, se réjouir, souhaiter*), et son sujet, le *sujet modal* ; tous deux constituent le *modus*, complémentaire du *dictum* (Bally 1965 : 36) » (Vion citant Bally, 2001 : 343).

¹¹⁷ Austin partage ce point de vue. Il est mis en évidence dans la distinction qu'il opère entre niveaux illocutoire et perlocutoire. Là encore, il est possible que Benveniste n'ait pas eu connaissance de l'ensemble de l'œuvre d'Austin au moment de la formulation de sa critique.

l'avertissement n'est pas un énoncé performatif. Un panneau avertisseur produira un certain comportement chez celui qui le rencontrera (effets perlocutoires), il ne générera pas pour autant un performatif, car il n'y aura pas eu d'accomplissement linguistique du performatif (effet illocutoire).

L'insistance de Benveniste sur l'accomplissement linguistique des énoncés performatifs s'inscrit dans sa volonté de ne pas faire disparaître la distinction entre performatif et constatif. Nous réfutons en partie sa rigidité quant à la « force illocutoire » (terme qu'il sous-entend, mais n'utilise pas) d'énoncés qui ne se présentent pas comme des performatifs évidents. En effet, comme nous l'avons signalé plus haut, une phrase apparemment constative peut être, si elle est énoncée par une autorité légitime dans des circonstances particulières, performative, et ce indépendamment des comportements qu'elle produira sur son destinataire¹¹⁸. En revanche, nous retiendrons de cette critique l'accent mis sur le caractère *sui-référentiel* des énoncés performatifs, la prédominance de l'énonciation sur le verbe et l'autorité nécessaire à leur réussite. Ces éléments nous permettront de penser notre cas au regard de la force illocutoire de certains pronoms personnels et de leur capacité à faire advenir par leur usage une entité *sui-référentielle*. Ils nous permettront également de nous intéresser aux enjeux susceptibles de se nouer autour de la non-ratification de certains actes de langage. Nous verrons ainsi dans la troisième partie de cette thèse, « De *nous* en *il*. Représentation et Fondation » comment la représentation d'un collectif ou d'une institution peut être appréhendée comme un acte de langage dont la félicité dépend de la capacité du représentant à légitimer son rôle et à faire advenir par son énonciation une entité *sui-référentielle* absente de la sphère d'allocution ; rôle et énonciation qui doivent être ratifiés par le destinataire de la représentation.

L'ethos

Le second concept lié à l'énonciation que nous utiliserons pour notre analyse de cas est celui d'ethos, concept provenant de la philosophie aristotélicienne et retravaillé dans le domaine de l'analyse de discours notamment par la linguiste Ruth Amossy. La notion d'ethos est originellement liée à la persuasion, elle provient des rhétoriques antiques où elle désignait « [...] l'image de soi que l'orateur construit dans son discours pour contribuer à l'efficacité de son dire » (Amossy, 2016 : 82). Pour Aristote, l'ethos était vu comme un moyen dans

¹¹⁸ Nous lui reprochons, comme au modèle austinien, la place superficielle accordée à l'allocutaire dans sa théorie générale.

l'entreprise de persuasion à travers la constitution, grâce au discours, d'un orateur qui inspire confiance : « C'est le caractère moral (de l'orateur) qui amène la persuasion, quand le discours est tourné de telle façon que l'orateur inspire la confiance » (Amossy citant Aristote, *ibid.* : 83). Chez Isocrate (et ses successeurs, notamment romains), l'ethos a moins trait à l'image produite par le discours qu'à « la réputation préalable » de l'orateur (*ibid.* : 85). Les penseurs de la rhétorique classique se situent également dans cette lignée. Ils s'intéressent moins au discours qu'aux « dimensions extra-verbales de l'orateur » augmentant son autorité (*ibid.* : 73). Celles-ci se traduisent par une dimension « institutionnelle » et « sociale » (« renommée », « réputation », « statut ») et une dimension « éthique » (« qualités propres » et « mode de vie ») (*ibid.* : 87).

Ces deux visions de l'ethos, liées pour l'une au discours et pour l'autre aux dimensions extra-verbales, constituent aujourd'hui ce que l'analyse argumentative appelle l'ethos discursif et l'ethos pré-discursif ou préalable¹¹⁹ :

« En effet, c'est bien l'image que le locuteur construit, délibérément ou non, dans son discours, qui constitue un composant de la force illocutoire. Nous sommes là sur le plan de l'ethos discursif ; pour en rendre compte, les sciences du langage offrent des instruments précieux. Cependant, l'image élaborée par le locuteur s'appuie sur des éléments préexistants, comme l'idée que le public se fait du locuteur avant sa prise de parole, ou l'autorité que lui confèrent sa position ou son statut. Nous sommes là sur le plan de l'ethos préalable ou prédiscursif. » (ibid. : 94)

La démarche de l'analyse argumentative vise à articuler les deux niveaux en admettant que l'ethos pré-discursif « précède la prise de parole et la conditionne partiellement », et qu'il laisse souvent « des traces tangibles » dans le discours « qui sont repérables tantôt dans des marques linguistiques, tantôt dans la situation d'énonciation qui est au fondement de l'échange » (*ibid.* : 94-95). En effet, le locuteur rend souvent compte dans son discours de l'image qu'il pense que les autres ont de lui, soit pour la conforter, soit pour la contredire et tenter de la modifier. Lorsque « le statut institutionnel » et « la représentation préalable de la personne du locuteur » (soit le niveau pré-discursif) ne sont pas marqués discursivement, l'analyse argumentative

¹¹⁹ Comme l'indique Amossy, avant cela, plusieurs courants linguistiques, mais aussi sociologiques se sont intéressés à la notion d'ethos (discursif ou pré-discursif) à travers notamment l'analyse des marqueurs linguistiques de la subjectivité (Benveniste, Kerbrat-Orechionni), l'analyse de « l'activation d'un type et d'un genre de discours dans lesquelles le locuteur occupe une place définie d'avance » et « la sélection d'un scénario familier qui modèle le rapport à l'allocataire » (Mainueneau), la notion de présentation de soi (Goffman) ou celle d'habitus (Bourdieu) (*ibid.* : 88-94).

préconise de s'informer sur « la situation de l'échange » (*ibid.* : 96). Elle doit également reconstituer, dans la mesure du possible, « l'imaginaire social » au sein duquel s'inscrit l'ethos du locuteur (*ibid.* : 96-98). Au niveau discursif, Amossy indique que l'analyse de l'ethos porte d'une part sur « l'image qui dérive de la distribution des rôles inhérente à la scène générique et au choix d'une scénographie », et d'autre part, sur « l'image que le locuteur projette de lui-même dans son discours telle qu'elle s'inscrit dans l'énonciation (...) et la façon dont il retravaille les données pré-discursives » (*ibid.* : 95-96).

La problématique de l'ethos sera au cœur de l'analyse de la dernière partie de cette thèse, « *II. Un personnage public* ». Nous y montrerons comment les photographies de presse, mais aussi des discours journalistiques particuliers, à savoir les portraits de presse, visent à constituer publiquement l'ethos des personnages publics qu'ils mettent en lumière – dans notre cas, Julian Assange. Nous verrons que le *New York Times* et *Le Temps* génèrent l'ethos d'Assange par l'imputation de catégories indexées sur sa personne (son *self*). Nous montrerons comment les deux journaux, à partir de catégorisations pourtant similaires, n'invitent pas leurs lecteurs à énoncer le même jugement sur Assange. Plus généralement, la question de l'ethos nous permettra d'aborder les enjeux de la figuration médiatique, notamment lorsqu'un individu gagne en notoriété et qu'il n'est plus à même de maîtriser son image publique.

UN OUTIL EMPRUNTÉ À L'ETHNOMÉTHODOLOGIE

La notion d'ethos nous porte à penser les actions que réalisent les journalistes lorsqu'ils catégorisent les acteurs ou les situations dont ils parlent. Outre l'analyse de l'énonciation, l'analyse catégorielle est la seconde ressource analytique principale mobilisée dans le cadre de cette recherche. Il nous faut donc brièvement la présenter avant de conclure ce chapitre méthodologique.

Les catégorisations d'appartenance

Lorsqu'un article de presse, une émission télévisée ou encore un site Internet présentent ou introduisent les acteurs dont ils parlent, ou ceux à qui ils donnent la parole, les journalistes et les éditeurs ont recours à des catégories leur permettant de décrire et de situer ces personnes. Ces catégories peuvent prendre différentes formes : un bandeau en contrebas d'un écran télévisé où est signalé le nom propre d'une personne et une catégorie visant à justifier sa prise de parole publique ; un mot utilisé dans le titre d'un article de presse qualifiant la personne dont l'article

parlera ou peut-être sous-entendant certains agissements ; une catégorie directement employée dans un article par un journaliste pour introduire les propos d'un individu, ou une catégorie employée par un individu pour s'auto-désigner et calibrer sa parole à partir de cette catégorie, etc. La catégorisation n'est pas l'apanage du discours médiatique. Une grande part de nos activités cognitives et langagières consiste à catégoriser notre environnement, soit à sélectionner des catégories afin de désigner des personnes, des objets, des collectifs, de nous auto-désigner, ou encore d'occuper certaines catégories (et les places qu'elles sous-tendent) indexées à l'activité que nous sommes en train de mener.

L'analyse catégorielle s'intéresse, comme l'a fait Harvey Sacks, à « la manière dont des situations sont déterminées par des activités qui, en se déployant, classent, hiérarchisent et orientent leur environnement » (Acklin Muji *et al.*, 2007 : 273). En cela, les catégorisations « servent à l'action » dans la mesure où elles produisent du sens au cours de l'action et permettent l'échange (Widmer, 2000 : 23). C'est le cas par exemple lorsque je me rends dans un magasin et que je m'adresse à un individu que j'identifie comme étant un vendeur afin d'obtenir un renseignement. Les catégories de « client » et « vendeur » n'ont pas besoin d'être préalablement prononcées par les interlocuteurs, elles sont rendues disponibles et manifestes par le cadre et le lieu de l'échange – un magasin suppose le dispositif catégoriel « vente » et la collection de catégories (indexées sur des rôles sociaux) qui forme ce dispositif –, mais surtout par l'activité qui a cours¹²⁰. Cette activité confirme au cours de l'échange les rôles de « client » et « vendeur » par le fait que les interlocuteurs calibrent leur énonciation à partir de ces catégories et se reconnaissent mutuellement dans les rôles qu'ils occupent et s'attribuent.

Bien sûr, ces catégories sont aussi rendues manifestes par des indices perceptifs qui permettent avant l'échange une identification préalable des individus. Outre le cadre général de l'activité, le vendeur portera peut-être un uniforme et un badge, sa position spatiale rendra manifeste qu'il a des droits que de simples clients n'ont pas (se trouver derrière une caisse), l'activité qu'il sera en train d'accomplir sera identifiée comme une activité attribuée à la profession qu'il exerce (ranger les rayons, étiqueter les baisses de prix, emballer la marchandise). Il en va de même pour le client : le regard perdu d'un individu errant entre les rayons permettra au vendeur de

¹²⁰ Ces deux éléments ne sont pas séparables. Selon Jean Widmer qui cite Anne W. Rawls au sujet d'un exemple similaire : « (...) il n'est pas nécessaire de distinguer analytiquement l'action et les structures institutionnelles : les rôles de client et de vendeuse sont des éléments structurants de l'action. Il n'y a pas d'une part une interaction et d'autre part, comme un ajout de sens, des cadres institutionnels (Widmer citant Rawls, 2001 : 221).

proposer son aide à un client qui cherche manifestement quelque chose. Des malentendus sont toujours possibles : prendre une personne pour un « vendeur » qui n'en est pas un, ou interpeller un « client perdu » qui était en réalité dans ses pensées.

Toute situation n'est cependant pas aussi évidente que celle-ci et les catégories peuvent être parfois difficiles à déterminer. Par ailleurs, le mésusage de certaines catégories à des fins volontaires ou par erreur entraînera des conséquences. Ainsi, l'usage de certaines catégories afin de désigner des individus peut devenir un enjeu en soi.

Résumons ce que nous savons à ce stade des catégories et du processus de catégorisation :

- a. les catégories que nous sélectionnons et employons servent à définir et classer notre environnement ;
- b. les catégories sont indexées sur l'activité qui a cours et prennent sens au cours de cette activité ;
- c. les catégories employées ou inférées lors d'une activité assignent des places, elles-mêmes liées à l'activité en cours et aux rôles sociaux qu'elle implique ;
- d. les catégories peuvent être ou ne pas être prononcées, il n'en résultera pas la même activité (par exemple, identifier un individu par une catégorie et la rendre manifeste au cours de l'action *vs* réaliser une action par l'énonciation volontaire d'une catégorie adressée à autrui) ;
- e. les catégories énoncées par autrui pour identifier et désigner un individu ou un groupe sont des hétéro-catégorisations ;
- f. les catégories utilisées par un individu ou un groupe pour se désigner sont des auto-catégorisations ;
- g. dans une situation donnée, e. et f. ne coïncident pas forcément,
- h. quand e. et f. ne coïncident pas, cela peut devenir un enjeu pour les acteurs en situation.

Les règles de Sacks

Ce résumé ne nous dit encore rien du fonctionnement du processus de catégorisation. Harvey Sacks, précurseur de l'analyse des catégorisations et père fondateur de l'analyse conversationnelle, propose deux règles d'usage des catégories : la « règle d'économie » et la « règle de cohérence » (Sacks, 1972 : 219)¹²¹. La première, qui est une règle de « satisfaction

¹²¹ Sacks décrit ces règles dans le chapitre « On the Analysability of Stories by Children ». Dans ce papier, il s'intéresse à la façon dont les membres d'une société réalisent et reconnaissent des descriptions (*doing describing et recognizing a description*) (1972 : 216). Il cherche alors à pointer deux problèmes auxquels doivent se confronter les sciences sociales et la sociologie : le savoir commun des membres et la pertinence. Pour avancer son argument, il part de deux phrases tirées d'un livre pour enfant : « Le bébé pleurait. La maman l'a pris dans ses bras. » Il tire de cet exemple cinq observations : 1. En entendant cette histoire, il infère que la maman est celle du bébé qui

de référence », indique qu'« une seule catégorie de n'importe quel dispositif de catégorisation des membres peut être référentiellement adéquate » (*ibid.* : 219, notre traduction). Pour le dire grossièrement, une seule catégorie suffit à désigner et à identifier une personne de manière adéquate. Cette catégorie sera dès lors associée à des activités (*category-bound activities*) (*ibid.* : 222), ainsi qu'à des objets et d'autres catégories qui s'inscriront plus largement dans la collection du dispositif catégoriel utilisé par un membre pour identifier une personne. Par exemple, la catégorie « maman » suffit à identifier, désigner et décrire une personne. Cette catégorie suppose des activités, descriptibles également, qui lui sont associées, comme « allaiter » ou « bercer », ainsi que d'autres catégories appartenant à la collection du dispositif catégoriel « famille », comme la catégorie « bébé » ou celle de « papa ».

Dans un registre différent, la catégorie de « vendeur » suffit également à identifier, désigner et décrire un individu. Cette catégorie est liée à différentes activités, « vendre », « ranger », « renseigner », « compter », etc. Elle suppose plusieurs autres catégories qui dépendront du dispositif catégoriel utilisé. Par exemple, elle supposera la catégorie de « client » si la collection utilisée appartient au dispositif catégoriel « vente ». En revanche, elle supposera la catégorie « patron » ou « gérant » si le dispositif catégoriel utilisé est « relation de travail ». La collection et les activités liées à cette catégorie dépendront donc du dispositif catégoriel mobilisé par les membres et l'activité (ou le type d'interaction) qui a cours.

La seconde règle que Sacks établit, qui est une règle de « pertinence », indique que « si une population de personnes est catégorisée, et si une catégorie de la collection d'un dispositif a été utilisée pour catégoriser un premier membre de la population, alors cette catégorie ou d'autres catégories de la même collection peuvent être utilisées pour classer d'autres membres de la population » (*ibid.* : 219, notre traduction). En d'autres termes, si une catégorie d'une collection d'un dispositif catégoriel a été utilisée pour désigner un premier membre, alors il est possible d'utiliser la même catégorie ou des catégories appartenant à la même collection du dispositif catégoriel utilisé pour désigner les autres membres. Sacks ajoute à cette règle la maxime de l'auditeur (*hearer's maxim, the consistency rule corollary*) qui suggère que « si deux ou

pleure, 2. Il avance que ses lecteurs feront la même inférence, 3. Les deux phrases sont appréhendées comme une suite (la seconde phrase étant vue comme découlant de la première), tout comme les occurrences qu'elles indiquent 4. Nous comprenons que la seconde occurrence (la maman l'a pris dans ses bras) se produit à cause de la première occurrence (le bébé pleurait), 5. Ces inférences sont faites indépendamment du fait que l'on connaisse la maman et le bébé dont il est question, et ces deux phrases sont reconnues comme étant une description (*ibid.* : 217). Ces constats lui permettent dès lors de déterminer l'« appareil catégoriel » utilisé par les membres (*membership categorization device*) et ses règles d'application (*ibid.* : 218).

plusieurs catégories sont utilisées pour catégoriser deux ou plusieurs membres d'une même population, et que ces catégories peuvent être entendues comme des catégories appartenant à la même collection, alors : entendez-les de cette façon » (*ibid.* : 219-220, notre traduction). Cette maxime sert à rendre compte du fait que lorsque la catégorie est susceptible de référer à différents dispositifs catégoriels, nous reconnaissons le dispositif dont il est question grâce à l'usage d'une catégorie supplémentaire¹²².

Le travail de l'analyste peut dès lors consister à rendre compte de la manière dont les membres d'une société se rendent mutuellement manifestes durant des interactions les catégories qu'ils occupent et s'attribuent. Il peut également consister à s'intéresser à la façon dont les membres emploient certaines catégories pour décrire des personnes et des situations, et ce faisant, réaliser certaines actions qui débordent, parfois, la simple description. Dans les deux cas, le travail du chercheur nécessite que l'analyste partage le savoir social propre aux membres qu'il étudie¹²³. L'on peut distinguer à l'image de l'ethnométhodologue Lena Jayyusi entre les termes *catégories* et *catégorisations d'appartenance*. Les premières désignent, pour elle, les « catégories culturellement déjà disponibles que les membres emploient dans leur activité de catégorisation ordinaire et pour accomplir diverses tâches pratiques », les secondes « évoquent l'activité par laquelle des membres catégorisent d'autres membres ou utilisent pour les désigner des « modes de caractérisation » de ces derniers » (Jayyusi, 2010 : 63). Dans le cadre de ce travail, nos analyses porteront principalement sur les catégorisations d'appartenance, et plus spécifiquement sur les catégorisations de personnes, et ce, quand bien même nous n'emploierons pas toujours le terme « catégorisation ».

¹²² Moins importantes pour notre propos, nous laissons volontairement de côté les autres maximes de Sacks. L'on peut reprocher à l'analyse catégorielle développée par Harvey Sacks d'être parfois trop lâche pour ressaisir la fonction jouée par une catégorie. C'est une critique que lui adresse Louis Quéré, lorsqu'il dénonce, entre autres, son « nominalisme » statique : « le terme catégorie, tel qu'employé par Sacks, recouvre beaucoup de choses différentes, avec cependant une prédilection pour la classification, traduite par la notion de « catégorie d'appartenance » (...) mais appartenir à une classe, à un ensemble, à une collection, à un *kind* ou à un tout concret, ou encore relever d'un concept, ça n'est pas la même chose. Ce qui prédomine manifestement dans son esprit ce sont les classes – il y a même des « classes d'activités liées à des catégories ». Par-là, Sacks endosse, pourrait-on dire, une conception classique du langage qui envisage la description ou la narration comme une classification, et fait des concepts des outils de classification. (...) À quoi d'autre que des classes peut-on appartenir ? À des groupes nominaux, à des groupes réels, à des tous concrets (un corps, un ordre, un régiment ou un laboratoire par exemple), à des catégories statistiques, à des *kinds*, à des institutions, à des organisations, à des classes sociales, à un milieu social, à une association, à un club, etc. » (2015 : 7-7). C'est sans doute pour combler ce manque de conceptualisation que des auteurs comme Lena Jayyusi (2010) se sont évertués à déterminer les différentes fonctions et usages des catégories et catégorisations, ainsi que le rapport qu'elles entretenaient à l'ordre moral.

¹²³ Comme le souligne Widmer à ce sujet : « Dans le programme du premier Garfinkel ainsi que dans les premiers travaux de H. Sacks sur les catégorisations et le raisonnement pratique, l'articulation entre le phénomène pour les membres et ce qui est découvert par le sociologue est réalisée par celui-ci en tant que membre de la société étudiée. L'analyse vise à rendre explicite un « savoir » implicite ou tacite partagé par l'analyste et l'acteur. » (Widmer, 2001 : 212)

Catégorisations de personnes et discours médiatique

Pour Jean Widmer, l'analyse des catégorisations d'appartenance est « centrale dans l'analyse sociologique du discours parce qu'elle permet de rendre compte de la manière dont un texte produit une description possible » (2001 : 23). En effet, à travers la catégorisation des personnes et des groupes, mais aussi des objets et des situations, les individus formulent des descriptions du monde à leur destinataire. Dans le cadre des discours de presse, ces descriptions peuvent servir plusieurs fonctions, entre autres : restituer le parcours ou les actions d'une personne, thématiser une situation digne d'attention, décrire des événements particuliers, tenter de constituer des problèmes publics, etc. Ces phénomènes appellent une mise en récit et des descriptions élaborées.

Si l'on s'intéresse de près aux discours médiatiques, et plus précisément au discours de presse, l'on s'aperçoit rapidement que le processus de catégorisation émerge à un niveau très bas de description. En effet, dès lors qu'ils figurent ou introduisent des personnes ou des groupes, les journalistes n'utilisent que rarement uniquement un nom propre. Ils ont recours, même s'il s'agit d'une personnalité publique qu'ils supposent connue de leurs lecteurs, à l'usage d'une catégorie justifiant la prise de parole ou la mise en visibilité de cette personne dans l'espace public médiatique¹²⁴. Lorsqu'il s'agit de personnes, ces catégories peuvent être de différente nature. Elles peuvent se référer à l'appartenance de la personne à un groupe déterminé (membre de *x*) ; à sa fonction, son statut, sa profession ou son rôle (directeur de *x*, le médecin) ; à ses compétences (expert en *y*) ; ou encore à ses actions (le chauffard). Ces catégories peuvent également désigner des caractéristiques personnelles et biographiques comme la nationalité ou l'âge ; des traits de personnalité (paranoïaque, dictatorial) ; ou encore des caractéristiques qui lui sont collectivement attribuées (la légende du jazz). Ces catégories s'indexent sur des rôles et activités, des actions ou sur la personne même (son *self*). Elles peuvent se combiner, être utilisées à des fins introductives ou servir la description qui est en train d'être réalisée. Le processus de catégorisation est intrinsèque à l'activité journalistique dont le but est précisément de produire des descriptions du monde social par la mise en récit de certains faits, phénomènes, agissements à travers un contexte de description spécifique. Mais par cette activité même de description, qui nécessite donc forcément le recours aux catégorisations, les journalistes

¹²⁴ Notre corpus d'analyse nous montre toutefois une différence notable dans l'usage de catégories accompagnant le nom propre de personnalités publiques dans les titres des articles des journaux *New York Times* et *Le Temps*. Si le premier s'épargne, parfois, la catégorisation des personnalités publiques dans ses titres, le second a tendance à resituer à l'aide de catégories les personnalités publiques dont il parle dès le titre déjà.

participent à visibiliser et à façonner l'identité publique des individus et groupes dont ils parlent, et donc le savoir commun propre à une collectivité quant à ces derniers.

Jean Widmer décline trois types de catégories : les catégories types, les dispositifs d'action collective et les collectifs d'appartenance. Les premières désignent « des catégories de personnes qui ne sont pas nommées, mais décrites par des activités », les secondes font référence à « des catégories de personnes qui sont liées par une séquence d'action qu'ils font ensemble » – action collective qui produit un système de places (système actanciel) au sein duquel les acteurs (actants) vont être distribués –, les troisièmes désignent « des catégories particulières (...) qui rendent pertinents (...) des actions collectives sans que ne soit nécessairement nommé le dispositif d'action », ainsi que « des critères d'appartenance » et les « idéaux » susceptibles de leur être associés (*ibid.* : 26). Si ces types de catégories ne sont pas le fait unique du discours de presse, ils sont intéressants à analyser dans ce cadre-là dans la mesure où ils participent à la production de descriptions spécifiques et, de fait, à la proposition de monde que les journalistes formulent à leurs lecteurs.

Il s'agit également de s'intéresser à la portée morale des catégories employées par le discours journalistique et d'analyser le jugement que certaines catégories appellent chez ceux à qui elles sont adressées. Selon Lena Jayyusi (2010 : 44), la catégorisation des personnes s'inscrit dans « un ordre moral » dont les récits médiatiques ne sont pas exempts. Pour reprendre son exemple, utiliser un terme tel que « terroriste » ou celui de « combattant pour la liberté » pour décrire une même occurrence, « rende[nt] compte d'une manière différente de la même action (*ibid.* : 50). Alors que la première formule suggère une « délégitimation implicite des actions d'un groupe de personnes », et de fait une condamnation morale de celles-ci, la seconde « considère une forme de justification » (*ibid.* : 50)¹²⁵. Songeons à un autre exemple relativement courant dans la presse : la description d'un fait divers violent introduit à partir de la nationalité de l'individu mis en cause. À force de répétition, ce type de procédés discursifs (soit l'association d'une nationalité à une action condamnable) pourra avoir une influence négative sur la perception que

¹²⁵ Selon Jayyusi, cette catégorisation a également un impact sur la légitimité de la cible des actions de ce groupe de personnes. Ainsi, pour reprendre l'exemple complet, dans la phrase « Aujourd'hui, des terroristes / combattants pour la liberté ont fait exploser une bombe dans une installation militaire », la catégorisation des personnes a un effet sur le jugement moral que les lecteurs se feront de ces personnes et de leurs actions, mais également sur la légitimité du lieu attaqué (*ibid.* : 50).

les lecteurs se feront des citoyens du pays incriminé à partir du cas particulier, et sur la possible attribution de caractéristiques collectives¹²⁶.

Dans l'ouvrage qu'elle consacre au lien entre catégorisation et ordre moral, Jayyusi examine notamment comment certaines catégorisations ou modes de caractérisation employés afin de catégoriser des individus « implique[nt] la projection d'actions susceptibles d'être commises par ces personnes », des « évaluations sur leur caractère », leur « manière d'être » et leurs « règles de vie » (*ibid.* : 64). Elle montre ainsi comment les catégorisations de personnes « emportent avec elles un « agglomérat » de caractéristiques escomptées » et de « traits pertinents » qui permettent de « réaliser des inférences situées » dans le cadre d'une situation particulière (*ibid.* : 70). Ces catégorisations sont ainsi toujours plus que de simples descriptions, elles sont l'« attribution de propriétés spécifiques » (*ibid.* : 70). Elle démontre également comment certaines catégories présupposent des savoirs et compétences particuliers, et sont « moralement organisées vis-à-vis d'un ensemble de droits et de devoirs orientés par et liés à des positions sociales » (*ibid.* : 86)¹²⁷. Par ailleurs, certaines « catégorisations peuvent servir en même temps à produire des inférences, des descriptions, des jugements » (*ibid.* : 88). L'analyse doit ainsi rendre compte de la façon dont sont formulées les catégories employées pour désigner des individus, les traits, caractéristiques, devoirs, obligations et activités auxquelles elles sont associées, ainsi que les descriptions qu'elles réalisent, le type d'inférences qu'elles sous-tendent et qu'elles cherchent à produire lorsqu'elles sont énoncées.

Catégorisations de personnes et énonciation

Les catégorisations de personnes sont à articuler à l'énonciation dans la mesure où celles-ci sont toujours énoncées par des individus particuliers et adressées à autrui. La compréhension des catégorisations, et des descriptions et inférences qu'elles produisent, ne peut ainsi faire l'impasse sur leur contexte d'énonciation. L'analyse de l'articulation entre énonciation et catégorisation fait apparaître les enjeux qui se nouent dans et durant le processus de

¹²⁶ Cet usage est fréquent dans les discours à visée politique. Il permet, par la généralisation, d'incriminer l'ensemble d'un groupe ou d'une nation à partir des actions d'un individu. L'usage de telles catégories ne peut donc être pensé sans la fonction politique qu'il sert et accomplit.

¹²⁷ C'est le cas par exemple de la catégorie « docteur » à laquelle est affiliée une série de devoirs et obligations qui, en cas de non-respect, entraînerait une sanction. Il est intéressant de se pencher sur des catégories moins évidentes, et sur la façon dont sont culturellement associées à celles-ci certaines compétences et obligations. L'on peut songer à la différence de compétences et d'obligations liées aux catégories « maman » et « papa », et aux différences de conséquences liées au non-respect de certaines obligations, conséquences qui s'expriment notamment par la constitution d'une nouvelle catégorie « mauvaise mère » ou « mauvais père ».

catégorisation. Elle permet de ressaisir, par exemple, la façon dont une catégorie fonctionne comme une insulte dans la bouche d'un individu et comme une revendication dans la bouche d'un autre. Relevons quelques enjeux liés à cette articulation.

Dans le cadre d'un débat public télévisé (ou d'un article de presse), le journaliste donne la parole à un individu qui doit se prononcer sur le thème dont il est question. L'introduire à partir de la catégorie de « citoyen » ne lui conférera pas la même autorité que s'il est introduit par la catégorie d'« expert ». La catégorie utilisée afin de le présenter donnera ainsi un certain « ton » à sa parole et indiquera au nom de quoi il la prend. Dans certains cas donc, la catégorisation peut calibrer l'énonciation des individus avant même que ceux-ci ne parlent, affectant leur prise de parole à une catégorie spécifique, et aux caractéristiques qui la sous-tendent¹²⁸.

Dans d'autres cas, les catégorisations permettent de préciser le destinataire d'un discours. Nous l'avons vu précédemment avec les travaux de Verón sur l'énonciation, les individus passent leur temps à faire et défaire par leur parole des collectifs d'énonciation. Ces collectifs, qui s'expriment par les personnes linguistiques et par l'usage de catégories particulières, englobent des individus, en délaissent volontairement d'autres. Lorsqu'un individu utilise la personne linguistique *nous* dans son discours, celle-ci suppose un collectif qui bien souvent est précisé et même redéfini dans le discours même par l'usage d'une catégorie appuyant le pronom utilisé. C'est le cas, par exemple, lorsqu'un candidat à la présidentielle tente de rassembler ses électeurs. Bien souvent, il le fera par le recours à une personne linguistique inclusive (*nous*), qu'il pourra opposer à des non-personnes (*eux*) et délimitera les membres ratifiés de son discours par l'usage de catégories particulières visant à définir ces deux collectifs en opposition.

Dans d'autres cas encore, les catégorisations peuvent servir de baptême à un collectif ou à un mouvement social en voie de constitution. Cette auto-catégorisation passe alors par la création d'un nom de groupe et la désignation de caractéristiques, activités et catégories permettant à des individus de se rassembler sous ce nom. D'abord indexé à une énonciation collective et à

¹²⁸ Loin de se cantonner au discours, c'est un phénomène que l'on retrouve également dans le cadre d'interactions usuelles. Songeons, par exemple, à l'introduction d'une personne auprès d'un tiers par la catégorie « compagne de *x* » dans le cadre d'une discussion informelle prenant place lors de l'apéritif d'un congrès scientifique. L'usage de cette catégorie pourra sembler pertinent si l'ensemble des individus connaissent *x*, membre de la communauté scientifique. Toutefois, s'il s'avère que la personne introduite fait elle aussi partie de la communauté scientifique, cette première catégorisation (issue de la collection « famille ») posera des enjeux quant à la reconnaissance de son appartenance à la communauté scientifique et au calibrage de sa prise de parole. Cette personne aura ainsi tôt fait de préciser la catégorie au nom de laquelle elle souhaite prendre la parole.

l'expression de certaines caractéristiques et revendications, il se peut que ce collectif se voit attribuer, par des individus externes au collectif, de nouvelles caractéristiques non désirées. S'ensuivra alors une lutte autour de la désignation des véritables activités et caractéristiques de ce collectif.

Nous pourrions continuer longuement à donner des exemples témoignant de l'importance de prendre en compte l'énonciation dans le processus de catégorisation. Ces exemples nous montrent que les catégorisations des personnes servent tout à la fois à réaliser des descriptions et des actions qui diffèrent selon leur énonciateur : une même catégorie n'aura pas forcément le même sens selon son énonciateur, son destinataire et son contexte d'énonciation. Ils nous indiquent également que l'usage de certaines catégories, ou les caractéristiques et activités qui sont associées à certaines catégories peuvent générer des conflits et des luttes de réappropriation. L'analyste doit donc être à même de restituer la façon dont les catégorisations sont énoncées (par qui, pour qui, dans quelle situation, à quel moment) ; d'analyser le contexte de description qu'elles servent à produire et ce que leur usage cherche à accomplir ; de ressaisir les attributs et activités qui sont associés à certaines catégories (et par qui) ; enfin, de porter une attention particulière aux processus d'auto- et d'hétéro-catégorisation et aux enjeux qu'un décalage entre les deux serait susceptible de faire éclore.

Articulée à l'analyse de l'énonciation, l'identification des catégorisations d'appartenance sera essentielle à notre étude de cas. Nous verrons ainsi comment se cristallise autour de la catégorie et du rôle de « fondateur de WikiLeaks » venant introduire Julian Assange dans les médias de masse une série d'enjeux moraux, politiques et juridiques. Nous verrons également comment cette catégorisation aura un impact plus général sur la ressaisie catégorielle de WikiLeaks et sur la reconnaissance de son ontologie plurielle. Dans un autre registre, nous montrerons comment le discours journalistique, en mettant en intrigue et en récit certains faits impliquant Julian Assange et WikiLeaks, réunit et redistribue au sein de systèmes actanciels particuliers les différents personnages qu'il convoque dans son récit. Nous verrons, là encore, que le recours à un système actanciel donné et la distribution de certaines places possèdent une certaine valence morale et invitent les lecteurs à un certain jugement sur les faits relatés. Cela sera particulièrement le cas dans le cadre de la mise en récit des allégations de viol et d'agression sexuelle portées contre Assange par deux femmes suédoises en 2010. Enfin, nous verrons comment – outre les insérer dans des relations particulières et relater leurs actions, mais aussi calibrer leur parole à partir de catégorisations spécifiques – les discours journalistiques sont

susceptibles d'attribuer plus ou moins subtilement des intentions et traits de caractère aux acteurs dont ils parlent, se chargeant, à leur place, de projeter publiquement une certaine image d'eux. Nous montrerons ainsi comment le discours fait alors usage de catégories qui ne sont plus indexées sur des places ou des rôles, mais sur le *self* des individus dont ils parlent. Ce sont à l'ensemble de ces enjeux que nous allons nous intéresser dès à présent.

NOUS

ONTOLOGIE D'UN COLLECTIF HYBRIDE

Résumé : Cette partie étudie l'évolution du discours public et des fonctionnalités du site Internet de WikiLeaks depuis sa création fin 2006 jusqu'à la période précédant sa reconnaissance internationale en 2010. Elle analyse la transformation progressive de la plateforme participative aux fondateurs anonymes initialement conçue par les membres de WikiLeaks en une organisation médiatique hiérarchique et dirigée. Ce faisant, elle observe deux éléments : la forme que prend le collectif rassemblant les membres de WikiLeaks ; l'évolution de la place et de la visibilité dont jouit Julian Assange sur cette scène médiatique avant qu'il ne se fasse connaître du grand public comme étant le « fondateur de WikiLeaks ».

Why are the Wikileaks founders anonymous?

Most people who are involved with Wikileaks are not anonymous, however, the founders (and obviously our sources) remain anonymous. Our Reasons are: 1. Some of us are refugees from repressive countries with families still in those countries. 2. Some of us are journalists who may be banned from entering these countries for work if our affiliation was known.

<http://wikileaks.org>, décembre 2007

3. WIKILEAKS : QUAND L'ACTIVISME MÉDIATIQUE RENCONTRE LE HACKERISME

Prendre pour objet d'étude le lien consubstantiel qui unit un individu singulier à l'entité qu'il représente publiquement revient à explorer le lieu d'origine et les processus discursifs et figuratifs par lesquels une telle association prend forme et est travaillée dans l'espace public. Ainsi, pour mieux comprendre la façon dont WikiLeaks est devenu aux yeux de tous « l'extension » de son créateur, Julian Assange, il nous a fallu retracer la co-naissance publique de ces deux entités et situer le lieu d'émergence de leur union. Ce projet nous a naturellement portée à nous intéresser au site Internet de WikiLeaks – dispositif sociotechnique qui servait initialement de lieu d'activité, d'organisation, d'expression et d'existence à un collectif hybride – et à la place dont y jouissait Assange.

Le site Internet de WikiLeaks et le discours public de ses pages d'accueil et de présentation ont subi de nombreuses transformations depuis leur apparition officielle sur Internet début 2007. La désignation actuelle de WikiLeaks en qualité d'« organisation médiatique multinationale et bibliothèque associée (...) fondée par son directeur de publication (*publisher*) Julian Assange en 2006 »¹²⁹ apparaît tardivement dans l'histoire du site. Elle est le résultat d'un long processus de façonnement interne et externe à WikiLeaks. *Interne* d'abord, puisqu'au cours de ses premières années d'existence, WikiLeaks transforme le dessein et le discours public de son site afin de respécifier ses destinataires, le type d'engagement qui leur est inhérent, le rôle et la hiérarchie de ses membres ainsi que la nature de son activité. Ces transformations suivent la métamorphose de WikiLeaks : la plateforme participative horizontale et ouverte à tous initialement conçue sur le modèle de Wikipédia se pense dorénavant comme une organisation médiatique hiérarchisée qui se revendique du journalisme. *Externe* ensuite, car le site intègre à ces changements la reconnaissance croissante de Julian Assange par les médias de masse, notamment la presse, en tant que « fondateur de WikiLeaks ». Comme nous le verrons ultérieurement, cette catégorisation, mais surtout les attributs qui lui seront associés uniront sur le long terme et sur le mode de la *personnification* WikiLeaks à Julian Assange. Ils auront pour résultat de réduire l'ontologie plurielle de WikiLeaks, favorisant sa ressaisie en qualité de dispositif sociotechnique, voire parfois d'organisation « vide », créés, dirigés et personnifiés

¹²⁹ Page de présentation du site, description stable depuis le 3 novembre 2015 et toujours valable au 1^{er} janvier 2019 (<https://web.archive.org/web/20160813231953/https://wikileaks.org/What-is-Wikileaks.html>). Depuis novembre 2010, WikiLeaks appartient juridiquement à la société *Sunshine Press Productions*.

par un seul homme¹³⁰. À terme, ils transformeront les modalités d'apparition d'Assange au sein même du site Internet de WikiLeaks, lui conférant une place et une autorité qu'il lui était jusqu'alors défendu de revendiquer publiquement sur cette scène. Mais avant de nous pencher plus attentivement sur les processus de figuration et de circulation de Julian Assange et de WikiLeaks dans la presse, attardons-nous sur la refonte interne du site Internet de WikiLeaks et sur l'évolution de la place qu'y occupe Assange.

L'ACTIVISME MÉDIATIQUE

L'apparition de WikiLeaks dans le paysage médiatique peut être appréhendée comme l'expression d'une forme contemporaine d'activisme qui se sert des outils d'Internet pour mener à bien des actions politiques. Les sociologues Dominique Cardon et Fabien Granjon (2010) ont dédié un livre à ce qu'ils nomment le « médiactivisme »¹³¹. Ils discernent deux types de médias alternatifs¹³² et d'activisme médiatique qui s'opposent par le rapport qu'ils entretiennent aux médias de masse. Les premiers luttent contre les médias traditionnels (ou médias dits *mainstream*) et en formulent une « critique contre-hégémonique ». Les seconds coexistent avec eux, mais prônent l'expression des subjectivités dans une visée émancipatoire : ce sont les médias que les auteurs rassemblent sous la notion de « critique expressiviste ». La distinction entre ces deux formes de critique a été bousculée par l'apparition d'Internet et des nouvelles technologies, ces dernières ayant transformé les modèles de production de l'information en permettant aux consommateurs d'informations de devenir également leurs producteurs.

¹³⁰ Comme nous le verrons, à l'image d'autres entités virtuelles comme *The Pirate Bay* (Auray, 2009b), WikiLeaks se décline au pluriel et se « matérialise » sous différents aspects (virtuel, matériel, humain) : c'est un collectif, un dispositif sociotechnique, une plateforme de partage et de diffusion, ainsi qu'initialement un espace de coopération ouvert, des serveurs, etc. Au cours de son histoire, certaines de ses formes évolueront, d'autres se stabiliseront, d'autres encore seront abandonnées, à l'image du mouvement international en faveur des *whistleblowers* que ses instigateurs voulaient initier ou du *WikiLeaks Party* qui verra le jour en Australie entre 2013 et 2015. WikiLeaks prend ainsi une forme sensiblement différente selon celui auquel il s'adresse et la manière dont il est utilisé, mais aussi selon l'activité qui a cours, ainsi que l'action et la relation dans lesquelles il s'inscrit. Évidemment, à chacune de ces formes correspond pour son destinataire une identité sociale particulière. Nous avancerons que WikiLeaks n'a pas plusieurs ontologies qui le démultiplieraient en des entités distinctes, mais que c'est *une* entité complexe aux modes d'existence multiples et mouvants, complexité qui troublera la reconnaissance de son identité singulière, jusqu'à devenir, en 2010, un véritable enjeu public et politique.

¹³¹ La genèse d'Internet et l'activisme médiatique ont fait l'objet de nombreux travaux. Sur le médiactivisme, voir notamment les travaux susmentionnés de Cardon et Granjon (2010) ou Blondeau et Allard (2007). Sur la généalogie politique d'Internet, voir Loveluck (2015). Enfin, sur le cyberactivisme et le *cloud protesting* comme nouvelles formes de mobilisation politique, voir Milan (2013).

¹³² Reprenant la définition qu'en donne Benjamin Ferron, les auteurs désignent par « médias alternatifs » « les productions militantes d'information » (*ibid.* : 13).

Pour définir ce double rôle, Toffler utilise le terme de « *prosumers* » : « des individus qui ne consomment pas uniquement des contenus, mais qui sont également des producteurs actifs de contenu » (Dunn, 2013 : 88, notre traduction). Les deux caractéristiques des nouveaux médias numériques seraient alors, d'une part, de délivrer simultanément des informations uniques et individualisées à un nombre infini de personnes dans le monde et, d'autre part, d'offrir à chacun la possibilité d'avoir accès, de modifier et de partager ces informations (*ibid.*).

En cela, Internet facilite les échanges à distance entre les individus et permet de nouvelles formes de participation citoyenne, notamment en ce qui concerne la production d'informations¹³³. Apparaissent, ainsi, de nouveaux médias qui ne répondent ni complètement à la « critique contre-hégémonique » ni à la « critique expressiviste » puisqu'ils favorisent des liens et collaborations entre professionnels du journalisme et amateurs :

« Internet a ouvert un espace pour des formes d'expertises publiques portées par des individus ou des collectifs de tous ordres. Le web participatif contribue ainsi au développement d'une contre-expertise et à celui de pratiques d'investigation qui associent journalistes professionnels, amateurs et internautes. Les sites d'information alternatifs qui se sont ainsi développés entretiennent souvent une proximité à l'égard du journalisme traditionnel et une vocation souvent explicitement militante. » (Cardon et Granjon, 2010 : 118)

C'est en partie dans cette troisième catégorie de médias qu'il est possible de classer WikiLeaks. En partie, car sa forme et son rapport aux médias traditionnels ont évolué au cours de son existence, oscillant entre différentes expressions de critique et d'activisme. En effet, selon Christian Christensen (2014), spécialiste des médias et nouvelles technologies, l'on peut distinguer trois périodes de WikiLeaks en fonction du rapport que ses membres et son site entretiennent avec les médias traditionnels. La première période est dite *alternative*. Elle recouvre les débuts de WikiLeaks (2006-2009), soit lorsque le site se présente comme une alternative aux médias de masse. La seconde période (2009-2011) est dite *collaborative*. Elle représente la période où WikiLeaks collabore directement avec les organes de presse

¹³³ Comme le souligne le philosophe Pekka Himanen (2001 : 95), « Internet est devenu un vecteur important pour la liberté d'expression individuelle dans les sociétés totalitaires. Et les hackers qui ont créé cet outil, du mail aux forums en passant par le chat et la Toile, ont aidé des dissidents dans différentes parties du monde à l'utiliser. » Plusieurs facteurs expliquent l'essor d'Internet en comparaison des médias traditionnels : la diffusion à large échelle d'informations, le contournement de la censure par la décentralisation, le double rôle de producteur et récepteur d'informations qui « donne à chacun les moyens du journaliste » (*ibid.* : 101).

traditionnels. Enfin, depuis 2011 WikiLeaks se dresse, selon Christensen, en *opposition* à ces mêmes médias.

Nous verrons que la première période que décrit Christensen, celle dite *alternative*, période qui nous intéressera dans cette partie, est elle-même subdivisible en trois grands « moments » repérables par les transformations majeures opérées sur le site Internet de WikiLeaks. Ces changements répondent à la volonté de convertir WikiLeaks en un organe journalistique, modifiant ainsi sensiblement la forme et le type d'activisme dans lequel le site, en tant que producteur d'information, cherche à s'inscrire. Nous montrerons également que ces changements accompagnent la mise en visibilité progressive de Julian Assange sur le site Internet. Mais avant cela, et pour mieux comprendre les ambitions de WikiLeaks et ce qui fait sa spécificité en tant qu'instance informationnelle, il nous revient de faire un détour par ses origines, qui, elles, puisent dans le milieu hacker¹³⁴.

ORIGINES ET ÉTHIQUE HACKER

Le hackerisme naît à la fin des années 1950 dans le milieu universitaire américain et l'association estudiantine *Tech Model Railroad Club* du *Massachusetts Institute of Technology* (MIT) (Levy, 2010 [1984])¹³⁵. Les premiers hackers, qui inventent ce terme pour s'auto-catégoriser comme tels (*ibid.* : 10 ; Himanen, 2001 : 9), promeuvent une vision positive de leur activité à travers des principes louables qui s'organisent autour de la diffusion et de l'accessibilité de l'informatique (Dagiral, 2008 : 483). Comme le souligne Benjamin Loveluck au sujet des origines du verbe « hacker » :

¹³⁴ Parce que leurs pratiques et idéaux ont donné une valeur inédite à l'information et ont transformé le rapport au travail et à la technique ainsi qu'à l'économie et à la politique, les hackers, et plus généralement l'informatique, ont fait l'objet de nombreux ouvrages scientifiques, militants ou de vulgarisation. Notre but n'est pas, dans ce court chapitre, de refaire l'histoire des mouvements hackers ou de ressaisir leurs enjeux économico-politiques en matière de capitalisme informationnel – ce qui dépasserait largement l'ambition et l'objet de cette thèse – mais d'en présenter brièvement les principaux principes et lignes de fractures afin de mieux recontextualiser les prétentions et l'émergence de WikiLeaks dans le paysage médiatique.

¹³⁵ L'on peut également faire remonter les premières formes de hacking aux amateurs de téléphone. Comme le souligne Éric Dagiral en reprenant Bruce Sterling (2008 : 487) : « À partir de la fin des années 1950, cet instrument [le téléphone] concentre les passions d'amateurs qui s'essaient au détournement des équipements téléphoniques. Les *phreakers* (contraction de *phone freaks* ou fanas de téléphone), à la manière des radios amateurs depuis les années 1920, décortiquent les matériels, fabriquent leurs outils et tentent de repousser leurs limites. La forte implantation de clubs d'amateurs férus de techniques, disposant de matériels et dotés d'une solide culture puisée dans des revues de référence, lorsqu'ils ne sont pas en contact direct avec les constructeurs, font de ce hobby un champ d'expérimentations tous azimuts qui se prêtent bien à la définition de l'acte du hack. »

« To hack signifie littéralement « couper » ou « hacher » et le substantif a hack désigne une solution bricolée mais efficace et ingénieuse à un problème mécanique, électronique, ou logiciel. Les premiers hackers étaient donc essentiellement des bricoleurs curieux et doués d'une intelligence pratique, capables de désosser et d'assembler des appareils (radios, trains électriques, téléphones, objets électroniques divers), de les réparer et de trouver des astuces pour les détourner de leur fonction initiale, et qui ont appliqué leur savoir-faire aux ordinateurs. Dans le contexte informatique, il désigne aujourd'hui le plus souvent la création de code informatique remarquable voire virtuose, ainsi que la modification d'un programme existant (ou d'un dispositif électronique physique) permettant de le reconfigurer pour lui faire exécuter une nouvelle tâche, ou implémenter une nouvelle fonction imprévue. Selon les cas, il peut s'agir d'une solution rapide (et plus ou moins « élégante » en termes de code informatique) à un problème de programmation, d'une véritable innovation, ou bien du détournement d'un logiciel ou d'un système de sécurité. Il est donc possible de distinguer différentes catégories de hackers, qu'ils soient motivés par le défi intellectuel et technique, par la volonté de reconnaissance, par des enjeux pécuniaires ou pour des raisons explicitement politiques. » (2015 : 130-131)

Avec la démocratisation de l'informatique et d'Internet, la figure du hacker a évolué pour laisser place à différentes sous-cultures constituées autour d'activités motivées par des intérêts variés. Les sociologues Serge Proulx et Stéphane Couture (2006 : 7) précisent cependant que si « aujourd'hui la signification profane du terme « hacker » renvoie à l'idée du « pirate informatique », la culture hacker apparue au début des années 1960 au MIT renverrait plutôt spécifiquement à un certain rapport éthique à la technique ».

Principes de l'éthique hacker

Ce rapport éthique à la technique, dont se revendiquent encore aujourd'hui de nombreux hackers, a été détaillé par le journaliste et spécialiste de l'informatique Steven Levy. Dans un ouvrage fameux qui paraît en 1984 et qui retrace l'émergence et l'évolution des hackers aux États-Unis, Levy pose sur le papier les principes qui guident ce qu'il nomme « l'éthique hacker ». Il présente cette éthique, et plus généralement l'idéal qui guide les pratiques des différents hackers qu'il a pu observer, comme « un point commun, une même philosophie (...) liée à la logique élégante et fluide de l'ordinateur » (2010 [1984] : ix, notre traduction). Cette philosophie prend la forme « du partage, de l'ouverture, de la décentralisation et d'une volonté de mettre à tout prix la main sur les ordinateurs pour les améliorer et améliorer le monde » (*ibid.*, notre traduction).

Les principes qui constituent cette éthique prennent dans cet ouvrage la forme de six maximes détaillées (*ibid.* : 28-34, notre traduction) :

1. « L'accès aux ordinateurs – et à tout ce qui peut nous apprendre quelque chose sur la façon dont marche le monde – doit être illimité et total. Cédez toujours à l'impératif de la pratique (*Hands-On Imperative*) ! » ;
2. « Toutes les informations devraient être libres » ;
3. « Méfiez-vous de l'autorité – Promouvez la décentralisation » ;
4. « Les hackers doivent être jugés sur la base de leurs hacks, et non sur la base de faux critères comme les diplômes, l'âge, la race ou la classe » ;
5. « On peut créer de l'art et de la beauté sur un ordinateur » ;
6. « Les ordinateurs peuvent changer votre vie pour le meilleur »¹³⁶.

L'on peut avancer que ces principes guideront l'émergence des logiciels libres (Himanen, 2001 : 9 ; Coris et Lung, 2005), mais aussi des « mouvements faire » ou de la culture « *maker* » (Guillon et Ambrosino, 2016), ainsi que des médias d'information comme WikiLeaks.

Plus de quinze ans après Steven Levy, le philosophe Pekka Himanen (2001) rédigera *The hacker Ethic and the Spirit of the Information Age*, un ouvrage qui sera salué par les férus d'informatique. Dans ce livre, Himanen décrit à son tour l'éthique sous-jacente à la culture hacker. Il ne le fait pas à partir de maximes pratiques et générales comme Levy, mais à partir de l'exploration de la conception inédite du travail que générerait la pratique hacker. L'éthique hacker viendrait, selon lui, s'opposer à l'éthique protestante du travail. Contrairement à la plupart des activités professionnelles, celle des hackers serait ainsi guidée par la passion, non par l'argent ou par l'injonction morale que l'éthique protestante attribue au concept de *labour*. Plus encore, l'ouverture, la transmission des connaissances par l'accessibilité aux informations, ainsi que les structures horizontales qui caractérisent les pratiques hacker, apparenteraient leur éthique à celle de l'*Académie*, ouverte sur le monde, et non à celle du *Monastère*, fermé sur lui-même et hiérarchique (Himanen, 2001 : 59-60, 73-87)¹³⁷. On retrouve ici un idéal d'échanges ouverts, horizontaux, décentralisés, entre pairs.

¹³⁶ L'association hacker *Chaos Computer Club*, influente dans le milieu, ajoutera dans les années 1980 deux autres maximes : « Don't litter other people's data » ; « Make public data available, protect private data » (<https://www.ccc.de/en/hackereethics>). Nous verrons que la dernière maxime renvoie aux idéaux de certains hackers militant pour la transparence des affaires publiques, et simultanément pour la protection des données personnelles, posture que prôment, entre autres, le dispositif sociotechnique de WikiLeaks.

¹³⁷ Nicolas Auray (2002 : 178) dénonce la vision simpliste et édulcorée du travail des hackers selon Himanen et critique son absence de conceptualisation politique. Il écrit : « Il y a plus à mon avis à penser les hackers en les

Liberté de l'information et décentralisation

Parmi les principes énoncés par Levy et Himanen, deux sont particulièrement intéressants pour notre propos : la liberté de l'information et la décentralisation. Outre la promotion d'un « système ouvert qui n'instaure pas de frontière entre le hacker et l'information » (Levy, 2010 [1984] : 29, notre traduction), la liberté d'information se traduit pour les hackers par le fait de transmettre ce qu'ils savent et ce qu'ils ont accompli afin d'économiser du temps à leurs pairs (Raymond, 2000). Certains d'entre eux, comme le hacker américain Eric S. Raymond (2000) vont jusqu'à parler de la transmission de l'information comme d'un devoir moral. Mais cette ouverture ne se cantonne pas au milieu des hackers ; elle vise à s'étendre à la société entière. Comme l'avance Nicolas Auray, les hackers « ancrent leur parole politique dans une expérience concrète de *publicisation* des connaissances techniques spécialisées et contextuelles : exhibition de « ficelles », publication de documents techniques secrets, confidentiels ou protégés, ils jouent ainsi en direction du grand public un rôle de *passeurs* ou de *médiateurs* » (Auray, 2000 : 32). Les hackers semblent ainsi adhérer à « une vision proche de l'humanisme du partage de l'information et de la liberté » (Delbecque, 2016 : 131)¹³⁸.

définissant comme des vecteurs d'une nouvelle politique (et notamment d'une nouvelle conception de la loi civile), et notamment aussi de nouveaux modes d'*ébranlements critiques*, qu'en les concevant comme des maillures de réseau, plus ou moins adaptés aux exigences néo-connexionnistes du troisième esprit du capitalisme ». Sur les difficultés que pose la rémunération dans les communautés en ligne, voir Auray (2009a).

¹³⁸ La parole politique des hackers passe également par une contestation des dispositifs qui entraveraient de telles valeurs, à l'image du droit de propriété intellectuelle. Dans le milieu informatique, la propriété intellectuelle apparaît, par exemple, sous la forme du logiciel propriétaire (ou dit « privé »). Ce dernier est le résultat des activités d'anciens hackers devenus de véritables entrepreneurs, à l'image du fondateur de Microsoft, Bill Gates – qui défend avec véhémence la propriété intellectuelle et la marchandisation des logiciels, notamment à travers la licence propriétaire, soit une licence qui empêche l'accès au code source d'un logiciel, sa modification, son amélioration ou sa distribution. Pour ces hackers-entrepreneurs, « la libre circulation de l'information peut et même *doit* se combiner avec une entreprise profitable, seul véritable moyen de stimuler l'innovation et de permettre sa démocratisation » (Loveluck, 2015 : 136). Cette démarche, parce qu'elle constitue un frein à la coopération et l'entraide en empêchant le partage (Auray, 2000 : 502-503) et qu'elle entre ainsi en confrontation avec l'éthique hacker, est vivement critiquée par les défenseurs du logiciel libre. Ceux-ci militent en faveur de l'ouverture informationnelle et tentent de contourner l'obstacle que constitue la propriété intellectuelle pour la coopération. Comme l'affirme le philosophe du droit Mikhail Xifaras, « le logiciel n'est pas seulement un produit, c'est un processus d'écriture » : il est destiné à être développé, modifié et exploité par d'autres programmeurs travaillant en communauté (2010 : 54). Dans cette perspective, le *copyright* – qui s'applique dans les pays de *common law*, le droit de tradition civiliste faisant valoir le droit d'auteur – n'est pas « socialement utile » en ce qui concerne les logiciels, contrairement à la fonction qu'il assure pour les auteurs de livres (*ibid.*). C'est ainsi que l'on doit au programmeur Richard Stallman, fondateur de la *Free Software Foundation*, la licence GNU, soit une protection juridique visant à assurer au logiciel son caractère libre et modifiable (Loveluck, 2015 : 138-139). Pratiquement, cette licence fonctionne grâce à l'idée de *copyleft* qui, par opposition au *copyright*, « donne le droit à quiconque le désire de donner le code source à n'importe qui, et interdit à quiconque de le faire payer ou d'en empêcher la diffusion » (Auray, 2000 : 132). Ce droit s'appuie juridiquement sur le droit de propriété pour mieux le détourner en lui ajoutant « des clauses de distribution, sous la forme d'une licence à laquelle souscrivent les tiers pour pouvoir utiliser le logiciel » (Xifaras, 2010 : 57). Sorte de « propriété inclusive », il est constitué de « quatre libertés (« *freedom to run, study, distribute and improve the source code* ») et une interdiction », celle de « ne pas laisser « libres » les modifications », ou pour le dire plus simplement, une interdiction du droit d'exclure (*ibid.* : 56, 63). Comme l'avance Auray, « Le « *copyleft* » instaure un droit de libre circulation et redistribution de l'information (...) à la condition expresse que soit respectée la paternité de l'œuvre initiale (obligation de citation

Ce sont bien selon Levy la décentralisation, l'absence de bureaucratie et la méfiance vis-à-vis de l'autorité qui permettent « le libre-échange d'informations » (Levy, 2010 [1984]). La décentralisation signifie, aussi, que le pouvoir n'est pas concentré dans les mains d'un hacker qui dirige une équipe ou donne des ordres, mais est distribué au sein d'une structure ouverte. Par exemple, les entreprises informatiques travaillant en réseau n'ont pas de chef de projet, mais un coordinateur doté de compétences morales particulières ; la décentralisation implique que chacun participe à l'élaboration d'un projet qui n'est pas « subordonné à une hiérarchie » centralisée (Auray, 2000 : 183, 177). Idéalement, chaque hacker est libre de faire ce qu'il entend en amenant sa pierre à l'édifice d'un projet commun. Selon Levy, l'exemple antagonique de la décentralisation est l'entreprise très bureaucratique IBM, dont il critique la structure. Comme il l'avance : « Ces gens [les directeurs d'IBM] n'auraient jamais pu comprendre la supériorité évidente d'un système décentralisé, où personne ne donne d'ordres – un système où les gens peuvent poursuivre leurs intérêts, et s'embarquer dans une opération chirurgicale ambitieuse s'ils découvrent en cours de route une faille dans le système. Pas besoin de remplir un formulaire de demande. Juste un besoin de faire les choses. » (2010 [1984] : 30, notre traduction).

Le principe de décentralisation, et ce qu'il signifie en matière d'autorité et de pouvoir peut être mis en lien avec le quatrième principe décrit par Levy, soit le fait que les hackers doivent être jugés par leurs prouesses informatiques et non sur des critères jugés fallacieux. Ce principe pourrait laisser croire que le hacker à la meilleure réputation serait susceptible de faire valoir sa notoriété pour prendre la main sur un projet. Au vu du principe de décentralisation mentionné précédemment, mais aussi dans une optique d'ouverture, on peut se dire qu'une telle démarche aurait toutes les chances d'être mal reçue. S'ils sont jugés sur leurs résultats, les compétences des hackers s'inscrivent dans un horizon commun, qu'il prenne la forme d'un projet ou d'une mission particulière, ou simplement celui du jeu¹³⁹. Un hacker peut ainsi acquérir une certaine

du nom de l'auteur) et que soit interdite toute incorporation de l'œuvre dans un dérivé commercialisé sous une licence privée. » (Auray, 2000 : 554). Comme il le souligne encore, « l'objectif global est explicite : empêcher la possibilité d'une incorporation d'un programme libre à des programmes propriétaires. Une telle incorporation aurait pour effet de supprimer la liberté d'usage et de modification pour les utilisateurs entrant en contact avec le programme à partir de son état incorporé dans la version propriétaire. » (*ibid.* : 467). Mais le *copyleft* ne signifie pas nécessairement gratuité, même si la plupart des logiciels libres le sont : l'information et le logiciel sont *libres* en ce qu'ils peuvent circuler, être copiés et être modifiés par quiconque (Loveluck, 2015 : 140). L'utilisateur n'a donc pas à « subir le logiciel », contrairement aux logiciels sous licence propriétaire dite privative (*ibid.*). Cela ne signifie pas non plus que le logiciel bascule dans le domaine public et serait libre de droits.

¹³⁹ Mikhail Xifaras, qui appuie la dimension ludique des pratiques hacker, indique ainsi que : « (...) le but du *hack* est avant tout dans le plaisir de produire une « *hack value* » élevée et d'être reconnu comme tel dans sa communauté. C'est pourquoi le plaisir du *hacker* doit être partagé avec d'autres personnes qui apprécient l'art de

renommée grâce à un hack spectaculaire, ou en créant un projet novateur, quitte à être considéré comme son « fondateur », voire à bénéficier sur lui d'un « droit de paternité »¹⁴⁰. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'il cherchera à l'« accaparer »¹⁴¹.

Comme nous le verrons dans les chapitres suivants, c'est un combat politique contre la fermeture informationnelle que mènera WikiLeaks en participant à la diffusion massive de documents tenus secrets et à leur basculement, sans l'accord préalable de leurs détenteurs ou producteurs, dans le domaine public. L'activité de WikiLeaks peut ainsi être appréhendée comme la mise en pratique des principes hacker à un niveau sociétal : à la façon des hackers, qui « se passent le code » pour favoriser la diffusion de connaissances *techniques*, l'apprentissage et la coopération, le site Internet de WikiLeaks décloisonne l'information *politique* pour la transmettre au public¹⁴². Ce faisant, il contourne le « droit de propriété » que s'octroient certaines personnes sur des informations jugées d'intérêt général, et les diffuse à des

faire des choses difficiles avec élégance, détachement et facétie. Le *hacker* n'est pas un créateur isolé qui livrerait ses œuvres à un public abstrait et universel, il est membre d'un groupe sans lequel ses *hacks* n'auraient ni sens, ni valeur. (...) l'activité du *hacker* est immédiatement collective, et n'a de sens que dans l'aire de jeu que constitue la communauté de ceux qui prennent mutuellement plaisir à admirer leurs *hacks*. C'est bien pourquoi « l'œuvre » du *hacker* est moins un objet ou un produit qui serait l'expression de la subjectivité créatrice de son auteur que l'institution d'un processus ouvert de créations collectives, qui tire de lui-même sa signification comme « œuvre ». » (2010 : 61-62).

¹⁴⁰ La création d'une œuvre informatique, notamment lorsqu'elle est destinée à être développée en commun, présente divers enjeux en termes de réputation et de droit (licences, décisions d'intégration, mainmise sur l'idée et le savoir originaux, *copyright* ou droit d'auteur). Le principe de paternité veut que l'on cite l'auteur original d'un projet, d'un programme ou d'un logiciel, mais aussi que soient respectées ses intentions morales (Auray, 2009b : 170). Dans le cadre du *copyleft* par exemple, ce droit fournit « l'assurance aux participants à un projet que leur travail ne sera pas réapproprié par un autre acteur, qui déciderait d'en créer une version propriétaire » (Loveluck, 2015 : 140). Mais il permet aussi d'assurer la fidélité aux principes moraux de l'auteur : « La modalité restrictive proposée par [Richard] Stallman de protection de l'auteur consiste à protéger le formalisme intellectuel par une reconnaissance de la *continuité morale entre la chaîne des usagers et son créateur*. Dans cette optique, ce qui est condamné n'est pas la reprise par un tiers des savoirs originaux, mais leur réutilisation dans un contexte qui porte atteinte à la *continuité personnelle* de l'auteur » (Auray, 2000 : 467). Ce droit moral peut s'exprimer, par exemple, par la non-privatisation du logiciel afin d'éviter que celui-ci ne soit intégré à un logiciel payant et ne puisse plus être modifié par des tiers, ou par la restriction de l'usage du logiciel à certaines fins et utilisations (*ibid.* : 468). Sur la régulation par le droit de l'attribution de la paternité, notamment en cas d'œuvres composites et de dérivés, mais aussi sur les différents types de licences et sur la mouvance *open source* que nous laissons ici de côté, voir Auray (2000 : 454-479).

¹⁴¹ Ainsi, comme l'indique Benjamin Loveluck au sujet du fondateur du mouvement pour le logiciel libre Richard Stallman : « l'objectif de Stallman était bien de recréer une « communauté » de *hackers*, en établissant la première pierre d'un système d'exploitation et en le protégeant ainsi par le droit, une fondation sur laquelle d'autres développeurs pourraient continuer à bâtir. » (Loveluck, 2015 : 142). Dans le cadre des logiciels libres, si le *copyleft* offre à l'auteur d'une création un droit de propriété sur son œuvre, c'est paradoxalement pour mieux collectiviser l'œuvre et permettre son partage. L'auteur n'est donc pas ici destiné à accaparer son œuvre, mais doit permettre son amélioration et son épanouissement sous une forme libre et coopérative. Nous verrons dans la partie suivante que cette vision de la fondation fait écho, dans une certaine mesure et en délaissant tout aspect juridique, à la figure des fondateurs romains que décrit Hannah Arendt dans les travaux qu'elle dédie à la question de l'autorité. Ses écrits nous permettront d'appréhender l'émergence de la catégorie de « fondateur de WikiLeaks » dans la presse, et les caractéristiques qui lui seront affiliées par les journalistes.

¹⁴² Je remercie Joan Stavo-Debaugue de m'avoir suggéré cette analogie au code.

fins de dénonciation et de surveillance¹⁴³. Ainsi, WikiLeaks empruntera de nombreux idéaux à l'éthique hacker : « divulgation publique » et « liberté de circulation de l'information » comme biens communs, accès égalitaire au savoir et, dans une certaine mesure, défense de la liberté d'expression (Auray, 2000 : 110-111)¹⁴⁴. Mais plus généralement, par ses actions et sa revendication du principe de transparence, WikiLeaks tentera d'instaurer une culture de la *méfiance* envers les institutions qui détiennent autorité et pouvoir, appliquant, à sa façon, le troisième principe de l'éthique hacker : « Méfiez-vous de l'autorité – Promouvez la décentralisation ».

Ce principe se traduira non seulement par les cibles (institutions détenant le pouvoir) et moyens d'attaque (diffusion de l'information) de WikiLeaks, mais également par la structure technique et organisationnelle du site. En effet, sa version originelle misera sur une absence de bureaucratie et de centralisation, y compris en termes de pouvoir décisionnel. Le projet initial de WikiLeaks, présenté comme l'œuvre de plusieurs fondateurs anonymes et en retrait, aura ainsi pour ambition de générer une « communauté WikiLeaks » horizontale et participative s'organisant sur le mode du *wiki* autour de la fuite d'information. Or ce projet va se confronter à la trajectoire que prendra le site, se transformant progressivement en une organisation de plus en plus structurée et hiérarchique qui délaissera certains idéaux propres à l'éthique hacker pour se présenter comme une réelle organisation médiatique qui donnera toujours plus de pouvoir à ses fondateurs¹⁴⁵. Mais avant d'entamer à proprement parler l'analyse du site Internet de WikiLeaks, et d'observer effectivement ces transformations, précisons encore quelques éléments sur la culture hacker.

¹⁴³ Comme l'a formulé Olivier Glassey lors du colloque privé de cette thèse, WikiLeaks cherche en quelque sorte à « hacker toute la société » : outre être un « pourvoyeur » de documents visant, par cette activité, la liberté de circulation de l'information, il se donnera également comme « prescripteur » de comportements, attitude qu'il adoptera aussi vis-à-vis de la presse.

¹⁴⁴ Ces principes se retrouveront dans le fonctionnement, mais aussi dans la rhétorique de son site Internet. Pour les individus dotés de ce savoir commun, soit les hackers, ces références seront interprétées comme des principes partagés. Le site Internet de WikiLeaks s'inscrira, pour eux, dans la lignée des projets réalisés au sein de la « communauté hacker », bien que les transformations que subira le site le feront s'en éloigner toujours un peu plus. Pour les individus qui ne bénéficieront pas de ces connaissances, soit la majorité des acteurs que cherchera à enrôler le site Internet, WikiLeaks apparaîtra plutôt sous la forme d'un projet militant novateur.

¹⁴⁵ Ces transformations s'accompagneront d'une prise de distance manifeste de WikiLeaks par rapport au milieu hacker. À la fin 2010, WikiLeaks, par la voix de l'une des avocates de Julian Assange, refusera tout bonnement son affiliation au milieu hacker, réinscrivant son activité dans le domaine journalistique. L'on pourra comprendre cette intention clairement affichée de distinguer WikiLeaks du hackerisme par la volonté d'assurer à WikiLeaks et à Assange, à cette période dans une position très délicate, une protection juridique similaire à celle dont bénéficient les instances journalistiques (Karatzogianni, 2012).

Des lignes de fracture chez les hackers ?

Les propos que nous avons tenus jusqu'à présent sur les hackers laissent songer à une communauté harmonieuse, guidée par des principes nobles et des valeurs collectives, à l'image du modèle proche de l'*Académie* que dépeint Pekka Himanen. Or, le partage d'une éthique commune n'indique pas nécessairement que tous les hackers interprètent ses principes de la même façon. Aussi ne s'accordent-ils pas tous sur la manière de traduire le principe de liberté de circulation de l'information ni même sur la façon dont l'informatique devrait s'articuler à l'économie (Loveluck, 2015 : 135). Ils se divisent également sur le rôle que doit jouer l'État dans la régulation d'Internet, de l'informatique et des libertés individuelles, ainsi que, parfois, sur leurs orientations politiques. Enfin, certains d'entre eux s'opposent sur l'éthique du hack, un désaccord qui s'exprimera par une lutte sémantique autour de la catégorie de « hacker » et des limites de l'appartenance qu'elle sous-tend¹⁴⁶. Commençons par ce dernier point.

Hackers contre *crackers* : lutte et glissements sémantiques

Dans son manifeste *How to Become a Hacker*, Eric S. Raymond souligne que devenir hacker implique des aptitudes particulières ainsi que l'attribution catégorielle, par les pairs, de l'appellation « hacker » : « Si vous appartenez à cette culture, si vous avez contribué à son élaboration et si d'autres personnes qui en font partie vous connaissent et parlent de vous comme d'un « hacker », alors vous êtes un hacker. » (Raymond, 2000 : 256). Les hackers seraient ainsi les premiers à reconnaître leurs pairs et à juger s'ils appartiennent ou non à la communauté, et cette reconnaissance passerait par leur consécration catégorielle en tant que « hackers ». Mais les propos de Raymond sont ici à replacer dans un contexte plus global. S'ils se présentent comme une règle générale permettant l'autorégulation des appartenances au monde hacker, ils sont aussi une réponse à l'émergence de nouveaux acteurs apparus courant 1980 avec « les transformations de l'industrie informatique et plus largement de la place de l'informatique en réseau dans les entreprises et dans la société » (Dagiral, 2008 : 489).

Ces acteurs, dont les pratiques consistent à infiltrer « la sécurité du réseau » et les « systèmes de protection des logiciels », vont favoriser l'amalgame entre « hackers » et « pirates

¹⁴⁶ Ces différentes lignes de fracture ne sont pas indépendantes ; elles impliquent souvent les mêmes acteurs et se développent au cours de l'histoire du hackerisme. Aussi sont-elles l'expression de mutations qui accompagnent l'évolution et l'essor de l'informatique et d'Internet dans la société (Dagiral, 2008).

informatiques » (*ibid.*)¹⁴⁷. Ils seront décriés par ceux qui se présenteront comme des *true hackers*, « gardiens authentiques [de l']éthique (...) des pionniers du MIT », et qualifiés de *crackers* (Dagiral, 2008 : 488-489). C'est ainsi que Raymond insiste sur le fait que les *crackers* ne doivent pas être confondus avec les hackers et dénonce l'indifférenciation que réalisent les journalistes entre les deux catégories :

« Il existe aussi un groupe de gens qui prétendent être des hackers mais n'en sont pas. Ce sont des gens (il s'agit surtout d'adolescents de sexe masculin) qui prennent leur pied en s'introduisant dans les ordinateurs et en piratant le réseau téléphonique. Les véritables hackers appellent ces gens des « crackers » et ne veulent avoir aucun rapport avec eux. Les véritables hackers considèrent en général que les crackers sont paresseux, irresponsables et pas si brillants que ça ; ils leur objectent qu'il ne suffit pas d'être capable de briser des codes de sécurité pour être un hacker, de même qu'il ne suffit pas d'être capable de faire démarrer une voiture volée pour être un ingénieur du secteur automobile. Malheureusement, un bon nombre d'auteurs et de journalistes se sont fait avoir et confondent les crackers avec les hackers, ce qui a le don d'irriter profondément ces derniers. La différence fondamentale est la suivante : les hackers construisent ce que les crackers détruisent. » (Raymond, 2000 : 257-258)

Ces querelles sémantiques traduisent une division des hackers sur les valeurs et les compétences qui devraient régir la communauté hacker, au-delà du fondement largement partagé que constituent les principes évoqués ci-dessus. Or, l'on peut – à juste titre – penser que ce n'est pas parce que d'autres hackers ne reconnaissent pas aux *crackers* d'appartenir à la communauté que ceux-ci ne revendiquent pas certains principes propres à l'éthique hacker ou qu'ils ne se considèrent pas comme des hackers. Par ailleurs, toutes les activités des *crackers* ne visent pas forcément à nuire. À l'instar d'Éric Dagiral, l'on peut ainsi se demander où placer les *crackers* dont l'activité consiste à « rendre accessibles à tous, gratuitement ou quasi gratuitement, produits culturels et logiciels nécessaires à l'activité créative » ; *crackers* qui participent, ce faisant, à la libre circulation de l'information et donc à l'éthique hacker (2008 : 492-493). L'on

¹⁴⁷ Cet amalgame s'est répandu dans le langage courant par les productions journalistiques. Jean-Marc Mandosio, dans sa traduction du texte de Raymond, note que les personnes qui emploient la catégorie de « hacker » sans appartenir au milieu font généralement un mauvais usage du terme, à l'image des journalistes qui regroupent sous cette catégorie différentes pratiques : « (...) l'usage du mot hacker a évolué à la mesure de son utilisation par les « auteurs et journalistes » qu'il [Raymond] fustige. Le mot hacker tend aujourd'hui à définir la grande famille des bidouilleurs de l'informatique et des réseaux, les petits génies comme les peu doués, ceux qui respectent la loi comme ceux qui s'introduisent illégalement dans les ordinateurs. (...) La règle rappelée ici (un hacker ne le devient que s'il est appelé ainsi par ses pairs) a d'ailleurs un étonnant corollaire : toute personne utilisant le mot hacker sans être elle-même membre de cette communauté le fait à mauvais escient. » (Mandosio dans Raymond, 2000 : 257-258). Les journalistes auraient ainsi participé à faire évoluer le terme « hacker » et à l'associer au piratage informatique, en sortant cette catégorie de sa sphère d'activité et des règles censées régir son emploi.

peut aussi se demander comment considérer les hackers qui participent à assurer la sécurité du réseau de grandes firmes et favorisent ainsi la *centralisation du contrôle*, renonçant dès lors au principe de décentralisation (*ibid.*). On le comprend, la frontière éthique qui sépare les hackers des *crakers* n'est pas toujours aussi marquée qu'elle y paraît et pose une série de questions et de dilemmes aux hackers¹⁴⁸.

Par ailleurs, Nicolas Auray attribue aux hackers une quadruple vision de la liberté qui justifie l'intrusion dans – ou du moins un intérêt pour – les systèmes de sécurité :

« Les justiciers du réseau de l'internet sont des militants de la liberté. Ils ont tendance à défendre la liberté de l'utilisateur, comme on l'a vu, mais aussi la liberté de la création, contre les disciplines de travail représentées par la culture de l'urgence si répandue dans les sphères du travail en réseau. Ils défendent aussi la liberté de l'exploration. Ils dénoncent ainsi les lois sur la cybercriminalité, qui transforment des hackers curieux ou parfois désinvoltes en délinquants parce qu'ils ont fait « intrusion » de manière malveillante. Ils dénoncent aussi une évolution législative qui, au nom de la lutte contre le terrorisme, entrave la possibilité de mener des recherches universitaires indépendantes en matière de sécurité informatique. Ils défendent le droit de parodier, qui est remis en cause au nom de la protection des marques. Promoteurs d'un élargissement des libertés, ils contrarient de ce fait une tendance des sociétés occidentales, qui va aujourd'hui vers plus de sécurité. »
(2009b : 177)

Ces querelles sémantiques qui divisent la « culture hacker » en différentes « sous-cultures » (Dagiral, 2008 : 491) ne sont pas forcément indépassables. Des formes hybrides de collectifs émergent de la fusion entre différentes mouvances qui se rejoignent sur des fronts communs. C'est le cas des *hacktivistes* qui réunissent *crackers* et *hackers* dans une lutte politique commune guidée par « plusieurs grands principes de l'éthique hacker : défiance vis-à-vis de l'autorité, de la centralisation, espoir d'une transformation pour le meilleur » (*ibid.* : 493). Nous verrons que c'est un ethos proche de l'hacktivisme que cherchera à générer le discours public du site Internet de WikiLeaks lorsqu'il présentera ses fondateurs.

¹⁴⁸ Une solution, qui n'est pas non plus sans poser problème, a consisté à classifier les hackers selon leurs intentions morales. Les hackers distinguent ainsi entre *white hats*, hackers aux bonnes intentions comme ceux qui s'introduisent dans la sécurité d'un réseau pour en signaler les failles, et *black hats*, hackers qui infiltrent ces mêmes systèmes de façon malveillante, avec entre-deux les *grey hats* (Dagiral, 2008 : 490).

Social-libertaire vs libéral-libertaire

Abordons maintenant les autres lignes de fracture du milieu hacker, celles qui touchent au rôle de l'État et de l'économie dans la régulation de l'informatique et d'Internet. Nicolas Auray (2000) distingue entre deux figures politiques de hackers, celle du « libéral-libertaire » et celle du « social-libertaire », une distinction qui renverrait plus généralement à celle qui s'est établie au cours des années 1990 entre hackers « libertariens » et hackers « libertaires ». La figure du « libéral-libertaire », initiée par les fondateurs de l'*Electronic Frontier Foundation* (EFF) sur lesquels nous reviendrons, postule une position « libertarienne » proche du libéralisme, qui refuse l'intrusion de l'État et du droit dans le cyberspace, et s'oppose « aux menaces que laissent planer les États et les grandes compagnies sur la protection de la sphère privée dans les réseaux électroniques » (*ibid.* : 128-135). Comme l'indique Auray, cette posture peut aboutir « au nom de la protection des libertés individuelles, [à] la cryptographie et donc à la *confidentialité* des informations échangées par les citoyens sur le réseau », alors même que ses adeptes défendent la liberté de circulation de l'information (*ibid.* : 135). Si cette figure est « marquée par sa filiation par rapport à l'*individualisme* », elle entretient également une « proximité plus grande au monde marchand » (*ibid.* : 128). Aussi, du point de vue de l'économie informationnelle certains « cyberlibertariens » s'appuient sur un modèle biologique de l'information pour la présenter comme une « forme vitale » qui doit s'épanouir d'elle-même en se propageant et voient en l'innovation un moyen naturel de développement libre et d'autorégulation du système (Loveluck, 2015 : 149-157). Ils s'opposent ainsi au contrôle étatique, qui dérégulerait le système, et « aux grands monopoles », mais promeuvent les libertés individuelles et « défen[dent] l'entrepreneuriat, à travers par exemple, la promotion des start-ups » (*ibid.* : 157). Le « libertariannisme », comme le rappelle Loveluck, est « un « libéralisme » total – à la fois social, économique et politique – ou *radical*, puisqu'il se caractérise par une théorie de l'État minimal, ainsi que par l'idée que les individus laissés libres sont en mesure de s'auto-organiser – et pas uniquement dans le domaine économique. » (*ibid.* : 161).

La seconde figure, celle du « social-libertaire », portée par des hackers comme les défenseurs du logiciel libre, est « marquée par sa valorisation de la *socialisation* de la production et d'un cadre communautaire et sa proximité plus grande au secteur public » (Auray, 2000 : 128-135). Elle est souvent représentée par des individus ayant exercé une activité « rémunéré[e] dans un cadre étatique » (à l'image de Richard Stallman) ; elle accepte, sous conditions, l'aide de l'État lorsque celui-ci permet de financer les hackers et de partager au sein du domaine public de

façon libre de droits leurs productions (*ibid.*). Très critique des libéraux-libertaires, elle met l'accent sur l'aspect « pédagogique de l'ouverture », ainsi que sur le « droit du public à l'information », elle est ainsi contre la « commercialisation des logiciels et la régulation marchande », deux processus qui entraveraient, précisément, « la liberté de circulation de l'information » (*ibid.*)¹⁴⁹. Elle est, si l'on veut, plus proche du mouvement hacker inauguré par les pionniers du MIT.

Si elles s'opposent sur certains principes, ces figures se rejoignent sur le partage d'une « culture libérale », au sens d'une « sensibilité culturelle » s'exprimant par la défense des libertés individuelles (Coleman citée par Loveluck, 2015 : 132-133). À l'image des tensions qui traversent les hackers autour de la revendication de la catégorie de « hacker » et de l'éthique du hackerisme, la frontière entre ces deux figures n'est pas complètement imperméable, et peut donner naissance à des prises de position hybrides. Certains hackers qui entretiendraient une affinité plus grande avec la figure « sociale-libertaire » peuvent revendiquer certaines valeurs libertariennes, que ce soit sur le plan économique ou politique. C'est ce que montre Benjamin Loveluck avec l'exemple d'Eric Raymond, « qui a longtemps été considéré comme un porte-parole du mouvement *open source* », mais qui est un fervent « militant du parti libertarien » et promoteur des libertés individuelles (il défend notamment le port d'armes à feu), ou avec celui de Julian Assange, qui bien que refusant d'être enfermé dans « un camp philosophie ou économique en particulier », se dit libertarien « en ce qui concerne les marchés » (*ibid.* : 160 ; Assange cité par Loveluck : 331)¹⁵⁰.

Plus généralement, l'affirmation de postures libertariennes fortes quant au rôle que devrait jouer l'État dans la régulation des libertés individuelles, est aussi à replacer dans le contexte plus

¹⁴⁹ Pour une différence entre le modèle libertaire et le modèle libertarien, voir également Auray (2001). Plus généralement, sur l'évolution de ces figures, sur leurs différentes déclinaisons et sur leur rapport à la politique, notamment américaine, voir la deuxième partie de l'ouvrage de Loveluck (2015).

¹⁵⁰ Plus généralement, le projet de WikiLeaks peut être vu comme la rencontre d'idéaux à la fois libertaires et libertariens. Sur le plan de l'économie informationnelle, Loveluck l'inscrit pleinement dans le « libéralisme informationnel », son but n'étant pas de révolutionner le capitalisme, mais de le « réformer (...) de l'intérieur du paradigme libéral » (*ibid.* : 276). Cependant, comme il le souligne, WikiLeaks n'aspire pas à la suppression de l'État, mais bien au rétablissement de son équilibre par sa surveillance grâce à l'apparition d'un contre-pouvoir (WikiLeaks) : « [le projet de WikiLeaks] cherche à articuler ensemble éthique et politique, à travers une notion de la justice fondée en droit. Il s'agit en effet de porter à l'incandescence un idéal libéral qui est celui de la transparence des *affaires publiques*, c'est-à-dire ce qui a trait à la réalisation politique de la liberté. L'auto-organisation telle que la conçoit Assange n'implique donc pas la disparition de l'État, mais la nécessité d'en contrebalancer la puissance par des formes distribuées de circulation de l'information qui doivent nécessairement lui échapper. » (*ibid.* : 277). Nous verrons ultérieurement que l'on peut attribuer un tel rôle à la presse, selon des modalités qui ne relèvent pas de la transparence, axée sur le dévoilement, mais bien de la publicité, orientée par une logique de la mise en commun et du débat public.

général de leur émergence. Ce contexte prend place aux États-Unis au début des années 1990 lorsque sont entreprises les premières mesures répressives contre les hackers. Ainsi, comme l'avance Dagiral à ce sujet :

« Élément classique de la construction identitaire collective d'un mouvement, cette date marque un avant et un après. L'avant est assimilé à un âge d'or, l'après à une forme d'entrée en résistance, à un désenchantement, mais révèle surtout les profondes mutations des mondes hackers. Tout comme les ravers de la musique techno, les hackers de la technologie informatique considèrent que l'âge d'or s'achève avec l'expérience de la répression policière et judiciaire. La liste des procès de hackers célèbres (celui de Kevin Mitnick en particulier) et l'adaptation du droit ancrent de façon durable cette période noire dans la mémoire collective du groupe. Bruce Sterling évoque un « hacker crackdown ». Ce moment correspond aussi à la construction d'une représentation sociale négative des hackers, qui deviennent des pirates au sens où cela est toujours communément entendu aujourd'hui : par leur faute, la sécurité devient une préoccupation majeure des acteurs de l'informatique et de ses réseaux, et l'analogie entre hackers et terroristes devient un lieu commun. » (Dagiral, 2008 : 488).

Les mesures entreprises par le droit et la police pour sanctionner les actions de certains hackers ont mené certains d'entre eux, à militer en faveur de la protection des données personnelles et à trouver des moyens de se protéger contre la censure et la surveillance, à travers des méthodes d'encryptage :

« Les hackers engagés soulignent que les technologies d'encryptage ne doivent pas seulement répondre aux besoins des gouvernements et des entreprises en la matière mais aussi permettre aux individus de se protéger des gouvernements et des entreprises. (...) Dans sa défense de la liberté d'expression et de la protection des données personnelles, le monde hacker est, de façon caractéristique, décentralisé. » (Himanen, 2001 : 93-94)

Parmi ces militants, l'on retrouve Mitch Kapor et John Perry Barlow qui ont fondé l'*Electronic Frontier Foundation* que nous avons abordée précédemment, soit une fondation visant à « promouvoir les droits fondamentaux du cyberspace », notamment « la liberté d'expression et le respect des données personnelles », ainsi que John Gilmore, Tim May et Eric Hughes qui ont initié le mouvement *Cyberpunk* (*ibid.* : 91-92, 106). Si les méthodes d'encryptage, qui consistent à coder un message pour que seul son destinataire puisse le déchiffrer, existent depuis longtemps, celles-ci se complexifient avec l'émergence de l'informatique¹⁵¹. Dans le cadre du mouvement *Cyberpunk*, la cryptographie est utilisée à des fins politiques dans le but de

¹⁵¹ Pour une histoire de la cryptographie, voir Singh (2001).

préserver la vie privée et les données personnelles. Comme l'indique Loveluck (2015 : 164), elle vise à combiner cryptographie pour mieux protéger les droits des personnes et « transparence des informations d'intérêt public (...) pour rééquilibrer les forces entre l'État (...) et les individus ». Ce mouvement anticipe les questions qui émergent dans les années 2000 avec l'apparition des réseaux sociaux et la surveillance de masse. La cryptographie sera le moyen qu'emploiera le site Internet de WikiLeaks pour ses *chats* de discussion et pour assurer à ses sources, soit aux *whistleblowers*, l'anonymat¹⁵². Plus généralement, le projet de WikiLeaks s'inscrit dans le sillage des idéaux *cypherpunks* visant au rééquilibrage du pouvoir et des droits entre État et citoyens par le biais de la transparence (Loveluck, 2015 : 164). Nous verrons que si les idéaux de WikiLeaks restent stables à travers le temps, les moyens que ses instigateurs se donneront pour les diffuser dans l'espace public évolueront au gré des transformations de son site. Mais ces transformations pourront aussi être comprises dans le cadre plus général d'une intrusion progressive des hackers dans le milieu journalistique afin de donner forme à une nouvelle démarche journalistique axée sur les données.

Du hackerisme au journalisme

Comme le soulignent Éric Dagiral et Sylvain Parasie (2011), les années 2000 voient apparaître un nouveau type de journalisme en ligne mené de front par une catégorie d'acteurs qui n'est pas directement liée à la profession : les hackers, notamment issus de la mouvance du logiciel libre¹⁵³. Les deux sociologues expliquent cet intérêt des hackers pour le journalisme par le

¹⁵² Julian Assange se présentera lui-même comme un cypherpunk expert des questions liées à la cryptographie dans le livre qu'il rédigera en 2012 en collaboration avec trois autres hackers sous la forme d'une conversation : *Cypherpunks: Freedom and the Future of the Internet*. Il y est introduit de la manière suivante : « Julian Assange is the editor in chief of and visionary behind WikiLeaks. An original contributor to the Cypherpunk mailing list, Julian is now one of the most prominent exponents of cypherpunk philosophy in the world. His work with WikiLeaks has given political currency to the traditional cypherpunk juxtaposition: "privacy for the weak, transparency for the powerful." While his most visible work involves robust exercise of the freedom of expression to force transparency and accountability on powerful institutions, he is also an incisive critic of state and corporate encroachment upon the privacy of individuals. Julian is the author of numerous software projects in line with the cypherpunk philosophy, such as the first TCP/IP port scanner *strobe.c*, the rubberhose deniable encryption file system, and the original code for WikiLeaks. In his teens Julian was an early computer and network security researcher, before some kinds of hacking were defined in law as criminal activity. Subsequently an activist and internet service provider to Australia during the 1990s, Julian has also co-written a history of the international hacker movement with Sulette Dreyfus, titled *Underground*, upon which the movie *Underground: The Julian Assange Story* was loosely based. » (2012 : 19-20). Comme nous le verrons, ce livre destiné au grand public qui fait d'Assange le principal instigateur de WikiLeaks n'aurait pas pu paraître avant 2010, année où il a accepté d'endosser publiquement la catégorie de « fondateur de WikiLeaks ».

¹⁵³ Si certains hackers ont su se faire une place dans les salles de rédaction de grands titres américains, les ethnographies réalisées par Dagiral et Parasie montrent que la collaboration avec les journalistes ne va pas sans poser de problèmes, notamment en ce qui concerne la valeur à accorder à la donnée en soi (*ibid.* : 150). Notons toutefois qu'il existe de nouveaux médias d'information indépendants nés sur Internet de la rencontre entre des professionnels du journalisme et des amateurs de technologie. Ces médias d'information sont ce qu'on appelle des

terrain fertile que constitue la presse pour la démocratisation de l'éthique hacker, et notamment du principe de liberté de l'information. Comme ils l'indiquent :

« Parce qu'ils considèrent la presse comme une institution majeure de production de l'information et donc de transformation de la société, plusieurs acteurs vont orienter leur parcours professionnel au moment où le perfectionnement des sites de presse en ligne rencontre leurs compétences de développeurs en quête de projets stimulants. » (*ibid.* : 146-147)

Outre la démocratisation de valeurs propres à l'éthique hacker, Sylvain Parasio (2011 : 3-4) identifie deux autres raisons à l'engouement des hackers/programmeurs pour la presse : « l'intérêt technologique » qu'offre le monde de la presse, il faut savoir « innover en matière de programmation (...) de traitement de données et de visualisation », notamment pour respecter les délais ; la possibilité d'y traiter et visibiliser de nombreuses données gouvernementales rendues publiques par des organisations ou fondations telles que la *Sunlight Foundation* aux États-Unis¹⁵⁴. À cela s'ajoute la volonté de transformer la démarche journalistique en soi en la fondant sur des données pour améliorer la qualité de l'information et, lorsque cette démarche se rapproche du journalisme d'investigation, de promouvoir la transparence des gouvernements (*ibid.* : 5, 7).

Comme le souligne encore Parasio (*ibid.* : 9), l'idée de fond qui anime nombre de ces nouveaux acteurs et des dispositifs qu'ils mettent en place au sein d'organismes de presse ou en-dehors¹⁵⁵, est d'offrir aux individus la possibilité de « maîtriser leur environnement immédiat et de se décider par eux-mêmes » – une rhétorique qui sera, comme nous le verrons, au cœur du discours public du site Internet de WikiLeaks. Mais ce faisant, ces hackers-journalistes délèguent aux

pure players d'information : « Ces sites natifs de l'internet sont le fruit de la jonction entre deux groupes d'acteurs, auxquels David Domingo (2008) attribue l'invention du « mythe du journalisme en ligne » : d'une part les journalistes en rupture avec les médias traditionnels, porteurs d'un discours critique sur l'évolution de ces derniers (marchandisation, dépendance, manque d'innovation etc.), et, d'autre part, les enthousiastes du numérique, porteurs d'une idéologie techno-utopiste et d'un savoir-faire spécifique. Comme l'indique Domingo, à juste titre, l'objectif de cette jonction entre professionnels expérimentés et jeunes technophiles est la réinvention d'un journalisme indépendant au service de la société et de la démocratie. » (Smyrnaio, 2013 : 133-134).

¹⁵⁴ Les buts de cette fondation ne sont pas sans rappeler ceux que se donne WikiLeaks. La page de présentation de son site indique ainsi que son objectif est de permettre à un public global d'avoir accès à des données qui leur sont cachées : « We believe that information is power, or, to put it more finely, disproportionate access to information is power. We are committed to improving public access to public information by making it available to the public, online. » (<https://sunlightfoundation.com/about/>). Notons que WikiLeaks et la *Sunlight Foundation* émergent dans le paysage médiatique au même moment. Leur ressemblance va jusqu'à trouver un écho sémantique lorsqu'en 2010, la direction de WikiLeaks créera la société *Sunshine Press productions* à laquelle appartiendra juridiquement WikiLeaks.

¹⁵⁵ Ces dispositifs peuvent, par exemple, prendre la forme de « bases de données interrogeables en ligne, de cartes ou d'animations interactives » (*ibid.* : 2).

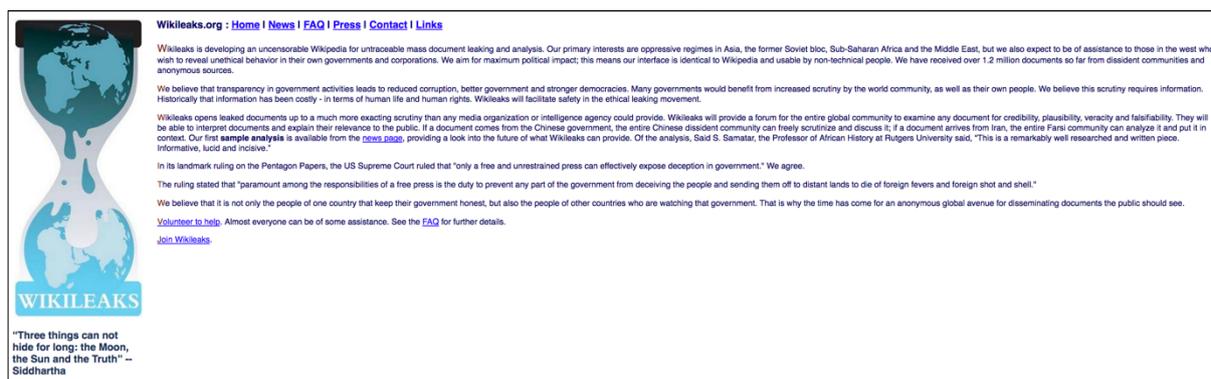
internautes la tâche de sélectionner et d'interpréter des données brutes décontextualisées, travail de mise en intelligibilité qui revient normalement aux journalistes (*ibid.* : 10-12). En d'autres termes, en promettant un accès direct aux données, ils suppriment le travail de traduction et de médiation propre à la démarche journalistique et laissent aux lecteurs le soin de faire sens des informations qu'ils mettent à disposition. C'est bien une telle démarche que promouvra le site Internet de WikiLeaks lors de sa création, démarche à laquelle nous allons maintenant nous intéresser.

Les trois chapitres qui suivent s'intéressent à la dimension *publique* de WikiLeaks¹⁵⁶. Ils analysent l'évolution du discours et des fonctionnalités de son site Internet durant ses trois premières années d'existence (2007-2009). Nous montrerons comment WikiLeaks, plateforme participative a-hiérarchique visant à contourner la censure et à offrir un espace d'information *alternatif* aux dissidents de régimes autoritaires, se transforme progressivement pour se présenter comme une organisation médiatique structurée et hiérarchique qui se revendique du journalisme d'investigation et qui cherche à promouvoir un partenariat avec la presse, transformations qui l'éloigneront de certains des principes propres à l'éthique hacker.

¹⁵⁶ Rappelons que notre démarche s'inscrit dans une sociologie des médias qui situe son analyse à l'échelle de l'espace public médiatique. Notre objet d'étude porte sur la façon dont une entité qui se présentait initialement comme collective a été réduite *publiquement* à la figure de son fondateur. Nous n'avons fait, dans ce chapitre, qu'apporter des éléments de compréhension généraux qui, pour certains, transparaîtront dans nos analyses, mais qui ne sont pas l'objet de cette thèse en soi. Nous ne prétendons ainsi pas à une ethnographie des pratiques hackers ni à une analyse sociohistorique de leur rôle au sein des transformations politiques, économiques ou journalistiques. Si nous nous intéresserons aux tensions que générera l'apparition de WikiLeaks dans le paysage médiatique, celles-ci seront analysées à partir de leurs traces publiques et non à partir de prises de position internes.

4. UNE PLATEFORME PARTICIPATIVE ET COLLABORATIVE (JANVIER 2007)

Le site <http://wikileaks.org> émerge dans le paysage médiatique début 2007, alors qu'il n'est encore qu'une version d'essai¹⁵⁷. Minimaliste, le site dispose à ses débuts de huit onglets : « *home* » qui tient lieu de page d'accueil ; « *News* » exposant les communiqués du site ; « *FAQ* » servant de page de présentation détaillée du projet et du site ; « *Press* » destiné à relayer les apparitions de WikiLeaks au sein d'autres médias ; « *Volunteer* »¹⁵⁸ ; « *Support* » renvoyant à la page de donation ; « *Contact* » affichant les différents moyens de contacter les membres du site ; enfin, « *Links* » donnant accès à une série de liens renvoyant à des programmes de cryptage et de réseaux anonymes.



Page d'accueil du site, janvier 2007 :

<https://web.archive.org/web/20070114162346/http://www.wikileaks.org/index.html>.

Si l'ensemble de ces onglets sont intéressants à étudier, les pages « *Home* » et « *FAQ* » sont particulièrement pertinentes à analyser dans la mesure où elles sont les principaux lieux de présentation de WikiLeaks, de son projet, ainsi que de ses membres.

¹⁵⁷ Cette publicité précoce et non désirée du site est attribuée à Steven Aftergood, physicien et activiste américain qui est également l'éditeur du site *Secrecy News (Federation of American Scientists)*. Selon une ancienne page Wikipédia destinée à présenter WikiLeaks (<https://web.archive.org/web/20071116052422/http://en.wikipedia.org/wiki/Wikileaks>), Aftergood aurait été approché par les membres de WikiLeaks afin de lui proposer d'appartenir au conseil consultatif de WikiLeaks. Critique à l'égard du projet, il aurait décliné la proposition et signalé l'existence du site sur une page de blog avant son lancement officiel.

¹⁵⁸ Les onglets « *Volunteer* » et « *Support* » sont accessibles à partir des liens proposés dans le discours d'accueil. La page « *Volunteer* » n'a pas été enregistrée par le site d'archivage de pages web (<https://archive.org/web/>) utilisé pour mener cette analyse rétrospective du site Internet de WikiLeaks. Ne disposant d'aucun moyen pour récupérer l'archive de cette page, celle-ci n'a pu faire l'objet ni d'une description empirique ni d'une analyse détaillée.

LA PAGE D'ACCUEIL DU SITE : PRÉSENTER ET INTERPELLER

WikiLeaks se présente sur sa page d'accueil comme un dérivé non censurable de l'encyclopédie en ligne Wikipédia destiné à la « fuite massive et non traçable de documents et à leur analyse ». Durant les premiers mois de son existence, cette page sert à décrire le projet, les buts et les cibles d'attaque de WikiLeaks, soit principalement les régimes oppressifs :

Wikileaks is developing an uncensorable Wikipedia for untraceable mass document leaking and analysis. Our primary interests are oppressive regimes in Asia, the former Soviet bloc, Sub-Saharan Africa and the Middle East, but we also expect to be of assistance to those in the west who wish to reveal unethical behavior in their own governments and corporations.

Le fonctionnement proposé est relativement simple : des individus, auxquels le site garantit l'anonymat par des moyens technologiques, déposent des documents prouvant les actes répréhensibles de régimes oppressifs ou d'entreprises corrompues. Ces documents font ensuite l'objet d'une vérification, d'une recontextualisation et d'une analyse par les membres de WikiLeaks appartenant au pays ou à l'entreprise incriminés. Sur cette base, ces derniers rédigent *collectivement* des articles destinés à être publiés sur le site afin d'explicitier et d'accompagner ces documents bruts, érigés alors en preuves, auprès d'un vaste public non informé¹⁵⁹. Fonctionnant sur un mode similaire à la « vigilance participative » propre à la gouvernance de l'encyclopédie en ligne Wikipédia, soit une surveillance mutuelle des écrits des autres contributeurs permettant le contrôle et la coordination de l'écriture participative (Cardon et Levrel, 2009), cette version embryonnaire du site s'axe sur la participation de tout un chacun au bon fonctionnement de l'activité de WikiLeaks. À l'image de Wikipédia, elle suggère la constitution d'une « communauté WikiLeaks ».

De l'importance de la transparence et de la responsabilité partagée

Le but déclaré de ce travail collectif est la transparence des activités des gouvernements (et par extension des institutions et sociétés) :

We believe that transparency in government activities leads to reduced corruption, better government and stronger democracies. Many governments would benefit from increased scrutiny by the world community, as well as their own people. We believe this scrutiny requires information. Historically

¹⁵⁹ Sur la notion de preuve dans le cadre d'une sociologie pragmatique, voir Chateauraynaud (2004).

that information has been costly - in terms of human life and human rights. Wikileaks will facilitate safety in the ethical leaking movement.

Cette transparence, qui permettrait selon le site une « réduction de la corruption » (*reduced corruption*), de « meilleurs gouvernements » (*better governments*) et des « démocraties plus fortes » (*stronger democracies*), se traduit par « la surveillance » (*scrutiny*) des activités d'un gouvernement par une communauté mondiale (*world community*) et par les citoyens du pays dont il est question (*their own people*).

Cette surveillance par le peuple est rendue possible par les informations qui sont publiées et rendues disponibles sur le site Internet de WikiLeaks, des informations censées embarrasser les régimes qu'elles incriminent. Ces informations prennent la forme de documents « bruts », souvent dans un jargon spécialisé (les fuites), transmises à WikiLeaks, dans un acte de dénonciation, par un « futeur » anonyme. La publicité, au sens restreint ici de rendre public auprès d'un public, est ainsi la clé de voute du type de transparence que prône le site : l'accessibilité à des informations soumises au regard d'une large communauté, celle de WikiLeaks d'abord, puis par écho la communauté mondiale, contraindrait les activités des gouvernements mis en cause et bornerait ainsi leur pouvoir. Pour que se mette en place cette logique de surveillance, WikiLeaks a besoin d'une certaine visibilité dans l'espace public médiatique lui assurant la fréquentation de son site¹⁶⁰. Mais il a également besoin du travail de médiateurs rendant ces documents intelligibles à un plus grand nombre pour qu'ils puissent susciter une indignation partagée – c'est bien le but de leur diffusion – et générer de la *méfiance* envers les institutions qu'ils mettent en cause¹⁶¹. Cette tâche de médiation est censée être assurée par les communautés dissidentes actives sur le site, soit par les personnes directement touchées par ces fuites.

¹⁶⁰ WikiLeaks doit donc s'assurer une aide *externe*, un « pointeur », permettant d'attirer l'attention sur ses activités. Le partenariat qu'il instituera plus tardivement avec des organes de presse traditionnels peut être compris comme une façon qu'il s'est donnée pour répondre à ce problème.

¹⁶¹ La diffusion de ces fuites fonctionne sur un modèle similaire à celui du scandale : la publicité d'une transgression que l'on ne peut feindre d'ignorer et qui, une fois unanimement condamnée, permet la réaffirmation de certaines valeurs collectives (Adut, 2005 ; de Dampierre, 1954 ; Heinich, 2005). Selon Adut, pour qu'il y ait scandale, il faut que la transgression soit publicisée auprès d'une audience par une seule source d'information : « Publicity is usually achieved only when the members of a public are exposed simultaneously to a transgression, either actually or discursively, from a single source of communication. This way, each member knows and cannot pretend not to know the position of the other members as the recipient of the discreditable information. » (*ibid.* : 218). L'on peut avancer que c'est précisément le rôle de cette source d'information que souhaite jouer ici WikiLeaks et ceci afin de dénoncer les institutions que les documents mettent en cause, et générer de la *méfiance* à leur égard.

La responsabilité de la dénonciation formulée à partir de la diffusion de ces fuites ne revient pas en dernière instance, et ce bien qu'ils en soient les garants, à la personne qui transmet les documents (le « fuitteur ») ou les diffuse (WikiLeaks), mais bien à l'ensemble de ses destinataires qui se transforment par le biais de la transparence en un public informé. L'on peut faire ici un parallèle avec le discours journalistique qui par son énonciation, engage ses lecteurs à partager la responsabilité de ce qui est énoncé. En effet, selon C. Servais (2013 : par. 27, par. 33), la responsabilité de l'énonciation journalistique est partagée avec les destinataires du discours pour au moins deux raisons : parce que le discours médiatique joue le rôle de porte-parole de la collectivité au nom de laquelle il parle et qu'il engage ce faisant ; parce qu'il permet, par son intermédiaire, à ses lecteurs de se constituer en un public. L'on peut attribuer une telle responsabilité aux lecteurs du site (et plus généralement à « la communauté mondiale » visée par le site) qui, dans ce modèle, doivent condamner collectivement les actes et individus mis en cause par ces fuites. Ces fuites interpellent donc, en même temps qu'elles engagent la responsabilité de leurs lecteurs en les constituant en un public éclairé et concerné prêt à s'indigner. Nous verrons néanmoins que les logiques qui président la *transparence* et les activités de WikiLeaks sont loin d'être celles de la *publicité* et du journalisme traditionnel.

L'auditoire composite de la page d'accueil : des catégories « en devenir »

Loin de se cantonner à une fonction purement descriptive, la page d'accueil du site sert également de lieu de recrutement. Le discours de cette page génère implicitement différentes catégories visant à interpeller et mobiliser, chacune à leur manière, les individus qui voudraient bien se reconnaître en elles. Le site joue ici le rôle de « médiation technologique » permettant la constitution d'un « réseau communicationnel virtuel » (Vandenberghe, 2010 : 257). Ce point est particulièrement important à ce stade de développement de WikiLeaks, dans la mesure où le site nécessite la constitution d'un réseau d'acteurs qu'il parviendra effectivement à mobiliser pour mener à bien son projet. Ainsi, le discours d'accueil produit et interpelle un « auditoire composite »¹⁶² dont les éléments ne sont pas encore définis par des catégories d'appartenance stables, mais perceptibles par des « indices d'allocution » (Amossy, 2016 : 70, 60).

¹⁶² Le terme d'auditoire est équivalent à celui de destinataire à cela près qu'il souligne la potentielle hétérogénéité de ses composants. À la suite de Chaim Perelman, la linguiste Ruth Amossy reprend cette notion qu'elle traduit en termes de discours dans son analyse de l'argumentation. Comme elle le souligne (2016 : 50-51) : « Elle [la nouvelle rhétorique] montre la façon dont le type de public visé modèle le discours. On parle toujours pour et en fonction de quelqu'un. Aussi importe-t-il avant toute chose de voir comment l'analyse peut prendre en compte un allocutaire qui, bien souvent, n'est indiqué qu'en creux. (...) L'auditoire constitue une entité variable que le

Les fuites-sources

Les premiers composants de cet auditoire sont reconnaissables par l'action qu'ils effectuent, soit faire « fuiter » des documents. Ils apparaissent sous la forme de l'exemple suivant :

We have received over 1.2 million documents so far from dissident communities and anonymous sources.

Deux catégories d'appartenance entrent en jeu. La première, les « communautés dissidentes », est collective. Elle regroupe des acteurs qui partagent des conditions de vie particulières, conditions signalant une rupture volontaire avec leur pays ou leur gouvernement d'origine. Faire fuiter des documents relatifs à leur pays est précisément ressaisi comme un acte de dissidence. Bien qu'exprimée au pluriel, la seconde catégorie, les « sources anonymes », suggère quant à elle des acteurs agissant individuellement. Ce qu'ils partagent, ce ne sont pas des conditions de vie particulières liées à une appartenance commune, mais l'anonymat que leur garantit WikiLeaks.

Cette seconde catégorie entre doublement en contraste avec la première : outre le caractère « communautaire » dont elle est dépossédée, elle suggère, contrairement à la première, que l'individu qui se cache derrière la fuite n'est pas nécessairement issu d'un gouvernement oppressif. Elle rappelle ainsi le deuxième type d'acteurs susceptibles de transmettre des documents à WikiLeaks, soit « ceux qui, en Occident, souhaitent révéler des comportements non éthiques au sein de leur gouvernement ou de leur société » :

Our primary interests are oppressive regimes in Asia, the former Soviet bloc, Sub-Saharan Africa and the Middle East, but we also expect to be of assistance to those in the west who wish to reveal unethical behavior in their own governments and corporations.

Soulignons encore que ces deux catégories ne sont pas figurées directement dans le discours sous la forme d'une interpellation directe faite aux lecteurs de WikiLeaks. Elles ne sont pas non plus dotées d'une nomination particulière, comme le suggérera une version plus tardive de ce discours (*leakers* ou *whistleblowers*). Cependant, ces catégories « en devenir » sont, à ce niveau

locuteur détermine lorsqu'il choisit pour cible de son entreprise de persuasion un individu, un groupe restreint ou un vaste public. » Dans notre cas, l'auditoire est composite dans la mesure où l'entreprise de persuasion vise différentes catégories d'individus dont l'engagement effectif est nécessaire au fonctionnement du site.

déjà, susceptibles de parler et d'offrir des prises aux lecteurs qui se reconnaîtraient dans ces exemples et qui auraient des documents à faire fuiter.

Les rédacteurs-éditeurs

Les seconds composants de cet auditoire se trouvent, si l'on veut, de l'autre côté de la médiation technologique de WikiLeaks. Ils ont trait au travail de vulgarisation des fuites. Là encore, la catégorie venant qualifier ces acteurs est implicite. Elle est formulée grâce à l'exemple suivant :

Wikileaks will provide a forum for the entire global community to examine any document for credibility, plausibility, veracity and falsifiability. They will be able to interpret documents and explain their relevance to the public. If a document comes from the Chinese government, the entire Chinese dissident community can freely scrutinize and discuss it; if a document arrives from Iran, the entire Farsi community can analyze it and put it in context.

La pertinence du travail mis en évidence (examiner, discuter, analyser, contextualiser) est indexée à l'appartenance des individus qui le réalisent, ceux-ci appartenant aux communautés dissidentes des pays incriminés par les documents transmis à WikiLeaks. En cela, WikiLeaks se veut un lieu d'expression et d'information pour la dissidence, à l'image de nombreux nouveaux médias en ligne :

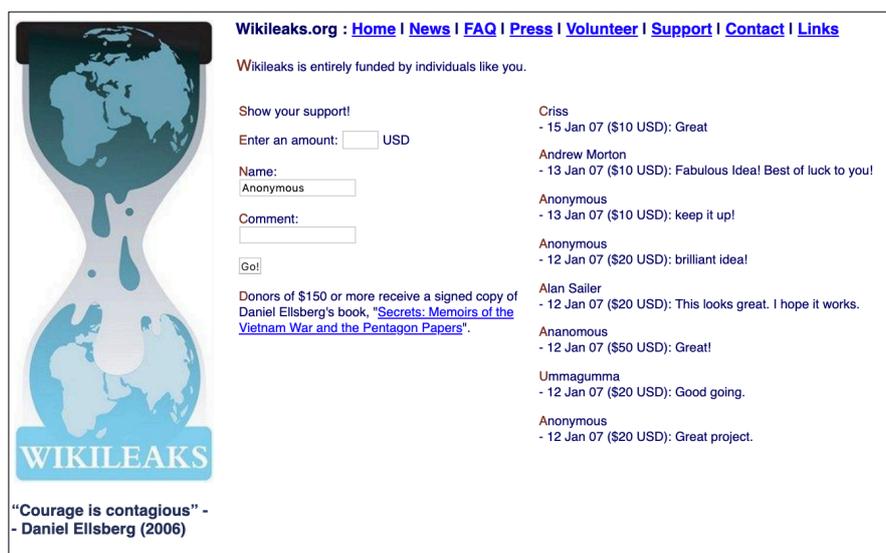
« (...) internet joue un rôle indéniable dans la redéfinition des manières de produire l'information et de critiquer à la fois la façon dont elle est fabriquée et la représentation du monde qu'elle prétend imposer. Sans doute cette articulation n'est-elle jamais si apparente que dans les nombreux pays où la liberté de la presse n'est pas simplement menacée par les effets de la professionnalisation, de la concentration économique ou du sensationnalisme, mais par la censure et le contrôle de pouvoirs autoritaires. Les mobilisations informationnelles y constituent souvent les principales voies d'expression de la dissidence et de la contestation. » (Cardon et Granjon, 2010 : 137)

La catégorie implicite de rédacteurs-éditeurs dissidents produit à une échelle toujours plus grande une triple appartenance communautaire : pour exister, elle se base sur une appartenance *a priori* commune, ces individus sont des « dissidents du pays x » ; leur regroupement et leur travail commun sur WikiLeaks créent une nouvelle communauté à laquelle ils appartiennent *a posteriori* et qui s'organise autour des documents, celle des « dissidents du pays x de WikiLeaks » ; enfin, cette nouvelle appartenance les réinscrit plus généralement dans la grande communauté (« *global community* ») que cherche à convoquer WikiLeaks par l'existence du site, à l'image de la communauté Wikipédia qui regroupe tant ses éditeurs que ses lecteurs.

Nous verrons ci-après que les modalités de participation, la nomination et les conditions d'appartenance de ces deux premiers ensembles de catégories – catégories implicites qui s'articulent autour de la fuite, d'un côté obtenir et transmettre, de l'autre éditer et interpréter – sont étayées dans la page de présentation du site (*FAQ*) à laquelle renvoie le texte.

Bénévoles et donateurs

Deux autres catégories, l'une explicite, l'autre implicite, émergent au sein de la page d'accueil du site. La première est celle de « bénévole » (*volunteer*) à laquelle renvoie le lien « *Volunteer to help* »¹⁶³. La seconde est rendue manifeste par l'activation du lien hypertexte « *Join Wikileaks* ». Ce lien donne accès à la page de donation, qui fait émerger, grâce à l'activité qu'elle propose (verser de l'argent), la catégorie de « donateur ».



Wikileaks.org : [Home](#) | [News](#) | [FAQ](#) | [Press](#) | [Volunteer](#) | [Support](#) | [Contact](#) | [Links](#)

Wikileaks is entirely funded by individuals like you.

Show your support!

Enter an amount: USD

Name:

Comment:

Donors of \$150 or more receive a signed copy of Daniel Ellsberg's book, "[Secrets: Memoirs of the Vietnam War and the Pentagon Papers](#)".

Criss
- 15 Jan 07 (\$10 USD): Great

Andrew Morton
- 13 Jan 07 (\$10 USD): Fabulous Idea! Best of luck to you!

Anonymous
- 13 Jan 07 (\$10 USD): keep it up!

Anonymous
- 12 Jan 07 (\$20 USD): brilliant idea!

Alan Sailer
- 12 Jan 07 (\$20 USD): This looks great. I hope it works.

Anonimus
- 12 Jan 07 (\$50 USD): Great!

Ummagamma
- 12 Jan 07 (\$20 USD): Good going.

Anonymous
- 12 Jan 07 (\$20 USD): Great project.

WIKILEAKS

"Courage is contagious" -
- Daniel Ellsberg (2006)

Page de donation du site, janvier 2007 :

<https://web.archive.org/web/20070121181239/http://www.wikileaks.org/support.html>.

Cette catégorie n'est pas en lien direct avec les fuites, mais avec le financement du site. Le donateur y est interpellé à la deuxième personne (*you*) et sommé de montrer son soutien à WikiLeaks à travers un versement :

« Wikileaks is entirely funded by individuals like you. Show your support ! ».

¹⁶³ Cette page non archivée n'a pas pu être analysée. Grâce aux traces que laisse la page *FAQ* du site de cette catégorie, on peut supposer que celle-ci s'indexe sur des activités techniques liées à la maintenance du site et sur des activités juridiques.

Rejoindre et soutenir WikiLeaks signifie dans ce cadre le faire sur le plan financier. La page offre la possibilité au donateur de signer son don et d'ajouter un commentaire. Figurent ainsi sur cette page des exemples de commentaires positifs à l'égard du projet de WikiLeaks. Contrairement à la « communauté WikiLeaks » convoquée dans la page d'accueil du site, ces commentaires placent les donateurs dans une position de relative extériorité par rapport aux membres de WikiLeaks. Énoncés à la première personne et adressés aux instigateurs du site, ils témoignent de l'intérêt porté au site à travers l'usage d'évaluatifs axiologiques, soit des adjectifs (ou formules) qui, en plus d'impliquer « un engagement affectif de l'énonciateur », marque « un jugement de valeur » (Kerbrat-Orecchioni, 2014 : 102), dans ce cas, positif :

« keep it up ! », « Fabulous idea ! Best of luck to you ! », « This looks great. I hope it works. »

Enfin, outre le nom de certains donateurs, cette page visibilise le nom d'un individu particulier, Daniel Ellsberg, dont la citation « *Courage is contagious* » vient border le logo en forme de sablier de WikiLeaks. Il n'est pas explicité sur cette page qui est Ellsberg. En revanche, il est indiqué aux donateurs qu'ils se verront offrir et dédicacer une copie de l'ouvrage *Secrets : Memoirs of the Vietnam War and the Pentagon Papers* si leur don dépasse 150 dollars américains. Le titre de l'ouvrage donne alors indirectement des informations sur Ellsberg, ou du moins, suggère son implication dans la guerre du Vietnam et les *Pentagon Papers*. Pour être ressaisie, cette référence demande un certain niveau de culture générale quant à l'histoire récente des États-Unis. L'on peut imaginer que l'énonciateur s'appuie ici sur le fait que son lecteur partage ces connaissances, ou qu'il ait préalablement visité la page *FAQ* du site qui présente Daniel Ellsberg et les *Pentagon Papers*.

Le public

La page d'accueil du site fait émerger une dernière catégorie que nous avons déjà abordée au début de cette section. L'ensemble des catégories implicites susmentionnées sont liées par une cinquième catégorie convoquée dans le texte afin d'interpeller moralement les acteurs qui voudraient bien s'engager au sein de WikiLeaks. Il s'agit du « public » (*the public*), érigé comme le destinataire final de WikiLeaks et de l'ensemble des acteurs impliqués dans son fonctionnement. Cette catégorie légitime alors l'activité de WikiLeaks dans la mesure où, selon la logique du site, c'est en dernier lieu un vaste public informé, prêt à se *méfier* et à surveiller, qui permettrait la réduction de la corruption des gouvernements. L'exemple le plus parlant

mobilisant cette catégorie se trouve sans doute dans la phrase conclusive de présentation du projet :

We believe that it is not only the people of one country that keep their government honest, but also the people of other countries who are watching that government. That is why the time has come for an anonymous global avenue for disseminating documents the public should see.

L'on retrouve ici l'idée que la transparence nécessite le regard d'un observateur externe, mondial, qui « surveille » (*watch*) les gouvernements, un acteur donc indispensable à son fonctionnement. Nous verrons plus avant que la page de présentation du site (*FAQ*) explicite cette catégorie de « public » et la constitue comme la catégorie-ciment unissant et organisant l'ensemble des autres catégories.

Oscillation énonciative du discours d'accueil : *nous x – WikiLeaks x*

Jusqu'à présent, nous avons étudié les catégories implicites que faisait émerger le discours de la page d'accueil du site. Ces catégories, qui sont pour la plupart suggérées par des exemples, des activités ou des liens hypertextes, participent à présenter le projet de WikiLeaks et la division du travail qui lui est inhérente. Bien que figurées comme l'objet d'une description (et ne s'inscrivant donc pas dans une interpellation directe), ces catégories n'en ont pas moins un potentiel interpellatif chez les acteurs qui, en parcourant cette page, se reconnaîtraient en elles. Examinons maintenant les modalités du dire de cette page d'accueil, soit son énonciation. Quel type d'énonciateur(s) ce discours public produit-il et quelle relation propose(nt)-il(s) à ses ou leurs destinataires ?

Wikileaks is developing an uncensorable Wikipedia for untraceable mass document leaking and analysis. Our primary interests are oppressive regimes in Asia, the former Soviet bloc, Sub-Saharan Africa and the Middle East, but we also expect to be of assistance to those in the west who wish to reveal unethical behavior in their own governments and corporations. We aim for maximum political impact, this means our interface is identical to Wikipedia and usable by non-technical people. We have received over 1.2 million documents so far from dissident communities and anonymous sources.

We believe that transparency in government activities leads to reduced corruption, better government and stronger democracies. Many governments would benefit from increased scrutiny by the world community, as well as their own people. We believe this scrutiny requires information. Historically that information has been costly - in terms of human life and human rights. Wikileaks will facilitate safety in the ethical leaking movement.

Wikileaks opens leaked documents up to a much more exacting scrutiny than any media organization or intelligence agency could provide. Wikileaks will provide a forum for the entire global community to examine any document for credibility, plausibility, veracity and falsifiability. They will be able to interpret documents and explain their relevance to the public. If a document comes from the Chinese government, the entire Chinese dissident community can freely scrutinize and discuss it; if a document arrives from Iran, the entire Farsi community can analyze it and put it in context. Our first [sample analysis](#) is available from the [news page](#), providing a look into the future of what Wikileaks can provide. Of the analysis, Said S. Samatar, the Professor of African History at Rutgers University said, "This is a remarkably well researched and written piece. Informative, lucid and incisive."

In its landmark ruling on the Pentagon Papers, the US Supreme Court ruled that "only a free and unrestrained press can effectively expose deception in government." We agree.

The ruling stated that "paramount among the responsibilities of a free press is the duty to prevent any part of the government from deceiving the people and sending them off to distant lands to die of foreign fevers and foreign shot and shell."

We believe that it is not only the people of one country that keep their government honest, but also the people of other countries who are watching that government. That is why the time has come for an anonymous global avenue for disseminating documents the public should see.

[Volunteer to help](#). Almost everyone can be of some assistance. See the [FAQ](#) for further details.

[Join Wikileaks](#).

Page d'accueil du site, janvier 2007 :

<https://web.archive.org/web/20070114162346/http://www.wikileaks.org/index.html>.

Le discours oscille entre deux postures énonciatives : un *nous* non identifiable qui assume certaines prises de position, valeurs et actions ; un énonciateur qui gomme les traces de son énonciation afin de décrire WikiLeaks à la troisième personne du singulier, tout en lui attribuant des actions et intentions. Comme l'avance la philosophe Anita Konzelmann Ziv (2010 : 107) au sujet des énoncés attribuant des états intentionnels : « Le sujet grammatical de tels énoncés est typiquement un nom collectif pour les attributions objectives (3^e personne grammaticale) et le pronom 'nous' pour les attributions subjectives (1^{re} personne grammaticale) »¹⁶⁴. C'est bien de cette façon que fonctionne le discours public de WikiLeaks. La première posture (« *nous x* ») se décline à partir de verbes de croyance, de possession et d'action. Ainsi, on a affaire à des verbes tels que : « nous croyons » (*we believe*), « nous partageons » (*we agree*), « nous avons reçu » (*we have received*), « nous visons » (*we aim for*), etc. Cette posture se décline également à travers l'usage de l'adjectif possessif de la première personne du pluriel « notre/nos », signalant alors l'appartenance et/ou la possession : « nos préoccupations principales » (*our primary interests*), « notre interface » (*our interface*), « notre premier échantillon d'analyse » (*our first sample analysis*). Ces procédés discursifs ont pour effet de faire émerger un collectif auquel il est possible d'attribuer la paternité du site : le projet est porté par des individus partageant des idéaux et valeurs communs qu'ils décrivent au sein du site et qu'ils invitent, ce faisant, à adopter. Ces idéaux et valeurs qui s'articulent autour de la lutte pour la transparence participent à produire l'ethos de ce collectif, dont les membres ne sont, pour l'heure, pas identifiables¹⁶⁵.

La seconde posture (« *WikiLeaks x* ») a une fonction tout à la fois descriptive et performative. Alors que des verbes tels que « faciliter » (*WikiLeaks will facilitate*) et « fournir » (*WikiLeaks will provide*) renvoient aux potentialités du dispositif sociotechnique, les verbes « développer » (*WikiLeaks is developing*) et « ouvrir » (*WikiLeaks opens*) attribuent à WikiLeaks des actions. Or, en présupposant l'existence de WikiLeaks indépendamment des individus qui gèrent le site, le discours transforme le dispositif sociotechnique en un être agissant. Ces variations énonciatives présentent ainsi WikiLeaks sous une ontologie plurielle : un dispositif

¹⁶⁴ Konzelmann Ziv défend un modèle affiliatif de l'intentionnalité collective, soit un modèle qui pose que les individus ont des intentions et des « expériences spécifiquement collectives » en tant qu'ils sont des membres affiliés à un collectif (*ibid.* : 122). Pour approfondir la question de l'intentionnalité collective, voir Konzelmann Ziv (2010) et Kaufmann (2010).

¹⁶⁵ Cet ethos s'articule également autour de la notion de vérité dont témoigne la citation qui accompagne le logo de WikiLeaks sur la page d'accueil du site : « Three things can not hide for long: the Moon, the Sun and the Truth – Siddhartha ».

sociotechnique, un collectif, un être virtuel agissant. Ces trois dimensions se regroupent sous le nom propre WikiLeaks qui vient sceller leur union.

Intéressons-nous maintenant au destinataire : comment l'énonciation l'interpelle-t-elle ? Comme nous l'avons indiqué précédemment, le destinataire est figuré dans le discours par différentes catégories implicites prenant la plupart du temps la forme d'exemples. Toutefois, les deux postures énonciatives (*nous x* et *WikiLeaks x*) ne l'intègrent pas au sein de la sphère d'allocution. Au contraire, la visée descriptive du discours à la troisième personne, mais aussi les prises de position assumées par ce *nous* instituent un destinataire spectateur et non interlocuteur. Ce discours ainsi énoncé engendre une tension entre l'identification que permet la figuration de certaines catégories (et valeurs) et l'extériorité à la sphère d'allocution générée par son énonciation¹⁶⁶. On retrouve ainsi des formules pour le moins étranges :

Wikileaks will provide a forum for the entire global community to examine any document for credibility, plausibility, veracity and falsifiability. They will be able to interpret documents and explain their relevance to the public.

Cet exemple illustre la façon dont l'énonciation situe le destinataire en dehors de la sphère d'allocution, il n'est pas question ici d'interpeller un *tu* convié à participer à l'échange, mais de présenter sous un mode impersonnel le fonctionnement de WikiLeaks. Cependant, la figuration d'un « ils » (« *they* ») projette les futurs membres de WikiLeaks. Ce pronom génère indirectement l'interpellation du lecteur à qui est formulée une proposition d'identification à la communauté des individus chargés d'examiner et d'interpréter ces documents. Mais le lecteur peut également s'identifier à la catégorie de « public » que génère le discours, choisissant, alors, le rôle du spectateur.

Les phrases conclusives de la page, phrases dotées de liens hypertextes, viennent nuancer cette modalité d'interpellation :

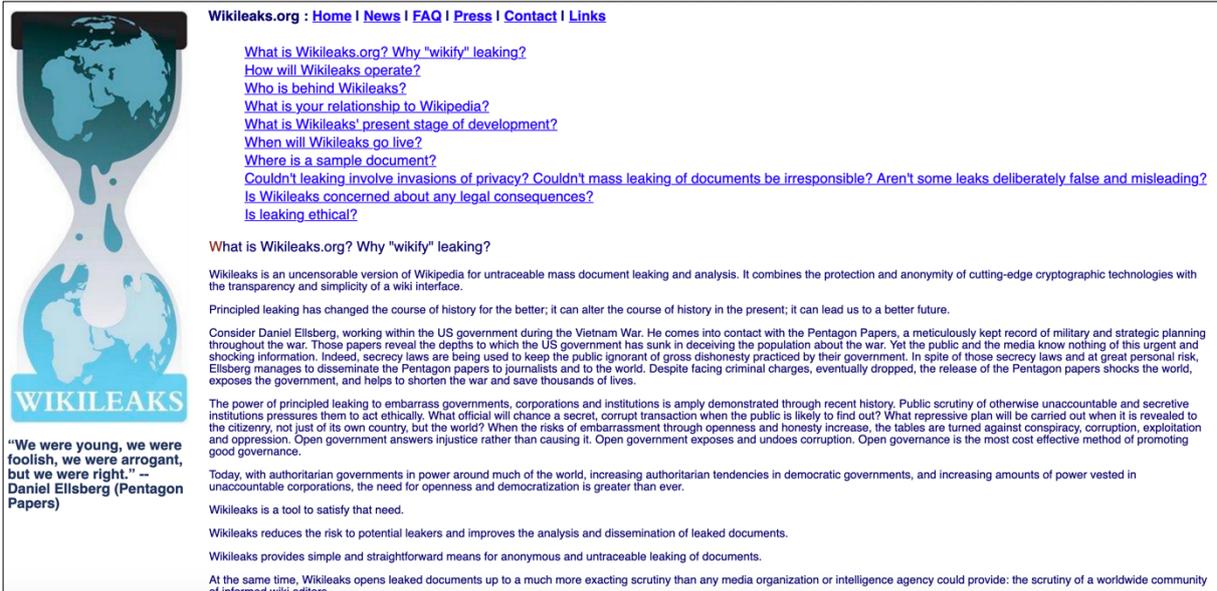
Volunteer to help. Almost everyone can be of some assistance. See the FAQ for further details. Join WikiLeaks.

¹⁶⁶ Cette tension se traduit également par la figuration discursive de différentes « communautés » auxquelles le lecteur peut s'identifier, mais qu'il n'est pas directement convié à rejoindre.

Ce passage réhabilite le destinataire dans la sphère d'allocution. L'énonciateur, qui interpelle directement son destinataire, l'enjoint à intégrer WikiLeaks selon trois types d'engagements distincts : en renvoyant à la catégorie « bénévoles » (*volunteer*) et à la page qui lui est destinée, en lui proposant de choisir un rôle à jouer en se rendant sur la page de présentation du site (*FAQ*), enfin, en lui proposant directement de rejoindre WikiLeaks (*Join Wikileaks*) en l'envoyant sur la page de donation. Contrairement aux paragraphes précédents qui instituent, en matière d'énonciation, un destinataire extérieur à l'entreprise de WikiLeaks (que ce soit l'être virtuel agissant ou le collectif en *nous*), ce dernier passage réintègre le destinataire désormais autorisé à occuper une place au sein du projet.

PAGE *FAQ* : NOMINATIONS CATÉGORIELLES, FONDATEURS ET ETHOS DE WIKILEAKS

La page *FAQ* explicite le fonctionnement du site et le rôle que peuvent y jouer ses nouveaux membres. Elle donne également des informations quant aux fondateurs de WikiLeaks et à l'origine du projet.



Wikileaks.org : [Home](#) | [News](#) | [FAQ](#) | [Press](#) | [Contact](#) | [Links](#)

[What is Wikileaks.org? Why "wikify" leaking?](#)
[How will Wikileaks operate?](#)
[Who is behind Wikileaks?](#)
[What is your relationship to Wikipedia?](#)
[What is Wikileaks' present stage of development?](#)
[When will Wikileaks go live?](#)
[Where is a sample document?](#)
[Couldn't leaking involve invasions of privacy? Couldn't mass leaking of documents be irresponsible? Aren't some leaks deliberately false and misleading?](#)
[Is Wikileaks concerned about any legal consequences?](#)
[Is leaking ethical?](#)

What is Wikileaks.org? Why "wikify" leaking?

Wikileaks is an uncensorable version of Wikipedia for untraceable mass document leaking and analysis. It combines the protection and anonymity of cutting-edge cryptographic technologies with the transparency and simplicity of a wiki interface.

Principled leaking has changed the course of history for the better; it can alter the course of history in the present; it can lead us to a better future.

Consider Daniel Ellsberg, working within the US government during the Vietnam War. He comes into contact with the Pentagon Papers, a meticulously kept record of military and strategic planning throughout the war. Those papers reveal the depths to which the US government has sunk in deceiving the population about the war. Yet the public and the media know nothing of this urgent and shocking information. Instead, secrecy laws are being used to keep the public ignorant of gross dishonesty practiced by their government. In spite of those secrecy laws and at great personal risk, Ellsberg manages to disseminate the Pentagon papers to journalists and to the world. Despite facing criminal charges, eventually dropped, the release of the Pentagon papers shocks the world, exposes the government, and helps to shorten the war and save thousands of lives.

The power of principled leaking to embarrass governments, corporations and institutions is amply demonstrated through recent history. Public scrutiny of otherwise unaccountable and secretive institutions pressures them to act ethically. What official will chance a secret, corrupt transaction when the public is likely to find out? What repressive plan will be carried out when it is revealed to the citizenry, not just of its own country, but the world? When the risks of embarrassment through openness and honesty increase, the tables are turned against conspiracy, corruption, exploitation and oppression. Open government answers injustice rather than causing it. Open government exposes and undoes corruption. Open governance is the most cost effective method of promoting good governance.

Today, with authoritarian governments in power around much of the world, increasing authoritarian tendencies in democratic governments, and increasing amounts of power vested in unaccountable corporations, the need for openness and democratization is greater than ever.

Wikileaks is a tool to satisfy that need.

Wikileaks reduces the risk to potential leakers and improves the analysis and dissemination of leaked documents.

Wikileaks provides simple and straightforward means for anonymous and untraceable leaking of documents.

At the same time, Wikileaks opens leaked documents up to a much more exacting scrutiny than any media organization or intelligence agency could provide: the scrutiny of a worldwide community of informed wiki editors.

"We were young, we were foolish, we were arrogant, but we were right." — Daniel Ellsberg (Pentagon Papers)

Introduction de la page *FAQ*, janvier 2007 :

<https://web.archive.org/web/20070117001628/http://www.wikileaks.org/faq.html>.

Un dialogue feint

Le discours de cette page se décline sous la forme de questions/réponses. Ces « séquences de paires adjacentes » (Schegloff et Sacks, 1973) produisent deux places distinctes : celle du questionneur, ici l'énonciation feint la prise de parole d'un individu externe s'interrogeant sur

WikiLeaks et interpellant à ce sujet les instigateurs du projet ; celle du répondant, figure discursive qui précise et étoffe les modalités d'engagement possibles au sein du site tout en présentant plus amplement WikiLeaks¹⁶⁷. L'énonciation du répondant figure d'une part un énonciateur présentant WikiLeaks à la troisième personne, mais marquant son énonciation par l'usage de subjectivèmes (marqueurs de la subjectivité dans l'énonciation) dénotant des prises de position :

Wikileaks may become the most powerful "intelligence agency" on earth - an intelligence agency of the people. It will be an open source, democratic intelligence agency. But it will be far more principled, and far less parochial than any governmental intelligence agency; consequently, it will be more accurate, and more relevant. It will have no commercial or national interests at heart; its only interests will be truth and freedom of information. Unlike the covert activities of state intelligence agencies, Wikileaks will rely upon the power of overt fact to inform citizens about the truths of their world.

D'autre part, les réponses font aussi jouer un énonciateur en *nous* :

We favour, and uphold, ethical behavior in all circumstances. Every person is the ultimate arbiter of justice in their own conscience. Where there is a lack of freedom and injustice is enshrined in law, there is a place for principled civil disobedience. Where the simple act of distributing information may embarrass a regime or expose crime, we recognize a right, indeed a duty, to perform that act.

Alors que l'énonciateur en *nous* institue un collectif responsable des énoncés et prises de position qui lui sont afférentes, l'énonciateur présentant WikiLeaks à la troisième personne du singulier, mais marquant son opinion par des subjectivèmes, pourrait tout autant renvoyer à un acteur singulier que collectif.

L'énonciation feint donc ici un dialogue entre un destinataire qui devient énonciateur et un énonciateur-répondant qui se décline par les deux modalités énonciatives évoquées ci-dessus¹⁶⁸. La réhabilitation du destinataire dans la sphère d'allocution permet la projection des questions que se poserait un internaute ou un journaliste visitant le site. Elle permet aussi au discours de déplier les catégories implicites de la page d'accueil du site : en offrant des réponses aux interrogations de ce destinataire-énonciateur, le site fournit ainsi à ses lecteurs des précisions quant au rôle qu'ils seraient susceptibles de jouer au sein de WikiLeaks.

¹⁶⁷ Une séquence de paire adjacente répond à trois règles : longueur de deux énoncés ; position adjacente des composants des énoncés ; chaque énoncé est produit par un locuteur différent (*ibid.* : 84).

¹⁶⁸ À noter que pour fonctionner comme un dialogue, l'adresse du destinataire-énonciateur suppose (à l'exception des intelligences artificielles) un énonciateur humain, soit l'acteur collectif se cachant derrière WikiLeaks.

Mais cette rubrique permet plus généralement aux instigateurs de WikiLeaks d'exposer leurs intentions, valeurs et idéaux, et de prononcer ici un cri de ralliement. À ce titre, ces deux extraits sont parlants. Ils montrent que ces acteurs ne veulent pas que WikiLeaks soit uniquement un espace de diffusion, de partage et de stockage de l'information, mais également une instance transformatrice et militante qui vise à rétablir éthique et justice dans un monde fondamentalement injuste, par la redistribution du pouvoir au peuple¹⁶⁹. Cette redistribution, le discours l'assure en promettant aux citoyens du monde un accès *libre* et *direct* aux faits (documents), et donc à une *vérité* qu'ils n'auraient pu, jusqu'ici expérimenter ; une *vérité* qui, exposée aux yeux de tous, forcerait l'acteur qu'elle incrimine à mieux agir.

Ces extraits interpellent moralement les lecteurs en même temps qu'ils cherchent à instituer un rapport de *confiance* avec eux par la promesse d'un rapport direct et non médiatisé aux faits. La contrepartie de ce rapport de confiance accordée à WikiLeaks et légitimant son existence est l'injonction à la *méfiance* envers les gouvernements et leurs institutions, nécessairement partiales, mais aussi envers toute instance prétendant médiatiser et transformer le rapport entre les citoyens et les faits bruts¹⁷⁰.

Nominations catégorielles

Revenons à l'analyse de la page de présentation du site. Le dépliement des catégories implicites de la page d'accueil du site se réalise au sein de cette page par leur nomination catégorielle.

¹⁶⁹ L'on retrouve dans la rhétorique de ces extraits des valeurs propres à l'éthique hacker et aux hackers défendant des projets sociaux : le droit du public à l'information, l'absence de commercialisation, l'ouverture, mais aussi la méfiance envers l'autorité, ainsi que la défense des libertés individuelles (ici, être le seul juge de sa conscience). Ces références sont, dans le cadre du site Internet de WikiLeaks, comprises par les hackers qui visiteraient le site, mais ne le sont pas forcément pour la majorité des acteurs qu'il cherche à enrôler dans son entreprise.

¹⁷⁰ En reprenant le Littré dans le but de mieux saisir ce qu'est la confiance, Louis Quéré distingue entre *défiance* et *méfiance* : alors que la première est animée par le doute, la seconde est habitée par la conviction d'une manipulation, soit une différence entre celui qui « craint d'être trompé » et celui qui « croit qu'il sera trompé » (Quéré, 2018 : 3). Quéré ajoute que là où le doute suscite l'enquête, la manipulation génère la suspicion et le refus de déléguer à autrui (*ibid.*). Comme il l'avance, « la quête de la transparence est une composante de la méfiance », et elle va de pair avec le désir de contrôle et le refus de déléguer à autrui (*ibid.* : 21). À cette dimension de contrôle et ce refus de déléguer répond une logique de surveillance en première personne. WikiLeaks s'inscrit pleinement dans cette vision de la transparence en promettant à ses lecteurs un contrôle direct et non médiatisé sur l'information et, donc, sur les activités des gouvernements. Ce faisant, il minimise son rôle dans l'institution d'une telle relation. Les prétentions de WikiLeaks à la transparence et à la méfiance peuvent être mises aussi en lien avec la posture qu'adoptent les hackers face à l'autorité. Comme l'avance Benjamin Loveluck en reprenant Nicolas Auray : « la forme de curiosité et d'exploration qui caractérise les *hackers* peut être associée à une forme de *vigilance démocratique* étendue à la technique, en tant que défiance envers la tradition et l'autorité. Ainsi, même dans son acception positive désignant des programmeurs hautement compétents et ingénieux, le terme de *hacker* n'est pas dénué d'ambiguïté, et désigne une attitude plus générale : la transparence et la liberté de circulation de l'information constituent un contre-pouvoir légitime et efficace à toute forme d'exercice de l'autorité. » (Loveluck, 2015 : 132).

Apparaissent ainsi les catégories de « fuites » (*leakers*), d'usagers (*users*) et d'éditeurs (*editors*), catégories qui ne sont pas clairement stabilisées et qui se confondent, parfois, entre elles :

How will Wikileaks operate?

To the user, Wikileaks will look very much like Wikipedia. Anybody can post to it, anybody can edit it. No technical knowledge is required. Leakers can post documents anonymously and untraceably. Users can publicly discuss documents and analyze their credibility and veracity. Users can discuss interpretations and context and collaboratively formulate collective publications. Users can read and write explanatory articles on leaks along with background material and context. The political relevance of documents and their verisimilitude will be revealed by a cast of thousands. Wikileaks will also incorporate advanced cryptographic technologies for anonymity and untraceability. Those who provide leaked information may face severe risks, whether of political repercussions, legal sanctions or physical violence. Accordingly, extremely sophisticated mathematical and cryptographic techniques will be used to secure privacy, anonymity and untraceability. For the technically minded, Wikileaks integrates technologies including modified versions of [FreeNet](#), [Tor](#), [PGP](#) and software of our own design. Wikileaks will be deployed in a way that makes it impervious to political and legal attacks. In this sense it is uncensorable.

What is Wikileaks' present stage of development?

Wikileaks has developed a prototype which has been successful in testing, but there are still many demands required before we have the scale required for a full public deployment. We require additional funding, the support of further dissident communities, human rights groups, reporters and media representative bodies (as consumers of leaks), language regionalization, volunteer editors/analysts and server operators. We have received over 1.2 million documents so far. We plan to numerically eclipse the content of the English Wikipedia with leaked documents. Anyone interested in helping us out with any of the above should contact us by email.

Extraits de la page FAQ, janvier 2007 :

<https://web.archive.org/web/20070117001628/http://www.wikileaks.org/faq.html>.

La catégorie large d'utilisateur

L'« usager » (*user*) est considéré comme un consommateur, un éditeur ou un futeur potentiel, dans la mesure où, à l'instar de Wikipédia, tout le monde peut consulter, poster et éditer le contenu du site sans avoir à bénéficier de compétences techniques :

To the user, WikiLeaks will look very much like Wikipedia. Anybody can post to it, anybody can edit it. No technical knowledge is required. Leakers can post documents anonymously and untraceably. Users can publicly discuss documents and analyze their credibility and veracity. Users can discuss interpretations and context and collaboratively formulate collective publications. Users can read and write explanatory articles on leaks along with background material and context. The political relevance of documents and their verisimilitude will be revealed by a cast of thousands.

Le travail d'édition, qui s'articule autour de la discussion, de l'interprétation et de l'écriture collective, est destiné aux usagers-éditeurs, tandis que le travail de divulgation est lui réservé aux futeurs.

D'autres catégories dites ou suggérées par des activités apparaissent au cours du discours, comme les « donateurs », les « communautés dissidentes », les « groupes de défense des droits humains », les « techniciens en informatique », etc. C'est également le cas de la catégorie de « reporters et représentants du corps médiatique » à qui est attribué le rôle de « consommateurs de fuites » :

Wikileaks has developed a prototype which has been successful in testing, but there are still many demands required before we have the scale required for a full public deployment. We require additional funding, the support of further dissident communities, human rights groups, reporters and media representative bodies (as consumers of leaks), language regionalization, volunteer editors/analysts and server operators.

Ces catégories esquissent les différentes fonctions et engagements au sein de WikiLeaks en même temps qu'elles listent les besoins de WikiLeaks en matière de recrutement et interpellent, ce faisant, les lecteurs du site qui appartiendraient *a priori* à l'une ou l'autre des catégories listées. La place accordée aux représentants médiatiques en qualité de « consommateurs » est intéressante. Comme nous le verrons plus loin, cette place de relative extériorité va rapidement évoluer.

Le public comme destinataire final

À l'image de la page d'accueil, s'ajoute en filigrane à ces catégories celle de « public ». À plusieurs reprises, le discours de la page de présentation du site, reprenant ou déclinant cette catégorie (ex. « *people all around the world* »), engage moralement les individus potentiellement intéressés à rejoindre WikiLeaks à travers des injonctions au devoir d'informer le public. La phrase suivante en est un bon exemple :

Wikileaks will be the outlet for every government official, every bureaucrat, every corporate worker, who becomes privy to embarrassing information which the institution wants to hide but the public needs to know. What conscience cannot contain, and institutional secrecy unjustly conceals, Wikileaks can broadcast to the world.

Cet extrait montre tout à la fois la façon dont le discours cherche à faire advenir le « public » (local et global) comme le destinataire final de l'entreprise de WikiLeaks, mais également le profil des « fuites » que cherche à convaincre WikiLeaks. Ainsi, le « public » est la catégorie par laquelle les autres catégories prennent sens, tandis que WikiLeaks est le médium par lequel ces catégories s'articulent et s'organisent¹⁷¹. Le *nous* du discours public du site cherche ainsi à interpeller, sans le faire explicitement, différents *tu* liés par un tiers commun : le public à éclairer. La relation qui est instaurée entre ces différents énonciateurs est donc triadique et non

¹⁷¹ Comme pour la page d'accueil du site, le « public » est la catégorie qui justifie la transparence que prône le site : « Public scrutiny of otherwise unaccountable and secretive institutions pressures them to act ethically. What official will chance a secret, corrupt transaction when the public is likely to find out? What repressive plan will be carried out when it is revealed to the citizenry, not just of its own country, but the world? »

dyadique, elle ouvre sur la possibilité de constituer, ensemble, un *nous* plus général. Comme le souligne Laurence Kaufmann (2010 : 349) en reprenant Simmel : « le *Nous* ne peut se déployer qu'au sein d'une *configuration* triadique : *Je* et *Tu* se définissent en référence à un *tiers* qui est le fondement même de leur unification en *Nous*. (...) La médiation d'un troisième élément met en action réciproque *alter* et *ego* tout en les englobant dans une unité plus vaste. »

Le discours public du site cherche ainsi à instituer un collectif qui s'organise autour d'une action collective servant un but commun, informer le public, et qui pour être atteint nécessite la coopération et la complémentarité de chaque acteur (*ibid.* : 338). Mais ce collectif partage également une posture commune, celle de la *méfiance* envers l'autorité, les instances de pouvoir et le secret, et une ambition, la *révélation d'une vérité cachée*. Dans ce cadre, le dispositif sociotechnique de WikiLeaks sert à ce collectif de lieu d'existence, de coordination et de mise en commun. Ce collectif et le but qu'il vise ne sont pas le résultat d'une action collective résultant d'un engagement spontané de ses membres et d'une intention partagée, mais c'est un collectif posé *a priori* par le discours et, supposément, les créateurs du site : il est une coquille vide qui attend d'être habitée. Il s'agit pour les individus intéressés de combler les « places » qu'il est possible d'y occuper.

Selon Cardon et Granjon, les étapes de constitution du collectif sont inversées sur Internet, ce qui a pour effet de produire des liens lâches entre les individus qui y interagissent, soit des « coopérations faibles » :

« Aussi, les communautés en ligne sont-elles plus électives. Elles ne résultent pas du modèle traditionnel de la communauté de destin, d'identité ou d'appartenance qui présuppose l'existence, chez les individus, d'une valeur ou d'un attribut incorporé à leur personne préalablement à leur engagement. En effet, la plupart des grands collectifs d'internet sont la conséquence émergente d'interactions plus opportunistes dont la prémisse est l'exposition par les individus de leur identité, de leurs opinions, de leurs activités ou de leurs productions amateurs. Les individus commencent par rendre publics leurs intérêts expressifs. D'autres se saisissent de ces prises offertes pour débiter une interaction avec eux. » (2010 : 126)

C'est seulement lorsqu'apparaissent des normes et valeurs partagées que des liens forts se substituent aux coopérations faibles. Les auteurs donnent l'exemple de Wikipédia, logiciel libre destiné à « fabriquer du commun à partir d'engagements hétérogènes » (*ibid.* 127). C'est bien sur ce modèle que repose initialement WikiLeaks : ses fondateurs ont construit *a priori* un dispositif qui attend d'être utilisé tout en énonçant d'emblée les valeurs et normes destinées à

être partagées par ses membres et la cause qu'ils sont appelés à défendre, soit la moralisation de « la politique » et des gouvernements par la transparence (Quéré, 2018 : 20).

Introduction des fondateurs et ethos de WikiLeaks

La page de présentation du site fournit également des informations quant aux fondateurs de WikiLeaks et les membres de son « conseil consultatif » en voie de constitution :

Who is behind Wikileaks?

Wikileaks was founded by Chinese dissidents, mathematicians and startup company technologists, from the US, Taiwan, Europe, Australia and South Africa.

Our advisory board, which is still forming, includes representatives from expatriate Russian and Tibetan refugee communities, reporters, a former US intelligence analyst and cryptographers.

There are currently 22 people directly involved in the project and counting.

Extrait de la page de présentation du site, janvier 2007 :

<https://web.archive.org/web/20070117001628/http://www.wikileaks.org/faq.html>.

Les fondateurs et les membres du conseil consultatif sont désignés, sans jamais être formellement identifiés, à partir de deux types de catégories. Les premières catégories désignent des personnes dont les conditions de vie sont précaires (« dissidents chinois », « expatriés russes », « réfugiés tibétains »). Ces catégories, qui témoignent du caractère répressif du pays d'origine de ces individus, justifient la mission et les cibles que se donne WikiLeaks, soit les régimes autoritaires. Cette catégorie est répétée en fin de page, lorsqu'il est fait mention des conséquences légales des activités de WikiLeaks :

Our roots are in dissident communities and our focus is on non-western authoritarian regimes.

Les secondes catégories ont trait à des compétences liées à la sphère de l'investigation et à l'informatique (« mathématiciens », « experts technologiques », « reporter », « analyste du renseignement », « cryptographes »). À ces deux ensembles de catégories s'ajoute la nationalité des fondateurs qui montre que ceux-ci proviennent des quatre coins du monde (« US », « Taiwan », « Europe », « Australie » et « Afrique du Sud »¹⁷²).

Ces deux types de catégories répondent au projet, aux valeurs et aux cibles définis par l'ensemble du discours de WikiLeaks. Ils définissent les candidats potentiels à l'incarnation du *nous* esquissé au sein du discours public du site en le dotant d'une épaisseur sémantique. Ils rappellent que le nom de WikiLeaks ne renvoie pas uniquement à un dispositif sociotechnique,

¹⁷² Rétrospectivement, l'on peut imaginer que la catégorie « Australie » fait référence à la nationalité d'Assange.

mais que celui-ci est le fruit de l'activité d'individus rassemblés autour de caractéristiques communes qui sont à l'origine du projet. Les catégories mobilisées dessinent également l'« ethos » du collectif au fondement de WikiLeaks, soit l'image que ce collectif « projette de lui-même dans son discours, et qui contribue puissamment à assurer sa crédibilité et son autorité » (Amossy, 2016 : 14). En renvoyant, d'une part, à l'activisme politique et, d'autre part, aux milieux informatique et d'investigation, ces catégories rapprochent les activités des fondateurs et membres du conseil consultatif de l'« hacktivism » (contraction entre les termes hacker et activiste). L'on pourrait également parler, comme Milan (2013) de « cyberactivisme »¹⁷³ ou encore, à l'instar de Hinamen (2001), Loveluck (2015) et de Delbecque (2016) de « cypherpunks », ce dernier terme regroupant, comme on l'a vu, des individus qui emploient la cryptographie (moyen technologique utilisé par WikiLeaks) à des fins politiques, notamment pour assurer la protection des données personnelles et une redistribution du pouvoir¹⁷⁴.

On l'a vu, selon Éric Dagiral (2008), les hacktivistes émergent de la réunion entre *crakers*, experts en informatique qui s'attaquent « à la sécurité du réseau » et « aux systèmes de protection des logiciels », et hackers. Ceux-ci collaborent afin de mener ensemble une « lutte politique » qui s'appuie sur « plusieurs grands principes de l'éthique hacker », comme la « défiance vis-à-vis de l'autorité, de la centralisation » et l'espoir d'une transformation pour le meilleur », et ce bien que les moyens qu'ils utilisent puissent être critiqués (*ibid.* : 493-494). La spécificité des hacktivistes est de placer l'action collective sur le devant de la scène et non leur personne, raison pour laquelle ils sont nombreux à refuser une représentation publique et à préférer l'anonymat (Milan, 2013). Cela n'ôte rien au rôle central que joue la singularité de ces individus dans l'hacktivism, celui-ci se centrant sur des compétences individuelles et des interactions singulières entre l'homme et la machine. C'est ainsi, selon Milan, « l'expérience de l'action » et non l'action collective en elle-même que les membres d'un collectif hacktivate partagent (*ibid.* : 201). Cela a des conséquences sur le type de collectif produit par ces mouvements, comme elle l'avance :

¹⁷³ Milan définit le cyberactivisme comme des actions collectives prenant place dans le cyberspace destinées au changement politique ou social (Milan, 2015 : 191). Selon elle, le « *hacktivism* » et le « *leaking* » sont deux sous-catégories du cyberactivisme.

¹⁷⁴ Ces différents termes regroupent des courants et méthodes sensiblement différents que nous n'aborderons pas ici. Le but est de saisir l'ethos général qui se dégage du site Internet de WikiLeaks pour des individus qui ne sont pas nécessairement dotés du savoir commun propre au milieu hacker. Cet ethos est « hacktivate » au sens large : il traduit la rencontre entre activisme politique et hackerisme, mais n'implique pas nécessairement des actes de piratage informatique.

« *hacktivism is characterized by the hegemony of hands-on technical expertise, which is owned at the individual level. (...) The collective identity is therefore realized in the experience of difference and affinity in the encounter between a self-contained “I” with another “I”, rather than in collapsing of the “I” into the “we” acting together.* » (ibid. : 201)

L'un des exemples illustres de l'hacktivismisme – au sens restreint et technique d'acteurs qui exploitent les « failles et faiblesses des systèmes informatiques » en vue de « déstabiliser les supports électroniques d'organisations [qu'ils considèrent comme] « ennemies » » (Riemens, 2002 : 186) – est sans doute le collectif Anonymous. Comme l'ont montré Laurence Kaufmann, Rafael Rios Luque et Olivier Glassey (2016 : 145), Anonymous est un « sujet pluriel « flottant » et « mouvant » qui se caractérise par un « nom impropre » », qui « rejette le principe de représentation et récuse tous les critères d'appartenance culturelle ou de différenciation sociale ». Si c'est sur le même registre que semble s'organiser l'équipe technique de WikiLeaks, celle qui agit dans l'ombre, nous verrons que contrairement à Anonymous, ses fondateurs finiront bien par occuper le devant de la scène.

La réinscription du projet dans une tradition englobante

Cet ethos « hacktivist » ou « cyberactiviste » est également généré par les deux traditions dans lesquelles WikiLeaks cherche à s'inscrire et qui trouvent un lieu de convergence dans le dessein du site : le web participatif et l'activisme politique par le *whistleblowing* et le *leaking*¹⁷⁵. Tout d'abord, la structure annoncée du site et l'analogie fréquente qui y est faite à Wikipédia affilient WikiLeaks à la tradition du web participatif. Comme l'avance Benjamin Loveluck (2015 : 293) : « Wikipédia est très largement fondée sur la dynamique du « web participatif » (...) dont elle est une des formes les plus emblématiques, car la plus orientée vers la production d'un « bien commun », en dépit de la diversité des motivations des acteurs qui contribuent. »¹⁷⁶. En effet, le modèle du *wiki* sur lequel WikiLeaks souhaite se baser et dont la fameuse encyclopédie

¹⁷⁵ Einar Thorsen, Vhindu Sreedharan et Stuart Allan, professeurs de journalisme et communication, définissent le *whistleblowing* de la façon suivante : « Whistle-blowing, a term coined by U.S. activist Ralph Nader in 1971 (Bollier, 2002) is generally seen as the activity of calling attention to wrongdoing (Calland and Dehn, 2004, p. 2). It is a distinct act of dissent (Elliston et al., 1985), a special form of dissidence in which “a member or former member of an organization goes outside the organization or outside normal organizational channels to reveal organizational wrongdoing, illegality, or actions that threaten the public” (Peterson and Farrell, 1985, p.5). It typically involves inside informants who want to expose “actual nontrivial wrongdoing” by collaborating with the media (Jonhson, 2003, pp. 3-4). » (Thorsen, Sreedharan and Allan, 2013 : 102).

¹⁷⁶ Pour une compréhension du fonctionnement *technique* du site Internet de WikiLeaks en ce qui concerne le dépôt non traçable de documents et de son inscription dans le contexte du *peer-to-peer* en tant que principe politique, voir Loveluck (2015 : 259-279).

en ligne est une illustration convaincante « permet à tout utilisateur enregistré de créer un article, de le modifier, et de modifier ceux des autres utilisateurs, en conservant la trace des modifications successives et des conflits éditoriaux éventuellement soulevés » (*ibid.* : 289). Cette structure implique le glissement entre différents rôles, le lecteur pouvant devenir auteur et éditeur¹⁷⁷. Le modèle du *wiki* permet ainsi à tout un chacun de participer à une activité commune sans avoir à bénéficier de compétences techniques. Mais WikiLeaks cherche à étendre sa participation à des catégories qui n'existent pas au sein de l'encyclopédie en ligne et qui caractérisent la nature politique de son activité. Or, le coût d'appartenance à ces catégories est relativement élevé. Il s'agit de bénéficier de compétences, connaissances ou statut particuliers, à l'image des « éditeurs » qui doivent partager le contexte d'origine des fuites ou des « fumeurs » qui doivent avoir accès à des documents compromettants. Il semble donc plus difficile de produire des connaissances sur WikiLeaks que sur Wikipédia : le premier produit des informations politiques et engagées là où le second produit des connaissances encyclopédiques. Les enjeux en termes de censure et les conséquences légales de ces publications sont donc très différents. En revanche, les deux sites ont en commun de vouloir fonctionner comme une plateforme participative et collective qui favorise le travail en commun au sein d'un même lieu d'activité et de visibilité.

Ensuite, les missions énoncées sur le site, les cibles d'attaque qui y sont évoquées et l'importance qui y est accordée aux notions de vérité et de justice inscrivent l'entreprise de WikiLeaks dans les débats contemporains sur la transparence. Le site fournit, à travers des moyens technologiques de pointe, un outil non censurable afin de réduire la corruption des gouvernements et des entreprises, tout en utilisant une interface qui se veut elle-même – en partie en tout cas, et dans cette version du site – transparente. L'exemple qui est employé à plusieurs reprises et sous différentes formes afin d'illustrer la vocation de WikiLeaks renvoie à la tradition du *whistleblowing* dont Daniel Ellsberg est une figure américaine bien connue. La catégorie de *whistleblower* est esquissée par celle de « fumeur » (*leaker*), catégorie sur laquelle repose l'obtention des documents qui servent de base à l'analyse et au travail éditorial des autres

¹⁷⁷ Dans le cadre de Wikipédia, les règles d'édition et la surveillance mutuelle des écrits viennent cadrer l'activité des contributeurs. Comme l'indique Loveluck (*ibid.* : 290) : « Si de l'extérieur Wikipédia paraît anarchique, au sens où il n'y aurait pas de centre détenant le pouvoir de décision sur l'organisation, en réalité elle est avant tout régie par un ensemble de normes formelles et informelles qui encadrent la « concurrence des points de vue » et qui sont implémentées dans un certain nombre de choix techniques. En particulier, ce dispositif fait de chaque participant non seulement un producteur de contenus, mais également un régulateur de ces contenus et, selon son degré d'implication, du dispositif dans son ensemble. » Pour un exemple du traitement différencié d'un cas selon la région linguistique de Wikipédia, voir Malbois et Cabin (2015). Pour une analyse de l'« ontologie des connaissances produites sur Wikipédia », voir Glassey (2006).

membres de WikiLeaks¹⁷⁸. La figure de Daniel Ellsberg est ainsi érigée comme modèle (courageux) à suivre¹⁷⁹. Son utilisation au cœur de la page de présentation du site permet de préciser le type de fuites que WikiLeaks cherche à diffuser et le type de transparence que le site et ses fondateurs prônent, tout en interpellant directement les « fumeurs » potentiels qui se reconnaîtraient dans cette figure, à la façon dont le réalise l'extrait suivant :

Consider Daniel Ellsberg, working within the US government during the Vietnam War. He comes into contact with the Pentagon Papers, a meticulously kept record of military and strategic planning throughout the war. Those papers reveal the depths to which the US government has sunk in deceiving the population about the war. Yet the public and the media know nothing of this urgent and shocking information. Indeed, secrecy laws are being used to keep the public ignorant of gross dishonesty practiced by their government. In spite of those secrecy laws and at great personal risk, Ellsberg manages to disseminate the Pentagon papers to journalists and to the world. Despite facing criminal charges, eventually dropped, the release of the Pentagon papers shocks the world, exposes the government, and helps to shorten the war and save thousands of lives.

Le travail participatif des membres de WikiLeaks repose ainsi sur un acte qui est lui singulier, l'obtention, puis la transmission d'informations d'intérêt général dans le but d'éclairer le public¹⁸⁰. Contrairement à l'exposition forcée de certains *whistleblowers*, WikiLeaks assure à ses « fumeurs » l'anonymat par le recours à la cryptographie, leur évitant ainsi de probables sanctions. Du point de vue du « fumeur », WikiLeaks fonctionne donc comme une plateforme sur laquelle déposer des informations sensibles, en vue de dénoncer des agissements répréhensibles ou critiquables, sans courir le risque d'être reconnu ni sanctionné, une protection que ne lui assurent pas forcément les échanges personnels.

¹⁷⁸ Les termes de « *whistleblower* » et « *whistleblowing* » n'apparaissent qu'à la toute fin de la page de présentation du site, dans une section destinée à aborder la question de l'éthique : « Such whistleblowing normally involves major personal risk. Just like whistleblower protection laws in some jurisdictions, Wikileaks provides means and opportunity to minimize such risks. »

¹⁷⁹ À noter que cette figure s'ancre dans le contexte américain, contexte qui prédomine dans les exemples cités par le discours public du site et qui entre en contraste avec les cibles d'attaque de WikiLeaks qui concernent prioritairement les régimes oppressifs et les « fumeurs » qui sont censés être les victimes de ces régimes. L'exemple d'Ellsberg dépeint ainsi un gouvernement américain foncièrement trompeur et malhonnête : « Those papers reveal the depths to which the US government has sunk in deceiving the population about the war. Yet the public and the media know nothing of this urgent and shocking information. Indeed, secrecy laws are being used to keep the public ignorant of gross dishonesty practiced by their government. » À travers ces propos, WikiLeaks enjoint encore une fois ses lecteurs à la *méfiance*, non envers un régime oppressif, mais envers le gouvernement américain.

¹⁸⁰ Cette prétention à sortir le public d'un état d'ignorance peut être mise en lien avec la démarche de certains hackers. Nicolas Auray (2009b : 177) attribue aux « prophètes du réseau » la revendication de « formes d'action directe et de justice expéditive ». En effet, selon lui, ces derniers « n'hésitent pas à prendre comme témoin l'opinion publique, parfois pour faire chanter entreprises ou le plus souvent pour faire sortir les affaires des arènes classiques où la politique se fabrique. Ils cumulent une fonction d'investigation (...) avec la volonté de « déciller » le peuple, de le faire sortir de son état de minorité » (*ibid.* : 177-178).

Wikileaks est ainsi la rencontre entre deux traditions qui trouvent une expression contemporaine dans la technologie que leur apporte un dispositif sociotechnique novateur. Au centre de cette rencontre, l'information et sa diffusion au public, assurée par le principe de transparence, soit un principe qui mise sur le contrôle et la surveillance des institutions par la publicisation des documents les concernant. Un principe employé par WikiLeaks dans une perspective de *justice* sociale et au nom de la *vérité*. Ces deux topiques, que nous avons déjà observés précédemment, apparaissent de part et d'autre du discours public du site. C'est le cas des citations qui illustrent le logo qui orne de façon visible les différentes pages du site :

« We were young, we were foolish, we were arrogant, but we were right. » (Ellsberg), « Three things can not hide for long: the Moon, the Sun and the Truth. » (Siddhartha)

Plus généralement, elles transparaissent dans le logo même de WikiLeaks. Celui-ci représente deux mappemondes encapsulées dans un sablier. À la façon de grains de sable – qui prennent la forme de gouttelettes – le globe terrestre du haut, en bleu foncé, s'écoule sur celui qui se trouve encapsulé au fond du sablier, d'une teinte plus claire. Le socle du sablier est composé du nom propre WikiLeaks :



Logo tiré de la page d'accueil du site, janvier 2007 :
<https://web.archive.org/web/20070114162346/http://www.wikileaks.org/index.html>.

Ce logo, qui restera inchangé malgré l'évolution du site, peut évidemment être interprété de plusieurs façons. L'on peut voir en ces deux globes terrestres deux mondes distincts : l'un réel (en haut), l'autre idéal (en bas). L'on pourrait interpréter les gouttelettes qui s'écoulent sur ce

monde idéal en venant le teinter de gris comme les maux qui empêchent son avènement ; maux que WikiLeaks, grâce à la transparence du sablier, cherche à dénoncer. Mais l'on peut aussi renverser cette perspective : voir en ces gouttes non des maux, mais une transition qui mène au changement, vers un monde « plus bleu ». WikiLeaks se donne alors comme un opérateur permettant l'avènement d'un monde meilleur : il assure un cheminement collectif de l'ombre à la lumière, de l'ignorance à la connaissance.

Dans une perspective critique, le philosophe Nicolás Mendoza (2011) décrit le logo de WikiLeaks comme une façon de montrer la transformation progressive d'un monde capitaliste et individualiste contrôlé par l'État, en un monde régi par une communauté qui s'autorégule et coopère. Ce monde serait rendu possible par des instances comme WikiLeaks, se définissant à travers le flux d'information et du temps, et les fuites représentées par les gouttelettes du sablier, « comme l'agent critique dans le devenir d'un nouveau monde » (*ibid.* : 2-3)¹⁸¹. Cette interprétation semble avoir trouvé grâce aux yeux de certains membres de WikiLeaks¹⁸².

Les catégories que déploie, implicitement ou explicitement, le discours des pages d'accueil et de présentation du site, l'éthos des fondateurs de WikiLeaks, la rhétorique militante de son discours et de son logo, ainsi que les traditions qui apparaissent en filigrane du projet précisent le type d'activité que WikiLeaks revendique, les membres que le site cherche à recruter et l'activisme dans lequel celui-ci s'inscrit, tous trois réunis sous l'égide du principe de transparence.

¹⁸¹ Cette vision critique semble faire l'impasse sur le travail journalistique, réduit, dans les propos de l'auteur, à « un champ trop faiblement autonome » (*ibid.* : 2) pour faire advenir une telle transformation.

¹⁸² En effet, WikiLeaks aurait répondu en novembre 2011 sur son compte *Twitter* à la suite de la parution de cet article : « Finally some gets the WikiLeaks logo. » (<https://mthvn.tumblr.com/post/44663892003/wikileaks-emblemandvoid>) et la citation originale : <https://twitter.com/wikileaks/status/139857977086717952>). Le site mthvn.tumblr.com indique par ailleurs l'importance du logo dans le *branding* de WikiLeaks, celui-ci étant en l'absence d'un « porte-parole » ou d'une « figure de proue », la seule image clairement identifiable et rediffusable par les journalistes souhaitant parler de WikiLeaks, réitérant derrière celui-ci la volonté d'anonymat de ses fondateurs. Après un long travail d'investigation, les instigateurs du *tumblr* ont retrouvé la créatrice du logo qui met, elle aussi, en avant l'idée de changement et de transition à travers le temps rendus possibles par le travail de WikiLeaks (<https://mthvn.tumblr.com/post/44775649723/wikileaksinterviewwithaska>).

CONCLUSIONS INTERMÉDIAIRES

Cinq éléments principaux sont à retenir de ce projet initial qui se veut collaboratif et participatif. Tout d'abord, une série de profils de contributeurs se dessine grâce à des catégories et exemples illustrant les types d'engagements possibles au sein du site. Ces profils supposent certaines qualités ou dispositions qui peuvent limiter l'appartenance à ces catégories : occuper une place stratégique au sein d'une institution facilitant l'obtention d'informations sensibles ; être un dissident politique ; savoir identifier, déchiffrer et analyser des documents jargonneux ; maîtriser l'informatique ; être représentant d'un organe public ou privé (presse, ONG...), etc. Le coût de l'appartenance à ces catégories est donc relativement élevé. Outre le rôle de lecteur, l'individu qui ne disposerait d'aucune de ces qualités n'aurait pour seul moyen de contribution que le don financier. Ce coût de l'appartenance interroge ainsi sur le type de « communauté globale » que le site cherche à instituer et sur la façon dont il s'y prend pour le faire. Ces qualités et les actions qu'elles autorisent sont néanmoins nécessaires pour satisfaire le but principal de WikiLeaks : informer un public non éclairé et l'inciter à surveiller en vue de rendre les gouvernements et sociétés plus honnêtes. Seulement, à ce stade de développement – le site n'est pas encore interactif –, le site peine à rendre compte non seulement de la fonction précise qu'occuperont les différentes catégories mobilisées dans son discours public, mais également les conditions d'appartenance à la communauté globale qu'il cherche à instituer à partir de ces nouvelles catégories.

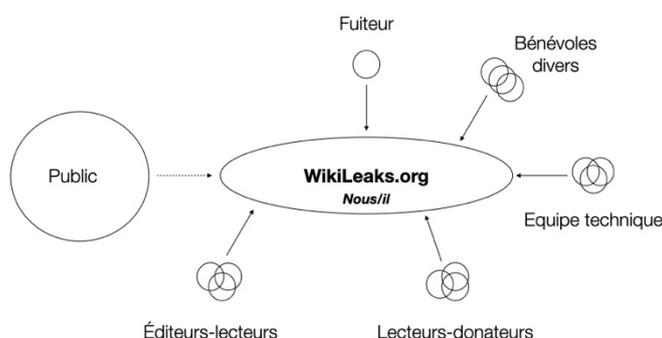


Schéma récapitulatif des modalités de participation à WikiLeaks

Le second élément à retenir concerne la posture énonciative à partir de laquelle s'énonce le discours public du site. Comme nous l'avons vu, cette posture oscille entre un effacement des marques de l'énonciation et la posture en *nous* d'un « interénonciateur » qui se présente comme une instance unifiée (Maingueneau, 2016 : 157) dont les membres ne sont pas identifiables par leurs visages ou leurs noms. Alors que l'effacement des marques de l'énonciation permet de décrire ou de « faire parler » WikiLeaks à partir de la troisième personne du singulier, la posture en *nous* permet à l'énonciateur de « se grandir » (Boltanski, 2011) en générant par son discours et son énonciation un acteur collectif auquel peuvent être attribuées la paternité de WikiLeaks et les visées politiques qui sous-tendent sa création : WikiLeaks est le fruit de l'activité conjointe d'un ensemble d'individus rassemblés autour de caractéristiques communes et d'aspirations partagées¹⁸³. N'est cependant pas formulée explicitement dans l'énonciation une invitation faite à l'énonciataire afin de rejoindre ce *nous*. Subsiste ainsi une tension entre l'énonciation qui exclut l'énonciataire à des fins de présentation et d'auto-institution du collectif à l'origine du projet et les catégories générées par le discours public du site qui appellent, elles, à l'identification, dans la mesure où l'occupation de ces catégories est nécessaire au fonctionnement de WikiLeaks¹⁸⁴.

Le troisième élément, tributaire du second, a trait à l'ontologie plurielle de WikiLeaks. Son énonciation le fait advenir tout à la fois comme un dispositif sociotechnique, un être agissant et un collectif. Dans ce cadre, l'appellation « WikiLeaks » peut fonctionner comme le nom d'un site, celui d'une organisation ou celui d'un groupe. Lorsqu'il fonctionne comme un nom de groupe, il devient un nom collectif humain : « un nom au singulier dénotant une entité composée d'un regroupement d'éléments de même catégorie », soit « une pluralité d'individus » (Lecolle, 2013, en ligne). Et lorsque le nom collectif humain est un nom propre, comme WikiLeaks, celui-ci, plus que les autres encore, « ancre l'identité (supposée) du groupe en attachant une étiquette constante à une composition potentiellement mouvante » (*ibid.*)¹⁸⁵. Le nom collectif humain et le nom propre ont donc des « incidences en discours sur les

¹⁸³ Ce point est particulièrement important dans la mesure où cet acteur collectif ne passera pas l'épreuve de sa représentation médiatique lorsqu'Assange tentera de parler en son nom dans la presse. Au contraire, c'est un processus de « rétrécissement » visant à faire d'Assange le principal et unique responsable de WikiLeaks qui prendra forme dans la presse et dans les récits biographiques sur Assange.

¹⁸⁴ Cela va également à l'encontre de la « communauté globale » que cherche à instituer le discours public du site.

¹⁸⁵ L'étude sémantique des noms propres les définit comme « des expressions qui réfèrent uniquement, c'est-à-dire qui renvoient à une entité particulière, considérée comme un « individu » singulier » (Molino, 1982 : 13). Le terme d'« individu » est ici à entendre au sens large, il sert à désigner une chose unique. Il inclut ainsi des non-humains comme la Seine, pour reprendre l'exemple de Molino, mais également des collectifs, si l'on songe aux noms de groupes. La fonction des noms propres sert « à identifier, à classer et à signifier » (Molino reprenant Lévi-Stauss, *ibid.* : 17).

représentations identitaires » (*ibid.*). Ils ont une fonction d'identification, que ce soit pour les membres du groupe ou pour des tiers. L'on peut faire ici un parallèle avec la définition que donne Elias du nom propre de l'individu : « Et tandis que le nom est pour l'individu le symbole patent de son unicité et lui fournit la réponse à la question de savoir qui il est à ses propres yeux et pour soi tout seul, il sert en même temps de carte de visite ; il montre en même temps qui l'on est aux yeux des autres. » (Elias, 1991 : 241). Dès lors, pour fonctionner effectivement comme un nom de groupe, il ne suffit pas aux membres de WikiLeaks de s'identifier à une commune appartenance, mais il faut que son caractère collectif soit reconnu de l'extérieur (Kaufmann, 2010). Cette reconnaissance pourrait se concrétiser, par exemple, à travers la catégorisation de ses membres par une déclinaison du terme « WikiLeaks », « wikileaker » ou « wikileakian » (à l'instar des « wikipedians »). Nous verrons qu'il n'en sera rien.

Revenons à l'ontologie plurielle de WikiLeaks. Les catégories mobilisées par le discours public du site et les usages de WikiLeaks que ces catégories sous-tendent complexifient davantage encore cette triple ontologie. Pour les « fuites », WikiLeaks est un outil permettant de transmettre des documents sensibles ; pour ses « rédacteurs-éditeurs », c'est une plateforme collaborative permettant un travail de mise en commun ; enfin, pour le « lecteur », et plus généralement pour le « public », c'est un organe et un support de diffusion. Alors que ces catégories s'organisent autour de la matérialité du dispositif sociotechnique, le discours public du site les rassemble sous le terme de « communauté », notion qui suppose à son tour une sorte de collectif dont les contours, malléables, ne sont pas clairement délimités. C'est selon la linguiste Michelle Lecolle une propriété du terme « communauté » que d'être vague et imprécis :

« Communauté. Ce nom est à envisager en termes d'identité et d'altérité. (...) Par différence avec d'autres Ncoll [noms collectifs], communauté est moins précis : le mode de rassemblement des membres, leur ressemblance est relativement vague. (...) Il suppose, du fait de la base lexicale de communauté, l'adjectif commun, un "vivre ensemble", des relations de cohésion et de solidarité à l'intérieur d'un groupe et une identité commune qui, du groupe, rejaillit sur les individus. » (2013, en ligne)

Le nom WikiLeaks renvoie potentiellement à deux entités, un site Internet ou un collectif. Nous verrons dans la partie suivante que c'est la réduction du nom propre WikiLeaks à une seule de ses formes d'existence qui mettra en échec la reconnaissance de son ontologie plurielle et de son identité complexe.

Un autre élément important concerne les fondateurs de WikiLeaks, candidats potentiels à l'incarnation du *nous* à partir duquel s'énonce le discours public du site. Si les noms et visages de ceux-ci ne sont pas révélés, ils n'en sont pas moins individués par des catégories d'appartenance produisant des caractéristiques et des activités qui leur sont liées¹⁸⁶, activités dont le discours public de WikiLeaks est lui-même une trace. Ces catégories participent à produire un ethos inscrivant les fondateurs et les membres du conseil consultatif dans le milieu de l'hactivisme. Les mentions faites à la dissidence donnent des informations quant à l'origine de ces individus et justifient les cibles privilégiées par WikiLeaks.

Si les membres et fondateurs de WikiLeaks ne sont pas nommés, le site valorise néanmoins certaines singularités. D'une part, celles-ci s'illustrent à travers les citations figurant sous le logo de WikiLeaks. Ces citations référencées font émerger les topiques de la vérité, de la justice et du courage comme un point de vue partagé, renforçant de fait les valeurs et l'éthos que le discours public de WikiLeaks cherche à produire. D'autre part, une place importante est accordée à la personne et à l'histoire de Daniel Ellsberg, érigé comme modèles à suivre. Cette figure exemplifie le genre d'activités et les buts que se donne WikiLeaks. Elle incarne les topiques et valeurs dessinés par les citations susmentionnées. Au moment de la création du site, le nom de Julian Assange n'apparaît, lui, sur aucune page.

Enfin, un dernier élément doit être mentionné et concerne précisément les topiques de la *vérité* et de la *justice* énoncés par le discours public du site Internet de WikiLeaks. Nous avons vu que WikiLeaks cherchait à établir un rapport de confiance avec les fumeurs par la promesse d'un dispositif technique sécurisé leur assurant l'anonymat. Le rapport de confiance qu'il cherche à établir avec les autres contributeurs du site, notamment les éditeurs-rédacteurs (qui sont aussi des lecteurs), et plus généralement le public, se réalise à travers la promesse d'un accès direct aux documents « bruts ». Ces documents « bruts » sont alors présentés comme la traduction tangible d'une vérité volontairement dissimulée à laquelle les membres de WikiLeaks peuvent donner sens *ensemble* et sans l'intervention d'un tiers. WikiLeaks projette ainsi un rapport de *confiance* qui s'appuie sur le caractère *probant* des documents qui seront publiés sur le site –

¹⁸⁶ Jayyusi (2010 : 80) établit une différence entre les caractéristiques conventionnellement liées à une catégorie et les caractéristiques générées par celle-ci dans le discours : « Là où les caractéristiques sont présentées, implicitement ou explicitement, comme accompagnant conventionnellement une catégorie, on peut dire d'elles qu'elles sont liées à la catégorie. Lorsqu'elles sont produites (ou productibles) dans le discours, de manière située à travers leur lien avec une catégorie, on peut les dire générées par la catégorie – soit une version améliorée de la première, car davantage sensible à l'usage situé des concepts catégoriels et du savoir catégoriel des membres. »

ils montrent ce dont ils sont la preuve – et sur la relation *immédiate* qui les lieront à leurs destinataires. Cette relation de confiance, il l’instaure aussi en invitant l’ensemble de ses destinataires à adopter une posture de *méfiance* à l’égard des institutions d’autorité et en les enjoignant à vouloir *contrôler* directement et par eux-mêmes leurs activités en les surveillant (Quéré, 2018).

La presse, quand elle peut exercer ses pleins droits, ne cherche pas à susciter la *méfiance* envers les institutions, mais adopte une posture de *défiance* lorsqu’elle craint d’être trompée, posture qui motive ses enquêtes (*ibid.*)¹⁸⁷. Le rapport de *confiance* qui l’unit à ses lecteurs tient précisément au fait qu’ils lui ont *délégué l’autorité de les informer* sur les choses du monde (*ibid.*)¹⁸⁸. La presse médiatise ainsi le rapport entre des faits, des institutions ou des personnes, et les citoyens. Cette tâche, elle l’applique en enquêtant, sélectionnant et évaluant la pertinence d’une information pour le bien commun avant *sa mise en sens* et sa diffusion. Elle ne vise, ainsi, pas à abolir le secret, mais à montrer et traduire des objets dignes d’attention qui concernent ses lecteurs, dans le but de permettre la mise en commun et le débat¹⁸⁹.

C’est bien ce « tiers symbolisant » (*ibid.*) que supprime – dans cette version du site, il est important de le souligner – WikiLeaks en se présentant comme une simple médiation technologique qui donnerait au peuple la possibilité de vérifier par lui-même et de générer collectivement, sans l’aide de professionnels, le sens à donner à des faits bruts. Une telle suppression se justifie dans les pays où les gouvernements n’ont pas de garde-fous, soit quand la presse est dans l’impossibilité d’assurer à ses lecteurs son impartialité ou qu’elle est censurée. Et ce sont bien ces pays que vise initialement WikiLeaks. Ainsi, pour les communautés dissidentes que le site cherche à interpeller à cette période – et à supposer que ces communautés ne bénéficient pas dans leur pays d’organes de presse fiables – WikiLeaks apparaîtra comme une plateforme d’échange et d’information alternative, un organe de surveillance prenant à parti

¹⁸⁷ Contrairement à la *méfiance*, nous dit Louis Quéré, la *défiance* n’empêche pas, elle la *confiance* (*ibid.* : 28).

¹⁸⁸ Louis Quéré, en reprenant Kant, à qui l’on doit la thématization du principe de *publicité*, rappelle que celui-ci implique « un geste de délégation d’autorité, de jugement et de compétence, dont la contrepartie est une attente de protection, de prise en charge de ses intérêts et de service du bien commun » (Quéré, 2018 : 28). Ce geste de délégation s’appuie sur un rapport de confiance : « Celui qui fait confiance suspend sa quête d’informations, délègue en partie sa compétence de jugement et renonce à interférer avec le bénéficiaire de sa confiance. Il ne renonce pas cependant à lui demander des comptes. Mais cela se fait selon des modalités propres au processus de la confiance, une fois qu’il est lancé. Celui qui ne peut pas se résoudre à l’incomplétude de l’information, ou à faire un pas au-delà des garanties et certitudes disponibles, se laisse prendre dans la spirale paralysante de la suspicion et de la méfiance. » (*ibid.*: 9).

¹⁸⁹ Nous discuterons de façon plus approfondie la distinction entre le principe de transparence et le principe de publicité dans la conclusion de cette thèse.

une communauté internationale et un espace de dénonciation dont elles ne bénéficiaient pas forcément avant. On peut se dire que WikiLeaks est effectivement susceptible de fonctionner dans de tels cas comme une instance de libération et de redistribution du pouvoir. Or, nous verrons que WikiLeaks ne se cantonnera pas à la diffusion de documents visant des régimes oppressifs, mais encouragera le principe de transparence et de *méfiance* à l'échelle mondiale.

Les enjeux que soulèvera la distinction entre un modèle démocratique axé sur le principe de transparence et un modèle démocratique axé sur le principe de publicité se manifesteront plus clairement lorsque WikiLeaks cherchera à se faire une place dans le milieu journalistique, délaissant la plateforme horizontale pensée initialement et axée sur la dissidence, pour se présenter comme une organisation médiatique (et médiatrice) motivée par le principe de transparence. Une organisation visant tout à la fois à accompagner le travail des journalistes et à le concurrencer. Mais pour comprendre un tel basculement, il nous faut poursuivre l'analyse des transformations du discours public et des fonctionnalités du site Internet de WikiLeaks.

5. UN SITE POUR LES JOURNALISTES ET UN MOUVEMENT ACTIVISTE (FIN 2007)

Les premières apparitions de Julian Assange au sein du site Internet de WikiLeaks remontent à octobre 2007, alors que le dispositif et le contenu du site se sont passablement étoffés. Si l'orientation du discours public initial visant les régimes oppressifs par la publicité de documents sensibles est toujours d'actualité, le site s'ouvre désormais sur un nouveau slogan :

[WikiLeaks] a place for journalists, truth tellers and everybody else; global defense of sources and press freedoms, circa now.



Extrait de la page d'accueil du site, octobre 2007 :

<https://web.archive.org/web/20071011001333/http://www.wikileaks.org/wiki/Wikileaks>.

Ce nouveau slogan requalifie l'activité de WikiLeaks et son auditoire en accordant une place privilégiée aux catégories émergentes de « journalistes » et de « *truth tellers* ». Le site se présente d'une part, comme un média permettant l'interaction à distance de différents acteurs (journalistes, *truth tellers* et autres), et d'autre part, comme un « gros être » assurant la défense et la protection des sources et de la liberté de la presse. Ces activités inscrivent le site dans le milieu professionnel du journalisme. Elles interrogent la disparition des communautés dissidentes initialement chargées de vérifier et d'éditer les fuites déposées sur WikiLeaks, et leur remplacement, comme nous le verrons, par de nouvelles catégories professionnelles. L'ensemble de ces transformations sont accentuées par le déictique temporel « *circa now* » (depuis environ maintenant) signalant une rupture, un changement.

DIVISION DU TRAVAIL PAR RENOMINATION CATÉGORIELLE

La réorientation du public et de l'activité de WikiLeaks est attestée par les types de profils et de participation afférents que prévoit le site sur sa page d'accueil. En effet, quatre types d'engagements distincts sont désormais définis par des catégories d'appartenance spécifiques hiérarchisées : les « *Truth Teller* » (ailleurs sur le site *Whistleblower*¹⁹⁰), les « éditeurs et rédacteurs » (*Editors and Writers*), les « bénévoles et activistes » (*Volunteers and Activists*), les « visiteurs » (*Visitors*).

Truth Tellers	Do you know something that the world needs to know? Wikileaks is a place where you can safely and anonymously upload documents for analysis and dissemination. We accept any previously unpublished documents that reveal corruption or injustice in governments, corporations or other institutions. Truth Tellers portal - Advice for Whistleblowers - Calls for Truth Telling - Forum - Chat - Whistle Blowing Resources - Truth Telling Archives - Leak Now!
Editors & Writers	Do you want to be a wikileaks editor? Do you have experience in research, intelligence or journalism? Do you want to do interesting, empowering volunteer work to make a better world? Wikileaks needs honest, astute and committed people to help analyze leaked documents. Editors Portal - Writer's Kit - Forum - Chat - Uploaded documents - Analysis requested - Analyses - Featured Analyses - Become an editor
Volunteers & Activists	Wikileaks needs people of honesty and integrity who are willing to spare a few hours. There are many ways you can help us, not just editing. Donations are always welcome. Volunteers Portal - Call to Arms - Forum - Chat - To do - Join us - Donate - Email lists
Visitors	Checking us out? There are plenty of ways to browse wikileaks. Are you a reporter? There are plenty of media resources available. Tell your friends about us! Visitors Portal - Contents - Forum - Chat - Featured Content - World regions - Search - Media Kit - About wikileaks - Media Contacts

Extrait de la page d'accueil du site, octobre 2007 :

<https://web.archive.org/web/20071011001333/http://www.wikileaks.org/wiki/Wikileaks>.

Chacune de ces catégories est introduite par une nouvelle modalité d'adresse en *tu* :

Do you know something that the world needs to know? / Do you want to be a wikileaks editor? /
There are many ways you can help us, not just editing. / Checking us out?

Le destinataire est donc réhabilité dans la sphère d'allocution et directement interpellé par l'énonciateur, ce *nous* toujours non identifiable qui l'enjoint à rallier WikiLeaks. L'explicitation des activités liées aux catégories mentionnées spécifie les compétences et qualités requises à leur appartenance et articule ces catégories à une division du travail claire. Ainsi, sont produites « dans le discours, de manière située » (Jayyusi, 2010 : 80) cette fois-ci, les caractéristiques liées aux catégories énoncées.

¹⁹⁰ C'est le cas notamment sur le portail destiné aux *truth tellers* qui s'ouvre de la manière suivante : « This page is a starting point for truth tellers, whistleblowers, people who are considering whistleblowing, supporters of whistleblowers, and others interested in whistleblowing. From this page, you can easily access resources related to whistleblowing and truth telling. ». Cette page est également pourvue d'une rubrique destinée à expliciter la terminologie employée (https://web.archive.org/web/20071011212306/http://wikileaks.org/wiki/Portal:Truth_Tellers#A_word_on_terminology).

Certaines catégories voient leurs conditions d'appartenance se transformer. C'est le cas de la catégorie d'« éditeurs et rédacteurs » qui ne s'adresse plus directement aux individus concernés par les fuites (dissidents des régimes ou entreprises incriminés), comme le proposait la version antécédente du site. Cette catégorie vise désormais des individus dotés de compétences professionnelles qui se traduisent notamment par une « expérience dans le domaine du journalisme, du renseignement ou de la recherche » :

Do you want to be a wikileaks editor? Do you have experience in research, intelligence or journalism?
Do you want to do interesting, empowering volunteer work to make a better world? Wikileaks needs honest, astute and committed people to help analyze leaked documents.

Dès lors, la catégorie d'« éditeurs et rédacteurs » et l'activité d'analyse qu'elle sous-tend ne sont plus basées sur la condition de vie et l'origine des individus, mais bien sur leurs compétences professionnelles. Outre ces compétences, les « éditeurs et rédacteurs » sont également sommés de partager certaines qualités, ils doivent être « honnêtes » (*honest*), « malins » (*astute*) et « dévoués » (*committed*).

Les catégories de « bénévoles et activistes » (*volunteers and activists*) sont quant à elles rabattues sur d'autres activités que l'édition ou la dissémination d'information, notamment la donation :

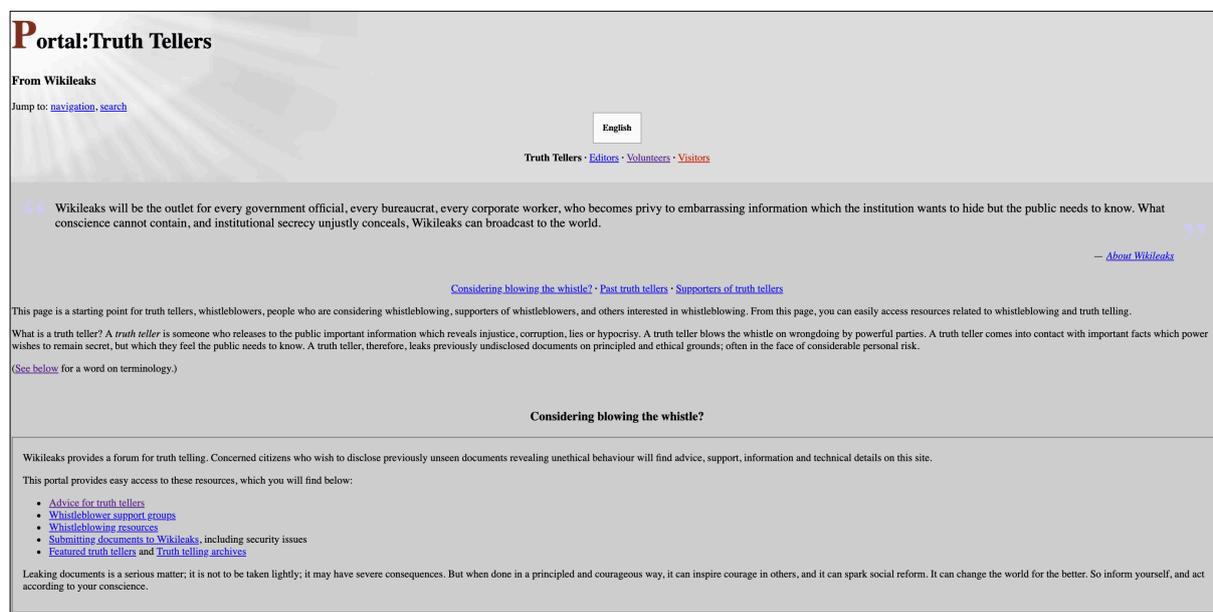
Wikileaks needs people of honesty and integrity who are willing to spare a few hours. There are many ways you can help us, not just editing. Donations are always welcome.

Ces catégories doivent elles aussi répondre à des qualités personnelles telles l'« honnêteté » (*honesty*) et l'« intégrité » (*integrity*). Bien qu'il n'en soit pas fait mention sur cette page d'accueil, nous verrons que cette catégorie recoupe en réalité plusieurs activités essentielles au fonctionnement de WikiLeaks.

Enfin, la catégorie de « visiteurs » (*visitors*) interpelle deux types d'individus : les internautes qui naviguent sur le site ; les reporters potentiellement intéressés par les ressources médiatiques disponibles sur le site.

Des portails liés aux catégories

Chacune de ces catégories est dotée d'un lien hypertexte renvoyant à un portail Internet lui étant dédié. Ces pages précisent ces catégories et explicitent les activités qui leur sont liées en fournissant des définitions, des exemples, des conseils et des liens hypertextes à leurs lecteurs.



The screenshot shows the Wikileaks Portal: Truth Tellers page. At the top, it says "Portal: Truth Tellers" and "From Wikileaks". Below that, there is a "Jump to: navigation, search" link and a language selector set to "English". Navigation links for "Truth Tellers", "Editors", "Volunteers", and "Visitors" are present. A main heading reads "Wikileaks will be the outlet for every government official, every bureaucrat, every corporate worker, who becomes privy to embarrassing information which the institution wants to hide but the public needs to know. What conscience cannot contain, and institutional secrecy unjustly conceals, Wikileaks can broadcast to the world." Below this, there are links for "Considering blowing the whistle?", "Past truth tellers", and "Supporters of truth tellers". A paragraph explains that the page is a starting point for truth tellers and whistleblowers. Another paragraph defines a truth teller as someone who releases important information revealing injustice, corruption, lies, or hypocrisy. A section titled "Considering blowing the whistle?" provides a forum for advice and technical details. A list of resources includes "Advice for truth tellers", "Whistleblower support groups", "Whistleblowing resources", "Submitting documents to Wikileaks", and "Featured truth tellers and Truth telling archives". The page concludes with a statement on the seriousness of leaking documents and the potential for social reform.

Extrait du portail « Truth tellers », octobre 2007 :
https://web.archive.org/web/20071011212306/http://wikileaks.org/wiki/Portal:Truth_Tellers.

Ces pages servent tout à la fois de pages de présentation, mais aussi de pages de recrutement, que ce soit pour les catégories spécifiques dont il est question, ou pour des catégories connexes. Par exemple, le portail des « *Truth Tellers* » présente cette catégorie et interpelle les individus qui se reconnaîtraient en elle, en même temps qu'elle cherche à recruter des catégories d'individus susceptibles d'être utiles à WikiLeaks dans le cadre de son activité de diffusion, comme peuvent l'être les « avocats » :

Things you can do: whistleblowers portal

We have many projects we would like to include on this part of the site.

Whistleblowing laws worldwide. We would like to compile notes on the legal position in each state and country around the world. Are you a lawyer with experience in the area? Are you a law student interested in doing some research?

Les éditeurs

Le portail destiné aux « éditeurs » précise quant à lui les conditions d'appartenance à cette catégorie en donnant des informations pratiques quant aux étapes et règles à suivre afin de devenir éditeur. La première étape consiste à lire le « Writer's Kit » renvoyant à « la philosophie générale de WikiLeaks » concernant le travail d'édition des fuites. Le portail des « éditeurs » sert également de lieu de coordination pour l'édition des premières fuites.

The screenshot shows the 'Portal:Editors' page. At the top left, it says 'Portal:Editors' and 'From Wikileaks'. Below that, there are links for 'Jump to: navigation, search' and a language selector for 'English' and 'Français'. A navigation bar includes 'Truth Tellers', 'Editors', 'Volunteers', and 'Visitors'. A quote from the 'Writer's Kit' is featured: 'Everybody wants to be an intelligence analyst. What more could you want, but interesting, empowering, creative work to make the world a better place, all from the comfort of your own home?'. Below the quote are links for 'Writer's kit', 'Want to become an editor?', 'Current editors', and 'Policies and technicalities'. A paragraph explains that the page is a starting point for editors and provides information on the editing process. Another paragraph states that editors are the lifeblood of any wiki and that the site seeks people with integrity and analytical skills. A section titled 'Please read first: Writer's Kit' contains a link to the 'Writer's Kit' document. At the bottom, there is a 'Want to become an editor?' section with a 'Quick links' box containing 'Read first:' and 'See what's going on:' with links to 'Writer's Kit' and 'Current Analysis'.

Extrait du portail « editors », octobre 2007 :

https://web.archive.org/web/20071011210125/http://wikileaks.org/wiki/Portal:Editors#Current_editors.

Alors que le discours de la page d'accueil du site axe la catégorie d'« éditeur » sur le journalisme, le portail flexibilise cette catégorie, mettant en avant les qualités personnelles évoquées dans la page d'accueil :

Of course, the editors are the lifeblood of any wiki. We want people of honesty and integrity, people with good analytical and writing skills, people with a desire to know, understand and explain the truth. We want to build a fearless community of intelligent, informed editors who can take leaked documents, analyze them, and explain them to other citizens. You can start from here. (...) If you are a person of honesty and integrity, with good analytical and writing skills, and you have some time to spare to help, we very much encourage you to become a Wikileaks editor.

S'il n'est plus question de communautés dissidentes, le discours public de cette page maintient l'idée d'une « communauté d'éditeurs » propre au fonctionnement *wiki* du site, permettant à

chaque éditeur d'intervenir sur un article et de travailler collectivement. Une page recensant les utilisateurs du site est proposée en lien, page au sein de laquelle figure, entre autres, le nom d'Assange.

Les éditeurs sont également invités à s'exprimer auprès des journalistes. Ils ne sont pas amenés à *représenter* publiquement WikiLeaks (« voix de WikiLeaks »), mais à leur parler en qualité d'« experts » et de « citoyens informés » :

Wikileaks aims for maximum political impact. In some ways this implies we should work beyond mere editing and writing analysis, for instance:

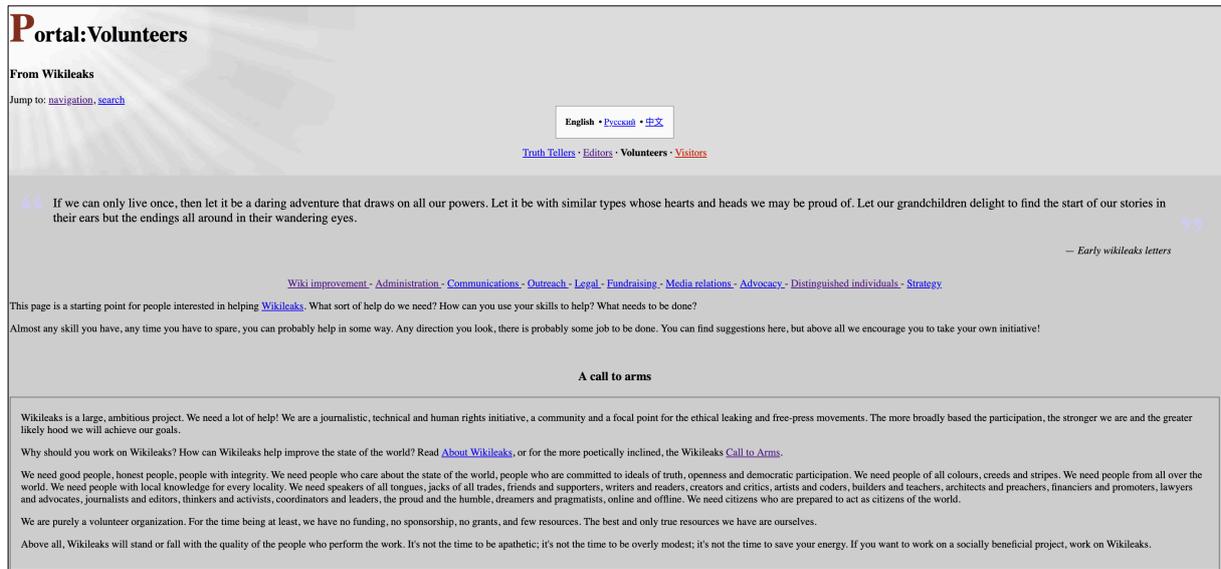
1. In general, on topics relevant to Wikileaks analyses, it should be easier for the media to report the truth than to report spin or PR.
2. We would like it to be easier for the media to find an expert who knows and understands the facts, an expert who will tell the truth, than to find a spin doctor or public relations consultant. Our editors are prime candidates for such expertise. We encourage editors, particularly those with qualifications of specialist expertise, to volunteer to talk to journalists. Such editors would not necessarily be speaking as the "voice of Wikileaks", but as informed intelligent citizens who have worked to analyze and understand the relevant issues.
3. In addition to producing analyses of leaked documents, we would also like to be able to produce media releases: not as PR or spin, but as brief, succinct summaries of Wikileaks analysis.

L'activité des éditeurs n'est ainsi pas confinée au site Internet de WikiLeaks. Ils sont amenés à apparaître nommément dans les médias, surtout lorsqu'ils sont spécialistes des questions traitées. Le but est non seulement d'avoir plus d'impact politique, mais aussi d'éclairer les journalistes. WikiLeaks présente ainsi ses éditeurs comme des médiateurs indispensables au travail journalistique. Ils sont des acteurs qui connaissent et « comprennent les faits », et qui pourront « dire la vérité ». Les éditeurs sont également sommés de préparer des documents (« brefs résumés ») pour les journalistes, catégorie d'acteurs qui devient donc leurs destinataires privilégiés.

Les bénévoles et activistes

Le portail destiné aux « bénévoles et activistes » est intéressant à plus d'un titre. D'une part, cette page dense retravaille la définition de WikiLeaks et spécifie les qualités recherchées chez ses membres. D'autre part, elle concentre les activités annexes du site, soit les activités (qui relèvent pour beaucoup d'entre elles de l'activisme) qui ne sont pas liées à l'édition ou à la fuite de documents. Le portail s'ouvre ainsi sur un encadré intitulé « *Call to Arms* » qui introduit

WikiLeaks comme « un projet ambitieux (...) une initiative journalistique, technique et en faveur des droits humains, une communauté et le point de mire pour la diffusion (*leaking*) éthique et les mouvements de libération de la presse »¹⁹¹.



Portal:Volunteers

From WikiLeaks

Jump to: [navigation](#), [search](#)

English • [Русский](#) • [中文](#)

[Truth Tellers](#) • [Editors](#) • [Volunteers](#) • [Visitors](#)

☞ If we can only live once, then let it be a daring adventure that draws on all our powers. Let it be with similar types whose hearts and heads we may be proud of. Let our grandchildren delight to find the start of our stories in their ears but the endings all around in their wandering eyes.

— *Early WikiLeaks letters*

[Wiki improvement](#) - [Administration](#) - [Communications](#) - [Outreach](#) - [Legal](#) - [Fundraising](#) - [Media relations](#) - [Advocacy](#) - [Distinguished individuals](#) - [Strategy](#)

This page is a starting point for people interested in helping [WikiLeaks](#). What sort of help do we need? How can you use your skills to help? What needs to be done?

Almost any skill you have, any time you have to spare, you can probably help in some way. Any direction you look, there is probably some job to be done. You can find suggestions here, but above all we encourage you to take your own initiative!

A call to arms

WikiLeaks is a large, ambitious project. We need a lot of help! We are a journalistic, technical and human rights initiative, a community and a focal point for the ethical leaking and free-press movements. The more broadly based the participation, the stronger we are and the greater likely hood we will achieve our goals.

Why should you work on WikiLeaks? How can WikiLeaks help improve the state of the world? Read [About WikiLeaks](#), or for the more poetically inclined, the WikiLeaks [Call to Arms](#).

We need good people, honest people, people with integrity. We need people who care about the state of the world, people who are committed to ideals of truth, openness and democratic participation. We need people of all colours, creeds and stripes. We need people from all over the world. We need people with local knowledge for every locality. We need speakers of all tongues, jacks of all trades, friends and supporters, writers and readers, creators and critics, artists and coders, builders and teachers, architects and preachers, financiers and promoters, lawyers and advocates, journalists and editors, thinkers and activists, coordinators and leaders, the proud and the humble, dreamers and pragmatists, online and offline. We need citizens who are prepared to act as citizens of the world.

We are purely a volunteer organization. For the time being at least, we have no funding, no sponsorship, no grants, and few resources. The best and only true resources we have are ourselves.

Above all, WikiLeaks will stand or fall with the quality of the people who perform the work. It's not the time to be apathetic; it's not the time to be overly modest; it's not the time to save your energy. If you want to work on a socially beneficial project, work on WikiLeaks.

Extrait du portail « Bénévoles », octobre 2007 :
<https://web.archive.org/web/20071011212316/http://wikileaks.org/wiki/Portal:Volunteers>.

WikiLeaks s’inscrit dans un activisme médiatique axé sur le journalisme défendant les droits humains, et plus spécifiquement le droit à l’information et à la protection de ceux qui fournissent cette information. Le discours de cet encadré renvoie également à une page intitulée elle aussi « *Call to Arms* » qui formule, poétiquement, un cri de ralliement à la désobéissance civile¹⁹². Cet appel à la désobéissance civile fait écho à celui qui est formulé sur la page de présentation du site :

We favour and uphold ethical behavior in all circumstances. Where there is a lack of freedom and injustice is enshrined in law, there is a place for principled civil disobedience¹⁹³.

Communauté de soutien activiste et advocacy

Le discours du portail retravaille également à plusieurs reprises le terme de « communauté » en l’indexant non pas à une activité spécifique, à l’image de la communauté d’éditeurs de

¹⁹¹ Il y a ainsi un léger décalage avec la version précédente du site. Alors que cette dernière souhaitait éclairer et libérer le peuple grâce aux documents mis à disposition sur son site, cette version souhaite désormais éclairer et libérer également la presse.

¹⁹² https://web.archive.org/web/20071011212423/http://wikileaks.org/wiki/Wikileaks:Call_to_Arms.

¹⁹³ <https://web.archive.org/web/20071011211031/http://wikileaks.org/wiki/Wikileaks:About>.

WikiLeaks, mais en l'élargissant à la prétention de générer « un mouvement en faveur du *truth telling*, de la transparence et de la démocratie participative » auquel les bénévoles de WikiLeaks sont conviés à participer :

Wikileaks does not only contain leaked documents and analysis; Wikileaks aims to provide a broad community of support and catalyze a movement in favour of truth telling, transparency and participatory democracy. As part of this community, we maintain large resources of information, including inspirational examples and media coverage regarding truth telling and whistleblowing. We have a large collection of biographies of truth tellers in our [truth telling archives](#): these are also available [by country](#). We maintain a collection of [calls for truth telling](#). We have an extensive list of online [resources for whistleblowers](#). But such collections can never be complete!

Plus loin :

Wikileaks is more than just leaking and analyzing. We strive to catalyze and promote truth telling, courage and integrity around the world. In the ethical leaking movement we offer a community of support, reassurance and encouragement for those who take risks to follow their conscience. As a result, we want to perform as much outreach as possible, online and off, to truth tellers, potential and past whistleblowers, potential volunteers, the human rights community and the public in general.¹⁹⁴

Ainsi, WikiLeaks ne génère pas uniquement des connaissances, mais milite pour la vérité (*truth telling*) dans le monde entier à travers plusieurs actions. Le site s'inscrit dans la sphère médiatique et politique ; son activisme souhaite dépasser l'activité que ses membres génèrent sur son dispositif sociotechnique et se poursuivre au-delà des frontières du virtuel. En effet, ses fondateurs cherchent à constituer un mouvement international de défense du *truth telling* et de la transparence, constitution pour laquelle ils nécessitent de l'aide. La communauté qu'ils cherchent à constituer est une communauté de soutien qui s'articule autour de la prétention à générer un tel mouvement mondial.

L'activisme de WikiLeaks s'exprime également à travers la rubrique « *Advocacy* » du portail qui explicite les façons de militer en faveur des buts défendus par WikiLeaks, que ce soit en ligne ou hors-ligne :

¹⁹⁴ Le verbe « catalyze » est employé dans ces deux paragraphes avec des graphies différentes : « catalyze » dans le premier et « catalyse » dans le second, soit en anglais britannique. Cette différence peut être interprétée comme une trace des origines multiples des contributeurs ayant participé à la rédaction de cette page.

Advocacy

We are an initiative for openness, transparency and truth telling around the world. It follows that there is a natural place for Wikileaks to engage in advocacy and research aiming for reform and social change.

Issues

We would like to advocate on all issues related to our goals. These include open government, freedom of information, secrecy laws, transparency, corruption, surveillance, intelligence, government oversight, participatory democracy, whistleblower protection, civil liberties and freedom of speech. And since our focus is not just on good governance and civil liberties in governments, but also on these attributes in corporations, we would also like to address issues such as corporate structure, corporate law reform, lifting the corporate veil and corporate crime.

We would like to perform research on these issues, at the level of theory, policy, and practice, and at global, regional, national and local levels. We would like to publish reports on these issues, incorporating our own experiences and findings in the [Wikileaks](#) community.

If you are enthusiastic about this idea, have worked with these issues, and have experience in research, policy, or advocacy, [let us know](#).

Lobbying groups

We would like to be able to lobby for reforms, through our grassroots community. We would like to have individuals or groups available to advise and advocate in favour of our visions and goals. Such groups could overlap with [whistleblower](#) support groups and [local chapters](#). We would like to do this in different jurisdictions around the world, adapted to local conditions. If you have background in the area and would like to help out, [contact us](#).

Campaigns

Where necessary or appropriate, we would like to conduct campaigns on particular issues or for particular reforms. Campaigns might be global or specific to a particular country. They might address a single issue, or a single institution, or be broad in scope. We would like to change the world not only through our innovative methods of anonymous whistleblowing and collaborative wiki analysis, but via traditional methods as well.

The Wikileaks community could engage in letter-writing campaigns, consciousness raising, public events, protests, demonstrations, or other actions, depending on context and location. Strategy and tactics should be adapted to local conditions and resonate with the will and judgment of the Wikileaks community. If you have experience in organizing for reform or social change, and have some ideas, [contact us](#) and let us know.

Extrait du portail « *Bénévoles* », octobre 2007 :

<https://web.archive.org/web/20071011212316/http://wikileaks.org/wiki/Portal:Volunteers>.

Dans cette rubrique, les énonciateurs du discours (*nous*) et ce faisant WikiLeaks, s'auto-définissent comme une initiative pour la transparence :

We are an initiative for openness, transparency and truth telling around the world. It follows that there is a natural place for Wikileaks to engage in advocacy and research aiming for reform and social change.

Cette initiative militante implique des actions publiques (lobbying, campagnes, etc.) et la production de connaissances sur la transparence et sur des thématiques connexes (droit à l'information, surveillance, etc.) à des fins de réformes politiques et sociales. À ce titre, le site propose à ses destinataires d'endosser différents rôles aidant à concrétiser et à mener à bien cette initiative. Dans ce cadre, ce sont des professionnels, ou du moins des gens expérimentés dans le domaine de l'« *advocacy* » ou de la recherche, qui sont visés.

Autorité décisionnelle et structure hiérarchique de WikiLeaks

Le portail montre également à quel point le site est encore à un stade précoce de développement. En effet, cette page sert aussi à recruter un ensemble d'acteurs susceptibles d'aider à l'amélioration du site (aides techniques, graphistes, réviseurs, etc.) et à la coordination des activités qui y prennent place (managers, coordinateurs des groupes éditoriaux, médiateurs, modérateurs, etc.). En touchant un large panel d'acteurs aux profils variés, WikiLeaks engage à distance, comme de nombreux autres mouvements cyberactivistes, « des gens qui sans cela ne seraient pas des activistes » et facilite grâce à la technologie « la communication entre des individus qui partagent les mêmes idées » (Sorell, 2015: 397, notre traduction).

Si ces catégories spécifiques semblent *a priori* ouvertes à tous, elles requièrent toutefois des qualités personnelles et de l'expérience dans certains domaines ou au sein même de WikiLeaks. Par exemple, l'individu qui souhaite devenir modérateur du chat du site doit préalablement adresser sa requête par email aux individus auxquels renvoie l'énonciation du discours, soit à ce « nous » non identifiable. Par ailleurs, la requête aura plus de chance de se voir accepter si l'individu en question a déjà eu une expérience préalable au sein de WikiLeaks :

Our [forum](#) and [chat](#) rooms need moderators. We encourage anyone to use them to discuss questions or comments about the project. Moderators will ensure that discussion is intelligent, civilized and tolerant. The responsibility of a forum moderator implies a small and recurrent time commitment, and can be coordinated with other moderators. Moderators need common sense, tolerance, honesty and a sense of humour; some prior Wikileaks-related experience is preferred. [Contact us](#) and tell us about yourself if you are interested.

Les procédures menant à occuper la plupart de ces rôles restent donc relativement obscures. Certaines d'entre elles sont conditionnées par l'acceptation d'une autorité supérieure, ce *nous* dont on ignore le rôle, le statut et la constitution, mais dont on imagine qu'il a affaire avec les fondateurs du site.

Cette autorité supérieure est également présente au sein de la page de présentation du site qui confirme que les fondateurs détiennent un pouvoir décisionnel, aussi minime soit-il, dont les autres membres de WikiLeaks sont dépourvus :

While we committed to keep publishing under all circumstances, we will be as open as possible in our policies and practices. The founders have the final say, but this will mainly effect founding documents like the one you are reading now.¹⁹⁵

Il est intéressant de noter que cette phrase est la réponse à la question « *Is Wikileaks, as an organization, centralized ?* », soit une question qui catégorise WikiLeaks en tant qu'« organisation », une structure susceptible d'être hiérarchique. Mais c'est aussi une question qui fait référence ici à l'éthique hacker et à la décentralisation, comme nous allons le voir.

¹⁹⁵ <https://web.archive.org/web/20071011211031/http://wikileaks.org/wiki/Wikileaks:About>.

Pour cela, revenons au portail des bénévoles. La rubrique « Administration » du portail donne des informations quant à la volonté affichée de présenter WikiLeaks comme un projet démocratique :

Administration

The Wikileaks project requires management and coordination among our volunteers. We do not want to become bureaucratic, and we do not need to become bureaucratic; we believe much of the project can be performed in a decentralized, voluntary, democratic, participatory fashion. We do not want to create an administrative elite; we want to be as democratic and transparent as possible. But of course any project involves responsibility, organization and planning, and we need people to help with managing all these details. (...) We encourage anybody who has worked on Wikileaks to engage in some coordination activity, as it will convey a sense of the big picture of this initiative. And we encourage coordinators to do other work as well. We are a democratic phenomenon, we want everybody to coordinate, we do not want coordinators to become an elite.

Le but est ici de préciser que WikiLeaks ne souhaite pas établir de « bureaucratie », ni de créer une « élite administrative » à sa tête, mais nécessite toutefois des bénévoles à même d'organiser et de coordonner les activités des autres membres. Dans ce cadre, WikiLeaks est catégorisé comme un « projet » qui se veut collectif et démocratique, et qui nécessite, pour son aboutissement, l'organisation et la prise en charge de certaines responsabilités sans pour autant centraliser celles-ci et accorder à leurs détenteurs plus de pouvoir qu'aux autres. L'on retrouve ici l'un des principes propres au milieu hacker, celui de la décentralisation. Le but de la décentralisation est notamment d'éviter la bureaucratie, comme le souligne Steven Levy (2010 [1984] : 29) :

« The last thing you need is a bureaucracy. Bureaucracies, whether corporate, government, or university, are flawed systems, dangerous in that they cannot accommodate the exploratory impulse of true hackers. Bureaucrats hide behind arbitrary rules (as opposed to the logical algorithms by which machines and computer programs operate): they invoke those rules to consolidate power, and perceive the constructive impulse of hackers as a threat. »

À plusieurs reprises, le discours public du site Internet de WikiLeaks rappelle des principes propres au milieu hacker, principes connus et partagés par la communauté hacker, mais non nécessairement par l'ensemble des individus que WikiLeaks cherche à recruter. Or, WikiLeaks peine à respecter pleinement ces principes. L'ambition démocratique prônée par le site et par les principes du milieu hacker entre en contradiction avec le pouvoir décisionnel que détient

l'autorité supérieure de WikiLeaks et qui se traduit, notamment, par l'acceptation de l'occupation de certains rôles au sein du site.

À terme, devenir un organe journalistique indépendant

Enfin, la rubrique « Relation avec les médias » du portail est intéressante dans la mesure où elle explicite le lien que WikiLeaks cherche à générer avec la presse :

Media relations

We want there to be a day when every journalist checks Wikileaks regularly as a matter of course; indeed, when Wikileaks has itself become a crucial part of journalism. In the meantime, we may have to pay a thought to media relations. Wikileaks aims for maximum impact. Many of our volunteers and editors are journalists or work in the media. Many of our documents and analyses will appear in the media. As such our relationship with the media is crucial, and should be positive. For detailed considerations, see [media strategy](#). When new analyses are completed, we want to inform journalists and make sure important stories are carried in the media. We want press releases -- not PR or spin, but succinct summaries of new documents and analysis -- to go out to the media. We want quick contact with a large network of media contacts. We want to offer the media experts and editors they can interview or contact for explanations and clarifications. We want people ready to handle media enquiries quickly and effectively. All this involves several different roles.

Comme on l'a vu, WikiLeaks est présenté sur cette page aussi comme un projet journalistique. Cette rubrique indique que 1) les membres de WikiLeaks sont constitués en grande partie de professionnels du journalisme 2) WikiLeaks cherche à être une ressource indispensable aux journalistes avant de devenir, à terme, une entité journalistique à part entière. Cet objectif passe, entre autres, par le lien que les membres de WikiLeaks sont susceptibles d'instaurer avec les médias et les journalistes, et la disponibilité des éditeurs à apparaître dans les médias traditionnels dans le but d'avoir un fort impact politique. Est ainsi déléguée aux membres de WikiLeaks, et notamment aux éditeurs, la tâche de créer des liens avec les journalistes afin de faire connaître WikiLeaks et de visibiliser ses actions dans l'espace public médiatique, ainsi que d'attirer l'attention des journalistes sur le site pour qu'eux-mêmes l'utilisent comme une ressource. Cette « stratégie médiatique » est la prémisse des futures relations que WikiLeaks entretiendra en 2010 avec les médias traditionnels sur le mode de la collaboration.

De l'importance du journalisme dans la page de présentation du site

La référence au journalisme s'insère également à plusieurs endroits de la page de présentation du site¹⁹⁶. Tout d'abord, le terme « journaliste » est ajouté aux catégories représentant les fondateurs du site et les membres du conseil consultatif :

Who is behind Wikileaks?

Wikileaks was founded by Chinese dissidents, journalists, mathematicians and startup company technologists, from the US, Taiwan, Europe, Australia and South Africa.

Our public [Advisory Board](#), which is still in formation, includes courageous journalists, representatives from refugee communities, ethics and anti-corruption campaigners, including a former national head of Transparency International, human rights campaigners, lawyers and cryptographers.

There are currently over 1,200 registered volunteers, but we need more people involved at an organizational level.

Extrait de la page de présentation du site, octobre 2007

<https://web.archive.org/web/20071011211031/http://wikileaks.org/wiki/Wikileaks:About>.

WikiLeaks a ainsi été fondé par des « journalistes » (seconde catégorie à être énoncée) et son conseil consultatif est notamment constitué de « courageux journalistes » (première catégorie à être énoncée). La référence au journalisme apparaît aussi dans une nouvelle rubrique destinée à répondre à la question suivante :

Should the press really be free?

Cette section reprend et développe des éléments qui figuraient initialement sur la page d'accueil du site. Ceux-ci ont trait au rôle (politique) que devrait jouer la presse face aux gouvernements, soit de les forcer à agir correctement en exposant leurs secrets et actions fallacieuses. Bien que le terme ne soit pas employé ici, cette mission renvoie à l'idée énoncée ailleurs de transparence et/ou d'« ouverture » des gouvernements (*open government*). WikiLeaks s'inscrit dans la continuité d'une telle presse avec ce que la technologie d'Internet lui apporte en plus. Sa visée politique est manifeste : WikiLeaks est présenté dans cette rubrique tout à la fois comme « un mouvement social défendant les vertus de la divulgation de fuites éthique » (*a social movement emblazoning the virtues of ethical leaking*), « un moyen universel, sûr et simple pour la divulgation de fuites » (*a universal, safe and easy means for leaking*), « une façon de transformer des fuites brutes en des connaissances politiquement influentes à travers l'analyse collaborative révolutionnaire lancée par Wikipédia » (*a way to turn raw leaks into politically influential knowledge through the revolutionary collaborative analysis pioneered by wikipedia*).

¹⁹⁶ Anciennement *FAQ*, la page s'intitule désormais « *About* ».

Should the press really be free?

In its landmark ruling on the [Pentagon Papers](#), the US Supreme Court ruled that "only a free and unrestrained press can effectively expose deception in government." We agree.

The ruling stated that "paramount among the responsibilities of a free press is the duty to prevent any part of the government from deceiving the people and sending them off to distant lands to die of foreign fevers and foreign shot and shell."

It's easy to perceive the connection between publication and the complaints people make about publication. But this generates a perception bias, because it overlooks the vastness of the invisible. It overlooks the unintended consequences of failing to publish and it overlooks all those who are emancipated by a climate of free speech. Such a climate is a motivating force for governments and corporations to act justly. If acting in a just manner is easier than acting in an unjust manner, most actions will be just.

Injustice concealed cannot be answered. Concealed plans for future injustice cannot be stopped until they are revealed by becoming a reality, which is too late. Administrative injustice, by definition affects many.

Government has ample avenues to restrict and abuse revelation, not limited to the full force of intelligence, law enforcement, and complicit media. Moves towards the democratization of revelation are strongly biased in favor of justice. Where democratized revelations are unjust they tend to affect isolated individuals, but where they are just, they affect systems of policy, planning and governance and through them the lives of all.

Europeans sometimes criticize the freedom of the press in the United States, pointing to a salacious mainstream media. But that is not democratized revelation, rather it is the discovery by accountants that is a lot cheaper to print celebratory gossip than it is to fund investigative journalists. Instead we point to the internet as a whole, which although not yet a vehicle of universal free revelation, is starting to approach it. Look at the resulting instances of, and momentum for, positive political change.

WikiLeaks reveals, but is not limited to revelation. There are many existing avenues on the internet for revelation. What does not exist is a social movement emblazoning the virtues of ethical leaking. What does not exist is a universal, safe and easy means for leaking. What does not exist is a way to turn raw leaks into politically influential knowledge through the revolutionary collaborative analysis pioneered by wikipedia.

Sufficient leaking will bring down many administrations that rely on concealing reality from their peoples. [Daniel Ellsberg](#) calls for it. Everyone knows it. We're doing it.

Extrait de la page de présentation du site, octobre 2007

<https://web.archive.org/web/20071011211031/http://wikileaks.org/wiki/Wikileaks:About>.

Les profils d'éditeurs que le site cherche à recruter, son positionnement face à la presse traditionnelle (à la fois continuité et rupture), le slogan de sa page d'accueil et l'apparition de la catégorie de « journaliste » au sein des membres éminents de WikiLeaks sont autant d'éléments qui témoignent d'un changement de trajectoire du site. Celui-ci est moins axé sur la dissidence de ses débuts que sur un type de journalisme activiste et technologique qui se revendique du principe de transparence¹⁹⁷. Le journalisme s'insère ainsi dans le développement, l'histoire, les missions et le public du site au détriment, souvent, de la catégorie de « dissident », catégorie qui justifiait les cibles d'attaque et les actions de WikiLeaks. Si cette catégorie est encore la première à introduire les fondateurs du site, elle n'est en revanche plus celle qui rassemble et représente les éditeurs de WikiLeaks. L'activité journalistique est désormais centrale dans le discours public du site et devient la principale qualité professionnelle recherchée chez les éditeurs pour mener à bien le projet de WikiLeaks.

ASSANGE, MEMBRE DU CONSEIL CONSULTATIF ET RÉDACTEUR-ÉDITEUR

L'anonymat des fondateurs et la publicité des membres du conseil consultatif

C'est dans le cadre de ce changement de trajectoire et en qualité de rédacteur-éditeur et membre du conseil consultatif que Julian Assange apparaît sur le site Internet de WikiLeaks fin 2007. Pour mieux comprendre les enjeux en matière de responsabilité de cette double affiliation, il convient de s'intéresser au nouveau paragraphe figurant sur la page de présentation du site traitant de l'anonymat des fondateurs de WikiLeaks :

¹⁹⁷ Il est difficile de comprendre les motifs à l'origine de ce changement de trajectoire. L'on peut faire l'hypothèse que le dispositif participatif initial n'a pas su recruter suffisamment de membres de communautés dissidentes à même de faire fonctionner WikiLeaks.

Why are the Wikileaks founders anonymous?

Most people who are involved with Wikileaks are not anonymous, however, the founders (and obviously our sources) remain anonymous. Our reasons are:

1. Some of us are refugees from repressive countries with families still in those countries.
2. Some of us are journalists who may be banned from entering these countries for work if our affiliation was known.

Additionally, given that some must be anonymous for reasons outside of their control, an imbalance of representation and exposure is threatened unless all founders remain anonymous. Furthermore, the effort to encourage anonymous sources to release material to the public is enhanced by an ability to empathise via solidarity in anonymity. Anonymity also demonstrates motivation by goals higher than reputation seeking.

Extrait de la page de présentation du site, octobre 2007

<https://web.archive.org/web/20071011211031/http://wikileaks.org/wiki/Wikileaks:About>.

Alors que le nom et le visage des éditeurs et du conseil consultatif sont destinés à être publicisés sur le site, voire dans la presse, les fondateurs sont eux soumis au strict anonymat. Les raisons évoquées ont trait, d'une part, à des motifs sécuritaires, liés à l'intégrité physique et professionnelle des fondateurs :

Some of us are refugees from repressive countries with families still in those countries.

Some of us are journalists who may be banned from entering these countries for work if our affiliation was known.

et d'autre part, à des motifs éthiques :

Additionally, given that some must be anonymous for reasons outside of their control, an imbalance of representation and exposure is threatened unless all founders remain anonymous. Furthermore, the effort to encourage anonymous sources to release material to the public is enhanced by an ability to empathise via solidarity in anonymity. Anonymity also demonstrates motivation by goals higher than reputation seeking.

Les justifications sécuritaires accentuent le risque qu'encourent les fondateurs du site à être publiquement (re)connus. Elles produisent la dangerosité de leur activité et le courage nécessaire à sa réalisation. Cet anonymat couvre ainsi les fondateurs de possibles représailles politiques en empêchant l'imputation de responsabilités. Parmi les motifs éthiques cités, deux sont particulièrement intéressants : éviter la surreprésentation de certains fondateurs ; montrer que la motivation n'est pas liée à la quête de renommée. Ces raisons empêchent les fondateurs de se faire connaître à des fins de célébrité¹⁹⁸. De manière générale, l'ensemble des raisons évoquées participent à produire WikiLeaks comme le résultat d'une entreprise collective et solidaire. Comme une large partie du discours public du site, ce paragraphe est énoncé à partir d'une posture énonciative en *nous*. À la différence des autres paragraphes, la paternité de ce

¹⁹⁸ Critique qui sera adressée à Assange par de nombreux médias lorsqu'il se fera connaître du grand public en 2010.

nous est ici clairement imputable aux fondateurs de WikiLeaks, ce qui laisse présager que l'ensemble du discours public du site a été énoncé par ces mêmes fondateurs.

Si les fondateurs sont soumis au régime d'anonymat, les neuf membres du conseil consultatif sont quant à eux connus. Ils disposent d'une page qui leur est propre où figurent leur nom, leur visage et une courte notice biographique. Au regard des éléments susmentionnés, cette mise en visibilité les désaffilie logiquement des fondateurs du site. Quand bien même ils ne font pas partie des fondateurs, leur appartenance à ce conseil les dote d'une autorité dont ne disposent pas les autres membres de WikiLeaks. Celle-ci se traduit par la possibilité de fournir des conseils et recommandations aux membres de WikiLeaks. Cette autorité interroge à son tour l'horizontalité défendue par le projet : qui élit les membres de ce conseil ? Quels sont ses domaines de compétences ? Ce conseil bénéficie-t-il d'un pouvoir décisionnel sur les activités et actions de WikiLeaks ? Auprès de qui formule-t-il ses recommandations ? Les membres du conseil consultatif font-ils partie des membres de WikiLeaks ou lui sont-ils externes ? Le site ne fournit pas clairement de réponses à ces questions, mais certains de ces acteurs semblent porter plusieurs casquettes, à l'image d'Assange qui est également un rédacteur-éditeur de fuites.

L'ethos d'un hacker militant et d'un *cracker* ?

C'est en seconde position qu'Assange apparaît sur la page du conseil consultatif. Il y est introduit par trois catégories accolées à son nom propre : rédacteur/écrivain (*writer*), hacker et activiste :

Julian Assange, writer, hacker & activist

Born in Australia to a touring theater family, Julian attended 37 schools and 6 universities. As a teenager he became Australia's most famous ethical computer hacker. After referrals from the United States government his phone was tapped in 1991 and he spent 6 years in court. He hacked thousand of systems, including the Pentagon and the US military Security Coordination Center. Following a case in the supreme court, he was convicted of writing a magazine that inspired crimes against the federal government. He was instrumental in introducing the internet to Australia and co-founded one of Australia's first ISPs. He also founded the 'Pickup' civil rights group for children. A prolific programmer and consultant for many open-source projects, he was the co-inventor of 'deniable cryptography' a system used protect human rights workers from torture. He studied mathematics, philosophy and neuroscience. He has written and traveled extensively and has been the subject of several books and documentaries.



Julian Assange

Page du Conseil Consultatif, novembre 2007. :

[https://web.archive.org/web/20071121031851/http://wikileaks.org/wiki/Advisory Board](https://web.archive.org/web/20071121031851/http://wikileaks.org/wiki/Advisory_Board).

Rédigée à la troisième personne, sa biographie mentionne sa nationalité (« né en Australie ») avant d'esquisser son parcours personnel¹⁹⁹. Ce dernier est marqué par une enfance et une adolescence nomades et des exploits informatiques précoces lui valant une renommée nationale (« hacker éthique le plus connu d'Australie », « fait l'objet de plusieurs livres et documentaires »). Ses compétences techniques de hacker sont mises en lien avec une cible préférentielle, le gouvernement et l'armée américains :

After referrals from the United States government his phone was tapped in 1991 and he spent 6 years in court. He hacked thousand of systems, including the Pentagon and the US military Security Coordination Center. Following a case in the supreme court, he was convicted of writing a magazine that inspired crimes against the federal government.

Elles sont également associées au développement de projets novateurs liés aux droits humains :

He was instrumental in introducing the internet to Australia and co-founded one of Australia's first ISPs. He also founded the 'Pickup' civil rights group for children. A prolific programmer and consultant for many open-source projects, he was the co-inventor of 'deniable cryptography' a system used protect human rights workers from torture.

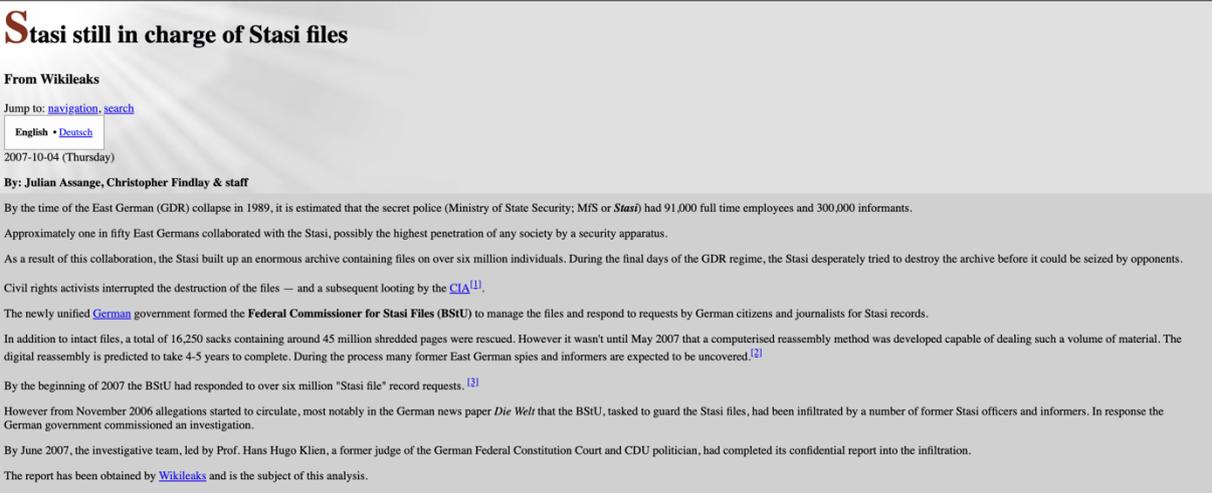
Faisant d'Assange l'objet du discours et le transformant en un personnage public, cette biographie associe un visage et un nom propre au hackerisme. Ses actions ont trait aussi bien à des actes de piratage, comme l'infiltration de systèmes de sécurité pour des raisons non explicitées – actes que certains hackers imputeraient à un *cracker* – qu'au développement de projets militants pédagogiques, coopératifs et humanitaires l'inscrivant dans la lignée du projet de WikiLeaks²⁰⁰. Si ses activités sont ambiguës, la biographie accentue cependant son appartenance aux « hackers éthiques ». Se dessine plus généralement l'ethos d'un hacktiviste au sens lâche, soit d'un hacker qui emploie ses talents à des fins d'activisme politique et de changement social. Outre l'exposer comme un hacker engagé à la réputation certaine, cette biographie désigne également la cible récurrente d'Assange, à savoir les États-Unis, et les sanctions qu'ils lui ont infligées. Elle produit ainsi une relation conflictuelle (actions et

¹⁹⁹ Cette biographie fait l'objet de légères modifications les mois suivant son apparition sur le site.

²⁰⁰ Ces projets peuvent pour certains faire écho aux ambitions du mouvement *cyberpunk* associant protection de la vie privée par la cryptographie et accès à l'information, notamment aux affaires publiques, comme « bien commun » visant une distribution du savoir plus « égalitaire » (Auray, 2000 : 110). Il serait intéressant de voir comment Assange est catégorisé au sein du milieu hacker, et constater si sa catégorisation et son appartenance se sont vues transformées en fonction de ses actions et projets.

sanctions) et asymétrique entre un individu singulier fait de chair et de sang, Assange, et un « gros être » institutionnel, l'État américain.

La catégorie de « rédacteur » ou « écrivain » (*writer*) transparait peu dans la biographie d'Assange si ce n'est en fin de paragraphe avec la mention de son activité d'écriture (« il a considérablement écrit et voyagé »). Elle est susceptible de renvoyer implicitement à l'activité visible qu'endosse Assange en première personne sur le site, et dont il n'est pas fait plus expressément mention dans ce texte. En effet, outre appartenir au conseil consultatif, Julian Assange signe seul ou en collaboration les premières analyses de WikiLeaks :



Stasi still in charge of Stasi files

From Wikileaks

Jump to: [navigation](#), [search](#)

English • [Deutsch](#)

2007-10-04 (Thursday)

By: **Julian Assange, Christopher Findlay & staff**

By the time of the East German (GDR) collapse in 1989, it is estimated that the secret police (Ministry of State Security; MfS or *Stasi*) had 91,000 full time employees and 300,000 informants. Approximately one in fifty East Germans collaborated with the Stasi, possibly the highest penetration of any society by a security apparatus. As a result of this collaboration, the Stasi built up an enormous archive containing files on over six million individuals. During the final days of the GDR regime, the Stasi desperately tried to destroy the archive before it could be seized by opponents. Civil rights activists interrupted the destruction of the files — and a subsequent looting by the [CIA](#)^[1]. The newly unified [German](#) government formed the **Federal Commissioner for Stasi Files (BSU)** to manage the files and respond to requests by German citizens and journalists for Stasi records. In addition to intact files, a total of 16,250 sacks containing around 45 million shredded pages were rescued. However it wasn't until May 2007 that a computerised reassembly method was developed capable of dealing such a volume of material. The digital reassembly is predicted to take 4-5 years to complete. During the process many former East German spies and informers are expected to be uncovered.^[2] By the beginning of 2007 the BSU had responded to over six million "Stasi file" record requests.^[3] However from November 2006 allegations started to circulate, most notably in the German news paper *Die Welt* that the BSU, tasked to guard the Stasi files, had been infiltrated by a number of former Stasi officers and informers. In response the German government commissioned an investigation. By June 2007, the investigative team, led by Prof. Hans Hugo Klein, a former judge of the German Federal Constitution Court and CDU politician, had completed its confidential report into the infiltration. The report has been obtained by [Wikileaks](#) and is the subject of this analysis.

Article présent sur le site Internet de WikiLeaks, octobre 2007 :
https://web.archive.org/web/20071011210140/http://wikileaks.org/wiki/Stasi_still_in_charge_of_Stasi_files.

Certaines des premières analyses figurant sur le site, notamment celles concernant les États-Unis dont nombre sont signées par Assange, seront médiatisées dans des journaux et magazines externes. Aussi, le magazine spécialisé en technologie *Wired* publie en décembre 2007 un article sur une fuite et analyse portant sur la torture à Guantanamo signée entre autres par Julian Assange²⁰¹. Dans le cadre de cet article de *Wired*, Assange est introduit comme « éditeur » de WikiLeaks²⁰² :

²⁰¹ Avant cela, le journal publie déjà quelques articles sur les fuites de WikiLeaks. Ces articles ne mentionnent en revanche pas Assange.

²⁰² Comme nous le verrons, le terme anglais « *editor* » est susceptible de renvoyer à différents statuts hiérarchiques et activités.

Wikileaks has published a [second leaked Standard Operating Procedures manual](#) that provides detailed instructions about how guards at Guantanamo's Camp Delta were instructed to treat detainees at the military prison in 2004. Like the 2003 Gitmo manual that Wikileaks published [last month](#), this document is unclassified but still contains significant information about the isolation of prisoners, the use of dogs at Guantanamo, and forms of punishment for detainees. Wikileaks editor Julian Assange has put together a handy [side-by-side comparison](#) showing changes between the 2003 and 2004 documents.

Wired, « *Another Sensitive Guantanamo Manual leaked Online* », 04.12.07:
<https://www.wired.com/2007/12/another-sensiti/>.

À ce stade, Julian Assange apparaît donc à trois titres sur le site Internet de WikiLeaks : comme membre du conseil consultatif, comme rédacteur-éditeur²⁰³ et comme utilisateur. Il n'est pas présenté comme le porte-parole ou le représentant de WikiLeaks, encore moins comme l'un de ses fondateurs dans la mesure où la visibilité acquise par son appartenance au conseil consultatif empêcherait de fait son appartenance aux fondateurs anonymes du site. Cette assertion ne signifie en revanche pas, et il est important de le souligner, qu'il ne soit pas considéré comme un ou le fondateur attitré de WikiLeaks à l'interne²⁰⁴. Notre analyse porte sur le discours public du site, ce dans le but de ressaisir les lieux et les processus de médiatisation par lesquels Assange est donné à voir comme le visage public de WikiLeaks, non sur ses coulisses et son fonctionnement interne.

²⁰³ La catégorie de « rédacteur-éditeur » est déductible de l'activité qu'entretient Assange sur le site Internet de WikiLeaks, soit la publication d'analyses. Il n'est en revanche pas encore directement et explicitement catégorisé comme tel sur le site.

²⁰⁴ À l'interne, mais également dans des cercles d'interconnaissance propre au milieu hacker. En effet, depuis fin 2007, Julian Assange se présente seul, puis accompagné dès l'année suivante de Daniel Domscheit-Berg, au congrès organisé par le *Chaos Computer Club* (CCC) qui se tient annuellement en Allemagne afin de présenter WikiLeaks. Le CCC est selon les dires de son site « la plus grande association de hackers européenne » (<https://www.ccc.de/en/>). Ces congrès permettent aux hackers du monde entier de présenter leurs projets et d'échanger hors ligne, en d'autres termes, de « réseauter ». Certaines des conférences qui y sont données (non les ateliers) sont filmées et diffusées sur le site de l'association, ouvrant ainsi le congrès à un plus large public (même si celui-ci reste composé d'initiés). Ce sera le cas des conférences que donneront Assange et Domscheit-Berg en 2008 et 2009. Ces conférences leur serviront principalement à présenter WikiLeaks dans le but de recruter une main-d'œuvre hautement qualifiée, les chevaliers de l'ombre de WikiLeaks : ses bénévoles techniques. Au sein de ces espaces sont rendus publics des éléments qui sont tus sur le site Internet de WikiLeaks, à l'image des choix qui président les changements opérés sur le site. Dans ce cadre, Assange et Domscheit-Berg s'adressent à « leur communauté » (*our community*), terme qu'ils n'ont cessé d'employer pour s'adresser à leur audience. Cette communauté n'est pas la même que la communauté globale qu'ils désiraient créer initialement par WikiLeaks. Cette communauté est celle des hackers, communauté aux frontières bien délimitées par des compétences techniques et une reconnaissance particulières. Plus généralement, ces conférences donnent un visage à WikiLeaks auprès des hackers, celui d'Assange et Domscheit-Berg. Quand bien même ils ne sont pas introduits comme ses fondateurs ou directeurs, l'on peut aisément penser qu'en se présentant au nom de WikiLeaks sur cette scène particulière, leurs auditeurs sont susceptibles de les reconnaître comme étant les « pères » du dispositif sociotechnique de WikiLeaks, ce qui n'est pas le cas des simples visiteurs du site. Pour les vidéos de ces conférences : <https://media.ccc.de/v/25c3-2916-en-wikileaks> et <https://www.youtube.com/watch?v=8zNFe1mQ6Tc>.

CONCLUSIONS INTERMÉDIAIRES

Notre analyse montre que WikiLeaks est encore, à ce moment, en voie de développement. Le recrutement, la coordination et les actions de ses membres s'opèrent à distance par et sur son site Internet qui, à l'image de Wikipédia, rend certaines de ses coulisses apparentes. Son discours public vise dès lors à présenter les multiples dimensions du projet et à recruter les différentes catégories d'acteurs à même de faire fonctionner et d'améliorer le site. À nouveau, c'est le discours qui fait émerger *a priori* ce collectif d'acteurs. Parmi ces acteurs, les « éditeurs » voient leur profil sensiblement changer : alors que ce rôle était initialement réservé aux membres des communautés dissidentes des pays incriminés par les fuites, le site cherche désormais à enrôler des individus dotés de compétences rédactionnelles avérées et de certaines qualités personnelles. On l'a vu, si le portail qui leur est destiné est relativement souple quant aux profils répondant à cette catégorie, la page d'accueil interpelle des individus ayant de l'expérience dans des domaines comme la recherche, le renseignement ou le journalisme. C'est également le cas de la page « Writer's kit » qui, si elle semble ouvrir la catégorie d'« éditeur » à tout un chacun, interpelle en réalité des gens proches de ces domaines :

A Wikileaks editor is something like a Wikipedia editor. Something like a journalist. Something like an intelligence analyst. Something like an academic. Something like a fact-checker. Something like a research assistant. Something like a human rights lawyer. Something like a political activist working towards a better world. But we push no agenda except that of truth and exposing corrupt power; and we do so on the basis of revealed fact. Call yourself what you like. Call yourself a journalist, citizen journalist, citizen intelligence analyst, citizen academic, scholar, activist, seeker after truth. Call yourself a revolutionary, call yourself a democrat, call yourself a pilgrim, call yourself a patriot, however you're inclined.

La condition d'appartenance à la catégorie d'éditeur ne se base donc plus sur les origines et les conditions de vie des individus, éléments qui justifiaient l'activisme de WikiLeaks et ses cibles d'attaque, mais bien sur leurs compétences et leur inscription dans un milieu professionnel particulier.

Cette transformation accompagne le changement de trajectoire et de destinataire final du site. En filigrane, ce n'est plus un vaste public universel que WikiLeaks cherche à interpeller, mais bien les journalistes. L'on peut comprendre ce changement de destinataire de la façon suivante : fonctionnant comme une caisse de résonance, les médias traditionnels apparaissent comme la médiation nécessaire à la reconnaissance publique de WikiLeaks et au fort impact politique que

le site cherche à avoir. C'est dans ce cadre que les éditeurs sont amenés à jouer un rôle important. Outre analyser des fuites et rédiger des articles à leur propos sur le site Internet de WikiLeaks, ils doivent faciliter le contact avec les journalistes en étant disposés à être interrogés et en leur fournissant des résumés de leurs analyses. Deux points importants sont à noter quant aux modalités d'apparition des éditeurs dans l'espace public médiatique. D'une part, leurs nom et visage sont destinés à être visibilisés, que ce soit sur le site Internet de WikiLeaks que dans les médias traditionnels. Contrairement aux fondateurs de WikiLeaks, mais aussi aux *truth tellers*, ce sont donc des personnes (re)connaissables. D'autre part, leur apparition dans d'autres médias que WikiLeaks n'est pas liée à un rôle de représentation. C'est moins en tant que représentants de WikiLeaks (« *voice of Wikileaks* ») qu'ils sont amenés à prendre la parole, qu'en tant qu'experts. Ce second élément interroge la représentation de WikiLeaks dans l'espace public : à qui est destiné le rôle de porte-parole et de représentant de WikiLeaks si les éditeurs ne parlent pas au nom de WikiLeaks et si les fondateurs sont destinés à rester anonymes ?

Malgré ce changement de destinataire et l'accent mis sur le journalisme, WikiLeaks cherche à préserver son ontologie plurielle : c'est un dispositif sociotechnique visant à déposer et publiciser des documents sensibles, une plateforme collaborative permettant la production collective d'informations, un *nous* discursif, un outil pour les journalistes, un collectif d'activistes et ce faisant un acteur de défense mondiale des sources et de la liberté de la presse, ainsi qu'un projet ambitieux visant à constituer un vaste mouvement en faveur du *truth telling*. Sous presque toutes les facettes de son existence, WikiLeaks se produit donc comme une entreprise *collective* qui défend le principe de transparence et prétend à la diffusion de la vérité.

Cette ontologie plurielle brouille toutefois sa réelle fonction et sa structure hiérarchique. Alors que le discours du site milite en faveur d'un projet participatif et démocratique, le pouvoir de prendre certaines décisions en aparté semble revenir au noyau dur de WikiLeaks, ce *nous* non identifiable par lequel s'énonce une partie de son discours et qui semble imputable aux fondateurs du site. Ce pouvoir se traduit notamment par le fait que ce *nous* est à même de choisir, après la soumission de leur candidature, les individus qui occuperont des fonctions particulières au sein de WikiLeaks. Le pouvoir décisionnel du conseil consultatif quant aux actions et décisions prises par ce noyau dur n'est également pas clairement établi. Cette ontologie plurielle trouble également le public visé par le site. Sa prétention à devenir un outil indispensable aux journalistes tout en se présentant comme un projet journalistique collectif

destiné à être autonome invite à se demander si le site mise aussi sur un lectorat qui lui serait propre.

Un autre aspect important à retenir de cette évolution du site concerne les modalités d'apparition de Julian Assange sur cette scène médiatique. Comme nous l'avons vu, alors que les fondateurs de WikiLeaks sont officiellement soumis à l'anonymat pour des raisons de sécurité et d'éthique, les éditeurs et membres du conseil consultatif sont quant à eux connus. C'est bien en tant que membre de ce conseil, mais aussi d'éditeur-rédacteur et d'utilisateur qu'Assange apparaît sur le site Internet de WikiLeaks, soit une triple appartenance qui le désaffilie des fondateurs du site. Loin d'être anonyme, il bénéficie, à l'image des autres membres du conseil consultatif, d'un statut particulier et d'une certaine renommée. Son appartenance aux rédacteurs-éditeurs de WikiLeaks suggère quant à elle qu'il est susceptible d'apparaître dans d'autres médias en tant qu'expert. À ce stade de l'histoire de WikiLeaks, Assange jouit donc d'une certaine visibilité au sein du site, mais il n'est en revanche pas associé à ses fondateurs. Par ailleurs, le site ne se pourvoit pas encore d'un porte-parole ou d'un représentant chargé de prendre la parole *au nom* de WikiLeaks dans les médias.

6. UN OUTIL JOURNALISTIQUE ET UNE ORGANISATION MÉDIATIQUE (FIN 2009)

En plus de deux ans, le site Internet de WikiLeaks s'est considérablement enrichi. Bien qu'il préserve son design initial, son fonctionnement a considérablement changé.

The screenshot shows the WikiLeaks website homepage as of November 2009. At the top, there is a navigation menu with links for 'article', 'discuss', 'view source', and 'history'. Below this is a banner with the text 'Keep us a strong and independent voice for global justice: contribute today!' and a list of languages. The main content area features a quote from Time Magazine: "... could become as important a journalistic tool as the Freedom of Information Act." Below the quote is the WikiLeaks logo and the tagline 'global defense of sources and press freedom, circa now'. The date 'Wednesday 4 November, 2009' is displayed. A search bar is located on the left side. The main content is divided into two columns: 'Catalyzed Reportage' and 'Latest Leaks and Censored Media'. The 'Catalyzed Reportage' section lists various news items, including 'EU will internet und Mobiltelefone anzapfen', 'Internet-Dienste-Bericht: Technische Probleme stürzen Domain-Vergabe', and 'Mind Your Tweets: The CIA Social Networking Surveillance System'. The 'Latest Leaks and Censored Media' section lists items such as 'Icelandic ASI memo proposes alleged solution of home loan payments for "regular people"', 'Bundesnetzagentur plant gemeinsamen Bestandsdatenpool aller TK-Anbieter', and 'California Dent-Cal Delta Dental audit: Crowns errors, 2009'. A sidebar on the right lists 'Top countries' including United States, United Kingdom, and Germany. The footer contains contact information and a disclaimer.

Extrait de la page d'accueil du site, novembre 2009 :

<https://web.archive.org/web/20091104200353/http://wikileaks.org/wiki/Wikileaks>.

Loin de la plateforme participative de ses débuts, WikiLeaks fait désormais une place d'honneur aux journalistes externes qui deviennent les principaux rédacteurs des articles qui figurent sur son site Internet. Apparaissent ainsi des articles qui ont été rédigés par des professionnels dans leurs journaux respectifs et qui sont publiés sur le site. Le rôle et l'affiliation de ces journalistes à WikiLeaks ne sont pas clairs : sont-ils des membres de WikiLeaks ou utilisent-ils seulement les fuites que le site met à disposition afin de rédiger des articles qui seront publiés dans leurs journaux ? Cette première question en appelle une seconde : si les éditeurs sont des professionnels, quelle forme prend le collectif WikiLeaks, qui sont ses membres et quelle place est réservée à ses activistes ? Nous tenterons de répondre à ces questions dans cette dernière partie.

MÉDIATION INFORMATIONNELLE ET RELATIONNELLE ENTRE JOURNALISTES ET WHISTLEBLOWERS

Un outil pour les journalistes

Fin 2009, la page d'accueil du site s'ouvre sur une citation du *Time Magazine*²⁰⁵ :

... could become as important a journalistic tool as the Freedom of Information Act.

Outre indiquer la reconnaissance progressive de WikiLeaks par les professionnels du journalisme, cette citation produit WikiLeaks comme un « outil » utile à cette catégorie d'acteurs. Dans ce cadre, le site se mue en un organe d'authentification et de centralisation qui met à disposition des journalistes des documents prêts à être analysés par leurs soins. WikiLeaks sert ainsi de médiation informationnelle et relationnelle entre des *whistleblowers* qui déposent des documents sur le site et des journalistes prêts à analyser ces documents et à rédiger des articles à leur propos. En effet, les *whistleblowers* sont directement interpellées par la question « Tu as des documents que le monde doit voir ? » et par le lien que propose la phrase « Nous t'aidons à faire éclater la vérité en toute sécurité » qui renvoie à une page permettant de charger et déposer des documents²⁰⁶. Le site facilite ainsi la relation entre ces deux catégories d'acteurs : il économise aux journalistes la recherche d'informations difficiles à obtenir et il assure aux *whistleblowers*, grâce à la technologie, une protection et un anonymat dont ils ne disposeraient pas ailleurs. Cette double fonction permet à WikiLeaks d'apparaître à la fois comme un « outil » aux yeux des journalistes, à l'image de la citation du *Time Magazine* et, officiellement sur sa page de présentation, comme une organisation qui protège les *whistleblowers* :

a multi-jurisdictional organization to protect internal dissidents, whistleblowers, journalists and bloggers who face legal or other threats related to publishing.²⁰⁷

Référence à la Freedom of Information Act

La citation du *Time Magazine* par laquelle s'ouvre la page d'accueil du site met en équivalence WikiLeaks et la loi pour la liberté et l'accès à l'information que l'on retrouve dans de nombreux

²⁰⁵ Cette phrase apparaît sur le site courant 2008.

²⁰⁶ Un mois plus tard, ces deux phrases et le lien qu'elles contiennent seront remplacés par la phrase « Nous ouvrons les gouvernements ». Cette transformation est intéressante puisque son énonciation intègre les *whistleblowers* au *nous* de son discours public, soit à l'acteur collectif énonçant ce discours.

²⁰⁷ <https://web.archive.org/web/20091104200417/http://wikileaks.org/wiki/Wikileaks:About>.

pays²⁰⁸. Le Time Magazine étant américain, l'on peut inférer que le journal fait référence ici à la loi américaine votée en 1966 dans le but de permettre aux citoyens américains, s'ils en font la demande, d'avoir accès à des informations et documents qui n'étaient jusque-là pas publiés par les agences fédérales américaines²⁰⁹. La *FOIA* contraint également les agences fédérales à une certaine transparence quant à leurs pratiques, procédures et décisions. Cette loi semble, à en croire la citation du journal, particulièrement utile au travail des journalistes (américains) pour informer les citoyens. Cette comparaison à la *Freedom of Information Act* accentue l'importance de WikiLeaks dans l'obtention de documents potentiellement difficiles d'accès et son caractère novateur. Elle renforce également l'ethos de WikiLeaks qui s'est forgé au cours des années autour de la promotion de la transparence des gouvernements et du droit à l'information. Enfin, elle montre que le principal destinataire de WikiLeaks se constitue autour de la figure du journaliste qui comprend les enjeux politiques liés à l'existence d'une telle loi et, ce faisant, des documents mis à disposition par WikiLeaks.

Journalistes : public ou collaborateurs de WikiLeaks ?

La nature de la relation qui unit les journalistes à WikiLeaks est difficile à saisir et ouvre une série de questions : sont-ils des membres de WikiLeaks ? Sont-ils amenés à faire partie de ce *nous* à partir duquel est énoncé le discours public du site ? Sont-ils les nouveaux éditeurs du site ? Sont-ils soumis à des contraintes éditoriales ? Ont-ils des comptes à rendre à la direction de WikiLeaks ? Y a-t-il une direction de WikiLeaks ? Sont-ils uniquement les destinataires du site ?

Les articles rédigés par les journalistes externes qui sont republiés sur le site se confondent avec les articles rédigés par certains membres de WikiLeaks, dont ceux d'Assange, comme nous le verrons plus avant. Ces articles paraissent sur la page d'accueil du site au sein de la colonne « *catalyzed reportage* », ainsi que sur les pages destinées à couvrir les fuites de certains pays²¹⁰. Les journalistes semblent donc compléter le travail des rédacteurs-éditeurs de WikiLeaks. La

²⁰⁸ La Déclaration universelle des droits de l'homme fait elle aussi mention dans son article 19 au droit à l'information (http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Documents/UDHR_Translations/frn.pdf). Gustav Björkstrand & Juha Mustonen (2006 : 4), ainsi que Juha Manninen (2006 : 18) attribuent la première législation en matière de droit à l'information au parlement suédois en 1766. L'on peut attribuer la paternité de la Freedom of Information Act dans sa forme contemporaine aux États-Unis, de nombreux autres pays leur ayant emboîté le pas peu après.

²⁰⁹ <https://www.gpo.gov/fdsys/pkg/STATUTE-80/pdf/STATUTE-80-Pg250.pdf>. Il existe neuf exceptions à cette loi, dont une concerne les documents classifiés pour des raisons de sécurité.

²¹⁰ WikiLeaks régionalise ses fuites, c'est-à-dire que chaque pays dispose d'une page qui lui est propre et qui contient les fuites et articles le concernant.

publication de leurs articles sur le site Internet de WikiLeaks suit leur apparition dans des journaux traditionnels. Ainsi, pour chaque article rédigé par un journaliste et repris sur le site, la référence suivante apparaît en fin de texte :

First published in [journal x]. Thanks to [journalist x] and [journal x] for covering this document.
Copyright remains with the aforementioned.

WikiLeaks reprend en grande partie des articles qui ne semblent pas destinés prioritairement à figurer sur le site. À nouveau, on peut faire l'hypothèse que le site mise sur ce traitement de seconde main, car il peine à recruter des rédacteurs-éditeurs à même d'analyser et de rédiger des articles sur les fuites. L'on peut aussi imaginer qu'il tente par ce procédé d'attirer l'attention sur ses activités et sur le site auprès d'un large public qu'il peine à interpeller sans l'aide des médias traditionnels²¹¹. Enfin, l'on peut faire l'hypothèse que ces journalistes ont un usage purement instrumental du site, et qu'à des fins de réappropriation, leurs articles soient republiés sur le site²¹². Dans tous les cas, la publication de ces articles sur le site signifie que WikiLeaks mise sur son propre lectorat. Plusieurs éléments montrent, en effet, que WikiLeaks ne veut pas se cantonner au rôle d'outil journalistique, mais cherche à se constituer comme une organisation journalistique à part entière, ce qui vient complexifier encore davantage la relation qu'il entretient aux journalistes professionnels.

PLUS QU'UN SIMPLE MÉDIUM, UNE ORGANISATION MÉDIATIQUE

Actions, procédures et décisions du comité éditorial

La création d'un comité éditorial et la rédaction d'éditoriaux montrent que WikiLeaks n'est pas un simple médium relationnel et informationnel entre journalistes et *whistleblowers*. C'est aussi une entité décisionnelle et hiérarchique qui se réapproprie certaines pratiques et certains codes du milieu journalistique. Ce comité éditorial se rend manifeste à travers une série d'actions, de procédures et de décisions. Ainsi, outre la rédaction d'éditoriaux, le comité valide certains documents comme les résumés qui accompagnent les fuites publiées sur le site et qui peuvent

²¹¹ L'on remarque à plusieurs égards que WikiLeaks cherche à apparaître dans les médias traditionnels : chaque article mentionnant dans un journal ou un média WikiLeaks est répertorié sur le site ; des catégories prêtes à l'emploi sont fournies aux journalistes afin de définir WikiLeaks et son activité dans leurs articles. Sur ce second élément, voir la sous-section suivante.

²¹² Ces explications restent au stade d'hypothèses dans la mesure où la relation et les contrats tacites établis entre ces journalistes externes et WikiLeaks en coulisses, si contacts il y a, ne nous sont pas accessibles à l'analyse.

être rédigés par n'importe quel contributeur²¹³. Comme nous le verrons, le comité valide également les analyses de première main qui paraissent sur le site. Il donne aussi une série d'instructions afin de catégoriser WikiLeaks et ses membres dans la presse.

Instructions de reconnaissance : des catégorisations prêtes à l'emploi

La page *Media Kit* est destinée aux journalistes qui souhaitent parler de WikiLeaks dans leurs journaux ou être informés de son actualité :

Wikileaks:Media Kit

Join our media contacts list to receive occasional press releases (don't worry, it's easy to unsubscribe too).

Email address:

Wikileaks is not like Wikipedia. Every submitted article and change is reviewed by our editorial team of professional journalists and anti-corruption analysts. Articles that are not of high standard are rejected and non-editorial articles are fully attributed. If you are unsure about the attribution for an article or other information appearing [contact the editor](#). Open commentary is restricted to *Talk*: pages, clearly labeled as such in their title heading.

Wikileaks should be described, depending on context, as the "open government group", "anti-corruption group", "transparency group" or "whistleblower's site".

Wikileaks staff should be described, unless otherwise specified and depending on context, as "investigative journalists", "analysts", "technologists", "open government activists" or, especially in an African context, "anti-corruption activists".

Contributors not otherwise noted should be described as "writing for Wikileaks" (for articles) or "activists" otherwise (e.g technical volunteers).

Leaks should be described as having been "released by", "available at" or "obtained by" Wikileaks. "Talk:" page comments from the public should be described having been "posted" to Wikileaks.

Wikileaks has, to its knowledge, never released a misattributed document. This is partly related to the quality of our triage process, the volume of leaks received (the good drives out the bad) and what appears to be a growing perception that Wikileaks may be the most difficult place in the world to get false messages into the body politic. For more on this issue, see [Framing Obama: what the Spectator and the New York Sun won't tell you](#).

- wL-press@sunshinepress.org - general press contact.
- [Contact](#) - our email, phone and other contacts for various countries.
- [About Wikileaks](#) - quotable answers to your frequently asked questions.
- [Featured Media](#) - featured articles about Wikileaks.
- [Wikileaks Zeitgeist](#) - Our analysis of who's talking about 'wikileaks' broken down by language and domain.
- [Whistleblowers & Whistleblowers by country](#) - courage in action.
- [Background media](#) - Articles about truth telling, famous whistleblowers, etc.
- [Quotes](#) - great quotations to use in preparing articles about Wikileaks, press freedoms or open government.
- [Talking Heads](#) - contact details for quotable interview sources (e.g [Reporters Without Borders](#) 🇬🇧).
- [Media Strategy](#) - many of us are current or former journalists; here's our media strategy.

Extrait de la page *Media Kit*, novembre 2009 :

https://web.archive.org/web/20091104200520/http://wikileaks.org/wiki/Wikileaks:Media_Kit.

Cette page formule une série d'injonctions adressées aux journalistes quant aux modalités de référencement lorsqu'il s'agit de mentionner WikiLeaks ou ses membres dans leurs articles :

Wikileaks should be described, depending on context, as the "open government group", "anti-corruption group", "transparency group" or "whistleblower's site". Wikileaks staff should be described, unless otherwise specified and depending on context, as "investigative journalists", "analysts", "technologists", "open government activists" or, especially in an African context, "anti-corruption activists". Contributors not otherwise noted should be described as "writing for Wikileaks" (for articles) or "activists" otherwise (e.g technical volunteers). Leaks should be described as having been "released by", "available at" or "obtained by" Wikileaks. "Talk:" page comments from the public should be described having been "posted" to Wikileaks.

²¹³ « This summary can be produced by basically anyone that has read the document and can summarize it in an unbiased and comprehensive manner. » (https://web.archive.org/web/20091105102554/http://wikileaks.org/wiki/Wikileaks:What_makes_a_proper_leak_descriptor).

Ces catégorisations prêtes à l'emploi se déclinent selon l'affiliation et la hiérarchie de WikiLeaks. Quatre types de catégorisations sont proposés pour désigner : WikiLeaks, son personnel, les contributeurs et bénévoles, l'obtention des fuites. Le terme « WikiLeaks » doit fonctionner comme un nom de groupe (« *open government group* », « *anti-corruption group* », « *transparency group* ») ou un nom de site (« *whistleblower's site* »)²¹⁴. Dans les deux cas, il s'agit d'associer le terme « WikiLeaks » et ses actions à l'activisme, soit en renvoyant au groupe qui se cache derrière ses actions, soit à son dispositif sociotechnique. Le personnel de WikiLeaks est quant à lui susceptible d'être catégorisé par une pluralité de catégories (« *investigative journalists* », « *analysts* », « *technologists* », « *open government activists* », « *anti-corruption activists* »), catégories qui, prises ensemble, sont susceptibles de renvoyer à l'hacktivisme.

Ce discours dissocie les contributeurs et bénévoles de WikiLeaks de son personnel attiré. Ainsi, les contributeurs « écrivent pour WikiLeaks », mais ne sont pas associés à son « staff ». Cette distinction renforce l'idée d'un noyau dur non inclusif gravitant autour de WikiLeaks, noyau dont on ne connaît ni les composants ni les conditions d'adhésion. Elle institue de fait une hiérarchie au sein de WikiLeaks. Dans ce cadre, la catégorie « contributeur » remplace la catégorie « rédacteur-éditeur » autour de laquelle s'organisait l'activité de rédaction et d'édition du site dans la version précédente du site. Il est également intéressant de noter que le discours spécifie que la catégorisation est dépendante du contexte descriptif et national des articles. Ainsi, WikiLeaks, son personnel, ses contributeurs et ses fuites ne seront pas catégorisés de la même façon selon le lieu et le contexte de leur apparition. La pluralité de ces catégorisations rend compte de la volonté de préserver l'ontologie plurielle de WikiLeaks.

Composition du comité éditorial et contradictions sur les modalités de rédaction

Outre donner des consignes aux journalistes quant aux façons de catégoriser WikiLeaks, la page *Media Kit* donne des informations sur son fonctionnement interne. Elle précise la composition du comité éditorial, essentiellement constitué de « journalistes professionnels » et d'« analystes anticorruptions », et interroge son pouvoir décisionnel sur le contenu du site. Ainsi, la page indique d'emblée que WikiLeaks se différencie de Wikipédia, notamment sur le plan de la participation de tout un chacun à la rédaction et à la révision des articles qui lui sont soumis :

²¹⁴ Nous verrons que ces catégories seront reprises dans les premiers articles du *New York Times*.

Wikileaks is not like Wikipedia. Every submitted article and change is reviewed by our editorial team of professional journalists and anti-corruption analysts. Articles that are not of high standard are rejected and non-editorial articles are fully attributed. If you are unsure about the attribution for an article or other information appearing [contact the editor](#). Open commentary is restricted to *Talk*: pages, clearly labeled as such in their title heading.

Il est explicitement annoncé que chaque article est examiné (« *reviewed* ») par le comité éditorial de WikiLeaks avant de paraître, ce dernier se réservant le droit de définir les standards qualité des articles reçus et de choisir en dernier ressort ceux qui seront acceptés. La qualité des articles rédigés à propos des fuites ne repose donc plus sur la vigilance participative mutuelle de ses rédacteurs, mais est déléguée à une autorité supérieure. Le discours tente d'annuler l'analogie à Wikipédia qui avait longuement présidé la page de présentation du site. Par cette annulation, c'est l'ensemble du projet ouvert et participatif de WikiLeaks, ainsi que sa structure horizontale pensée initialement qui sont abolis. Cet élément entre en contradiction avec les traces qu'il reste dans la page de présentation du site de ce projet initialement défendu :

<p>What is Wikileaks? How does Wikileaks operate?</p> <p>Wikileaks is an uncensorable version of Wikipedia for untraceable mass document leaking and analysis. It combines the protection and anonymity of cutting-edge cryptographic technologies with the transparency and simplicity of a wiki interface.</p> <p>Wikileaks looks like Wikipedia. Anybody can post comments to it. No technical knowledge is required. Whistleblowers can submit documents anonymously and untraceably. Users can publicly discuss documents and analyze their credibility and veracity. Users can discuss the latest material, read and write explanatory articles on leaks along with background material and context. The political relevance of documents and their veracity can be revealed by a cast of thousands.</p> <p>Wikileaks incorporates advanced cryptographic technologies to ensure anonymity and untraceability. Those who provide leaked information may face severe risks, whether of political repercussions, legal sanctions or physical violence. Accordingly, sophisticated cryptographic and postal techniques are used to minimize the risks that anonymous sources face.</p> <p>For the technically minded, Wikileaks integrates technologies including modified versions of MediaWiki, OpenSSL, FreeNet, Tor, PGP and software of our own design.</p> <p>Wikileaks information is distributed across many jurisdictions, organizations and individuals. Once a document is leaked it is essentially impossible to censor.</p>
--

Extrait de la page de présentation du site, novembre 2009 :

<https://web.archive.org/web/20091104200417/http://wikileaks.org/wiki/Wikileaks:About>.

Contrairement au passage précédent, cet extrait indique que WikiLeaks cherche précisément à fonctionner sur le modèle de Wikipédia en permettant à tout un chacun de commenter les fuites et de rédiger des articles à leur propos :

Wikileaks looks like Wikipedia. Anybody can post comments to it. No technical knowledge is required. Whistleblowers can submit documents anonymously and untraceably. Users can publicly discuss documents and analyze their credibility and veracity. Users can discuss the latest material, read and write explanatory articles on leaks along with background material and context. The political relevance of documents and their veracity can be revealed by a cast of thousands.

Si les commentaires sur les fuites restent ouverts à tous dans les pages de discussion (« *talk* »), la rédaction des articles ne se réalise plus sur le modèle horizontal du *wiki*, mais sur un modèle

vertical et hiérarchique²¹⁵. Les catégories de « journalistes professionnels » et « analystes anticorruption » dotent le comité éditorial de compétences et d'une autorité justifiant son travail d'édition et son pouvoir décisionnel. À cela s'ajoute la mention faite dans la page *Media Kit* à l'existence d'un rédacteur-en-chef (*the editor*) auprès duquel il est possible d'obtenir des informations. Ces éléments produisent WikiLeaks comme une organisation médiatique qui s'articule autour d'une hiérarchie, d'un fonctionnement et d'un contrôle de l'information qui lui sont propres. Les incohérences de son discours public montrent que WikiLeaks est encore en mutation, ce qui entrave la bonne compréhension de son fonctionnement et les conditions d'appartenance auxquelles sont soumis les utilisateurs qui souhaiteraient rédiger et éditer des articles sur le site.

Une contribution de première main

Les individus qui sont soumis aux contraintes éditoriales de WikiLeaks ne sont pas clairement identifiés sur la page *Media Kit* : s'agit-il de toute personne rédigeant un article à partir des documents disponibles sur le site ? Si tel était le cas, cela signifierait que les journalistes externes couvrant ces fuites seraient soumis, eux aussi, aux mêmes contraintes éditoriales que les contributeurs de WikiLeaks. Or, comme on l'a vu, les journalistes qui, comme les internautes semblent disposer d'un libreaccès aux fuites, rédigent des articles qui ne sont pas nécessairement destinés à paraître sur le site. Ces journalistes ne semblent donc pas affectés par ces contraintes éditoriales dans la mesure où ils sont soumis aux contraintes éditoriales de leurs propres journaux. Ces éléments portent à penser que, outre le traitement de seconde main des fuites, WikiLeaks mise sur ses propres contributeurs et/ou sur une collaboration journalistique qui prendrait naissance directement sur son site Internet, à l'image de certaines analyses qui figurent sur le site. La tension entre le désir d'une production d'information de première main centralisée sur le site et l'externalisation du traitement médiatique des fuites fait écho à la double existence de WikiLeaks en qualité d'outil journalistique et d'organisation médiatique.

Des rédacteurs bénévoles et des journalistes rémunérés

La nature de la collaboration entre les membres de WikiLeaks et les journalistes se complexifie davantage encore avec la prise en compte d'un paragraphe qui a été ajouté à la page *Writer Kit*.

²¹⁵ Les fonctionnalités du site permettent encore à ce moment à tout un chacun de rédiger un article directement sur le site, la page *Writer's Kit* le confirme. Cependant, ces articles sont directement examinés par les éditeurs. Nos analyses nous poussent à penser que la mise en ligne et la publicité de ces articles dépendent de l'approbation préalable du comité éditorial.

Wikileaks:Writer's Kit

English · Español · Português · Pycckий

“...newspaper headlines still display: "No right to interfere in our internal affairs!" Whereas there are no INTERNAL AFFAIRS left on our crowded Earth! And mankind's sole salvation lies in everyone making everything his business; in the people of the East being vitally concerned with what is thought in the West, the people of the West vitally concerned with what goes on in the East.”

— Aleksandr Solzhenitsyn, *Nobel prize address*

Wikileaks aims for maximum political impact. It does not aim to be an exhaustive encyclopedia. It aims to disseminate, publish and analyze documents which the world needs to see. There are no obscure articles on Wikileaks. Every analysis is about a document that matters, that affects real people in the real world. Some analyses may have greater impact than others, but everything has an impact. Wikileaks has a special place. It is the first online repository for whistleblowing; the first wiki to have political power; the first intelligence agency of the people. We want to attract good editors, courageous whistleblowers and important information. We want to see a world of integrity, transparency and democracy; and we want to bring it about with integrity, transparency and democracy.

Who is a Wikileaks writer? A Wikileaks writer is something like a journalist. Something like an intelligence analyst. Something like an academic. Something like a fact-checker. Something like a research assistant. Something like a human rights lawyer. Something like a political activist working towards a better world. But we push no agenda except that of truth and exposing corrupt power; and we do so on the basis of revealed fact. Call yourself what you like. Call yourself a journalist, citizen journalist, citizen intelligence analyst, citizen academic, scholar, activist, seeker after truth. Call yourself a revolutionary, call yourself a democrat, call yourself a pilgrim, call yourself a patriot, however you're inclined.

Payment rates for writers. For professionally written articles Wikileaks pays rates set to equal the *The Nation* magazine--US\$50-\$500 per article, depending on length and quality. For substantial investigations up to \$1,500. On a limited number of subjects we may be able to help you secure third party funding upto \$5,000. It is our aim to not only cut the input and publishing costs for investigative journalism, but sponsor it directly.

Submitting articles. Submit your article or proposal to wl-editor@sunshinepress.org together with a one paragraph biography. You may also create an article in the 'wiki' immediately by entering 'Draft:some article name' in search box, click **Go** and then **Create article**. Notify the editor when the article is complete.

Extrait de la page *Writer's Kit*, novembre 2009 :

https://web.archive.org/web/20091104200201/http://wikileaks.org/wiki/Wikileaks:Writer%27s_Kit.

Comme on l'a vu dans la version précédente du site, cette page visait, entre autres, à définir les rédacteurs de WikiLeaks. Ce paragraphe sur les rédacteurs n'a pas changé depuis 2007. Cependant, conformément aux informations qui figurent sur la page *Media Kit*, leurs contributions sont dorénavant soumises à l'examen du comité éditorial.

La transformation majeure concerne l'apparition d'un nouveau paragraphe destiné à recruter des professionnels payés pour rédiger des articles directement sur WikiLeaks :

Payment rates for writers. For professionally written articles [Wikileaks](http://wikileaks.org) pays rates set to equal the *The Nation* magazine-US\$50-\$500 per article, depending on length and quality. For substantial investigations up to \$1,500. On a limited number of subjects we may be able to help you secure third party funding upto \$5,000. It is our aim to not only cut the input and publishing costs for investigative journalism, but sponsor it directly.

Hormis l'aspect financier, la différence majeure entre les deux types de rédacteurs réside dans le qualificatif de « professionnel ». Le site mise ainsi sur la contribution gratuite de rédacteurs bénévoles et sur la contribution rémunérée de journalistes professionnels. Dans les deux cas, les articles sont soumis et/ou vérifiés par le comité éditorial de WikiLeaks avant d'être publiés sur le site. L'on peut reconnaître certains de ces contributeurs grâce à l'affiliation accolée à leur nom en tête d'article. Malgré ces informations, il est parfois difficile de classer certaines contributions dans l'une ou l'autre des catégories, certains contributeurs n'étant ni clairement affiliés à WikiLeaks ni à d'autres médias. Il est également impossible de déterminer quels contributeurs ont été payés par WikiLeaks sans avoir accès à ses coulisses, tout comme il est impossible de confirmer que les journalistes externes ayant rédigé des articles dans leurs journaux respectifs n'ont eu aucun échange avec le comité éditorial de WikiLeaks avant la

publication de ces articles, même si tout porte à indiquer qu'ils ont un usage purement instrumental du site et que ces articles sont récupérés dans un second temps par WikiLeaks.

Un vaste lectorat WikiLeaks

Nonobstant ces zones d'ombre, la page *Writer's Kit* et l'analyse du site en général montrent que WikiLeaks cherche à se constituer *publiquement* comme une organisation médiatique productrice d'informations. La rédaction d'éditoriaux, parfois signés, le relai des articles rédigés par des journalistes externes sur le site, la production de première main d'articles et l'interpellation d'un vaste public qui ne serait pas uniquement constitué de journalistes sont autant d'éléments qui indiquent que le site mise aussi sur son propre lectorat. À plusieurs reprises, le discours public de la page d'accueil du site interpelle ce lectorat. Ces lecteurs sont enjoins à parler des fuites autour d'eux :

Disclosed documents are classified, censored or otherwise opaque to the public record. We rely on readers to alert their communities and press to the revelations here. Go to it!

C'est également sur ses lecteurs que le site mise afin de faire des dons, la phrase suivante renvoyant à la page de donation du site :

Keep us a strong and independent voice for global justice: [contribute today!](#)²¹⁶

À travers la catégorisation de son personnel, de ses activités et de son dispositif sociotechnique, WikiLeaks prend la forme d'une organisation dirigée par un petit comité qui se revendique du journalisme d'investigation et de l'activisme²¹⁷ qui cherche à se faire une place dans le paysage médiatique. Ce constat se vérifie également sur les plans énonciatifs – énonciation qui oscille toujours entre un *nous* de plus en plus circonscrit et l'effacement des marques de l'énonciation afin de faire parler WikiLeaks – et catégoriels, notamment par l'appropriation des sources des fuites pas ce *nous* (« nos sources ») et par sa volonté de maîtriser son hétéro-catégorisation.

²¹⁶ <https://web.archive.org/web/20091104200353/http://wikileaks.org/wiki/Wikileaks>.

²¹⁷ Outre la catégorisation de son comité éditorial dans les domaines du journalisme et de l'activisme, son personnel est identifié comme « des journalistes d'investigation » dans la page de présentation du site.

Assange « éditeur » : polysémie et confusion hiérarchique

C'est au sein de la production de première main de WikiLeaks que Julian Assange signe seul ou en collaboration une série d'articles. Si son affiliation à WikiLeaks est clairement indiquée, sa fonction varie sensiblement : il est parfois introduit en qualité d'« *editor* », d'« *investigation editor* »²¹⁸ ou uniquement par son nom propre « Julian Assange ». Le terme « *editor* », que nous préservons expressément dans sa langue originale, est particulièrement intéressant à analyser ici dans la mesure où il revêt un caractère polysémique. Selon le dictionnaire *Collins* (2003), le terme « *editor* » peut référer, entre autres, à : la personne en charge d'un journal ou magazine, soit la personne qui décide de son contenu au sens de rédacteur-en-chef – dans quel cas un *the* précédant *editor* ôterait tout doute possible quant au sens à attribuer au terme – ; au journaliste qui est responsable d'une rubrique d'un journal ou magazine ; à un réviseur de texte ; à un individu qui récolte et rassemble les textes d'autres personnes en vue de les publier. On l'a vu, dans la première version du site, version qui misait sur une plateforme participative et horizontale, la catégorie d'« *editor* » allait de pair avec celle de « *writer* », les deux rôles étant susceptibles d'être interchangeables. Elle servait à désigner les individus qui éditeraient et analyseraient les fuites, puis écriraient des articles à leur propos afin de créer un Wikipédia pour fuites. Or, dans cette version du site qui transforme progressivement WikiLeaks en une organisation médiatique, l'existence d'un comité éditorial est susceptible de pourvoir la catégorie « *editor* » et l'individu qui l'incarne, d'un nouveau statut hiérarchique.

Assange semble occuper plusieurs des rôles définis par le *Collins* au sein de WikiLeaks. Lorsqu'il signe des articles au nom de la catégorie « *investigation editor* », il se rapproche de la seconde acception du terme, soit au responsable d'une rubrique d'un journal ou magazine. En effet, le terme « *investigation* » calibre le type d'activité qu'il mène en rapport à la catégorie « *editor* ». Dans ce cadre, Assange apparaît comme le responsable éditorial et principal rédacteur de la rubrique « investigations » de WikiLeaks. Néanmoins, ce statut n'est jamais clairement confirmé. L'apparition d'éditoriaux de WikiLeaks (*WikiLeaks editorial*) signés en fin de page en son nom le propulse comme un rédacteur privilégié doté d'une certaine autorité. La mention faite sur le site au prix *Amnesty International Media Award 2009* décerné dans la catégorie « nouveau média » à WikiLeaks et au « *WikiLeaks editor Julian Assange* » pour un

²¹⁸ C'est le cas d'une série d'articles qu'il signe portant sur l'ordonnance de non publication adressée au journal *The Guardian* après que celui-ci a analysé des fuites disponibles sur WikiLeaks portant sur des courriels internes de l'entreprise de courtage pétrolier Trafigura.

dossier sur le Kenya tend à brouiller encore un peu plus le statut d'Assange au sein de WikiLeaks tout en le rapprochant de la catégorie de « rédacteur-en-chef ».

Journaliste d'investigation et programmeur : transformations biographiques

La courte biographie proposée sur la page du conseil consultatif introduit désormais Assange par la catégorie de « journaliste d'investigation ».

Julian Assange, investigative journalist, programmer and activist

Born in Australia to a touring theatre family, Julian attended 37 schools and 6 universities. As a teenager he became Australia's most famous ethical computer hacker. Later, in the first prosecution of its type, he defended a case in the supreme court for his role as the editor of an activist electronic magazine. He was instrumental in introducing the internet to Australia and co-founded Australia's first free speech ISP. He also founded the 'Pickup' civil rights group for children. A prolific programmer and consultant for many open-source projects and his software is used by most large organizations and is inside every Apple computer. He was the co-inventor of 'deniable cryptography' a system used to protect human rights workers from torture. He studied mathematics, philosophy and neuroscience. He has broken stories in most major venues, travelled extensively and has been a subject of several books and documentaries. He is also the co-author of *Underground* published by Random House.

Extrait de la page du conseil consultatif, novembre 2009 :

https://web.archive.org/web/20091105030931/http://wikileaks.org/wiki/Advisory_Board.

Cette catégorie remplace celle de « *writer* », tandis que la catégorie « *programmer* » s'est substituée à la catégorie plus transgressive de « *hacker* » qu'il incarnait dans la version précédente du site. Le terme de « journaliste d'investigation » renforce la posture qu'Assange cherche à adopter lorsqu'il rédige des articles au sein du site en professionnalisant son profil. Les autres transformations de sa biographie concernent la réduction du texte principal, et plus précisément la disparition du paragraphe dédié aux sanctions que lui aurait infligées le gouvernement américain à la suite de différents piratages touchant l'armée et le gouvernement américains. En lieu et place, une simple phrase mentionne une apparition (la première de plusieurs) à la Cour suprême (supposée Américaine) pour son rôle en tant que rédacteur-en-chef (« *the editor* ») d'un magazine électronique activiste. La seconde transformation concerne l'ajout du titre d'un ouvrage en fin de texte dont Assange est le co-auteur. Il n'est nul part formellement affilié aux fondateurs de WikiLeaks, et ce, bien que le paragraphe justifiant l'anonymat des fondateurs ait disparu de la page de présentation du site²¹⁹.

Si le statut d'Assange au sein de WikiLeaks n'est pas clairement défini, les catégories d'« *editor* » et de « journaliste d'investigation », la rédaction d'éditoriaux et la réception du prix *Amnesty International* le dotent d'une certaine visibilité et renommée sur le site²²⁰. Ces

²¹⁹ S'il n'est plus explicitement demandé aux fondateurs de WikiLeaks de rester anonymes pour des raisons de sécurité et d'équité, aucun nom ou visage n'est publicisé sur le site pour autant.

²²⁰ À part Assange, peu de membres sont clairement affiliés à WikiLeaks. Le seul autre membre visible sur le site dont l'affiliation est claire et connue est Daniel Schmitt, qui se voit à de rares occasions accorder la catégorie d'« *editor* ». Daniel Schmitt, de son vrai nom Daniel Domscheit-Berg, est l'homme qui sera plus tard considéré comme le numéro deux de WikiLeaks.

catégories inscrivent pleinement son activité dans le milieu journalistique. Elles participent à produire WikiLeaks comme une organisation médiatique journalistique à part entière qui est en partie reconnue comme telle par des organismes externes comme l'ONG *Amnesty*. Elles accentuent le décalage entre la façon dont WikiLeaks est utilisé par les journalistes qui puisent dans les sources que le site met à disposition (et auquel le terme d'« outil journalistique » proposé par le *Time* fait écho) et la façon dont WikiLeaks, à l'interne, cherche à se muer en un organe en soi misant sur un lectorat qui lui serait propre. Ce décalage sera au cœur des tensions qui naîtront plus tard entre WikiLeaks et la presse internationale qui refusera à Assange le statut de journaliste, y compris au sein de certains médias qui pourtant collaboreront directement avec WikiLeaks dans l'analyse de certaines fuites.

DE LA PLATEFORME COLLABORATIVE À L'ORGANISATION MÉDIATIQUE

Le discours public du site Internet de WikiLeaks et ses fonctionnalités ont passablement évolué au cours des années 2007-2009. Ils ont transformé la plateforme participative et collaborative horizontale pensée originellement en un dispositif médiatique hybride qui se présente tout à la fois comme un outil pour les journalistes et les sources qui l'emploient, comme une organisation journalistique hiérarchique misant sur son propre lectorat, et comme une organisation qui protège les *whistleblowers*. Bien qu'elle ait sensiblement changé au cours des années et que ses différents modes d'existence entrent parfois en tension, l'ontologie de WikiLeaks reste toujours volontairement plurielle.

Plusieurs éléments sont à considérer pour comprendre la mutation de WikiLeaks, notamment en une organisation médiatique à part entière. Le premier concerne l'instauration progressive d'un nouveau type de collaboration entre WikiLeaks et des professionnels du journalisme. Cette collaboration, encore très nébuleuse et bancal en 2009, se traduit par la participation de ces derniers à l'analyse des fuites que le site met à disposition et à la rédaction d'articles dans leur média d'origine et sur WikiLeaks à partir de ce matériau. Les journalistes remplacent ainsi progressivement les communautés dissidentes directement concernées par les fuites à qui était délégué ce travail d'édition. En misant sur la participation des journalistes, WikiLeaks délaisse l'idéal de la plateforme participative, mais gagne en revanche sur le plan de sa mise en visibilité dans l'espace public médiatique, ainsi que sur la main-d'œuvre à même d'examiner et d'analyser les fuites. Selon l'économiste spécialiste des « communs » Yochai Benkler (2013), ce sont bien ces deux aspects, visibilité et aide, qui ont poussé WikiLeaks à collaborer avec des

journalistes. Si en 2010, cette collaboration s'officialise sous la forme d'un partenariat avec des médias externes, en 2009, la nature de ces premières collaborations n'est pas clairement établie. Ces journalistes externes semblent utiliser WikiLeaks de façon purement instrumentale et ne paraissent pas être affectés par les contraintes éditoriales imposées aux contributeurs impliqués dans WikiLeaks.

Le second élément a trait à la nouvelle structure de WikiLeaks qui s'agence dorénavant de façon hiérarchique et verticale à la façon d'une organisation journalistique traditionnelle. En effet, les transformations opérées sur le site modifient sa forme et rabattent le *nous* de son discours public à un collectif lié à la direction de WikiLeaks. En déléguant une partie du traitement des fuites à des journalistes externes, en refusant à ses propres contributeurs leur affiliation à ce *nous*, et en proposant au participant initial un rôle externe de lecteur ou de donateur, le site abandonne l'idée de constituer une communauté globale WikiLeaks. Cette communauté aurait pourtant permis l'intégration de l'ensemble des catégories impliquées dans le fonctionnement du site, y compris ses lecteurs, dans un *nous* inclusif favorisant l'émergence d'un véritable collectif virtuel. Au contraire, ce *nous* devient progressivement un *nous* directif, quantifiable et fermé. Or, comme le souligne l'historienne de la littérature Marielle Macé sur la portée politique du *nous*, dont on notera tout de même la conception très normative :

« Le « nous » est à percevoir comme « le moment d'une formation toujours en cours » qui lui permet de ne pas se refermer sur lui-même. Il ne renvoie pas à ses membres, il n'est pas clos, il est ce qu'ensemble, il est possible de faire. Au contraire, un « nous » qui se rabat sur un pluriel dénombrable est un faux « nous » qui clôt une entité qui se doit d'être « illimitée » et en continue formation » (Macé, 2017 : 476).

En cantonnant ce *nous* à ses membres attestés, soit le noyau dur qui gravite autour de sa direction, WikiLeaks limite ainsi sa portée politique : au collectif d'action qui milite pour le droit à l'information se substitue un collectif fragmenté et dirigé à qui n'est pas offert une véritable appartenance et expérience communes.

Le statut qu'occupe Assange au sein de cette entreprise, et plus généralement au sein du noyau dur de WikiLeaks, n'est lui non plus pas clairement défini. On l'a vu, Assange adopte différents rôles : il apparaît d'abord comme un membre du conseil consultatif, puis il rédige des articles sur le site. Il est également présenté comme un utilisateur du site. Les catégories servant à l'introduire au sein de ces différents lieux (« *investigative journalist* », « *programmer* »,

« *activist* », « *investigation editor* », « *WikiLeaks editor* ») troublent sa véritable fonction. La réception du prix *Amnesty International* ajoute encore un peu plus de confusion : est-il un rédacteur de WikiLeaks, son rédacteur-en-chef ou son directeur ? Si le site lui fournit un premier lieu de visibilité, il ne le désigne toujours pas comme l'un de ses fondateurs, ceci, bien que le paragraphe explicitant les raisons de l'anonymat des fondateurs du site ait disparu courant 2009. Deux hypothèses peuvent être formulées afin d'expliquer cette absence de lien. Tout d'abord, le fait de nommer un unique fondateur sur cette scène médiatique conduirait ce *nous* à se désavouer et à transformer les valeurs sur lesquelles il s'était appuyé jusqu'ici pour constituer son histoire. Cette histoire, narrée publiquement, est basée sur la dissidence. Elle légitime l'ethos ancré dans l'hactivisme des membres de WikiLeaks et les cibles d'attaque visées par le discours public du site, soit principalement les régimes oppressifs²²¹. Ensuite, ne pas dévoiler le nom des fondateurs et des responsables du site peut être perçu comme un moyen de les préserver de potentielles sanctions pénales, même si la mise en visibilité de certains membres, comme Julian Assange qui multiplie ses apparitions sur le site, ouvre la brèche quant à la possibilité d'attribuer la paternité de certaines actions à des individus singuliers et non plus à un collectif. C'est donc bien ailleurs, et de l'extérieur qu'Assange va être publiquement identifié comme le « fondateur de WikiLeaks », et c'est à cette reconnaissance externe, et à ce qu'elle implique en termes d'enjeux figuratifs et politiques que sera dédiée la prochaine partie.

²²¹ Ici aussi, le discours public du site et son contenu entrent en contradiction dans la mesure où de nombreuses fuites accablent des pays européens et les États-Unis.

DE *NOUS* EN *IL* (I)

REPRÉSENTATION ET FONDATION

Résumé : Cette partie étudie les premières apparitions de Julian Assange et de WikiLeaks dans la presse américaine et suisse, à travers l'analyse des articles des journaux *New York Times* et *Le Temps*. Elle porte son attention sur l'émergence de la catégorie de « fondateur de WikiLeaks » et sur les caractéristiques qui lui sont associées. Ce faisant, elle examine attentivement la façon dont Julian Assange échoue à représenter publiquement le collectif WikiLeaks lorsqu'il prend la parole dans les médias en son nom. La presse, qui ne ratifie pas sa posture, mais aussi les acteurs impliqués dans la controverse politico-juridique qui naît à la suite des diffusions de WikiLeaks, le présentent comme la personnification d'un site Internet, soit celui qui est considéré comme son seul et unique auteur. Cette partie se propose ainsi d'articuler les notions de représentation (Hobbes) et d'autorité (Arendt) et de décrire les contraintes pratiques et discursives auxquelles est soumis un individu lorsqu'il cherche à s'exprimer dans les médias en tant que représentant, alors même qu'il est désigné comme le « fondateur » de l'entité au nom de laquelle il prend la parole. En déployant les contraintes et les contradictions qui pèsent sur la position intenable du fondateur-représentant, cette partie montre comment l'épreuve que constitue la *représentation médiatique* d'un collectif peut se muer en un enjeu politique.

But WikiLeaks itself is another matter. Mr. Assange says he is a journalist, but he is not. He is an activist, and to what end it is not clear.

A. Exum, *New York Times*, 26 juillet 2010

7. LE FONDATEUR PEUT-IL ÊTRE UN REPRÉSENTANT DANS LA PRESSE ?

L'année 2010 marque la reconnaissance mondiale de WikiLeaks et de celui que les médias désigneront comme son « fondateur » attitré, Julian Assange. C'est par la publicisation sur plusieurs mois d'une série de fuites accablant l'armée et le gouvernement américains que cette entité hybride s'attire une visibilité internationale²²². Hybride car, comme nous l'avons vu dans notre partie précédente, WikiLeaks est un être à l'ontologie plurielle et complexe qui ne cesse d'évoluer et dont le mode d'existence est un enjeu en soi. Alors qu'il se donne tout à la fois comme un dispositif sociotechnique, une organisation médiatique, un nom propre et un collectif, sa ressaie, notamment catégorielle, va quant à elle largement dépendre du lieu, de la temporalité et de l'instance énonciative l'évoquant. Plus encore, cette ressaie va être conditionnée par le lien que ces instances produiront entre Julian Assange et WikiLeaks. En effet, depuis de nombreuses années maintenant, ces deux êtres sont associés l'un à l'autre comme s'ils allaient de pair : l'appréhension et la catégorisation du premier actualisent le second.

Or, comme nous l'avons vu précédemment, l'association entre Assange et WikiLeaks n'émerge pas concrètement et officiellement au sein du site Internet de WikiLeaks qui n'est pas originellement à même de révéler l'identité de ses fondateurs ni d'atteindre un vaste public²²³. Cette association va se réaliser concrètement sur la scène médiatique, dans les médias de masse. C'est en cherchant à désigner ce qu'est précisément WikiLeaks après la diffusion d'une première fuite connaissant un retentissement international grâce à son relais par la presse, le *Collateral Murder*, que les médias du monde entier vont braquer leur regard sur le(s) responsable(s) du site, invité(s) à expliciter les raisons de ces révélations. Assange, se pressant d'endosser publiquement la catégorie de « fondateur de WikiLeaks », se présentera comme le principal, mais non l'unique, porte-voix de WikiLeaks dans l'espace public médiatique. Or, cette catégorie d'appartenance va cristalliser autour de la personne d'Assange les enjeux liés à la diffusion de cette fuite et de celles qui lui succéderont, et mettre à mal ses prétentions à *représenter* publiquement un *collectif* WikiLeaks.

²²² Pour un rappel de la chronologie des diffusions de WikiLeaks sur l'année 2010, se référer au « Rappel des faits ».

²²³ Le milieu d'interconnaissance que constituent les rencontres entre hackers du *Chaos Communication Congress* est l'un des premiers lieux où se donne à voir cette association, mais ce sont ici des scènes qui ne sont que partiellement publiques et réservées à une communauté particulière.

Nous tenterons dans cette partie d'apporter une réponse à la question suivante : un individu désigné comme le « fondateur » d'une entité hybride et collective telle que WikiLeaks est-il à même, et si oui, comment, de la *représenter* publiquement ? Nous répondrons à cette interrogation à partir de l'analyse catégorielle et énonciative des apparitions d'Assange et de WikiLeaks dans le quotidien américain *New York Times* et le journal suisse *Le Temps* en 2010. Comme nous l'avons déjà mentionné, le *New York Times* est un journal de référence qui a collaboré avec WikiLeaks dans la diffusion et l'analyse de certaines fuites²²⁴. Mais il est également un acteur directement concerné par les documents accablant l'armée et le gouvernement de son pays. Dès lors, le quotidien endosse un double rôle que nous pourrions caractériser d'informationnel et d'évaluatif : il informe sur ces fuites en même temps qu'il les met en intrigue, qu'il en évalue l'importance et la pertinence pour ses lecteurs et qu'il thématise par elles de véritables enjeux publics²²⁵. De ce fait, le débat autour de ces fuites prend au sein du quotidien une importance particulière. La thématisation des activités de WikiLeaks et la qualification d'Assange y apparaissent comme un enjeu public d'ampleur nationale, que ce soit sur le plan politique, éthique et citoyen ou sur le plan légal²²⁶. Le journal offre ainsi un lieu d'observation privilégié pour 1) saisir les contraintes pratiques et discursives auxquelles se heurte Assange dès lors qu'il cherche à parler au nom de WikiLeaks dans les médias, et plus précisément lorsqu'il tente de faire advenir par sa parole l'existence d'un collectif assumant la diffusion de ces fuites, 2) observer la façon dont la presse introduit un nouvel acteur médiatique bouleversant les pratiques et l'éthique journalistiques traditionnelles auprès de ses lecteurs et 3) analyser la façon dont celle-ci se positionne publiquement par rapport à lui.

²²⁴ Les documents sur la guerre d'Afghanistan (juillet), ceux sur la guerre d'Irak (octobre) et les dépêches diplomatiques américaines (dès novembre). Le *New York Times* a eu accès à cette dernière série de documents par une copie que lui a transmise le quotidien britannique *The Guardian*, WikiLeaks ayant refusé de réitérer sa collaboration avec le journal américain.

²²⁵ Ces enjeux publics touchent tout à la fois à la transparence du gouvernement américain, à la géopolitique des États-Unis, aux dérives de la technologie ou encore au travail de la presse et à la liberté d'information.

²²⁶ Comme nous le verrons, la figure d'Assange et les pratiques qui lui seront imputées diviseront l'opinion publique américaine et polariseront les opinions. Le cas WikiLeaks/Assange est pour le journal un véritable cas d'école qui pose des questions morales et éthiques nouvelles et qui force le journal à justifier ses décisions, notamment sa collaboration avec WikiLeaks dans la diffusion de certaines fuites, collaboration qui suscitera de fortes critiques auprès d'une partie de son lectorat. C'est aussi un cas d'école, au sens où les conséquences de l'apparition de WikiLeaks dans le paysage médiatique américain, ses pratiques et le rôle joué par Assange dans cette entreprise seront non seulement interrogés dans les pages principales du journal, mais également dans ses blogs. C'est notamment le cas du blog *The Learning Network* dédié à la préparation de questions liées à l'actualité prêtes à être diffusées par les enseignants américains dans leur salle de classe. Parmi ces questions, plusieurs portent durant l'année 2010 sur l'éthique de WikiLeaks et de Julian Assange : « The Ethics of the War Logs: Debating the Pros and Cons of WikiLeaks, Sharing Secrets at Arm's Length », 29.10.2010 ; « State's Secrets: Teaching About WikiLeaks », 30.11.2010 ; « What Are Your Impressions of WikiLeaks and Julian Assange? », 09.12.2010.

Dans un second temps, nous comparerons les enjeux soulevés par la couverture médiatique du *New York Times*, notamment en termes de *représentation*, à ceux que produira le journal de référence suisse *Le Temps*. Cette comparaison nous permettra de déterminer si des journaux nationaux qui ne sont pas directement concernés par les fuites mises en cause par WikiLeaks, comme c'est le cas du *Temps* en 2010, calquent leur narration et leur cadrage médiatique²²⁷ sur le contexte américain ou génèrent leur propre couverture médiatique des événements portés sur l'arène publique.

REPRÉSENTATION ET FONDATION

Mais avant d'entamer ce volet empirique, arrêtons-nous un instant sur deux auteurs, Thomas Hobbes et Hannah Arendt, et sur ce qu'ils nous apprennent respectivement de la représentation politique et de l'autorité. Les écrits de Hobbes et d'Arendt vont nous aider à penser un cas complexe contemporain qui articule à sa propre échelle les notions de représentation, autorité et pouvoir.

Représentation politique et personnification de la chose inanimée chez Thomas Hobbes

Le fameux chapitre « Des personnes et des auteurs » du *Léviathan* de Thomas Hobbes est intéressant pour notre propos à deux égards : pour la distinction que l'auteur établit entre l'*auteur* et l'*acteur* de la représentation ; pour les déclinaisons de la représentation qu'il perçoit selon que celle-ci vise à représenter des individus ou une chose inanimée. S'agissant du premier volet, Hobbes souligne que la représentation de la multitude passe par la représentation autorisée du représentant en tant que « personne représentative ». Comme il l'indique (2004 [1668] : 134) :

« [...] plusieurs hommes deviennent une seule personne, quand ils sont représentés par un seul, auquel chacun a donné autorité. En effet, ce n'est pas l'unité du représenté, mais celle du représentant, qui fait que la personne est une. On ne saurait concevoir autrement l'unité au sein d'une multitude. Et parce qu'une multitude n'est pas naturellement quelque chose d'un, mais des hommes multiples, ce n'est pas un seul, mais ces hommes multiples, c'est-à-

²²⁷ La notion de cadrage est à comprendre au sens du *framing* goffmanien, soit un propos qui donne une réponse à la question « Que se passe-t-il ? » : « I assume that when individuals attend to any current situation, they face the question: "What is it that's going on here?" Whether asked explicitly, as in times of confusion and doubt, or tacitly, during occasions of usual certitude, the question is put and the answer to it is presumed by the way the individuals then proceed to get on with the affairs at hand. » (Goffman, 1974 : 8).

dire chacun d'entre eux, qui sont les auteurs de ce que dit ou fait l'acteur, lequel est la personne qui les représente. »

La différence entre l'individu qui représente et celui qui est représenté se traduit donc par la responsabilité qu'ils possèdent l'un et l'autre eu égard aux actes considérés. Le représentant n'étant qu'un *acteur*, il n'est pas l'*auteur* de ce qu'il dit ou fait au nom de ceux qu'il représente²²⁸.

S'agissant du second volet, Hobbes précise dans le même chapitre qu'« il y a peu de choses qui ne puissent avoir une personne » (2004 [1668] : 133). Si les êtres inanimés, comme l'église, l'hôpital ou le pont, pour reprendre ses exemples, « ne peuvent être auteurs » de paroles et d'actions, ils n'en sont pas moins représentés par des individus qui « portent leur personne », comme « les recteurs ou les curateurs », ceux-ci « agiss[ant] par l'autorité de ceux qui ont la maîtrise des choses » (2004 [1668] : 133-134). Délaié dans la version latine du *Léviathan*, Hobbes faisait usage dans la version anglaise de l'ouvrage du participe passé *personated* pour désigner la représentation des êtres inanimés²²⁹. Notons également que le titre du chapitre s'intitulait alors « Of Persons, Authors, and things Personated », le dernier point ayant disparu du titre de la version latine. Ce terme, que nous traduirons ici par « personnifié », introduit une différence entre deux formes de représentation, selon que la représentation concerne des *individus* – auquel cas le représentant devient l'*acteur* ou *personnage* des actes et paroles de ceux qu'il représente, mais non leur *auteur* –, ou une *chose*, dont le représentant devient alors la *personnification*. Cette distinction permet d'interroger les enjeux sous-tendant la représentation des choses inanimées : à qui revient l'autorité de déléguer la représentation des choses ? À qui doit être attribuée en dernière instance la responsabilité des actions et des paroles qui leur sont attribuées ? Autrement dit, si le représentant n'est qu'un *acteur*, qui est l'*auteur* des actions et paroles réalisées au nom d'une chose inanimée ?²³⁰

²²⁸ Dans la version anglaise de l'ouvrage, antérieure à la version latine, Hobbes parle de « personne fictive ou artificielle » (« *Feigned or Artificiall person* ») en lieu et place de « personne représentative », et indique que la représentation passe par un processus de « fiction » (Hobbes, 2003 [1651] : 128). Cet élément accentue la dimension symbolique du processus de représentation qui, pour aboutir, doit en quelque sorte « dé-figurer » le singulier afin qu'il puisse représenter le collectif sans être assimilé à sa personne propre. On retrouve cette idée dans le terme polysémique de *persona* que Hobbes utilise dans la version latine du *Léviathan* et qui signifie entre autres « masque ». Pour plus de précisions sur l'usage du terme *persona* chez Hobbes, se référer aux notes de François Tricaud (131-132) dans : Hobbes Thomas (2004 [1668]). Pour une analyse détaillée de la fonction créatrice de la fiction chez Hobbes, voir le bel ouvrage de Myriam Revault d'Allonnes (2016).

²²⁹ « There are few things, that are incapable of being represented by Fiction. Inanimate things, as a Church, a Hospital, a Bridge may be Personated by a Rector, Master, or Overseer. » (2003 [1651] : 130).

²³⁰ Se pose également la question de l'institutionnalisation des choses inanimées. Concernant ce dernier élément, il est intéressant de noter que Hobbes choisit avec les exemples de l'église, de l'hôpital et du pont, des êtres inanimés qui sont à la fois des entités matérielles et institutionnelles. Leur représentation nécessite dès lors

Hobbes pose dans ce chapitre les jalons de réflexions toujours actuelles concernant la représentation des institutions et le rôle du porte-parole dans la constitution, la maintenance et l'action des collectifs. Dans *De la critique*, Luc Boltanski s'interroge ainsi sur l'incarnation des institutions, « être[s] sans corps à qui est déléguée la tâche de dire ce qu'il en est de ce qui est », dans des porte-parole (2009 : 117). Il avance que cette descente dans « le monde des corps » permettrait aux institutions l'expression publique de leur fonction sémantique, consistant notamment à « fixer la référence » (*ibid.* : 119). Concernant les collectifs – qui, contrairement aux institutions, suggèrent un processus de constitution et de représentation que nous pourrions qualifier de *bottom-up* –, F. Vandenberghe (2010) et L. Kaufmann (2010) s'accordent sur l'idée que la représentation des collectifs constitue un aspect clé de leur institution et de leur existence publique²³¹.

Pour Vandenberghe, la transformation d'un groupe potentiel en un groupe organisé et structuré passe par trois étapes majeures : celle de « l'auto-identification des membres » au groupe, qui permet de transformer un agrégat d'individus se reconnaissant dans une catégorie d'appartenance en une « communauté symbolique » ; celle de la mise en relation des membres à travers une « médiation sociotechnique », qui mue cette « communauté symbolique » en un « quasi-groupe mobilisable » ; enfin, celle de la « représentation politique » du groupe à travers le travail de son porte-parole, faisant de celui-ci un « groupe organisé » capable d'action « qui existe dans l'espace et perdure dans le temps » (Vandenberghe, 2010 : 257-258).

Mais pour qu'un collectif devienne effectivement un sujet d'action, encore faut-il que le travail du représentant soit effectif, et que le collectif soit perçu et reconnu comme tel de l'extérieur. Laurence Kaufmann accentue cette dimension en pensant la reconnaissance, par un tiers, de l'unité du collectif comme une étape nécessaire à sa constitution. Comme elle le souligne, « l'existence d'un collectif dépend fondamentalement de sa reconnaissance – une reconnaissance qui est moins une question morale qu'une question logique ou ontologique. Pour exister en tant que collectif, un *Nous* doit être reconnu comme un *Ils* ou un *Eux* homogène

forcément une « dématérialisation » passant par un processus de fiction faisant de leur représentant une « personnification ». Évidemment, les réflexions de Hobbes sont ici tributaires de transformations antérieures dans la pensée du droit, qui s'est progressivement reconstruite durant le Moyen Âge « autour de la sémantique de la subjectivité et des modalités (arbitre, libre arbitre, volonté, liberté...) », et participent à les développer (Genard, 1999 : 56).

²³¹ Pour une étude complète des collectifs, se référer à l'ouvrage dirigé par Laurence Kaufmann et Danny Trom (2010).

par des instances externes qui le pourvoient d'une identité, le dotent d'un passé et d'un futur, bref l'appréhendent comme un individu collectif » (2010 : 353).

La représentation publique d'un collectif hybride

Le cas qui nous intéresse bouleverse quelque peu les étapes décrites par Frédéric Vandenberghe dans la mesure où, lorsque WikiLeaks émerge dans le paysage médiatique, il se présente déjà sous la forme d'un collectif d'actions qui cherche à visibiliser ses activités à partir de son existence sur Internet, et non à partir de sa représentation publique par un porte-parole²³². Comme nous l'avons vu, les actions de ses membres, qui sont pour certains d'entre eux connus, contrairement à ses fondateurs qui revendiquent l'anonymat, sont ainsi réalisées et publicisées sur un site Internet constitué à cet effet. Ce dispositif sociotechnique sert tout à la fois de lieu d'activité, d'organisation, d'enrôlement, d'expression et en partie d'existence à ce collectif autoproclamé, collectif mouvant dont la forme varie au gré des transformations que connaît le site. Toutefois, l'absence de représentation publique par un porte-parole et le caractère hybride de WikiLeaks troublent sa reconnaissance externe en qualité de *collectif*. Si les médias spécialisés comme le magazine *Wired* portent une attention précoce aux membres de WikiLeaks, les rares autres médias qui l'évoquent à cette période tergiversent sur sa désignation, privilégiant à terme son appréhension à partir de son dispositif sociotechnique (« un site Internet »).

WikiLeaks ne se pourvoira d'un représentant médiatique que dans un second temps, au moment où le collectif cherchera à doter son site de l'autorité d'une institution médiatique en attirant l'attention d'un plus grand nombre – et par là il faut entendre du grand public – sur ses activités. Cette démarche se traduit par l'interpellation des médias traditionnels, instances susceptibles de conférer du poids et de la crédibilité à WikiLeaks dans le paysage médiatique et d'agir comme des caisses de résonance. Ce changement d'attitude suit les transformations significatives que nous avons analysées dans notre partie précédente, transformations visant à modifier le dessein et le public du site, ainsi que le type de participation inhérente à ses activités. Rappelons que WikiLeaks passe de la plateforme collaborative pensée initialement sur le modèle du *wiki* et axée sur la dissidence à une organisation médiatique hiérarchisée qui, tout en misant sur son propre lectorat, s'adresse désormais principalement aux journalistes. Bien que

²³² Cela ne signifie pas, comme nous l'avons vu dans le cadre des conférences que Daniel Domscheit-Berg et Julian Assange donnent au *Chaos Communication Congress*, que les responsables de WikiLeaks ne cherchent pas, personnellement, à enrôler des gens, notamment des hackers, dans leur activité.

transformé, WikiLeaks ne révèle en revanche toujours pas sur son site les noms de ses fondateurs lorsque Julian Assange commence à prendre la parole dans les médias au nom de WikiLeaks. Nous l'avons vu, faire figurer sur cette scène un individu comme Assange dans le rôle de fondateur reviendrait à dédire la narration sur laquelle le discours public du site s'est appuyé pour fonder son histoire et ses cibles d'attaque originelles, soit la dissidence et les régimes autoritaires²³³.

C'est donc en cherchant à étendre sa collaboration au milieu journalistique et à se rendre visible auprès d'un vaste public que WikiLeaks va se présenter principalement par l'intermédiaire de l'un de ses membres : Julian Assange. D'abord dans des interactions directes avec les journalistes – en témoigne en avril 2010 la conférence de presse qu'il tient au *National Press Club* de Washington au nom de WikiLeaks pour présenter la vidéo du *Collateral Murder* –, puis dans les médias, lorsqu'il sera demandé aux responsables de WikiLeaks de rendre publiquement des comptes sur leur activité à la suite de la diffusion de cette vidéo. C'est dans ce cadre qu'Assange, introduit par la catégorie de « fondateur de WikiLeaks », va prendre la parole dans les médias pour s'exprimer au nom du *collectif WikiLeaks*.

Notons encore qu'au moment de la diffusion du *Collateral Murder*, soit en avril 2010, le site Internet de WikiLeaks se présente dans une version sommaire, constituée d'une unique page :



Page d'accueil du site Internet de WikiLeaks, 03.04.2010 :
<https://web.archive.org/web/20100403081420/http://www.wikileaks.org/>.

²³³ Néanmoins, comme nous l'avons vu, la visibilité dont jouit Julian Assange sur cette scène évolue au gré des transformations du site et tend à brouiller sa réelle fonction au sein de WikiLeaks. Si début 2010, il ne se présente toujours pas officiellement sur le site comme l'un de ses fondateurs, il est très probable qu'en coulisses, notamment au sein de la communauté hacker évoluant autour du *Chaos Computer Club* et des autres membres de WikiLeaks, il soit reconnu depuis longtemps, si ce n'est depuis toujours, comme tel, ce qui n'est pas le cas dans l'espace public médiatique.

Cette version minimale privilégie la demande de dons et de soutien technique et juridique. Elle met également en avant les derniers documents reçus prêts à être analysés²³⁴. On n’y trouve en revanche pas de trace de Julian Assange. L’on peut inférer de cette page que WikiLeaks rencontre, à ce moment précis, des problèmes financiers pour maintenir le site dans sa version intégrale.

L’autorité par l’acte de fondation chez Hannah Arendt

Revenons à la question de la représentation en pensant le lien qu’elle entretient à l’acte de fondation. Les travaux sur la pensée politique²³⁵ de Hannah Arendt sont particulièrement heuristiques pour prendre en considération, cette fois-ci, l’articulation entre autorité et fondation dans le cas Assange/WikiLeaks. Dans son essai « Qu’est-ce que l’autorité ? » (1972 [1968])²³⁶, Arendt se penche sur l’autoritarisme, notion qu’elle veut distinguer du totalitarisme et de la tyrannie. Elle cherche à « reconsidérer ce que l’autorité a été historiquement, et les sources de sa force et de sa signification » pour mieux comprendre la crise de l’autorité que subirait l’époque moderne (*ibid.* : 123). Arendt introduit son propos en indiquant que la confusion entre autoritarisme, tyrannie et totalitarisme tient en premier lieu à l’association usuelle de l’autorité à la violence. Si l’autorité suppose bien l’obéissance et la hiérarchie, elle ne se réalise en revanche ni par la persuasion ni par la contrainte physique. Elle serait guidée par une source d’autorité externe au domaine politique, autorité qui le transcende, comme le sont les lois²³⁷. Comme l’indique Arendt : « La source de l’autorité dans un gouvernement autoritaire est toujours une force extérieure et supérieure au pouvoir qui est le sien ; c’est toujours de cette source, de cette force extérieure qui transcende le domaine politique, que les autorités tirent leur “autorité”, c’est-à-dire leur légitimité, et celle-ci peut borner leur pouvoir. » (*ibid.* : 129). C’est bien pour Arendt ce qui permet de limiter le pouvoir du gouvernement et

²³⁴ Cette page est également intéressante à mentionner pour la requalification de WikiLeaks comme de *The Sunshine Press (WikiLeaks)*. Ce nouveau nom désigne sur le site « une organisation à but non lucratif financée par des militants des droits humains, des journalistes d’investigation, des technologues et le grand public ». La mention faite aux dissidents à l’origine du projet a donc disparu de cette page, tout comme l’analogie à Wikipédia. *The Sunshine Press Production* sera le nom donné par les responsables de WikiLeaks à la société qu’ils fonderont quelques mois plus tard en Islande et à laquelle appartiendra juridiquement WikiLeaks.

²³⁵ Comme le montre la philosophe Barbara Cassin dans un chapitre où elle compare la posture et la pensée de Arendt à celles de Heidegger, Arendt réfute son hétéro-catégorisation en qualité de philosophe. Elle ne se dit pas « professeur de philosophie politique », mais bien « professeur de pensée politique », la différence tenant selon Arendt, au manque de neutralité du philosophe face à la politique (Cassin, 1996 : 17).

²³⁶ Merci à Joan Stavo-Debauge de m’avoir suggéré de m’intéresser à ce texte.

²³⁷ Arendt avance ainsi : « La différence entre la tyrannie et le gouvernement autoritaire a toujours été que le tyran gouverne conformément à sa volonté et à son intérêt, tandis que même le plus draconien des gouvernements autoritaires est lié par des lois. » (*ibid.* : 128-129).

confère reconnaissance et légitimité à la hiérarchie intrinsèque à l'autorité. Pour illustrer le fonctionnement du gouvernement autoritaire, Arendt utilise la métaphore d'une pyramide à plusieurs couches qui trouve en dehors d'elle-même « la source de son autorité », « mais où le siège du pouvoir se situe au sommet, d'où l'autorité et le pouvoir descendent vers la base de telle sorte que chacune des strates successives possède quelque autorité, mais moins que la strate supérieure » (*ibid.* : 130).

Historiquement, nous dit Arendt, l'autorité politique telle qu'elle émerge à l'époque de la République romaine est fondée sur une source d'autorité et de pouvoir située dans le passé (*ibid.* : 131). Intimement liée au « commencement » et aux ancêtres, l'autorité politique est associée à l'acte sacré de fondation de Rome. Arendt explique ainsi que :

« Au cœur de la politique romaine, depuis le début de la république jusqu'à la fin de l'ère impériale, se tient la conviction du caractère sacré de la fondation, au sens où une fois que quelque chose a été fondé il demeure une obligation pour toutes les générations futures. S'engager dans la politique voulait dire d'abord et avant tout conserver la fondation de la cité de Rome. (...) La fondation d'un nouveau corps politique – pour les grecs expérience presque banale – devint pour les romains le début central, décisif, irrépétable de toute leur histoire, un événement unique. » (ibid. : 159)

Ainsi, la fondation, dont la tradition constitue la mémoire collective, est le repère qui doit guider le comportement des hommes. Elle est ce qui relie les actions du présent à celles du passé, les premières étant destinées à perpétuer les secondes. Dans ce contexte, la vieillesse est conçue comme « l'acmé de la vie humaine » non parce qu'elle est synonyme de maturité, mais à cause « de la plus grande proximité du vieillard aux ancêtres et au passé » (*ibid.* : 163).

En se penchant sur le contexte d'émergence de l'autorité politique romaine, Arendt rappelle une différence qui fait écho à la distinction établie par Hobbes entre *auteur* et *acteur* de la représentation. La différence qu'elle propose se situe, elle, entre les termes *auctores* et *artifices*. Elle nous dit à ce sujet que :

« Pour comprendre plus concrètement ce que voulait dire le fait de détenir l'autorité, il n'est pas inutile de remarquer que le mot auctores peut être utilisé comme le contraire de artifices, qui désigne les constructeurs et fabricateurs effectifs, et cela précisément quand le mot auctor signifie la même chose que notre "auteur". (...) L'auteur dans ce cas n'est pas le constructeur, mais celui qui a inspiré toute l'entreprise et dont l'esprit, par conséquent, bien plus que l'esprit du constructeur effectif, est représenté dans la construction elle-

même. À la différence de l'artefex, qui l'a seulement faite, il est le véritable "auteur" de la construction, à savoir son fondateur ; avec elle, il est devenu un "augmentateur" de la cité. » (ibid. : 161)

Il y aurait donc une différence d'autorité entre l'*auteur* ou le *fondateur* d'une entreprise (*author*), qui a laissé son empreinte sur celle-ci, et son *constructeur effectif* (*maker*). Mais Arendt précise que la relation unissant ces deux individus n'est pas une relation de pouvoir : « La caractéristique la plus frappante de ceux qui sont en autorité est qu'ils n'ont pas de pouvoir. (...) Le caractère autoritaire de l'"augmentation" des anciens se trouve dans le fait qu'elle est un simple avis, qui n'a besoin pour se faire entendre ni de prendre la forme d'un ordre, ni de recourir à la contrainte extérieure. » (*ibid.* : 162). C'est précisément parce que l'autorité des auteurs leur est extérieure qu'elle est autorité : l'avis qu'ils émettent est éclairé par quelque chose qui le transcende, soit les actions des ancêtres et la fondation sacrée de Rome²³⁸. Dès lors, non seulement le pouvoir n'est pas entre leurs mains, mais les auteurs sont amenés à adopter une posture de relative extériorité face à leur propre fondation.

Que peut nous apprendre cette définition de l'autorité concernant le cas qui nous occupe ? La figure du fondateur romain évoquée par Arendt pourrait rappeler celle qu'endosse Assange dans les médias, l'analogie trouvant une épaisseur sémantique dans la désignation publique d'Assange en qualité de « fondateur de WikiLeaks ». Et effectivement, on peut considérer que le genre d'autorité qu'associe Arendt à l'« auteur » ou au « fondateur » se trouve attribué à Assange par ses partisans lorsqu'ils voient en lui, en référence à la création de WikiLeaks, un défenseur – c'est-à-dire, dans le lexique arendtien, un « augmentateur » – du droit à l'information²³⁹. Cependant, la catégorisation et les prises de parole répétées d'Assange dans l'espace public médiatique en tant que « fondateur de WikiLeaks » vont encourager certains médias à produire une indifférenciation entre les actions et l'existence de WikiLeaks et celles d'Assange. Or, une telle indifférenciation, confondant fondateur et fondation, va entraver les

²³⁸ Comme le précise Arendt : « La force liante de cette autorité est en rapport étroit avec la force religieusement liante des *auspices*, qui, à la différence de l'oracle grec, n'indiquent pas le cours objectif des événements futurs mais révèlent simplement l'approbation ou la désapprobation des dieux quant aux décisions prises par les hommes. Les dieux aussi ont de l'autorité chez les hommes, plus qu'un pouvoir sur eux ; ils augmentent et confirment les actions humaines mais ne les commandent pas. Et de même qu'on assignait pour origine à "tous les auspices" le grand signe par lequel les dieux donnèrent à Romulus l'autorité pour fonder la cité, de même toute autorité dérive de cette fondation, reliant tout acte au début sacré de l'histoire romaine, ajoutant, pour ainsi dire, à tout moment singulier le poids entier du passé. » (*ibid.* : 162).

²³⁹ Cette « augmentation » est manifeste dans la comparaison que feront les partisans d'Assange entre les actions de Daniel Ellsberg, ancien analyste américain ayant fourni en 1971 au *New York Times* des documents secrets appartenant au Pentagone sur la guerre du Viêt Nam et celles d'Assange avec WikiLeaks.

efforts d'Assange pour présentifier le collectif WikiLeaks, et laisser à ses critiques la possibilité de voir en lui un chef tyrannique guidé par des intérêts personnels, voire de douter qu'il existe réellement un collectif gravitant autour de WikiLeaks. On assiste alors à un glissement du thème de l'autorité (justifiée) à celui de la captation (arbitraire) du pouvoir. C'est ce déplacement que nous allons examiner dans la couverture médiatique que proposera le *New York Times* des premières fuites conséquentes de WikiLeaks en 2010.

La représentation médiatique : contrainte de publicité et épreuve de figuration

Nous ne saurions faire l'impasse ici sur la particularité du lieu où s'opère la représentation de WikiLeaks par Julian Assange dans l'espace public, soit les médias, et sur le type de publicité qui leur est inhérent. Tout représentant, que ce soit d'une institution ou d'un collectif, est soumis à une contrainte de publicité : il doit parvenir à s'exprimer au nom de l'entité qu'il représente sur une scène publique externe à sa sphère d'activité, et se montrer assez convaincant pour que le public auquel il s'adresse assimile sa parole à celle de l'entité qu'il cherche à représenter. Le processus de représentation doit ainsi traverser différentes épreuves pour que la représentation aboutisse effectivement. Il s'agit pour le représentant d'être perçu en tant que porte-parole mandaté et non en qualité d'individu singulier, comme le suggère déjà la théorie hobbesienne. Parce que le moment de la représentation se traduit pour le représentant par la *présentification d'une absence* en même temps que l'exhibition de « sa propre présence en tant qu'image » (Chartier, 1994 : 408) – pour reprendre la double fonction de la représentation qu'emprunte R. Chartier à L. Marin puis au Dictionnaire de Furetière –, le représentant n'est pas à l'abri d'un possible rabattement de l'être au nom duquel il s'exprime sur sa singularité propre. Quand l'exhibition du représentant prend le dessus sur la présentification de l'absent, notamment par une mise en visibilité trop importante de sa personne, il peut lui être reproché de chercher à servir ses propres intérêts au détriment du collectif ou de l'institution qu'il représente, et être ainsi accusé d'usurpation et de « fétichisme politique » (Bourdieu, 1984)²⁴⁰.

Le représentant doit donc être à même d'effacer sa singularité tout en « performant » habilement par sa parole l'entité au nom de laquelle il parle afin de la présentifier. Comme nous

²⁴⁰ Selon Boltanski, la fragilité des institutions tient précisément à leur incarnation dans des porte-parole. Parce que les institutions sont des êtres sans corps « échapp[ant] à la contrainte du point de vue », leur expression publique par l'intermédiaire d'un individu singulier fait de « chair et d'os » et « condamné, comme nous tous, à la fatalité du point de vue » ouvre la brèche au doute et à la critique des acteurs sociaux concernant les réelles intentions du représentant (2009 : 131-133).

l'avons vu dans notre chapitre méthodologique, Benveniste (1966e) relie la question de la performativité à l'acte d'énonciation et non au verbe utilisé. Selon le linguiste, un verbe qui n'est pas performatif en soi peut le devenir selon le pronom et la personne qui le prononce. Il ne faudrait donc pas attribuer la performativité d'un énoncé aux effets psychologiques effectifs que celui-ci aura sur le destinataire du message (niveau perlocutoire), mais bien à l'acte même d'énoncer et à la capacité qu'a l'énonciation d'être sui-référentielle (effet illocutoire). Nous pourrions avancer que le travail de représentation passe précisément par la capacité du représentant à endosser une posture énonciative faisant advenir une entité sui-référentielle non présente en situation. Seulement, pour qu'elle soit heureuse, cette performativité doit être ratifiée par le public auquel elle s'adresse, ratification dont dépend son effet illocutoire.

Cette représentation nécessite également une scène sur laquelle se jouer, un médium permettant sa figuration et liant publiquement celui qui représente à celui qui reconnaît l'existence de ce qui est représenté. Les médias, et notamment la presse, parce qu'ils sont des « institution[s] médiatrice[s] qui, selon [leurs] propres modalités, rend[ent] publiques les voix des différentes parties de la société » (Widmer, 2010 : 206), sont l'un des lieux modernes d'expression et de reconnaissance des identités singulières et collectives. S'ils fournissent une scène publique d'envergure aux représentants, leur conférant une visibilité certaine dans l'espace public, ils sont également des instances de *con-figuration*. En effet, le travail du journaliste consiste, entre autres, à « traduire » des faits, des paroles et des connaissances prenant place au sein d'une communauté d'action particulière auprès de ses lecteurs (Barthélémy, 1996 : 6-7). Or, en cadrant et en recontextualisant les propos des individus qu'il introduit à ses lecteurs ou spectateurs, le discours journalistique produit des catégories et des places échappant en partie au contrôle de ces mêmes individus, ceux-ci n'étant pas maîtres de leur figuration publique. À la présentification et la *représentation politique* de l'entité représentée s'ajoute donc pour le représentant l'épreuve de la *représentation médiatique* au sein de laquelle sa singularité et ses propos, médiatisés à large échelle, se voient introduits et recontextualisés auprès d'un public non averti par des voix, celles des énonciateurs journalistiques, qui ne sont pas la sienne²⁴¹. C'est également au cours de cette épreuve que le discours médiatique peut se muer en une « instance civique de jugement » (Boltanski, 2011 : 317) susceptible d'interroger, au nom de l'intérêt supposé de son public, l'existence du collectif que le représentant cherche à faire advenir publiquement ou le bien-fondé de sa parole lorsqu'il s'exprime au nom d'une

²⁴¹ Sur la responsabilité et l'énonciation journalistique, voir Servais (2013).

institution. Ce sont précisément les enjeux que soulève la *représentation médiatique* de WikiLeaks dans les quotidiens *New York Times* et *Le Temps* que nous allons explorer dès à présent.

8. ASSANGE, PERSONNIFICATION DE WIKILEAKS DANS LE *NEW YORK TIMES*

Selon Louis Quéré, lorsqu'ils « mettent en scène » des événements, les médias d'information ne font pas que « rapporter ce qui se passe à des spectateurs et [à] les tenir au courant de l'évolution d'une situation » : ils contribuent à « organiser une expérience collective » (Quéré, 1997 : 12). Celle-ci s'organise, comme nous l'avons vu dans notre partie épistémologique, sous deux dimensions : « une dimension cognitive de production d'intelligibilité et de fixation des croyances quant à la nature de la situation – il faut identifier et qualifier ce qui est en cours – ; une dimension pratique de détermination des engagements qui conviennent » (*ibid.* : 12). Cette double dimension, cognitive et pratique, est particulièrement intéressante à étudier lorsque la mise en récit des événements donne prise à la constitution de controverses médiatiques – si tant est que l'on conçoive ces dernières comme des moments d'épreuve favorables à l'action collective²⁴². Dirigeant à distance « l'attention conjointe » de leurs lecteurs ou spectateurs sur des acteurs et collectifs susceptibles de donner lieu à la thématization d'enjeux publics et nationaux, les médias ont un « rôle doublement performatif » : ils créent « une communauté imaginée » par l'instauration d'une « relation médiante » entre individus non co-présents en même temps qu'ils « élaborent un monde commun » et imposent « un cadre de référence » (Kaufmann, 2008 : 94).

C'est ce que réalise le journal *New York Times* lorsqu'il dirige l'attention de ses lecteurs sur WikiLeaks et sur Julian Assange après que le site diffuse en avril 2010 une vidéo qu'il intitule *Collateral Murder*. Celle-ci montre un hélicoptère de l'armée américaine tuer des civils irakiens et deux journalistes de Reuters pendant la guerre d'Irak en 2007, soit dans les termes de nombreux journalistes, une « bavure de l'armée américaine ». La diffusion de cette vidéo produit une expérience collective singulière auprès des (télé)spectateurs américains. Bien qu'elle montre des faits passés potentiellement présupposés par le peuple américain²⁴³, leur

²⁴² Pour reprendre ici à nouveau Quéré (2006 : 214) : « On ne peut pas rendre complètement justice à ce phénomène si l'on ne réinscrit pas le traitement des événements par les médias dans ce processus plus général de configuration de l'action collective dans un espace public démocratique, à travers l'exploration contradictoire, orientée vers leur résolution pratique, de champs et de situations problématiques, créés, révélés, ou mis en lumière par les événements. Cette exploration se fait en partie à travers des controverses publiques, présentées ou organisées dans et par les médias, auxquelles participent toutes sortes d'acteurs. Ces controverses, qui témoignent de conflits et de rapports de forces sur des définitions, des interprétations, des évaluations ou des attributions de toutes sortes, et qui comportent autant de dénonciations et de prises à témoin du public de leur bien-fondé, que de présentations d'enquêtes, représentent, pour reprendre une expression de C. Terzi, des épreuves à la fois de vérité, de justesse et de justice. »

²⁴³ Une critique récurrente qui sera adressée à WikiLeaks par différents acteurs (médiatiques et institutionnels) est précisément la diffusion de « secrets de Polichinelle ».

médiatisation par une même source d'information – le site Internet de WikiLeaks d'abord, puis les médias de masse ensuite – organise une expérience transformatrice : ses spectateurs se muent en les témoins de graves actions imputables à leurs autorités, actions qu'ils ne peuvent plus feindre d'ignorer (Adut, 2005). Comme pour tout scandale médiatique, c'est bien ici « la révélation des faits – non l'occurrence des faits eux-mêmes – [qui] appartient tout entière à la situation de réception » (Barthélémy, 1996 : 30). Dans ce cadre, la révélation de l'existence de cette vidéo et sa diffusion en différé transforment ses destinataires initiaux et la réaction qu'ils sont susceptibles d'adopter. Confidentielle et adressée à la hiérarchie de l'armée américaine dont on imagine qu'elle est accoutumée à ce genre d'images, sa diffusion plus tardive auprès du public américain produit une situation de réception qui appelle ses nouveaux destinataires à s'indigner de ce qui leur est montré, signant « le début d'une enquête sur les orientations communes de la collectivité » à ce sujet (Kaufmann et Malbois, 2015 : 115)²⁴⁴.

Directement interpellé par ces images en tant que spectateur d'abord, le *New York Times* se transforme en un acteur qui se positionne auprès de ses lecteurs tout à la fois comme un organisme d'*information* restituant les faits contenus dans cette vidéo et comme une instance d'*enquête* ciblant les enjeux publics que ce document soulève. Il ressaisit ainsi cette fuite en adoptant une quadruple posture consistant à : 1) relayer, recontextualiser et expliciter le contenu de cette vidéo auprès de ses lecteurs ; 2) thématiser les enjeux nationaux que celle-ci soulève ; 3) restituer les réactions du gouvernement américain à la diffusion de cette vidéo ; 4) interroger, sur le plan journalistique, la pertinence de la publication de cette vidéo et plus précisément ses modalités d'apparition et de diffusion dans l'espace public. C'est dans le cadre de ce travail d'enquête visant à déployer simultanément les enjeux politiques de cette fuite et les enjeux journalistiques de sa diffusion que les journalistes du *New York Times* seront amenés à qualifier formellement ce qu'est WikiLeaks dans leurs articles et à convoquer publiquement ses responsables²⁴⁵. Avant de nous pencher sur ce moment, attardons-nous sur les premières apparitions d'Assange et de WikiLeaks dans le journal américain avant la diffusion de la vidéo.

²⁴⁴ Nous reprenons à notre compte ici la définition que donnent Laurence Kaufmann et Fabienne Malbois de l'indignation : « l'indignation est une émotion abstraite, potentiellement décentrée, qui implique un véritable travail d'élaboration sémiotique. Elle renvoie au sentiment provoqué par un mal physique ou moral injustement infligé à un tiers, que ce soit une personne, un objet ou une institution sans prise directe avec la personne singulière du locuteur » (*ibid.* : 103).

²⁴⁵ Notons que lorsque le *New York Times* sera amené à collaborer directement avec WikiLeaks dans la diffusion des fuites relatives aux guerres d'Afghanistan et d'Irak, puis lorsqu'il aura accès aux câbles diplomatiques américains grâce à leur transmission par le journal britannique *The Guardian*, celui-ci séparera clairement les articles qu'il dédiera à l'analyse de ces documents de ceux qui aborderont les méthodes de WikiLeaks et l'affaire politico-juridique émergeant suite aux diffusions du site. Dans les articles traitant expressément du contenu des fuites, WikiLeaks ne sera mentionné qu'en tant qu'organe ayant obtenu et transmis au journal ces documents.

LA CO-NAISSANCE D'ASSANGE ET DE WIKILEAKS DANS LE *NEW YORK TIMES*

S'il faut attendre avril 2010 pour que le *New York Times* porte une attention systématique à l'activité de WikiLeaks, le journal couvre cependant depuis novembre 2007 de façon sporadique les premières fuites du site concernant principalement les États-Unis²⁴⁶. Ces premiers articles sont l'occasion pour les journalistes de thématiser la question de la liberté d'expression tout en interrogeant l'intérêt du genre de publicité que promeut le site. Ces textes témoignent également des difficultés que rencontrent les rédacteurs du quotidien au moment de qualifier WikiLeaks. Diverses catégories sont ainsi employées, invitant le plus souvent à appréhender WikiLeaks en tant que dispositif sociotechnique et, plus rarement, en tant que collectif hybride prenant tantôt la forme du groupe, tantôt celle de l'organisation. Ainsi, WikiLeaks ne fait pas l'objet d'une définition unanime²⁴⁷. Quant à ses membres, ils ne sont pas évoqués, à l'exception d'une mention de Julian Assange en décembre 2007 présenté dans l'un des blogs du quotidien comme un membre de WikiLeaks, et de deux mentions dans les pages du journal en 2009 de Daniel Schmitt, introduit comme l'un des porte-parole et représentants de WikiLeaks²⁴⁸. Les propos de ce dernier, qui recourt à une posture énonciative en *nous*, sont relayés dans la version électronique et papier du quotidien, contrairement à ceux d'Assange.

En février 2010, les noms d'Assange et de Schmitt figurent côte à côte au sein d'un article dédié à l'élaboration d'une loi islandaise visant l'amélioration de la protection des journalistes et des sources²⁴⁹. Assange et Schmitt, désignés comme les principaux instigateurs de la loi, sont introduits par leur nom propre²⁵⁰ et présentés comme les « deux leaders du site Web lanceur d'alerte Wikileaks.org ». Une photo de l'un d'eux, Julian Assange, accompagne l'article. Il y apparaît aux côtés d'une membre du parlement islandais parrainant cette loi, Birgitta Jónsdóttir :

Dans ce cadre, WikiLeaks est principalement catégorisé comme « une organisation dévouée à la révélation de documents secrets » ou simplement évoqué par son nom propre. Assange ne figurera pas dans ces articles.

²⁴⁶ On peut notamment mentionner la couverture d'un document confidentiel sur le camp de Guantánamo (16.11.2007) et une première fuite sur la guerre d'Irak (04.02.2008). Le quotidien couvre également les premières sanctions prises à l'égard de WikiLeaks, notamment le retrait temporaire du nom de domaine du site à la suite d'une plainte déposée par la banque suisse Julius Bär (19.02.2008).

²⁴⁷ Voici quelques exemples parmi les catégories employées : « le site web WikiLeaks », « site web spécialisé dans les fuites », « le site web indépendant WikiLeaks », « le site web qui diffuse des informations confidentielles », « un site existant pour publier des documents que certains voudraient ne jamais voir être publiés », « le groupe », « un groupe appelé WikiLeaks », « l'organisation », « une organisation en ligne », etc.

²⁴⁸ *New York Times*, blog *The Lede*, « Of Orwell, Wikipedia and Guantánamo Bay », 14.12.2007 ; *New York Times*, « Group Seeks Public Access to Congressional Research », rubrique U.S., 04.05.2009 ; *New York Times*, « Calling on Leakers to Help Document Local Misdeeds », rubrique « Media & advertising », 20.12.2009.

²⁴⁹ *New York Times*, « A Vision of Island as a Haven for Journalists », rubrique « Media », 21.02.2010.

²⁵⁰ Daniel Schmitt est le nom d'emprunt sous lequel Daniel Domscheit-Berg se fait connaître au sein de WikiLeaks.

"We would become the inverse of a tax haven," said Birgitta Jonsdottir, a member of Parliament and a sponsor of the initiative. "They are trying to make everything opaque. We are trying to make it transparent."



Birgitta Jonsdottir, from left, a member of Parliament and a sponsor of a media initiative, with Julian Assange of Wikileaks.org in Reykjavik this month. Jo Straube

New York Times, rubrique « Media », colonne *Link by Link*, 21.02. 2010 :
<http://www.nytimes.com/2010/02/22/business/media/22link.html>.

Relativement critique vis-à-vis des activités de WikiLeaks, l'article met l'accent sur « l'expérience personnelle » qu'ont Assange et Schmitt des lois sur les médias – une expérience non sans rapport avec l'« idéologie » qui serait la leur, consistant à « publier presque n'importe quoi » (*publish-nearly-anything ideology*). L'article offre ainsi à son lectorat deux noms et un visage qu'il affine à la direction de WikiLeaks, et attribue de façon critique à ces derniers la paternité des activités et de l'idéologie du site.

Le nom d'Assange réapparaît en mars 2010 dans un article qui relaie une fuite du site relative à un document confidentiel du Pentagone désignant WikiLeaks comme une menace potentielle à la sécurité de l'armée américaine²⁵¹. Cet article informatif donne d'une part la parole à un porte-parole de l'armée américaine qui confirme l'authenticité du document, et d'autre part à Julian Assange, cité directement et introduit comme le « rédacteur en chef de WikiLeaks » (*the editor of Wikileaks*)²⁵². En spécifiant sa fonction, cette catégorisation le lie indirectement à la direction du site et lui confère un statut privilégié dans le fonctionnement de WikiLeaks. Elle participe dans le même temps à dépeindre WikiLeaks comme une sorte d'organisation médiatique structurée et hiérarchisée. Plus généralement, l'article confronte deux figures en

²⁵¹ *New York Times*, « Pentagon Sees a Threat From Online Muckrakers », rubrique « U.S. », 17.03.2010.

²⁵² À noter que les deux articles mentionnés précédemment ne sont pas issus de la même rubrique du journal et ne sont pas rédigés par le même journaliste, ce qui participe à expliquer la différence dans les catégories employées pour introduire Assange. Cette différence est néanmoins intéressante puisqu'elle indique qu'à ce stade, la désignation de Julian Assange n'est pas encore stabilisée dans le discours de presse.

opposition : celle de l'armée américaine, représentée par son porte-parole, et celle de WikiLeaks, représentée par son rédacteur en chef.

Peu après la parution de cet article, le 5 avril 2010, WikiLeaks diffuse sur son site la vidéo du *Collateral Murder*. Cette fuite est la première d'une longue série de documents obtenus par WikiLeaks, diffusés tout au long de l'année 2010, qui accablent l'armée et le gouvernement américains. Elle marque le début d'une attention accrue des médias du monde entier à Assange, et sa reconnaissance en qualité de « fondateur de WikiLeaks ».

Quand le collectif disparaît sous le poids du singulier : l'émergence d'un fondateur

C'est dans un contexte où les activités de WikiLeaks interrogent les professionnels du journalisme et où il devient difficile pour eux de continuer à l'appréhender uniquement à partir de son dispositif sociotechnique que le visage et les propos de Julian Assange vont apparaître plus systématiquement dans les pages du *New York Times*. Ainsi, un jour après la diffusion de la vidéo, le journal dédie un article entier à WikiLeaks²⁵³. Celui-ci interroge les transformations induites au sein du milieu journalistique par l'apparition dans le paysage médiatique du nouveau dispositif sociotechnique qu'est WikiLeaks (*a Web Site*). Après un bref retour sur le contenu et les conséquences de la vidéo diffusée la veille, soit la mise en lumière du site et l'« épine dans le pied » (*a thorn in the side*) qu'il constitue pour les autorités américaines et étrangères, l'article donne la parole à Assange, introduit comme « l'un des fondateurs du site ». Cette première catégorie d'appartenance est suivie plus loin de trois autres catégories : « Australien », « activiste », « journaliste » (*Mr. Assange, an Australian activist and journalist*).

Dans cet article, Assange se voit ainsi attribuer une place privilégiée, celle de « fondateur ». Si l'article ne le désigne pas comme seul et unique fondateur de WikiLeaks²⁵⁴, il lui attribue en revanche une place qui n'était pas la sienne sur le site Web de WikiLeaks. Cette attribution catégorielle qui justifie la médiatisation d'Assange calibre aussi sa parole et son énonciation désormais autorisées par le statut de « fondateur ». Les trois autres catégories situent l'activité d'Assange (« activiste » et « journaliste ») tout en précisant sa nationalité (« australienne »). L'évocation de cette dernière entre en contraste avec la cible incriminée par la vidéo, soit

²⁵³ *New York Times*, « Iraq Video Brings Notice to a Web Site », rubrique « World », 06.04.2010.

²⁵⁴ Cet élément est rappelé au cours de l'article lorsqu'il est fait mention de la création du site : « M. Assange, un activiste et journaliste australien, a fondé le site il y a trois ans avec un groupe d'activistes et d'experts informatiques partageant ses idées (*like-minded*) ».

l'armée américaine. Elle indique également au lectorat américain qu'Assange ne partage pas leur citoyenneté.

Les catégories d'« activiste » et de « journaliste », rappelées à plusieurs reprises dans l'article, permettent quant à elles au discours journalistique de désigner l'activité de WikiLeaks en catégorisant Assange. Ce glissement entre l'activité de l'individu et celle du dispositif sociotechnique est notamment perceptible dans l'alternance que le discours produit entre les propos d'Assange et les actes attribués au « site » (édition de la vidéo, titre qui lui a été donné, etc.) :

The site is not shy about its intent to shape media coverage, and Mr. Assange said he considered himself both a journalist and an advocate; should he be forced to choose one, he would choose advocate. WikiLeaks did not merely post the 38-minute video, it used the label "Collateral Murder" and said it depicted "indiscriminate" and "unprovoked" killing. (The Pentagon defended the killings and said no disciplinary action was taken at the time of the incident.)

Le site ne cache pas son intention d'influencer la couverture médiatique, et M. Assange a dit qu'il se considérait à la fois comme un journaliste et comme un militant ; s'il était obligé de choisir entre les deux, il se dirait militant. WikiLeaks n'a pas simplement posté cette vidéo de 38 minutes, mais a aussi utilisé le label « Meurtres collatéraux » et dépeint des homicides « au hasard » et « injustifiés ». (Le Pentagone a affirmé que ces homicides étaient justifiés et a indiqué qu'aucune mesure disciplinaire n'avait été prise au moment de l'incident).

New York Times, rubrique « World », 06.04.2010 :
<http://www.nytimes.com/2010/04/07/world/07wikileaks.html>.

L'extrait ci-dessus indique que le discours journalistique force l'auto-catégorisation d'Assange en qualité de militant (*should he be forced to choose one, he would choose advocate*). Ce choix entre journalisme et militantisme redouble la distinction que produit l'article entre le journalisme classique et ce que propose WikiLeaks. L'accent placé sur le militantisme et l'activisme apparaît aussi comme un moyen implicite pour les journalistes du quotidien de différencier leur activité, basée sur des compétences professionnelles collectivement et institutionnellement attestées, de celle de WikiLeaks. L'activité de WikiLeaks répondrait à d'autres buts et recourrait à d'autres moyens, en permettant notamment l'édition de documents. Le fait que les journalistes du quotidien privilégient le terme de « vidéo iraquienne » à celle de « *Collateral Murder* » proposée par WikiLeaks pour évoquer cette fuite appuie cette hypothèse²⁵⁵. Hypothèse qui comme nous le verrons plus loin se confirmera rapidement.

²⁵⁵ Le *New York Times* optera pour sa propre terminologie pour chaque série de fuites obtenues par WikiLeaks. Il regroupera les *Afghan War Diary* et les *Iraq War Logs* sous la dénomination *War Logs* et parlera des câbles diplomatiques américains (*Cablegate* pour WikiLeaks) comme des *State's Secrets*.

Daniel Domscheit-Berg (Schmitt dans le journal) est également évoqué dans cet article. Il y est introduit comme l'un des « porte-parole » du site (*a site spokesman*). La catégorisation de « porte-parole », tout en définissant la place à partir de laquelle parle Domscheit-Berg, souligne la différence entre son statut et celui que se voit attribuer Assange. Les citations de Domscheit-Berg au sein de l'article, sur le mode du discours rapporté, permettent également de requalifier WikiLeaks, présenté tantôt sous la forme d'un groupe, tantôt sous celle d'une organisation, et non plus sous la forme du site Internet :

Today there is a core group of five full-time volunteers, according to Daniel Schmitt, a site spokesman, and there are 800 to 1,000 people whom the group can call on for expertise in areas like encryption, programming and writing news releases.

Il y a aujourd'hui un noyau dur de cinq bénévoles à plein temps, selon Daniel Schmitt, un porte-parole du site, et il y a entre 800 et 1'000 personnes auxquelles le groupe peut faire appel pour des expertises dans des domaines tels que l'encodage, la programmation et la rédaction de communiqués.

New York Times, rubrique « World », 06.04.2010 :
<http://www.nytimes.com/2010/04/07/world/07wikileaks.html>.

Dans un article destiné à interroger les conséquences pour le journalisme de l'apparition d'un média tel que WikiLeaks, cette mention de l'activisme et du militantisme supposés d'Assange, et sa désignation comme l'un des fondateurs de WikiLeaks, ne sont pas anodines. Figurer ainsi Assange en fondateur et activiste un jour après la diffusion de cette vidéo à large écho médiatique revient à le désigner implicitement comme l'un des responsables de sa diffusion. La catégorie « activiste » appelle en effet des actes d'activisme ; la publicisation de cette vidéo peut être d'emblée ressaisie comme telle. À cet égard, le contraste entre les catégories de « porte-parole » et de « fondateur » est crucial quant à la responsabilité partagée ou non de cet acte de diffusion. Alors que la catégorie de « porte-parole » attribuée à Schmitt invite à considérer WikiLeaks comme un collectif conjointement responsable présentifié par un représentant désigné, celle de « fondateur » permet au contraire d'appréhender WikiLeaks comme un dispositif sociotechnique potentiellement tributaire des visées politiques d'Assange. La forme que prend WikiLeaks dépend ainsi de la catégorisation de ses représentants : l'usage de la catégorie de « porte-parole » permet la ressaisie de WikiLeaks en tant que groupe au fonctionnement supposément délibératif, tandis que celle de fondateur favorise une certaine confusion entre Assange et WikiLeaks, dès lors prioritairement conçu comme un dispositif sociotechnique.

Le *nous* empêché d'Assange : la reconnaissance d'un *il* et non d'un *eux*

Plusieurs éléments vont favoriser l'émergence d'un mode de figuration s'apparentant à la personnification de WikiLeaks par Assange dans les pages du *New York Times*, soit une figuration unissant sur le long terme et de façon consubstantielle ces deux êtres, et réduisant WikiLeaks à l'état de « chose » dépendant des actions de son fondateur. Cette entreprise débute avec la stabilisation sémantique dans les pages du journal de la catégorie de « fondateur de WikiLeaks » pour désigner et introduire les propos d'Assange. Délaissant l'idée d'une pluralité d'individus à l'origine du site pour ne désigner plus qu'un seul fondateur, cette catégorie va calibrer les modalités énonciatives d'Assange au sein des articles du quotidien. Elle va constituer, comme nous le verrons, le ressort de sa resingularisation lorsqu'Assange cherchera à endosser une posture énonciative en *nous*.

Premier aparté : The Alyona Show

Pour comprendre ce calibrage énonciatif, faisons un pas de côté en nous intéressant aux scènes annexes du journal au sein desquelles Assange a la possibilité de parler au nom du collectif WikiLeaks, comme les blogs *at war* et *The Lede*²⁵⁶ du *New York Times*. À la suite de la diffusion du *Collateral Murder*, Assange a multiplié les apparitions médiatiques, notamment télévisées, dans le but d'explicitier auprès d'un large public les enjeux soulevés par cette fuite. Nous retrouvons des traces de cette médiatisation dans les deux blogs du journal qui relaient certaines vidéos de ces apparitions. Ainsi, la couverture du *Collateral Murder* par les deux blogs comprend, entre autres, la vidéo d'un entretien qu'Assange accorde le jour même de la diffusion de la vidéo à Alyona Minkovski, correspondante à Washington pour la chaîne *Russia Today*, dans le cadre de son émission « *The Alyona Show* »²⁵⁷. Assange, introduit comme le cofondateur de WikiLeaks, y campe au moins deux rôles : celui de l'analyste qui explique le contenu de la vidéo à la journaliste et aux téléspectateurs en effaçant les marques de son énonciation ; celui du représentant de WikiLeaks explicitant à partir d'une posture en *nous* les actes et buts des membres de WikiLeaks²⁵⁸. Dans les deux cas sont formulés des jugements négatifs à l'égard du système militaire américain.

²⁵⁶ Le blog *at war* couvre les informations liées à l'implication des États-Unis dans des conflits armés avec l'Afghanistan, l'Irak et le Pakistan à la suite du 11 septembre 2001. Le blog *The Lede* approfondit les nouvelles nationales et internationales en ajoutant des informations récoltées sur le web ou obtenues par reportages inédits.

²⁵⁷ Pour la retranscription complète de l'interview, voir l'annexe II. Pour la vidéo de l'interview : https://www.youtube.com/watch?time_continue=27&v=7sYXppiOteM&feature=emb_logo.

²⁵⁸ Par exemple : « nous voulons montrer ... », « nous pensons qu'en diffusant ... », « nous avons brisé... », etc.

Deux critiques aux médias traditionnels

Mais l'armée américaine n'est pas la seule cible des critiques que formule Assange dans cet entretien. En effet, la presse traditionnelle est également visée :

J.A.

Well we want to show people what war is really like now, what modern war is like *hem* and this video includes very important elements of modern war. It shows you what the aerial interaction is like now with people on the ground. It shows you corruption or debasement of the pilots' characters and their involvement with the people on the ground. It shows you errors in the internal judicial mechanisms with the United States military. It shows you that reports about what who is an insurgent and who is not an insurgent that appear in the media following an event where people are killed cannot be trusted. It cannot be relied upon. And even internal reportage in the US military cannot be relied upon. There are samples in this video where a Hellfire missile is put into a building and a number of people are killed *ah* their alleged insurgents they count but the bystanders on the outside who appear to have been killed at the very least grievously wounded are not killed and by default everyone is accounted... counted as an insurgent until the press find evidence otherwise and then there is a back track on the claims but only once the press find to prove otherwise.

La critique qu'adresse Assange à l'encontre de la presse traditionnelle sous-entend que celle-ci n'est pas à même, dans l'immédiat et sans un travail d'investigation, de restituer à ses lecteurs la réalité des événements qui ont cours lors d'un conflit armé. Assange formule ce jugement à partir de deux caractéristiques qui font, dans ses propos, défaut à la presse et aux médias traditionnels : la fiabilité et l'honnêteté. La première caractéristique est manifeste dans la citation évoquée ci-dessus : on ne peut pas se « fier », selon Assange, aux rapports qui apparaissent dans les médias à la suite d'un événement impliquant des morts.

Cette critique tente de rompre la relation de « déférence » (Kaufmann, 2008) qui unit les téléspectateurs ou lecteurs avec les producteurs d'informations au sein d'un « dispositif de confiance » et d'« autorité » (Quéré, 2005 : 188)²⁵⁹. Cette déférence est « structurelle », elle se traduit, comme le souligne Laurence Kaufmann, par le fait que « les membres de la collectivité apprennent la plupart des choses qui meublent et informent leur perception, leur expérience et

²⁵⁹ Comme le souligne ailleurs Quéré (1982 : 159) : « Une information non vérifiable par son destinataire n'est pas vraie mais vraisemblable. Or le public des medias a rarement accès aux référents qu'ils rapportent ou décrivent. Il suppose donc que le narrateur dit vrai à leur sujet, c'est-à-dire qu'il les décrit de manière conforme à ce qu'ils sont, qu'il est capable d'apporter des preuves ou tout au moins d'établir ses sources, qu'il peut réfuter, avec argument et preuves à l'appui, tout énoncé contraire portant sur les mêmes référents. Mais cette supposition, induite par l'économie narrative, n'équivaut jamais à une certitude, faite pour l'information médiatique de pouvoir reproduire exactement dans son domaine la pragmatique du savoir scientifique. Elle compense cette infirmité par l'exploitation des ressources du récit, c'est-à-dire par le recours à la fiction. »

leur savoir de sens commun de façon indirecte, par l'intermédiaire des médiateurs dont le travail de sélection, de cadrage et de validation leur échappe en grande partie » (Kaufmann, 2008 : 83). En explicitant et en assumant la diffusion de cette vidéo au nom de WikiLeaks, Assange produit une contre-vérité qui rappelle aux téléspectateurs les médiations qui échappent à leur regard et les dissimulations que de telles médiations sont susceptibles d'engendrer.

Mais ce faisant, Assange tente plus fondamentalement de rompre le rapport de *confiance* et d'*autorité* établi entre la presse et ses lecteurs, les invitant à se méfier de la presse traditionnelle. En effet, Assange formule indirectement une seconde critique aux médias traditionnels, qui porte cette fois-ci sur leur honnêteté :

J.A.

That's right we we believe in releasing full source documents to the world together with analysis to put them in contact and help people to understand them because the full source material is what helps keep journalism honest. That it's independently verifiable independently checkable your assertions are checkable in the same way as a scientific paper is checkable if the full source material is released to the public. (...)

Cette critique insinue que les moyens utilisés par WikiLeaks, moyens qui devraient assurer au journalisme son honnêteté, font défaut à la presse et aux médias traditionnels. Elle remet en doute l'impartialité de ces derniers, notamment leur rapport au pouvoir étatique et leur dévouement à l'intérêt public²⁶⁰. Parallèlement, elle érige WikiLeaks en une instance journalistique qui répond à ces exigences d'honnêteté et de fiabilité, et justifie son émergence dans le paysage médiatique. Ces exigences sont satisfaites par la mise à disposition du public de documents bruts dans leur intégralité. Les individus sont ainsi appelés à former leur propre opinion sur ces documents après les avoir consultés. L'on retrouve ici l'idée d'un contrôle et d'une surveillance des faits en première personne, propre au principe de transparence.

²⁶⁰ Rappelons que dans nos démocraties, le journalisme non partisan s'est affranchi du contrôle étatique pour se présenter comme une instance indépendante qui met au centre de ses préoccupations l'intérêt commun. Selon les journalistes Bill Kovach et Tom Rosenstiel (2014 [2001] : 89-90), après « la vérité », le « service aux citoyens » est le second principe directeur du journalisme : « La certitude que ceux qui dispensent l'information ne sont nullement empêchés de creuser en tous sens pour découvrir la vérité et la dire – même si elle est contraire aux intérêts financiers des propriétaires de l'entreprise de presse – est indispensable non seulement à la rigueur de l'information, mais aussi à sa crédibilité. (...) Cette loyauté à l'égard des citoyens n'est autre que ce que nous avons coutume d'appeler l'indépendance de la presse. » Cette indépendance signifie que le journalisme se doit d'être indépendant des intérêts économiques et idéologiques, une indépendance qui s'est imposée « à la fin du XIX^e siècle » (*ibid.* : 91).

Le discours d'Assange dans le cadre de cette interview cherche ainsi à suspendre le rapport de confiance établi avec la presse, un rapport remplacé par une démarche et un jugement individuels. Louis Quéré le souligne au sujet de la confiance : « dans la confiance il y a une dimension de renoncement au jugement et au contrôle personnels, une dimension de reconnaissance d'un savoir ou d'un jugement supérieur, d'allégeance à quelque chose à quoi l'on accorde une autorité. Ces dimensions paraissent contraires au mouvement de la critique. » (2004 : 189-190). En misant sur la consultation directe de documents mis à disposition par le site, c'est bien le refus d'allégeance à une autorité supérieure que cherche à promouvoir ce discours. Assange tente ainsi de saper le rapport de *confiance* qu'accordent les lecteurs à la presse lorsqu'ils lui *délèguent l'autorité de les informer* (Quéré, 2018). Ce faisant, il les enjoint à se *méfier* de toute instance qui viendrait médiatiser le rapport entre une information brute et celui qui la reçoit, et les invite à trouver un moyen d'aller vérifier par eux-mêmes les informations. Mais, en posant que WikiLeaks donne un accès direct à la réalité sans médiation aucune, Assange dénie, lui aussi, toutes les médiations propres au traitement de l'information par les membres de WikiLeaks, comme la sélection des documents publiés sur le site, l'obtention de ces documents ou encore leur mise en contexte et explicitation à travers la rédaction d'articles sur le site. La dissimulation de ces médiations revient à positionner le lecteur dans une relation de déférence vis-à-vis de WikiLeaks en qui il est sommé d'avoir une confiance aveugle.

Nous journalistes

Si Assange dénigre le travail de la presse traditionnelle, c'est pour mieux défendre et inscrire par son discours WikiLeaks et ses membres dans le milieu du journalisme d'investigation et de guerre, ou dans les mots d'Assange, dans celui des « journalistes qui essaient de révéler la vérité » (*journalists trying to get the truth out*) :

J.A.

We always spend time putting material into its context. Our commitment to our sources is not just to protect them and we have never lost a source, it's not just to publish the material, it is to get the maximum political impact possible. That is our commitment. *aaah* So some of that is needed in order to get the maximum impact with this. *Heu* But we wanted to present something else. You know, this is an attack on one of our own. This is an attack on journalists trying to get the truth out. *Hem* So I suppose we have felt an extra sort of camaraderie and the need to defend ourselves and our community by defending or exposing the attack on these journalists in Iraq and of course we should also consider that not just journalists died in fact a whole bunch of people died a dozen people died

[interruption journaliste – I know there were children] *heu* We don't have details on the civilians and we have just gotten details on some people in the van but for the other these are the nameless dead *hem* they all have stories we don't know what they are they certainly all have families *hem* and that is a long-term problem *hem* with war deaths. *Hem* we don't really know what they are who is involved, this is a case where we can see some of the people by virtue that they are journalists and we also know for sure that the journalists are not insurgents they are doing their full-time job so there can't be any claim that they were insurgents.

Ainsi Assange justifie la diffusion de cette vidéo parce qu'elle montre les risques liés au « vrai » journalisme, nécessairement risqué, seul à même de révéler la vérité. En effet, la vidéo montre la mort injustifiée de deux journalistes de Reuters durant la guerre d'Irak. Et c'est à ces journalistes qu'Assange associe WikiLeaks, en parlant d'une attaque faite à l'un des leurs (*this is an attack on one of our own*). Cette indexation permet à Assange d'ancrer les membres de WikiLeaks dans la « communauté » des journalistes, plus précisément, des journalistes qui « tentent de dire la vérité ». Le terme « communauté » prend un nouveau sens sur cette scène médiatique : il n'est plus lié à la « communauté hacker » dans laquelle se reconnaissaient Assange et Domscheit-Berg lors de leurs interventions au sein du *Chaos Communication Congress*, mais à celle des journalistes à laquelle il tente d'affilier ce *nous* au nom duquel il énonce son discours²⁶¹.

Revenons précisément aux postures énonciatives d'Assange dans cette interview. Il est important de noter que le deuxième rôle qu'il occupe, soit celui de représentant de ce *nous*, est crucial à ce stade de l'histoire de WikiLeaks : en parlant au nom de ses membres dans les médias, le discours d'Assange performe le collectif WikiLeaks et participe à le faire exister en-dehors de son site Internet. Cette posture, Assange cherche à l'adopter au sein de l'ensemble de ses apparitions publiques dans les médias et lors des conférences de presse qu'il donne au nom de WikiLeaks à ce moment-là. Nous retrouvons ici l'enjeu de la *représentation médiatique*, qui consiste pour le représentant à faire advenir par et dans sa parole une entité « sui-référentielle » (Benveniste, 1966e) absente de la situation d'énonciation. Cette démarche fonctionne dans le

²⁶¹ Sur un plan plus général, notons encore qu'émettre une critique du gouvernement, de l'armée et des médias américains sur une chaîne financée par la Russie n'est pas sans incidence. En effet, l'on peut voir en cette prise de parole sur la chaîne d'un ancien ennemi de guerre avec lequel persistent de vives tensions un nouveau pied de nez fait à l'État américain. En 2017, RT (anciennement Russia Today) se voit contrainte par le gouvernement américain de s'enregistrer comme un « agent de l'étranger » selon la loi anti-propagande américaine. Cela signifie que la chaîne est considérée aux USA comme un outil de propagande, et qu'elle doit « déclarer ses activités aux autorités, sous peine de voir ses comptes gelés » (https://www.lemonde.fr/ameriques/article/2017/11/10/rt-contrainte-de-s-enregistrer-comme-agent-de-l-etranger-aux-etats-unis_5213063_3222.html).

cadre des articles de blogs du *New York Times* qui publient la vidéo de cet entretien, et qui appréhendent WikiLeaks en qualité de groupe. Assange y est ici introduit bien comme un co-fondateur, mais d'un groupe, non celui d'un site Internet :

One of the whistle-blowing group's founders, Julian Assange, explained and defended the decision to release the graphic, disturbing video shot from the helicopter during interviews in Washington on Monday with Al Jazeera and Russia Today.

...

As my colleagues Noam Cohen and Rogene Fisher reported on Monday, WikiLeaks, which describes itself as "an intelligence agency of the people," is a nonprofit group, created in the spring of 2007. In March, Stephanie Strom reported in The Times that the group's release of an internal Pentagon report had upset the military:

L'un des fondateurs du groupe de *whistleblowing*, Julian Assange, a expliqué et défendu la décision de diffuser la vidéo crue et dérangeante tournée depuis l'hélicoptère lors d'entretiens à Washington lundi avec Al Jazeera et Russia Today.

Comme mes collègues Noam Cohen et Rogene Fisher l'ont rapporté lundi, WikiLeaks, qui se décrit comme « une agence de renseignement du peuple », est un groupe à but non lucratif, créé au printemps 2007 (...).

New York Times, blog *at war*, 06.04.10:

<http://atwar.blogs.nytimes.com/2010/04/06/wikileaks-defends-release-of-video-showing-killing-of-journalists-in-iraq/>.

Ces apparitions d'Assange et la reconnaissance de sa posture énonciative en qualité de représentant d'un collectif sont donc fondamentales dans la mesure où elles visent à faire reconnaître publiquement WikiLeaks comme une entreprise collective, ce que la posture énonciative de Daniel Domscheit-Berg en qualité de porte-parole parvenait déjà à accomplir. Or, la reconnaissance de l'ontologie collective de WikiLeaks telle qu'elle apparaît dans les énonciations d'Assange tend à être suspendue dans les pages principales du *New York Times*, ce par une série de procédés discursifs. Cette suspension, qui s'accroît au fil des diffusions du site, est particulièrement problématique dans la mesure où les apparitions médiatiques de Daniel Domscheit-Berg (Schmitt) en qualité de porte-parole de WikiLeaks vont se faire de plus en plus rares, avant de disparaître en septembre 2010 lorsque celui-ci quittera WikiLeaks. Comment, dès lors, WikiLeaks peut-il subsister en tant que collectif si son « fondateur » ne peut le représenter et si son « porte-parole » se retire ?

Différents modes de personnification

Si Assange peine à représenter le collectif WikiLeaks dans le journal, c'est d'abord en raison de l'assise qu'offre l'usage public de la catégorie de « fondateur » à la resingularisation de son discours et de sa posture énonciative. Mais cette catégorisation ne suffit pas à elle seule à faire d'Assange la personnification de WikiLeaks. Cette personnification advient et s'impose parce que le quotidien génère dans son discours des caractéristiques et activités qu'il lie à cette

catégorie et qu'il attribue à Assange. Si, comme nous le verrons, ces processus discursifs émergent discrètement, ils deviendront récurrents au cours de l'année 2010.

Glissements sémantiques

On trouve une première modalité de personnification dans le *New York Times* dans l'attribution à Assange de propriétés ou intentions qui se présentent *a priori* comme celles de WikiLeaks. Cette assignation, réalisée par des glissements sémantiques rendus possibles par l'usage de pronoms personnels, réindexe l'activité et l'existence de WikiLeaks sur celles d'Assange. Il devient par exemple question de « *ses [his]* efforts pour rendre publics les détails de la guerre » ou encore de « *sa [his]* place dans le paysage médiatique »²⁶². Certaines actions initialement attribuées à WikiLeaks se voient quant à elles réaffectées à la personne d'Assange, confondant ainsi la responsabilité des actes dont il est question. C'est le cas du découpage dont a fait l'objet la vidéo du *Collateral Murder* telle qu'elle a été présentée sur le site Internet de WikiLeaks, découpage vivement critiqué et imputé quelques jours plus tard à Assange.

The Web site also posted a 17-minute edited version, which proved to be much more widely viewed on YouTube than the full version. Critics contend that the shorter video was misleading because it did not make clear that the attacks took place amid clashes in the neighborhood and that one of the men was carrying a rocket-propelled grenade.

Le site Web a aussi posté une version éditée de 17 minutes, qui s'avère être largement plus regardée sur YouTube que la version complète. Des critiques ont affirmé que la vidéo raccourcie était trompeuse parce qu'elle ne montrait pas clairement que les attaques avaient pris place dans le cadre d'affrontements au sein du quartier et que l'un des hommes transportait un lance-roquettes.

New York Times, rubrique « World », 06.04.2010 :
<http://www.nytimes.com/2010/04/07/world/07wikileaks.html>.

Mr. Assange has been criticized for creating an [edited version of the video \(he also published the longer, unedited version\)](#) and for concluding that the killings were "murders."

M. Assange a été critiqué pour avoir créé une version éditée de la vidéo (il a aussi publié la version longue, non éditée) et pour avoir conclu que les homicides étaient des « meurtres ».

New York Times, rubrique « Media », colonne *Link by Link*, 18.04.2010 :
<http://www.nytimes.com/2010/04/19/business/media/19link.html>.

²⁶² Comme nous l'avons indiqué, chacun de ces procédés discursifs deviendra monnaie courante dans le quotidien, comme le montre cet extrait pour ce premier procédé de personnification : « Mr. Assange has come under renewed attack in the past two weeks for posting the first tranche of a trove of 250,000 secret State Department cables that have exposed American diplomats' frank assessments of relations with many countries, forcing Secretary of State Hillary Rodham Clinton to express regret to world leaders and raising fears that they and other sources would become more reticent. », *New York Times*, « Hackers Attack Those Seen as WikiLeaks Enemies », rubrique « World », 08.12.2010.

Deuxième aparté : l'interview du *Colbert Report*

Faisons un détour par une autre scène médiatique pour mieux comprendre comment certains acteurs médiatiques, dont les propos sont repris par les journalistes du *New York Times*, participent à produire un lien de personnification entre Assange et WikiLeaks. L'article « What Would Daniel Ellsberg Do With the Pentagon Papers Today? » du *New York Times* cité en exemple ci-dessus (18 avril 2010) est également intéressant pour sa mention du *Colbert Report*. Le *Colbert Report* est une émission politique satirique connue aux États-Unis et à laquelle a participé Assange en 2010, apparition relayée par le *New York Times* :

In all his strategizing about getting attention for the material he leaked, Mr. Ellsberg can sound a lot like Julian Assange, the head of Wikileaks, who is unabashed in saying that one of his group's principal obligations is "to get maximum political impact — to do justice to our material."

Mr. Assange, true to that pledge, has been on a publicity tour that included a stop on Comedy Central's "Colbert Report." In an interview in a Greenwich Village cafe last week, Mr. Assange (seated facing the door, Colbert show gift bag in tow) was quick to explain his place in the media landscape.

Dans toutes ses manœuvres pour attirer l'attention sur le matériel qu'il a fait fuiter, M. Ellsberg peut faire beaucoup penser à Julian Assange, le chef de WikiLeaks, qui admet sans complexe que l'une des principales obligations de son groupe est « d'avoir le maximum d'impact politique – pour rendre justice à notre matériel ». M. Assange, fidèle à cette promesse, a réalisé une tournée publicitaire, qui comprenait un arrêt au *Colbert Report*, émission de la Comedy Central [chaîne télévisée américaine]. Dans une interview la semaine dernière dans un café de Greenwich Village, M. Assange (assis face à la porte, un sac cadeau du *Colbert Show* en main) s'est empressé d'expliquer sa place dans le paysage médiatique.²⁶³

New York Times, rubrique « Media », colonne *Link by Link*, 18.04.2010 :
<http://www.nytimes.com/2010/04/19/business/media/19link.html>.

En effet, le 14 avril 2010, peu de temps après la diffusion du *Collateral Murder*, Julian Assange est invité sur le plateau de Stephen Colbert. L'interview, donnée sur un ton critique par Stephen Colbert, vise à revenir sur la diffusion de cette vidéo et, notamment, sur le travail d'édition qui a précédé sa diffusion. Dans le cadre de cette interview, Assange énonce son discours à la première personne du pluriel²⁶⁴. À l'image de l'interview qu'il a accordée à Alyona Minkovski, il tente par sa parole de performer une entité sui-référentielle, le *nous* assumant la responsabilité de cette diffusion, comme l'exemplifie l'extrait suivant :

²⁶³ Un autre article plus tardif du *New York Times* revient brièvement sur cette interview et la qualifie de « particulièrement sèche » : « In addition to an unedited 39-minute version of the video, the site published an edited version, under the title "Collateral Murder," which was criticized in the media for lacking context and for its provocative title, notably in a testy interview of Mr. Assange by Stephen Colbert. », *New York Times*, « A Renegade Site, Now Working With the News Media », 01.08.2019.

²⁶⁴ Pour la retranscription complète de l'interview, voir l'annexe III. La vidéo de cette interview est disponible ici : <http://www.cc.com/video-clips/q1yz2t/the-colbert-report-julian-assange>.

J.A. = Julian Assange ; S.C. = Stephen Colbert

J.A.

So, the promise we make to our sources is that not only we will defend them through every means that we have available technologically and legally and politically, but we will try and get the maximum possible political impact for the material that they give to us and–

S.C.

So collateral murder is to get political impact?

J.A.

Yes, absolutely. And the material (...) we have promised to the public is that we will release the full source material. So if people have a different opinion, the full material is there for them, *hem*, to analyse and assess.

Avant d’aller plus avant dans l’analyse de cet extrait, rappelons les grandes lignes de la théorie austinienne de la performativité et des actes de langage telles que nous les avons présentées dans notre chapitre méthodologique. Les performatifs sont dotés de trois actes significatifs : locutoire, illocutoire, perlocutoire (Austin, 1970 [1962]). L’acte locutoire « possède une *signification* », c’est « la production d’une phrase dotée d’un sens et d’une référence » (*ibid.* : 129, 119). Dans l’acte illocutoire, « le fait de dire a une *valeur* » (*force* en anglais) conventionnelle (*ibid.* : 129). L’acte perlocutoire est « l’obtention de certains *effets* par la parole », ce sont « les actes que nous provoquons ou accomplissons *par* le fait de dire quelque chose » (*ibid.* : 129, 119). Ces effets peuvent être voulus ou échapper au contrôle de celui qui parle.

Dans notre cas, en disant *nous*, Assange tente de présentifier et de faire advenir publiquement le collectif WikiLeaks. Ce *nous* se veut donc performatif. Mais la performativité de cette action (représenter un absent) ne saurait se réduire uniquement à son énonciation, soit à l’usage du pronom *nous* ; elle est dépendante de sa ratification par l’allocutaire de l’énonciation. La ratification est donc ici constitutive du performatif : la félicité de cet acte de langage dépend de la reconnaissance de l’action qui est intentée par l’énonciation de ce *nous*. Elle signifie dans ce cas la ratification de la posture de représentant d’Assange et la reconnaissance d’un collectif WikiLeaks par Stephen Colbert dans le cadre de cette interview. Or, ce dernier ne ratifie pas cette posture et tente de rabattre le *nous* d’Assange sur sa personne propre, sur son *je* :

S.C. [pointe du doigt J.A.]

Do you believe it was collateral murder?

J.A.

Yes–

S.C.

You do?

J.A.
Absolutely.

S.C.
Do you get to make that call, did you put the word collateral murder up?

J.A.
Yes.

S.C. [pointe du doigt J.A.]
You did!

J.A.
That was our call.

S.C.
Really?

[Pause, puis S.C. se tourne vers la caméra se situant devant le public]
I want the Pentagon to know that he's actually not in my studio right now.

[Rires du public et de J.A.]
Thousands of miles away via satellite.

[S.C. se tourne face à Assange]
How can you call that collateral murder? What branch of the service did you serve in, Sir?
Huh?

J.A.
Well I'm an Australian, actually.

Comme nous pouvons le constater, Colbert joue sur l'ambiguïté du pronom *you* qui peut signifier la deuxième personne du singulier (*tu*) ou du pluriel (*vous*). Le 7^e tour de parole s'accompagne d'un geste, Colbert pointe du doigt Assange en lui disant *You did!*²⁶⁵. Le fait de pointer Assange calibre la portée de ce *you* en l'indexant sur la personne d'Assange. Le spectateur infère que ce *you* signifie ici *tu*. C'est sans doute pour cette raison qu'Assange lui répond à partir d'une posture collective : *That was our call*. Il tente ainsi de défaire la possibilité d'interpréter ce *you* comme un *tu* et non comme un *nous*. Seulement, Colbert persiste et singularise ce *nous* de deux façons. D'une part en faisant d'Assange une personne susceptible d'être interpellée par le gouvernement américain :

S.C.
I want the Pentagon to know that he's actually not in my studio right now. Thousands of miles away via satellite.

²⁶⁵ Le cadrage de la caméra, axé sur Assange, empêche de voir si Colbert réalise ce geste tout au long de ce nouvel échange ou s'il ne le fait qu'au début et à la fin. Tout laisse supposer qu'il pointe Assange du doigt tout au long de l'échange.

Et, d'autre part, en rappelant qu'il n'est ni militaire ni américain :

S.C.

How can you call that *collateral murder*? What branch of the service did you serve in, Sir?
Huh?

J.A.

Well I'm an Australian, actually.

De plusieurs façons, Colbert condamne à l'infélicité les tentatives d'Assange de parler au nom d'un collectif. L'enjeu des échanges que nous venons d'analyser est d'autant plus grand que ce n'est pas uniquement Stephen Colbert qui est appelé à ratifier l'existence du collectif WikiLeaks, mais bien l'ensemble des spectateurs et téléspectateurs de son émission. Cette non-ratification trouve un écho dans l'intitulé de la vidéo postée *a posteriori* sur le site de l'émission :

Julian Assange entitled the Apache helicopter video "Collateral Murder" in order to get maximum political impact.

Ce titre rabat définitivement les intentions de WikiLeaks sur celles d'un unique individu, Julian Assange. Cette vidéo du *Colbert Report* et les extraits que nous avons analysés illustrent de manière exemplaire la tension qui survient lorsqu'un individu tente de prendre la parole en qualité de représentant, tout en acceptant d'endosser publiquement la catégorie de fondateur de l'entité qu'il représente. Stephen Colbert a bien compris la difficulté qu'a Assange de tenir publiquement cette double posture, comme en témoignent les trois phrases venant clore l'interview :

S.C.

Julian Assange, thank you so much for joining me.

[S.C. tend la main au-dessus de la table pour serrer celle de J.A. Il se tourne ensuite vers la caméra se situant devant le public. Applaudissements et acclamations du public]

Julian Assange, sort of founder (...) spokesman for WikiLeaks.

[Pause avec mimiques pour mimer le doute]

We think.

Décisions au nom de WikiLeaks

Revenons maintenant au *New York Times* et à sa couverture des événements liés à Assange et WikiLeaks durant l'année 2010. Jusqu'à présent, nous avons analysé trois procédés discursifs

qui favorisaient la ressaisie de Julian Assange et de ses prises de parole sous la forme de la personnification dans le journal : le glissement de faits attribués à WikiLeaks puis à Assange ; l'imputation d'intentions à Assange au nom de WikiLeaks ; le renvoi à d'autres scènes médiatiques, comme celle du *Colbert Report*, qui mettent en échec la prétention de Julian Assange à parler au nom d'un collectif WikiLeaks.

L'emploi de termes conférant à Assange le pouvoir nécessaire à une prise de décision au nom de WikiLeaks peut être ressaisi comme un autre mode de personnification de celui-ci. On a là l'usage de certains verbes, comme « refuser » ou « décliner »²⁶⁶, ou de catégories situant Assange comme le responsable ou le « *leader* » de WikiLeaks (*head of wikileaks ; hard-to-miss leader*)²⁶⁷. Les exemples cités ci-dessus confondent les décisions et activités d'Assange et celles de WikiLeaks. S'ils n'effacent toutefois pas complètement l'existence d'un collectif WikiLeaks, ils l'amoindrissent en suggérant tout au plus un collectif fortement dirigé, voire instrumentalisé par son fondateur. Un « fondateur » qui est, à ce stade déjà, dans l'impossibilité de représenter WikiLeaks en tant que *collectif*, puisqu'il se confond avec ce dernier.

Plus la notoriété d'Assange grandira au cours des mois qui suivront les révélations de WikiLeaks, plus ce procédé discursif axé sur le pouvoir décisionnel d'Assange sera explicite dans le *New York Times*, comme le montre cet extrait d'un article d'opinion du journal qui fait suite à la diffusion d'une série de dépêches diplomatiques américaines à la fin novembre 2010 :

Even as The Times has unveiled these stories through the week, snapping into focus one disturbing crisis after another, it has been impossible to ignore the hand of [Julian Assange](#), the curator of purloined secrets and founder of WikiLeaks. For this go-round, Mr. Assange had adroitly orchestrated a media rollout headed by The Guardian of Britain and joined by a handful of European news organizations, with The Times picking up the material from The Guardian.

The image of Mr. Assange as ringmaster is deeply disturbing, [especially since he seems to so relish his worldwide notoriety](#). The image of great news organizations as performers in the ring, though, is even more alarming to me.

Même si le Times a dévoilé ces histoires tout au long de la semaine, mettant en lumière une crise troublante après l'autre, il a été impossible d'ignorer la trace de Julian Assange, le gardien des secrets volés et fondateur de WikiLeaks. Pour ce tour de piste, M. Assange avait habilement orchestré un déploiement médiatique dirigé par le Guardian de Grande-Bretagne et auquel s'était jointe une poignée d'organismes de presse européens, avec le Times reprenant le matériel du Guardian. L'image de M. Assange en tant que maître de cérémonie est profondément troublante, surtout qu'il semble se réjouir de sa notoriété mondiale. L'image de grands

²⁶⁶ L'extrait de cet article du 27 juillet 2010 paraissant sous la rubrique « World » en est un exemple parmi d'autres : « Conformément à sa politique de protection de l'anonymat de ses sources, WikiLeaks n'a pas reconnu avoir reçu les câbles ou vidéos du soldat Manning. Julian Assange, le fondateur de WikiLeaks, a refusé de dire si les rapports provenaient du soldat Manning, mais il a dit que WikiLeaks avait proposé son aide à la défense légale du soldat. »

²⁶⁷ Les articles « What Would Daniel Ellsberg Do With the Pentagon Papers Today ? » du 18.04.2010 et « A Renegade Site, Now Working With the News Media » du 01.08.2010 paraissent tous deux dans la rubrique *Media* et sont rédigés par le même journaliste, Noam Cohen. Ce type de catégories participe également à produire l'ethos d'Assange.

organismes de presse comme artistes de scène, cependant, est encore plus alarmante pour moi.

New York Times, rubrique « Opinion », 04.12.2010:
<https://www.nytimes.com/2010/12/05/opinion/05pubed.html>.

Ou encore de cet extrait issu de la rubrique « Media » du journal :

Notice that with each successive release, WikiLeaks has become more strategic and has been rewarded with deeper, more extensive coverage of its revelations. It's a long walk from WikiLeaks's origins as a user-edited site held in common to something more akin to a traditional model of publishing, but seems to be in keeping with its manifesto to deliver documents with "[maximum possible impact](#)."

Julian Assange, WikiLeaks's founder and guiding spirit, apparently began to understand that scarcity, not ubiquity, drives coverage of events. Instead of just pulling back the blankets for all to see, he began to limit the disclosures to those who would add value through presentation, editing and additional reporting. In a sense, Mr. Assange, a former programmer, leveraged the processing power of the news media to build a story and present it in comprehensible ways. (Of course, as someone who draws a paycheck from a mainstream journalism outfit, it may be no surprise that I continue to see durable value in what we do even amid the journalistic jujitsu WikiLeaks introduces.)

And by publishing only a portion of the documents, rather than spilling information willy-nilly and recklessly endangering lives, WikiLeaks could also strike a posture of responsibility, an approach that seems to run counter to Mr. Assange's own core anarchism.

Remarquez qu'à chaque publication successive, WikiLeaks est devenu de plus en plus stratégique et a été récompensé par une couverture plus approfondie et plus étendue de ses révélations. La distance est grande entre les origines de WikiLeaks en tant que site édité en commun par ses utilisateurs et ce qui s'apparente davantage à un modèle traditionnel de publication, mais cela semble aller dans le sens de son programme visant à offrir des documents ayant « le plus d'impact possible ». Julian Assange, fondateur et esprit directeur de WikiLeaks, a apparemment commencé à comprendre que c'est la rareté, et non l'ubiquité, qui détermine la couverture des événements. Au lieu de se contenter de les dévoiler aux yeux de tous, il a commencé à limiter les divulgations à ceux qui pouvaient leur apporter une valeur ajoutée par la présentation, l'édition et les reportages supplémentaires. Dans un sens, M. Assange, un ancien programmeur, a exploité la puissance de traitement des médias d'information pour construire une histoire et la présenter de manière compréhensible. (Bien sûr, en tant que personne qui tire son salaire d'une entreprise de journalisme grand public, il n'est pas surprenant que je continue à voir une valeur durable dans ce que nous faisons, même au milieu du ju-jitsu journalistique que WikiLeaks introduit). Et en ne publiant qu'une partie des documents, plutôt que de répandre l'information au hasard et de mettre des vies en danger de façon imprudente, WikiLeaks pourrait également adopter une attitude responsable, une approche qui semble aller à l'encontre de l'anarchisme fondamental de M. Assange.

New York Times, rubrique « Media », 12.10.2010 :
<http://www.nytimes.com/2010/12/13/business/media/13carr.html>.

Outre attribuer à Assange des traits de caractère et intentions particuliers, élément qui fera l'objet de l'analyse du dernier chapitre de cette thèse, ce genre d'intervention calque entièrement le pouvoir décisionnel de WikiLeaks sur celui de son fondateur. Comme l'on peut le constater dans ce second extrait, le discours marque la transition de WikiLeaks d'un modèle collaboratif à un modèle dirigé par son fondateur. Cette transition est marquée discursivement par le contenu des paragraphes, mais aussi par le changement d'imputation du sujet des actions et intentions qui y sont décrites. Ainsi, dans le premier paragraphe de ce second extrait, le sujet

est WikiLeaks, être autonome auquel sont imputées stratégies et décision, tandis que les paragraphes successifs remplacent ce sujet actif par Assange, qui devient l'unique pouvoir décisionnel et stratégique de WikiLeaks. Ce glissement n'aurait pu avoir lieu sans l'institution préalable et progressive de la personnification complète de WikiLeaks par Julian Assange dans les pages du quotidien.

Un il et non un nous

Un autre mode de personnification de WikiLeaks est la ressaisie au singulier de la posture énonciative d'Assange lorsqu'il s'exprime en *nous*, à l'image de l'interview réalisée par Stephen Colbert. Un tel mode de personnification condamne définitivement l'existence d'un acteur collectif. À nouveau, pour comprendre un tel calibrage énonciatif, il est opportun de s'intéresser à d'autres lieux d'expression, à l'instar des conférences de presse données par Assange après la diffusion de nouvelles fuites par WikiLeaks et ses médias partenaires. Le 26 juillet 2010, soit un jour après la diffusion de documents sur la guerre d'Afghanistan, Assange donne une conférence de presse auprès de nombreux journalistes au *Frontline Club* de Londres, dont voici un extrait²⁶⁸ :

Journalist

What do you say when people like the White House accuse you of compromising the security of troops in Afghanistan by virtue of this...

J.A.

Yeah.

Journalist

What would you ?...

J.A.

We are familiar with groups whose abuse we expose attempting to criticize the messenger to distract from the power of the message. And we don't see any difference in the White House's response to this case to the other groups that we have exposed. We have tried hard to make sure that this material does not put innocents at harm. All material is over seven months old so is of no current operational consequence even though it may be of very significant investigative consequence.

À l'image de ses autres apparitions publiques, Assange s'efforce d'énoncer son discours à la première personne du pluriel. Ce *nous* cherche à affilier des opinions, actions et responsabilités au collectif WikiLeaks, et non à l'homme qui parle en son nom.

²⁶⁸ La conférence de presse dans sa version intégrale : https://www.frontlineclub.com/wikileaks_press_conference/.

Contrairement aux scènes annexes du *New York Times* comme ses blogs *at war* et *The Lede*, la posture en *nous* d'Assange se fait rare dans les pages principales du quotidien, bien que celui-ci y gagne significativement en visibilité²⁶⁹. Cette posture énonciative existe toutefois sous forme de citations directes énoncées sur d'autres scènes médiatiques et reprises par le journal. Ainsi, deux jours après cette conférence de presse, le quotidien revient sur ces fuites et relate des propos tenus par Assange sur la chaîne télévisée américaine NBC :

Asked on NBC's "Today" show on Wednesday if the killing of an Afghan as a result of the WikiLeaks disclosure would be considered "collateral damage" in his efforts to make details of the war public, Mr. Assange said, "If we had, in fact, made that mistake, then, of course, that would be something that we would take very seriously."

Lorsqu'on lui a demandé mercredi dans l'émission « Today » de la NBC si la mort éventuelle d'un Afghan suite aux divulgations de WikiLeaks devrait être considérée comme un « dommage collatéral » causé par ses efforts pour rendre publics les détails de la guerre, M. Assange a affirmé : « Si nous avions, en réalité, fait cette erreur, alors, bien sûr, ce serait quelque chose que nous prendrions vraiment au sérieux ».

New York Times, rubrique « World, Asia pacific », 28.07.2010 :
<http://www.nytimes.com/2010/07/29/world/asia/29wikileaks.html>.

Cet extrait indique que la prise de parole d'Assange est calibrée à partir de sa personne (buts, initiatives ou motivations qui lui sont directement imputés), avant même que celle-ci ne soit énoncée. La démarche entreprise par Assange afin de rendre présent par sa parole le collectif absent au nom duquel il s'exprime se voit ainsi entravée par la mise en contexte médiatique de sa citation, mise en contexte qui resitue ses propres intentions au centre de ce qui est en jeu²⁷⁰. Cette association entre Assange et WikiLeaks est d'autant plus problématique dans le cas de la diffusion de ces fuites spécifiques que certains médias et ONG, ainsi que le gouvernement américain lui reprocheront, comme le montre l'extrait ci-dessus, de ne pas avoir anonymisé les noms des individus figurant dans ces fuites. En cela, le calibrage sur la personne d'Assange devient un enjeu politique et potentiellement juridique en soi : désigner le responsable de la diffusion de ces fuites et de la mise en danger des individus qui y figurent. Cet enjeu, comme

²⁶⁹ Certains articles font exception, comme l'article « A Renegade Site, Now Working With the News Media » que nous avons déjà mentionné plus haut. Ce *nous*, qui existe à travers des citations, est associé à Assange sous la forme d'un collectif fortement dirigé. L'on peut interpréter ce décalage et manque d'homogénéité journalistique par des différences individuelles, soit un cadrage médiatique, notamment au regard des catégories utilisées, légèrement différent en fonction des journalistes qui rédigent ces articles.

²⁷⁰ L'échange original sur la NBC est le suivant : Journaliste : Well, since releasing these documents, you've said that there is a mood to end the war in Afghanistan. You hope this information will shift political will in a significant manner. If in the process you have also jeopardized the lives of these Afghan informants, if somebody is executed because now their name is out there, would you consider that your form of collateral damage? **J.A.:** Yes. That would be true in our case. If we had, in fact, made that mistake, then of course that would be something that we would take very seriously (http://www.nbcnews.com/id/38441360/ns/world_news-south_and_central_asia/t/rep-ort-afghan-leaks-dangerously-expose-informants-identities/?hasFlash=true&#.XSWLsJP_yu5).

nous le verrons plus loin, deviendra de plus en plus saillant au gré des diffusions successives de WikiLeaks.

Des dissensions internes qui favorisent la personnification

Le lien de personnification que va produire le *New York Times* entre Assange et WikiLeaks va être conforté par le départ de l'une des seules voix qui réussissait, péniblement, à faire exister le collectif WikiLeaks dans les pages du quotidien, celle de Daniel Domscheit-Berg. Ainsi, le 27 septembre 2010, le quotidien relate ce départ et évoque deux motifs à cette démission : la trop grande attention portée par Assange au gouvernement américain ; l'exposition médiatique de Julian Assange :

Mr. Domscheit-Berg, a German volunteer who had used the pseudonym Daniel Schmitt, had been one of the most visible members of WikiLeaks and was frequently cited as its official spokesman.

He had disagreed, he told the magazine, with Mr. Assange's concentration on leaking documents that referred particularly to the activities of the United States government. The two had also clashed, he said, after Mr. Domscheit-Berg suggested that Mr. Assange reduce his public role in light of rape and molestation allegations made against him last month by two women in Sweden.

M. Domscheit-Berg, un bénévole allemand qui utilisait le pseudonyme de Daniel Schmitt, avait été l'un des membres les plus visibles de WikiLeaks et était fréquemment cité comme son porte-parole officiel. Il s'était opposé, a-t-il dit au magazine, à la focalisation de M. Assange sur la divulgation de documents spécifiquement relatifs aux activités du gouvernement américain. Les deux hommes se sont également disputés, a-t-il indiqué, après que M. Domscheit-Berg a suggéré à M. Assange qu'il réduise son rôle public du fait des allégations de viol et d'agression sexuelle formulées contre lui le mois dernier par deux femmes en Suède.

New York Times, rubrique « World », 27.09.2010 :
<https://www.nytimes.com/2010/09/28/world/28wikileaks.html>.

Ces deux motifs, le premier étant lié au pouvoir décisionnel que s'octroie Assange au sein de WikiLeaks, le second à sa survisibilité dans l'espace public médiatique²⁷¹, « écrasent » définitivement, et de l'intérieur cette fois-ci, le collectif WikiLeaks en le présentant comme une structure assujettie à son fondateur. Le relais par le journal de ces dissensions internes sous la forme de la « démission » et de la « dispute » performe deux choses : il dépeint Julian Assange comme un homme despotique et égocentrique ; il autorise définitivement la pleine réduction de l'entité WikiLeaks à l'homme Assange, Domscheit-Berg étant celui qui faisait obstacle à un tel rabattement. On est bien loin, ici, du modèle arendtien des fondateurs romains qui, rappelons-le, liait l'autorité des fondateurs à la tradition et au conseil, non pas au pouvoir. C'est bien le glissement de l'autorité à un pouvoir potentiellement arbitraire que s'alloue Assange au nom de WikiLeaks que dénonce ici publiquement Daniel Domscheit-Berg. Et c'est bien de cette

²⁷¹ Le traitement médiatique des allégations de viol et d'agression sexuelle portée contre Assange par deux femmes suédoises au mois d'août 2010 fait l'objet de notre prochaine partie, « De nous en il (II) : affaire et controverse ».

dérive que cherchait à se protéger initialement le collectif WikiLeaks lorsqu'il préconisait sur son site Internet l'anonymat de ses fondateurs. La démission de Domscheit-Berg sonne ainsi comme le glas de la reconnaissance de WikiLeaks comme un projet collectif²⁷².

L'ÉMERGENCE D'UNE CONTROVERSE POLITICO-JURIDIQUE

Étant donné l'importance qu'il revêt pour notre cas, nous nous arrêterons plus longuement sur le dernier mode de personnification de WikiLeaks par Assange dans le *New York Times*, soit un mode constitué tout à la fois par et à l'extérieur du journal. Celui-ci tient à la couverture médiatique que le *New York Times* fait de la controverse politico-juridique qui émerge à la suite des diffusions de WikiLeaks. Cette controverse, qui prend naissance dès avril 2010 avec la publication de la vidéo « *Collateral Murder* », va grandir au gré des diffusions de WikiLeaks. Très vite, soit dès la publication en juillet de documents relatifs à la guerre d'Afghanistan, le *New York Times* va faire état de rumeurs quant à la volonté de la justice et du gouvernement américains de punir WikiLeaks en sanctionnant un membre en particulier, son fondateur :

The White House appeared to be focusing some of its ire toward [Julian Assange](#), the founder of WikiLeaks.org, the Web site that provided access to about 92,000 secret military reports spanning the period from January 2004 through December 2009.

La Maison-Blanche a semblé concentrer sa colère sur Julian Assange, le fondateur de WikiLeaks.org, le site Web qui a fourni l'accès à environ 92'000 rapports militaires secrets couvrant une période allant de janvier 2004 à décembre 2009.

New York Times, rubrique « World, Asia Pacific », 26.07.2010 :
<http://www.nytimes.com/2010/07/28/world/asia/28wikileaks.html>.

One United States official, speaking on the condition of anonymity because of the continuing investigation, said government lawyers were exploring whether WikiLeaks and Mr. Assange could be charged with a crime. One question, some lawyers say, is whether they could be charged with inducing or serving as co-conspirators in violations of the Espionage Act, a 1917 law that prohibits the unauthorized disclosure of national security information.

Un fonctionnaire du gouvernement des États-Unis, parlant sous couvert d'anonymat à cause de l'investigation en cours, a dit que les avocats du gouvernement examinaient la possibilité d'inculper WikiLeaks et M. Assange pour un délit. Une question soulevée par certains avocats est de savoir s'ils pourraient être accusés pour avoir incité ou co-conspiré à une violation de l'*Espionage Act*, une loi de 1917 interdisant la divulgation non autorisée d'informations liées à la sécurité nationale.

New York Times, rubrique « World, Asia Pacific », 28.07.2010 :
<http://www.nytimes.com/2010/07/29/world/asia/29wikileaks.html>.

²⁷² Cela ne signifie pas qu'Assange soit seul derrière WikiLeaks, seulement que sa reconnaissance *publique* en tant que collectif sera d'autant plus entravée par le départ et les propos tenus par Domscheit-Berg. À noter que Domscheit-Berg n'est pas le seul à quitter WikiLeaks à ce moment-là, il est accompagné d'autres membres de WikiLeaks peu, voire pas médiatisés par le quotidien avant leur départ.

En relayant les informations concernant une potentielle enquête lancée par la justice américaine afin d'inculper Assange, le *New York Times* érige ce dernier en figure singulière visée par les autorités américaines, et donc comme le responsable des activités de WikiLeaks, réduit à un dispositif sociotechnique. Ces deux extraits participent à opposer deux figures en conflit : l'être institutionnel que constitue le gouvernement américain ; l'être singulier, de chair et de sang, qu'est Assange. Dans le cadre de cette controverse, Assange n'est plus à même d'être un sujet de discours, étant devenu lui-même l'objet du discours journalistique, soit le « personnage » d'un récit qu'il ne peut maîtriser et qui est construit sur « une logique de type conflictuel » (Lits, 2001 : par. 12).

Nous l'avons largement évoqué dans notre chapitre épistémologique avec les écrits de Jean Widmer et dans cette partie avec ceux de Louis Quéré et de Laurence Kaufmann : les médias sont des instances qui permettent aux membres d'une société ou d'une collectivité de thématiser sur une scène publique les tensions qui les traversent. Ils le font notamment en publicisant des scandales ou controverses qu'ils relatent et explicitent auprès de leurs lecteurs et à partir desquels ils les interpellent sur des enjeux d'ordre public. Les sociologues Daniel Cefaï et Cédric Terzi soulignent au sujet de l'expérience des problèmes publics que « lorsqu'une situation est reconnue comme revêtant les caractéristiques d'un problème public, c'est qu'elle a été élaborée de manière à être sensible et intelligible pour un public indirectement concerné » (Cefaï et Terzi, 2012 : 21).

Dans notre cas, le *New York Times* élabore cette controverse en lui offrant une scène sur laquelle se jouer, en lui restituant une temporalité publique, en donnant la parole aux différents acteurs qui y sont impliqués et en thématisant des enjeux susceptibles d'interpeller les citoyens américains. La question d'éventuelles poursuites pénales contre Assange et de leur légitimité va donner lieu à de nombreux développements dans le quotidien, et plus généralement dans la presse américaine. Le journal suit donc de très près les réactions, déclarations, menaces, hypothèses et actions entreprises par différents acteurs, notamment celles des représentants du gouvernement et du Sénat américains à l'encontre de WikiLeaks, et plus particulièrement d'Assange. Nous verrons que c'est moins le sort de ce dernier qui préoccupera le journal que celui de la presse américaine en général. Mais avant d'aborder cet élément, et plus généralement les problèmes publics que le journal constitue et pointe en s'appuyant sur le cas Assange/WikiLeaks, montrons comment le quotidien relaie cette controverse à ses lecteurs et participe, ce faisant, à présenter Assange comme la personnification de WikiLeaks.

Une controverse qui s'axe sur la personne de Julian Assange

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, le *New York Times* offre à cette controverse une scène sur laquelle se dérouler. Il permet ainsi à des acteurs qui ne se côtoieraient pas nécessairement directement dans le cadre d'interactions de co-présence de s'interpeller et de se menacer à distance²⁷³. C'est le cas de plusieurs politiciens et membres du gouvernement américain, notamment républicains, qui utilisent les médias afin de condamner les actes de WikiLeaks. Ces prises de parole dans l'espace public médiatique ont plusieurs fonctions : elles indiquent clairement la position de ces acteurs par rapport aux fuites de WikiLeaks et appellent les lecteurs et spectateurs à adopter une posture similaire, en même temps qu'elles interpellent et menacent à distance les responsables de ces publications. Mais si plusieurs voix se concentrent directement sur la personne d'Assange, comme nous le verrons plus loin, d'autres laissent entendre que la responsabilité est collective. C'est notamment le cas du Secrétaire à la Défense Robert Gates qui, à plusieurs reprises, désigne WikiLeaks comme un *ils*. Une posture qu'altère le *New York Times* en recontextualisant ses propos :

"Growing up in the intelligence business, protecting your sources is sacrosanct," said Mr. Gates, a former director of the C.I.A. He said that while it was up to the Justice Department to investigate who supplied the documents to the Web site, run by Julian Assange, an Australian activist who is an outspoken opponent of American and NATO involvement in Afghanistan, he had been "mortified, appalled" at Mr. Assange's willingness to make public documents that listed the names of individual Afghans.

"There's also a moral culpability," he told Christiane Amanpour, in her debut as the host of ABC's "This Week." "And that's where I think the verdict is guilty on WikiLeaks. They have put this out without any regard whatsoever for the consequences."

« En évoluant dans le milieu du renseignement, l'on sait que protéger ses sources est sacro-saint », a déclaré M. Gates, un ancien directeur de la CIA. Il a en outre indiqué que, même s'il incomrait au Département de la Justice d'enquêter sur la personne qui a fourni les documents au site Web dirigé par Julian Assange, un militant australien qui est un fervent opposant à la participation américaine et de l'OTAN en Afghanistan, il avait été « mortifié, consterné » par la volonté de M. Assange de rendre publics les documents contenant le nom de certains Afghans. « Il y a aussi une culpabilité morale », a-t-il dit à Christiane Amanpour, dont c'était la première apparition en tant qu'animatrice de l'émission « This Week » de la chaîne ABC. « Et c'est à ce propos que je pense que WikiLeaks est coupable. Ils ont sorti cela en ne se souciant absolument pas des conséquences. »

New York Times, rubrique « World », 01.08.2010 :
<https://www.nytimes.com/2010/08/02/world/02wiki.html?auth=login-email>.

Cet extrait montre la tension inhérente à la restitution, dans le *New York Times* et au sein d'une mise en récit axée sur Julian Assange, de propos énoncés ailleurs par Robert Gates au sujet de

²⁷³ Cette controverse s'exprime *dans et par* les médias aussi dans le fait que ceux-ci servent de médium communicationnel entre WikiLeaks et le gouvernement américain. C'est le cas lorsque le Pentagone, à travers son attaché de presse, demande à WikiLeaks de restituer les documents obtenus en formulant sa requête auprès des journalistes et non de WikiLeaks directement. Il en résulte des articles, comme l'article « U.S. Tells WikiLeaks to Return Afghan War Logs » qui visibilisent cette requête formulée à WikiLeaks par son intermédiaire, *New York Times*, rubrique « Asia Pacific, World », 05.08.2010.

WikiLeaks. Cette tension est manifeste dans la comparaison des propos originaux de Gates à leur apparition dans le *New York Times*. Ainsi, le quotidien indexe les sentiments de mortification et de consternation évoqués par Gates à « la volonté de M. Assange de rendre publics les documents contenant le nom de certains Afghans ». Or, dans l'échange original, soit dans les propos que tient Gates à Christine Amanpour dans l'émission « This Week » de la chaîne télévisée *ABC*, ces sentiments ne sont pas indexés sur la volonté d'Assange, mais sur l'apparition dans l'espace public de ces documents :

Journalist

How angry were you, beyond the fact that classified information is out there, the substance of it ?

R.G.

Yeah. Well, I'm not sure anger is the right word, I just... I think mortified *hum* appalled and and if if I'm angry it is, it is because I believe that this information puts those in Afghanistan who have helped us at risk, it puts our soldiers at risk because they can learn a lot, our adversaries can learn a lot about our techniques, tactics and procedures from the body of these leaked documents (...).²⁷⁴

Notons encore que dans la séquence introductive de son émission, la journaliste Christine Amanpour catégorise WikiLeaks comme un groupe militant (*the advocacy group WikiLeaks*) et non comme un site Internet dirigé par Julian Assange, comme le fait le *New York Times*. Contrairement au journal, et à l'image de Gates, elle ressaisit donc WikiLeaks comme un collectif responsable de la diffusion et de la dissémination de ces documents et des noms de certains afghans dans l'espace public médiatique.

Le *New York Times* participe également à recentrer les propos de Gates sur Assange en calibrant, au sein d'une phrase qui a pour objet la réaction de Gates à la diffusion de ces documents, les activités et les intentions de WikiLeaks sur celles de son fondateur. Ces activités, et plus particulièrement la diffusion de ces documents classifiés sur la guerre d'Afghanistan, sont ainsi indexées aux visées politiques d'Assange. Le journal réalise ce geste en catégorisant Assange comme un « militant » et « fervent opposant à la participation américaine et de l'OTAN en Afghanistan », deux détails qu'il porte à la connaissance de ses lecteurs²⁷⁵. La

²⁷⁴ <https://www.youtube.com/watch?v=GbbK27-AErU>, consulté le 03.03.2020.

²⁷⁵ En oscillant entre des citations directes et des affirmations sans locuteur défini, le journal se rapproche ici de l'usage du discours indirect libre, soit un discours qui tend à confondre la prise en charge et donc les vrais énonciateurs d'un énoncé – dans ce cas, la prise en charge de la catégorisation d'Assange en tant que « militant ». Cette oscillation rend difficilement identifiable la source de cette catégorisation : le lecteur ne sait pas si elle est le fait du journal, de Gates ou encore de la journaliste ayant interrogé Gates au sein d'une autre scène médiatique.

diffusion de ces documents peut dès lors être ressaisie comme la contestation publique et personnelle d'Assange face à cet engagement. Là encore, un seul homme, Assange, se voit opposé à des États tout entiers, les signataires de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord.

Or, comme le font apparaître les propos de Gates dans le deuxième paragraphe de cet extrait, celui-ci désigne clairement WikiLeaks comme un *they* moralement condamnable et solidairement responsable des fuites, non comme un *il*. Cette prise de parole est importante dans la mesure où elle permet à d'autres médias qui reprennent l'information, à l'image de l'agence de presse *Reuters*, de ressaisir WikiLeaks comme un « groupe »²⁷⁶, ce que se refuse à faire le *New York Times* en catégorisant WikiLeaks comme un dispositif sociotechnique dirigé par un individu particulier. Les différents procédés employés par le quotidien pour introduire la réaction de Gates à la diffusion de ces nouveaux documents rabattent ainsi son *ils* sur un *il*. Assange apparaît dès lors, dans le journal, comme le seul responsable et coupable de la diffusion sur le site Internet de WikiLeaks de ces documents et des noms des individus qui y sont mentionnés.

L'accent que met cet article sur la personne d'Assange est également renforcé par les autres voix auxquelles le journal fait appel pour restituer à ses lecteurs le développement de cette controverse, notamment celle de Jacob Appelbaum, hacker connu pour le développement du réseau informatique décentralisé *Tor* et bénévole de WikiLeaks :

Mr. Appelbaum, who develops software for the Tor Project, a software system that allows people to talk anonymously to each other online, filled in for Mr. Assange at a conference last month, apparently because Mr. Assange did not want to enter the United States. "It seems the only reason they're bothering me is that Julian is beyond their reach," Mr. Appelbaum said.

Mr. Appelbaum said he had been a volunteer for WikiLeaks for several months, but was not involved in reviewing information submitted to it. Investigators, however, appear to be examining whether Mr. Assange was assisted by others in obtaining the documents.

M. Appelbaum, développeur pour le projet Tor, un réseau informatique qui permet aux gens de parler anonymement en ligne, a remplacé M. Assange lors d'une conférence le mois dernier, apparemment parce que M. Assange ne voulait pas entrer aux États-Unis. « Il semblerait qu'ils m'importent seulement parce que Julian est hors de leur portée », a dit M. Appelbaum. M. Appelbaum a dit qu'il était bénévole au sein de WikiLeaks depuis quelques mois, mais qu'il n'était pas impliqué dans l'examen des informations qui étaient soumises à WikiLeaks. Cependant, les enquêteurs semblent examiner si Assange a été aidé par d'autres personnes pour obtenir ces documents.

New York Times, rubrique « World », 01.08.2010 :
<https://www.nytimes.com/2010/08/02/world/02wiki.html?auth=login-email>.

La comparaison entre les propos tenus par Gates sur *ABC* et leur relai dans le journal indique que c'est ici le fait du quotidien.

²⁷⁶ <https://www.reuters.com/article/us-usa-afghanistan-wikileaks/wikileaks-guilty-at-least-morally-robert-gates-idUSTRE6700W420100801>.

Bien que la catégorie de « bénévole » par laquelle s'auto-catégorise Jacob Appelbaum suggère son implication dans une structure collective au sein de laquelle évoluent différents acteurs, les démarches entreprises par les autorités américaines et relatées par le quotidien tendent à réduire cette collectivité à la personne d'Assange. D'une part, le motif qu'impute Appelbaum à sa mise en examen à l'aéroport de Newark participe de ce rétrécissement en faisant d'Assange la véritable personne recherchée par les autorités américaines. D'autre part, en indiquant que les autorités cherchent à savoir si Assange a été aidé dans l'obtention de ces documents, le journal l'érige comme le médium par lequel ces documents ont été acquis, là où ils sont en réalité déposés sur un dispositif sociotechnique créé à cet effet, le site Internet de WikiLeaks²⁷⁷. Or, comme nous le verrons par la suite, démontrer l'implication personnelle d'Assange dans l'acquisition de ces documents revient à l'exposer à des sanctions pénales majeures. Dire qu'il a obtenu ces documents ne revient donc pas à dire, en termes de responsabilité, que « WikiLeaks a obtenu ces documents ».

Notons un dernier élément quant à cet extrait, cette fois-ci tributaire du comportement imputé à Julian Assange, soit celui d'éviter d'être sur sol américain. En se faisant remplacer pour une conférence aux États-Unis par Jacob Appelbaum et en refusant d'entrer sur le territoire américain, Assange s'auto-positionne comme la cible d'attaque du gouvernement américain, attaque qu'il esquive par la fuite. En cela, il alimente cette controverse en participant, lui aussi et par le biais des explications ou suppositions données à son comportement par des instances comme le *New York Times*, à s'ériger comme la personne recherchée par les autorités américaines.

Le second exemple que nous pouvons donner quant à la façon dont le journal participe de la personnification de WikiLeaks par Julian Assange au sein de cette controverse là où les représentants du gouvernement américain ne le font pas nécessairement est le suivant :

²⁷⁷ À nouveau, l'on peine à clairement établir l'auteur de ces propos : le journal, l'agence de presse qui relate l'événement, un communiqué de la police ?

“Public disclosure of additional Defense Department classified information can only make the damage worse,” Mr. Morrell told reporters at the Pentagon. “We are asking them to do the right thing. We hope they will honor our demands and comply with our demands.”

« La divulgation publique d’autres informations classifiées du ministère de la Défense ne peut qu’aggraver les dégâts », a déclaré M. Morrell à des journalistes au Pentagone. « Nous leur demandons de faire ce qui est juste. Nous espérons qu’ils respecteront nos exigences et qu’ils se conformeront à nos demandes. »

New York Times, rubrique « Asia Pacific », 01.08.2010 :
<https://www.nytimes.com/2010/08/06/world/asia/06wiki.html>.

Cet extrait donne la parole à l’attaché de presse du Département de la Défense, Geoff Morrell, qui demande à WikiLeaks par l’intermédiaire des journalistes et en parlant au nom du gouvernement américain, de « faire ce qui est juste » et de « se conformer [aux] demandes » du Département²⁷⁸. Ces demandes sont explicitées par le *New York Times* au début de son article, il s’agit pour WikiLeaks d’ôter les documents classifiés sur la guerre d’Afghanistan de son site Internet et de restituer ceux qui ne sont pas encore parus à l’armée américaine. Morrell formule cette demande en s’adressant indirectement à un *ils*, pronom qui se traduirait dans le cadre d’une interpellation directe en un *vous*. Mais à nouveau, le journal rabat ce *ils* sur un *il* non seulement par la photographie qu’il utilise pour illustrer son article, mais aussi par sa légende, qui transforme sensiblement les propos de Morrell :



The Pentagon urged WikiLeaks and its founder, Julian Assange, to “do the right thing” with leaked reports.
Andrew Testa for The New York Times

Le Pentagone exhorte WikiLeaks et son fondateur, Julian Assange, à « faire ce qui est juste » avec les rapports qui ont fuité.

New York Times, rubrique « Asia Pacific », 01.08.2010 :
<https://www.nytimes.com/2010/08/06/world/asia/06wiki.html>.

Ce ne sont donc pas ici les représentants du gouvernement américain qui réduisent l’existence de WikiLeaks à celle de son fondateur, mais bien le médiateur qui expose les réactions et propos de ces représentants auprès des citoyens américains. En cela, le *New York Times* ne relaie pas

²⁷⁸ Les propos de Morrell sont disponibles sur le site Internet du Département de la Défense américaine :
<https://archive.defense.gov/news/newsarticle.aspx?id=103001>.

uniquement une controverse politique, il participe pleinement de sa constitution : en plus de lui offrir une scène publique sur laquelle se dérouler, il fait parler ses personnages et définit le type de relation qui les unit.

Le déplacement discursif qu'opère le journal sur la personne d'Assange peut s'expliquer de plusieurs façons. Tout d'abord, il suit la trame narrative déployée jusqu'alors par le journal pour aborder WikiLeaks et Julian Assange, soit une trame narrative qui ne cesse de produire la personnification de WikiLeaks. Cette personnification, on l'a vu, est rendue possible par le fait qu'Assange se rende disponible sous la catégorie de « fondateur » et que WikiLeaks puisse être ressaisi comme un dispositif sociotechnique, deux éléments qui favorisent l'indexation de WikiLeaks sur un *il*. Ce déplacement est également le fait des autres acteurs que le quotidien visibilise dans ses pages, à l'image de Jacob Appelbaum qui, tout en présentant WikiLeaks comme une entreprise collective, la réduit à son fondateur. Mais ce déplacement s'appuie aussi et surtout sur les prises de parole d'autres acteurs du gouvernement américain, qui, eux, désignent explicitement Assange comme le responsable de WikiLeaks. Comme un processus qui s'auto-alimente, ces voix qui s'expriment dans l'espace public à travers les médias se basent précisément sur le lien de personnification généré par des instances comme le *New York Times* pour assigner Assange à la place de coupable et proférer des menaces à son encontre.

La diffusion du *Cablegate* ou la goutte de trop

Cette controverse politico-juridique atteindra son paroxysme en novembre 2010, avec la diffusion sur WikiLeaks et dans ses médias partenaires de nombreuses dépêches diplomatiques américaines (*Cablegate* pour WikiLeaks, *Secret's State* pour le *New York Times*). Ce sont sans doute ici les documents obtenus par WikiLeaks qui auront fait couler le plus d'encre dans les médias et au sein de l'opinion publique américains. Et pour cause, la diffusion de ces documents, unanimement condamnée par les représentants du gouvernement à l'exception de Ron Paul, libertaire membre du Congrès américain²⁷⁹, a amené la secrétaire d'État Hillary Clinton et le président Barak Obama à entreprendre une tournée auprès des dirigeants malmenés dans ces documents afin de « réparer » les dégâts causés par la diffusion de ces fuites²⁸⁰.

²⁷⁹ *New York Times*, blog *The Lede*, « Updates on the WikiLeaks Saga, Day 13 », 10.12.2010.

²⁸⁰ « Some world leaders expressed anger on Monday over the disclosures in confidential American diplomatic cables, even as Secretary of State Hillary Rodham Clinton said she was confident that the administration's diplomatic relationships would withstand the upheaval. Mrs. Clinton's comments came as she prepared to set off on a trip to Central Asia and the Persian Gulf. There, she will encounter for the first time officials from countries that figure prominently in the diplomatic cables obtained by WikiLeaks, an organization devoted to revealing

Quelques jours avant leur diffusion, le Département d'État américain avait tenté en vain d'empêcher leur publication par une lettre adressée à Julian Assange et à son avocate. Cette lettre est relayée dans le blog *The Lede* du *New York Times* :

Dear Ms. Robinson and Mr. Assange:

I am writing in response to your 26 November 2010 letter to U.S. Ambassador Louis B. Susman regarding your intention to again publish on your WikiLeaks site what you claim to be classified U.S. Government documents.

As you know, if any of the materials you intend to publish were provided by any government officials, or any intermediary without proper authorization, they were provided in violation of U.S. law and without regard for the grave consequences of this action. As long as WikiLeaks holds such material, the violation of the law is ongoing.

Chers Mme Robinson et M. Assange : Je vous écris en réponse à votre lettre du 26 novembre 2010 à l'ambassadeur américain Louis B. Susman concernant votre intention de publier à nouveau sur votre site WikiLeaks ce que vous prétendez être des documents classifiés du gouvernement américain. Comme vous le savez, si certains des documents que vous avez l'intention de publier ont été fournis par des fonctionnaires du gouvernement ou par un intermédiaire sans autorisation appropriée, ils ont été fournis en violation du droit américain et sans tenir compte des graves conséquences de cette action. Tant que WikiLeaks détiendra ce matériel, la violation de la loi sera toujours en cours.

New York Times, blog *The Lede*, 28.11.2010:

<https://thelede.blogs.nytimes.com/2010/11/28/wikileaks-reports-attack-on-its-web-site/>.

Cette lettre est rédigée par le conseiller juridique du Département d'État américain. Elle se présente comme une réponse à une missive envoyée à l'ambassadeur des États-Unis au Royaume-Uni par un signataire qui n'est pas spécifié dans l'article, mais dont on infère qu'il s'agit soit d'Assange, soit de WikiLeaks, soit des deux, et qui est signée conjointement par Mme Robinson, catégorisée dans l'article comme l'avocate d'Assange. L'on avancera que si cette réponse est également adressée à cette dernière, c'est parce qu'elle représente légalement les droits et les intérêts de son client, Assange. En réalité, le contenu de la lettre s'adresse non à l'avocate, mais directement à Julian Assange, auquel est formulée une série de reproches, de menaces légales et d'injonctions :

government secrets, and published in The New York Times and European publications. », *New York Times*, « Clinton Says U.S. Diplomacy Will Survive 'Attack' », rubrique « World », 29.11.2010.

Despite your stated desire to protect those lives, you have done the opposite and endangered the lives of countless individuals. You have undermined your stated objective by disseminating this material widely, without redaction, and without regard to the security and sanctity of the lives your actions endanger. We will not engage in a negotiation regarding the further release or dissemination of illegally obtained U.S. Government classified materials. If you are genuinely interested in seeking to stop the damage from your actions, you should: 1) ensure WikiLeaks ceases publishing any and all such materials; 2) ensure WikiLeaks returns any and all classified U.S. Government material in its possession; and 3) remove and destroy all records of this material from WikiLeaks' databases.

Malgré votre désir déclaré de protéger ces vies, vous avez fait le contraire et mis en danger la vie d'innombrables personnes. Vous avez mis à mal votre objectif déclaré en diffusant ce matériel à grande échelle, sans le censurer, et sans vous soucier de la sécurité et du caractère sacré des vies que vos actions mettent en danger. Nous n'engagerons pas de négociations concernant la diffusion ultérieure de documents classifiés du gouvernement américain obtenus illégalement. Si vous souhaitez vraiment chercher à mettre fin aux dommages causés par vos actions, vous devriez : 1) vous assurer que WikiLeaks cesse de publier tout matériel de ce type ; 2) vous assurer que WikiLeaks restitue tout le matériel classifié du gouvernement américain en sa possession ; et 3) retirer et détruire toutes les archives de ce matériel des bases de données de WikiLeaks.

New York Times, blog *The Lede*, 28.11.2010:

<https://thelede.blogs.nytimes.com/2010/11/28/wikileaks-reports-attack-on-its-web-site/>.

Si le *vous* auquel s'adresse la lettre n'est jamais clairement identifié dans le corps du texte, la spécification du destinataire de la lettre en tête de texte le calibre sur la personne d'Assange : il produit ce *you* comme un *vous* de politesse et non comme un *vous* sujet pluriel. Il s'agit dès lors du site Internet d'Assange (*your WikiLeaks site*), de son intention de publier (*any of material you intend to publish*), de sa volonté (*you say you want*), son but (*your goal*), ses actions (*your actions*), son désir (*your stated desire*). Cette interaction entre le gouvernement américain et Julian Assange par lettres interposées constitue Assange comme la personne de référence et le responsable de WikiLeaks. Le fait qu'il recourt aux services d'une avocate accentue cette controverse au sens où il génère son cas comme un cas qui nécessite une protection légale lors de ses interactions avec le gouvernement américain.

Assange a effectivement de quoi s'inquiéter : la diffusion de ces documents par WikiLeaks et ses médias partenaires va donner lieu à des menaces de plus en plus clairement formulées par les politiciens américains à son endroit, qu'ils soient issus de l'aile progressiste ou conservatrice²⁸¹. Certaines de ces menaces vont jusqu'à demander au président à ce que WikiLeaks soit désigné comme une organisation terroriste²⁸² et que Julian Assange soit sanctionné pour espionnage, voire soumis à la peine de mort²⁸³. Joseph R. Biden, vice-président

²⁸¹ *New York Times*, « Updates on Leak of U.S. Cables, Day 10 », blog *The Lede*, 07.12.2010.

²⁸² *New York Times*, « Officials Assail WikiLeaks and Try to Curb Damage » (pas de rubrique mentionnée), 29.11.2010.

²⁸³ *New York Times*, « Updates on Leak of U.S. Cables, Day 6 », blog *The Lede*, 03.12.2010; « Good Gossip, and No Harm Done to U.S. », rubrique « U.S. », 05.12.2010; « Many Europeans Find U.S. Attacks on WikiLeaks Puzzling » (pas de rubrique mentionnée), 10.12.2010.

des États-Unis, catégorise quant à lui Assange de « terroriste High-tech »²⁸⁴. Des sénateurs menacent également les entreprises privées qui entretiennent un accord commercial avec WikiLeaks ou Julian Assange afin qu'elles mettent un terme à celui-ci (entre autres Amazon, PayPal, EveryDNs, MasterCard)²⁸⁵.

Parallèlement à ces requêtes formulées publiquement, le journal suit attentivement l'enquête menée par le Département d'État en vue de sanctionner les responsables de ces fuites. Si peu de détails sont donnés à ce sujet par les représentants de la justice américaine, le travail d'investigation que mènent les journalistes du *New York Times* sur cette enquête fait rapidement émerger l'idée que la justice américaine cherche à sanctionner Assange pour espionnage, d'abord, puis conspiration. Cette information prend dans le quotidien la forme de la rumeur quand le journal infère à partir de certaines déclarations publiques que l'enquête vise Assange, celle de la projection lorsqu'il fait appel à des spécialistes du droit pour envisager les sanctions possibles contre lui²⁸⁶, celle du fait quand il cite des propos officiels ou des sources proches du dossier²⁸⁷.

Un cas complexe sur le plan légal

Si de nombreuses voix politiques s'élèvent dans l'espace public médiatique en 2010 pour demander la condamnation d'Assange, notamment sous le coup de la loi sur l'espionnage (*Espionage Act*), son cas est complexe sur le plan légal. En effet, il est non seulement difficile de prouver son implication dans l'acquisition des documents obtenus par WikiLeaks, mais il est aussi difficile de le sanctionner légalement sans contrevenir au premier amendement de la Constitution américaine qui assure la liberté d'expression et de la presse au peuple américain :

²⁸⁴ *New York Times*, « The Politics and Government blog of The New York Times In New Video From JibJab, Obama and Biden Bemoan 2010 », blog *The Caucus*, 20.12.2010.

²⁸⁵ Nous reviendrons sur ce point, ainsi que sur l'émergence de nouveaux acteurs au sein de cette controverse au chapitre 11.

²⁸⁶ Par exemple, les articles « U.S. Weighs Prosecution of WikiLeaks Founder, but Legal Scholars Warn of Steep Hurdles » (rubrique « World », 01.12.2010) et « U.S. Prosecutors Study WikiLeaks Prosecution » (rubrique « World », 07.12.2010) font appel à des experts en droit pour déterminer les sanctions possiblement envisagées contre Assange par le Département de la Justice.

²⁸⁷ « Attorney General Eric H. Holder Jr. has confirmed that the Justice Department is examining whether Mr. Assange could be charged with a crime, but legal scholars say that such an effort would encounter steep legal and policy difficulties. », *New York Times*, « U.S. Weighs Prosecution of WikiLeaks Founder, but Legal Scholars Warn of Steep Hurdles », rubrique « World », 01.12.2010 ; « The Justice Department, in considering whether and how it might indict Julian Assange, is looking beyond the Espionage Act of 1917 to other possible offenses, including conspiracy or trafficking in stolen property, according to officials familiar with the investigation », *New York Times*, « U.S. Prosecutors Study WikiLeaks Prosecution », rubrique « World », 07.12.2010.

Congress shall make no law respecting an establishment of religion, or prohibiting the free exercise thereof; or abridging the freedom of speech, or of the press; or the right of the people peaceably to assemble, and to petition the government for a redress of grievances²⁸⁸.

Le *New York Times* présente, dès juillet 2010, les moyens que cherchent à exploiter ou à justifier différents acteurs politico-juridiques, principalement des sénateurs républicains, afin de détourner ce problème. Le premier consiste à démontrer que WikiLeaks n'est pas l'équivalent d'un journal et qu'il est possible de sanctionner ses instigateurs :

But on Wednesday, Senator [Lindsey Graham](#), Republican of South Carolina, said on Fox News that WikiLeaks itself should be prosecuted for its role, saying, "As far as I know, there's no immunity for a Web site to be able to pass on documents" that were illegally leaked.

THE WAR LOGS
An archive of classified military documents offers an unvarnished view of the war in Afghanistan. Full Coverage »

Readers' Comments and Reaction
Share your thoughts about the classified documents on the At War blog, which is following the reaction to the War Logs report.
Read a Comment | Read Comments

Talk to the Newsroom
Editors and reporters who worked on these articles will be answering questions about the coverage of the material.
E-Mail Your Questions to askthetms@nytimes.com

Multimedia
INTERACTIVE FEATURE: Text From a Selection of the Secret Dispatches

Related
In Disclosing Secret Documents, WikiLeaks Seeks 'Transparency' (July 26, 2010)

At a Senate Judiciary Committee oversight hearing on Wednesday, Senator [Jon Kyl](#), Republican of Arizona, pressed the director of the [Federal Bureau of Investigation](#), [Robert S. Mueller III](#), to say whether he expected that prosecutors would charge "both the individuals who provided the information and those who might have been involved in the dissemination of the information."

Mr. Mueller demurred, saying that "at this juncture, I can't say as to where that particular investigation will lead."

Attorney General [Eric H. Holder Jr.](#), was similarly vague about prosecutorial plans, telling reporters in Egypt, where he is on a trip, that what the leak inquiry "will lead to, whether there will be criminal charges brought, will depend on how the investigation goes."

Still, several legal specialists in matters related to leaks of classified information say that prosecuting Mr. Assange or WikiLeaks on charges that they had violated the Espionage Act would face many hurdles, from the diplomatic difficulty in persuading a country to arrest and extradite Mr. Assange to an array of legal defenses he could mount if the United States managed to detain him. Mr. Assange is an Australian activist who has operated in various European cities.

LINKS
PRINT
SINGLE PAGE
REPRINTS
SHARE

FOR FROM THE MADDEN CROWD
IN THEATERS MAY 1

Mais mercredi, le sénateur Lindsey Graham, républicain de Caroline du Sud, a dit à Fox News que WikiLeaks même devrait être poursuivi pour son rôle : « Pour autant que je sache, les sites Internet ne bénéficient pas d'une immunité lorsqu'ils transmettent des documents » qui ont fuité illégalement. Lors d'une audience de surveillance de la Commission judiciaire du Sénat mercredi, le sénateur Jon Kyl, républicain de l'Arizona, a insisté auprès du directeur du Federal Bureau of Investigation, Robert S. Mueller III, pour savoir s'il s'attendait à ce que les procureurs inculpent « les personnes qui ont fourni les informations et celles qui pourraient avoir participé à leur diffusion ». M. Mueller a refusé en déclarant « à ce stade, je ne peux pas dire où cette enquête va mener. » De même, le procureur général Eric H. Holder Jr. a été tout aussi vague au sujet des plans de poursuites, disant aux journalistes en Égypte, où il est en voyage, que ce à quoi l'enquête sur les fuites « mènera, si des accusations criminelles seront portées, dépendra de la direction que prendra l'enquête ». Cependant, plusieurs juristes spécialisés dans les questions liées aux fuites d'informations classifiées affirment que poursuivre M. Assange ou WikiLeaks pour des accusations de violation de la loi sur l'espionnage se heurterait à de nombreux obstacles, de la difficulté diplomatique à persuader un pays d'arrêter M. Assange et de l'extrader à une série de barrières juridiques dont il pourrait se servir si les États-Unis parvenaient à le retenir. M. Assange est un militant australien qui a poursuivi ses activités dans plusieurs villes européennes.

New York Times, rubrique « World, Asia pacific », 28.07.2010 :
<http://www.nytimes.com/2010/07/29/world/asia/29wikileaks.html>.

Outre relater les différentes prises de position à l'égard de potentielles poursuites pénales contre WikiLeaks et Julian Assange, cet extrait montre les enjeux liés à la catégorisation de WikiLeaks. En effet, dans ce cadre, reconnaître WikiLeaks comme une organisation médiatique ou comme un site Internet risque d'avoir des conséquences juridiques très différentes, la première étant censée être protégée par le premier amendement là où le second fait l'objet de

²⁸⁸ https://www.law.cornell.edu/constitution/first_amendment.

discussion sur ses droits et obligations. Cette différence permet à des sénateurs comme Lindsey Graham de suggérer que WikiLeaks, en qualité de site Internet, ne bénéficie pas de l'immunité assurée aux journalistes par le premier amendement :

"As far as I know, there's no immunity for a Web site to be able to pass on documents" that were illegally leaked.

La prise de parole du républicain Jon Kyl porte elle explicitement sur les individus responsables de ces fuites, que ce soit ceux qui les ont obtenues ou ceux qui les ont diffusées :

Senator Jon Kyl, Republican of Arizona, pressed the director of the Federal Bureau of Investigation, Robert S. Mueller III, to say whether he expected that prosecutors would charge "both the individuals who provided the information and those who might have been involved in the dissemination of the information."

Si la diffusion de ces fuites semble concerner avant toute chose les membres de WikiLeaks, les propos de Kyl interrogent la responsabilité des instances de presse qui ont, elles aussi, participé à la diffusion inédite de ces documents dans l'espace public, et ceci quand bien même le premier amendement est censé les protéger. Nous verrons plus loin que ces enjeux deviendront un objet de préoccupation majeur pour le *New York Times* à la fin de l'année 2010.

L'article « *U.S. Weighs Prosecution of WikiLeaks Founder, but Legal Scholars Warn of Steep Hurdles* » qui paraît le 1^{er} décembre sous la rubrique « World » du journal, soit après le début de la diffusion d'une série de dépêches diplomatiques américaines (*Cablegate*), présente les enjeux des sanctions envisagées contre Assange et la difficulté que pose son cas à la justice américaine, notamment en rapport à l'exploitation de la loi sur l'espionnage. Cette loi datant de 1917 interdit d'« obtenir des informations, enregistrer des images, copier des descriptions de toute information relative à la défense nationale avec l'intention ou la raison de croire que l'information peut être utilisée pour le préjudice des États-Unis ou à l'avantage de toute nation étrangère »²⁸⁹. Le problème du cas semble moins porter sur la preuve de la responsabilité d'Assange au sein de WikiLeaks, la justice américaine s'appuyant sans trop s'en soucier sur le rapport de personnification qui unit Assange à WikiLeaks, que sur la façon dont WikiLeaks (dans les mots de la justice américaine, Assange) a obtenu les documents qui ont fuité, et le mal

²⁸⁹ <https://www.mtsu.edu/first-amendment/article/1045/espionage-act-of-1917>, notre traduction.

causé par leur publication. Les difficultés de la justice américaine tiennent donc ici principalement à la preuve de l'obtention de ces documents et au caractère malintentionné de leur diffusion : il faut prouver qu'Assange n'a pas uniquement participé à la diffusion de ces documents mais qu'il a activement cherché à se les procurer²⁹⁰. Et dans le cas où il n'aurait pas participé à leur obtention, il faut alors prouver qu'il souhaitait par leur diffusion nuire aux États-Unis ou aider un gouvernement étranger. Comme le montre par ailleurs cet article par le recours à des experts en droit, si Assange a uniquement reçu et transmis des informations, alors sa posture se rapproche de celle du journaliste, et il devrait donc être protégé par le premier amendement, ce que semble tenter de contourner la justice américaine. C'est bien cette liberté que prennent les représentants de la justice américaine, liberté qui prend dans le cadre de cet article la forme de rumeurs et d'hypothèses, qui inquiète le *New York Times*. Le motif de cette inquiétude n'est pas le sort réservé à Assange, mais bien l'infraction au premier amendement que constitue cette liberté et les menaces qu'elle fait dorénavant peser sur les journalistes qui ont participé à la diffusion de ces documents.

Toutefois, c'est non sur la voie de l'espionnage (par la publication), mais sur celle de la conspiration (par l'obtention des fuites) que semble se porter la justice américaine à la fin de l'année 2010. Ou du moins, c'est ce que laisse entendre le *New York Times* à ses lecteurs le 15 décembre 2010²⁹¹. Pour emprunter cette voie, il faut prouver que Julian Assange a collaboré avec Chelsea Manning dans l'obtention de ces documents, raison pour laquelle la justice chercherait à analyser les échanges qui ont pris place entre les deux individus sur le *chat* du site Internet de WikiLeaks. Cette nouvelle voie empêcherait, selon des experts légaux, de contrevenir au premier amendement en mettant l'accent non plus sur la diffusion de ces documents, mais sur leur acquisition :

²⁹⁰ Un élément qui semble *a priori* difficile à prouver dans la mesure où le site Internet de WikiLeaks permet précisément d'obtenir des documents sans qu'il n'y ait de contact avec leur source.

²⁹¹ *New York Times*, « U.S. Tries to Build Case Conspiracy by WikiLeaks », rubrique « World », 15.12.2010.

By bringing a case against Mr. Assange as a conspirator to Private Manning's leak, the government would not have to confront awkward questions about why it is not also prosecuting traditional news organizations or investigative journalists who also disclose information the government says should be kept secret — including The New York Times, which also published some documents originally obtained by WikiLeaks.

"I suspect there is a real desire on the part of the government to avoid pursuing the publication aspect if it can pursue the leak aspect," said Daniel C. Richman, a Columbia law professor and former federal prosecutor. "It would be so much neater and raise fewer constitutional issues."

En engageant des poursuites contre M. Assange en tant que conspirateur de la fuite du soldat Manning, le gouvernement n'aurait pas à répondre à des questions gênantes sur la raison pour laquelle il ne poursuit pas également les organismes de presse traditionnels ou les journalistes d'investigation qui divulguent également des informations dont le gouvernement dit qu'elles devraient être tenues secrètes – notamment le New York Times, qui a également publié certains documents obtenus à l'origine par WikiLeaks. « Je soupçonne qu'il y a un réel désir de la part du gouvernement d'éviter de poursuivre l'aspect "publication" s'il peut poursuivre l'aspect "fuite" », a déclaré Daniel C. Richman, professeur de droit à Columbia et ancien procureur fédéral. « Ce serait tellement plus propre et cela soulèverait moins de questions constitutionnelles. »

New York Times, rubrique « World », 15.12.2010 :
<https://www.nytimes.com/2010/12/16/world/16wiki.html>

Le cas d'Assange apparaît en 2010 comme un cas juridique nouveau et problématique qui appelle la justice américaine à étendre l'interprétation de ses propres lois, voire à vouloir changer la constitution américaine, afin de pouvoir sanctionner pénalement des individus comme Assange et des médias comme WikiLeaks²⁹². Comme on peut le constater, les différentes sanctions envisagées contre Julian Assange mentionnées par le quotidien ne peuvent être opérationnelles qu'en reposant sur l'idée qu'Assange est le seul et unique responsable de WikiLeaks. Une idée qui, comme nous le verrons, trouvera un ancrage sémantique et juridique lorsqu'Assange se présentera officiellement comme le *publisher* de WikiLeaks²⁹³. Mais avant cela, abordons encore un aspect de cette controverse : les enjeux politiques que soulève ce cas.

²⁹² C'est ainsi que le *New York Times* relate que le sénateur indépendant Joseph I. Lieberman a publié une déclaration où il signalait que lui et deux autres sénateurs républicains allaient modifier la loi américaine sur l'espionnage pour sanctionner Assange et WikiLeaks : « introduce "bipartisan legislation" to amend America's Espionage Act, a 1917 law that prohibits the unauthorized retention or transmission of defense-related documents, "to go after WikiLeaks and its founder Julian Assange." » (*New York Times*, blog *The Lede*, « Updates on Leak of U.S. Cables, Day 6 », 03.12.2010).

²⁹³ C'est bien la voie de la conspiration *et* celle de l'espionnage qu'a utilisées la justice américaine en 2019 lorsqu'un Grand Jury américain inculpe Assange d'avoir aidé Chelsea Manning à craquer un mot de passe de l'armée américaine et d'avoir diffusé des informations classifiées. Plus précisément, les charges qui pèsent contre lui sont les suivantes : « The indictment adds 17 counts under the Espionage Act, a 1917 anti-spying law, to the one count of conspiring to violate the Computer Fraud and Abuse Act (CFAA) that the government unsealed on April 11, 2019. » (<https://www.rcfp.org/may-2019-assange-indictment-analysis/>). L'inculpation pour espionnage soulève une série d'interrogations pour les médias traditionnels qui diffusent également parfois des documents confidentiels : « In May 2019, a federal grand jury in Virginia issued an indictment against Wikileaks founder Julian Assange that included 17 counts of violation of the Espionage Act for receiving and publishing classified documents. Three of the counts are based exclusively on the act of publishing, which some have said could have implications for mainstream U.S. media publications who also sometimes publish classified material. » (<https://www.mtsu.edu/first-amendment/article/1045/espionage-act-of-1917>).

Un enjeu politique pour l'administration Obama

Ce cas est également un enjeu *politique* pour les membres du gouvernement américain. Si démocrates et républicains s'accordent sur la condamnation des fuites et des activités de WikiLeaks, les difficultés juridiques que pose ce cas sont une aubaine pour la droite américaine qui trouve en lui une façon de critiquer l'administration Obama. C'est ainsi que des voix du parti républicain s'élèvent, à l'image de l'ancienne candidate à la vice-présidence Sarah Palin, afin de dénoncer la mauvaise gestion du cas par le président Obama²⁹⁴. L'inculpation d'Assange est aussi présentée par le *New York Times* comme un enjeu politique de taille pour le Procureur général des États-Unis, le démocrate Eric H. Holder Jr., dont plusieurs républicains ont demandé la démission²⁹⁵.

Enfin, la portée politique de ce cas dépasse les frontières des États-Unis pour se réinscrire dans la géopolitique du continent américain²⁹⁶. C'est ainsi que le président vénézuélien appelle, à la suite du *Cablegate*, à la démission d'Hillary Clinton, tandis que le gouvernement équatorien offre un lieu de résidence (avant l'asile en 2012) à Julian Assange²⁹⁷. Ce cas, et notamment la défense d'Assange par ces individus, permet ainsi à des dirigeants de critiquer les États-Unis et de raviver des tensions sous-jacentes liées à la géopolitique américaine. Les sanctions pénales envisagées par la justice américaine pour punir WikiLeaks, sanctions qui se traduisent clairement par la volonté de poursuivre son fondateur, sont donc tout à la fois un enjeu juridique et politique, qui touche aussi bien des acteurs collectifs que des individus singuliers.

Du glissement de l'autorité au pouvoir

Ce cas va se complexifier encore davantage, sur le plan légal comme politique, avec les prises de parole d'Assange dans l'espace public médiatique à la suite du *Cablegate*. En effet, le développement de cette controverse politico-juridique va inciter Assange à répondre publiquement aux menaces du gouvernement américain par l'intermédiaire des médias. Or, celui-ci va progressivement glisser du statut de *représentant* à celui de *directeur* assumé de WikiLeaks. En effet, alors qu'il jouait jusqu'alors sur l'ambiguïté du lien qui l'unissait à WikiLeaks, notamment sur le plan discursif, Assange va progressivement assumer le statut du

²⁹⁴ *New York Times*, « Good Gossip, and No Harm Done to U.S. », rubrique « U.S. », 05.12.2010.

²⁹⁵ *New York Times*, « For Holder, New Congress Means New Headaches », rubrique « Politics », 30.12.2010.

²⁹⁶ Bien entendu, ces fuites ont des conséquences sur les relations internationales des États-Unis de manière générale. Nous parlons ici spécifiquement des critiques faites à l'administration Obama pour la gestion de ce cas.

²⁹⁷ *New York Times*, « Good Gossip, and No Harm Done to U.S. », rubrique « U.S. », 05.12.2010; *New York Times*, « Updates on Leak of U.S. Cables, Day 3 », blog *The Lede*, 30.11.2010.

directeur d'une *organisation médiatique* à la structure hiérarchique définie. Ainsi, s'il persiste à parler en *nous*, ce pronom s'autorise désormais à partir de la direction de WikiLeaks et non plus à partir de la posture distante du représentant d'un *collectif* aux contours flous et malléables. En d'autres termes, Assange assume d'avoir le dessus sur le *nous* au nom duquel il parle et qu'il ne prétend plus uniquement représenter dans l'espace public médiatique, mais qu'il prétend diriger.

Le directeur de publication et rédacteur en chef de WikiLeaks

Ce basculement est relativement clair dans l'auto-catégorisation d'Assange au début décembre 2010, soit quelques jours après le début de la diffusion des câbles diplomatiques américains. Dans son blog *The Lede*, le *New York Times* relaie ainsi une intervention d'Assange qui répond, dans une interview exclusive qu'il accorde au journal britannique *The Guardian*, aux questions que lui posent ses lecteurs. Un extrait de ces échanges porte précisément sur l'auto-catégorisation d'Assange. Rappelons qu'Assange se présentait sur le site Internet de WikiLeaks avant 2010 sous la catégorie ambiguë et polysémique d'« éditeur », puis dans les médias sous celle de « fondateur » tout en cherchant à parler au nom du collectif WikiLeaks. Dans le cadre de cette série de questions/réponses, il endosse non seulement la catégorie de « fondateur de WikiLeaks », mais se présente comme son « *publisher* »²⁹⁸ et son « rédacteur en chef », soit, dans les mots d'Assange, celui « qui organise et dirige les autres journalistes »²⁹⁹. Ces deux

²⁹⁸ Le terme *publisher* peut désigner en français le « directeur de publication », mais aussi une « maison d'édition » ou son propriétaire. En réalité, Assange s'auto-catégorise déjà comme tel en août 2010 dans le cadre d'une visioconférence qu'il donne au *Frontline Club* de Londres : « There's been debate about what we are and what I am. It's quite an interesting attempt to shift this to whether we are engaged in journalism or we are engaged in activism or something else. (...) So I would define myself as a publisher predominantly, that's what I do with most of my time, is organize other people into analysis and writing and publishing and making material available in such form where it will have a public impact. But, I mean I wrote (incompréhensible) of my first book when I was 25 and I was prosecuted for a magazine I did as a teenager so I've also written a lot of words of material and of course for the last four years also I've been the editor-in-chief of WikiLeaks and also, I suppose, the principle publisher although there's many other people involved and during that time we've had a lot of success although it is clearly still a concept that is evolving in different forms (...) », https://www.frontlineclub.com/the_data_revolution_how_wikileaks_is_changing_journalism/. Il est intéressant de constater que sa catégorisation est perçue par Assange comme un enjeu de taille. Les catégories de *publisher* et de rédacteur en chef lui servent moins, dans ce cadre, à montrer clairement qu'il est le directeur de WikiLeaks, et ceci quand bien même elles l'assignent à une place et une fonction hiérarchiques particulières, qu'à réinscrire WikiLeaks dans le journalisme.

²⁹⁹ « In light of the debate about freedom of the press in the Internet age sparked this week by the speed with which some American Web service companies have abandoned WikiLeaks in response to pressure from a U.S. senator, it is interesting to note that another Guardian reader asked Mr. Assange, "does it matter if you are a 'journalist' or not?" His reply: I coauthored my first nonfiction book by the time I was 25. I have been involved in nonfiction documentaries, newspapers, TV and internet since that time. However, it is not necessary to debate whether I am a journalist, or how our people mysteriously are alleged to cease to be journalists when they start writing for our organisation. Although I still write, research and investigate my role is primarily that of a publisher and editor-in-

catégories transforment WikiLeaks en une *organisation médiatique* dirigée par Assange. WikiLeaks lui appartient ainsi sous une triple modalité : il en est le fondateur, le directeur de publication et le rédacteur en chef. Or, assumer publiquement ces deux nouveaux statuts, et en particulier celui de *publisher* (catégorie qui l'introduira sur le site Internet de WikiLeaks dès novembre 2015) donne des prises à la justice américaine pour considérer Assange comme le responsable des publications de WikiLeaks. En effet, légalement, le *publisher* désigne dans le droit américain « l'individu ou la compagnie qui dispense des informations au public », soit celui qui est tenu pour responsable en cas de litige ou d'infraction³⁰⁰. Cette auto-catégorisation va avoir des conséquences juridiques importantes dans la mesure où Assange sera au moment de son inculpation aux États-Unis en 2019, considéré comme le responsable, au sens juridique du terme, du contenu diffusé sur le site Internet de WikiLeaks³⁰¹.

Directeur d'un *nous* ou personnification d'un *ça* ?

Revenons au *New York Times* et aux transformations qu'induisent ces nouvelles catégories dans le traitement médiatique que réserve le journal à Assange et à WikiLeaks. L'on aurait pu s'attendre à ce que le nouveau statut assumé d'Assange permette la ressaisie de WikiLeaks en qualité d'institution dirigée, une forme sociale qui fait exister un collectif, mais hiérarchique. Au contraire, le *New York Times* utilise ce basculement pour renforcer l'idée qu'Assange personnifie à lui seul WikiLeaks. Cette absence de ratification est notable dans la façon dont le journal entrave la prise de parole d'Assange à partir d'une énonciation en *nous*. Reprenons son intervention dans le journal *The Guardian* et sa traduction dans le blog *The Lede*. Les soupçons d'une enquête menée par les États-Unis contre Assange amènent les lecteurs du *Guardian* à l'interroger à ce sujet :

chief who organises and directs other journalists. », *New York Times*, blog *The Lede*, « Updates on Leak of U.S. Cables, Day 6 », 03.12.2010.

³⁰⁰ <https://legal-dictionary.thefreedictionary.com/Publishing+Law>, notre traduction.

³⁰¹ C'est aussi en cela que l'on peut comprendre les craintes croissantes et les prises de position publiques de certains journaux en faveur d'Assange en 2019 là où ils étaient nombreux à dénoncer ses agissements en 2010 et à ne pas ratifier son appartenance à la communauté des journalistes, à l'image du *New York Times*. Ces journalistes considèrent que l'inculpation d'Assange pour la diffusion de ces fuites représente une infraction au premier amendement et un danger pour la liberté d'information et la démocratie. Mais c'est moins le destin d'Assange qui les préoccupe que leur propre sort. En effet, tous les journaux sont des instances de publications dirigées par un ou des *publishers*, soit des individus qui sont normalement protégés par le premier amendement de la Constitution américaine. La sanction d'Assange pour son rôle de *publisher* représente un phénomène sans précédent qui est considéré par de nombreuses instances journalistiques comme une menace pour la presse américaine en général.

CrisShutlar

Have you expected this level of impact all over the world? Do you fear for your security?



▲ Julian Assange.
Photograph: Carmen Valino for the Guardian

Julian Assange:

I always believed that **WikiLeaks** as a concept would perform a global role and to some degree it was clear that is was doing that as far back as 2007 when it changed the result of the Kenyan general election. I thought it would take two years instead of four to be recognised by others as having this important role, so we are still a little behind schedule and have much more work to do. The threats against our lives are a matter of public record, however, we are taking the appropriate precautions to the degree that we are able when dealing with a super power.

CrisShutlar : Est-ce que vous vous attendiez à un tel impact dans le monde entier ? Craignez-vous pour votre sécurité ?

Julian Assange : J'ai toujours cru que WikiLeaks en tant que concept jouerait un rôle mondial et, dans une certaine mesure, il était clair qu'il le faisait déjà en 2007 quand il a changé le résultat des élections générales au Kenya. Je pensais qu'il faudrait deux ans au lieu de quatre pour être reconnu par les autres comme ayant ce rôle important, donc nous sommes encore un peu en retard et nous avons encore beaucoup de travail à faire. Les menaces qui pèsent sur nos vies sont de notoriété publique, mais nous prenons les précautions appropriées dans la mesure de nos moyens face à une superpuissance.

The Guardian, 03.12.2010 :

<https://www.theguardian.com/world/blog/2010/dec/03/julian-assange-wikileaks>.

Julian Assange prend ici la parole en *je* et en *nous*. Son énonciation à la seconde personne du pluriel lui permet, à l'image de ses prises de parole récurrentes dans les médias, de faire exister le collectif WikiLeaks par ses mots, mais un collectif qu'il assume désormais de diriger. Voici comment le blog *The Lede* restitue l'échange ci-dessus :

In his Q&A with Guardian readers on Friday, Julian Assange, the founder of WikiLeaks, responded to a rash of calls for his execution, saying: "The threats against our lives are a matter of public record, however, we are taking the appropriate precautions to the degree that we are able when dealing with a superpower."

He was also asked specifically about comments made by Tom Flanagan, a former senior adviser to Canada's Prime Minister Stephen Harper, who chuckled as he said on Canadian television this week: "I think Assange should be assassinated, actually. I think Obama should put out a contract and maybe use a drone of something."

Dans son entretien avec les lecteurs du Guardian vendredi, Julian Assange, le fondateur de WikiLeaks, a répondu à une série d'appels à son exécution en déclarant « Les menaces qui pèsent sur nos vies sont de notoriété publique, mais nous prenons les précautions appropriées dans la mesure de nos moyens face à une superpuissance. » On lui a également posé des questions précises sur les commentaires de Tom Flanagan, un ancien conseiller principal du Premier ministre du Canada, Stephen Harper, qui a eu un petit rire en disant à la télévision canadienne cette semaine : « Je pense qu'Assange devrait être assassiné, en fait. Je pense qu'Obama devrait mettre sa tête à prix et peut-être utiliser un drone. »

New York Times, blog *The Lede*, 03.12.2010:

<http://thelede.blogs.nytimes.com/2010/12/03/latest-updates-on-leak-of-u-s-cables-day-6/>.

Contrairement à l'extrait original, l'énonciation en *nous* d'Assange est directement recentrée sur sa personne, et sur les risques qu'*il* encourt, notamment par l'appel formulé par certains politiciens à *son* exécution. Si Julian Assange prête à la question posée par le lecteur du *Guardian* une ressaisie collective (« craignez-vous »), le blog la contraint au singulier (« crains-tu »). C'est ainsi que le *nous* à partir duquel Assange formule sa réponse dans le *Guardian*, un *nous* axé sur le collectif WikiLeaks et un *nous* menacé par les États-Unis, se transforme dans

le blog en un *nous* qui se rapproche du *nous* de majesté³⁰². Une fois de plus, le journal participe à la personnification de WikiLeaks par Julian Assange, soit un processus discursif qui réduit l'existence de WikiLeaks à celle de son fondateur.

Mais cette personnification n'est pas uniquement le fait du journal, elle est également celui d'Assange qui peine toujours à garder une distance nécessaire permettant de distinguer clairement sa personne de l'entité qu'il *dirige*. C'est ainsi qu'il oscille, au sein de mêmes interventions, entre une posture qui fait exister WikiLeaks et le *nous* qui l'anime indépendamment de lui et une posture qui, au contraire, scelle son destin au sien, comme le montre l'extrait suivant tiré du blog *The Lede* en décembre 2010 :

Mr. Assange also told Kirsty Wark of BBC's Newsnight that WikiLeaks has "become a robust organization through constant attack, although I have been in solitary confinement for some 10 days, our publishing activities have continued in an unimpeded manner." He added:

It's the case with anyone that's a head of an organization that is exposing major powers and has major opposition that they will be attacked, every aspect of their life will be scrutinized....

M. Assange a également déclaré à Kirsty Wark de l'émission Newsnight de la BBC que WikiLeaks est « devenue une organisation solide à travers les attaques constantes qu'elle a subies, bien que j'aie été dans l'isolement pendant une dizaine de jours, nos activités d'édition se sont poursuivies sans entrave ». Il a ajouté : C'est le cas de toutes les personnes qui sont à la tête d'une organisation qui dénonce les grandes puissances et rencontre une opposition majeure que d'être attaquées, chaque aspect de leur vie sera scruté à la loupe...

New York Times, blog *The Lede*, 17.12.2010:

https://thelede.blogs.nytimes.com/2010/12/17/interviews-with-freed-wikileaks-founder/?_r=0.

Cette oscillation est encore plus manifeste dans un passage de l'interview que Julian Assange accorde à la BBC qui n'est pas repris dans son ensemble dans le blog du *New York Times* :

Journalist

How quickly... You said that, you said the tag will be an impediment to your work, but how quickly are we going to see... are we going to see more leaks from the cable documents before Christmas?

J.A.

Obviously, now that I am back to assist directing of our ship our work will proceed in a faster manner, but as we have seen with my absence, the things are well set up here to proceed even without my direct involvement, this more concerns a new aspect of our work in the general thrust which I'm remove from... and of course there are many individuals around the world who have a trust in me personally and for whom it is necessary for me to be around to have a confidence that this organization is still on the right part.³⁰³

³⁰² Et ceci quand bien même linguistiquement parlant il n'y parvient pas totalement, dans la mesure où il ne transforme pas la citation d'Assange et notamment le « nos vies » en « notre vie ».

³⁰³ <https://www.bbc.com/news/uk-12015140>.

Ces deux extraits montrent un décalage entre la posture énonciative qu'Assange affiche, posture qui persiste à faire exister WikiLeaks comme un collectif qui prend la forme d'une organisation dirigée par ses soins, et ses mots, qui tendent à le faire basculer dans le registre de la personnification. Il se présente comme étant tout à la fois le suppôt, *dispensable*, d'un *nous* qui serait fonctionnel même en son absence, et l'homme de confiance, la personne *indispensable*, qui dirige WikiLeaks dans la bonne direction³⁰⁴. Cette oscillation conforte les procédés discursifs employés précocement par le *New York Times* pour présenter Assange comme la personnification de WikiLeaks. Mais elle confirme également les conflits internes que cherche à visibiliser le journal depuis plusieurs mois en investiguant sur les coulisses WikiLeaks. Des conflits qui apparaissent notamment dans le portrait que le journal réalise d'Assange en octobre 2010 :

When Herbert Snorrason, a 25-year-old political activist in Iceland, questioned Mr. Assange's judgment over a number of issues in an online exchange last month, Mr. Assange was uncompromising. "I don't like your tone," he said, according to a transcript. "If it continues, you're out."

Mr. Assange cast himself as indispensable. "I am the heart and soul of this organization, its founder, philosopher, spokesperson, original coder, organizer, financier, and all the rest," he said. "If you have a problem with me," he told Mr. Snorrason, using an expletive, he should quit.

In an interview about the exchange, Mr. Snorrason's conclusion was stark. "He is not in his right mind," he said. In London, Mr. Assange was dismissive of all those who have criticized him. "These are not consequential people," he said.

Lorsque Herbert Snorrason, un activiste politique de 25 ans en Islande, a remis en question le jugement de M. Assange sur un certain nombre de points lors d'un échange en ligne le mois dernier, M. Assange s'est montré intransigeant. « Je n'aime pas ce ton. », a-t-il déclaré selon une transcription. « Si ça continue, tu sors. » M. Assange s'est présenté comme indispensable. « Je suis le cœur et l'âme de cette organisation, son fondateur, philosophe, porte-parole, codeur original, organisateur, financier, et tout le reste. », a-t-il déclaré. « Si tu as un problème avec moi », a-t-il dit à M. Snorrason, en utilisant un juron, il devrait démissionner. Dans une interview sur l'échange, la conclusion de M. Snorrason était sévère. « Il n'est pas dans son état normal », a-t-il déclaré. À Londres, M. Assange s'est montré méprisant à l'égard de tous ceux qui l'ont critiqué. « Ce ne sont pas des gens importants », a-t-il dit.

New York Times, rubrique « World », 23.10.2010 :
<http://archive.nytimes.com/www.nytimes.com/2010/10/24/world/24assange.html>.

Cet extrait montre les échanges privés entre un ancien bénévole de WikiLeaks et Julian Assange. Il sert au journal à thématiser le départ massif des membres de WikiLeaks, des membres auxquels le journal ne prêtait que peu, voire pas d'attention avant cela. Outre montrer qu'Assange s'autopromeut comme l'incarnation vivante de WikiLeaks, la publication de ces échanges et de la réaction d'Assange aux critiques participe à constituer l'ethos de Julian Assange en le dépeignant comme un homme arrogant et égocentrique, deux caractéristiques

³⁰⁴ La déclaration « I need to defend myself and to keep WikiLeaks afloat » qu'Assange adresse au *Sunday Times of London* au sujet de l'autobiographie qu'il s'apprête à rédiger et pour laquelle il recevra beaucoup d'argent va dans le même sens (« WikiLeaks Founder Signs Book Deal », rubrique « Europe », 27.12.2020). En basculant parfois dans la posture de personnification façonnée par le discours médiatique, Assange réduit de lui-même la portée collective de WikiLeaks à sa personne propre.

produites par le discours du journal qui renforcent le glissement de l'autorité du fondateur distant à la captation du pouvoir du directeur tyrannique³⁰⁵.

La réindexation de l'activité de WikiLeaks sur celle d'Assange ; la suspension de sa posture de représentant par l'empêchement ou la ressaie singulière de sa parole en *nous* et par l'usage de la catégorie de « fondateur » ; la place centrale qui lui est accordée au sein de la controverse politico-juridique en train de se déployer et enfin le glissement progressif et assumé d'Assange vers le statut de directeur de WikiLeaks, tout cela constitue autant d'éléments qui favorisent l'émergence d'un mode de figuration s'apparentant à la personnification de WikiLeaks par Julian Assange dans le *New York Times*. Les procédés discursifs employés par le quotidien transforment progressivement le sujet parlant en *nous*, Assange, tout à la fois en un sujet parlant en *il* et en un *il* dont on parle. Rappelons que la posture en *il* « ne renvoie *pas* à une personne, parce qu'elle se réfère à un objet placé hors de l'allocution » ; elle est une « non-personne » posée comme telle par le *je* qui l'énonce (Benveniste, 1966a : 265). C'est précisément cette ressaie en *il* qui empêche une ressaie en *ils* ou en *eux*, ou directement en *vous* nécessaire à la maintenance du collectif WikiLeaks dans l'espace public médiatique (Kaufmann, 2010). Autrement dit, le discours du journal ne reconnaît pas à Assange la faculté de représenter publiquement le *nous* qu'il cherche à faire advenir par ses mots. Il ne ratifie ainsi pas l'existence du collectif WikiLeaks. Au contraire, Assange devient la personnification d'un *ça* reconnu par le journal, soit principalement un site Web, ou tout au plus une organisation « vide »³⁰⁶, dont il serait tout à la fois l'auteur, le fondateur et l'acteur.

PRENDRE SES DISTANCES AVEC ASSANGE ET WIKILEAKS : ASSURER SON PROFESSIONNALISME POUR PROTÉGER SES ARRIÈRES

Avant de conclure ce chapitre, abordons un dernier élément lié à la façon dont le *New York Times* présente Julian Assange et WikiLeaks à ses lecteurs durant l'année 2010. Nous avons très tôt émis l'hypothèse que la catégorisation d'Assange en qualité d'« activiste » et non de « journaliste », et le refus plus général du quotidien d'affilier Assange au milieu journalistique

³⁰⁵ Ce portrait fait l'objet d'une analyse en soi dans le dernier chapitre de cette thèse.

³⁰⁶ Hormis de rares exceptions, depuis la diffusion du *Cablegate* le journal oscille entre la désignation de WikiLeaks en qualité de « site Internet » ou d'« organisation ». Toutefois, l'usage de cette seconde catégorie ne fait pas plus apparaître WikiLeaks comme un collectif que celle de « site Internet ». Si le terme même suggère une entité structurée, cette catégorie n'a de cesse d'être rabattue par le discours médiatique sur la figure d'Assange. Le discours produit ainsi WikiLeaks comme une organisation « vide » dirigée et vécue par une seule et unique personne.

lui permettait de prendre ses distances avec les pratiques de WikiLeaks et de réaffirmer par-là son professionnalisme³⁰⁷. Les journalistes du *New York Times*, mais également ses responsables, n'auront de cesse de rappeler à leurs lecteurs au cours de l'année 2010 qu'ils ne doivent pas confondre ou associer le journal à WikiLeaks. Ce rappel prendra différentes formes : un préambule rédigé par les responsables du journal (*editors note*) avant la diffusion de chaque nouvelle série de fuites dans le journal ; les précisions que le journal apporte quant à la nature de la relation qu'il entretient à WikiLeaks dans des articles dédiés à répondre aux questions de ses lecteurs ; le rappel au sein d'articles d'information du professionnalisme dont il fait preuve ; la rédaction de billets d'opinion décrivant les pratiques de WikiLeaks et valorisant celles du journal.

La distanciation qu'opère le *New York Times* entre ses pratiques journalistiques et celles de WikiLeaks par ces différents procédés discursifs fait l'objet d'un article de l'économiste spécialiste des « communs » Yochai Benkler (2013). L'auteur examine la façon dont les journalistes du *New York Times* et son rédacteur en chef, Bill Keller, sont particulièrement critiques à l'égard de WikiLeaks et d'Assange. En effet, outre dépeindre négativement Assange, ceux-ci lui dénie le statut de collaborateur/partenaire afin de lui préférer celui de source. Benkler formule deux explications à ce comportement : réaffirmer son identité et son professionnalisme pour parer la menace que constituent les nouveaux réseaux décentralisés d'information pour la presse qui est sur le déclin ; éviter d'être associé à WikiLeaks pour des

³⁰⁷ Cette distinction entre « journaliste » et « activiste » est également perceptible dans certains articles d'opinion que le journal publie, à l'image de celui rédigé par Andrew Exum, membre du *Think Tank Center for a New American Security*, dans les versions électronique et papier du journal. Ce billet paraît à la suite de la diffusion, en juillet, d'une série de documents de l'armée américaine sur la guerre d'Afghanistan (*Afghan War Diary*) par WikiLeaks et à laquelle a participé le *New York Times* : « Yet most of the major revelations that have been trumpeted by WikiLeaks's founder, Julian Assange, are not revelations at all — they are merely additional examples of what we already knew. (...) The Times, The Guardian and Der Spiegel did nothing wrong in looking over the WikiLeaks documents and excerpting them. Despite the occasional protest from the right wing, most of the press in the United States and in allied nations takes care not to publish information that might result in soldiers' deaths. But WikiLeaks itself is another matter. Mr. Assange says he is a journalist, but he is not. He is an activist, and to what end it is not clear. This week — as when he released a video in April showing American helicopter gunships killing Iraqi civilians in 2007 — he has been throwing around the term “war crimes,” but offers no context for the events he is judging. It seems that the death of any civilian in war, an unavoidable occurrence, is a “crime.” If his desire is to promote peace, Mr. Assange and his brand of activism are not as helpful as he imagines. By muddying the waters between journalism and activism, and by throwing his organization into the debate on Afghanistan with little apparent regard for the hard moral choices and dearth of good policy options facing decision-makers, he is being as reckless and destructive as the contemptible soldier or soldiers who leaked the documents in the first place. » *New York Times*, « Getting Lost in the Fog of War », rubrique « Opinion Pages », 26.07.2010. L'on voit que la personnification de WikiLeaks est ici à son apogée, les activités, décisions et même l'existence de WikiLeaks sont rabattues sur la figure d'Assange, vivement critiqué par le rédacteur de ce billet. L'on voit également que ce dernier distingue clairement les instances journalistiques de WikiLeaks, en soulignant que les deux types d'instances n'entretiennent pas le même rapport (journalisme *versus* activisme) et ne font pas le même usage (bon *versus* mauvais) des documents qui ont fuité.

raisons légales et extra-légales. Nous partageons l'analyse que réalise Yochai Benkler, mais nous la déplacerons quelque peu. Nous avancerons l'hypothèse suivante : alors que la réitération de ses bonnes pratiques journalistiques servait initialement au *New York Times* à défendre son identité professionnelle afin de préserver le monopole face à l'émergence de nouveaux médias d'information, elle est devenue au cours de l'année 2010 le critère, soit l'argument, par lequel le *New York Times* 1) cherche à se préserver d'éventuelles sanctions légales, 2) répond aux nombreuses critiques émises par ses lecteurs face à sa décision de couvrir et de publier des documents volés.

Se préserver de sanctions légales potentielles

À bien des égards, l'on peut comprendre la prise de distance qu'opère le journal par rapport à WikiLeaks et à Julian Assange comme un moyen de se protéger des sanctions pénales susceptibles de peser contre lui. En effet, si plusieurs politiciens américains défendent l'idée d'une distinction juridique entre organisation médiatique et site Internet afin d'envisager des sanctions contre WikiLeaks sans contrevenir au premier amendement, d'autres profèrent des menaces à l'endroit des médias partenaires de WikiLeaks. C'est le cas du sénateur Joseph I. Lieberman – connu pour les actions qu'il a entreprises en vue de sanctionner les entreprises américaines collaborant commercialement avec WikiLeaks –, qui appelle publiquement le Département de la Justice à enquêter sur les organisations médiatiques ayant publié les documents obtenus par WikiLeaks, notamment le *New York Times* :

I have said that I believe the question you're raising is a serious legal question that has to be answered. In other words, this is very sensitive stuff because it gets into the America's first amendment.

But if you go from the initial crime – Private Manning charged with the crime of stealing these classified documents, he gives them to WikiLeaks – I certainly believe that that's a – Wikileaks has violated the Espionage Act. But then what about the news organizations including The Times that accepted it and distributed it? I know they say they deleted some of it, but I'm not here to make a final judgment on that. But to me The New York Times has committed at least an act of bad citizenship. And whether they've committed a crime, I think that bears very intensive inquiry by the Justice Department.

« J'ai dit que je pense que la question que vous soulevez est une question juridique importante à laquelle il faut répondre. En d'autres termes, c'est une question très délicate, car elle recouvre le premier amendement américain. Mais si vous passez du crime initial – le soldat Manning accusé du crime d'avoir volé ces documents classifiés, il les donne à WikiLeaks – je suis certain que c'est une – WikiLeaks a violé la loi sur l'espionnage. Mais alors, qu'en est-il des organismes de presse, y compris le Times, qui l'ont accepté et l'ont distribué ? Je sais qu'ils disent en avoir supprimé une partie, mais je ne suis pas ici pour porter un jugement définitif sur ce point. Mais pour moi, le New York Times a commis au moins un acte de mauvaise citoyenneté. Et quant à savoir s'il a commis un crime, je pense que cela mérite une enquête très approfondie de la part du Département de la Justice. »

New York Times, blog *The Lede*, 07.12.2010 :

<https://thelede.blogs.nytimes.com/2010/12/07/latest-updates-on-leak-of-u-s-cables-day-10/>.

Ces menaces transforment dès lors le *New York Times* en l'un des acteurs de la controverse politico-juridique américaine, soit en un acteur qui, dans ce cas, perd potentiellement l'immunité que lui assure le premier amendement de la Constitution américaine et le place du côté de WikiLeaks. Très tôt, les journalistes du *New York Times* prennent au sérieux les menaces de sanctions pénales qui pèsent contre eux, et prennent garde à rappeler dans leurs articles la distinction entre leurs activités et celles de WikiLeaks :

"The battlefield consequences of the release of these documents are potentially severe and dangerous for our troops, our allies and Afghan partners, and may well damage our relationships and reputation in that key part of the world," he said. "Intelligence sources and methods, as well as military tactics, techniques and procedures, will become known to our adversaries."

The Times has taken care not to publish information that would harm national security interests or disclose anything that was likely to put lives at risk or jeopardize military or antiterrorist operations, withholding any names of operatives in the field and informants cited in the reports. It also has not linked to the archives of raw material.

« Les conséquences de la publication de ces documents sur le champ de bataille sont potentiellement graves et dangereuses pour nos troupes, nos alliés et nos partenaires afghans, et pourraient bien nuire à nos relations et à notre réputation dans cette région clé du monde », a-t-il [Robert M. Gates, Secrétaire de la Défense] dit. « Des sources et méthodes de renseignement, ainsi que des tactiques, techniques et procédures militaires, seront connues de nos adversaires. » Le Times a pris soin de ne pas publier d'informations qui pourraient porter atteinte aux intérêts de la sécurité nationale ou de révéler quoi que ce soit qui pourrait mettre des vies en danger ou compromettre des opérations militaires ou antiterroristes, en ne donnant pas le nom des agents sur le terrain ni des informateurs cités dans les rapports. Il n'a pas non plus publié de lien vers les archives dont est tiré le matériau original.

New York Times, rubrique « World, Asia pacific », 29.07.2010 :
<https://www.nytimes.com/2010/07/30/world/asia/30wiki.html>.

Et de préciser ailleurs :

The New York Times, The Guardian in London and Der Spiegel in Germany published excerpts of the leaked documents, but excluded those that identified individuals or compromised operations. The Times also agreed to forward a request by the administration urging WikiLeaks not to post any documents that would put informants in jeopardy.

Le New York Times, le Guardian à Londres et le Spiegel en Allemagne ont publié des extraits des documents qui ont fuité, mais ont exclu ceux qui identifiaient des individus ou compromettaient des opérations militaires. Le Times a aussi accepté de transmettre une requête de l'administration [américaine] à WikiLeaks en l'exhortant à ne pas publier des documents qui mettraient en danger des informateurs.

New York Times, rubrique « World », 01.08.2010 :
<https://www.nytimes.com/2010/08/02/world/02wiki.html?auth=login-email>.

Dans ces deux extraits, le journal insiste sur le fait qu'il n'a pas publié d'informations compromettantes pour la sécurité nationale ou l'intégrité physique des individus qui paraissent

dans les documents qu'il a publiés, réitérant ainsi les pratiques du bon journalisme³⁰⁸. Énoncés dans ce contexte, ces détails sous-entendent qu'il n'en est pas nécessairement de même pour WikiLeaks³⁰⁹. Le journal précise également qu'il n'a pas proposé d'accès direct à ses lecteurs à la base de données regroupant l'ensemble des documents. Menacé par les autorités américaines, le journal prend ses distances et accentue la distinction entre ses pratiques professionnelles et celles de WikiLeaks pour se protéger. Cette distinction projette l'image d'un journal prêt à dénoncer implicitement les pratiques de l'instance qui lui a fourni un accès aux documents, soit celle qu'il considère et définit publiquement comme étant sa « source » et non son « partenaire », pour se préserver d'éventuelles poursuites pénales³¹⁰.

Répondre aux critiques de ses lecteurs, justifier ses actions et décisions

La seconde hypothèse que nous avançons pour expliquer l'importance que revêt pour le *New York Times* l'affirmation de ses bonnes pratiques journalistiques comme signe distinctif de WikiLeaks concerne la possibilité pour le journal de répondre par cet argument aux critiques émises par ses lecteurs quant à sa décision de diffuser des documents volés. Une action qu'ils sont nombreux à condamner, en particulier à partir de la diffusion fin novembre de câbles diplomatiques américains. Ces critiques s'énoncent aussi bien dans le courrier des lecteurs que dans les pages « *Answers to Readers' Question* » créées par le journal afin de permettre aux lecteurs du quotidien de s'adresser directement aux rédacteurs en chef du quotidien et aux journalistes ayant couvert les fuites de WikiLeaks³¹¹. Les réactions de ces lecteurs, et plus

³⁰⁸ Il le rappelle à nouveau quelques jours plus tard dans les articles « U.S. Tells WikiLeaks to Return Afghan War Logs » et « WikiLeaks and Pentagon Disagree About Talks » : The New York Times, the British newspaper The Guardian and the German magazine Der Spiegel, after being given early access by WikiLeaks, published excerpts but excluded those that identified individuals or compromised operations. The Times also agreed to forward a request by the administration urging WikiLeaks not to post online any documents that would put informants in jeopardy. » (*New York Times*, rubrique « Asia Pacific », 05.08.2010 ; rubrique « World », 18.08.2010). Il le fera également à chaque fois que le journal couvrira une nouvelle vague de fuites.

³⁰⁹ Pour reprendre les écrits du père de la distinction entre présumés et sous-entendu, Oswald Ducrot (1969 : 35) : « Comme dit une expression familière, le sous-entendu permet d'avancer quelque chose « sans le dire, tout en le disant ».

³¹⁰ Notons à ce sujet que le fait de traiter WikiLeaks comme une « source » et non comme un « partenaire médiatique » sert à se protéger sur le plan légal aussi en ce que cette distinction redouble la distance qui le sépare de la source originelle des documents, soit Chelsea Manning. C'est en partie sur la relation qu'entretenait WikiLeaks, par le biais d'Assange, à Manning, que la justice américaine cherchera à prouver son implication dans l'acquisition de ces documents.

³¹¹ Par exemple pour le courrier des lecteurs : « I am certain that those involved in deciding whether and how to publish this story considered their decision carefully. However, since WikiLeaks published some documents anyway to a very large internet readership, why did the Times have to do the same? Was publishing worth endangering the safety of American troops on the ground and their allies including spies and other support workers? I wonder how the families of soldiers in Afghanistan and Iraq felt by what they might see as a betrayal. », *New York Times*, « Lettres: Sharing Secrets at Arm's Length », rubrique « Opinion », 05.11.2010. Et pour les questions des lecteurs : « It is not up to WikiLeaks, The New York Times, or any other entity to determine whether

généralement des citoyens américains, sont également ressaisies par le journal à travers la couverture que son blog *The Lede* consacre aux différentes prises de position énoncées sur les réseaux sociaux :

My colleague Elizabeth Heron reports that commentary on the leaked documents on social media sites is divided along the same lines as it is in the comment thread below this post: into those who salute and those who decry both WikiLeaks and the news organizations that have published the documents.

On Twitter, an observation [posted by David Waldock](#) has been repeated hundreds of times: "Dear government: as you keep telling us, if you've done nothing wrong, you've got nothing to fear #wikileaks."

Another popular comment on the social network was posted by a microblogger using the screen name Renderfarm.fi, [who wrote](#): "Sorry to all who disagree, but to me #cablegate represents why Internet was invented and what it should stand for. Freedom of information."

On Facebook, a follower of The Times named James Mitchell disagreed strongly, writing: "It's bad enough that WikiLeaks gets access to, and releases, classified documents. They release the documents to NYTimes and others to enhance what they are doing, which is wrong. It's sad that NYTimes and other media do not understand the dangers of disseminating this material." (It should be noted that The New York Times did not obtain the documents from WikiLeaks, but from another source.)

Ma collègue Elizabeth Heron signale que les commentaires sur les réseaux sociaux à propos des documents qui ont fuité traduisent les mêmes orientations que ceux du fil de commentaires qui suit ce billet, entre ceux qui saluent et ceux qui dénoncent à la fois WikiLeaks et les organismes de presse qui ont publié les documents. Sur Twitter, un commentaire posté par David Waldock a été répété des centaines de fois : « Cher gouvernement : comme vous ne cessez de nous le dire, si vous n'avez rien à vous reprocher, vous n'avez rien à craindre #wikileaks. » Un autre commentaire populaire sur le réseau social a été posté par un microblogger utilisant le pseudonyme de Renderfarm.fi, qui a écrit : « Désolé pour tous ceux qui ne sont pas d'accord, mais pour moi #cablegate représente la raison pour laquelle Internet a été inventé et ce qu'il devrait défendre. La liberté d'information. » Sur Facebook, un *follower* du Times nommé James Mitchell a exprimé son profond désaccord en écrivant : « C'est déjà assez problématique que WikiLeaks ait accès à des documents classifiés et les rende publics. Ils divulguent les documents au NYTimes et à d'autres pour mettre en avant ce qu'ils font, ce qui est mal. C'est triste que le NYTimes et les autres médias ne comprennent pas les dangers associés à la diffusion de ces documents. » (Il est à noter que le New York Times n'a pas obtenu les documents de WikiLeaks, mais d'une autre source.)

New York Times, blog *The Lede*, 28.11.2010:

<https://thelede.blogs.nytimes.com/2010/11/28/reaction-to-leaked-u-s-diplomatic-cables/>.

confidential United States government information should be shielded from the public. We elect leaders who, along with their trusted appointees and officials, analyze data and make such decisions. By subverting that process, The New York Times and WikiLeaks are undermining our entire electoral process. Resorting to "somebody will do it anyway" rationalizations is pathetic. Legal? Perhaps. Wrong? Definitely. » ou encore « I am greatly saddened by your role in this issue, and I disagree with your attempts to cloak your pursuit of readers in the context of some sort "right to know." The fact is that these are secret documents of the United States Government, which by extension therefore are secret documents of the people of the United States. For the government to function, the simple reality, just as is undoubtedly the case in your organization, is that in order to candidly assess the situation, some items are not for public consumption. To say "it would be presumptuous to conclude that Americans have no right to know what is being done in their name" is a ridiculous statement. Are you really saying that the government should make public all its information at every level? There are reasons why there is secrecy. Should we have told Hitler when and where D-Day was coming so that the "people have a right to know"? Farce, plain and simple. Moreover, in this case, the release of these documents means that people will die. It is as simple as that. I cannot say how many, but the butcher's bill from this sorry "disclosure" will have to be met. Personally, I consider this willful release of secret documents to be treason. I am not a Tea Party fanatic, nor even a Republican. I am proud to be a Democrat and have enjoyed your publication for many years both online and in print. I fear that this relationship will now have to end. I expected better. », *New York Times*, « Answers to Readers' Questions About State's Secrets », rubrique « World », 29.11.2010. Si par cette nouvelle section le journal a voulu créer un espace permettant à ses lecteurs de poser des questions sur les fuites, on voit qu'il se transforme en un espace dédié à l'exercice de la critique. Notons que relayer les critiques qui lui sont adressées par ses lecteurs est certes un moyen que se donne le *New York Times* pour justifier ses actions publiquement, mais c'est aussi ce qui garantit son intégrité professionnelle et la confiance que ses lecteurs peuvent lui accorder. Comme l'indique Louis Quéré en citant la philosophe Onara O'Neill : « Une presse libre peut être et devrait être une presse qui rend des comptes (*an accountable press*) » et qui se rend « évaluable et critiquable » (O'Neill citée par Quéré, 2018 : 29).

On le voit par cet extrait, l'opinion publique américaine est clairement divisée sur le jugement qu'elle porte à la diffusion sur WikiLeaks et dans la presse de ces dépêches diplomatiques, tout comme le sont, à leur échelle, les lecteurs du *New York Times*. Alors que certains approuvent la décision du journal de couvrir les réalités de la guerre, de nombreux lecteurs dénoncent l'irresponsabilité, voire la trahison que constitue un tel acte, notamment pour les soldats engagés sur sol étranger. Le journal, qui se voit alors contraint de répondre à ces critiques, justifie ses actions en explicitant à ses lecteurs sa décision de diffuser ces documents, une décision mûrement réfléchie qui repose sur des compétences professionnelles avérées qui lui permettent de juger de l'importance d'une information pour le bien commun. C'est en tout cas de cette manière que commence à répondre le rédacteur en chef du *New York Times* de l'époque, Bill Keller, à des lecteurs qui accusent le journal d'avoir collaboré avec WikiLeaks, et notamment avec Julian Assange :

A. WikiLeaks is not a "media partner" of The Times. We signed no agreement of any kind, with WikiLeaks or anyone else. In fact, in this case — our third round of articles based on documents obtained by WikiLeaks — we did not receive the documents from WikiLeaks. Julian Assange, the founder of the group, decided to withhold the material from us, apparently because he was offended by our reporting on his legal and organizational problems. The London newspaper, The Guardian, gave us a copy of the archive, because they considered it a continuation of our collaboration on earlier WikiLeaks disclosures. (The Guardian initially asked us not to reveal that they were our source, but the paper's editor said on Sunday night that he was no longer concerned about anonymity.)

We coordinated with the other news organizations on the timing of the release, but not the contents of our articles. We agreed to publish our articles over a number of days rather than in one great heave. The diplomatic cables cover a far wider array of subjects than the earlier disclosures of documents from the battlefields of Afghanistan and Iraq. This gradual release allows us — and our readers — to absorb the material and put it in context. It also allows more time for serious (and fruitful, in my view) discussions with the government what should be omitted from public disclosure.

WikiLeaks is a source of raw material, which we have used to write articles about America's foreign relations. No one from WikiLeaks had any input into our articles, or was allowed to see them before publication.

Like most sources, WikiLeaks has its own motives. Our motive, in fact our reason for being, is to provide information and analysis to help readers decide what they think about the world.

As Mr. Mercey observes, WikiLeaks is also a story. We have written extensively about the organization, its legal and organizational difficulties and the official reaction to its activities (in [this article](#), for example, and others). I expect that we will continue to report on the subject.

A. WikiLeaks n'est pas un « partenaire médiatique » du Times. Nous n'avons signé d'accord d'aucune sorte, que ce soit avec WikiLeaks ou avec qui que ce soit d'autre. En fait, dans ce cas — notre troisième série d'articles basés sur des documents obtenus par WikiLeaks —, nous n'avons pas reçu les documents de WikiLeaks. Julian Assange, le fondateur du groupe, a décidé de ne pas nous délivrer ces documents, apparemment parce qu'il était offensé par notre couverture de ses problèmes juridiques et organisationnels. Le journal londonien, The Guardian, nous a donné une copie des archives, car ils considéraient qu'il s'agissait de la continuation de notre collaboration sur les divulgations antérieures de WikiLeaks. (Le Guardian nous avait initialement demandé de ne pas révéler qu'ils étaient notre source, mais le rédacteur en chef du journal a déclaré dimanche soir qu'il n'était plus préoccupé par l'anonymat.) Nous avons coordonné avec les autres organismes de presse le moment de la publication de nos articles, mais pas leur contenu. Nous avons convenu de publier nos articles sur plusieurs jours plutôt qu'en une seule fois. Les câbles diplomatiques couvrent un éventail de sujets beaucoup plus large que les précédentes divulgations de documents provenant des champs de bataille d'Afghanistan et d'Irak. Cette diffusion progressive nous permet — ainsi qu'à nos lecteurs — d'absorber le matériel et de le replacer dans son contexte. Elle laisse également plus de temps pour des discussions sérieuses (et fructueuses, à mon avis) avec le gouvernement sur ce qui ne devrait pas être divulgué au public. WikiLeaks est une source de matière première, que nous avons utilisée pour écrire des articles sur les relations internationales de l'Amérique. Personne de WikiLeaks n'a eu d'influence sur nos articles, ou n'a été autorisé à les voir avant leur publication. Comme la plupart des sources, WikiLeaks a ses propres motivations. Notre motivation, en fait notre raison d'être, est de fournir des informations et des analyses pour aider

les lecteurs à décider de ce qu'ils pensent du monde. Comme le fait remarquer M. Mercey, WikiLeaks est aussi une histoire. Nous avons beaucoup écrit sur l'organisation, ses difficultés juridiques et organisationnelles et la réaction officielle à ses activités (dans cet article [lien hypertexte], par exemple, et dans d'autres). J'espère que nous continuerons à couvrir le sujet.

...

The government, of course, has the right — under law, and as a matter of common sense — to keep some information secret. When the government fails to do so, as it did in this case owing to a security breach that has reportedly been corrected, then we have to decide what to do with the fallout. In this instance, our choices were these: to ignore the secret documents, knowing they would be widely read anyway, picked over, possibly published without removal of dangerous information, probably used to advance various agendas; or, to study them, put them in context, and publish articles based on them, along with a carefully redacted selection of actual documents. We chose the latter course. — **Bill Keller**

Bien sûr, le gouvernement a le droit – en vertu de la loi et du bon sens – de garder certaines informations secrètes. Lorsque le gouvernement échoue à le faire, comme il l'a fait dans ce cas en raison d'une faille de sécurité qui a d'après ce que nous en savons été depuis corrigée, nous devons décider de ce qu'il faut faire des retombées. En l'occurrence, nos choix étaient les suivants : ignorer les documents secrets, sachant qu'ils seraient de toute façon largement lus, repris, éventuellement publiés sans que les informations dangereuses qu'ils contenaient ne soient supprimées, probablement utilisés pour servir divers agendas ; ou les étudier, les replacer dans leur contexte et publier des articles les concernant, accompagnés d'un assortiment soigneusement édité des documents originaux. Nous avons choisi cette seconde option. - Bill Keller

New York Times, « rubrique » World, 29.11.2010 :
archive.nytimes.com/www.nytimes.com/2010/11/29/world/29askthetimes.html.

Cette réponse de Bill Keller présente le journal comme une instance responsable et apte à couvrir ces documents de manière professionnelle. Les justifications qu'il apporte à ses lecteurs quant à la décision du quotidien de publier ces documents cherchent à prouver les compétences journalistiques du journal (édition, recontextualisation, sélection et explication des documents, etc.). La mise en valeur de ces compétences entre en contraste avec la façon dont il présente WikiLeaks. Le fait qu'il le désigne comme une « source » dotée de « ses propres motivations », là où les siennes reposent sur des compétences et une éthique professionnelles avérées, redouble la distance qu'il cherche à instituer à son égard tout en permettant à ses lecteurs de s'interroger sur l'honorabilité des intentions de ses instigateurs et notamment de celles d'Assange³¹².

Dans le cadre de ces pages spéciales, les journalistes du quotidien affirment également leurs bonnes pratiques journalistiques de façon plus explicite, et sans forcément avoir recours à la dévalorisation de celles de WikiLeaks. C'est le cas lorsqu'ils comparent leur manière de traiter ces câbles diplomatiques avec celles des journalistes qui avaient publié, durant la guerre de Viêt Nam, des documents classés « top secret » afin de prouver que l'armée avait menti aux citoyens

³¹² En effet, cet extrait dépeint Assange comme un individu susceptible de retenir des informations non pour l'intérêt public, mais pour se venger personnellement du portrait qu'a réalisé de lui le *New York Times*.

américains. Ces documents, fournis en 1971 par un ancien analyste du gouvernement américain, Daniel Ellsberg, aux journalistes du *New York Times* ont donné lieu au scandale des *Pentagon Papers*. Ainsi, lorsqu'ils sont interpellés par un lecteur au sujet des différences et similarités entre les *Pentagon Papers* et les dépêches diplomatiques américaines, la rédactrice en chef du journal (*managing editor*), Jill Abramson, répond la chose suivante :

A major similarity is the care with which editors at the Times approached the sensitive material, as true in 2010 as it was in 1971. Editors and reporters in both cases spent months poring over documents, sifting through the material and isolating the most important matters for publication. In the case of the diplomatic cables, the Times contacted the government to hear its objections to publication in the days before publication. In 1971, this was not the case, because the Times feared it could be prevented by the government from publishing. In both cases, Times editors carefully weighed what was responsible and important to publish and what was not. The public's right to know urgent, compelling news about its government's activities guided editorial judgment in both cases.

Une similitude majeure tient au soin avec lequel les rédacteurs du Times ont abordé ce matériel sensible, en 2010 comme en 1971. Dans les deux cas, les rédacteurs et les journalistes ont passé des mois à examiner les documents, à les passer au crible et à isoler les questions les plus importantes pour la publication. Dans le cas des câbles diplomatiques, le Times a contacté le gouvernement pour entendre ses objections à la publication dans les jours précédant celle-ci. En 1971, ce ne fut pas le cas, car le Times craignait que le gouvernement ne parvienne à empêcher la publication. Dans les deux cas, les rédacteurs en chef du Times ont soigneusement pesé ce qu'il était responsable et important de publier et ce qui ne l'était pas. Le droit du public à connaître des nouvelles urgentes et essentielles sur les activités de son gouvernement a guidé le jugement des rédacteurs dans les deux cas.

New York Times, rubrique « World », 29.11.2010:

<http://archive.nytimes.com/www.nytimes.com/2010/11/29/world/29askthetimes.html>.

La rédactrice en chef du quotidien fait ici appel au savoir commun de ses lecteurs sur l'Histoire des États-Unis et sur une figure qui leur est bien connue³¹³, celle qui est aujourd'hui érigée au statut de héros³¹⁴, Daniel Ellsberg. Cette analogie sert moins à comparer la nature des documents qui ont fuité dans les deux cas, ou à confronter la figure d'Ellsberg à celle d'Assange ou Manning, qu'à valoriser les compétences journalistiques dont ont fait preuve les journalistes du quotidien en 1971 comme en 2010. Ces compétences professionnelles sont non seulement liées, dans ce cas, à des critères purement pratiques (savoir caviarder un texte, sélectionner des

³¹³ Si dans le cadre de cet extrait le rappel est effectué en premier lieu par le lecteur qui pose la question des similarités et différences entre les *Pentagon Papers* et la diffusion des câbles diplomatiques, la même analogie est réalisée en amont par la rédactrice en chef dans la réponse qu'elle formule à deux critiques portant sur la décision du *New York Times* de publier ces dépêches. Cette analogie ne nécessite donc pas l'interpellation préalable d'un lecteur à ce sujet pour être mentionnée. Dans ce cas comme dans l'autre, les deux événements sont mis en relation pour éclairer le dilemme auquel ont fait face les journalistes du *New York Times* en 1971 comme en 2010 au moment de publier ces documents et la façon dont ils l'ont résolu.

³¹⁴ Plusieurs auteurs se sont intéressés à la comparaison du cadrage médiatique de Daniel Ellsberg et d'Edward Snowden dans les médias américains. Alors que le premier fût traité comme un « héros » par les médias, le second fait figure de « traître » à la nation. Qin avance l'hypothèse que ce changement de cadrage médiatique est dû aux attentats du 11 septembre 2001, les médias s'axant depuis sur un cadrage de type « sécurité nationale » (Qin, 2015 : 172). Sur la distinction de traitement médiatique entre Ellsberg et Snowden, voir également Moretti (2014).

documents pertinents, etc.), mais aussi à des critères éthiques, soit à la possibilité de résoudre un dilemme moral important : faut-il ou non, au nom de l'intérêt commun, diffuser des informations classifiées ? Et c'est en explicitant la solution apportée à ce dilemme en 2010, soit une solution déterminée par les principes du journalisme et en particulier celui de faire primer le droit à l'information, que la rédactrice en chef valorise les pratiques des journalistes du *New York Times*.

Mais Jill Abramson justifie également implicitement la décision de publier ces documents en mentionnant le fait que le quotidien a contacté le gouvernement américain avant leur diffusion. Cet élément est évoqué dans différents articles du *New York Times* qui mentionnent les échanges entretenus préalablement avec le Pentagone afin que la couverture médiatique des différentes fuites cause le moins de sanctions possibles de la part du gouvernement américain³¹⁵. Ces échanges peuvent apparaître comme une façon de rassurer les lecteurs et justifier les décisions et actions du journal, mais également comme une façon qu'a le quotidien de se protéger légalement contre les sanctions qui pourraient être prises à son encontre.

Donnons une dernière illustration de la façon dont le *New York Times* met en avant ses qualités professionnelles afin de répondre aux critiques de ses lecteurs. Cet exemple apparaît sous la forme d'un article d'opinion rédigé par David Brooks, chroniqueur du *New York Times* :

For him, it's easy. But for everyone else, it's hard. My colleagues on the news side of this newspaper do not share Assange's mentality. As the various statements from the editors have made abundantly clear, they face a much thornier set of issues.

As journalists, they have a professional obligation to share information that might help people make informed decisions. That means asking questions like: How does the U.S. government lobby allies? What is the real nature of our relationship with Pakistani intelligence? At the same time, as humans and citizens, my colleagues know they have a moral obligation not to endanger lives or national security.

The Times has thus erected a series of filters between the 250,000 raw documents that WikiLeaks obtained and complete public exposure. The paper has released only a tiny percentage of [the cables](#). Information that might endanger informants has been redacted. Specific cables have been put into context with broader reporting.

Pour lui [Assange], c'est facile [décision d'exposer des secrets]. Mais pour tous les autres, c'est dur. Mes collègues du journal qui travaillent aux informations ne partagent pas la mentalité d'Assange. Comme les diverses déclarations de la rédaction l'ont clairement montré, ils sont confrontés à un ensemble de problèmes beaucoup plus épineux. En tant que journalistes, ils ont l'obligation professionnelle de partager les informations qui pourraient aider les gens à prendre des décisions éclairées. Cela implique de poser des questions du type : Comment le gouvernement américain fait-il pression sur ses alliés ? Quelle est la nature réelle de nos relations avec les services de renseignement pakistanais ? En même temps, en tant qu'êtres humains et en tant que citoyens, mes collègues savent qu'ils ont l'obligation morale de ne pas mettre en danger des

³¹⁵ Notamment « A Note From the Editors » et « The Iraq Archive: The Strands of a War », rubrique « World », 22.10.2010. On peut voir en ces précautions du journal une façon également de ne pas se mettre à dos un gouvernement qu'il soutient par ailleurs et qui n'est pas le seul mis en cause par les fuites de WikiLeaks. L'on peut se demander si le quotidien aurait pris autant de précautions avec le gouvernement américain si ces fuites étaient apparues lors de la présidence Bush ou Trump, et non celle Obama.

vies ou la sécurité nationale. Le Times a donc érigé une série de filtres entre les 250'000 documents bruts que WikiLeaks a obtenus et leur exposition publique complète. Le journal n'a diffusé qu'un infime pourcentage des câbles. Les informations qui pourraient mettre en danger des informateurs ont été censurées. Les câbles spécifiques ont été mis en contexte au travers de reportages plus vastes.

New York Times, rubrique « Opinion », 29.11.2010 :
<https://www.nytimes.com/2010/11/30/opinion/30brooks.html>.

Cet extrait réalise une action analogue à la réponse de Bill Keller et à celle de Jill Abramson : il décrit les compétences professionnelles des journalistes du *New York Times*, compétences nécessaires au traitement et à l'évaluation de la pertinence d'une information pour le bien commun et la prise de « décisions éclairées » des citoyens américains. Si la mise en valeur des compétences du quotidien s'accompagne de la dévalorisation de celles de WikiLeaks, cette dépréciation vise cette fois-ci directement Julian Assange. Elle s'opère par le type de « mentalité » que le chroniqueur impute à Assange et qu'il oppose à celle des journalistes du *New York Times*. Cette mentalité renvoie à ce que le journaliste décrit en amont comme étant son « état d'esprit » (*mindset*), soit un état d'esprit guidé par l'« anarchis[me] vieux jeu » d'Assange qui rend aisée, selon le chroniqueur, la décision de publier des secrets d'État³¹⁶.

Ainsi, cette chronique distingue des instances comme le *New York Times* de celles comme WikiLeaks en rabattant, dans ce cas, l'existence de la seconde sur les traits de personnalité et les motivations politiques de son fondateur – dont sa tendance au rejet de l'autorité, notamment gouvernementale, qui faciliterait, voire encouragerait, la diffusion de secrets d'État. En dépeignant Assange, et par extension WikiLeaks, comme un « anarchiste vieux jeu », le chroniqueur lui refuse ainsi l'appartenance à la communauté des journalistes, celle-ci même qui se développe autour de l'aptitude à évaluer la pertinence d'une information pour l'intérêt public et à traiter des informations de sorte qu'elles ne mettent pas en danger des vies.

³¹⁶ « Far from respecting authority, Assange seems to be an old-fashioned anarchist who believes that all ruling institutions are corrupt and public pronouncements are lies. For someone with his mind-set, the decision to expose secrets is easy. If the hidden world is suspect, then everything should be revealed. », *New York Times*, « *The Fragile Community* », rubrique « Opinion », 29.11.2010.

L'ÉCHEC DE LA REPRÉSENTATION MÉDIATIQUE OU LA RÉDUCTION ONTOLOGIQUE DE WIKILEAKS

Comme nous l'avons vu, la « flexibilité sémantique » (Kaufmann, 2012 : 20) et ontologique de WikiLeaks ne résiste pas à sa convocation dans l'espace public. Appelé à répondre publiquement de ses actes, WikiLeaks s'exprime dans les médias de masse à travers deux de ses membres : son porte-parole, Daniel Schmitt (Domscheit-Berg), et son fondateur, Julian Assange. Mais c'est principalement ce dernier qui se présente pour s'exprimer au nom de WikiLeaks. Tout en endossant la catégorie de « fondateur », Assange cherche à y présenter WikiLeaks en préservant son ontologie plurielle. Or, ce projet est mis à mal lorsque des instances telles que le *New York Times* ne ratifient pas le collectif qu'il cherche à performer par son énonciation, ce même collectif qui trouve une existence dans le discours public du site Internet de WikiLeaks. Le travail de *représentation politique* de WikiLeaks opéré par Assange ne passe donc pas l'épreuve de sa *représentation médiatique*. La situation est toute autre dans le cas de Daniel Domscheit-Berg qui est lui autorisé, en tant que porte-parole, à endosser une posture en *nous*, et à faire exister ainsi le collectif WikiLeaks dans le journal.

C'est principalement la catégorie par laquelle sont introduits les propos d'Assange qui est en cause. L'usage de la catégorie de « fondateur de WikiLeaks » et les activités et propriétés que le quotidien associe à celle-ci obstruent la « dé-figuration » du singulier nécessaire à la représentation d'un collectif. À ce premier obstacle s'ajoute le recalibrage énonciatif dont fait l'objet l'énonciation d'Assange : en ressaisissant en *il* une parole qui s'exprime en *nous*, le *New York Times* tend à annihiler le caractère collectif de WikiLeaks. L'entité qu'Assange cherche à faire exister par ses mots publiquement finit par se confondre avec lui-même. Ces procédés discursifs amènent le journal à produire un lien de personnification entre Assange et WikiLeaks, soit un lien qui unit étroitement un individu à une *chose* dont il peine à se différencier. Alors que le représentant parle au nom d'un collectif ou d'une institution absents dont il se distingue, la personnification accole dans une relation directe l'objet représenté à son représentant et brouille la responsabilité des actes et paroles qu'il émet. L'écrasement de WikiLeaks sous le poids de la singularité d'Assange l'empêche d'endosser une posture suffisamment distante lui permettant de présentifier un collectif dans l'espace public médiatique. Au contraire, il réduit WikiLeaks à un site Internet dont Assange serait non seulement le fondateur, le représentant, mais aussi le principal responsable. Dans ce cadre, le nom propre « WikiLeaks » ne peut fonctionner comme un « nom collectif » (Jayyusi, 2010 : 65).

La constitution de ce lien de personnification dans le *New York Times* est d'autant plus prégnante qu'elle permet aux journalistes du quotidien de prendre de la distance vis-à-vis des activités d'Assange qu'ils situent dans l'activisme et parfois même dans l'anarchisme. Lui déniait l'accès à la collectivité des journalistes, ainsi que le professionnalisme qui la caractérise, cette prise de distance permet aux journalistes de réaffirmer en arrière-fond les critères du « bon » journalisme. Le journal fait ainsi un usage instrumental de WikiLeaks et de Julian Assange : il s'agit de les traiter comme des « sources » leur ayant donné accès aux fuites et non comme des partenaires médiatiques, posture que le journal ne cessera de rappeler tout au long de l'année 2010³¹⁷. Nous avons vu que cette prise de distance permettait au journal de préserver le monopole médiatique face à de nouvelles entités hybrides comme WikiLeaks. Mais celle-ci sert également deux autres buts : se protéger des représailles légales à son endroit par la justice américaine ; répondre aux nombreuses critiques émises par ses lecteurs pour avoir décidé de couvrir et publier des documents volés. Attaqué de tous les fronts, le *New York Times* est appelé à justifier sa décision de couvrir ces documents, que ce soit auprès du gouvernement de son pays ou de ses lecteurs. Il le fait en prenant publiquement ses distances avec WikiLeaks et Julian Assange et en réitérant ses bonnes pratiques professionnelles.

Revenons au lien de personnification qu'instituent des instances comme le *New York Times* et précisons un élément important. Cette personnification n'est pas uniquement le fait du quotidien, elle est également celui de deux autres acteurs : Assange qui joue sur l'ambiguïté du lien qui l'unit à WikiLeaks avant de basculer dans le rôle assumé du directeur de WikiLeaks, un directeur qui se présente à la fois comme le dirigeant d'un *nous* et la personnification d'un *ça* ; celui des politiciens et représentants du gouvernement américain qui érigent Assange comme le responsable de WikiLeaks³¹⁸. La personnification de WikiLeaks par Julian Assange dans le *New York Times* va ainsi s'accroître avec l'émergence de la controverse politico-

³¹⁷ Il faudra attendre la demande officielle, formulée en 2019 par le gouvernement américain à la Grande-Bretagne, d'extradition d'Assange, sur lequel pèsent plus de 17 chefs d'accusation, pour que les journalistes s'indignent du sort que lui réserve la justice américaine et s'inquiètent des conséquences d'une telle inculpation pour la liberté de la presse et la protection des journalistes. Alors qu'ils ont été nombreux à lui refuser publiquement le statut de journaliste, offrant une assise au gouvernement américain et à ses juristes pour qu'ils fassent de même, cette nouvelle inquiétude inscrit les activités d'Assange et de WikiLeaks dans la lignée des activités journalistiques. Nous reviendrons sur cet enjeu en conclusion de cette thèse.

³¹⁸ Notre but n'est pas ici de dépeindre le *New York Times* ou plus généralement les médias comme des instances instrumentales et manipulatrices qui cherchent à tout prix un bouc émissaire. Cette personnification est autant le fait du journal, qui assure par ce procédé la cohésion sociale de ses journalistes et de son lectorat, celui d'Assange, qui peine à préserver une posture de relative extériorité face à WikiLeaks et qui se prête donc facilement à sa personnification, que celui des représentants politiques et gouvernementaux américains, qui désignent ainsi un coupable.

juridique qui se déploie aux États-Unis en 2010 et qui vaut à Assange, en 2019, d'être inculpé par un Grand Jury américain de plus de 17 chefs d'accusation³¹⁹. Interprétée par de nombreux journaux comme une infraction au premier amendement de la Constitution américaine, cette inculpation inquiète le *New York Times*, moins pour le sort qu'elle réserve à Assange que pour celui de la presse américaine en général et des risques de censure qu'elle encourt à travers les mesures conservatrices et liberticides entreprises par son gouvernement.

Mais cette personnification est également à penser en fonction de ce qu'elle permettra à Assange de réaliser. En effet, cette personnification sera, comme nous le verrons dans notre partie suivante, la condition de félicité de la dénonciation que celui-ci formulera en août 2010 lorsqu'il sera accusé par deux femmes suédoises de viol et d'agression sexuelle. Jouant sur la personnification de WikiLeaks et la désingularisation de l'affaire judiciaire, Assange parviendra à proposer une version alternative et politique des faits qui lui seront reprochés en dénonçant un complot orchestré par le gouvernement américain pour faire taire WikiLeaks. Cette dénonciation, qui trouvera un large soutien politique et citoyen, s'appuie donc sur le travail de personnification effectué en amont par la presse pour faire du corps propre d'Assange le lieu d'une attaque qui viserait en réalité WikiLeaks. Par ailleurs, la personnification opérée par des instances comme le *New York Times* a depuis trouvé un écho sur le site Internet de WikiLeaks. En effet, Assange y figure désormais à la troisième personne en tant que fondateur attitré, montrant que sa personnification médiatique et politique a fait retour sur sa scène d'origine et transformé les modalités de sa figuration initiale.

³¹⁹ Cette responsabilité aurait sans doute été plus difficile à établir si Assange était resté dans l'anonymat ou s'il s'était présenté, à l'image de Daniel Domscheit-Berg, comme le porte-parole de WikiLeaks.

9. UNE INSTITUTION MÉDIATIQUE DIRIGÉE. PREMIÈRES APPARITIONS DE WIKILEAKS ET DE JULIAN ASSANGE DANS *LE TEMPS*

Ce nouveau chapitre s'attache à ressaisir l'émergence de Julian Assange et de WikiLeaks dans l'espace public médiatique suisse romand. Dans une visée comparative, nous nous intéresserons à la façon dont le journal de référence suisse *Le Temps* introduit ces deux entités discursives à ses lecteurs. Nous tenterons ainsi dans les pages qui suivent de répondre aux questions suivantes : quand et comment Assange apparaît-il dans le *Temps* ? Quelles catégories les journalistes privilégient-ils pour l'introduire, lui et WikiLeaks ? Quel lien constituent-ils entre eux ? Comment le journal se positionne-t-il par rapport à l'émergence d'un nouvel acteur médiatique susceptible de remettre en cause les pratiques de ses journalistes ? Comment attire-t-il l'attention de ses lecteurs sur des fuites qui ne les concernent pas directement ? Ces interrogations nous permettront d'apprécier le cadrage médiatique que privilégie un journal qui n'est pas directement concerné par les événements qu'il médiatise. Plus généralement, elles nous permettront d'observer si *Le Temps* 1) aligne sa narration sur celle de son homologue américain, 2) ratifie ou non l'existence du collectif WikiLeaks que cherche à représenter publiquement Julian Assange au début de l'année 2010 dans l'espace public médiatique³²⁰.

AU COMMENCEMENT, UN SITE INTERNET

Le premier article que *Le Temps* destine à WikiLeaks est publié le 20 février 2008. Il relate les conséquences juridiques pour WikiLeaks de la diffusion d'une fuite prouvant une affaire de blanchiment d'argent de la banque suisse Julius Bär dans l'une de ses filières des îles Caïmans :

ACCUSATIONS

Julius Bär fait fermer un site internet américain

La banque zurichoise a obtenu gain de cause contre Wikileaks.org, qui publiait des documents portant sur une affaire de blanchiment aux îles Cayman.

Le Temps, rubrique « économie », 20.02.08 :

<https://www.letemps.ch/economie/julius-bar-fermer-un-site-internet-americain>.

³²⁰ Contrairement au chapitre précédent, nous nous focaliserons sur les premières apparitions d'Assange et de WikiLeaks dans le quotidien au début de l'année 2010. Ce choix se justifie par le fait que les allégations de viol et d'agression sexuelle portées par deux femmes suédoises en août 2010 contre Julian Assange, objet de notre prochain chapitre, prendront une place considérable dans le traitement médiatique que le journal suisse réservera à Julian Assange et à WikiLeaks en 2010. Elles signeront également le parti pris affiché du journal en faveur de la personne d'Assange, ce qui n'était pas forcément le cas avant cela.

Un événement qui interpelle les lecteurs du *Temps*

L'événement narré par le journaliste du *Temps* se justifie par le fait qu'il touche directement les lecteurs du quotidien : il concerne les actions répréhensibles passées d'une banque suisse et les tentatives de celle-ci d'étouffer dans l'œuf leur divulgation auprès d'un large public. Ces tentatives se traduisent par la demande formulée par la banque auprès d'un juge américain de suspendre le site Internet Wikileaks.org qui a publié des documents portant sur ces actions. En plus de revenir longuement sur le contenu des documents publiés et sur le suivi de cette affaire de blanchiment d'argent, l'article apporte des précisions sur WikiLeaks, qu'il évoque principalement comme un dispositif sociotechnique indexé sur le journalisme et l'activisme, ainsi que sur le contexte américain. En effet, le titre de l'article catégorise WikiLeaks comme un « site internet américain », tandis que le corps du texte désigne ses créateurs comme « des journalistes et des activistes libertaires américains » :

Censuré en Chine depuis des années, le site Wikileaks.org vient d'être déconnecté à la demande d'une banque suisse, Julius Bär. Ce site créé par des journalistes et des activistes libertaires américains permet aux whistleblowers - dits « lanceurs d'alerte » en bon français - de publier anonymement des documents compromettants. Depuis sa création en 2006, Wikileaks a vu juste plusieurs fois, en publiant par exemple un rapport secret sur les activités de blanchiment de l'ex-président kenyan Arap Moi ou sur les techniques de torture en vogue à Guantanamo. Le site a été menacé de fermeture à de très nombreuses reprises.

Le Temps, rubrique « économie », 20.02.08 :
<https://www.letemps.ch/economie/julius-bar-fermer-un-site-internet-americain>.

L'on peut comprendre l'inférence que réalise le journaliste quant à l'origine du site et de ses fondateurs par le contexte géographique de la dispute qui oppose WikiLeaks à Julius Bär dans le cadre de cette affaire, une querelle qui prend place devant une cour californienne, dans la mesure où l'adresse DNS du site Internet de WikiLeaks est à cette époque américaine. Ces catégorisations révèlent une certaine méconnaissance du journaliste par rapport à WikiLeaks. Celle-ci se traduit également par la longévité et la réputation qu'il accorde au site (« censuré en Chine depuis des années » ; « a vu juste plusieurs fois » ; « menacé de fermeture à de très nombreuses reprises »). Rappelons que cet article paraît en février 2008, soit une année seulement après le lancement officiel du site Internet de WikiLeaks.

Ce premier article est également intéressant pour trois autres éléments : 1) parce qu'il fait état des réactions des blogueurs et journalistes américains à la décision de la cour californienne de suspendre le site Internet wikileaks.org ; 2) parce qu'il aborde les « responsables du site » ; 3)

parce qu'il introduit brièvement Daniel Domscheit-Berg (Schmitt dans l'article) comme l'« un des responsables de WikiLeaks » :

Cette décision de la cour fait grand bruit depuis sur les blogs et dans la presse aux États-Unis, où de nombreuses voix dénoncent une entorse au premier amendement de la Constitution qui garantit la liberté d'expression. (...) Julius Bär reproche aux responsables du site d'avoir publié des documents sur une affaire de blanchiment qui aurait impliqué la banque aux îles Cayman en 2002 et 2003. (...) Vendredi dernier, Daniel Schmitt, un des responsables de WikiLeaks, a publié un article dans lequel il résume les accusations portées par Rudolf Elmer.

Le premier point relate l'indignation d'acteurs attachés au milieu de l'information concernant la censure dont fait l'objet WikiLeaks, une indignation qui prend la forme d'une dénonciation d'une entorse au premier amendement de la Constitution américaine. À nouveau, WikiLeaks est intimement associé au contexte et à la législation américains : l'événement est d'emblée ressaisi comme un enjeu, pour les acteurs de l'information américains, concernant la liberté d'expression censée être protégée par la Constitution américaine. Les second et troisième points touchent quant à eux à la structure hiérarchique de WikiLeaks. En abordant les « responsables » du site, le journal associe des acteurs, qu'il identifie pour certains, à la direction de WikiLeaks. C'est ainsi que l'une des places produites par la catégorie de « responsable » est occupée par Daniel Domscheit-Berg, ici autorisé à réaliser des actions au nom de la direction de WikiLeaks, notamment la rédaction et la publication d'articles résumant le cas dont il est question. Or, le fait qu'il soit présenté comme l'« un des responsables du site » et non comme « le responsable du site » prête à WikiLeaks une structure potentiellement collective. En effet, elle suppose d'autres responsables.

Ce premier article présente ainsi WikiLeaks aux lecteurs du *Temps* comme un site Internet américain à la réputation déjà bien établie qui serait le produit de l'activisme d'un collectif de journalistes et de militants libertaires³²¹. La création du site Internet, qui incite et favorise l'action des *whistleblowers*, peut être ressaisie par les lecteurs comme l'expression de cet activisme. Un activisme susceptible d'éveiller leur curiosité et une première forme de jugement

³²¹ L'extrait susmentionné du *Temps* n'explicite pas la notion « libertaire » ni évoque son origine : est-elle le fait d'un journaliste familier du milieu hacker et de son jargon ou la reprise d'une catégorisation énoncée ailleurs et dont l'origine s'est perdue dans le flux d'informations propre au traitement médiatique (Servais, 2013) ? Le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales renvoie le terme « libertaire » à une doctrine en faveur de « la liberté individuelle absolue » (<https://www.cnrtl.fr/definition/libertaire>). Nous avons vu précédemment que ce terme résonnait avec la culture hacker. En effet, les hackers sont nombreux à partager l'idéal de liberté absolue, que ce soit dans la liberté d'expression individuelle, le *do-it-yourself* ou le partage de connaissances et le libre-échange d'informations. L'on peut cependant distinguer, comme nous l'avons vu, entre libertaires et libertariens.

de leur part dans la mesure où il s'exprime, dans le cadre de cette affaire, par l'exposition des mauvais agissements d'une institution privée de leur pays.

La diffusion du « *Collateral Murder* » ou l'émergence d'une entité hybride

Hormis un autre article portant sur la levée des sanctions imposée à WikiLeaks par la cour californienne qui paraît un mois plus tard, il faut attendre deux ans, avec la diffusion de la vidéo du *Collateral Murder*, pour que le journal suisse couvre à nouveau l'actualité de WikiLeaks. Ainsi, le 6 avril 2010, le journal reprend des informations de l'Agence France-Presse (AFP) qui thématise le contenu et la diffusion de cette vidéo :

IRAK

Une vidéo embarrassante pour l'armée américaine

Un enregistrement vidéo mis en ligne cette semaine par un site affirmant mettre à la disposition du public des informations sensibles montre comment un raid américain a abouti à la mort de deux journalistes de l'agence Reuters en 2007

Le Temps, rubrique « Monde », 06.04.10 :
<https://www.letemps.ch/monde/une-video-embarrassante-larmee-americaine>.

Cet article introduit WikiLeaks en désignant sa nature (« un site »), son destinataire (le « public ») et la matière première de ses publications (« des informations sensibles »). Si le chapeau ne précise pas d'emblée son nom, le début de l'article indique qu'il s'agit de Wikileaks.org :

Le site internet Wikileaks.org, spécialisé dans la diffusion de contenus sensibles, a rendu public lundi la vidéo d'un raid d'un hélicoptère de l'armée américaine qui a provoqué il y a trois ans la mort de deux employés de l'agence Reuters et de plusieurs autres personnes.

Le Temps, rubrique « Monde », 06.04.10 :
<https://www.letemps.ch/monde/une-video-embarrassante-larmee-americaine>.

Contrairement à l'article précédent, celui-ci ne fait pas mention des responsables du site ni du collectif à son origine. Les actions entreprises normalement et moralement par des individus (mettre en ligne, rendre public, préciser, etc.) ne sont pas imputées à ses membres, mais à

WikiLeaks, qui se transforme par le biais du discours journalistique en un acteur à part entière responsable de l'obtention et de la diffusion de cette vidéo :

Wikileaks ne précise pas comment ont été obtenues ces images spectaculaires tournées en juillet 2007, et visibles sur le site ainsi que sur Youtube.

Le Temps, rubrique « Monde », 06.04.10 :
<https://www.letemps.ch/monde/une-video-embarrassante-larmee-americaine>.

L'article fait ainsi coexister dans son discours deux des ontologies énoncées sur le site Internet de WikiLeaks : c'est à la fois un dispositif sociotechnique, mais aussi un acteur agissant auquel il est possible d'attribuer la paternité d'actions et d'intentions indépendamment des acteurs qui le régissent. Le troisième mode ontologique sous lequel paraît WikiLeaks dans cet article s'appuie précisément sur la faculté d'agir qui lui est attribuée par l'énonciateur du discours médiatique, et qui se traduit ici par la formule « WikiLeaks se présente comme » :

WikiLeaks se présente comme une organisation non lucrative financée notamment par des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes d'investigation, et le public.

Le Temps, rubrique « Monde », 06.04.10 :
<https://www.letemps.ch/monde/une-video-embarrassante-larmee-americaine>.

Dès lors, WikiLeaks, en tant qu'acteur agissant, se voit reconnaître l'autorité de s'auto-catégoriser comme « une organisation non lucrative ». Cette troisième forme ontologique réhabilite en quelque sorte les acteurs humains, en suggérant un mode structuré d'organisation et de coopération. Elle redessine, de l'intérieur, les contours de cet être hybride, et ancre WikiLeaks dans les domaines de l'activisme et du journalisme en mentionnant ses sources de financement. Cette triple ontologie a pour effet de ne pas réduire WikiLeaks à une simple interface virtuelle. Mais en contrepartie, elle complique sa ressaisie catégorielle pour les journalistes et les lecteurs du *Temps*.

Un site, un fondateur

Contrairement aux vives réactions suscitées par la publication de cette vidéo outre-Atlantique, le *Collateral Murder* n'occasionnera pas de grande couverture médiatique en Suisse romande. Outre *Le Temps*, le journal généraliste *Le Matin* fait référence à la vidéo grâce à la reprise de l'article de l'AFP, tandis que le journal *24 heures*, autre grand quotidien de référence de cette

région linguistique, n'aborde pas le sujet³²². Ce manque d'attention peut s'expliquer par le fait que la vidéo concerne une bavure qui n'a pas eu lieu en Suisse et que son intérêt pour les citoyens suisses reste marginal. En effet, l'événement relaté donne moins de prises à la constitution d'un débat public portant, par exemple, sur les actions et la place de l'armée en Suisse.

Mais cette explication reste hypothétique, dans la mesure où la diffusion en juillet 2010 d'une série de documents portant sur l'implication de l'armée américaine en Afghanistan (*Afghan War Diary*) par WikiLeaks et ses médias partenaires va amener *Le Temps*, et les journaux susmentionnés, à couvrir sérieusement l'actualité de WikiLeaks. La collaboration de WikiLeaks avec de grands titres européens et étatsuniens pour l'analyse et la diffusion de ces fuites n'est certainement pas étrangère à l'engouement que commencent à porter des journaux comme *Le Temps* aux activités et documents publiés par WikiLeaks. En effet, outre l'intérêt que suscite le contenu de ces fuites pour la compréhension de la géopolitique américaine, la coordination de leur couverture médiatique par des journaux prestigieux, dont certains ne sont pas concernés par ces fuites, est un événement en soi qu'il s'agit de couvrir. L'on peut ajouter à cette première raison des logiques concurrentielles : si des journaux importants parlent de ces fuites, alors il faut en parler aussi³²³.

C'est ainsi que dès le 26 juillet 2010, *Le Temps* fait part de la diffusion de ces documents en publiant deux articles, l'un repris à l'Agence France-Presse (AFP), l'autre à l'Agence Télégraphie Suisse (ATS) :

³²² Nous avons obtenu ces informations en réalisant une recherche sur le site Europresse.

³²³ Sur la tension entre les logiques concurrentielles et le dévouement au bien public, voir Kovach et Rosenstiel (2014 [2001]) ainsi que Sonnac (2006).

AFGHANISTAN

Les documents qui donnent un autre visage à la guerre

Le site Wikileaks a diffusé des dizaines de milliers d'archives secrètes jetant une lumière crue sur la guerre en Afghanistan, avec des révélations sur les victimes civiles et les liens supposés entre les services secrets pakistanais et les insurgés

AFGHANISTAN

Wikileaks.org défend la divulgation de documents secrets

Le fondateur du site Internet d'information, Julian Assange a défendu lundi la publication dans la presse de milliers de documents confidentiels ayant trait à la guerre en Afghanistan. Ces rapports top secret ont suscité la colère du gouvernement américain

Le Temps, rubrique « Monde », 26.07.10 :

<https://www.letemps.ch/monde/documents-donnent-un-visage-guerre> (AFP) et <https://www.letemps.ch/monde/wikileaksorg-defend-divulgation-documents-secrets> (ATS).

Ces deux articles reviennent sur la diffusion de ces documents. Tous deux introduisent et accordent une place privilégiée au « fondateur de WikiLeaks », Julian Assange, autorisé à défendre les actions entreprises par WikiLeaks sur son site Internet. Celui de l'ATS le fait dans son chapeau déjà, comme l'indique l'extrait de droite ci-dessus. Celui de l'AFP (gauche), le fait dans son deuxième paragraphe, le premier étant dédié à la couverture médiatique de ces fuites comme un événement en soi :

Au total, environ 92'000 documents remontant à 2004 ont été divulgués dimanche après avoir été transmis au *New York Times*, au quotidien britannique *The Guardian* et à l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel*. Pour le Guardian, ces documents brossent « un portrait dévastateur d'une guerre en train d'échouer ».

La publication de ces archives militaires par le site *Wikileaks* a provoqué la colère de la Maison Blanche. Mais le fondateur de ce site spécialisé dans le renseignement, Julian Assange, s'est justifié en affirmant que « le bon journalisme est controversé par nature ».

Le Temps, rubrique « Monde », 26.07.10 :

<https://www.letemps.ch/monde/documents-donnent-un-visage-guerre> (AFP).

Le Temps associe ainsi presque immédiatement WikiLeaks, catégorisé comme un site Internet – dans un cas, un « site spécialisé dans le renseignement », dans l'autre, un « site Internet d'information » – au nom de Julian Assange³²⁴. Cependant, le lien opéré par la catégorie de « fondateur » prend une forme sensiblement différente dans les deux cas, et ce bien que la principale information relayée soit la même. Comme le montre le premier extrait, l'AFP attribue la publication des documents à WikiLeaks, mais la justification de cette publication à Julian

³²⁴ Cette association apparaît précocement aux yeux des lecteurs du *Temps* au sens où ce sont les premiers articles du quotidien à parler de WikiLeaks. Cette association est, à ce moment-là, déjà bien établie dans l'espace public médiatique américain.

Assange. Cela ne réduit pas nécessairement WikiLeaks à un seul individu : Assange est ici un fondateur qui détient l'autorité nécessaire à la légitimation des activités de WikiLeaks, et potentiellement de ses contributeurs, et à sa mise en visibilité dans les médias. Dans le second cas, celui de l'ATS, le glissement entre les activités de WikiLeaks et celle de son fondateur se fait captieusement. En effet, la même action – défendre la publication de ces documents – est d'abord attribuée à WikiLeaks dans le titre, avant d'être assignée à Assange en tête d'article :

Wikileaks.org défend la divulgation de documents secrets

Le fondateur du site Internet d'information, Julian Assange a défendu lundi la publication dans la presse de milliers de documents confidentiels ayant trait à la guerre en Afghanistan.

Ce glissement accole les actions de WikiLeaks à celles d'Assange et lui en attribue la paternité. Contrairement à l'AFP, qui traite du contenu des documents publiés et de la couverture qu'en font les médias partenaires de WikiLeaks, l'article de l'ATS s'arrête principalement sur l'émergence de WikiLeaks dans le paysage médiatique. Ce faisant, il accorde une large place à la personne de son fondateur. Outre la catégorie même de « fondateur », quatre autres catégorisations sont employées afin de présenter Assange : son âge « 39 ans », son domaine d'activité, et par là, sa spécificité, « ancien hacker et informaticien », et sa nationalité « australien » :

«Le bon journalisme est controversé par nature», affirme au journal britannique «The Guardian» Julian Assange, 39 ans, un ancien hacker et informaticien australien. «C'est le rôle du journalisme que de s'en prendre aux puissants et lorsqu'ils sont mis au défi, il y a toujours des réactions».

Le Temps, rubrique « Monde », 26.07.10 :

<https://www.letemps.ch/monde/wikileaksorg-defend-divulgation-documents-secrets> (ATS).

Ces catégories brossent un premier portrait d'Assange auprès des lecteurs du *Temps* et participent à forger son ethos. Celui-ci s'articule autour des inférences qui sont faites à partir de la catégorie de « hacker » et celle d'« informaticien », catégories qui prises ensemble sont susceptibles de s'apparenter dans l'« imaginaire social » (Amossy, 2016 : 96-97) au « stéréotype » du pirate informatique. Mais l'ethos de Julian Assange n'est pas uniquement façonné par le discours journalistique. Il se constitue également à partir de ses propres mots (ethos discursif) qui prennent la forme d'un jugement restitué dans les deux articles du quotidien par le discours rapporté direct :

La publication de ces archives militaires par le site WikiLeaks a provoqué la colère de la Maison-Blanche. Mais le fondateur de ce site spécialisé dans le renseignement, Julian Assange, s'est justifié en affirmant que « le bon journalisme est controversé par nature ». (AFP)

Ces rapports top secret ont suscité la colère du gouvernement américain (fin de chapeau). « Le bon journalisme est controversé par nature », affirme au journal britannique « The Guardian » Julian Assange, 39 ans, un ancien hacker et informaticien australien. « C'est le rôle du journalisme que de s'en prendre aux puissants et lorsqu'ils sont mis au défi, il y a toujours des réactions ». (ATS)

Ces paroles sont organisées dans le texte des deux articles de façon à ce qu'elles apparaissent comme une réponse à « la colère » du gouvernement américain à la suite de la diffusion de ces documents. Cet enchaînement séquentiel fait deux choses. D'une part, il octroie à Assange l'autorité nécessaire à l'évaluation et à l'énonciation publique des critères définissant le bon journalisme. Ces articles ne le désignent pourtant pas comme un « journaliste » ni ne l'associent clairement au journalisme. L'article de l'ATS le lie toutefois indirectement à ce domaine par la catégorisation de WikiLeaks en tant que « site Internet d'information », là où l'AFP lui préfère la catégorie de « site spécialisé dans le renseignement ». La justification de cette prise de parole publique et l'expertise qu'elle suggère ne vont donc pas de soi et le lecteur serait en droit de se demander ce qui permet d'accorder du crédit à la parole d'Assange.

D'autre part, cet enchaînement introduit les lecteurs du *Temps*, et plus généralement les lecteurs des journaux qui reprennent les dépêches de ces deux agences de presse, à la controverse politique en train de naître aux États-Unis à la suite de ces publications. Plus encore, ces médias lui offrent une scène locale sur laquelle se jouer et de nouveaux publics. À l'instar du *New York Times*, ces articles opposent un acteur institutionnel, le gouvernement américain, à un être singulier Julian Assange, tous deux inscrits dans une relation d'action-réaction conflictuelle. La réaction du gouvernement américain et la justification de Julian Assange à sa colère sont ainsi deux composants de ce début de controverse. Controverse qui tend à faire de Julian Assange le responsable de WikiLeaks, comme en témoigne déjà la conclusion de l'article de l'ATS :

En mai dernier, Julian Assange s'est vu brièvement confisquer son passeport par les autorités australiennes et, selon lui, ses avocats lui ont recommandé en juin de ne pas se rendre aux Etats-Unis. Le gouvernement américain a plusieurs fois critiqué le site, soulignant que ces fuites à la presse menaçaient la sécurité du pays.

Le Temps, rubrique « Monde », 26.07.10 :
<https://www.letemps.ch/monde/wikileaksorg-defend-divulgation-documents-secrets> (ATS).

Assange directeur ou personnification de WikiLeaks ?

Un jour plus tard, le 27 juillet 2010, *Le Temps* publie deux nouveaux articles sous sa rubrique « International » portant sur les documents diffusés la veille. Le premier article est rédigé par le correspondant du quotidien à New York, Luis Lema. Le second est le fait du journaliste Mehdi Atmani. Ces articles catégorisent Julian Assange de façons très différentes, et révèlent deux conceptions distinctes du modèle organisationnel que constituerait WikiLeaks. L'article de Lema se concentre sur le contenu des fuites et sur la réaction du gouvernement américain à ces fuites. Il est intéressant à analyser dans la mesure où il s'imprègne du contexte local dans lequel évolue son correspondant, soit le contexte américain et, plus spécifiquement, new-yorkais. WikiLeaks y est catégorisé par son dispositif sociotechnique, un site « qui s'est spécialisé dans la divulgation d'informations sensibles », auquel sont attribuées des actions (précisément se spécialiser, publier, mettre en ligne, partager). Le point intéressant de cet article concerne le glissement que le discours opère dans l'attribution d'une action et intention particulière :

AFGHANISTAN

Lumière crue sur la guerre

Bavures de l'OTAN, corruption des forces afghanes, dualité du Pakistan: le site Wikileaks publie des milliers d'archives secrètes et a partagé son «scoop» avec trois journaux de référence. La hiérarchie militaire américaine dénonce la divulgation de ces rapports

En vérité, le cliché général qui se dégage de l'ensemble est si noir que l'activiste australien Julian Assange, le très peu bavard directeur du site Wikileaks, a pris bien soin de partager son «scoop», l'offrant à trois journaux (l'américain *The New York Times*, le britannique *The Guardian* et l'allemand *Der Spiegel*) qui l'ont publié de concert lundi.

Le Temps, rubrique « Monde », 27.07.10 :
<https://www.letemps.ch/monde/lumiere-crue-guerre>.

Comme nous pouvons le constater, l'action de « partager un scoop » est attribuée dans le chapeau de l'article à WikiLeaks, tandis que le corps du texte affecte cette même action à Julian Assange. La substitution du sujet de ce partage par le remplacement du nom propre et la préservation du possessif *son* fait apparaître WikiLeaks et Assange comme deux entités

interchangeables. Mais la comparaison de ces deux extraits éclaire une autre différence majeure : l'ajout dans le second cas d'une intention attribuée à Assange. En effet, la formulation de l'intention « prendre bien soin de » et l'action qui en découle « partager son scoop » en « l'offrant à trois journaux » sont dès lors ressaisies comme le fait tout entier d'Assange et de son activisme, celui-ci étant introduit comme un « activiste australien »³²⁵.

On notera encore un élément : la catégorie de « fondateur » utilisée jusqu'ici dans les articles du *Temps* pour parler d'Assange est remplacée dans cet article par celle de « directeur ». Cette différence est notable en ce qu'elle projette une structure hiérarchique et un collectif ou une institution dirigée, là où celle de « fondateur » se prête à différentes ressaisies³²⁶. Mais le lien de direction n'est pas à l'abri d'un basculement dans celui de personnification. C'est le cas lorsque les membres du collectif ou de l'institution dirigée ne sont pas reconnus par des instances externes et que le pouvoir des actions et décisions entreprises en leur nom sont rabattues sur la figure du directeur. C'est bien un tel basculement que réalise le correspondant du *Temps* en rabattant le scoop de WikiLeaks sur les intentions d'Assange. L'on peut comprendre ce basculement, mais aussi les jugements implicites qu'il formule à l'égard d'Assange par le fait que le journaliste aligne son discours au contexte dans lequel il évolue au moment de la rédaction de son article, soit le contexte américain. Comme nous l'avons vu précédemment, même des journaux d'orientation de gauche comme le *New York Times*, c'est-à-dire des journaux dont on pourrait penser qu'ils sont plus favorables aux divulgations de WikiLeaks, car moins enclins à soutenir l'engagement des États-Unis dans des conflits armés, critiquent l'existence et les activités de WikiLeaks qu'ils rabattent, très vite, sur celles d'Assange.

³²⁵ L'on pourrait avancer que dans ce cadre, la formulation « prendre bien soin » encapsule un jugement de valeur péjoratif de la part du journaliste, tout comme l'est le subjectivème « très peu bavard » servant à désigner Assange. Ce subjectivème sous-entend soit de l'ironie, Assange s'étant exprimé la veille sur ces documents, comme l'indique l'article plus loin, soit un reproche suggérant qu'il aurait dû s'exprimer davantage sur le sujet. Dans les deux cas, ces jugements ont pour effet de mettre l'accent sur Assange et non plus sur WikiLeaks. Plus généralement, ces deux jugements façonnent les traits de personnalité d'Assange auprès des lecteurs du *Temps*.

³²⁶ La catégorie de « fondateur » en tant que telle ne suffit pas à éclairer le rapport qui unit, au moment présent (soit celui qui n'est plus celui de l'acte de la fondation), l'individu à sa création. C'est bien parce que cette catégorie ne suffit pas à éclairer ce rapport qu'elle force Assange à employer d'autres moyens pour expliciter publiquement sa fonction au sein de WikiLeaks et qu'elle autorise, en contrepartie, des instances comme le *New York Times* à qualifier d'elles-mêmes et selon les inférences qu'elles réalisent ce rapport sous la forme qu'elles préfèrent.

WikiLeaks comme entreprise collective et acteur agissant

C'est une autre posture qu'adopte le journaliste Mehdi Atmani dans son article « WikiLeaks « s'en prend aux puissants » » qui paraît le même jour. En effet, son discours consiste précisément à présenter WikiLeaks comme une entreprise collective. Ce projet débute avec la catégorisation d'Assange en qualité de « porte-parole » et la mention qu'il fait des « cinq personnes » qui se cachent derrière WikiLeaks :

Confidentialité

Derrière cette plate-forme web ultra-secrète se cachent cinq personnes dont l'une d'entre elles, Julian Assange, un ancien hacker et informaticien australien de 39 ans, a décidé de devenir porte-parole de l'organisation. « C'est le rôle du journalisme de s'en prendre aux puissants et lorsqu'ils sont mis au défi, il y a toujours des réactions », se défend-il dans les colonnes du quotidien britannique The Guardian.

Le Temps, rubrique « Monde », 27.07.10 :
<https://www.letemps.ch/monde/wikileaks-sen-prend-aux-puissants>.

WikiLeaks prend dans cet extrait une forme sensiblement différente que dans les articles précédents. Cette forme se rapporte dans deux de ses expressions à un collectif. La première fait explicitement référence à un collectif, c'est une « plate-forme Web ultra-secrète » gérée par « cinq personnes » et plus loin, un « réseau », qui fonctionne « grâce à 8000 techniciens et journalistes ». La seconde le fait implicitement, c'est une « organisation » dotée d'un « porte-parole ». L'extrait ci-dessus montre que le discours médiatique cite à son tour, sous la forme d'un discours rapporté, les paroles d'Assange énoncées dans le *Guardian*, propos déjà publiés dans les articles précédents du *Temps* :

« C'est le rôle du journalisme de s'en prendre aux puissants et lorsqu'ils sont mis au défi, il y a toujours des réactions », se défend-il dans les colonnes du quotidien britannique The Guardian.

Seulement, mué en « porte-parole » de l'« organisation » WikiLeaks, la responsabilité de ces propos est susceptible de référer à l'organisation au nom de laquelle Assange prend la parole dans l'espace public médiatique, soit au collectif solidaire qui l'anime et non à sa personne propre.

Ajoutons à cela que WikiLeaks prend dans cet article également la forme d'un dispositif sociotechnique, celui d'un « site ». Cette catégorisation permet au journaliste d'attribuer à ce

dispositif un pronom (« il »), des actions (« publie », « bénéficie », « force de frappe », « n'est pas à son premier coup d'essai », « accepte », « ne collecte », « stocke ») et des intentions (« a pour ambition »). Contrairement à l'article précédent, cette forme n'est pas rabattue, *in fine*, sur la personne d'Assange. Au contraire, c'est une forme qui rend à WikiLeaks son autonomie propre, en le faisant agir comme un acteur à part entière, et ceci indépendamment du collectif qui l'anime et dont nous parle l'article.

Mais les efforts du journaliste pour préserver et présenter aux lecteurs du *Temps* l'ontologie plurielle de WikiLeaks s'effondrent avec la restitution, en conclusion d'article, de l'actualité de WikiLeaks. Cette actualité s'indexe sur la controverse politico-juridique qui prend naissance aux États-Unis et qui érige Assange comme la personne recherchée par les autorités américaines :

Aujourd'hui, le réseau fonctionne grâce à 8000 techniciens et journalistes. Mais, en 2008, l'armée américaine enquête et produit un rapport préconisant d'entraver le fonctionnement du site et de pourchasser ses contributeurs au sein de l'administration. Le 11 juin dernier, les autorités américaines ont fait savoir qu'elles recherchaient Julian Assange, qui séjourne fréquemment aux États-Unis.

Le Temps, rubrique « Monde », 27.07.10 :
<https://www.letemps.ch/monde/wikileaks-sen-prend-aux-puissants>.

Comme l'indique la spécialiste du discours médiatique Annick Dubied, la conclusion d'un article est particulièrement importante ; elle est un « mouvement de reconsidération, depuis le point final, de l'ensemble du récit suivi et terminé » et ce qui « engendre une considération synthétique du récit en général » (Dubied, 2000 : par. 36-37). Dans notre cas, la structure de ce paragraphe conclusif enchaîne des propos concernant la dimension *collective* de WikiLeaks, les démarches passées entreprises par le gouvernement américain pour suspendre les activités du *site Internet*, et la volonté actuelle des autorités américaines de mettre la main sur un *individu* particulier, Julian Assange. Cet enchaînement donne trois formes différentes à WikiLeaks : une entreprise collective ouverte, un dispositif sociotechnique, un homme. Mais contrairement au reste de l'article, ces trois formes ne coexistent pas dans cet enchaînement conclusif, c'est une même forme qui se transforme au gré de la controverse politico-juridique américaine et qui finit par enclore WikiLeaks dans un corps propre, celui d'Assange.

L'autorité du fondateur distant

C'est encore une autre forme de lien entre Assange et WikiLeaks que projette l'article « WikiLeaks : Washington craint des représailles » qui paraît le 29 juillet 2010 sous la rubrique « Monde » du *Temps*. Cet article rend compte aux lecteurs du quotidien des nombreuses critiques que s'est attirées WikiLeaks, notamment pour ne pas avoir caviardé les noms des informateurs afghans qui figuraient dans les documents :

ÉTATS-UNIS - AFGHANISTAN Jeudi 29 juillet 2010

WikiLeaks: Washington craint des représailles

› Lorraine Millot Washington

Les documents publiés par le site donnent les noms des collaborateurs de l'armée américaine. Le Congrès, de son côté, a approuvé une nouvelle enveloppe de 59 milliards de dollars pour les besoins de l'armée, notamment en Afghanistan

«Des gens vont être tués à cause de cela, met en garde Michael Hayden, ancien directeur de la CIA. L'ampleur du dégât sera incalculable, au-delà de toute mesure.» Tandis qu'ils épluchent les 92 000 documents révélés par le site WikiLeaks, et tout en répétant qu'ils ne révèlent rien de très nouveau, les experts américains découvrent que ces carnets de guerre afghans pourraient avoir un impact plus grave que d'abord imaginé.

WikiLeaks a mis en ligne dimanche ces documents sans prendre soin de biffer les noms des personnes citées, afghanes, américaines ou autres. Cette mise en ligne équivaut «à dresser une liste de cibles pour les talibans», s'insurge la députée démocrate Jane Harman, spécialiste des questions de sécurité: «Révéler nos sources et nos méthodes, c'est entraîner la mort de personnes réelles.» Le Times de Londres a notamment déniché l'interview d'un combattant taliban proposant ses services aux Américains, révélant les noms des chefs talibans locaux et signalant ceux qui pourraient faire défection. Le nom, le patronyme et le village de ce «traître» sont publiés. De même pour un haut fonctionnaire afghan qui, en 2007, donnait aux Américains les noms de ses collègues les plus corrompus.

Le Temps, rubrique « Monde », 29.07.10 :
« WikiLeaks : Washington craint des représailles », article non archivé sur letemps.ch.

Comme le montre cet extrait, le discours attribue la responsabilité de la diffusion de ces documents au « site » d'abord, puis à « WikiLeaks » ensuite, dans les deux cas, à un être autonome agissant auquel est imputé une série d'actions (révéler, publier, mettre en ligne) et de critiques. Ces critiques sont formulées par l'énonciateur journalistique (WikiLeaks n'a pas pris soin de biffer les noms qui figuraient dans les documents) et par les voix qu'il fait intervenir, notamment celles des politiciens américains, qu'il réindexe sur WikiLeaks.

S'il porte principalement sur les actions imputées à WikiLeaks et les réactions que celles-ci ont provoquées au sein de la sphère politique américaine, l'article fait également intervenir la figure de Julian Assange en fin de texte :

Julian Assange, le fondateur de WikiLeaks, assure ne pas savoir lui-même qui a livré ces carnets de guerre: les contributeurs de son site sont invités à fournir leurs documents incognito et sont protégés par plusieurs «murs» informatiques garantissant leur anonymat.

Le Temps, rubrique « Monde », 29.07.10 :
« WikiLeaks : Washington craint des représailles », article non archivé sur letemps.ch.

La catégorie de « fondateur » autorise Julian Assange à prendre la parole dans le journal sous la forme du discours rapporté indirect. Mais dans ce cadre précis, la catégorie de « fondateur » n'est pas nécessairement rabattue sur celle implicite de « directeur », et n'engage pas nécessairement Assange dans l'entreprise de WikiLeaks (que ce soit en tant que directeur ou représentant). En effet, la catégorie fonctionne pour elle-même : en tant que « fondateur » du site Internet WikiLeaks (*son site*), soit celui qui l'a créé, Julian Assange peut en expliquer l'infrastructure et les caractéristiques techniques, notamment celle qui empêche de retracer la source des documents déposés sur le site. Sa mise en visibilité dans l'article n'empêche ainsi pas de continuer à ressaisir WikiLeaks comme un être autonome qui ne dépend pas des activités et de l'existence de son fondateur.

Assange directeur d'une institution médiatique qui prend la forme d'un site Internet

C'est un tout autre geste que réalisent deux articles portant sur les mêmes documents et paraissant quelques jours plus tard dans *Le Temps* :

construction de cette mosquée. (AFP) ■ **Afghanistan. Wikileaks** a confirmé samedi sa volonté de publier, d'ici quelques semaines, quelque 15.000 documents militaires confidentiels sur la guerre en Afghanistan, tout en soulignant agir « avec prudence » en la matière, a déclaré le fondateur du site internet, Julian Assange, en marge d'une conférence qu'il donne à Stockholm. Après le nouvel appel du Pentagone à cesser la publication pour des raisons de sécurité, Julian Assange a assuré que son site internet spécialisé dans le renseignement « procédait sûrement et avec prudence » en examinant « ligne par ligne » les documents en question. Le Pentagone a averti vendredi que la diffusion de nouvelles archives secrètes sur le conflit afghan par Wikileaks serait « encore plus préjudiciable » que la publication initiale de 76'000 documents par le site internet, dont les révélations ont déjà déclenché une tempête médiatique à travers le monde. Des ONG, dont Reporters sans frontières (RSF), ont critiqué la publication qui risque selon elles de mettre en danger des vies humaines, notamment des Afghans ayant collaboré avec les forces américaines et internationales. (AFP) ■ **Libre-échange**. La présidente de la

Le fondateur de WikiLeaks, Julian Assange, a déclaré jeudi que son site internet spécialisé dans le renseignement prévoyait toujours la publication d'environ 15 000 nouveaux documents militaires confidentiels sur la guerre en Afghanistan. Le site WikiLeaks, fondé en 2006, a déjà diffusé il y a une dizaine de jours près de 76 000 documents classifiés jetant une lumière crue sur la guerre en Afghanistan, avec des révélations sur les victimes civiles et sur les liens supposés entre le Pakistan et les insurgés.

Le Temps, rubrique « Monde », 14.08.10 :
<https://www.letemps.ch/monde/lactualite-weekend-36> et « Bras de fer sur des documents de WikiLeaks », co-production Le Temps/AFP non archivée sur letemps.ch.

Ces deux extraits alternent, eux aussi, entre des propos axés sur WikiLeaks, présenté comme une entité autonome qui entreprend une série d'actions, et des propos axés sur Assange, auquel le journal donne la parole en le citant directement.

Si ce dernier est là encore présenté comme le « fondateur » de WikiLeaks, cette catégorie implique cette fois-ci une prise de parole au nom de la direction du site. Ce basculement s'opère par le possessif *son*, qui n'est plus indexé à l'acte de création d'un site Internet, mais bien, cette fois-ci, à sa direction. Ce possessif empêche, dans ce cadre, non seulement de considérer Assange comme le fondateur distant et lointain d'une entité qui vit désormais par elle-même, mais également comme le représentant d'un collectif qu'il aurait pour tâche de représenter dans l'espace public. Il favorise ici, au contraire, l'assimilation de l'autorité de parler au nom de WikiLeaks, au pouvoir de le diriger³²⁷.

Une entité dirigée mais autonome

Le quotidien tergiverse peu sur la stabilisation sémantique d'Assange, qui apparaît immédiatement comme le « fondateur de WikiLeaks », et ce bien qu'il peine, au départ, à affilier cette catégorie à un rôle précis. Cette stabilité s'explique par le fait que le journal se met à couvrir tardivement l'actualité de WikiLeaks (en juillet), soit à un moment où Assange a déjà acquis une certaine notoriété, en tant que « fondateur de WikiLeaks », dans l'espace public médiatique et où plusieurs instances (notamment politiques) l'ont identifié comme son responsable. Contrairement au *New York Times*, qui emploie cette catégorie pour rabattre clairement l'existence et les activités de WikiLeaks sur celles Julian Assange sous le mode de la personnification, *Le Temps* va progressivement, à l'image des deux extraits ci-dessus, associer cette catégorie à une fonction de direction. Cette fonction va elle-même s'indexer sur la catégorisation de WikiLeaks en qualité de « site Internet ». Assange va apparaître ainsi principalement dans les pages du quotidien comme le fondateur et directeur d'un site Internet.

Si le collectif WikiLeaks est peu présent dans le journal, exception faite de l'article de Mehdi Atmani, la fonction de direction suggère une entité dirigée. Or, nous avons vu que cette entité est présentée par le quotidien sous la forme d'un acteur autonome auquel il attribue des

³²⁷ En effet, l'on ne verra pas un journal relayer les propos du porte-parole de l'ONU en écrivant « le porte-parole de l'ONU a assuré que son institution enverra des casques bleus pour contribuer au maintien de la paix dans tel pays ». Il écrira plutôt « le porte-parole de l'ONU a assuré que l'ONU/l'organisation enverra des Casques bleus pour le maintien de la paix dans tel pays ».

caractéristiques humaines (volonté, intentions, actions, critiques). N'est-ce pas, dès lors, paradoxal de présenter WikiLeaks à la fois comme une entité dirigée par un individu et autonome ? Non, si l'on conçoit que par ce procédé *Le Temps* attribue à WikiLeaks une structure qui s'apparente à celle d'une institution. Conférer au site Internet des actions et intentions revient à le transformer en un méta-énonciateur institutionnel – transformation qui permet la formulation d'énoncés tels que « le site a fait part de sa volonté », à l'image de formulations que l'on pourrait tenir au sujet d'une institution comme « Le Monde pense que » (Maingueneau, 2016) ou « L'OMS recommande de »³²⁸. Ce type de formulation n'empêche pas de penser un directeur à la tête de ces institutions, directeur que le discours peut mobiliser et faire (ré)apparaître, notamment lorsqu'il s'agit pour l'institution de rendre des comptes publiquement. Bien qu'absorbé par ce méta-énonciateur, cette structure n'empêche pas non plus de penser un collectif dirigé. Seulement l'entité institutionnelle est susceptible de prédominer dans le discours médiatique et ordinaire sur les acteurs qui la régissent³²⁹. En effet, une formulation telle que « WikiLeaks a publié » tend à invisibiliser les petites mains de WikiLeaks au profit de la mise en avant de l'institution à laquelle sont directement imputés actions, ethos et responsabilité. Petites mains qui se manifestent uniquement si le discours médiatique ou le directeur en rappellent l'existence.

Dans le quotidien *Le Temps*, les petites mains de WikiLeaks sont doublement invisibilisées : elles ne peuvent être représentées par la voix d'Assange, dont les propos en *nous* ne sont pas repris par le quotidien ; elles ne sont pas ou peu mentionnées par le journal, si ce n'est à l'exception de Daniel Domscheit-Berg :

Un porte-parole de WikiLeaks en Allemagne, Daniel Schmitt, a déclaré la semaine dernière que le site souhaitait des contacts avec le Pentagone pour examiner 15 000 documents classés non encore publiés, de manière à « rendre la rédaction des textes telle qu'ils puissent être publiés sans danger ».

Le Temps, rubrique « Monde », 14.08.10 :
« Bras de fer sur des documents de WikiLeaks », co-production Le Temps/AFP non archivée sur letemps.ch.

³²⁸ Rappelons-le, bien que les articles d'un journal, d'un blog ou encore d'une plateforme participative soient le fruit des activités d'individus particuliers, l'ethos et la responsabilité de ces articles sont susceptibles de revenir en dernière instance à l'institution qui publie ces écrits et qui se transforme par ce biais en un méta-énonciateur (Maingueneau, 2016 : 156).

³²⁹ Nous avons ainsi nous-même participé de cette mise en invisibilité des journalistes qui ont rédigé les articles que nous avons analysés tout au long de cette recherche en employant indistinctement les catégories « journal » et « journalistes » (en de rares cas le nom des journalistes en question), pour aborder le traitement médiatique réservé à WikiLeaks et Julian Assange par ces entités complexes, mais collectives.

Contrairement au quotidien américain *New York Times*, la prise de parole publique de Daniel Domscheit-Berg, introduit comme le « porte-parole de WikiLeaks en Allemagne », n'autorise pas la ressaisie de WikiLeaks en qualité de collectif. Au contraire, son statut de porte-parole renforce la structure projetée de WikiLeaks, celle d'une institution qui prend la forme d'un site Internet. Cet extrait nous montre que le quotidien génère dans son discours une différence notable de statut entre Julian Assange (fondateur) et Daniel Domscheit-Berg (porte-parole). Cette différence est accentuée par le rapport que le discours projette entre les deux hommes et WikiLeaks, un rapport qui attribue à Assange, par le discours rapporté, la paternité du site Internet de WikiLeaks à travers le possessif *son*, là où il dénie cette appropriation à Domscheit-Berg par l'usage de l'article défini *le*. Pour le dire autrement, là où *Le Temps* dit « son site » pour Assange, il écrit « le site » pour Domscheit-Berg :

Le fondateur de WikiLeaks, Julian Assange, a déclaré jeudi que son site internet spécialisé dans le renseignement prévoyait (...)

Un porte-parole de WikiLeaks en Allemagne, Daniel Schmitt, a déclaré la semaine dernière que le site souhaitait (...)

Cette différence établit des fonctions distinctes au sein de la hiérarchie de WikiLeaks en même temps qu'elle renforce sa structure institutionnelle : WikiLeaks devient dans les pages du journal une institution dotée d'un directeur et d'un porte-parole attitrés.

De la mise en visibilité du directeur de WikiLeaks au basculement dans la personnification

Mais à l'image du représentant, le directeur est une figure fragile qui n'est pas à l'abri d'un possible rabattement, par des instances externes, de ses intérêts sur celle de l'entité qu'il dirige. C'est d'autant plus le cas que le directeur est reconnu comme le responsable des décisions prises au nom de la direction et celui soumis à la critique et au jugement en cas de problème. Dans le cadre des articles du *Temps*, deux éléments vont favoriser un glissement du rôle de directeur de WikiLeaks vers la personnification de celui-ci, l'un étant interne au journal, l'autre externe : la mise en visibilité croissante de la personne d'Assange ; la controverse politico-juridique américaine.

Commençons par le premier point. L'attention médiatique que porte *Le Temps* aux fuites de WikiLeaks s'accompagne de la mise en visibilité croissante de la figure d'Assange dans le

journal. Or, certains articles interrogent, par cette mise en visibilité, les pratiques de WikiLeaks en critiquant la figure d'Assange, tendant ainsi à réduire les décisions prises au sein de WikiLeaks au militantisme et aux intentions de son fondateur. C'est le cas de l'article « WikiLeaks réveille le fantôme du Vietnam » rédigé par Richard Werly sous la rubrique « monde » du *Temps* à la mi-août 2010 :

Les analystes minimisent la portée des rapports divulgués par WikiLeaks. Ils ne fournissent pas, disent-ils, une histoire secrète du conflit afghan, mais des bribes d'accrochages, de défaites, d'impasses stratégiques sur lesquelles butent les 100 000 soldats de la Force internationale d'assistance et de sécurité (ISAF) en provenance de 46 pays (une vraie coalition, contrairement au Vietnam). Les défenseurs des droits de l'homme accusent aussi le site de ne pas avoir assez expurgé les documents, mettant en danger les collaborateurs afghans. Les personnalités de Daniel Ellsberg, motivé par l'intérêt national et blanchi des accusations de « haute trahison », et de Julian Assange, le créateur et principal animateur de WikiLeaks, sont différentes. Les fuites de 2010 racontent la guerre alors que les « Pentagon Papers » démontaient un engrenage.

Le Temps, rubrique « Monde », 12.08.10 :
<https://www.letemps.ch/monde/wikileaks-reveille-fantome-vietnam>.

Cet article compare les fuites de WikiLeaks en 2010 à celles des *Pentagon Papers* en 1971, ainsi que la figure de Daniel Ellsberg à celle de Julian Assange. Si la diffusion des fuites de 2010 et la critique adressée par les défenseurs des droits humains pour ne pas avoir caviardé les documents sont rapportées à WikiLeaks, leur motivation est indexée sur la personne d'Assange, présenté dans la fin de ce paragraphe comme le « créateur et principal animateur » de WikiLeaks. On assiste ici à un premier glissement vers la personnification, les intentions de WikiLeaks étant rapportées à celles d'Assange désigné par les mots du journaliste comme celui qui « anime » WikiLeaks, celui qui lui donne vie.

Cet extrait participe également de la mise en parallèle de deux figures singulières et de leur responsabilité dans la diffusion de documents compromettants : Daniel Ellsberg et Julian Assange. Le fait que le premier ait entrepris individuellement les démarches nécessaires à la diffusion des *Pentagon Papers* pousse le lecteur à inférer qu'il en est de même pour Julian Assange, et ceci quand bien même l'on sait qu'il n'est pas l'auteur des fuites publiées sur WikiLeaks. Mais cette comparaison sert également au journaliste à formuler implicitement une critique des motivations imputées à Assange, des motivations qu'il indexe sur les « personnalités » différentes d'Ellsberg et d'Assange. Ainsi, ces motivations apparaissent aux

yeux des lecteurs du quotidien comme étant moralement dignes pour le premier (intérêt national) et ouvertes à interprétation pour le second. Cette distinction encapsule par ses sous-entendus une critique formulée à Assange sur la moralité de ses motivations. Comme on le voit, ce paragraphe resserre les actions et l'existence de WikiLeaks sur celles de l'homme qui est désigné comme son « créateur et principal animateur »³³⁰.

Un autre exemple est l'article « Julian Assange cherche à assurer l'avenir de WikiLeaks » paraissant quelques jours plus tard :

INFORMATION

Julian Assange cherche à assurer l'avenir de WikiLeaks

Le fondateur du site qui a publié des documents confidentiels sur la guerre en Afghanistan est en Suède, un pays qui assure la meilleure protection aux sources des journalistes. Il attend aussi avec impatience le moment où l'Islande aura changé sa législation pour devenir un « refuge pour le journalisme »

[Partager](#) [Twitter](#) [in Partager](#) [✉](#)

Pour le site WikiLeaks, de plus en plus isolé, le moment est venu d'assurer ses arrières. Très critiqué pour avoir publié des dizaines de milliers de documents confidentiels américains sur la guerre en Afghanistan, décrié par des gouvernements mais aussi par des alliés potentiels, telle l'ONG Reporters sans frontières (RSF) qui l'accuse d'« irresponsabilité », le trublion de l'information sur Internet traverse une période difficile. Aussi n'est-ce pas un hasard si l'un des fondateurs de WikiLeaks, l'Australien Julian Assange, qui est aussi son porte-parole, séjourne actuellement en Suède.

Le Temps, rubrique « Monde », 18.08.10 : <https://www.letemps.ch/monde/julian-assange-cherche-assurer-lavenir-wikileaks>.

Cet article, rédigé par le correspondant du *Temps* à Riga, thématise les efforts d'Assange, qui se trouve en Suède, afin de protéger WikiLeaks, critiqué de toutes parts, en cherchant à l'inscrire dans le domaine journalistique. Contrairement aux autres articles du *Temps*, il oscille entre la présentation d'Assange en qualité de « fondateur » et celle de « porte-parole » de WikiLeaks, soit deux catégories susceptibles de renvoyer à deux fonctions différentes : diriger, si la catégorie de « fondateur » est affiliée à un tel rôle, *versus* représenter. L'on peut comprendre la catégorisation d'Assange en qualité de « porte-parole » dans cet article par le fait qu'il y prenne

³³⁰ Cet article du *Temps* et celui de Luis Lema que nous avons analysé précédemment sont sans doute ceux qui ressemblent le plus aux articles produits par le quotidien américain *New York Times*. En effet, le lien représentationnel que sous-tendent ces articles se rapproche plus de la personnification que de la direction. Le terme « animateur » qui est utilisé pour désigner Assange dans ce paragraphe peut ainsi être interprété au sens propre comme celui qui donne vie à un être inanimé.

effectivement la parole au nom de WikiLeaks, soit au nom d'un *nous* absent de la situation d'allocation qu'il cherche à présentifier par ses mots :

La législation du royaume est l'une de celles qui, au nom de la liberté d'expression, assure la meilleure protection aux sources des journalistes. C'est une des raisons pour lesquelles le site controversé a recours, depuis 2007, aux serveurs d'une entreprise stockholmoise (PRQ) pour héberger une bonne partie de son trafic sécurisé de données Internet. «Nous nous sentons en sécurité ici», a confié Julian Assange au journal suédois Svenska Dagbladet.

Le Temps, rubrique « Monde », 18.08.10 :
<https://www.letemps.ch/monde/julian-assange-cherche-assurer-lavenir-wikileaks>.

Ce *nous* est ressaisi par *Le Temps* comme celui d'une institution médiatique, non comme celui d'un groupe. En effet, WikiLeaks est désigné dans cet article et cet extrait comme un « site Internet » qui prend la forme d'une entité décisionnelle autonome et critiquée (le site est « isolé », il est « critiqué » et « décrié », il doit « assurer ses arrières », il « a recours », on parle de « son trafic de données sécurisées », etc.). Assange apparaît ainsi dans cet extrait comme la voix par laquelle s'exprime cette institution.

Mais l'article ne tient pas longtemps cette posture et présente progressivement Assange comme l'intermédiaire indispensable par lequel WikiLeaks va régler ses problèmes, une posture autorisée par la catégorie de « fondateur » de WikiLeaks. Ce glissement est déjà manifeste dans le titre que le journaliste donne à son article : « Julian Assange cherche à assurer l'avenir de WikiLeaks ». S'il ne réduit pas encore totalement WikiLeaks à l'existence de son fondateur sous le mode de la personnification, ce titre présente Assange comme la personne indispensable au fonctionnement de WikiLeaks et projette davantage une fonction de direction que de représentation. Mais deux éléments vont favoriser le glissement de la direction à la personnification de WikiLeaks par Assange : l'accent mis sur sa personne et la mention de la controverse politico-juridique américaine.

Le quotidien porte ainsi dans cet article une attention particulière à Assange auquel il attribue sentiments et émotions :

De passage à Stockholm depuis le week-end dernier, et ce pour une durée indéterminée, l'Australien n'a pas caché goûter la «quiétude» scandinave après ces dernières semaines agitées. Il a teint en brun sa tignasse argentée, qu'il a coupée court, comme pour mieux passer inaperçu. L'air mystérieux, il affirme redouter une attaque informatique contre WikiLeaks. Ou contre ses «infrastructures financières», comme il l'a dit lors d'un chat avec des internautes réalisé lundi.

Nul doute que l'ancien pirate informatique australien attend avec impatience le moment où l'Islande aura changé sa législation pour devenir un «refuge pour le journalisme». Le 15 juin dernier, le parlement de l'île a adopté un projet de loi en ce sens. Il faudra un an pour le mettre en pratique. «Nous voulons concentrer ici le meilleur des législations existantes (suédoises, belges, américaines, etc.) dans ce domaine», nous avait expliqué l'hiver passé l'une des députés à l'origine du projet, Birgitta Jonsdottir. Avec l'idée d'attirer la bienveillance sur une île en pleine crise économique et, pourquoi pas, héberger des médias étrangers en butte à divers «intérêts supérieurs».

Le Temps, rubrique « Monde », 18.08.10 :
<https://www.letemps.ch/monde/julian-assange-cherche-assurer-lavenir-wikileaks>.

Ainsi, Assange « goûte à la « quiétude » scandinave », « il a teint en brun sa tignasse argentée, qu'il a coupée court, comme pour mieux passer inaperçu », il a « l'air mystérieux », il « attend avec impatience le moment où l'Islande aura changé sa législation ». Ces passages déplacent la focale de l'article de WikiLeaks à la figure de son fondateur, transformé par le discours en véritable personnage public, un *il* duquel on parle et auquel le discours confère un ethos particulier. Cet ethos s'axe sur la catégorie d'« ancien pirate informatique » formulé par l'énonciateur journalistique et par les intentions que celui-ci impute à Assange – teindre et couper ses cheveux pour mieux passer inaperçu. Le discours façonne ainsi un éthos qui projette l'image d'un hacker mystérieux et méfiant.

Comment se justifie cette focalisation de l'article sur la personne d'Assange, ou autrement dit, que gagnent les lecteurs du *Temps* à connaître ses péripéties capillaires ? Nous avancerons que cette focalisation amorce un double processus de « personnalisation » et de personification. Le premier transforme Assange en un personnage public digne d'intérêt médiatique³³¹. Le second calque l'existence de WikiLeaks sur celle de son fondateur. Parler d'Assange revient dès lors non seulement à façonner son ethos, mais aussi celui de l'entité qu'il dirige et qui commence, dans les pages du quotidien, à devenir le reflet de son fondateur. En racontant qui est Assange, le discours journalistique raconte ainsi par extension qui est WikiLeaks. Ce traitement médiatique n'aurait pas été justifié si Assange avait été uniquement présenté dans

³³¹ Ce processus fait l'objet du dernier chapitre de cette thèse.

cet article comme le « porte-parole » de WikiLeaks : c'est bien parce qu'il est considéré également, si ce n'est plus, comme son directeur qu'une telle focalisation est possible.

Avant de conclure, mentionnons un dernier élément important de cet article qui participe du glissement de la figure du directeur à celle de la personnification de WikiLeaks : l'évocation de la controverse politico-juridique qui se déploie aux États-Unis et qui achève de présenter Assange comme le responsable de WikiLeaks :

Son avocat lui a recommandé de ne pas retourner aux Etats-Unis, où il réside officiellement. D'après des informations non confirmées par Washington, le gouvernement américain aurait demandé à des pays amis (Royaume-Uni, Australie, Allemagne), également présents en Afghanistan, d'encourager l'ouverture d'enquêtes judiciaires sur les agissements de cet homme de 39 ans et son site. Stockholm n'est pas à l'abri de pressions américaines en ce sens, même si l'on y affirme que tel n'est pas le cas. «Je suis persuadé qu'on en discute entre Américains et Suédois, déclarait il y a peu Anders Hellner, chercheur à l'Institut suédois de politique étrangère, au journal Dagens Nyheter. Les Etats-Unis veulent à tout prix empêcher de nouvelles fuites de documents, c'est dangereux pour la conduite de la guerre.»

Le Temps, rubrique « Monde », 18.08.10 :
<https://www.letemps.ch/monde/julian-assange-cherche-assurer-lavenir-wikileaks>.

Comme on l'a vu à plusieurs reprises dans notre analyse des articles du *New York Times*, la mise en intrigue de cette controverse se noue autour de deux personnages clés confrontés sur une scène publique³³². D'un côté, Julian Assange et, de l'autre, le gouvernement américain et ses divers représentants. Cette controverse, et ceux qui la mettent en récit désignent Assange comme le principal protagoniste et responsable recherché par les autorités américaines pour sanctionner WikiLeaks. Elle repose, à plusieurs égards, sur le lien de personnification généré publiquement par des instances comme le *New York Times*, soit un lien qui calque l'existence

³³² Personnages ou « figures » pour reprendre ici les termes de Ricœur tels qu'ils sont restitués par A. Dubied : « la mise en intrigue met en scène des êtres semblables à celui qui s'engage dans la lecture. Ricœur parle de « figures » (1988 : 292) ou même de ces « personnages » en actes qui font du récit un véritable laboratoire de la condition humaine. » (Dubied, 2000 : par. 32). Notre prochain chapitre visera à distinguer les différents sens et fonctions du personnage, soit lorsque celui prend la forme d'un actant généré par une action transposée dans le récit, lorsqu'il s'indexe sur un rôle social ou lorsqu'il sert à refléter la singularité et l'exceptionnalité.

et les activités de WikiLeaks sur celles d'Assange et annihile l'existence d'un collectif solidaire responsable des publications de WikiLeaks.

C'est un tel lien que génère également dans cet extrait *Le Temps* en restituant cette controverse à ses lecteurs. Il le fait en relatant différentes voix, celle de l'avocat d'Assange, d'abord, en mentionnant les recommandations qu'il lui aurait formulées quant au fait de ne pas entrer sur le territoire américain, et celle d'Anders Hellner, chercheur à l'institut suédois de politique étrangère, dont les propos sous-entendent que la justice américaine cherche à arrêter Assange pour éviter de nouvelles fuites. En faisant d'Assange la personne recherchée par la justice américaine et, pour la seconde, en sous-entendant explicitement que le seul moyen d'empêcher de nouvelles fuites est d'arrêter Assange, ces deux voix scellent le destin de WikiLeaks à celui d'Assange. Mais le journal participe également de ce glissement vers un modèle de personnification en restituant les rumeurs quant à une éventuelle enquête des autorités américaines contre Assange. Il affine ainsi les activités de WikiLeaks à ce qu'il nomme « les agissements de cet homme de 39 ans et son site ». Le possessif *son* et la catégorie de « site » prennent alors un nouveau sens, ils ne sont plus indexés à la direction de WikiLeaks, mais à sa personnification. Comme nous le verrons dans notre chapitre suivant, en couvrant le développement de cette controverse de façon régulière et en ressaisissant les allégations d'ordre sexuel portées, quelques jours plus tard, par deux femmes suédoises contre Assange au sein cette controverse, le journal s'alignera, lui aussi, sur une narration faisant d'Assange la personnification de WikiLeaks.

Un directeur enclin à la personnification

Comme nous avons pu le constater au fil de ce chapitre, *Le Temps* visible de façon accrue Julian Assange et WikiLeaks au début de l'année 2010. Contrairement au *New York Times*, sa couverture médiatique ne devient récurrente qu'avec la diffusion en juillet de documents relatifs à la guerre d'Afghanistan, soit à un moment où Assange est déjà reconnu dans l'espace public médiatique américain comme le « fondateur de WikiLeaks » et désigné par différents politiciens comme son responsable. Rapidement, le journal suisse définit l'ontologie qu'il va attribuer de manière privilégiée à WikiLeaks, en le catégorisant comme un « site Internet », tandis qu'il désigne Assange comme son « fondateur » tout en indexant progressivement cette catégorie sur la direction de WikiLeaks. Ainsi, Assange est présenté aux lecteurs du *Temps* comme le fondateur et directeur d'un site Internet.

Les catégorisations employées par *Le Temps* pour désigner Assange et WikiLeaks projettent WikiLeaks comme une institution médiatique dirigée. C'est ainsi que WikiLeaks apparaît dans le journal comme une entité autonome à laquelle sont attribuées actions et intentions, soit comme un méta-énonciateur auquel sont imputés responsabilité et ethos, tout en étant présenté également comme une entité dirigée. À l'image des institutions traditionnelles, la figure de son directeur est convoquée dans le discours médiatique lorsqu'il s'agit d'apporter des précisions ou de rendre des comptes sur les décisions prises au nom de sa direction. Mais contrairement à ceux de son homologue américain, les premiers articles du *Temps* ne réduisent pas, à quelques exceptions près, l'existence de WikiLeaks à celle de son fondateur à travers l'élaboration d'un lien de personnification³³³. Ils n'annihilent pas non plus la possibilité de penser un collectif, bien que celui-ci prenne la forme d'une équipe dirigée et absorbée par l'institution WikiLeaks.

Si le journal privilégie le lien de direction au lien de personnification, nous avons vu que la figure du directeur tout comme celle du représentant n'est jamais à l'abri d'un possible rabattement de l'entité qu'il dirige sur sa personne. En d'autres termes, le directeur est une figure fragile qui n'est jamais complètement imperméable à un glissement vers un mode de figuration qui s'apparente à la personnification de l'entité qu'il dirige, que ce soit dans le cas d'Assange ou dans celui plus général des directeurs d'entreprises ou d'institutions diverses³³⁴. Dans notre cas, plusieurs articles jouent avec la frontière fine qui sépare ces deux formes de figuration, notamment lorsqu'il s'agit d'émettre une critique d'Assange. C'est le cas lorsque les journalistes tentent d'assimiler l'existence de WikiLeaks à celle d'Assange ou qu'ils accordent une place démesurée à la personne d'Assange dans des articles destinés à parler de l'avenir de WikiLeaks.

Mais ce glissement va devenir inévitable au moment de restituer la controverse politico-juridique qui naît et se poursuit aux États-Unis. Comme nous le verrons de manière détaillée dans notre prochain chapitre, cette controverse force le journal à s'aligner progressivement sur une narration qui fait d'Assange la personnification de WikiLeaks. Philippe Marion propose le terme de « transmédiagénie » pour définir les grands récits aptes à circuler aisément dans la

³³³ Les articles du *Temps* s'écartent également des premiers articles du *New York Times* dans le traitement qu'ils réservent à Assange, et plus particulièrement dans la mise à distance qu'opèrent les journalistes du quotidien américain avec les activités de WikiLeaks. Dans *Le Temps*, la ratification de l'auto-catégorisation d'Assange en qualité de journaliste n'est pas transformé en un problème en soi.

³³⁴ C'est particulièrement le cas lorsque des scandales éclatent dans l'espace public médiatique, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

sphère médiatique. Comme il l'avance : « À l'inverse de la médiagénie, celle-ci reposerait sur l'appréciation de la capacité d'étoilement, de circulation, de propagation transmédiatique que possède un récit. (...) Cette transmédiagénie d'un récit n'empêche pas d'en observer les sédimentations ou les réappropriations médiagéniques singulières. » (1997 : 87-88)³³⁵. Il semble opportun de poursuivre ici la réflexion de Ph. Marion en considérant la transmédiagénie de cette controverse. S'il est difficile d'en retracer l'origine précise, notre analyse du *New York Times* a montré que le journal était un acteur de premier plan dans la constitution publique de cette controverse et dans l'angle choisi pour l'aborder, soit celui de la personnification. Or, en circulant dans l'espace public médiatique, cette controverse a pris la forme d'une histoire dont on connaît les personnages, les relations et les conflits, sans que ne soit plus interrogée sa pertinence ni sa narration. C'est ainsi que le journal suisse *Le Temps*, observant ces événements se dérouler de loin, reprend à son compte l'avènement d'une histoire « mise en forme, en scène et en sens » (Lefort, 1986 : 257), par d'autres que lui. Il participe alors à la faire circuler auprès de ses lecteurs et de l'espace public suisse romand. Cet alignement narratif le force à certains renoncements, comme le fait de traiter distinctement l'existence de WikiLeaks et celle Julian Assange, et de privilégier à la personnification de WikiLeaks celle d'une institution dirigée, mais collective.

³³⁵ Philippe Marion définit la « médiagénie » de la façon suivante : « Les récits les plus médiagéniques semblent en effet avoir la possibilité de se réaliser de manière optimale en choisissant le partenaire médiatique qui leur convient le mieux et en négociant intensément leur “mise en intrigue” avec tous les dispositifs internes à ce média. (...) La médiagénie est donc l'évaluation d'une “amplitude” : celle de la réaction manifestant la fusion plus ou moins réussie d'une narration avec sa médiatisation, et ce dans le contexte – interagissant lui aussi – des horizons d'attente d'un genre donné. Évaluer la médiagénie d'un récit, c'est donc tenter d'observer et d'appréhender la dynamique d'une interfécondation. Plus un récit est médiagénique, moins sa fabula (son “scénario”) est autonome ; se creuse alors une distance importante entre cette fabula et le récit médiatisé qui la révèle. La médiagénie est pragmatique, c'est une relation, une interaction, non pas un contenu. En outre, elle n'a de sens que dans une actualisation et un contexte historique donné. » (*ibid.* : 86).

DE *NOUS* EN *IL* (II)

AFFAIRES ET CONTROVERSE

Résumé : Cette partie analyse la façon dont les journaux *Le Temps* et le *New York Times* mettent en intrigue les allégations d'ordre sexuel formulées contre Assange en août 2010 en Suède et la procédure judiciaire à laquelle elles donnent lieu. Ce faisant, elle analyse la place que les deux quotidiens accordent aux *versions* des acteurs impliqués dans cette affaire et la façon dont ils les introduisent à leurs lecteurs. Elle porte une attention particulière aux procédés discursifs employés par Julian Assange pour énoncer, dans sa version des faits, la possibilité d'un complot politique orchestré à l'endroit de WikiLeaks, et à la façon dont les deux journaux traduisent ses propos.

In court on Tuesday, Gemma Lindfield, the lawyer for the Swedish authorities, emphasized that the extradition attempt was “not about WikiLeaks” but centered on crimes “of a serious sexual nature.” (...) His [Assange’s] lawyer, Mr. Stephens, said in an interview with the journalist David Frost that the Swedish authorities had neither delineated the charges against Mr. Assange nor shown him the evidence. He added that the Swedish actions were “nothing more than a holding charge” to make Mr. Assange available to the United States, should it choose to seek his extradition in connection with the leaking of the American diplomatic and military cables.

New York Times, 14 décembre 2010

10. QUAND LE NON-SCANDALE PROFITE À L'ACCUSÉ PRÉSUMÉ : LA COUVERTURE MÉDIATIQUE DE L'AFFAIRE JUDICIAIRE SUÉDOISE DANS *LE TEMPS*

Nous avons montré dans notre partie précédente la façon dont les révélations de WikiLeaks avaient donné naissance à une controverse d'ordre politico-juridique prenant place aux États-Unis à partir d'avril 2010. Cette controverse naît publiquement de la « scénarisation » (Lits, 2001) dans la presse des premiers événements liés aux activités de WikiLeaks en 2010, soit un enchaînement d'actions, de réactions, de rumeurs de sanctions et de justifications. La scénarisation de cette controverse s'organise autour de personnages et des relations singulières qui les unissent. Ainsi, elle s'articule principalement autour de deux figures présentées dans un rapport d'opposition et auxquelles viennent s'ajouter ponctuellement d'autres personnages. La première est institutionnelle, il s'agit du gouvernement américain et des instances qui lui sont associées (Pentagone, Département de la Justice, armée...), entité qui descend parfois « dans le monde des corps » (Boltanski, 2009) à travers la voix de ses représentants qui condamnent (presque) unanimement WikiLeaks. L'autre est faite de chair et de sang, il s'agit de Julian Assange, devenu grâce à la conjonction de plusieurs éléments (apparitions répétées dans les médias, travail discursif opéré par la presse américaine, réactions du gouvernement américain) la personnification de WikiLeaks. Nous l'avons vu, cette personnification tend à réduire l'ontologie plurielle de WikiLeaks pour le ressaisir comme un site Internet tributaire de l'existence et des activités de son fondateur. C'est sur la base d'un tel lien que le gouvernement américain profère des menaces de sanctions contre Assange, soit parce qu'il apparaît comme l'auteur des actions et décisions de WikiLeaks.

La presse, notamment américaine, offre ainsi à cette controverse une scène publique sur laquelle se dérouler et à ses instigateurs un lieu où se « menacer » à distance. En contrepartie, elle soumet ces individus au processus de figuration inhérent à la mise en récit journalistique. En d'autres termes, la scénarisation de cette controverse transforme des faits en une histoire racontée aux lecteurs de ces journaux et des individus en des personnages publics enfermés dans des systèmes de places et de relations (Favret-Saada, 1977 ; Boltanski, 2011 [1990]) dont ils peinent à s'échapper³³⁶. Or cette transformation peut cristalliser des enjeux de taille pour les

³³⁶ Nous reviendrons sur la problématique du personnage dans notre dernière partie. Mais nous pouvons avancer ici que la tension inhérente à la figuration des individus dans les médias, tension qui va du continuum d'une prise de parole en *je* à la figuration de ce *je* en *il*, renvoie d'une certaine manière à ce que nous dit Paul Ricœur, en reprenant la pensée d'Aristote, de la liberté que s'octroie le Poète à l'égard de ses personnages : « ou bien le poète parle directement : alors il raconte ce que ses personnages font ; ou bien il leur donne la parole et parle indirectement à travers eux : alors ce sont eux qui « font le drame » (48 a 29) » (Ricœur, 1983 : 62). La

individus qui cherchent à prendre la parole dans les médias ou qui sont contraints d'y figurer, comme la ratification ou non des places qu'ils cherchent à occuper publiquement. La scénarisation d'une controverse a donc tout à la fois un caractère « possibilisant » et « obligeant » (Kaufmann, 2008) pour ses protagonistes.

Nous avons également montré que le *New York Times* et *Le Temps* ne contaient pas uniquement cette controverse à leurs lecteurs, mais se positionnaient publiquement par rapport à elle. En tant qu'« instance[s] civique[s] de jugement » tacites (Boltanski, 2011 [1990] : 317), ils l'utilisent notamment afin d'interroger le bien-fondé des pratiques de WikiLeaks et celles du gouvernement américain, et thématisent plus généralement à partir d'elle les enjeux du droit à l'information. En cela, ils engagent les compétences critiques de leurs lecteurs pour penser et se positionner face aux enjeux que soulève cette controverse. Ce positionnement prend une forme sensiblement différente dans les deux journaux. Le *New York Times* adopte rapidement une posture critique vis-à-vis de WikiLeaks, posture qui lui permet notamment de réaffirmer publiquement son identité professionnelle, mais aussi de se préserver de sanctions pénales potentielles pour avoir participé à la diffusion de documents classifiés. *Le Temps* se montre plus réservé, aussi parce qu'il ne s'intéresse que tardivement à l'émergence de WikiLeaks dans le paysage médiatique et observe cette controverse de loin. Une position qu'il ne tardera pas à délaissier après l'apparition d'une nouvelle affaire, comme nous allons l'observer dès à présent.

UNE NOUVELLE AFFAIRE OU LA SUITE D'UNE CONTROVERSE ?

Dès la mi-août 2010, c'est une nouvelle affaire qui éclate au grand jour et qui concerne cette fois-ci directement la personne privée d'Assange. Le vendredi 20 août, deux femmes suédoises, Anna Ardin et Sofia Wilén, se rendent à la police de Klara, en Suède, afin d'obtenir des conseils, affirmant qu'un homme, Julian Assange, aurait eu quelques jours plus tôt et séparément un comportement sexuel malséant à leur égard. Leurs témoignages débouchent sur l'ouverture d'une information judiciaire par le parquet suédois à l'endroit d'Assange et sur la formulation d'un avis de recherche pour viol et agression sexuelle. L'avis pour viol est annulé quelques heures plus tard, tandis que l'enquête pour agression demeure. Dès le lendemain, la presse se fait l'écho de ces témoignages et rebondissements dans l'espace public médiatique. Assange, qui est alors sur sol suédois et dit avoir appris la nouvelle par les médias, nie tout comportement

transformation d'individus parlants en des personnages que l'on fait parler ou que l'on figure simplement est une caractéristique inhérente à la mise en récit (journalistique).

répréhensible. Le compte *Twitter* de WikiLeaks avance immédiatement l'hypothèse d'un complot opéré contre le collectif WikiLeaks (*nous*). Peu traitée initialement par la presse suisse romande, cette affaire bénéficiera d'une importante couverture médiatique dès novembre, avec l'apparition d'un mandat d'arrêt lancé contre Assange par le parquet suédois et la diffusion d'une notice rouge d'Interpol pour infractions sexuelles présumées.

La publicisation dans les médias de la transgression d'une norme morale et juridique comme l'agression sexuelle et le viol aurait pu s'accompagner de « l'indignation unanimement partagée » d'un public constitué autour de ces allégations (Claverie, 1998 : 225 ; Thompson, 2000)³³⁷. L'on aurait pu s'attendre, à l'image des célèbres cas Weinstein et Epstein, à l'explosion d'un véritable scandale sexuel dévastateur et dégradant pour la personne et le statut de son accusé (Garfinkel, 1986), et ce, avant même que ne soit prononcé un jugement de droit³³⁸. C'est au contraire un public hétérogène qui se rassemble autour d'Assange pour le soutenir : des anonymes manifestent dans la rue contre son arrestation ; des internautes conçoivent des sites de soutien et de dons ; des personnalités du cinéma et de la mode lui apportent un soutien financier pour payer cautions et avocats ; des présidents lui proposent une solution politique en lui offrant l'asile ; des institutions médiatiques comme le *Frontline Club* et des particuliers lui offrent un toit lorsqu'il est assigné à résidence par la justice britannique. Au cœur de cette mobilisation, il y a une même interprétation des témoignages portés contre lui par ces deux femmes, ainsi que de l'enquête menée par la justice suédoise pour l'entendre à ce

³³⁷ Selon le sociologue Ari Adut (2005, 2008), le scandale éclate grâce à la publicité par une même source d'information d'actes transgressifs qui ne peuvent être feints d'être ignorés. Se transformant en un public éclairé, les individus auxquels s'adresse cette source d'information sont amenés à condamner collectivement et unanimement ces transgressions, (ré)affirmant par ce geste les valeurs collectives autour desquelles ce public s'organise (Dampierre, 1954 ; Heinich, 2005 ; De Blic et Lemieux, 2005). À l'image de la sociologie pragmatique en général, les sociologues Damien De Blic et Cyril Lemieux considèrent le scandale, phénomène « universel » et « normal », comme « un moment de transformation sociale » : le scandale est une « épreuve » qui a une force « instituante » et dont l'issue n'est pas donnée d'avance (2005 : 10-12). Pour une genèse critique des approches théoriques sur le scandale, voir leur article « Le scandale comme épreuve » (2005).

³³⁸ En réalité, la cérémonie de dégradation statutaire dont nous parle Garfinkel (1986) touche également l'entourage de la personne mise en cause, si celui-ci ne se désolidarise pas à temps d'elle. C'est le principe de « contamination » thématique par Ari Adut (2005 : 216, 220-221) : « A scandal exerts various costs on third parties in the form of contaminations and provocations. Hence, especially in cases where the transgression does not involve an immediate and identifiable victim, the anticipation of scandal may discourage audiences and authorities from sanctioning offenders. The norm will then be underenforced as long as its transgressions are committed in, or remain, private. Once a scandal breaks, however, the externalities that are put in motion by the publicity of the transgression may prod polluted or provoked third parties into showing extraordinary zeal vis-à-vis the offender, to signal rectitude or resolve. (...) When the publicity of an apparent transgression causes a scandal, it usually does not only taint the offender. Individuals and institutions associated with him or her are also contaminated. (...) The contaminations of third parties are frequently moral in nature. Scandals discredit or disgrace by undermining the reputation and social standing of the ones they afflict. But it is crucial to stress that the logic of contamination derives largely from that of shame. »

sujet. C'est un scandale d'une autre nature qui est supposé et que dénonce Assange lui-même : la machination politique orchestrée par le gouvernement américain pour faire taire WikiLeaks. Cette hypothèse apparaît d'emblée dans de nombreux médias qui participent, en relayant les propos d'Assange, à mettre en doute l'affaire judiciaire en cours en Suède et à la réinscrire dans la polémique faisant suite aux publications de documents confidentiels par WikiLeaks.

Ce nouveau chapitre se donne pour objet la ressaie et la transformation dans l'espace public médiatique de soupçons d'ordre sexuel au profit de leur accusé présumé³³⁹. Il s'agira d'interroger la façon dont Julian Assange, et les journaux qui traduisent ses propos, modifient le contexte et la nature des allégations initiales portées contre lui et l'enquête judiciaire à laquelle elles donnent lieu en les indexant sur la controverse politico-juridique qui a cours aux États-Unis suite aux diffusions de WikiLeaks. Loin de l'événement scandaleux qu'aurait pu faire naître la publicité de ces témoignages, c'est une véritable affaire politique qui émerge à leur suite³⁴⁰. Une affaire qui place Assange et WikiLeaks comme les victimes de la répression et de la censure du gouvernement américain. C'est en tout cas cette version qui prédominera dans le récit médiatique de ces allégations par le journal suisse *Le Temps*.

Pour le démontrer, nous retracerons tout d'abord l'apparition de ces allégations dans le quotidien, et restituerons la production de la temporalité de cet événement (Quéré, 1997) dans le journal. Notre attention se focalisera ensuite sur le récit médiatique de cet épisode. Si *Le Temps* rend bel et bien disponibles deux « dispositifs d'accusation » (Claverie et Boltanski, 2007), l'un judiciaire (l'enquête instruite par le parquet suédois en vue d'une mise en accusation ou non), l'autre politique (la dénonciation du complot politique par Assange), nous mettrons en évidence la façon dont *Le Temps* favorise le second système d'accusation. Nous aborderons plus spécifiquement le travail de dénonciation effectué par Assange pour modifier le système d'accusation initial produit par les témoignages des deux femmes ; la réinsertion contextuelle effectuée par *Le Temps* afin d'indexer ces témoignages sur la polémique faisant suite aux

³³⁹ En réalité, Assange n'est, à ce stade de l'enquête, pas encore un « accusé » au sens juridique du terme, dans la mesure où la justice a ouvert une information judiciaire et cherche à l'interroger sur les soupçons qui pèsent contre lui avant de se prononcer sur une mise en accusation ou non. Julian Assange n'aura de cesse de rappeler cet élément juridique au cours de ses apparitions publiques. Pour rendre compte des propos ayant mené à cette mise à l'enquête et à ces soupçons, nous utiliserons de façon synonymique les termes d'allégations et de témoignages.

³⁴⁰ La « forme affaire », telle qu'elle est décrite par Luc Boltanski et Élisabeth Claverie, se distingue du scandale en cela qu'elle arrive, si l'on veut, dans un second temps. Alors que « la dénonciation publique du scandale (...) se propose d'emblée comme unanime », la forme affaire « se greffe sur un scandale » pour faire émerger des avis divergents, avis qui renversent le dispositif d'accusation du scandale pour faire de l'accusé présumé la véritable victime du scandale qui est dénoncé (Boltanski et Claverie, 2007 : 421-422).

diffusions de WikiLeaks ; enfin, les procédés discursifs employés par le journal afin de décrédibiliser ces allégations, leurs énonciatrices et la procédure judiciaire en cours en Suède.

INSCRIPTION TEMPORELLE DES ALLÉGATIONS : L'ENCHÂSSEMENT DE DEUX AFFAIRES EN UN ÉVÉNEMENT ENGLOBANT

Comme nous l'avons vu précédemment, c'est à partir de juillet 2010, avec la diffusion des *Afghan War Diary*, que WikiLeaks et Julian Assange deviennent véritablement un objet d'attention médiatique récurrent dans *Le Temps*. L'intérêt que porte le journal pour les fuites relatives à la guerre d'Afghanistan s'accompagne d'une curiosité croissante du quotidien à l'égard de la controverse politico-juridique qui émerge aux États-Unis et grandit au fur et à mesure des révélations de WikiLeaks. À la couverture médiatique qu'il dédie aux fuites de WikiLeaks et à cette controverse, vient se greffer à partir d'août 2010 la narration factuelle d'une affaire d'ordre judiciaire, que le journal abordera plus tard sporadiquement sous le terme d'« affaire Assange »³⁴¹.

³⁴¹ Si le concept analytique d'affaire est utile à l'analyse sociologique d'une forme de retournement d'accusation public (et qu'il est central dans l'analyse de notre cas), ce modèle trahit parfois les catégories ordinaires que les acteurs sociaux mobilisent pour décrire un événement sous la dénomination d'« affaire ». S'ensuit un décalage entre la « forme affaire » en tant qu'outil analytique permettant l'analyse du système actanciel produit par une dénonciation publique et la catégorisation d'un événement en tant qu'« affaire » par les membres d'une collectivité. Cet élément est souligné par De Blic et Lemieux (2005 : 17) : « Il est clair que cette description de l'affaire et du scandale doit être comprise comme idéaltypique. Ces formes ne se rencontrent jamais aussi « purement », mais constituent en quelque sorte les deux extrêmes d'un continuum. Nulle substantialisation des termes par conséquent, mais simplement un modèle analytique qui permet de décrire des « structures actancielles » opposées. Nulle raison non plus de penser que les usages courants des termes « scandale » et « affaire » doivent coïncider avec ce modèle. » (Sur ce point, voir également Lemieux, 2007). Luc Boltanski et Élisabeth Claverie distinguent eux-mêmes « la forme affaire » de « l'affaire », ne les situant pas au même niveau (acteurs ou analyste) tout en indiquant que les deux peuvent entretenir une relation référentielle et une articulation politique : « On constate en effet que cette mise en relation entre les deux termes – le terme courant d'« affaire » et ce à quoi renvoie le terme analytique de « forme affaire » – est souvent accomplie dans la pratique des acteurs, ce qui confère alors aux affaires le statut d'occurrences réflexives de la forme affaire et leur donne un horizon. Cette mise en relation par les acteurs, quand elle se fait, se dégage alors comme une ressource politique, morale et sociale, inscrite de façon latente dans la culture publique comme figure mobilisable du répertoire critique » (Boltanski et Claverie, 2007 : 396). L'on peut regretter qu'une sociologie dite « pragmatique » ne s'intéresse pas plus systématiquement à la façon dont les membres d'une société font usage de cette catégorie de langage ordinaire ou tentent de restituer par d'autres ce qui prend la forme d'une affaire, au sens analytique. On le comprend dans le cadre du travail historique que mène É. Claverie sur la naissance de cette forme sociale de critique (1992, 1994, 1998, 2002). En effet, elle s'intéresse moins aux catégories ordinaires qu'utilisent les membres d'une collectivité pour restituer, en dehors de la sphère politico-judiciaire, ce qu'est une affaire (exception faite de ses travaux autour des « événements de Medjugorje » (2002)), qu'aux compétences novatrices de ceux qui sont parvenus à instaurer une nouvelle forme de critique sociale à même de remettre en cause le bien-fondé du système politico-judiciaire qui présidait jusqu'alors. Mais aujourd'hui, les scandales et affaires émergent dans l'espace public principalement grâce à leur relai dans les médias, d'où l'importance d'accorder une place privilégiée à l'analyse des catégories ordinaires déployées par les journalistes pour restituer ces événements à leurs lecteurs ou spectateurs. Bien souvent, la notion d'affaire s'impose comme catégorie descriptive même si le cas ne suscite pas un retournement d'accusation propre à la « forme affaire ». Songeons par exemple au cas Dutroux, qui a scandalisé unanimement l'opinion publique francophone : la terminologie « affaire Dutroux » s'est rapidement imposée dans l'espace public médiatique du fait de son indexation à la sphère judiciaire et de son rapport à la notion d'« affaire criminelle ». Ph. Gonzalez et

Un événement qui s'étale dans le temps

C'est ainsi que dès le 21 août, *Le Temps* évoque dans son « actualité du week-end » des accusations et un avis de recherche pour viol et agression sexuelle à l'encontre de Julian Assange, ainsi que l'annulation de celui-ci après quelques heures. Ces premiers faits marquent le début d'une longue série d'articles qu'il dédiera au suivi et aux rebondissements de l'enquête judiciaire ouverte par le parquet suédois : la réouverture de l'enquête pour viol en septembre ; le mandat d'arrêt international lancé en novembre sous la directive de la procureure chargée du dossier, Marianne Ny ; la notice rouge d'Interpol pour infractions sexuelles présumées quelques jours plus tard³⁴² ; la détention d'Assange en Angleterre à partir du 7 décembre ; sa libération sous caution et son assignation à résidence le 16.

La reconstitution de la chronologie de cette affaire judiciaire dans le quotidien nous indique que la couverture médiatique qu'il lui dédie ne se confine pas à une période précise, comme il en serait pour un fait divers doté d'« un début, un milieu et une fin » (Dubied citant Ricœur, 2000), le tout conté sur le laps de temps court et défini de l'article³⁴³. Au contraire, celle-ci s'étale sur plusieurs mois, à l'image de l'enquête judiciaire menée par le parquet suédois pour récolter des preuves et interroger Assange. Ainsi, dès sa première occurrence dans le journal, l'affaire promet une suite et place le lecteur du quotidien dans l'attente. Comme l'avance Jean Widmer (1999 : 6) au sujet de la production de la temporalité d'une affaire dans les journaux :

F. Malbois (2016) adressent une critique similaire au modèle de Boltanski et Claverie, en ajoutant toutefois une dimension supplémentaire. Selon eux, les scandales et affaires ne sont pas deux étapes d'un événement, mais deux expériences publiques différentes du même événement. Ils indiquent ainsi qu'avant d'être des formes sociales, les scandales et affaires sont des « opérateurs herméneutiques » qui appellent à une expérience publique différente (le jugement moral pour le scandale, l'enquête factuelle pour l'affaire). L'on pourrait toutefois rétorquer ici encore qu'il existe des cas où le terme « affaire » est précisément employé par des acteurs sociaux qui condamnent unanimement un événement, et qui ne cherchent pas à amorcer une enquête collective sur le mode du « Que s'est-il passé ? », interrogation qui motive précisément l'enquête judiciaire. La catégorisation en tant qu'« affaire » d'un événement qui fonctionne sous la forme du scandale est alors légitimée par son indexation à la sphère judiciaire, alors même que le travail opéré au sein de cette sphère et la posture réflexive d'enquête qu'elle appelle ne sont pas pris en compte par ces acteurs.

³⁴² Une notice rouge est une demande d'identification et de localisation en vue d'une arrestation provisoire et d'une extradition.

³⁴³ Sur l'histoire et le rôle social du fait divers, voir Dubied et Lits (1999). Contrairement aux deux auteurs, nous distinguons fait divers et affaire dans la mesure où les deux événements appellent des couvertures médiatiques différentes. Alors que la couverture médiatique de l'affaire se prolonge dans le temps au fur et à mesure de l'enquête judiciaire ou de la polémique sur laquelle elle s'indexe, le fait divers s'arrête généralement à une occurrence précise dans le journal. Bien entendu, un fait divers, qui est « une dérogation à une norme » (*ibid.* : 52), passe bien souvent lui aussi par la sphère judiciaire, même s'il ne concerne pas toujours des crimes. Et il est susceptible de se muer en une affaire publique s'il est apte à monter en généralité, soit si la presse parvient à thématiser par son cas des enjeux publics qui concernent directement ses lecteurs ou qui suscitent la polémique.

« Le temps de l'affaire est central, car ce sont les événements dans l'affaire qui justifient d'en parler dans le temps calendaire du journal (par opposition aux rubriques dossier qui ont un empan temporel plus large) ; c'est l'affaire aussi qui sert de support à une problématisation éventuelle du rapport au passé historique. Bref, une affaire est une histoire en train de se faire au fil des récits quotidiens (temps calendaire), et c'est l'affaire qui rend éventuellement problématiques les solutions disponibles pour en dénouer les intrigues. »

Mais temporellement, cette affaire judiciaire est intriquée dans une série d'événements liés aux diffusions successives de WikiLeaks :

Affaire judiciaire (Suède)	Diffusions de WikiLeaks
	6 avril (5) : <i>Collateral Murder</i>
	26 juillet (25) : <i>Afghan War Diary</i>
	27 juillet (11 juin) : Les autorités U.S. cherchaient Assange
21 août (20 + 21) : Accusations et avis de recherche pour viol et agression sexuelle, suivi de l'annulation de l'avis, mais investigations pour agression sexuelle demeurent ; Assange dénonce une « manœuvre malveillante contre WikiLeaks »	
25 août : Ouverture de l'enquête pour agression sexuelle	
6 septembre (1) : Réouverture de l'enquête pour viol	
	23 octobre (22) : <i>Iraq War Logs</i>
	27 octobre : Pentagone et Département de la Justice U.S. cherchaient à enquêter sur Assange pour espionnage
19 novembre (18) : Mandat d'arrêt international contre Assange	
	28 novembre : Début du <i>Cablegate</i>
2 décembre (30 nov.) : Notice rouge Interpol	
3 décembre (20 nov.) : Confirmation du mandat d'arrêt formulé par la Suède	
	6 décembre (4) : Début du boycott financier et commercial de WikiLeaks
7 décembre : Assange est en détention à Londres	
16 décembre : Assange est libéré sous caution et assigné à résidence	

Couverture médiatique du *Temps* des faits liés à l'affaire judiciaire impliquant Assange en Suède et des événements liés aux diffusions de WikiLeaks en 2010. Les dates en gras sont la date de parution dans le journal des faits, les dates entre parenthèses sont la date indiquée des faits dans les articles du quotidien. Sans parenthèses, les deux dates coïncident³⁴⁴.

³⁴⁴ L'on notera en comparaison du tableau chronologique réalisé au début de ce manuscrit, et de la date des faits indiquée dans les articles du quotidien que *Le Temps* a souvent un jour ou plus de retard sur l'actualité. L'on peut expliquer ce retard de deux façons : le décalage horaire impliquant une prise en compte de l'actualité des agences de presse plus tardive ; l'alignement des informations relatives aux États-Unis sur les médias américains. Soulignons encore que de nombreux faits mentionnés dans le *New York Times* ne sont pas couverts par le quotidien suisse, tandis que d'autres faits sont restitués de façon incongrue ou erronée par *Le Temps*.

Cet enchevêtrement temporel rend accessible un autre phénomène dans la formule même de l'énoncé journalistique : le *récit politique* dans lequel s'ancrent les divulgations de WikiLeaks s'intègre au *récit factuel* de l'affaire judiciaire impliquant Assange en Suède. En effet, si le quotidien couvre les deux séries d'événements, la procédure judiciaire suédoise et la controverse politico-juridique émergeant aux États-Unis partagent dans le journal une même unité spatio-temporelle, celle de l'article. Cette unité autorise dès lors le traitement simultané de faits liés *a priori* à des événements distincts. L'on retrouve ainsi progressivement des liens hypertextes renvoyant aux polémiques suscitées par les diffusions de WikiLeaks alors que l'article traite de l'affaire judiciaire ou des articles qui débutent par la situation d'Assange et se concluent par celle de WikiLeaks.

Cette continuité entre affaire judiciaire et controverse politique confond et efface la temporalité respective des deux événements dans le journal : d'une part, des témoignages contre Assange en août 2010, débouchant sur une enquête judiciaire qui dure depuis ; d'autre part, la réaction des États-Unis face à la diffusion de documents confidentiels américains, réveillant le doute quant à d'éventuelles sanctions contre Assange, rumeur qui date de juin déjà et qui se confirme au fil des diffusions de WikiLeaks. Cette structure, qui tend à lier un événement ponctuel à un ensemble organisé de faits et d'interprétations, est similaire à celle que décrit Louis Quéré (1997 : 6) dans son analyse du mouvement social ayant pris place en France en 1995 :

« [...] considérés du point de vue de leur occurrence concrète, les événements de novembre-décembre 1995 constituent une succession hétéroclite et touffue d'actions, de décisions, de déclarations, de péripéties et de contingences, qui se sont enchaînées de façon plus ou moins lâche. Cependant un tel ensemble n'est jamais apparu comme un amas chaotique d'éléments hétérogènes, mais comme une totalité intégrée et intelligible : ce qui arrivait à chaque instant était perçu comme une composante d'un événement à plus grande échelle et s'intégrait à lui comme une partie d'un tout : celle-ci, quoique encore partiellement indéterminée, permettait de faire sens de ceux-là. »

Loin de constituer un fait isolé traité indépendamment par la presse, la couverture médiatique des allégations portées contre Assange s'inscrit dans une succession d'actions et de réactions liées à WikiLeaks. Cet enchaînement a pour effet principal d'autoriser l'articulation des deux affaires en rapportant le cours de chacune au déroulement et à la constitution d'un même événement englobant. C'est bien sur ce mode que le quotidien suisse va mettre en intrigue et restituer les allégations de viol et d'agression sexuelle formulées à l'endroit de Julian Assange.

Une interprétation des faits qui s'impose : un complot politique

Avant d'aller plus avant, rappelons un détail méthodologique important : l'événement tel que nous le présentons ici, soit par la restitution de sa « temporalité publique » (Arquembourg, 2003), nous est accessible grâce au recul temporel inhérent au temps de l'enquête sociologique, celle-ci ne se calquant pas sur le temps de l'enquête journalistique. En revenant rétrospectivement sur un événement dont la mise en sens a déjà été formulée dans un contexte de description spécifique, soit sur un événement déjà « individué » (Quéré, 1991 : 274), il nous est possible de retracer son inscription temporelle et les processus discursifs de sa « mise en intrigue »³⁴⁵. Il convient donc de prendre en compte que les lecteurs, tout comme les journalistes, ne disposaient pas au moment du déroulement des faits de cette vision globale, l'événement n'ayant pas « la même physionomie selon qu'il est perçu au moment où il se produit ou plusieurs mois plus tard » (Quéré, 1997 : 5)³⁴⁶. C'est bien le travail de l'analyste que d'étudier la façon dont s'est publiquement constituée la mise en sens des événements liés à cette affaire judiciaire, tâche à laquelle nous allons désormais nous atteler.

Si la production de la temporalité de cette affaire dans *Le Temps* permet de mêler celle-ci aux récits dédiés à WikiLeaks, comment le journal transforme-t-il effectivement une affaire judiciaire en l'un des chaînons importants d'une controverse politique plus grande ? Comment évince-t-il le scandale sexuel au profit d'une théorie du complot ? Et ce faisant, comment façonne-t-il une occurrence qui « éclate » dans l'espace public en un événement individué reconnu de tous dans un schème interprétatif spécifique, celui politique³⁴⁷ ? Autrement dit, comment « le discours [journalistique] donne[-t-il] vie à l'événement » (Dubied et Lits, 1999 :

³⁴⁵ Ricœur emprunte à la Poétique aristotélicienne le terme *muthos*, qu'il traduit par « mise en intrigue » – parfois simplement par « récit » (1983 : 62) – et qu'il définit comme « l'art de composer des intrigues » (*ibid.* : 57). La mise en intrigue renvoie à l'« opération » d'« agencement des faits » dans une composition narrative (1983 : 57-62). Elle va de pair avec la notion de *mimèsis*, également empruntée à Aristote, que Ricœur désigne comme l'opération d'imitation et de représentation d'une action (*ibid.* : 58-65). Nous comprenons le tout comme les opérations à l'œuvre dans la restitution d'une action par le récit.

³⁴⁶ Par ailleurs, comme le remarque Louis Quéré, un événement n'est pas forcément doté d'un sens unique et immuable. Il peut faire l'objet d'une requalification à la lueur de nouvelles informations. Lorsque Julian Assange a été délogé de l'ambassade d'Équateur à Londres en 2019, ambassade dans laquelle il était enfermé depuis plusieurs années pour éviter une extradition vers la Suède, et qu'à la suite de cette expulsion les États-Unis ont officiellement formulé à la Grande-Bretagne une demande d'extradition, ces nouveaux faits ne sont pas venus requalifier, mais bien conforter l'interprétation donnée à l'enquête menée par la justice suédoise pour interroger Assange, soit qu'elle n'était en réalité qu'un moyen de l'extrader plus rapidement vers États-Unis. Nous ne nous intéressons pas ici à la véracité de cette théorie, mais précisément à son émergence et à sa mise en visibilité dans l'espace public médiatique, soit aux discours qui ont favorisé un tel interprétant en réception.

³⁴⁷ Ricoeur (1991 : 41) propose d'aborder l'événement grâce à l'analogie musicale d'un rythme à trois temps : « d'abord quelque chose arrive, éclate, déchire un ordre déjà établi ; puis une impérieuse demande de sens se fait entendre, comme une exigence de mise en ordre ; finalement l'événement n'est pas simplement rappelé à l'ordre, mais, en quelque façon qui reste à penser, il est reconnu, honoré et exalté comme crête de sens. »

28) ? S'il a fallu attendre novembre 2019 pour que la Suède classe définitivement cette affaire judiciaire, le sens donné aux allégations d'ordre sexuel portées contre Assange, soit un sens qui l'innocente, est resté relativement stable dans le temps³⁴⁸. En effet, l'hypothèse d'une machination gouvernementale étasunienne contre WikiLeaks s'est très rapidement imposée comme une interprétation répandue dans l'opinion publique³⁴⁹. Et ceci, quand bien même l'implication des États-Unis dans la demande d'extradition de la Suède n'a, à ce jour, pas été prouvée³⁵⁰. Pour comprendre l'émergence et la prospérité de cette interprétation, il nous faut considérer le rôle qu'a joué la presse dans la mise en intrigue des faits reprochés à Assange, et saisir la façon dont elle a organisé l'enquête collective permettant de déterminer la nature de la situation en cours et sa mise en intelligibilité auprès de ses lecteurs (Quéré, 1997 : 12).

Un fait, deux versions : récit factuel d'une affaire judiciaire et dénonciation d'une action malveillante

Les allégations de viol et d'agression sexuelle énoncées contre Julian Assange apparaissent initialement dans *Le Temps* du samedi 21 août 2010 sous la forme d'une brève de l'AFP (Agence France-Presse) et de l'ATS (Agence Télégraphique Suisse) dans « L'actualité du week-end ». Celle-ci figure en dixième position ; son intitulé est « WikiLeaks »³⁵¹ :

³⁴⁸ L'allégation d'agression sexuelle est tombée le 13 août 2015 pour prescription des faits et l'enquête pour viol a été classée le 19 mai 2017 en raison de l'obstacle que constituait, selon la justice suédoise, la réclusion d'Assange dans l'ambassade d'Équateur à Londres pour la menée à bien de l'enquête. Toutefois, au moment où Assange a été expulsé de l'ambassade en avril 2019, l'avocat de l'une des deux femmes suédoises a fait savoir qu'il souhaitait rouvrir l'enquête pour viol. Cette enquête est définitivement close le 19 novembre 2019.

³⁴⁹ Pour prendre le pouls de cette interprétation, il suffit d'interroger son entourage sur la raison de la réclusion d'Assange dans l'ambassade d'Équateur à Londres. Il y a fort à parier qu'un grand nombre de vos interlocuteurs fassent l'impasse sur ou minimise l'enquête judiciaire suédoise pour viol et agression sexuelle à son encontre. Les gens que nous avons interrogés à ce sujet nous ont répondu qu'Assange se trouvait à l'ambassade d'Équateur parce qu'il était recherché par les États-Unis. Cette réponse risque d'être d'autant plus fréquente maintenant que les États-Unis ont formellement demandé à la Grande-Bretagne l'extradition d'Assange après son expulsion de l'ambassade. Mais c'était déjà le cas avant cela. On retrouve de nombreuses traces précoces de cette interprétation dans les sites Internet de soutien à Assange, les articles de presse sur son cas, les prises de position publiques d'acteurs sociaux en sa faveur, qu'ils soient des personnalités des arts et de la culture, des membres d'institutions officielles ou de simples citoyens. Plus encore, l'asile politique qui lui a été accordé par l'Équateur sous le régime Correa au moment où la Suède devait l'extrader appuie précisément l'interprétation d'une machination gouvernementale étasunienne. En cela, le cas d'Assange est également intéressant pour penser la géopolitique et les tensions entre l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud. Mais si cette interprétation est largement répandue, cela ne signifie pas pour autant que l'ensemble des individus qui la partagent soient des partisans d'Assange ou de WikiLeaks. C'est en cela que l'on peut comprendre les prises de position de certains individus, notamment américains, qui croient en la machination gouvernementale et l'approuvent. Ces individus sont en faveur d'une sanction contre Julian Assange pour ses activités au sein de WikiLeaks.

³⁵⁰ C'est ici une évidence, dans la mesure où cette théorie veut, pour fonctionner, que ces négociations aient pris place en coulisses, dans le secret le plus absolu. C'est bien là la force d'une théorie du complot, celle d'interroger ce qui passe pour être la « réalité » et révéler qui détient et où s'exerce réellement le pouvoir (Boltanski, 2012).

³⁵¹ Deux versions de cette brève existent. Nous préservons volontairement cette version dans la mesure où c'est celle qui apparaît encore aujourd'hui sur le site Internet du journal.

dans ces inondations. **SAMEDI ■ WikiLeaks** Le fondateur du site internet WikiLeaks spécialisé dans la publication de documents confidentiels, Julian Assange, a été durant quelques heures samedi accusé de viol par la justice suédoise qui a finalement annulé son avis de recherche. M. Assange avait immédiatement nié les faits reprochés et avec son entourage il avait dénoncé une manœuvre malveillante contre WikiLeaks. Le Parquet a annoncé dans la matinée que M. Assange faisait l'objet de deux procédures, l'une pour agression et l'autre pour viol pour laquelle il était recherché. Mais en fin d'après-midi «le procureur en chef Eva Finne a décidé que Julian Assange n'était pas suspect de viol» et que de ce fait il «n'était plus recherché», selon le Parquet. Mais «l'enquête (concernant l'agression) est toujours ouverte. Le procureur en charge se prononcera plus tard» sur le bien fondé de cette action, a précisé à l'AFP la porte-parole du Parquet, Karin Rosander. ■ **Conseil fédéral** Le PDC revendique le Département

Brève du Temps, rubrique « Monde », 21.08.2010 :
<https://www.letemps.ch/monde/lactualite-weekend-38>.

La brève relate que « le fondateur du site internet WikiLeaks » a été « accusé de viol » et d'« agression » par la justice suédoise avant que celle-ci n'annule son avis de recherche pour viol, bien que l'enquête pour agression demeure. La brève mentionne ainsi la nature des procédures en cours et les rebondissements de l'enquête, notamment la contestation de la procédure pour viol par le procureur en chef, Eva Finne. D'entrée de jeu, ces allégations sont présentées comme des « accusations » portées par la justice suédoise, accusations qui valent à Assange d'être dans un premier temps recherché par les autorités suédoises. La brève éclaire également la position d'Assange par rapport à ces « accusations ». Celui-ci « a nié ces faits » et « avec son entourage [...] dénoncé une manœuvre malveillante contre WikiLeaks ». Le lecteur infère par le terme « entourage » et la suite de la phrase qu'il ne s'agit pas ici de son entourage familial, mais bien de son entourage professionnel. Ce terme redéploie ainsi le nom propre WikiLeaks comme une entité collective là où la catégorisation d'Assange en qualité de « fondateur du site internet WikiLeaks » tendait à réduire son existence à sa seule personne. La manœuvre malveillante qui est dénoncée par Assange et son entourage vise quant à elle WikiLeaks, le terme pouvant ici se référer tout aussi bien à un site Internet qu'à un collectif ou une organisation. Le récit factuel de ce début d'affaire dans le *Temps* se justifie sous deux aspects : le statut public de Julian Assange, le fondateur de WikiLeaks ; la transformation, par la dénonciation d'Assange et de son entourage, de cette affaire privée en une affaire d'intérêt public.

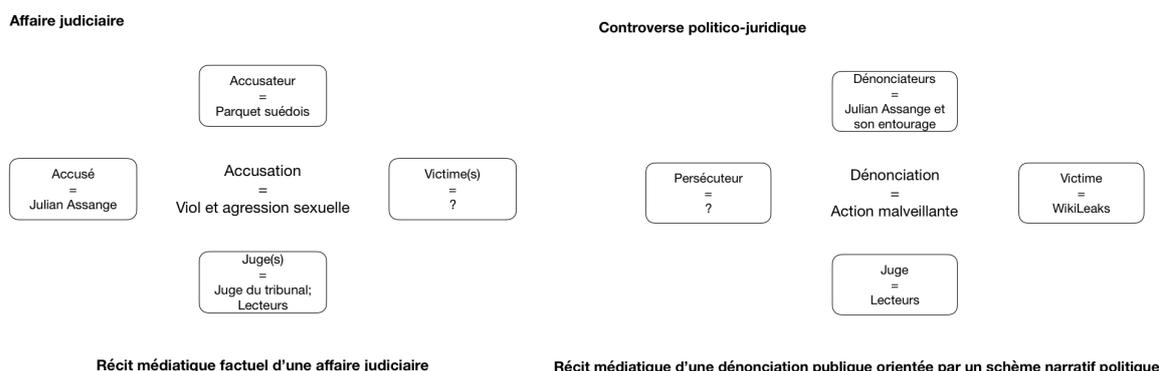
Dans sa restitution des faits, le journal *Le Temps* offre ainsi d'emblée à ses lecteurs deux versions des faits reprochés à Assange. La première version, qui reprend celle qu'il attribue au parquet suédois, restitue le récit factuel d'une affaire judiciaire dans laquelle Assange est l'accusé présumé d'actes délictueux d'ordre sexuel, le viol et l'agression sexuelle. Elle est présentée par le journal sous la forme d'une « accusation » d'Assange portée par la justice suédoise³⁵². La ou les personnes lésées ne sont pas encore connues. Si cette affaire se déroule dans une arène qui lui est propre, celle judiciaire, les lecteurs du journal, externes à la situation, et étant au fait de ce qui est reproché à Assange grâce à la publicisation de ces accusations dans le quotidien, sont en position de pouvoir émettre un premier jugement.

La seconde version, énoncée par Assange et son entourage, apparaît simultanément, et offre une réponse tout à fait différente à la question « Que s'est-il passé ? ». Cette version paraît sous la forme d'une dénonciation, soit une forme d'accusation qui n'appartient pas en propre à la sphère juridique, qui génère « un système de relations entre quatre actants : 1) celui qui dénonce ; 2) celui en faveur de qui la dénonciation est accomplie ; 3) celui au détriment de qui elle s'exerce ; 4) celui auprès de qui elle est opérée » (Boltanski *et al.*, 1984)³⁵³. Cette dénonciation décrit l'accusation initiale en plaçant au centre de son argumentation non plus des actes sexuels répréhensibles, mais une manœuvre malveillante contre WikiLeaks. Alors que la Suède occupait la place d'accusatrice au sein du premier dispositif, c'est au tour d'Assange et de son entourage d'occuper celle du dénonciateur, tandis que la place de victime est tenue par WikiLeaks. Le persécuteur n'est pas encore déterminé dans cette brève. Le seul juge de cette affaire est le public auquel Assange s'adresse directement à travers les médias, la sphère médiatique étant ici la seule scène d'apparition de cette dénonciation.

³⁵² Comme nous l'avons mentionné précédemment, Assange est recherché pour être interrogé par la justice suédoise au sujet de soupçons de viol et d'agression sexuelle. Il ne fait pas encore, à ce stade, l'objet d'une mise en accusation par le parquet suédois. Ces précisions n'apparaîtront dans les récits médiatiques couvrant cette affaire qu'après coup. En effet, de nombreux médias ont présenté d'office cette affaire sous la forme d'une accusation portée par la justice suédoise. L'on peut expliquer ce raccourci par plusieurs hypothèses complémentaires : une erreur commise par la source originelle de l'information ; un manque de connaissances quant aux étapes nécessaires à la mise en accusation pénale ; un usage courant du terme « accusation » pour signifier le procédé par lequel un individu est accusé publiquement de quelque chose sans pour autant que cette chose ait une dimension légale. Dans le cadre de cette analyse, il s'agit moins de pointer du doigt les erreurs commises par les journalistes dans la restitution de cette affaire judiciaire et de désigner des coupables que de nous intéresser précisément à la façon dont ils introduisent cette affaire à leurs lecteurs, soit ici sous la forme de l'accusation pénale, c'est-à-dire une forme sociale qui génère un système actanciel particulier.

³⁵³ Pour un autre exemple de dénonciation publique, celle du colonialisme français en Afrique de l'Ouest dans les années 20 à travers le témoignage-reportage d'Albert Londres dans le journal *Petit Parisien*, puis dans le livre *Terre d'ébène*, et plus généralement pour une « esthésie de la dénonciation », voir Lambert (2016).

Les deux systèmes d'accusation qui se côtoient dans le journal peuvent être résumés de la manière suivante :



Restitution des systèmes d'accusation judiciaire et politique.

Jusqu'ici, nous avons exposé la façon dont le journal, par souci d'impartialité, rend compte à ses lecteurs des versions des différents acteurs impliqués dans cette affaire d'un point de vue descriptif. Penchons-nous maintenant plus attentivement sur la manière dont le journal, en redécrivant et en recontextualisant les propos d'Assange dans son enquête journalistique, fournit à ses lecteurs une proposition d'engagement en faveur du second système d'accusation³⁵⁴. Pour le dire autrement, analysons la façon dont le journal passe d'une « description des faits » à leur mise en intrigue à travers un « récit » (Dubied et Lits, 1999 : 56-57) orienté par un schème narratif politique³⁵⁵.

Quand le non-scandale sexuel devient controverse politico-juridique

Intéressons-nous maintenant au premier article du quotidien à couvrir ces allégations. Celui-ci apparaît le 23 août 2010 sous format électronique. Le texte est une reprise d'une dépêche AFP retravaillée par les journalistes du *Temps*, inséré dans la rubrique « Actualité/Monde » sous

³⁵⁴ La proposition d'engagement est ici à prendre au sens que lui confère Luc Boltanski (2007 : 269) : « Le spectateur est, par rapport aux médias, dans la position [...] de celui à qui est faite une *proposition d'engagement*. Un autre spectateur, qui lui rapporte une histoire et peut se présenter comme un reporter [...] transmet des énoncés et des images à un spectateur qui peut les reprendre et, par sa parole, faire passer à son tour ce qu'il en a retenu et les émotions qu'elles ont suscitées en lui. Ces énoncés et ces images [...] proposent au spectateur un mode défini d'engagement émotionnel, langagier et conatif. »

³⁵⁵ Alors que la *description des faits* répond de manière concise aux questions qui, quoi, quand, où, comment, pourquoi, la « mise en récit » d'un événement participe à la « mise en intrigue » des faits, à leur « charpente chronologique » et à « la mise en scène de personnages bien souvent dans des rôles stéréotypés » ; le récit *agence les faits* « dans un ensemble cohérent » et produit entre eux « un principe de causalité narrative » (*ibid.* 56-58).

l'entrée « Suède ». Il a pour titre : « Étranges démêlés du fondateur de WikiLeaks avec la justice suédoise ». Le chapeau de l'article « Julian Assange est visé par une procédure judiciaire chaotique. Il n'exclut pas un complot ourdi par le Pentagone » met en lien deux occurrences : la procédure judiciaire dont fait l'objet Julian Assange et, en reprenant sous forme de discours rapporté indirect les propos d'Assange, un « complot peut-être ourdi par le Pentagone » :

Accueil › Monde › Etranges démêlés du fondateur de WikiLeaks avec la justice suédoise

SUÈDE

Etranges démêlés du fondateur de WikiLeaks avec la justice suédoise

2 minutes de lecture

AFP/LT
Publié lundi 23 août 2010 à 00:36.

Julian Assange est visé par une procédure judiciaire chaotique. Il n'exclut pas un complot ourdi par le Pentagone

f Partager t Tweeter in Partager e

Le fondateur de WikiLeaks, visé par une procédure judiciaire chaotique en Suède où il a été accusé de viol, a dénoncé dimanche un complot peut-être ourdi par le Pentagone pour «détruire» son site avant la publication de nouveaux documents sur la guerre en Afghanistan.

Un coup du Pentagone?

«je ne sais pas ce qui se cache derrière (ces accusations). Mais nous avons été avertis que, par exemple, le Pentagone nous jouerait de vilains tours pour nous détruire», affirme Julian Assange dans un entretien exclusif accordé au tabloïd suédois Aftonbladet. WikiLeaks s'est attiré les foudres de l'administration américaine en publiant récemment quelque 77 000 documents confidentiels sur la guerre en Afghanistan. Et, le 14 août à Stockholm, Julian Assange a promis la prochaine publication des 15 000 autres documents classifiés qu'il possède sur ce conflit.

Le Temps, rubrique « Monde », 23.08.2010 :
<https://www.letemps.ch/monde/etranges-demeles-fondateur-wikileaks-justice-suedoise>.

Comme nous l'avons vu à plusieurs reprises déjà avec Jean Widmer (1999 : 2), « le discours d'un journal est ternaire : un énonciateur prend en charge un monde possible pour un lectorat implicite, tous trois ancrés dans sa temporalité et son espace particuliers ». Dans notre cas, l'énonciateur suppose au niveau du titre déjà que le lectorat implicite connaisse WikiLeaks et qu'il sache que celui-ci a un fondateur attiré. Si le lecteur a lu la brève deux jours auparavant, il sait également à quoi renvoient ces « démêlés avec la justice suédoise ». Si ce n'est pas le cas, il en sera informé au cours de sa lecture. Le chapeau propose quant à lui d'entrée de jeu « un contrat de lecture » (Verón, 1983) misant sur le suivi de l'actualité et sur la connaissance préalable des lecteurs du *Temps* quant à la situation de WikiLeaks. En effet, il est intelligible à ceux qui parviennent à : 1) situer Julian Assange comme étant le fondateur de WikiLeaks ; 2)

se rappeler des derniers événements en lien avec WikiLeaks impliquant le Pentagone³⁵⁶ ; 3) comprendre qu'une inférence peut être faite entre ces événements et la procédure judiciaire dont fait l'objet Julian Assange.

D'une victime en *nous* à une victime en *il*

Sur le plan de sa structure, l'article rend compte du point de vue d'Assange sur l'affaire avant de restituer le contexte des allégations, ici encore présentées comme des accusations. S'il aborde d'emblée une accusation de viol en Suède en tête d'article, les premiers éléments traités sont, eux, en lien avec WikiLeaks. Le corps du texte reprend ainsi la dénonciation d'Assange qu'il met en lien avec des événements récents liés à WikiLeaks : la diffusion de 77'000 documents confidentiels sur la guerre d'Afghanistan, la réaction de l'administration américaine face à cette diffusion, la promesse d'une future publication de la part de WikiLeaks. Cette structure a pour effet de calibrer la lecture qui s'arrête sur le système de contre-accusation formulé par la version d'Assange et qui désigne dorénavant un persécuteur, le Pentagone, avant d'entrer dans les détails des allégations portées contre lui (3^e paragraphe).

Mais cet article ne s'arrête pas à l'articulation de deux affaires : il modifie sensiblement la dénonciation initiale qui lie ces événements distincts dans un même schème narratif et interprétatif. Cette transformation concerne l'énonciateur de cette dénonciation et la victime que son dispositif d'accusation génère. Comparons la dénonciation d'Assange dans la brève à son annonce dans ce premier article :

M. Assange avait immédiatement nié les faits reprochés et avec son entourage il avait dénoncé une manœuvre malveillante contre WikiLeaks. (Le Temps, 21.08.10)

³⁵⁶ Événements soigneusement couverts par *Le Temps* dans ses articles ultérieurs, comme l'article du 14 août 2010, « Bras de fer sur des documents de WikiLeaks », qui fait état de la réaction et de l'inquiétude de hauts dirigeants du Pentagone face à la promesse de WikiLeaks de diffuser de nouveaux documents, ou l'article du 19 août 2010 « Julian Assange cherche à assurer l'avenir de WikiLeaks » qui aborde, entre autres, la pression diplomatique des États-Unis sur d'autres pays, et notamment la Suède, afin qu'une enquête soit ouverte contre Assange. Ces articles renvoient plus généralement aux rumeurs, déjà traitées en juillet par le journal, quant au désir des USA d'enquêter sur Assange. La connaissance de ces éléments est supposée chez le lecteur lorsqu'apparaissent les allégations de viol et d'agression sexuelle. Sans ce savoir, celui-ci peinerait à comprendre l'inférence faite entre ces allégations et la dénonciation d'Assange. L'ensemble des connaissances dont doit être doté le destinataire renvoie au savoir commun nécessaire à la compréhension des articles du *Temps*. Pour reprendre à nouveau Widmer (1999 : 4) : « un lecteur qui ne disposerait pas de ces savoirs saurait pratiquement qu'il n'a pas les connaissances requises, qu'il n'est pas un membre du lectorat ratifié. »

Le fondateur de WikiLeaks, visé par une procédure judiciaire chaotique en Suède où il a été accusé de viol, a dénoncé dimanche un complot peut-être ourdi par le Pentagone pour « détruire » son site avant la publication de nouveaux documents sur la guerre en Afghanistan. (Le Temps, 23.08.10)

Alors que la brève du *Temps* impute la responsabilité de la dénonciation d'une « manœuvre malveillante contre WikiLeaks » à Julian Assange et son entourage, l'article attribue la dénonciation d'un « complot peut-être ourdi par le Pentagone » à Julian Assange. Il n'est ainsi plus fait mention d'un co-énonciateur responsable de cette dénonciation³⁵⁷. Ce calibrage énonciatif sur la personne d'Assange est renforcé par la catégorisation de WikiLeaks dans l'article en tant que « son site Internet ». Cette catégorisation clôt la brèche ouverte par la brève qui permettait de voir en la victime de cette action malveillante potentiellement le collectif WikiLeaks. Ce qui est visé par ce complot dans le cadre de cet article, c'est un site Internet et l'individu qui l'anime. Le motif du persécuteur, soit « détruire » WikiLeaks pour éviter « la publication de nouveaux documents sur la guerre en Afghanistan » répond dès lors à la menace que génère l'activité d'un seul et unique individu, Julian Assange, pour les États-Unis. En d'autres termes, la restitution de cette dénonciation s'appuie sur la personnification de WikiLeaks par Julian Assange. Or, ce n'est pas ainsi qu'est formulée la dénonciation d'Assange dans le quotidien *Aftonbladet*, dénonciation qui est reprise dans la suite de l'article du *Temps* :

Un coup du Pentagone?

«Je ne sais pas ce qui se cache derrière (ces accusations). Mais nous avons été avertis que, par exemple, le Pentagone nous jouerait de vilains tours pour nous détruire», affirme Julian Assange dans un entretien exclusif accordé au tabloïd suédois *Aftonbladet*. WikiLeaks s'est attiré les foudres de l'administration américaine en publiant récemment quelque 77 000 documents confidentiels sur la guerre en Afghanistan. Et, le 14 août à Stockholm, Julian Assange a promis la prochaine publication des 15 000 autres documents classifiés qu'il possède sur ce conflit.

Le Temps, rubrique « Monde », 23.08.2010 :

<https://www.letemps.ch/monde/etranges-demeles-fondateur-wikileaks-justice-suedoise>.

³⁵⁷ Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, l'on comprend en observant d'autres scènes médiatiques que la brève et l'article font en réalité référence à deux événements discursifs distincts, bien que cela ne soit pas spécifié par *Le Temps*, soit la restitution d'une prise de parole énoncée sur le compte *Twitter* de WikiLeaks dans le cadre de la brève, et celle d'une prise de parole d'Assange dans le tabloïd suédois *Aftonbladet* dans le cadre de l'article.

Une dénonciation et une victime en nous

Nous l'avons vu précédemment, Assange prend la parole dans les médias par une énonciation à la première personne du pluriel. Cet usage du *nous* vise à faire exister et à présentifier le collectif WikiLeaks dans l'espace public médiatique et à présenter Assange, au début de l'année 2010, comme l'un de ses représentants officiels. Une mission qui est mise en échec par la catégorie par laquelle est introduit publiquement Assange, celle de « fondateur », et par des instances telles que le *New York Times*, qui refusent de ratifier sa prétention à représenter et à parler au nom d'un collectif. C'est pourtant bien sur ce mode et en qualité de représentant de ce *nous* qu'il génère sa dénonciation, dans le quotidien *Aftonbladet*, d'un complot politique visant à détruire non pas le site Internet, mais le collectif WikiLeaks, comme le montre l'extrait ci-dessus.

Dire *nous*, désingulariser son cas

L'emploi du pronom *nous* est particulièrement important dans le cadre d'une dénonciation publique. En effet, c'est en disant *nous* qu'un individu peut désingulariser son cas et énoncer des « valeurs suprapersonnelles » (Garfinkel, 1986 : 27), deux conditions qui autorisent la montée en généralité nécessaire à la formulation d'une dénonciation publique (Boltanski, 2011 [1990]). Comme l'avance Luc Boltanski dans sa « grammaire » de la dénonciation, le dénonciateur peut ainsi se grandir à la façon d'un porte-parole « en jouant sur les formes au moyen desquelles il manifeste sa présence », et « se mettre en retrait derrière ceux qui sont supposés le suivre, en utilisant [...] la première personne du pluriel (« nous ») qui est d'usage dans les discours prononcés au nom d'un collectif » (*ibid.* : 361). C'est ce que réalise Assange en énonçant sa dénonciation à partir du pronom *nous*. Mais, nous dit Luc Boltanski, le dénonciateur peut également grandir la victime en la rattachant à un collectif, et en liant « son affaire à une cause constituée et reconnue » (*ibid.* : 368). À nouveau, c'est ce qu'opère la dénonciation d'Assange en désignant ce même *nous* comme la victime de ce qui est dénoncé. Ce double grandissement lui permet de s'extraire du dispositif d'accusation initial au sein duquel il occupait la place d'accusé et de le renverser pour recentrer l'attention de ses allocutaires sur un problème d'ordre public et collectif susceptible de produire une « indignation éclairée » (Claverie, 1992) : la tentative de destruction du collectif WikiLeaks. Ce faisant il fait basculer l'affaire judiciaire dans laquelle sa personne privée est impliquée en Suède dans la controverse politico-juridique qui oppose WikiLeaks aux États-Unis.

Si l'on suit le modèle analytique formulé par Luc Boltanski, cette dénonciation fonctionne si le destinataire de cette dénonciation 1) ratifie la posture énonciative d'Assange et reconnaît effectivement l'existence d'un collectif WikiLeaks à travers sa parole, soit qu'il ne rabatte pas ce *nous* sur un *nous* de majesté, 2) rattache ce *nous* à des valeurs supra-personnelles, voire supra-groupales, mises en péril par l'acte qui est dénoncé par Assange. Pour le dire autrement, il faut qu'il perçoive cette attaque comme une attaque faite à un groupe et plus généralement à ce qu'il représente, soit dans ce cas, le droit à l'information. Si dans le modèle de la « forme affaire » proposée par Élisabeth Claverie (1998), un procès se transforme en une *affaire* et une *affaire* en *cause* publique par l'intervention d'un « tiers impartial » qui transmute le système d'accusation initial, c'est ici l'accusé présumé, Assange, qui se saisit de ce dispositif pour tenter de le faire correspondre à son dessein.

Assange opère ainsi par cette dénonciation une liaison entre sa personne et WikiLeaks sous une triple modalité : il se grandit comme dénonciateur en désingularisant son cas grâce à une parole émise à partir d'une énonciation en *nous* et au nom d'un intérêt commun ; il grandit la victime en faisant parler, à la façon d'un « ventriloque » (Cooren, 2010), le collectif visé par l'attaque qui est dénoncée ; enfin, il constitue son corps propre comme le corps public de WikiLeaks, donnant à une entité réticulaire une forme humaine où s'incarner : accuser Assange revient dès lors à attaquer WikiLeaks³⁵⁸. Il est donc à la fois le dénonciateur d'une injustice, et indirectement la victime de celle-ci, dans la mesure où il est non seulement un membre actif du collectif visé par le complot qu'il dénonce, mais aussi le corps singulier par lequel ce collectif est attaqué.

Ce dernier point est particulièrement important, car il produit un décalage entre l'énonciateur et la victime de cette dénonciation, le collectif WikiLeaks, et le corps propre par lequel ce collectif est attaqué, Julian Assange. Autrement dit, si l'énonciation de cette dénonciation repose sur un lien de représentation (Assange parle au nom du collectif visé par cette attaque), le contenu propositionnel assumé par cet énonciateur (Ducrot, 1993) – « un sale coup joué par X » – n'est compréhensible et ne fonctionne qu'auprès de celui qui accepte préalablement que Julian Assange personnifie WikiLeaks. En effet, cette proposition repose implicitement sur le lien de personnification qui scelle le destin de WikiLeaks à celui de son fondateur (en attaquant

³⁵⁸ Ce dernier élément est appuyé par une autre citation d'Assange qui paraît dans cet article : « En plus, on m'avait mis en garde contre des pièges sexuels », souligne le fondateur de WikiLeaks, sans vouloir préciser s'il pense être victime de ce type de machination. »

Assange, on détruit WikiLeaks). Assange joue donc sur l'ambiguïté du lien qui l'unit à WikiLeaks. Pour fonctionner, cette dénonciation particulière doit donc également répondre à une troisième condition : son destinataire doit ratifier le fait qu'Assange personnifie WikiLeaks. Paradoxalement donc, la désingularisation de l'affaire judiciaire suédoise repose sur la singularisation produite par la controverse politico-juridique américaine, singularisation qui fait d'Assange sa cible principale et la personnification de WikiLeaks.

Dire *il*, appuyer un cas

Revenons à la couverture médiatique qu'offre *Le Temps* de cette dénonciation à ses lecteurs. Si comme nous l'avons vu, le journal relaie les propos tenus par Assange dans l'*Aftonbladet*³⁵⁹ en ayant recours à la citation directe, il introduit cette dénonciation à partir de la personne d'Assange :

Le fondateur de WikiLeaks, visé par une procédure judiciaire chaotique en Suède où il a été accusé de viol, a dénoncé dimanche un complot peut-être ourdi par le Pentagone pour « détruire » son site avant la publication de nouveaux documents sur la guerre en Afghanistan. (*Le Temps*, 23.08.10)

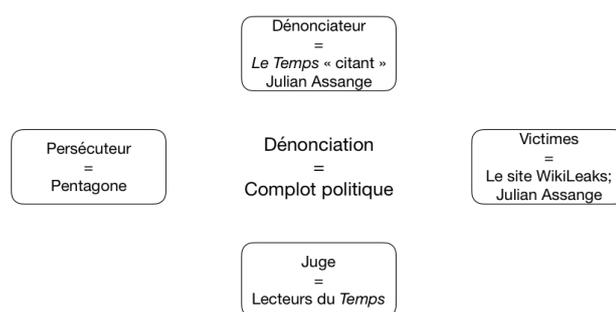
Il réduit de fait drastiquement la portée collective de la dénonciation en devenir d'Assange, qui apparaît quelques lignes plus loin, en l'introduisant, non pas à partir d'un *nous*, mais bien à partir d'un *il*. Ce calibrage énonciatif est renforcé par la catégorisation de WikiLeaks comme « son site Internet ». Jusqu'ici, nous ne faisons que répéter ce que nous avons déjà observé plus haut. Mais à la lueur de notre analyse de la dénonciation formulée par Assange, il revient de nous poser la question suivante : ce calibrage énonciatif porte-t-il préjudice à la dénonciation d'Assange dans la mesure où il la singularise avant même que celle-ci n'ait eu le temps d'être prononcée et désingularisée ?

De prime abord, la personnification que produit l'introduction de l'article du *Temps* entre en tension avec la posture que cherche à adopter Assange dans sa dénonciation. Ce processus discursif pourrait entraver le travail de désingularisation et la montée en généralité qu'il cherche à opérer dans sa dénonciation. Mais en réalité, ce calibrage va conférer du poids à la dénonciation d'Assange. L'on avancera que le journal joue ici le rôle du tiers impartial évoqué

³⁵⁹ Il le fait sans toutefois recontextualiser ces propos plus largement dans l'entretien dans lequel ils paraissent originellement. Nous verrons dans le chapitre suivant que ce qui apparaît comme une dénonciation dans la presse prend en réalité la forme d'une réponse donnée par Assange à une question posée par le journaliste suédois qui l'interroge au sujet des théories du complot qui émergent sur Internet à la suite de la publicisation de ces allégations dans les médias.

par Élisabeth Claverie (1998) : il est celui par qui Assange peut légitimement occuper la place de victime au sein d'un dispositif qui ne porte plus sur une affaire judiciaire, mais sur une controverse politico-juridique, place qu'Assange ne peut s'auto-attribuer sans fragiliser la montée en généralité de sa dénonciation et sans tomber dans la victimisation. C'est bien parce que le journal a une position de relative extériorité par rapport à son cas et, surtout, par rapport à la sphère judiciaire (Boltanski et Claverie, 2007 : 400), qu'il est autorisé à réaliser ce déplacement à l'endroit d'Assange et produire le système d'accusation suivant :

Controverse politico-juridique



Récit médiatique orienté par un schème narratif politique

Dispositif d'accusation généré par la mise en récit du *Temps*.

Est-ce que le déplacement qu'opère le journal remet en cause les valeurs supra-personnelles nécessaires à la formulation d'une dénonciation publique, valeurs qui s'énoncent dans la dénonciation d'Assange par une atteinte au collectif WikiLeaks et au projet qu'il porte en lui ? Non, si le journal parvient à constituer le cas d'Assange comme une cause publique à défendre. Une cause qui dénonce le fait que les États-Unis s'attaquent injustement à Assange par la voix de la justice suédoise parce qu'il *est* WikiLeaks, non pas parce qu'il représente le collectif WikiLeaks³⁶⁰. Cette cause fait alors d'Assange le symbole, à lui tout seul, du droit à l'information.

³⁶⁰ C'est précisément le privilège que s'accorde un groupe lorsqu'il désigne un représentant qui s'exprime en son nom : celui de pouvoir, si le besoin s'en fait ressentir, le remplacer sans qu'en souffre ni le groupe ni le processus de représentation.

Réinsertion contextuelle : des allégations indexées sur la controverse politico-juridique

Plusieurs éléments vont participer de la constitution du cas d'Assange comme une cause publique dans le journal suisse en 2010, à commencer par la réinscription des allégations d'ordre sexuel portées contre lui en Suède dans la controverse politico-juridique américaine. Reprenons l'article du 23 août 2010 et analysons la façon dont y apparaît la dénonciation d'Assange :

«Je ne sais pas ce qui se cache derrière (ces accusations). Mais nous avons été avertis que, par exemple, le Pentagone nous jouerait de vilains tours pour nous détruire», affirme Julian Assange dans un entretien exclusif accordé au tabloïd suédois Aftonbladet. WikiLeaks s'est attiré les foudres de l'administration américaine en publiant récemment quelque 77 000 documents confidentiels sur la guerre en Afghanistan. Et, le 14 août à Stockholm, Julian Assange a promis la prochaine publication des 15 000 autres documents classifiés qu'il possède sur ce conflit.

Vendredi soir, deux femmes ont raconté à la police suédoise avoir été l'une violée et l'autre agressée par le fondateur de WikiLeaks. Un avis de recherche a été lancé concernant l'accusation de viol. Mais quelques heures plus tard seulement, le Parquet a levé l'avis de recherche, estimant qu'en fait Julian Assange «n'était pas suspect de viol». En revanche, l'enquête pour agression se poursuit. «En plus, on m'avait mis en garde contre des pièges sexuels», souligne le fondateur de WikiLeaks, sans vouloir préciser s'il pense être victime de ce type de machination. Le Parquet suédois, lui, assure avoir respecté la procédure «normale», même si le procureur de permanence a été contredit par le procureur en chef après examen de la situation.

Le Temps, rubrique « Monde », 23.08.2010 :
<https://www.letemps.ch/monde/etranges-demeles-fondateur-wikileaks-justice-suedoise>.

Comme on peut le constater, la dénonciation d'Assange force le journal à recontextualiser ses propos dans la controverse politico-juridique américaine afin de la rendre intelligible à ses lecteurs. C'est ainsi qu'il réinscrit cette dénonciation dans l'actualité de WikiLeaks en précisant à ses lecteurs que « WikiLeaks s'est attiré les foudres de l'administration américaine en publiant récemment quelque 77 000 documents confidentiels sur la guerre en Afghanistan » et que « le 14 août à Stockholm, Julian Assange a promis la prochaine publication des 15 000 autres documents classifiés qu'il possède sur ce conflit ». Ces éléments contextuels sont portés aux yeux des lecteurs du quotidien avant même les détails des allégations d'ordre sexuel émises contre Assange. Cette controverse occupe une large place dans un article pourtant dédié à aborder un événement qui n'est *a priori* pas lié au contexte américain, soit les « Étranges démêlés du fondateur de WikiLeaks avec la justice suédoise ». Ainsi, en ouvrant son article sur

la dénonciation d'Assange, et non sur le récit factuel de cette affaire, le journal met en intrigue ces allégations directement dans la controverse politico-juridique américaine³⁶¹.

Ce procédé va se généraliser aux autres articles que le journal va consacrer à cette affaire et à ses rebondissements :

JUSTICE

Julian Assange placé sous «notice rouge» d'Interpol

Le fondateur de WikiLeaks est recherché pour «crimes sexuels» commis en Suède, alors que les Etats-Unis mettent la pression, jugeant «illégales» les dernières fuites sur les mémos

Tête et extrait d'un article du Temps, rubrique « Monde », 01.12.10 :
<https://www.letemps.ch/monde/julian-assange-place-notice-rouge-dinterpol>.

Comme le montre ce début d'article, le journal expose dans un rapport de continuité des faits liés aux allégations sexuelles et des faits liés à la controverse qui se noue autour des publications de WikiLeaks et de Julian Assange, continuité produite par la locution « alors que ». Le titre de l'article ne permet pas à lui seul de déterminer le motif de la notice rouge émise par Interpol à l'endroit d'Assange. Le lecteur doit attendre de lire le chapeau de l'article pour comprendre que c'est ici le fait de l'affaire judiciaire suédoise dans laquelle est impliquée la personne privée d'Assange, et non le fait des autorités américaines. Une affaire judiciaire pourtant catégorisée plus loin comme un « dossier strictement privé » :

³⁶¹ L'on notera que le titre même de l'article situe d'emblée cette affaire dans la thématique « WikiLeaks », dans la mesure où il introduit Assange non pas à partir de son nom propre (Étranges démêlés de Julian Assange, fondateur de WikiLeaks, avec la justice suédoise), mais à partir de son statut public (Étranges démêlés du fondateur de WikiLeaks avec la justice suédoise).

Wanted: Assange, Julian Paul, de sexe mâle, 39 ans, né à Townsville, Australie, recherché pour «crimes sexuels» par la section internationale du Ministère public de Gothenburg (Suède).

Cette «notice rouge», émise mardi par Interpol, n'a pas valeur de mandat d'arrêt international, mais vise bien à l'arrestation provisoire du fondateur de WikiLeaks en vue de son extradition ultérieure, basée sur un mandat d'arrêt (national) ou une décision de justice. Ainsi, à l'heure où le FBI, le Pentagone et le Département d'Etat américain «enquêtent activement» sur la fuite de quelque 251 000 mémos diplomatiques américains, c'est un dossier strictement privé qui risque d'empêcher Julian Assange de quitter la Grande-Bretagne, pays où il semble vivre clandestinement depuis plusieurs jours.

Le Temps, rubrique « Monde », 01.12.10 :
<https://www.letemps.ch/monde/julian-assange-place-notice-rouge-dinterpol>.

Le journal restitue ainsi cette affaire judiciaire comme d'une affaire d'ordre privé, tout en indexant sa mise en intrigue sur la controverse politico-juridique américaine. Or, cette information, pour être comprise, ne nécessite pas forcément une telle mise en intrigue, contrairement à la dénonciation d'Assange, dont l'intelligibilité dépendait de sa recontextualisation dans la controverse politico-juridique américaine par les journalistes.

Cette indexation prend la forme, dans la suite de cet article, d'un basculement entre la narration de faits liés à l'affaire judiciaire suédoise et celle de faits liés à la controverse politico-juridique, basculement qui s'opère à travers un paragraphe qui fait se rencontrer les deux occurrences :

Que risque le fondateur de WikiLeaks? Une notice rouge Interpol n'a pas la valeur du «mandat d'arrêt européen», entré en vigueur en 2004. Y a-t-il mandat européen? Il faudrait pour cela qu'il soit au moins inculpé. Il risque de toute façon une interpellation provisoire dans l'ensemble des 188 pays Interpol, d'autant plus que les Etats-Unis mettent la pression, jugent «illégales» les dernières fuites de WikiLeaks, les qualifient de «crime grave», même s'ils tentent toujours d'identifier l'article de loi qui leur permettrait de mettre légalement un terme aux œuvres de Julian Assange.

Le Temps, rubrique « Monde », 01.12.10 :
<https://www.letemps.ch/monde/julian-assange-place-notice-rouge-dinterpol>.

C'est ainsi que l'information principale, la notice rouge émise par Interpol, et les détails de la procédure menée par la Suède pour «arrêter» Assange sont évincés par l'actualité de WikiLeaks et de son «fondateur», notamment la réaction de différents politiciens aux documents diffusés quelques jours plus tôt par WikiLeaks et ses médias partenaires (*Cablegate*). Ces réactions viennent à leur tour alimenter la controverse politico-juridique

faisant d'Assange, en tant que « fondateur » et personnification de WikiLeaks, le principal responsable dénoncé et recherché par les autorités américaines :

Si Tom Flanagan, conseiller du premier ministre canadien Stephen Harper, a déclaré « je pense en fait qu'Assange devrait être assassiné », la réalité juridique est autre: comme l'a rappelé le magazine de la New York Law School, une fuite de document secret ne représente une infraction que pour le détenteur du secret, pas pour celui qui le reçoit. Pour poursuivre Julian Assange, il faudra prouver qu'il lui a été signalé que les documents étaient détenus illégalement, et qu'il lui a été demandé de restituer les documents (ce qui a été fait samedi); il faudra aussi prouver que le niveau de classification (secret, confidentiel, etc.) était adéquat, et enfin que leur diffusion a causé un préjudice objectivable.

Le Temps, rubrique « Monde », 01.12.10 :
<https://www.letemps.ch/monde/julian-assange-place-notice-rouge-dinterpol>.

Favoriser le schème narratif politique

La réinsertion contextuelle des propos liés à l'affaire judiciaire dans les événements qui alimentent la controverse politico-juridique visant Assange va permettre au journal de produire dans des articles ultérieurs de nouvelles catégories en lien avec la polémique WikiLeaks pour qualifier Assange – comme celle d'« ennemi public numéro 1 » – alors que le journal couvre l'affaire judiciaire. Inversement, elle va également permettre de rappeler l'actualité de l'affaire judiciaire suédoise dans les articles dédiés aux diffusions de WikiLeaks³⁶². Cet enchevêtrement trouve son apogée avec la diffusion, dès le 28 novembre 2008, d'une série de dépêches diplomatiques américaines (*Cablegate*), révélations hautement couvertes par la presse internationale. Or, de nombreux rebondissements liés à l'affaire judiciaire suédoise prennent place durant la même période. La couverture médiatique de ces rebondissements se dilue ainsi dans la controverse politico-juridique américaine qui grandit chaque jour un peu plus au fur et à mesure de la diffusion de ces documents :

³⁶² La réinsertion contextuelle de l'affaire judiciaire dans la controverse politico-juridique va également permettre de requalifier la nature de certains articles qui figureront désormais sous la rubrique « WikiLeaks » alors qu'ils abordent l'affaire judiciaire.

LES LIENS

» Le fondateur de WikiLeaks est placé sous «notice rouge»

Scotland Yard et plusieurs agences dans divers pays «savent» où se trouve Julian Assange, a affirmé jeudi à l'AFP l'un de ses avocats londoniens, sans toutefois confirmer la présence au Royaume-Uni du fondateur du site WikiLeaks recherché par Interpol. «Scotland Yard sait où il se trouve, les services de sécurité de divers pays savent où il se trouve», a assuré Me Mark Stephens à propos de son client recherché par la police suédoise et Interpol dans une affaire de viol en Suède, et considéré comme l'ennemi public numéro 1 par de nombreux gouvernements furieux de la divulgation par le site WikiLeaks de documents militaires et diplomatiques américains les incriminant.

Joe Lieberman, le sénateur indépendant qui se flatte d'avoir amené la plate-forme Amazon à exclure WikiLeaks de ses serveurs, «ne comprend pas» pourquoi Julian Assange n'a pas encore été formellement accusé de trahison. Dans la foulée, il estime que le Département de la Justice devrait enquêter sérieusement pour savoir si le New York Times, une des rédactions distillant les câbles diplomatiques révélés par WikiLeaks, n'a pas «commis un crime» en agissant de la sorte.

La démocrate Dianne Feinstein, qui préside la Commission du renseignement du Sénat, écrit dans le Wall Street Journal que le fondateur de WikiLeaks devrait être poursuivi en vertu de l'Espionnage Act de 1917. Le sénateur démocrate Carl Levin, président de la Commission de la défense, veut qu'il soit jugé pour complicité dans une action criminelle.

Pour l'instant, aucune charge américaine ne pèse sur Julian Assange. Les spéculations et les théories du complot sont néanmoins reparties de plus belle mercredi après son arrestation à Londres, qualifiée de «bonne nouvelle» par le secrétaire à la Défense, Robert Gates, et le refus de le libérer sous caution après interrogatoire sur la plainte suédoise qui lui vaut un mandat d'arrêt international.

Dans la journée, plusieurs médias évoquaient des contacts informels entre la Suède et les États-Unis en vue d'une extradition d'Assange vers ce dernier pays. En visite à Belgrade, le ministre suédois des Affaires étrangères, Carl Bildt, a démenti cette information.

Le Temps, rubrique « Monde », 02.12.2010 et 09.12.2010 :

« Nouveau mandat d'arrêt pour Julian Assange » (reprise AFP, gauche), « Les États-Unis cherchent un bon motif pour réclamer Julian Assange » (droite), articles non archivés sur letemps.ch, mais disponible, pour l'article de droite, dans la version PDF du journal papier.

Ces extraits nous montrent que le journal adopte face à ces événements une posture paradoxale : alors qu'il prend ses distances avec les « spéculations » et « théories du complot » qui voudraient que l'arrestation d'Assange à Londres soit en réalité liée à la controverse politico-juridique américaine, il favorise cette interprétation même des faits par sa mise en intrigue de l'affaire judiciaire suédoise. Cette mise en intrigue est accentuée par la réaction de certains représentants du gouvernement américain à l'arrestation d'Assange pour les soupçons qui pèsent contre lui en Suède, à l'image de celle du Secrétaire à la défense, Robert Gates :

Dénégations

Le fondateur de WikiLeaks s'est déjà défendu sur Twitter des faits qui lui sont reprochés, indiquant que «les charges sont sans fondement et le fait qu'elles sortent en ce moment est profondément perturbant».

Une «bonne nouvelle» pour Robert Gates

Le secrétaire américain à la Défense, Robert Gates, a estimé mardi en Afghanistan que l'arrestation du fondateur du site internet WikiLeaks, Julian Assange, semblait «une bonne nouvelle».

Le fondateur de WikiLeaks, dans une tribune publiée dans un journal australien, dit la même chose: son site publie «sans peur des faits» dans l'intérêt public et les câbles diplomatiques «n'ont pas nui à une seule personne, à ce qu'on peut savoir». La suspicion d'un complot contre lui a cependant été renforcée par la réaction des autorités américaines à son arrestation: «C'est une bonne nouvelle», s'est félicité le secrétaire à la Défense, Robert Gates.

Le Temps, rubrique « Monde », 07.12.2010 (gauche) et 08.12.2010 (droite) :

<https://www.letemps.ch/monde/julian-assange-detention-jusquau-14-decembre>; « Arrêté et détenu, Julian Assange assure que les fuites continueront », article non archivé sur letemps.ch, mais disponible dans la version PDF du journal papier.

Des titres qui jouent sur l'ambiguïté

Cet enchevêtrement temporel va également favoriser la production de titres qui laissent planer le doute quant à l'objet de l'article et le sujet de l'information énoncée par le titre (affaire judiciaire ou controverse politico-juridique). C'est le cas de l'article « Arrêté et détenu, Julian

Assange assure que les fuites continueront », dont l'extrait de droite ci-dessus est issu. Le titre de l'article met en lien deux occurrences : l'arrestation d'Assange et ses affirmations quant à la pérennité des fuites. Sans connaissance préalable de cette information ni du contenu de l'article, le titre de l'article suggère l'inférence suivante : « Julian Assange a été arrêté pour son activité au sein de WikiLeaks. Malgré cela, il assure que les fuites continueront ». En réalité, cet article aborde l'arrestation d'Assange à Londres après que la Suède a lancé un arrêt international à son encontre pour les allégations qui pèsent contre lui dans le pays³⁶³ :

GRANDE-BRETAGNE Mercredi 08 décembre 2010

Arrêté et détenu, Julian Assange assure que les fuites continueront

› Eric Albert



Le fondateur de Wikileaks se déclare victime d'une conspiration politique. Son site, malgré les cyberattaques, reste opérationnel

LES LIENS

- » Mastercard puni par des pirates informatiques
- » Kadhafi soutient le site qui met à nu «l'hypocrisie américaine»
- » Un ténor du barreau britannique va défendre Julian Assange
- » La riposte des supporters d'Assange

Julian Assange a passé sa première nuit en prison. Le fondateur de WikiLeaks, sous le coup d'une demande d'extradition de la Suède, n'a pas obtenu la libération conditionnelle qu'il demandait mardi. Il est sous le coup d'un mandat d'arrêt à propos de deux cas d'abus sexuel. Concrètement, les accusations concernent des relations sexuelles avec deux femmes en août en Suède: dans un cas, il s'agirait d'une relation sans préservatif, alors que la femme insistait pour en utiliser un; dans l'autre, la femme dormait. Julian Assange rejette ces accusations et affirme avoir l'intention de se battre contre son extradition.

Le Temps, rubrique « Monde », 08.12.2010 :

« Les États-Unis cherchent un bon motif pour réclamer Julian Assange », article non archivé sur letemps.ch, mais disponible dans la version PDF du journal papier.

Ici encore l'article s'ouvre par son chapeau non pas sur le récit factuel de l'affaire judiciaire suédoise, récit qui implique la description en termes légaux des enjeux liés à l'arrestation d'Assange à Londres, mais sur la dénonciation imputée à Assange d'une « conspiration

³⁶³ L'arrestation d'Assange à Londres est ici liée à la demande d'extradition formulée par la Suède et au mandat international qu'elle a lancé contre lui. La demande d'extradition d'Assange doit être analysée par la justice britannique, pays où se trouve Assange à ce moment, avant d'être approuvée.

politique » et sur l'état du site Internet de WikiLeaks, qui subit des « cyberattaques ». Non seulement l'article joue sur l'ambiguïté de son titre en laissant croire que cette arrestation pourrait être le fait des autorités américaines, mais son chapeau met en avant la version d'Assange avant même de relater le motif légal de son arrestation. Ainsi, *Le Temps* met d'emblée en intrigue cette arrestation à partir de la controverse politico-juridique américaine. Cette mise en intrigue accentuée par l'image qui vient illustrer l'article qui montre des manifestants réclamer « justice pour Assange » et des photographes de presse aux aguets.

Un lien de personnification : assurer la continuité des fuites

Notons encore au sujet de cet article que son titre et son chapeau reposent sur un lien de personnification : ils suggèrent que 1) de la liberté d'Assange est susceptible de dépendre le maintien de l'existence et de l'activité de WikiLeaks, et que 2) ce complot touche Assange, et non pas le *nous* à partir duquel il formulait initialement sa dénonciation. Cette personnification est appuyée par la catégorisation de WikiLeaks comme étant le site d'Assange (« son site »), mais aussi par le relai des propos que tient Robert Gates, Secrétaire à la Défense des États-Unis, dans la suite de cet article et qui annonce que l'arrestation d'Assange est « une bonne nouvelle ».

Ce lien de personnification, qui justifie les raisons d'une attaque de Julian Assange pour détruire WikiLeaks, entre en tension avec les autres voix que fait intervenir l'article. Les voix de Mark Stephens, « avocat » d'Assange, et de Kristinn Hrafnsson, « porte-parole » de WikiLeaks³⁶⁴ :

³⁶⁴ L'apparition d'un nouveau porte-parole au sein de WikiLeaks coïncide avec la réclusion d'Assange, mais aussi avec le départ, quelques mois plus tôt, de Daniel Domscheit-Berg. Elle pose la question de savoir si ce porte-parole remplace Assange dans ses fonctions de représentant et de direction le temps de sa réclusion ou s'il est appelé à rester et à exercer cette fonction après la sortie de prison d'Assange, permettant clairement de distinguer un directeur, Assange, et un porte-parole, Kristinn Hrafnsson.

Si la justice semble se refermer sur Julian Assange, le vrai combat se déroule cependant ailleurs: dans le cyberspace, pour la survie de WikiLeaks. «L'extradition importe peu, estime Mark Stephens, son avocat. Si un rédacteur en chef part, un autre arrive.»

La lutte sur Internet est cependant constante. Le site de WikiLeaks peine à se maintenir en ligne. Son adresse traditionnelle, sur .org, n'est plus active. Elle est cependant remplacée par près de 700 sites «miroirs», qui permettent à travers le monde de le maintenir. «WikiLeaks est opérationnel et nous continuons (à diffuser les télégrammes diplomatiques) comme prévu», affirme Kristinn Hrafnsson, porte-parole de WikiLeaks. «Nous en sommes au 301e télégramme, et il y en a 250 000», ajoute Mark Stephens. Pour l'instant, le site n'a cependant pas employé la solution «nucléaire»: diffuser l'ensemble des télégrammes d'un coup.

Le Temps, rubrique « Monde », 08.12.2010 :

« Arrêté et détenu, Julian Assange assure que les fuites continueront », article non archivé sur letemps.ch, mais disponible dans la version PDF du journal papier.

Là où ces voix tentent de rappeler publiquement l'existence des autres membres de WikiLeaks et de prouver le caractère durable de WikiLeaks, l'article noue l'existence et le maintien du « site » à son fondateur. Un fondateur qui, malgré son arrestation, a trouvé un moyen d'assurer la continuité des fuites. On notera ainsi que l'article subordonne la mise en pratique de « la solution « nucléaire » » visant à diffuser l'ensemble des documents d'une traite non pas aux autres membres de WikiLeaks (en cas de problème, ils décideront de mettre en pratique cette solution), mais au site, qui se transforme par le discours journalistique en un acteur autonome agissant (en cas de problème, le site mettra en pratique cette solution). Un site Internet intelligemment conçu par son fondateur.

C'est sur le même style de personnification que repose l'article « La guerre va continuer contre les sites hostiles », reprise AFP qui paraît le 9 décembre dans *Le Temps*, soit sur un lien qui efface les autres membres de WikiLeaks et qui attribue la réussite du maintien de l'activité de WikiLeaks, malgré l'arrestation de son fondateur, aux précautions prises par Assange avant son arrestation :

Le fondateur de Wikileaks, Julian Assange, a quant à lui passé sa deuxième nuit en prison en Grande-Bretagne. Il est sous mandat d'arrêt européen pour des agressions sexuelles remontant au mois d'août dernier en Suède.

La publication de milliers de télégrammes diplomatiques américains s'est toutefois poursuivie dans les médias du monde entier jeudi. Julian Assange avait en effet pris ses précautions pour que l'opération ne puisse pas être interrompue.

Le Temps, rubrique « Monde », 09.12.2010 :

« La guerre va continuer contre les sites hostiles », article non archivé sur letemps.ch, mais disponible dans la version PDF du journal papier.

Un jeu d'intertextualité : le cas de l'ironie intertextuelle

Les procédés discursifs employés par *Le Temps*, notamment dans ses titres, pour mettre en intrigue l'affaire judiciaire suédoise dans la controverse politico-juridique américaine vont également transparaître dans le jeu d'intertextualité sur lequel mise le journal dans certains de ses articles. Ce jeu se traduit par les liens hypertextes qu'il fournit dans la version électronique de ses articles, liens qui mêlent affaire judiciaire et controverse politico-juridique, ainsi que dans les clins d'œil implicites qu'il produit par des renvois intertextuels dans le contenu de certains de ses articles. Une bonne illustration de ce second cas en est l'exemple suivant :

JUSTICE Jeudi 02 décembre 2010

Julian Assange placé sous «notice rouge» d'Interpol

> Alain Lallemand



La notice rouge d'Interpol. (AP)

Le fondateur de WikiLeaks est recherché pour «crimes sexuels» commis en Suède, alors que les Etats-Unis mettent la pression, jugeant «illégal» les dernière fuites sur les mémos

LES LIENS

- » La diplomatie américaine secouée par la tempête WikiLeaks (30.11.2010)

Wanted: Assange, Julian Paul, de sexe mâle, 39 ans, né à Townsville, Australie, recherché pour «crimes sexuels» par la section internationale du Ministère public de Gothenburg (Suède).

▼ PUBLICITÉ ▼

WIKILEAKS Jeudi 09 décembre 2010

Les Etats-Unis cherchent un bon motif pour réclamer Julian Assange

> Jean-Claude Péclet



Le fondateur du site WikiLeaks a aussi des supporters pour qui «nous sommes tous des Julian Assange». (AFP)

Des voix influentes du Sénat réclament que le fondateur de WikiLeaks soit poursuivi pour espionnage. Juridiquement, la position américaine n'est pas très solide

LES LIENS

- » Le site possède encore deux comptes

«Wanted: Julian Assange, pour espionnage.» Le gouvernement américain ne cherche pas seulement – sans succès pour l'instant – à couper l'accès au site WikiLeaks ou à ses sources de financement (lire ci-dessous). Il réfléchit très fort aux moyens juridiques de mettre la main sur le blond Australien qui le nargue depuis des mois.

Le Temps, rubrique « Monde », 02.12.10 (gauche) et 09.12.10 (droite) : articles non archivés tels quels sur letemps.ch, mais disponibles dans les PDF de la version papier du journal³⁶⁵.

³⁶⁵ L'article de gauche peut se trouver sur la nouvelle version du site à l'adresse suivante : <https://www.letemps.ch/monde/julian-assange-place-notice-rouge-dinterpol>. Nous préservons ici volontairement l'article dans sa version originale, soit tel qu'il est apparu sur l'ancienne version du site en 2010, dans la mesure où l'article tel qu'il apparaît sur la nouvelle formule du quotidien est dépourvu de la photo qui l'illustrait. L'article de droite ne se trouve pas quant à lui sur la nouvelle version du site. Il est en revanche disponible sous format PDF

Sur la gauche, un article paraissant le 2 décembre 2010 qui aborde la notice rouge d'Interpol visant à l'arrestation d'Assange à la demande de la Suède. Sur la droite, un article paraissant le 9 décembre 2010 abordant la volonté de certains acteurs institutionnels américains d'arrêter Assange pour les fuites de WikiLeaks. Les deux événements sont ressaisis par la même formulation, « *Wanted* », empruntée à son énonciateur origine, Interpol. Si dans le cas de gauche, cette reprise, qui est en fait une citation, s'indexe sur l'information qui est restituée par l'article, le cas de droite joue sur le savoir commun des lecteurs du *Temps* et sur une forme d'« ironie intertextuelle » (Eco, 2002)³⁶⁶. En effet, il utilise une formulation qui est indexée sur une affaire particulière, l'affaire judiciaire menée par la Suède pour interroger Assange, pour l'indexer sur le contexte et la controverse politico-juridique américaine. Ce déplacement s'opère par la désignation, par le journal, du motif et de l'émetteur de cet avis de recherche émis contre Assange : des « crimes sexuels » et Interpol dans le premier cas ; l'« espionnage » et les États-Unis dans le second. Le lecteur peut voir dans la reprise et le déplacement de la formulation « *Wanted* » qu'opère le journal, une façon non seulement de lier les deux occurrences, mais une façon aussi de remettre en cause, par l'ironie intertextuelle, le bien-fondé de l'enquête judiciaire menée par le parquet suédois.

De la surenchère de la dénonciation d'un complot politique

Loin de permettre la coexistence au sein de l'espace public médiatique de deux affaires distinctes qui s'articulent autour de Julian Assange – une coexistence qui validerait alors leur coexistence juridique –, la réintégration contextuelle que produit *Le Temps* lie affaire judiciaire et controverse politico-juridique en un même événement englobant. Cette réintégration contextuelle s'indexe elle-même sur la dénonciation d'un complot politique formulée initialement par Julian Assange, dénonciation qui tend à s'imposer comme la juste interprétation des faits qui sont reprochés à Assange en Suède. Assange lui-même participe de

de la version papier du journal. L'image de cet article (dont est dépourvue la version papier) est en elle-même intéressante à analyser, le visage de Julian Assange devenant le symbole d'une cause publique. Cet élément sera traité dans notre prochain chapitre.

³⁶⁶ « (...) le texte peut être lu naïvement, sans saisir les renvois intertextuels, ou bien dans la pleine conscience de ces renvois, ou du moins, avec la certitude qu'il faut se mettre en chasse de ces renvois. (...) À la différence des cas plus généraux de *double coding*, l'ironie intertextuelle, en mettant en jeu la possibilité d'une double lecture, n'invite pas tous les lecteurs à un même festin. Il les sélectionne, et privilégie les lecteurs intertextuellement avisés, sans pour autant exclure les moins armés. Si l'auteur met en scène un personnage qui dit *À nous deux, Paris !*, le lecteur naïf n'identifie pas le renvoi balzacien, et pourtant il peut se passionner quand même pour un personnage enclin au défi et à la bravacherie. Le lecteur informé « pige » en revanche la référence, il en savoure l'ironie – et pas seulement le clin d'œil cultivé que lui adresse l'auteur, mais aussi les effets d'abaissement ou de mutation de signification (quand la citation s'insère dans un contexte différent de celui de la source), le renvoi général du dialogue ininterrompu qui se produit entre les textes. » (Eco, 2002 : 278-279).

la surenchère de cette réintégration contextuelle au gré des rebondissements de l'affaire judiciaire suédoise. C'est le cas lorsqu'il dénonce « une campagne de diffamation » après avoir été libéré sous caution à la suite d'un court passage en prison à Londres en réponse au mandat d'arrêt européen émis par la Suède à son encontre :

«Une campagne de diffamation très réussie et complètement injustifiée»: c'est sur un ton combatif que Julian Assange a une nouvelle fois dénoncé jeudi soir, à son arrivée dans une propriété où il est assigné à résidence, les tentatives de Stockholm de le poursuivre pour «agressions sexuelles».

«Mon sentiment est qu'il y a un nombre d'intérêts différents, personnels, nationaux et internationaux, qui se nourrissent tous de cette procédure, qui l'encouragent», a-t-il ajouté, suggérant qu'un nouveau développement pourrait survenir dès le 17 décembre.

«Nous avons eu vent d'une rumeur rapportée par mon avocat aux Etats-Unis, une rumeur qui n'a pas été confirmée mais selon laquelle j'ai été inculpé aux Etats-Unis», avait-il déclaré un moment plus tôt en quittant la Haute Cour de Londres qui venait de le libérer.

Des voix se sont élevées à Washington en faveur de poursuites pour «espionnage» du fondateur de WikiLeaks, qui continue à révéler des centaines de milliers de câbles diplomatiques très embarrassants pour les Etats-Unis. Une porte-parole de la justice américaine a simplement confirmé l'existence d'une «enquête en cours sur WikiLeaks».

Le Temps (reprise AFP), rubrique « Monde », 17.12.2010 :
<https://www.letemps.ch/monde/julian-assange-entend-denoncer-une-campagne-diffamation>.

Ces extraits, issus du même article, montrent qu'Assange participe de cette réintégration contextuelle de plusieurs manières : outre dénier les allégations et suspicions qui pèsent contre lui en Suède en dénonçant une « campagne de diffamation », il réinscrit la procédure judiciaire suédoise dans des « intérêts différents, personnels, nationaux et internationaux ». Ces intérêts, non explicités, fonctionnent sur le savoir commun du destinataire produit par le discours d'Assange : un individu censé connaître et partager la théorie du complot politique orchestré par les États-Unis qu'il dénonce. C'est également sur ce savoir qu'il mise lorsqu'il prend la parole à sa sortie de prison et révèle une rumeur quant à son inculpation aux États-Unis. Mais observons ces extraits de plus près.

Les deux prises de parole d'Assange relatées dans cet article du *Temps* prennent place dans des espaces publics et des moments différents : devant le manoir où il est assigné à résidence dans le premier cas (gauche) ; devant la Haute Cour de Londres dans le second (droite). Dans le cadre de cet article, c'est le journal, à travers son agencement des prises de parole d'Assange, qui lie explicitement affaire judiciaire et controverse politico-juridique au sein d'une même unité spatio-temporelle, là où Assange le fait implicitement. En effet, c'est son agencement des prises de parole d'Assange qui permet de voir concrètement dans les intérêts dénoncés par Assange dans sa première prise de parole, le fait du gouvernement américain et de sa volonté d'inculper Assange aux États-Unis.

Outre ces éléments, cet article est aussi intéressant pour penser la façon dont Julian Assange use de la personnification réalisée en amont par la presse pour se présenter désormais comme une figure centrale de WikiLeaks. Si son énonciation publique est toujours largement formulée à partir de la première personne du pluriel, ce *nous* n'est plus indexé à une volonté de représentation du collectif WikiLeaks, mais s'énonce à l'endroit de sa direction :

Julian Assange a déjà averti que sa liberté retrouvée, même conditionnelle, allait lui permettre d'accélérer les fuites qui continuent à être diffusées sur son site. «Maintenant que je suis de retour pour diriger notre navire, notre travail va se poursuivre de manière plus rapide», a-t-il dit jeudi soir.

Le Temps (reprise AFP), rubrique « Monde », 17.12.2010 :
<https://www.letemps.ch/monde/julian-assange-entend-denoncer-une-campagne-diffamation>.

Assange assume dès lors pleinement les fonctions et les caractéristiques que les journaux ont associées depuis plusieurs mois à son statut de « fondateur », en se présentant comme un être indispensable au bon fonctionnement de WikiLeaks.

La décrédibilisation des allégations par la (re)qualification des faits

L'indexation de l'affaire judiciaire sur la controverse politico-juridique américaine par sa réinsertion contextuelle dans un même événement englobant n'est pas le seul moyen par lequel *Le Temps* favorise une interprétation des faits qui s'axe sur un schème narratif politique, soit sur la version d'Assange. Le journal va aussi participer de la décrédibilisation des allégations portées par les deux femmes suédoises contre Assange et de l'enquête judiciaire en cours en Suède, notamment en ayant recours à des catégories ambiguës mettant en doute le sérieux de l'enquête et des personnes impliquées dans cette affaire.

La « qualification des faits » reprochés à Assange vient ici jouer un rôle important dans la réponse qui sera formulée à la question « Que s'est-il passé ? » (Boltanski et Claverie, 2007 : 441) et au sens donné à ces allégations dans le journal. La remise en question de la procédure judiciaire est déjà visible dans le premier article traitant de ces accusations, soit celui du 23 août 2010. Article au sein duquel le qualificatif « étranges » détermine la nature des « démêlés » qu'Assange entretient avec la justice suédoise, et où la procédure judiciaire est qualifiée de « chaotique » :

Etranges démêlés du fondateur de WikiLeaks avec la justice suédoise

Julian Assange est visé par une procédure judiciaire chaotique. Il n'exclut pas un complot ourdi par le Pentagone

Le Temps et AFP, rubrique « Monde », 23.08.2010 :
<https://www.letemps.ch/monde/etranges-demeles-fondateur-wikileaks-justice-suedoise>.

L'usage de ces catégories, l'une ambiguë, l'autre péjorative, est alors illustré et légitimé par l'évocation de l'annulation du mandat d'arrêt pour viol seulement quelques heures après que celui-ci a été lancé, et par le désaveu de la procureure de permanence par la procureure en chef³⁶⁷. Mais le discrédit de l'enquête judiciaire s'accroît au fil des articles du *Temps* avec l'utilisation de catégories telles que « dossier authentique, mais équivoque » (02.12.2010), « procédure viciée » (02.12.2010) ou encore « poursuites [qui] suscitent en Suède même des questions et critiques » (10.12.2010)³⁶⁸. Ces termes confortent les propos d'acteurs directement impliqués dans cette affaire, comme ceux de l'avocat d'Assange, M. Stephens, qui qualifie la procédure d'« entachée d'irrégularités » :

Procédure viciée

«La police (britannique) semble louvoyer dans ses réponses, mais elle sait parfaitement comment le joindre, tout comme les Suédois», a assuré M. Stephens. Prié de confirmer si M. Assange se trouvait bien en Angleterre, où il a été vu pour la dernière fois, l'avocat a cependant répondu : «Je n'ai pas dit cela. Je ne dis pas où il se trouve.» «La procédure est tellement entachée d'irrégularités qu'on doit assumer que le mandat d'arrêt ne convient pas», a-t-il ajouté.

Le Temps (reprise AFP), rubrique « Monde », 02.12.2010 :
« Nouveau mandat d'arrêt pour Julian Assange », article non archivé sur letemps.ch.

La catégorisation du travail et des procureurs chargés du dossier, et plus particulièrement celui de la procureure ayant rouvert l'enquête pour viol, Marianne Ny, va également interroger le bien-fondé de l'enquête menée par la Suède. Dans un article du 10 décembre 2010 intitulé « Une procureure zélée poursuit Julian Assange », le quotidien souligne que le travail de la procureure « suscite questions et critiques » en Suède même, notamment pour ne pas avoir

³⁶⁷ Notons que *Le Temps* n'est pas le seul quotidien francophone à introduire cette enquête par l'usage de ces deux catégories. Cet élément laisse à penser que ces catégorisations ne sont pas le fait du *Temps*, mais bien celui de l'AFP.

³⁶⁸ « Julian Assange placé sous « notice rouge » Interpol, 02.12.2010, rubrique « Monde » ; « Nouveau mandat d'arrêt pour Julian Assange », 02.12.2010, rubrique « Monde » ; « Une procureure zélée poursuit Julian Assange », 10.12.2010, rubrique « Monde ».

profité de la présence d'Assange sur sol suédois pour l'interroger. Elle est qualifiée par sa réputation : elle serait « zélée à propos des délits sexuels », mais posséderait également un certain « goût de la publicité personnelle » :

Si les médias suédois croient peu au « complot américain » derrière ces plaintes, le travail de la procureure y suscite questions et critiques. Marianne Ny a eu plus d'un mois pour interroger Assange avant qu'il ne quitte la Suède; elle ne l'a pas fait et aurait même autorisé son départ. Elle a pourtant la réputation d'être zélée à propos des délits sexuels, envoyant volontiers les prévenus en préventive. Le président d'une association de défense juridique lui reproche aussi son goût de la publicité personnelle.

Le Temps, rubrique « Monde », 10.12.10 :
« Une procureure zélée poursuit Julian Assange », article non archivé sur letemps.ch, mais disponible dans la version PDF du journal papier.

Ces qualificatifs ne sont pas nouveaux, et le nom de Marianne Ny apparaissait déjà dans le quotidien au moment de la publicisation du mandat d'arrêt contre Assange en novembre 2010. *Le Temps* avait alors cité dans son article les propos qu'avait tenus en août Assange auprès de l'AFP à son égard, dénonçant une « instruction « troublante » dans une affaire marquée selon lui « par des vengeances personnelles, l'idéologie et le carriérisme dégoûtant » du procureur »³⁶⁹. À la figure ambiguë de Marianne Ny, vient s'opposer celle de l'un des avocats d'Assange, Geoffrey Robertson, introduit dans le quotidien deux jours plus tôt :



Le Temps, rubrique « Monde » 08.12.10 (reprise AFP, gauche) et 10.12.10 (droite) :
articles non archivés tels quels sur letemps.ch, l'article de gauche est disponible sur le site, mais démuné de photo, tandis que l'article de droite est disponible dans la version PDF du journal papier.

³⁶⁹ « Mandat d'arrêt contre le fondateur de WikiLeaks », 18.11.2010, rubrique « Monde ».

Là où la procureure suédoise chargée du dossier est introduite dans *Le Temps* par une catégorie ambiguë (zélée) et les critiques que suscitent ses actions (poursuites contre Assange qui lui sont imputées), Robertson est introduit par ses compétences professionnelles et les causes qu'il défend. Ainsi le journal le présente comme un « ténor du barreau britannique », un « défenseur des droits de l'homme », ayant réalisé « de nombreuses missions pour Amnesty International » et « auteur de plusieurs livres sur les libertés, les crimes contre l'humanité »³⁷⁰. Dans la mesure où la catégorie pertinente au sein de cette description est celle de « cause publique », l'implication de l'avocat dans la défense d'Assange tend à caractériser le dossier comme relevant de l'intérêt public.

Mais on peut évoquer un point supplémentaire relatif à la catégorisation qu'opèrent l'AFP et *Le Temps* de cet avocat, et notamment des causes publiques qu'il défend. Ce n'est pas un spécialiste des questions d'agression sexuelle, mais du « droit des médias » et de la « liberté d'information ». Il a ainsi défendu « des personnalités célèbres comme l'écrivain Salman Rushdie » :

Auteur de plusieurs livres sur les libertés, les crimes contre l'humanité, le droit des médias, il a défendu de très nombreux journaux dans des affaires de droit des médias et de protection des sources des journalistes.

Il a plaidé pour des personnalités célèbres comme l'écrivain Salman Rushdie, cible d'une fatwa des autorités religieuses iraniennes. M. Robertson est un familier des médias. Il a écrit et présenté lui-même de nombreuses émissions pour la radio et la télévision, sur la justice et la liberté de l'information.

Le Temps (reprise AFP), rubrique « Monde » 08.12.10 :
<https://www.letemps.ch/monde/un-tenor-barreau-britannique-va-defendre-julian-assange>.

L'article suppose ici une connaissance de l'affaire Rushdie, et notamment de la raison de la fatwa émise contre lui par les autorités religieuses iraniennes³⁷¹. La catégorisation de l'avocat

³⁷⁰ L'on peut également citer la reprise de l'AFP paraissant le même jour (08.12.2010) dans *Le Temps* sous le titre « La riposte des supporters d'Assange s'organise », rubrique « Monde » : « Les supporters ont reçu un soutien de poids en la personne de l'avocat de nationalité australienne et britannique Geoffrey Robertson, qui a accepté de représenter Assange. Ce champion de la défense des droits de l'Homme a eu entre autres clients renommés Salman Rushdie, l'écrivain cible d'une fatwa des autorités religieuses iraniennes. »

³⁷¹ Le livre « Les versets sataniques » a été interdit dans de nombreux pays musulmans pour blasphème avant que son auteur, Salman Rushdie, se voie être l'objet d'une fatwa sous forme d'une condamnation à mort émise par l'Ayatollah Khomeini. Rushdie est devenu le symbole, dans les pays laïcs, d'une lutte contre l'obscurantisme religieux et de la liberté d'expression. Pour une analyse de cette affaire, voir Favret-Saada (1992). Le rapprochement implicite que peut faire le lecteur entre les figures de Rushdie et d'Assange se réalise à travers le symbole de la liberté d'expression et d'information que tous deux sont susceptibles d'incarner.

d'Assange en qualité de spécialiste du droit des médias et de la défense des journalistes, et la description des causes qu'il défend performant une série d'actions : 1) elles resituent l'activité d'Assange dans le milieu du journalisme et de l'information ; 2) elles suggèrent que la défense d'Assange à Londres durant le jugement qui validera ou rejettera la demande d'extradition de la Suède portera sur des enjeux liés à la liberté d'information et non sur des questions d'ordre sexuel ; 3) elles réinsèrent l'affaire judiciaire et la demande d'extradition de la Suède dans la controverse politico-juridique liée aux diffusions de WikiLeaks ; 4) elles constituent le cas d'Assange comme une cause publique, à l'instar de Salman Rushdie, devenu un symbole de la liberté d'expression.

Des amantes, non des victimes

Les deux femmes ayant témoigné contre Assange et les allégations de viol et d'agression sexuelle ne sont pas en reste dans le travail de décrédibilisation entrepris par le journal *Le Temps* pour remettre en doute le bien-fondé de l'enquête judiciaire menée par les autorités suédoises. Ce travail est le plus manifeste dans les articles d'opinion du journal, et notamment dans ceux paraissant dans les pages « Air du Temps » du quotidien³⁷². Les chroniques qui occupent ces pages, et les articles d'opinion plus généralement, ont la spécificité de renvoyer à des journalistes identifiables en tant qu'auteurs responsables des paroles et opinions qui y sont émises. Signé par une chroniqueuse d'envergure nationale, la journaliste Joëlle Kuntz, l'article « Œil pour œil, viol pour viol » qui paraît au début du mois de décembre 2010 sous la chronique « Affaires intérieures » des pages « Air du Temps » met à rude épreuve les allégations portées contre Assange. Dans son titre même, l'article joue sur l'ambiguïté en interrogeant sur un mode parodique l'équivalence entre crime et peine, tandis que son chapeau remet d'emblée en cause les allégations qui pèsent contre Assange par les qualificatifs qu'il emploie :

AFFAIRES INTÉRIEURES Mercredi 08 décembre 2010

Œil pour œil, viol pour viol

» Joëlle Kuntz

Comment le fondateur de Wikileaks s'est laissé empêtrer dans une affaire de sexe au pays du sexuellement correct

Le Temps, rubrique « Culture », 08.12.2010 :
article non archivé sur letemps.ch, mais disponible dans la version PDF du journal papier.

³⁷² Les pages « Air du Temps » figurent dans la version papier du journal. Les chroniques qui sont rédigées dans ces pages sont également accessibles dans la version électronique du quotidien, mais sous des rubriques différentes.

Nous retiendrons plusieurs éléments de la façon dont la journaliste introduit son propos. Tout d'abord, Julian Assange, qui est introduit par son statut public, celui de « fondateur de WikiLeaks », fait l'objet d'une posture passive : il « s'est fait empêtrer dans une affaire ». Le verbe « empêtrer » contient à lui seul un avis quant à l'innocence ou la culpabilité d'Assange dans cette affaire : il est celui qui a été impliqué dans une situation difficile, non celui qui l'a provoquée, autrement dit, il est l'objet d'une action, non son sujet. À ce stade, rien n'est dit sur les instigateurs ou les instigatrices de cette affaire. Ensuite, cette affaire est qualifiée d'« affaire de sexe ». Le terme « affaire » ne prend pas (encore) ici le caractère d'une « affaire judiciaire », il s'agit d'une « affaire de sexe » dont l'article promet de parler. Une autre opinion péjorative est émise par la journaliste dans la qualification du pays où prend place cette affaire, soit le « pays du sexuellement correct ». Enfin, l'ensemble de ces éléments s'agencent dans une proposition que fait la journaliste aux lecteurs du *Temps* : celle de leur fournir une explication (et donc une version supposément stable et définitive) sur la façon dont « le fondateur de WikiLeaks s'est fait empêtrer dans une affaire de sexe au pays du sexuellement correct ».

La suite de l'article, contée comme une histoire par une narratrice parfois omnisciente à un lecteur spectateur, va ressaisir les faits reprochés à Assange sous l'angle de la romance :

LES LIENS

» Dossier. Tous les articles du Temps sur WikiLeaks

Julian Assange, le fondateur de WikiLeaks, s'est rendu hier à la police britannique. Il est prêt à lui expliquer son point de vue sur ce qui lui est arrivé à la mi-août avec deux jeunes femmes suédoises, aventure qui lui vaut aujourd'hui un mandat d'arrêt pour « harcèlement sexuel et actes illégaux de coercition ».

Ce que l'on en sait à l'heure actuelle provient de journaux et de blogs qui tentent de reconstituer les faits sans en avoir une connaissance complète, loin de là.

L'actrice principale est une jeune femme de 30 ans, Anna Ardin, secrétaire politique de la tendance chrétienne du Parti social-démocrate et féministe radicale sortie des études de genre de l'Université de Uppsala, le temple de la lutte anti-mâle où règne sa grande prêtresse, Eva Lundgren. Selon le journal en ligne suédois Newzglobe.com, Anna Ardin chargée de presse de Assange pour la Suède, c'est elle qui l'a fait venir pour des conférences en août. Étaient-ils déjà amants? Une soirée entre amis autour d'un repas d'écrevisses se serait en tout cas terminée au lit, à la satisfaction apparente des deux partenaires. Ardin en était si heureuse qu'elle claironnait sur [Twitter](https://twitter.com) son ardeur pour « le plus cool des smarts types de la création ».

Le Temps, rubrique « Culture », 08.12.2010 :
article non archivé sur letemps.ch, mais disponible dans la version PDF du journal papier.

À nouveau, Assange est placé dans une position passive : il lui est arrivé quelque chose. Les faits qui lui sont reprochés, soit précisément « ce qui lui est arrivé à la mi-août avec deux jeunes

femmes suédoises » dans les mots de la journaliste, sont ressaisis par la catégorie d'« aventure ». Une « aventure » dont l'une des deux femmes, Anna Ardin, est désignée comme « l'actrice principale ». Celle-ci est qualifiée par son âge, « jeune femme de 30 ans », par son statut professionnel, « secrétaire politique de la tendance chrétienne du parti démocrate », mais aussi par son militantisme, « féministe radicale sortie des études genre de l'université de Uppsala », une université qualifiée de « temple de la lutte anti-mâle ». L'usage de ces catégories façonne l'identité de cette femme, une jeune militante féministe, et sous-entend déjà la remise en cause du bien-fondé de ses allégations contre Assange.

Cette remise en question est accentuée par le terme utilisé pour déterminer la nature de la relation qu'Anna Ardin aurait entretenue avec Assange : ils sont « amants ». Cette désignation place le consentement au cœur de la relation qui unit deux personnes, la victime d'une agression sexuelle n'étant généralement pas désignée comme l'amante de son agresseur. L'idée de consentement est renforcée par le qualificatif utilisé pour décrire la soirée qu'Assange et Ardin passent ensemble (« une soirée terminée au lit, à la satisfaction apparente des deux partenaires »), mais aussi les sentiments de celle-ci, dont l'article affirme qu'elle était « si heureuse qu'elle claironnait sur Twitter son ardeur pour “le plus cool des smart types de la création” ». Le motif des allégations qu'elle porte contre Assange est réduit par la journaliste à la vengeance personnelle, le crime d'Assange étant d'avoir « hélas (...) fâché son amie en couchant quelques jours plus tard avec Sofia Wilén », une « jeunette de 20 ans » :

Hélas, Assange aurait fâché son amie en couchant quelques jours plus tard avec Sofia Wilén, une jeunette de 20 ans. Ardin la connaissait-elle? On sait qu'elle l'a contactée pour se plaindre auprès d'elle du comportement sexuel d'Assange, caractérisé d'après elle par son mépris du préservatif, son indifférence au fait que le caoutchouc ait pu se déchirer au mauvais moment et son refus de stopper ses élans quand il lui était impérativement demandé de le faire.

Sofia Wilén, qui avait elle-même envoyé des textos enthousiastes à ses copines quant aux qualités d'Assange, a soudainement adhéré aux récriminations d'Ardin: tout cela ne constituait-il pas le corps d'un délit sexuel caractérisé, méritant déposition et plainte devant la police et la justice? Anna Ardin savait comment faire. Elle avait publié en janvier sur son blog un mode d'emploi de la justice en cas de molestation sexuelle.

Le Temps, rubrique « Culture », 08.12.2010 :
article non archivé sur letemps.ch, mais disponible dans la version PDF du journal papier.

La seule action imputée à Assange est dès lors d'avoir entamé une relation avec une autre femme, qui fait elle-même l'objet de procédés discursifs de décrédibilisation par la journaliste

du *Temps*. Dans cet article, pas de trace de « victimes présumées » pour désigner les deux femmes, ou d'« accusé présumé » pour évoquer Assange. Au contraire, l'authenticité de leur parole est mise en doute par l'usage de catégories d'appartenance, d'adverbes et d'interjections disqualifiant leur crédibilité et leurs intentions.

Mais cette décrédibilisation est aussi le fait d'inférences produites sous la forme de questions par la journaliste du *Temps* : « étaient-ils déjà amants ? », « Ardin la connaissait-elle ? », « Tout cela ne constituait-il pas le corps d'un délit sexuel caractérisé, méritant déposition et plainte devant la police et la justice ? ». Ces questions, qui transforment la narratrice en investigatrice, servent à réveiller le doute des lecteurs du *Temps* quant à un potentiel coup monté contre Assange. Enfin, la mention que fait la journaliste en fin d'article à la modification du témoignage de l'une des deux femmes, Sofia Wilén, et la catégorisation de leur avocat et de ses intentions (« il a des batailles à gagner »), finit d'écorner la crédibilité des allégations qu'elles portent contre Assange :

LES LIENS

» Dossier. Tous les articles du Temps sur WikiLeaks

Plainte pour viol est déposée. Laquelle fait son chemin jusque chez la procureure de piquet qui ordonne par précaution la mise sous arrêt du fautif. La presse est informée, transparence oblige, n'est-ce pas?

Le lendemain, une autre procureure, Eva Finné, retire toutefois la mise sous arrêt et l'accusation de viol, Sofia Wilén ayant modifié une partie de son témoignage. Les poursuites n'en cessent pas moins. Les deux jeunes femmes jouissent des services d'un avocat célèbre, Claes Borgström, ancien ombudsman de Suède pour l'égalité et porte-parole du Parti social-démocrate pour les questions de genre. Il a des batailles à gagner.

Assange ne s'est méfié de rien. Pendant qu'il violait les secrets d'Etat américains, le féminisme d'Etat suédois lui tombait dessus pour viol. A ça, il n'était pas préparé.

Le Temps, rubrique « Culture », 08.12.2010 :
article non archivé sur letemps.ch, mais disponible dans la version PDF du journal papier.

La version qu'offre Joëlle Kuntz à ses lecteurs ne rabat pas complètement ces allégations d'ordre sexuel à une conspiration politique, bien que son paragraphe conclusif ouvre une brèche quant à cette interprétation des faits. Elle les indexe plutôt au comportement et aux motivations obscures de deux femmes. Ainsi les procédés discursifs qu'elle emploie projettent l'image de deux femmes motivées pour l'une, par la vengeance personnelle, le militantisme et le succès, pour l'autre par une forme de naïveté due à sa jeunesse³⁷³. La faute ne repose pas sur Assange,

³⁷³ L'on peut signaler également l'article « Amours suédoises dangereuses », paraissant le 29 décembre 2010 dans la rubrique « Monde » du *Temps* au sein d'un dossier spécial dédié à WikiLeaks. Cet article est rédigé par la même journaliste. Il reconstitue les faits reprochés à Assange en reprenant les comptes rendus de deux quotidiens, celui du *Guardian*, qui accorde une large place à la version des deux femmes suédoises, celui du *Daily Mail*, qui romance

victime de cette affaire de sexe dans laquelle il « s'est fait empêtrer », mais sur ses accusatrices, et d'une certaine manière, sur le féminisme que dénonce par ce cas la journaliste. L'on peut avancer sans trop de doute que si de tels procédés discursifs avaient été employés par un journaliste d'opinion masculin, ils lui auraient sans doute valu d'être taxé de misogynie.

Dénoncer et susciter l'indignation

C'est dans une démarche similaire, mais bien plus incisive, que la chroniqueuse Anna Lietti formule son opinion dans son texte « Parlons viol, Anna Ardin », paru dans les pages « Airs du Temps » du quotidien papier et sous la rubrique « culture » de sa version électronique :

CANDIDE Lundi 13 décembre 2010

Parlons viol, Anna Ardin

› Anna Lietti



je suis furieuse contre vous, Anna Ardin, parce que vous discréditez le féminisme et violez la décence

Anna Ardin,

vos nom figure dans la presse mondiale parce que, avec Sofia Wilén, vous êtes à l'origine de l'arrestation de Julian Assange. Vous accusez le cofondateur de WikiLeaks de contrainte sexuelle.

J'ai pensé à vous récemment, en écoutant Boris Cyrulnik me parler d'un autre sujet d'actualité: celui du viol comme arme de guerre.

Le Temps, Rubrique « Culture », 13.12.2010 :
article non archivé sur letemps.ch, mais disponible dans la version PDF du journal papier.

Le discours de la chroniqueuse est énoncé sous la forme d'une interpellation, faite à l'une des deux femmes ayant témoigné contre Assange. Le chapeau de l'article donne le ton : « je suis furieuse contre vous, Anna Ardin, parce que vous discréditez le féminisme et violez la décence ». Exprimé sous la forme d'une « lettre » de colère adressée à un *tu*, Anna Ardin, cet

la rencontre entre Assange et ces deux mêmes femmes. Loin d'être neutre, cet article calque son opinion sur ce second compte-rendu, décrédibilisant le récit des deux femmes en remettant en cause le bien-fondé de leurs comportement et allégations, à commencer par le titre donné à l'article qui qualifie ces faits d'« amours dangereuses ». Cet article met l'accent sur la personne de Sofia Wilén, la deuxième femme avec laquelle Assange a entretenu des relations sexuelles. Sa description par la journaliste dépeint une femme niaise : « S'y présente, et de façon curieuse, le deuxième personnage, Sofia Wilén. Elle a réservé sa place quelques jours plus tôt par téléphone. Selon des extraits du rapport de police publiés le 29 août par le journal anglais Daily Mail, elle est impressionnée par Assange qu'elle trouve « intéressant, courageux et admirable ». Elle doit le rencontrer. Ce samedi-là, elle se met un pull rose bonbon pour être sûre de se faire remarquer, s'installe au premier rang dans la salle et prend des photos d'Assange. » Plus généralement, l'allégation de viol portée par Wilén est minimisée tout au long de l'article, quand elle n'est pas tout simplement transformée en une accusation contre Wilén, comme en témoigne la conclusion de l'article : « De Sofia Wilén, qui dormait « à moitié » pendant que l'homme qu'elle avait attiré chez elle la prenait, qui dormait juste assez pour satisfaire aux conditions juridiques du viol, on ne sait plus rien pour l'instant. »

article d'opinion s'adresse en réalité aux lecteurs du *Temps* qu'il invite à s'interroger sur la justesse et la moralité des allégations portées par Ardin à l'endroit d'Assange. Le récit d'Anna Lietti ne *figure* pas ici l'identité d'une victime (Servais, 2019), mais celle d'une usurpatrice qui, en accusant Julian Assange, fait du tort aux véritables victimes de viol, notamment lorsque le viol est utilisé comme une arme de guerre. Ce qui est en jeu dans cet article, sans être toutefois formulé explicitement, est la question du consentement : Ardin pouvait et aurait dû dire « non » là où la parole de ses « sœurs dévastées, au Congo ou ailleurs » est étouffée. En cela, le récit appelle les lecteurs du *Temps* à émettre un *jugement collectif* (*ibid.*) basé sur l'indignation qui condamne non seulement l'action d'Ardin, mais sa personne propre :

Connaissez-vous la République démocratique du Congo, Anna Ardin? Vous êtes une personne informée, vous devez au moins savoir ce qui s'y passe. Permettez une question: n'avez-vous pas un peu honte en songeant aux femmes de là-bas?

Vous habitez dans un pays où, grâce à des militantes comme vous, la notion de «viol» s'est élargie plus qu'ailleurs. Où une femme indépendante et consentante qui, en pleine action érotique, change brusquement d'avis et décide d'aller boire un whisky, peut exiger de son amant qu'il remballe illico la marchandise sous peine de dénonciation.

Je crois savoir que vous êtes fière de ce que vous considérez comme une avancée féministe. Vous encouragez les femmes, pour peu qu'elles aient été incommodées par un muflé, à investir postes de police et tribunaux. Question, encore: avez-vous songé à l'effet de cette ruée sur les victimes qui subissent une véritable violence sous une véritable contrainte? Pensez-vous sérieusement les aider? Ou alors, vous est-il indifférent de les desservir, pourvu que les hommes en bavent un max?

L'été dernier, vous avez couché avec un homme dont vous connaissiez parfaitement la réputation de grand baiseur tendance macho. Il s'est comporté conformément à sa réputation. Le reste, si je peux me permettre, on s'en fout. C'est votre affaire et la sienne. Vous ne ferez croire à personne que vous n'aviez pas, à tout moment, l'autorité pour le mettre à la porte.

Comment pouvez-vous attendre de la loi qu'elle vous protège même des indélicats? Trouvez-vous les femmes si fondamentalement faibles et impuissantes? Dans ce cas, comment pouvez-vous vous dire féministe?

Je suis furieuse contre vous, Anna Ardin, parce que c'est à cause de femmes comme vous que le mot «féminisme» fait ricaner. Parce que vous manquez à votre devoir de solidarité avec les vraies victimes de la violence misogyne. Songez au martyr de vos sœurs dévastées, au Congo et ailleurs. Cessez d'encombrer les tribunaux. Cessez de vider le mot «viol» de sa substance. Cessez d'abuser de votre pouvoir. Vous violez la décence.

Le Temps, Rubrique « Culture », 13.12.2010 :
article non archivé sur letemps.ch, mais disponible dans la version PDF du journal papier.

Le jeu énonciatif opéré par l'adresse en *tu* du discours d'Anna Lietti lui permet la formulation de reproches directement adressés à Anna Ardin, figure faussement présente, à qui n'est pas offerte la possibilité de se défendre. Ces incisives expriment toute la révolte d'Anna Lietti contre Anna Ardin, révolte qui débute par la colère d'un *je* (« je suis furieuse ») avant de se concentrer sur un *vous* accusé de desservir le bien commun :

« Vous êtes une personne informée (...) N'avez-vous pas un peu honte en songeant aux femmes de là-bas ? » ; « vous êtes fière de... avez-vous songé à... ? » ; « Comment pouvez-vous vous dire féministe ? » ; « vous est-il indifférent de les [victimes de viol] desservir, pourvu que les hommes en bavent un max ? » ; « C'est à cause de femmes comme vous que le mot « féminisme » fait ricaner. » ; « Vous manquez à votre devoir de solidarité » ; « Cessez d'abuser de votre pouvoir », etc.

L'argument d'Anna Lietti suit ainsi « l'arc affectif de l'indignation » : il part d'une émotion de bas niveau « indexée sur le corps »³⁷⁴, la colère, et va jusqu'à « une émotion abstraite, potentiellement décentrée, qui implique un véritable travail d'élaboration sémiotique » et qui est susceptible de devenir politique (Kaufmann et Malbois, 2015 : 103). Pour être heureuse, cette révolte doit être reconnue comme étant authentique par les lecteurs du *Temps*, afin qu'elle suscite en eux un sentiment d'indignation face au comportement dénoncé par la chroniqueuse, ou pour le dire autrement, qu'ils s'en ressaisissent comme de leur propre émotion³⁷⁵.

Terminons par la forme que prend cette élaboration sémiotique, soit celle de la dénonciation. Les reproches formulés par Anna Lietti sont indexés à un dispositif d'accusation qui détourne l'accusation initiale produite par les allégations portées contre Assange pour la centrer sur la figure d'Anna Ardin. Au sein de ce dispositif, Anna Ardin est l'accusée principale d'une imposture : celle d'avoir porté sur la scène publique, en raison de son militantisme, une affaire d'ordre privé (« votre affaire et la sienne ») qui n'entre pas dans la catégorie de l'agression sexuelle³⁷⁶. La place de victime au sein de ce nouveau dispositif est occupée dès lors par les véritables victimes de violences, tandis que le dénonciateur de cette contre-accusation est la chroniqueuse. Le juge de cette dénonciation est le public auquel elle s'adresse par ses mots, juge incité à prendre position contre Ardin. Assange est absent de ce nouveau dispositif d'accusation, il est en quelque sorte une victime collatérale du militantisme d'Ardin, son plus gros défaut n'est pas d'être un violeur, mais un « grand baiseur tendance macho ». Dès lors, Lietti n'a pas besoin d'endosser la dénonciation formulée par Assange d'un complot politique orchestré par les États-Unis contre WikiLeaks pour servir, indirectement, son cas.

Décrédibiliser à travers l'usage de catégories ordinaires

D'autres articles participent de manière détournée à minimiser les allégations qui pèsent contre Assange. C'est le cas de l'éditorial que signe Serge Michel en Une de la dernière édition de l'année 2010 du *Temps*, édition spéciale dédiée à WikiLeaks et Julian Assange :

³⁷⁴ Selon J. Stavo-Debaugé (2012 : 206), l'indignation est pré-agentive, c'est « un mouvement de recul devant un événement ou une situation qui laissent sans voix ».

³⁷⁵ L. Kaufmann et F. Malbois (*ibid.* : 101) définissent deux conditions de félicité des émotions « affichées » : *crédibilité*, « l'émotion revendiquée doit être ajustée au bien qui, selon le locuteur, a été affecté » et *légitimité*, « l'émotion revendiquée doit être ajustée à la réputation ou à l'éthos du locuteur qui la porte. »

³⁷⁶ Elle n'y entre pas au sens moral du terme, pour des gens comme Anna Lietti, non au sens légal. En effet, le droit suédois a une acception plus large de la notion de viol, évolution juridique que Lietti impute précisément à l'action de militantes féministes comme Anna Ardin, évolution qui est perçue, dans ses mots, comme une atteinte aux véritables victimes de viol.

Un héros ambigu de notre temps

Par Serge Michel

Lorsqu'en juillet 1841 le tsar Nicolas Ier apprit la mort en duel de Lermontov, l'auteur d'*Un Héros de notre temps*, il s'écria: «Une mort de chien, pour un chien!» Les puissants d'aujourd'hui n'auraient probablement pas beaucoup plus de considération pour le fondateur de WikiLeaks, Julian Assange, s'il venait à disparaître. Et ce n'est pas le seul parallèle. Petchorin, le personnage de Lermontov, est détestable. Orgueilleux, querelleur, séducteur, inconstant, il sème le trouble dans le Caucase. Pourtant, des générations entières de Russes se sont identifiées à lui. Julian Assange n'est pas un ange non plus. Enfance instable,

père trop jeune, hacker rancunier, amant impulsif. Mais voilà qu'il nous fascine. Son parcours et sa personnalité, ultra-minoritaires à ses débuts, s'imposent soudain à la majorité par la magie du récit: plus qu'un informaticien doué, Assange est un narrateur redoutable, transformant par le verbe des tonnes de documents volés en garantie de la démocratie. Il incarne l'omnipotence d'un homme prolongé par son ordinateur portable, il nous venge des Etats inquisiteurs en les déshabillant. Pour cet acte sacrilège, mais pas illégal, et quelques parties de jambes en l'air à Stockholm, le voilà puni, assigné à résidence dans un manoir de la campagne anglaise où il passera le jour de

l'an affublé d'un bracelet électronique. En quelques années, il est passé du néant à la célébrité. Haï, élevé au rang d'ennemi public mondial numéro un par les uns, icône pour les autres de jeunesse, de rébellion, de nomadisme et de culture libertaire. Pour ce dernier numéro de l'année, *Le Temps* revient sur ce personnage ambigu, décrit ses changements d'allure et passe en revue les héros qui pourraient composer son ADN: de Prométhée – qui a volé aux dieux (les Etats) le feu (leurs secrets) pour le distribuer aux hommes – à Lisbeth Salander, la petite «hacker» punk de *Millénium*, le thriller génial de Stieg Larsson dont on saisit encore davantage,

aujourd'hui, la portée antipatatrice (pages 2 et 3). Dans ce monde nouveau où Assange nous fait basculer, les hackers sont rois. D'abord pirates, les voilà précieux auxiliaires des gouvernements (page 7). Car qui pourra désormais se passer de ces guerriers cybernétiques? Au passage, c'est l'équilibre instable du secret et de la transparence que vient bouleverser WikiLeaks (page 8). Le secret, d'ailleurs, est une notion à géométrie variable: longtemps, il a protégé sans faille l'Etat, mais pas les individus. Depuis les Lumières, le contraire s'est amorcé. Les récits d'espionnage de la Guerre froide nous racontent comment les services occidentaux et soviétiques ont passé des mois, voire des années, à

travailler sur des personnalités pour les amener à trahir. Tout était affaire de psychologie. Depuis la chute du mur de Berlin, on est entré dans l'ère de l'espionnage technologique, des écoutes et des drones, des moteurs de recherche et des bases de données. Comme si le monde et ses mystères pouvaient être moulinsés sans intervention humaine. C'est pourtant une faille humaine, le petit soldat Manning et son terrible ennui dans une base américaine en Irak, qui a fourni à WikiLeaks la matière de ses trois fuites majeures: l'Afghanistan, l'Irak et les câbles du State Department. Tout comme ce sont des individus, au sein des banques suisses, qui ont volé des données et contribué à l'affaiblissement du secret

bancaire. A nouveau, la réponse sera technologique: on promet un bel avenir aux entreprises – suisses notamment – spécialisées dans la cryptologie et les forteresses numériques (pages 9 et 10). D'où ce soupçon: le monde que préfigure Assange sera *in fine* plus opaque, plus crypté. Mais là encore, la menace est humaine: des gens auront accès aux codes – et parmi ces gens, des traîtres. Ce n'est pas Julian Assange qui dira le contraire. Justicier cybernétique et insaisissable, il est finalement tombé dans une faille bien humaine, lors de son séjour en Suède (page 6). De l'usage des secrets d'Etat à celui du préservatif, WikiLeaks est un conte contemporain, à méditer au passage de l'an neuf.

Une de la version papier du *Temps*, 30.12.2010-02.01.2011.

Cet éditorial, qui figure aussi bien dans la version papier qu'électronique du quotidien, porte comme beaucoup d'articles de cette édition spéciale sur la figure d'Assange, devenu fin 2010 un véritable personnage public³⁷⁷ :

Julian Assange n'est pas un ange non plus. Enfance instable, père trop jeune, hacker rancunier, amant impulsif. Mais voilà qu'il nous fascine. Son parcours et sa personnalité, ultra-minoritaires à ses débuts, s'imposent soudain à la majorité par la magie du récit : plus qu'un informaticien doué, Assange est un narrateur redoutable, transformant par le verbe des tonnes de documents volés en garantie de la démocratie. Il incarne l'omnipotence d'un homme prolongé par son ordinateur portable, il nous venge des Etats inquisiteurs en les déshabillant. Pour cet acte sacrilège, mais pas illégal, et quelques parties de jambes en l'air à Stockholm, le voilà puni, assigné à résidence dans un manoir de la campagne anglaise où il passera le jour de l'an affublé d'un bracelet électronique.

Les catégories employées par le journaliste dans ce paragraphe visent à établir l'ethos de Julian Assange. Parmi elles, la catégorie d'« amant impulsif », qui renvoie implicitement à ce que le lecteur sait de l'affaire judiciaire suédoise dans laquelle est impliqué Assange. Les allégations qui pèsent contre lui sont quant à elles catégorisées comme « quelques parties de jambes en l'air à Stockholm », soit à des relations charnelles supposément consentantes. Les termes employés par le journaliste pour qualifier la nature de la relation et des actes qu'Assange a entretenus avec ces deux femmes suédoises ne participent pas uniquement à décrédibiliser leurs témoignages ; ils resituent à demi-mot, mais en se basant sur le savoir commun de ses lecteurs, ces allégations dans la controverse politico-juridique impliquant Assange aux États-Unis :

³⁷⁷ Les processus discursifs par lesquels Julian Assange devient un personnage public sont traités dans notre dernier chapitre.

(...) il nous venge des Etats inquisiteurs en les déshabillant. Pour cet acte sacrilège, mais pas illégal, et quelques parties de jambes en l'air à Stockholm, le voilà puni, assigné à résidence dans un manoir de la campagne anglaise où il passera le jour de l'an affublé d'un bracelet électronique.

Ce faisant, le journaliste appuie une version des faits qui verrait en ces allégations une réprimande pour le travail de dévoilement qu'opère Assange par son activité au sein de WikiLeaks.

Outre l'éditorial, ces allégations, ses deux énonciatrices et l'enquête de la justice suédoise sont discréditées tout au long de ce dossier. Ainsi, l'article « Julian Assange et WikiLeaks décortiqués en 12 mots » liste une série d'interrogations au sujet d'Assange auxquelles le journaliste Jean-Claude Pécelet apporte des réponses. À la quatrième question, « [Julian Assange] homme à femmes ? », celui-ci répond :

Apparemment. Ce qui correspond au mythe, entretenu par Assange lui-même, du SDF numérique séduisant une admiratrice, ou plusieurs, dans chaque port. D'après les documents de la police suédoise obtenus par The Guardian, c'est en acceptant l'invitation d'une Suédoise à partager son appartement en août dernier, en couchant avec elle le soir même, puis en cédant le surlendemain aux avances d'une seconde, bouche bée au premier rang de sa conférence, qu'ont débuté ses ennuis (voir page 6).

Le Temps, rubrique « Société », 30.12.2010 :
article non archivé sur letemps.ch, mais disponible dans la version PDF du journal papier.

Cette réponse dépeint deux femmes entreprenantes qui ont cherché à entretenir des relations intimes avec Assange, et non le contraire. À nouveau, il est positionné par le discours de presse dans une posture passive : il a accepté une invitation qui lui a été faite, il ne l'a pas engagée.

L'article « Les différents ADN de Julian Assange » propose quant à lui de comparer Assange à différentes figures publiques légendaires (qu'elles soient fictives ou réelles). L'un de ces personnages est la déesse grecque Athéna. Le texte qui illustre la photographie d'une statue du personnage indique ainsi :

Athéna. C'est elle qui enseigna à Prométhée l'architecture, l'astronomie, les mathématiques et la médecine. Sortie adulte et tout armée du crâne de Zeus, Athéna serait aujourd'hui la déesse du numérique et de la haute technologie, une hackeuse experte. Elle est devenue la figure d'un féminisme téméraire, ambitieux et partageur, à l'opposé de celui, procédurier, suédois et sécuritaire, qui a fait tomber Assange.

Le Temps, version papier, rubrique « Temps fort », 30.12.2010-02.01.2011.

Cet extrait fonctionne lui aussi sur le savoir commun des lecteurs du *Temps* et sur un renvoi intertextuel au journal. S'ils ont lu les derniers articles du quotidien, les lecteurs savent que la critique du féminisme suédois « qui a fait tomber Assange » est ici adressée à Anna Ardin, l'une des deux femmes ayant témoigné contre Assange, critiquée dans des articles d'opinion antérieurs du journal pour son féminisme. Ce faisant, cet article participe à disqualifier les allégations portées contre Assange en les rabattant sur un féminisme mal placé et mal intentionné, un féminisme opposé à celui qu'incarne Athéna, figure à laquelle est comparé Assange. Ainsi, ce court passage renvoie Assange au féminisme qu'impute le journaliste à la Déesse grecque Athéna alors même qu'il fait l'objet d'une enquête pour suspicion de viol et d'agression sexuelle.

Un parti pris pour Assange

Ce chapitre nous a permis d'analyser la façon dont le journal suisse *Le Temps* ressaisissait et transformait dans l'espace public médiatique suisse romand une affaire judiciaire portant sur des allégations d'ordre sexuel contre Julian Assange en un récit orienté par un schème narratif politique engageant WikiLeaks. Cette transformation s'opère par un triple procédé : la production de la temporalité de l'affaire par le journal et le traitement simultané, dans une même unité spatio-temporelle, de l'affaire judiciaire et de la polémique liée aux diffusions de WikiLeaks ; la mise en visibilité et l'appui de la version d'Assange, soit celle d'un complot politique ; l'usage de catégories ambiguës disqualifiant l'enquête menée par les autorités suédoises, ainsi que les deux femmes ayant témoigné contre Assange.

Complot ou vengeance personnelle ?

À bien des égards, le journal suisse *Le Temps* prend parti pour Julian Assange, que ce soit dans la façon qu'ont ses articles d'information de mettre en intrigue les faits qui lui sont reprochés, ou dans celle qu'ont ses articles d'opinion de traiter les deux femmes qui ont témoigné contre lui en Suède. Le motif imputé aux allégations portées contre Assange varie cependant sensiblement dans ces différents articles. Si le journal favorise une interprétation des faits qui appuie la version qu'en donne Assange³⁷⁸, soit celle d'un complot politique orchestré par les États-Unis, certains articles d'opinion esquissent un autre motif, celui de la vengeance personnelle. Dans ce second cas, ce ne sont plus les États-Unis qui sont accusés par le journal de faire du tort à Julian Assange, mais deux femmes à qui est imputée une série d'intentions et de traits de personnalités péjoratifs.

Dans les deux cas, le journal est unanime sur un point : les véritables victimes de cette affaire sont Julian Assange et ce qu'il représente dans le quotidien, soit le droit à l'information³⁷⁹. En cela, le journal clôt le sens à donner à ces allégations en les rabattant sur deux versions possibles qui excluent celle donnée par les deux femmes suédoises ayant témoigné contre Assange. Le journal fait ainsi sauter la médiation du droit, soit l'enquête que doit mener, dans le cadre de l'arène judiciaire, le parquet suédois pour se prononcer sur la mise en accusation ou non d'Assange dans le cadre de cette affaire. En d'autres termes, le journal apprécie de lui-même les moyens de preuve avant et sans s'appuyer sur un état de fait qui aurait été arrêté par un tribunal après une appréciation de toutes les preuves du dossier³⁸⁰. En cela, il encourage un jugement médiatique qui s'appuie sur sa propre restitution de l'affaire et sur l'idée de partialité de la justice suédoise, et non sur un jugement de droit.

³⁷⁸ Elle l'appuie et la déplace dans la mesure où c'est le journal qui place Assange dans la position de victime là où il y place le *nous* de WikiLeaks. Le journal saisit ainsi la perche tendue par la dénonciation d'Assange pour réaliser le geste qu'il ne peut effectuer en première personne sans fragiliser sa dénonciation publique : le placer comme victime de ce complot, soit resingulariser son cas dans la controverse politico-juridique américaine. C'est bien parce que cette dénonciation repose sur un lien de personnification (attaquer Assange revient à attaquer WikiLeaks), là où son énonciation repose sur un lien de représentation (*nous* sommes attaqués), que ce déplacement peut être opéré par le journal.

³⁷⁹ Le lien qui unit Assange au droit à l'information est particulièrement traité dans le dossier spécial que *Le Temps* réserve à WikiLeaks à la fin décembre 2010. Ce point est traité plus avant dans le dernier chapitre de cette thèse.

³⁸⁰ Je remercie Annick Fournier de m'avoir aidée à traduire cette proposition en des termes juridiques.

11. DES ALLÉGATIONS QUI S'INDEXENT SUR LE CONTEXTE AMÉRICAIN : LA RESTITUTION DE L'AFFAIRE JUDICIAIRE SUÉDOISE PAR LE *NEW YORK TIMES*

Procédons à l'exercice que nous avons effectué jusqu'à présent avec le journal suisse *Le Temps*, en analysant cette fois-ci la couverture médiatique que réserve le quotidien américain *New York Times* à cette affaire judiciaire. Ce nouveau chapitre tentera de répondre aux questions suivantes : le *New York Times* favorise-t-il une version des faits qui sont reprochés à Assange ? Clôt-il le sens à donner à ces allégations avant que ne soit rendu un jugement de droit à leur sujet ? En d'autres termes, comment met-il en sens, en intrigue et en récit cette affaire pour ses lecteurs ?

DEUX INFORMATIONS, UNE BRÈVE ET UN SEUL TITRE

C'est d'abord sur une scène annexe du *New York Times* et sous la forme d'une reprise de dépêche que les allégations contre Assange apparaissent pour la première fois dans le quotidien. Le 21 août 2010, le blog sur la politique et le gouvernement américains *The Caucus* (2006-2014) relate les principales informations du samedi³⁸¹. Parmi elles, figure une brève intitulée « Le fondateur de WikiLeaks recherché pour des accusations de viol » :

WikiLeaks Founder Wanted on Rape Charges: Authorities in Sweden have issued a warrant for the arrest of the WikiLeaks founder Julian Assange, The Associated Press reports.

Meanwhile, federal prosecutors are considering pressing criminal charges against Mr. Assange and others involved in the publishing of a trove of classified military documents in late July on grounds that they encouraged the theft of government property, The Wall Street Journal reports.

Le fondateur de WikiLeaks recherché pour des accusations de viol : Les autorités suédoises ont délivré un mandat d'arrêt contre le fondateur de WikiLeaks Julian Assange, rapporte The Associated Press. Pendant ce temps, des procureurs fédéraux envisagent d'engager des poursuites pénales contre M. Assange et les autres personnes impliquées dans la publication fin juillet d'une multitude de documents militaires classifiés, arguant qu'ils encouragent le vol de biens gouvernementaux, rapporte The Wall Street Journal.

New York Times, blog *The Caucus*, 21.08.2010:

https://thecaucus.blogs.nytimes.com/2010/08/21/saturday-word-campaign-spending-and-deficits/?_r=0.

Cette brève reprend d'abord des informations de l'agence de presse *The Associated Press* indiquant que les autorités suédoises ont lancé un mandat d'arrêt contre Julian Assange (corps du texte). Ces informations ne peuvent être comprises qu'en inférant que ce mandat d'arrêt est lié aux « accusations de viol » impliquant le fondateur de WikiLeaks dont fait état le titre de la brève. Ces allégations sont ainsi directement restituées sous la forme de l'accusation pénale

³⁸¹ Certains articles de blog sont repris dans les pages principales du journal parfois sous forme raccourcie. Ce n'est pas le cas de cette brève.

(*rape charges*), accusations qui valent à Assange un mandat d'arrêt (*warrant*) en vue d'une arrestation (*arrest*).

Cette première information est suivie d'une seconde nouvelle reprenant cette fois-ci des informations du *Wall Street Journal*. Celle-ci indique que des procureurs fédéraux, dont le lecteur infère qu'ils sont américains, envisagent des accusations criminelles (*criminal charges*) « contre M. Assange et les autres personnes impliquées dans la publication fin juillet d'une multitude de documents militaires classifiés ». Cette seconde information est pertinente à mentionner dans les pages du blog dans la mesure où elle s'inscrit directement dans le thème et les préoccupations du blog, à savoir l'actualité politique du gouvernement américain. En revanche, celle-ci n'a pas de rapport direct avec le titre donné à la brève et l'affaire judiciaire lancée en Suède contre Assange. Cette brève fait donc se rencontrer deux affaires, l'une impliquant le système judiciaire suédois, l'autre la justice américaine, au sein d'une même unité spatio-temporelle. La rencontre de ces deux affaires *a priori* non liées, mais scellées par l'indicateur temporel « pendant ce temps » (*meanwhile*) et leur renvoi à un seul et même titre, a pour effet d'inscrire les allégations portées contre la personne privée d'Assange pour viol dans la continuité de la saga politico-juridique visant le fondateur de WikiLeaks et ses membres.

Notons encore que la reprise par *The Caucus* de l'information qu'il emprunte au *Wall Street Journal* transforme sa figuration initiale, accentuant la personnification de WikiLeaks par Julian Assange. En effet, l'entrée par le prisme du singulier n'est pas donnée d'emblée dans l'article du quotidien financier qui centre l'information relative à l'engagement de poursuites pénales par le gouvernement sur WikiLeaks en qualité d'acteur collectif :

Prosecutors Eye WikiLeaks Charges

By Adam Entous and Evan Perez
Updated Aug. 21, 2010 12:01 am ET

WASHINGTON—Pentagon lawyers believe that online whistleblower group WikiLeaks acted illegally in disclosing thousands of classified Afghanistan war reports and other material, and federal prosecutors are exploring possible criminal charges, officials familiar with the matter said.

Les procureurs examinent les charges contre WikiLeaks. Washington – Les avocats du Pentagone pensent que le groupe de *whistleblowers* en ligne WikiLeaks a agi illégalement en divulguant des milliers de rapports classifiés sur la guerre d'Afghanistan et d'autres documents, et les procureurs fédéraux envisagent de possibles accusations pénales, ont déclaré des fonctionnaires proches de la question.

The Wall Street Journal, rubrique « U.S. », 21.08.2010:
<https://www.wsj.com/articles/SB10001424052748704488404575441673460880204>.

Il en est autrement de sa reprise dans *The Caucus* qui calibre cette information à partir de la personne d'Assange :

Meanwhile, federal prosecutors are considering pressing criminal charges against Mr. Assange and others involved in the publishing of a trove of classified military documents in late July on grounds that they encouraged the theft of government property, *The Wall Street Journal* reports.

À l'image de ses articles précédents, le *New York Times* aborde la controverse politico-juridique américaine en faisant d'Assange le principal responsable recherché par les autorités et la justice américains.

L'INTERPÉNÉTRATION DE DEUX AFFAIRES EN UNE CONTROVERSE

Les allégations de viol et d'agression sexuelle sont reprises le jour même dans un article du *New York Times* paraissant sous la rubrique « Europe » intitulé « Sweden Adds to Drama Over Founder of WikiLeaks ». Le titre de l'article annonce d'entrée de jeu par l'usage du verbe « ajoute[r] » (*adds*) un nouvel événement qualifié de « drame » qui s'inscrit dans la continuité d'une situation déjà problématique³⁸². Le titre mise donc sur le suivi de l'actualité de ses lecteurs (mais non forcément de ses pages de blogs) et de leur savoir commun quant à deux éléments : 1) le fondateur de WikiLeaks est Julian Assange, 2) la situation problématique initiale impliquant Julian Assange concerne les mesures en voie d'être prises par le gouvernement américain à son égard à la suite de la divulgation par WikiLeaks en juillet de documents classifiés sur la guerre d'Afghanistan. La nouveauté pour le lecteur averti réside dans l'apparition de la Suède comme acteur central d'un nouvel événement non encore identifié, mais dont on sait qu'il a des conséquences fâcheuses pour le « fondateur de WikiLeaks ».

Explicité en ouverture d'article, cet événement concerne les démarches entreprises par des procureurs suédois afin d'interroger Assange au sujet d'allégations de viol et d'agression sexuelle, puis le classement de l'allégation de viol comme étant infondée. Mais la restitution de cet événement se fait d'emblée par son annexion à la polémique liée aux fuites de WikiLeaks et au lien conflictuel qui opposerait Assange, en qualité d'individu singulier, à l'administration Obama :

³⁸² Les termes employés pour restituer ces allégations (« drama » d'abord, puis « tale » plus loin) amorcent le processus de « personnalisation » par lequel Assange devient progressivement un personnage public, soit un *il* dont on parle qui est révoqué de la sphère d'allocution. Ce processus fait l'objet du dernier chapitre de cette thèse.

LONDON — Julian Assange, the founder of the [WikiLeaks](#) Web site who is embroiled in a fight with the Pentagon over the disclosure of secret military documents, was caught up in a new drama on Saturday when Swedish prosecutors sought him for questioning on allegations of rape and molestation — and then announced the rape allegation was unfounded.

The abrupt reversal marked another strange twist to Mr. Assange's already complicated tale. A 39-year-old former computer hacker from Australia, Mr. Assange has become ever more elusive in recent weeks as the Obama administration hinted it might prosecute him for releasing about 77,000 classified Afghan war documents on the Internet last month. His confrontation with the administration has grown only more bitter as he warned that the organization would soon release 15,000 more documents.

Londres – Julian Assange, le fondateur du site Web WikiLeaks qui est impliqué dans un conflit avec le Pentagone au sujet de la divulgation de documents militaires secrets, a été mêlé à un nouveau drame samedi quand des procureurs suédois l'ont recherché pour l'interroger au sujet d'allégations de viol et d'agression – et ont ensuite annoncé que l'allégation de viol était infondée. Ce brusque revirement signait un autre rebondissement étrange dans l'histoire déjà compliquée de M. Assange. Ancien hacker Australien de 39 ans, M. Assange est devenu de plus en plus insaisissable ces dernières semaines, l'administration Obama ayant laissé entendre qu'elle pourrait le poursuivre pour avoir publié sur Internet le mois dernier environ 77'000 documents classifiés sur la guerre d'Afghanistan. Sa confrontation avec l'administration s'est encore aggravée quand il a averti que l'organisation allait bientôt publier 15'000 documents supplémentaires.

New York Times, rubrique « Europe », 21.08.2010:

<http://www.nytimes.com/2010/08/22/world/europe/22wikileaks.html>.

Comme le montre cet extrait, l'information énoncée dans le titre et sur laquelle promet de revenir l'article se voit directement contextualisée dans la controverse politico-juridique américaine. Le lecteur ne saura que ce nouveau « drame » concerne des allégations de viol et d'agression sexuelle qu'après avoir été préalablement rappelé du conflit qui oppose « le fondateur de WikiLeaks » au « Pentagone », tandis qu'il devra attendre le 5^e paragraphe de l'article pour connaître les détails de ces allégations³⁸³. Ainsi, cet article participe dès son ouverture à mettre en intrigue des allégations d'ordre privé dans un schème narratif politique au sein duquel Assange, en tant que personnification de WikiLeaks, tient le premier rôle : il est l'individu recherché par le gouvernement Obama en vue de sanctionner WikiLeaks.

³⁸³ Outre ressaisir ces allégations par le prisme du genre dramatique (« *drama* », « *tale* »), l'article utilise des catégories qui mettent l'accent sur le caractère inhabituel des actions entreprises par la justice suédoise (« brutal reversal », « bizarre episode »). Ces allégations sont non seulement présentées par leur étrangeté, mais elles sont à plusieurs reprises recontextualisées dans l'actualité de WikiLeaks : « The bizarre episode in Sweden on Saturday left more questions than answers, and it raised doubts about Mr. Assange's apparent strategy to make Sweden a new permanent home for himself and WikiLeaks because of the country's strong press freedom laws that he hoped would offer protection against legal actions. » L'on peut constater que cet extrait, qui participe, lui aussi, à mettre en intrigue de façon plus implicite, toutefois, ces allégations dans la controverse politico-juridique américaine, s'appuie sur la personnification de WikiLeaks par Julian Assange, la sécurité et la poursuite de l'activité de WikiLeaks étant associées à la protection légale de Julian Assange. Une protection qui passe notamment par l'accréditation d'Assange dans le pays comme journaliste, le motif de son arrivée en Suède, explicité dans des articles ultérieurs, étant qu'il a été pressenti pour rédiger des articles pour le journal suédois *Aftonbladet*. Cette collaboration est censée lui assurer un permis de séjour dans le pays et la protection qui accompagne le statut professionnel de journaliste.

Resingularisation d'une dénonciation

Cet article est également le premier du quotidien à restituer les premières réactions de Julian Assange à ces allégations, celui-ci dénonçant des allégations « non fondées » et « un sale coup » :

Using Skype and Twitter to communicate, Mr. Assange has expressed increased worries that the United States might try to stop his work, which is dedicated to exposing government and corporate secrets. Defending himself against the Swedish allegations on Saturday in Twitter feeds, he said that the accusations were “without basis” and implied that they were payback for his disclosures: “We were warned to expect ‘dirty tricks.’ Now we have the first one.”

Communiquant via Skype et Twitter, M. Assange a exprimé ses craintes croissantes quant à la possibilité que les États-Unis essaient d'entraver son travail, dédié au dévoilement de secrets d'États et d'entreprises. Se défendant contre les allégations suédoises samedi sur son fil d'actualité Twitter, il a indiqué que les accusations étaient « sans fondement » et a laissé entendre qu'elles étaient une vengeance pour ses divulgations : « On nous avait avertis de nous attendre à de “sales coups”. Maintenant nous avons le premier. »

New York Times, rubrique « Europe », 21.08.2010:
<http://www.nytimes.com/2010/08/22/world/europe/22wikileaks.html>.

Plusieurs éléments importants qu'il nous faut analyser apparaissent dans cet extrait qui constitue le 3^e paragraphe de l'article. Tout d'abord, à l'image de l'ensemble de la couverture médiatique qu'il accorde à WikiLeaks (et non aux fuites), le journal persiste à produire un lien de personnification entre WikiLeaks et Julian Assange. On a vu que cette personnification était déjà manifeste en début d'article, lorsque le quotidien restitue les derniers événements venant alimenter la controverse politico-juridique prenant place aux États-Unis et oppose dans une relation conflictuelle Julian Assange au gouvernement américain. Dans le cadre de cet extrait, ce lien de personnification se traduit par la dilution de l'activité de WikiLeaks dans celle d'Assange, dilution opérée par l'usage du discours rapporté indirect de propos tenus sur *Skype* et *Twitter* par Assange et du possessif *son*. Il s'agit ainsi de « ses craintes », de « son travail » qui est « dédié au dévoilement des secrets d'État et d'entreprises », de « ses divulgations ». Ici encore, il n'y a pas de place pour penser WikiLeaks comme une entreprise collective.

C'est ainsi en axant son discours sur la personne d'Assange (*il*), et sur le rapport tumultueux qu'il entretient au gouvernement américain, soit par un schème narratif politique, que le journal introduit la réaction d'Assange aux allégations qui pèsent contre lui en Suède. Cette réaction prend la forme du discours rapporté direct. La scène d'énonciation originelle des propos d'Assange est identifiée par le journal comme étant le fil d'actualité *Twitter*, sans que soit pour autant proposé au lecteur un lien hypertexte renvoyant à cette citation :

Defending himself against the Swedish allegations on Saturday in Twitter feeds, he said that the accusations were “without basis” and implied that they were payback for his disclosures: “We were warned to expect ‘dirty tricks.’ Now we have the first one.”

Si elles sont directement imputées à la personne d’Assange, désigné comme le responsable de ces propos, ces deux phrases produisent deux énonciateurs différents : pour la première, un énonciateur absent de la sphère d’allocution qui pose cette déclaration comme une assertion ; pour la seconde, un énonciateur en *nous* qui assume les propos énoncés³⁸⁴. Cette seconde phrase amorce le dispositif de contre-accusation, sous la forme de la dénonciation, qu’Assange formulera plus précisément dans ses prises de paroles ultérieures. Elle projette un système actanciel au sein duquel ce *nous* est la victime de « sales coups » dont l’auteur n’est pas identifié dans le passage cité. Mais au vu de la structure et du contenu de ce paragraphe et de ceux qui le précèdent, ainsi que du savoir commun sur lequel s’appuie le journal, soit l’environnement cotextuel et contextuel (Dias Loguercio, 2012 : par. 20) de cette dénonciation dans le journal, le lecteur infère à l’image des journalistes du *New York Times* que ces « sales coups » ont affaire avec le gouvernement américain. Une inférence que génère le quotidien implicitement par le sous-entendu qu’il attribue à Assange et qui vient cadrer sa dénonciation : « *(he) implied that they were payback for his disclosures* », sous-entendu qui n’est pas plus étayé par le journal. Attardons-nous un instant sur les propos originaux que le quotidien impute ici à Assange.

De l’énonciateur collectif au locuteur singulier

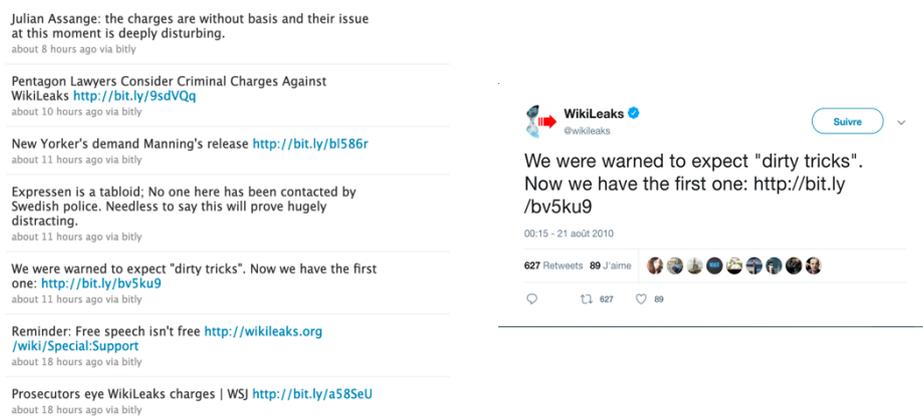
Il importe de prendre en compte les scènes originelles d’énonciation des paroles d’Assange auxquelles se réfère le *New York Times* : *Skype* et *Twitter*. Ces deux dispositifs sociotechniques sont très différents en termes de prise de parole et de publicité. Le premier dispositif se centre sur l’oralité et les échanges privés. Il est similaire à l’échange téléphonique, avec cela de plus qu’il permet de voir son interlocuteur via la webcam d’un ordinateur ou d’un smartphone, option qu’il est toujours possible de désactiver pour passer de simples appels³⁸⁵. L’application *Skype* permet également de *chat* avec son interlocuteur via sa messagerie instantanée. Le second dispositif, *Twitter*, permet une prise de parole écrite publique ou privée en 280 caractères (140 au départ), et sa circulation (par *retweet*) sur le réseau social. Cet outil est utilisé

³⁸⁴ À noter que cette toute première réaction sous la forme de la phrase « We were warned to expect ‘dirty tricks.’ Now we have the first one » n’est pas reprise par le journal suisse *Le Temps*.

³⁸⁵ Pour une analyse ethnométhodologique des ouvertures et échanges conversationnels sur Skype et plus généralement des enjeux pratiques que soulèvent les apparitions médiatisées, voir Licoppe (2017a, 2017b) et Licoppe et Morel (2012).

par des particuliers, des groupes ou des professionnels qui, à l’image des journalistes, restituent des informations en temps réel à leurs abonnés³⁸⁶. Dans les deux cas, les dispositifs demandent à leurs usagers de se créer un nom d’utilisateur. Mais alors que le premier dispositif repose sur des échanges oraux privés entre deux (ou plusieurs) personnes qui se reconnaissent mutuellement par leurs voix et visage, le second dispositif favorise des échanges entre des individus qui ne se connaissent pas nécessairement à travers une prise de parole dispensée auprès d’un vaste public (abonnés). Et cette prise de parole peut tout autant émaner d’individus singuliers (et d’individus qui assument une prise de parole qui n’est pas la leur à travers le *retweet*), comme d’acteurs collectifs ou institutionnels dont les membres ne sont pas nécessairement identifiables. La prise de parole sur *Twitter* a donc un degré de publicité plus élevé que sur *Skype*, et elle est susceptible d’être le fait aussi bien d’êtres singuliers que de collectifs. Ce dernier point est particulièrement important pour notre cas.

Si les échanges entretenus par *Skype* entre Julian Assange et les journalistes qui l’ont interrogé – propos qui ont donné lieu à l’énonciation de craintes sur de possibles sanctions du gouvernement américain à son encontre – n’ont pas laissé de trace dans l’espace public médiatique, les propos qui lui sont imputés par le *New York Times* sur *Twitter* sont quant à eux publics et encore visibles aujourd’hui. Les deux citations originales attribuées à Assange sur *Twitter* au sujet des allégations de viol et d’agression sexuelle portées contre lui se présentent de la façon suivante :



Archives du compte *Twitter* de WikiLeaks : <http://web.archive.org/web/20100821182049/https://twitter.com/wikileaks> et <https://twitter.com/wikileaks/status/21731247584>.

³⁸⁶ Wu *et al.* distinguent « cinq types d’utilisateurs sur *Twitter* : célébrités, agences médiatiques, comptes d’autres organisations, blogueurs, comptes de personnes ordinaires » (Qin citant Wu, 2015 : 168, notre traduction). Pour une analyse de la constitution et de la distribution de classifications produites par les usagers de dispositifs sociotechniques, comme l’usage de tags sur *Twitter*, voir Glassey (2012).

L'image de gauche présente un extrait du fil d'actualité du compte *Twitter* de WikiLeaks au 21 août 2010. L'image de droite se concentre sur l'un des statuts du compte posté le même jour et doté d'un lien hypertexte renvoyant à l'article du tabloïde suédois *Expressen* relatant ces allégations. Le premier constat que nous pouvons porter est que le compte n'appartient pas à Julian Assange, mais à WikiLeaks. Si, on l'a vu, WikiLeaks a une ontologie plurielle et qu'il est susceptible de prendre et d'être ressaisi sous différentes formes, selon que le nom propre fonctionne comme un nom de site, celui d'un groupe ou celui d'une organisation, l'usage d'un compte *Twitter* donne dans ce cadre un caractère éminemment collectif au nom « WikiLeaks ». Le second constat, directement tributaire du premier, touche aux locuteurs des énoncés que le *New York Times* reprend et affine à Julian Assange. La phrase « *the charges are without basis* » est effectivement le fait d'Assange, celui-ci étant clairement identifié comme étant son locuteur :

Julian Assange: the charges are without basis and their issue at this moment is deeply disturbing.
about 8 hours ago via bitly

Archives du compte *Twitter* de WikiLeaks :
<http://web.archive.org/web/20100821182049/https://twitter.com/wikileaks>

La mise en évidence de son nom propre en introduction de phrase signale ainsi aux abonnés du compte *Twitter* de WikiLeaks que c'est un individu particulier, Julian Assange, qui prend la parole dans ce cas précis. Notons encore que la suite de la phrase, « *their [charges] issue at this moment is deeply disturbing* », n'a pas été reprise par le *New York Times*. On peut toutefois avancer qu'elle est à la base, avec le second ensemble de phrases imputé à Assange (« *We were warned to expect "dirty tricks". Now we have the first one* »), de l'inférence que réalise le journal sur le motif de ces allégations et qu'il attribue à Assange sous la forme du sous-entendu : « *he implied that they were payback for his disclosures* ». S'ensuit naturellement, pour le lecteur du *New York Times*, l'inférence suivante : Julian Assange suggère que cette vengeance (*payback*) est une réponse à ses divulgations, soit est le fait du gouvernement américain. Le journal, et la déclaration d'Assange laissent ainsi le lecteur confirmer que l'acteur impliqué dans cette « vengeance » est le gouvernement américain. Une inférence qui peut difficilement prendre une autre forme pour le lecteur, dans la mesure où le *New York Times* met d'emblée en intrigue ces allégations dans la controverse politico-juridique américaine.

Venons-en maintenant concrètement à la seconde citation attribuée par le journal à Assange : « *We were warned to expect "dirty tricks". Now we have the first one* ». L'énonciateur de cette

phrase est un *nous* qui se rapporte non pas au locuteur Julian Assange, comme le laisse croire le *New York Times*, mais au locuteur WikiLeaks. En effet, aucun nom n'apparaît en exergue pour signaler que c'est un membre particulier de WikiLeaks qui prend la parole dans ce cas. L'énoncé s'énonce donc en *nous* et est assumé par un *nous*. Dans le cadre de sa reprise dans le *New York Times*, le *nous* qui cherche à exister au sein du compte *Twitter* de WikiLeaks et de cette citation plus particulièrement est ainsi doublement abrogé : c'est non seulement l'énonciateur (*nous*), mais aussi le locuteur (WikiLeaks), qui sont rabattus sur la personne d'Assange. L'on passe ainsi de WikiLeaks dit « X » sur *Twitter* à « il a dit X sur *Twitter* » dans le *New York Times*, le journal ne distinguant pas les énoncés identifiant clairement Assange comme le locuteur de ce qui est dit des énoncés prononcés officiellement par WikiLeaks³⁸⁷.

Si l'on suit le modèle élaboré par Luc Boltanski pour analyser les compétences des membres à formuler une dénonciation publique qui soit reconnue comme telle par son allocataire, l'on pourrait avancer que la félicité de la dénonciation formulée par WikiLeaks sur *Twitter* tient précisément à la reconnaissance de son caractère collectif : ce n'est pas un seul individu qui dénonce son propre cas, mais « une instance collective capable d'opérer (...) le travail de généralisation » et de « désingularisation » nécessaire à l'énonciation d'une dénonciation publique (Boltanski, 2001 [1990] : 354). Une instance collective qui doit montrer qu'elle est affectée par ce qu'elle dénonce et que l'acte et l'individu qu'elle incrimine sont une entrave à la menée à bien de son activité. Au contraire, le *New York Times* centre son argument non pas sur un collectif qui serait mis à mal par ces allégations, mais sur la personne d'Assange, dont il nous conte les péripéties ou, dans les termes du journal, le « drama »³⁸⁸. Cet accent sur le singulier est appuyé par l'image et la légende qui illustrent les propos de l'article :

³⁸⁷ Le tir est en partie corrigé dans un article paraissant le lendemain : « Mr. Assange and others working for WikiLeaks said that “dirty tricks” by those seeking to destroy WikiLeaks were responsible for the developments here on Saturday, when prosecutors first announced that they had issued an arrest warrant for Mr. Assange, then reversed course within hours. (...) ». Mais cette dénonciation est ensuite clairement à nouveau imputée à Assange : « “Previously, he had responded to the Swedish accusations in Twitter feeds, a form of communication he has favored in recent weeks in his effort to disguise his whereabouts. On Twitter, he implied that the accusations were payback for WikiLeaks’ disclosures. “We were warned to expect ‘dirty tricks,’” he said. “Now, we have the first one.” », *New York Times*, « Sweden Defends Reversal of Warrant for Founder of WikiLeaks », rubrique « Europe », 22.10.2010.

³⁸⁸ Ainsi, le *New York Times* ne mentionne(ra) pas non plus l'existence d'un message envoyé aux journalistes de l'*Aftonbladet* par « l'équipe WikiLeaks », leur indiquant son soutien complet à Julian Assange : « À 16 heures, une première déclaration officielle de WikiLeaks a été publiée sur le blog de l'organisation. Là, l'expéditeur, qui se fait appeler « l'équipe WikiLeaks », écrit que l'organisation a pris connaissance des accusations. “Nous sommes profondément préoccupés par la gravité de ces allégations. Chez WikiLeaks, nous estimons beaucoup Julian et il a notre plein soutien. Bien que Julian se concentre sur sa défense et sur la clarification de son nom, WikiLeaks continuera son travail.” » (notre traduction), *Aftonbladet*, « “Julian har vårt fulla stöd” », rubrique « Nyheter », 21.08.2010.



Julian Assange, the founder of WikiLeaks, became an instant celebrity when the Web site posted classified Pentagon documents on the war in Afghanistan. Andrew Testa for The New York Times

New York Times, rubrique « Europe », 21.08.2010:
<http://www.nytimes.com/2010/08/22/world/europe/22wikileaks.html>.

Si les procédés discursifs et visuels employés par le journal devraient normalement mettre en échec cette dénonciation, dans la mesure où ils resingularisent cette dénonciation et empêchent sa montée en généralité, c'est en réalité, tout comme pour le journal suisse *Le Temps*, le contraire qui se produit. La mise en intrigue de ces allégations que favorise le journal s'aligne sur le sous-entendu qu'encapsule le contenu propositionnel de cette dénonciation, à savoir : un persécuteur attaque Julian Assange pour toucher WikiLeaks. Non seulement le journal rend intelligible ce contenu propositionnel à ses lecteurs en recontextualisant les propos qu'il impute à Assange dans la controverse politico-juridique américaine, mais sa mise en intrigue des allégations appuie une telle interprétation des faits ; elle rend légitime le déplacement du *nous* au *il*. C'est parce que cette resingularisation prend place dans la controverse politico-juridique américaine, et non dans l'affaire judiciaire suédoise (sous la forme par exemple du problème personnel), que cette dénonciation fonctionne, même si elle est imputée à un *il*, et non plus à un *nous*. Ce déplacement n'aurait pu se réaliser sans le long travail préalable opéré par le journal pour donner chair à WikiLeaks sous la personne d'Assange, un travail de personnification sur lequel s'appuie précisément le contenu de cette dénonciation.

Mais ce déplacement ne signifie pas que le journal transforme le cas d'Assange en une cause publique, comme le fait *Le Temps*. Il poursuit simplement là sa narration de la controverse qu'il

participe, depuis plusieurs mois, à constituer publiquement, controverse qui s'articule autour de deux figures en opposition, Julian Assange et le gouvernement américain, et à laquelle s'ajoute désormais de nouveaux acteurs et événement.

Éléments contextuels favorisant l'inférence d'une dénonciation formulée par Assange

Comment expliquer que les journalistes du *New York Times* se permettent de transformer le locuteur d'une citation qu'ils relatent dans l'un de leurs articles ? Il serait injuste de condamner trop vite les journalistes du quotidien en disant qu'ils cherchent par ces moyens à distordre la vérité. En attribuant cet énoncé à Assange, et non à WikiLeaks, les journalistes du *New York Times* font une inférence qui se révélera par la suite fondée, dans la mesure où le journal reprend le lendemain la dénonciation énoncée par Assange cette fois-ci, d'un complot peut-être ourdi par le Pentagone, propos qu'il aurait tenus au téléphone avec un journaliste de l'*Aftonbladet*. Nous l'avons vu, cette inférence s'aligne sur le contenu propositionnel de la dénonciation formulée sur le compte *Twitter* de WikiLeaks, une proposition qui repose sur le lien de personnification qui unit Julian Assange à WikiLeaks et sur le déroulement récent de l'actualité de WikiLeaks, soit sur les rumeurs qui courent depuis quelques mois quant aux sanctions envisagées par la justice américaine à l'endroit d'Assange. Un second aspect a trait à l'organisation séquentielle des *tweets* énoncés sur le compte *Twitter* de WikiLeaks. La succession de plusieurs *tweets* sur le même sujet (les allégations), dont l'un est énoncé explicitement par Assange alors même que le compte mise sur une prise de parole qui ne permette pas *a priori* d'identifier les locuteurs qui se cachent derrière les énoncés des comptes collectifs, favorise l'attribution *a posteriori* des autres *tweets* à la même personne.

Outre cet aspect, l'on peut avancer que l'inférence que produisent les deux journalistes du *New York Times*, John F. Burns, correspondant à Londres qui sera chargé de couvrir l'enquête judiciaire en Suède, et Eric Schmitt, correspondant à Washington, se nourrit de plusieurs éléments contextuels. Tout d'abord, cette inférence provient des connaissances acquises par les journalistes du quotidien en coulisses. En effet, dans le cadre de sa « collaboration » avec WikiLeaks dans la diffusion, un mois plus tôt, de documents relatifs à la guerre d'Afghanistan, certains journalistes du *New York Times* ont été amenés à négocier directement avec WikiLeaks. Différents récits formulés *a posteriori* par des journalistes du *Guardian*, ainsi que par Daniel Domscheit-Berg (Schmitt), indiquent que cette négociation (décrite comme difficile) passait

principalement par un individu, Julian Assange³⁸⁹. Les journalistes savaient donc depuis plusieurs semaines que Julian Assange était celui qui prenait les décisions au nom de WikiLeaks, des connaissances qui ont très certainement favorisé la constitution d'un lien de personnification au sein du journal. L'autorité qu'ils attribuaient à Assange était donc facilement transférable à la gestion de la plateforme *Twitter* de WikiLeaks.

Cette inférence se nourrit également des multiples prises de parole d'Assange au nom de WikiLeaks et de sa difficulté à tenir un rôle distancié vis-à-vis de l'entité au nom de laquelle il s'exprime. Cette difficulté tient au fait qu'il endosse volontiers la catégorie de « fondateur », se présente en coulisses aux journalistes comme la personne de référence, et ne réfute pas publiquement les attributs associés à cette catégorie ni le processus de personnification dont il fait l'objet, que ce soit dans les médias ou dans les mesures entreprises par le gouvernement américain à son égard. Comme nous l'avons vu dans notre partie précédente, s'il persiste à parler au nom d'un *nous* et à faire exister par ses mots un collectif responsable des actions de WikiLeaks, Assange tend de plus en plus à endosser le rôle du directeur de WikiLeaks, un rôle qui peut facilement basculer dans la personnification.

Enfin, cette inférence se nourrit des dissensions internes à WikiLeaks. Ces dissensions sont notables dans la réaction du porte-parole de WikiLeaks, Daniel Domscheit-Berg, à ces allégations, réaction dont le *New York Times* se fait l'écho dans ce premier article, comme nous allons l'observer.

Faire et défaire une dénonciation formulée au nom de WikiLeaks

On a vu que la dénonciation d'un « sale coup » fait à ce *nous* était le fruit d'une énonciation par WikiLeaks sur *Twitter*, énonciation qui est devenue dans les pages du *New York Times* celle d'Assange. Qu'elle soit énoncée par Assange ou par WikiLeaks, cette dénonciation est paradoxale au sens où elle désingularise le cas d'Assange, impliqué dans une affaire privée, par une énonciation collective qui place ce *nous* dans la position de victime d'une controverse publique. Mais la fonctionnalité de ce déplacement s'appuie précisément sur le lien singulier qui unit Julian Assange à WikiLeaks : elle construit un destinataire qui non seulement est au fait de l'actualité de WikiLeaks, mais accepte que le corps propre d'Assange soit le lieu d'une attaque sur WikiLeaks. Or lier le corps virtuel de WikiLeaks au corps singulier d'Assange

³⁸⁹ Voir Harding et Leigh (2011) et Domscheit-Berg (2011).

équivalait à écraser le collectif WikiLeaks sous le poids de sa personnification par un seul et unique individu. C'est précisément cet écrasement que cherche à éviter Daniel Domscheit-Berg lorsqu'il est interrogé par les journalistes du *New York Times* sur les suspicions qui pèsent contre Assange en Suède. C'est ainsi qu'il tente de défaire la dénonciation amorcée par le compte *Twitter* de WikiLeaks, en renvoyant ces allégations à un problème d'ordre personnel, déliant le lien de personnification généré par le contenu propositionnel de la dénonciation :

A spokesman for WikiLeaks, Daniel Schmitt, said the Swedish episode would not affect future disclosures. "These allegations are a personal matter for JA," Mr. Schmitt said in an e-mail, referring to Mr. Assange. "I do not see why anything like that would impact the work of WikiLeaks."

Un porte-parole de WikiLeaks, Daniel Schmitt, a déclaré que l'épisode suédois n'affecterait pas les futures révélations. « Ces allégations sont un problème personnel de JA », M. Schmitt a dit dans un email, faisant référence à M. Assange. « Je ne vois pas en quoi une telle affaire aurait un impact sur le travail de WikiLeaks. »

New York Times, rubrique « Europe », 21.08.2010:

<http://www.nytimes.com/2010/08/22/world/europe/22wikileaks.html>.

Les propos de Daniel Domscheit-Berg (Schmitt dans cet extrait) performant trois actions. Tout d'abord, ils séparent clairement l'affaire judiciaire dans laquelle est impliqué Julian Assange de la controverse politico-juridique prenant place aux États-Unis contre WikiLeaks en rabattant la première sur un problème d'ordre personnel et non public³⁹⁰. Ensuite, ils font exister WikiLeaks indépendamment de son fondateur en suggérant que l'activité de WikiLeaks n'est pas dépendante de celle de son fondateur, ou pour le dire autrement, que son destin n'est pas scellé à celui d'Assange. Enfin, ils font renaître publiquement le collectif WikiLeaks, qui à travers la figure de l'un de ses porte-parole, Daniel Domscheit-Berg, trouve un semblant d'existence dans les pages du *New York Times*. En effet, celui-ci redéploie alors le nom propre WikiLeaks comme celui d'une « organisation » pleine, au sens où les propos de Domscheit-Berg permettent d'aborder, dans le paragraphe qui suit son apparition dans l'article, les autres membres de WikiLeaks³⁹¹ :

³⁹⁰ Un second témoignage renvoie cette affaire à un problème d'ordre personnel dans un article qui paraît dans le quotidien deux jours plus tard, celui d'un « ami proche d'Assange » dont l'identité n'est pas révélée par le *New York Times* et que nous aborderons plus loin.

³⁹¹ L'on distinguera entre les fois où le journal parle d'« organisation » tout en rabattant ce terme, qui projette pourtant une forme de collectif structuré, sur la personne de Julian Assange (organisation « vide »), des fois où il donne à cette notion une forme « pleine », soit qu'il ressaisit à partir d'elle un collectif.

WikiLeaks officials have said they expected the United States to pressure the governments in Britain, Germany, Australia and other countries, where Mr. Assange travels and where WikiLeaks operates, to prosecute Mr. Assange and the organization in reprisal for disclosing the Afghan war documents.

Les représentants de WikiLeaks ont déclaré qu'ils s'attendaient à ce que les États-Unis fassent pression sur les gouvernements britannique, allemand, australien et d'autres pays, où M. Assange voyage et où WikiLeaks opère, pour qu'ils poursuivent M. Assange et l'organisation en représailles de la divulgation des documents concernant la guerre d'Afghanistan.

New York Times, rubrique « Europe », 21.08.2010:
<http://www.nytimes.com/2010/08/22/world/europe/22wikileaks.html>.

Mais comme le montre cet extrait, le journal oscille entre deux axes narratologiques qui offrent un sens fort différent aux faits qui sont reprochés à Assange : un axe qui restitue à cet événement son caractère singulier et qui cherche à éclairer ces faits à partir des versions qu'en donnent les personnes qui sont impliquées de près ou de loin dans cette affaire ; un axe qui poursuit la narration de la controverse politico-juridique américaine dans lequel le journal est engagé depuis plusieurs semaines et qui ressaisit cet événement comme l'un de ses symptômes. Bien que les journalistes tentent de faire coexister ces deux axes dans ce premier article, c'est le second qu'ils privilégient par leur mise en intrigue, tout au long de leur papier, des allégations qui ont été formulées contre Assange dans la controverse politico-juridique américaine.

Une imbrication événementielle difficilement évitable

On l'a vu, le premier article du *New York Times* ressaisit d'emblée les allégations qui ont été énoncées contre Assange dans la controverse politico-juridique américaine. Il le fait non seulement en explicitant auprès de ses lecteurs la dénonciation formulée sur le compte *Twitter* de WikiLeaks, mais plus généralement en mettant en intrigue ces allégations et les propos des personnes qu'il interroge à ce sujet, dans cette controverse. En cela, le journal donne du poids à la dénonciation d'un complot politique, version amorcée par le compte *Twitter* de WikiLeaks. Mais il en déplace le locuteur, l'énonciateur et la victime pour les centrer sur la personne d'Assange. Nous avancerons que si le journal privilégie cet axe narratif, c'est moins pour prendre le parti pour Assange (comme le fait explicitement le journal suisse *Le Temps*) que parce que le récit qu'il a élaboré jusqu'alors dans ses pages pour aborder l'actualité de WikiLeaks, ainsi que la concomitance de certains faits, favorise cette ressaisie de l'événement. À l'image des journaux qui, comme lui, ont permis à WikiLeaks de prendre chair sous la forme humaine de son fondateur, et ont participé à la scénarisation de cette controverse axée sur les figures oppositionnelles de Julian Assange et du gouvernement américain, le *New York Times*

a posé les jalons narratifs nécessaires à l'émergence d'une telle dénonciation. Une dénonciation qui n'aurait pu apparaître comme une version valable sans ce travail préalable³⁹².

Osciller entre deux trames narratives possibles

C'est une démarche similaire à l'article que nous venons d'analyser qu'adopte John F. Burns dans l'article « Sweden Defends Reversal of Warrant for Founder of WikiLeaks » paraissant un jour plus tard sous la rubrique « Europe ». Cet article donne la parole à une représentante de la justice suédoise. Celle-ci explique au 4^e paragraphe du texte les raisons ayant mené à l'annulation du mandat d'arrêt pour viol contre Assange quelques heures après son émission, tout en précisant qu'une enquête pour agression sexuelle était toujours en cours. Mais ici encore, les propos de cette représentante sont préfigurés par le rappel de la controverse politico-juridique américaine dans laquelle est impliqué Assange et par la qualification de ce revirement comme d'un « nouveau et étrange rebondissement aux événements impliquant M. Assange [sous-entendu aux États-Unis] » :

STOCKHOLM The Swedish prosecutor's office on Sunday defended its handling of allegations made by two Swedish women against Julian Assange, founder of the WikiLeaks Web site, saying that a senior prosecutor withdrew the arrest warrant that had been issued for Mr. Assange on a rape charge after reviewing a judgment made by a more junior official before additional information became available.

The abrupt reversal of the prosecutor's office had added a new and bizarre turn to events involving Mr. Assange, a 39-year-old Australian. He has been locked in a dispute with the Pentagon over WikiLeaks' posting last month of 77,000 classified Afghan war documents on the Internet, and its announcement of plans within weeks to post 15,000 additional secret documents that he has described as even "more explosive."

Mr. Assange and others working for WikiLeaks said that "dirty tricks" by those seeking to destroy WikiLeaks were responsible for the developments here on Saturday, when prosecutors first announced that they had issued an arrest warrant for Mr. Assange, then reversed course within hours. The warrant was canceled after the chief prosecutor, Eva Finne, reviewed the case and found that "there is no longer reason to believe that Mr. Assange has committed rape," in the words of a spokeswoman for the national prosecutor's office, Karin Rosander.

STOCKHOLM Le bureau du procureur suédois a défendu dimanche la manière dont il a pris en charge les allégations faites par deux femmes suédoises contre Julian Assange, fondateur du site Web WikiLeaks, déclarant qu'une procureure senior avait retiré le mandat d'arrêt qui avait été émis contre M. Assange pour une accusation de viol après avoir revu un jugement énoncé par une procureure moins expérimentée avant que des informations supplémentaires ne soient disponibles. Le brusque revirement du bureau du procureur avait ajouté un nouveau et étrange rebondissement aux événements impliquant M. Assange, un Australien de 39 ans. Il est empêtré dans un conflit avec le Pentagone depuis la publication sur Internet par WikiLeaks, le mois dernier, de 77'000 documents classifiés sur la guerre d'Afghanistan et l'annonce de son intention de publier dans les semaines à venir 15'000 documents secrets supplémentaires qu'il a décrits comme étant encore plus « explosifs ». M. Assange et d'autres personnes travaillant pour WikiLeaks ont déclaré que les « sales coups » de ceux qui cherchent à détruire WikiLeaks étaient responsables des développements survenus ici samedi, lorsque les procureurs ont annoncé qu'ils avaient

³⁹² En effet, si Julian Assange n'avait pas accédé préalablement, grâce aux médias, à une forme de notoriété publique pour le lien qui l'unit à WikiLeaks, il est fort à parier que 1) cette controverse n'aurait pas vu le jour publiquement, et ce quand bien même le gouvernement américain aurait entrepris les mêmes actions pour sanctionner les membres de WikiLeaks, 2) cette dénonciation serait passée pour incongrue voire anormale : répondre d'allégations de crimes sexuels par la dénonciation d'un complot politique sans preuve solide aurait aisément pu faire basculer son énonciateur dans le registre de la paranoïa et « attirer sur [lui] un jugement de folie » (Boltanski, 2011 [1990] : 24). Qui plus est, c'est bien parce qu'elle prend place au sein de l'espace public médiatique, et non de la sphère judiciaire, soit au sein d'un espace meublé d'acteurs institutionnels qui ratifient largement le lien de personnification qui lie WikiLeaks à Julian Assange, que cette dénonciation a pu s'énoncer.

émis un mandat d'arrêt contre M. Assange puis ont fait marche arrière quelques heures après. Le mandat a été annulé après que la procureure en chef, Eva Finne, a examiné l'affaire et constaté qu'« il n'y a plus de raison de croire que M. Assange a commis un viol », selon les mots d'une porte-parole du bureau du procureur national, Karin Rosander.

New York Times, rubrique « Europe », 22.08.2010 :
<https://www.nytimes.com/2010/08/23/world/europe/23wikileaks.html>.

Cette affaire est ainsi à nouveau mise en intrigue par son intégration à la controverse politico-juridique américaine, une mise en intrigue accentuée par la dénonciation imputée à « Assange et d'autres personnes travaillant pour WikiLeaks » de « sales coups » pour détruire WikiLeaks.

C'est toutefois une posture plus modérée que cherche à adopter le journaliste dans la suite de son article, en réhabilitant la parole des acteurs et actrices impliqués dans l'affaire judiciaire suédoise. C'est ainsi qu'après avoir donné la parole à la représentante du Bureau du procureur national pour s'exprimer sur l'annulation de ce mandat, il conclut son article sur les différentes versions que les protagonistes impliqués dans cette affaire offrent des faits qui sont reprochés à Assange :

"I do not know what lies behind this. But we have been warned that, for example, the Pentagon plans to use dirty tricks to undermine us," Mr. Assange was quoted as saying in a phone interview from Sweden. "And I have also been warned about sex traps."

The Pentagon press secretary, Geoff Morrell, said Sunday that any suggestion that the Pentagon was involved in the allegations was "absurd."

Aftonbladet also quoted a woman who it said made the accusation of molestation as saying: "The accusations against Assange are, of course, not orchestrated by the Pentagon or anybody else. Responsibility for what happened to myself and the other girl lies with a man who has a skewed attitude to women and a problem taking no for an answer." The newspaper did not identify the woman.

« Je ne sais pas ce qui se cache derrière tout ça. Mais nous avons été avertis, par exemple, que le Pentagone compte recourir à de sales coups pour nous faire du tort », aurait déclaré M. Assange dans un entretien par téléphone depuis la Suède. « Et j'ai aussi été mise en garde à propos de guet-apens sexuels. » L'attaché de presse du Pentagone, Geoff Morrell, a déclaré dimanche que toute suggestion selon laquelle le Pentagone était impliqué dans ces allégations était « absurde ». L'Aftonbladet a aussi cité les propos d'une femme qui a d'après le journal porté l'accusation d'agression sexuelle : « Les accusations contre Assange ne sont, bien entendu, pas orchestrées par le Pentagone ou qui que ce soit d'autre. La responsabilité de ce qu'il est arrivé à moi et à l'autre fille incombe à un homme qui a une attitude problématique envers les femmes et qui a un problème quant au fait d'accepter un non comme une réponse. » Le journal n'a pas identifié la femme.

New York Times, rubrique « Europe », 22.08.2010 :
<https://www.nytimes.com/2010/08/23/world/europe/23wikileaks.html>.

La première version est celle d'Assange, qui prend la forme amorcée de la dénonciation formulée un jour avant sur *Twitter* par WikiLeaks, mais dont il est cette fois-ci l'auteur. Cette

dénonciation, toujours énoncée en *nous*, désigne un persécuteur potentiel, le Pentagone³⁹³. La seconde est celle de l'une des deux femmes ayant témoigné contre Assange, qui renvoie l'affaire à un problème de consentement³⁹⁴. Entre les deux versions est convoqué un acteur qui n'appartient pas à proprement parler à cette affaire, Geoff Morrell, l'attaché de presse du Pentagone. L'intervention de cet acteur vient alors défaire la version donnée par Assange, soit une version qui lie précisément affaire judiciaire et controverse politico-juridique. On voit à quel point le journaliste oscille ici encore entre deux trames narratives possibles : celle qui traite cette affaire comme un événement en soi qu'il serait possible de restituer par un récit factuel (actions entreprises par la justice suédoise, prises de position des deux parties, détails sur les allégations et le fonctionnement d'une mise en accusation, etc.) ; celle qui réintègre cette affaire dans un événement plus englobant au sein d'un schème narratif politique. C'est bien la seconde option qui prédomine, à nouveau, dans cet article.

C'est en revanche sur l'autre axe que mise toujours le même journaliste dans l'article « Plotting Doubt in WikiLeaks Case » paraissant le 23 août sous la rubrique « Europe ». Si cet article aborde en partie la controverse politico-juridique américaine, l'affaire judiciaire suédoise est traitée comme un événement en soi qui mérite sa propre mise en intrigue. Plus encore, l'article donne la parole à des acteurs qui remettent en cause la dénonciation d'un complot politique, dont la procureure chargée du dossier, Eva Finne :

³⁹³ Ces propos paraissent initialement dans le journal suédois *Aftonbladet*, « "Jag har varnats för sexfällor" », rubrique « startsidan », 22.08.2010. Un point extrêmement important est que la dénonciation formulée par Assange, dénonciation reprise dans la presse internationale, répond en réalité initialement à une question posée par le journaliste qui interviewe Assange au téléphone. L'échange original prend ainsi la forme suivante : Journaliste : « Le monde en ligne regorge de théories du complot en ce moment. Qu'en penses-tu ? », Assange : « Je ne sais pas ce qui se cache derrière tout ça. Mais nous avons été avertis, par exemple, que le Pentagone compte recourir à de sales coups pour nous faire du tort. » (notre traduction) La question du journaliste n'a pas été reprise par la presse, donnant l'impression qu'Assange donnait directement ici sa version des faits sous la forme d'une dénonciation d'un complot politique. En réalité, il est plus modéré dans le reste de l'article et dit ne pas souhaiter ternir l'image des deux femmes qui ont formulé ces allégations.

³⁹⁴ Elle sera identifiée deux jours plus tard par le journal comme étant Anna Ardin, 31 ans, *New York Times*, « Sweden to Question Founder of WikiLeaks », rubrique « Europe », 25.08.2010. Il faudra attendre le mois de septembre pour avoir davantage d'informations sur la version des deux femmes ayant témoigné contre Assange, lorsque la Procureure générale, Marianne Ny, rouvrira l'enquête pour viol contre Assange au 1^{er} septembre 2010. Cette version, qui s'énonce dans la sphère judiciaire avant d'apparaître dans les médias, place au cœur de son argumentation la question du consentement : « According to accounts the women gave to the police and friends, Swedish officials said, they had consensual sexual encounters with Mr. Assange that became nonconsensual. One woman said that Mr. Assange had ignored her appeals to stop after a condom broke. The other woman said that she and Mr. Assange had begun a sexual encounter using a condom, but that Mr. Assange did not comply with her appeals for him to stop when it was no longer in use. » *New York Times*, « Sweden Reopens Rape Investigation of WikiLeaks Founder », rubrique « Europe », 01.09.2010.

STOCKHOLM — Although Swedish prosecutors have yet to complete their review of sexual abuse accusations that two Stockholm women made last week against Julian Assange, founder of the [WikiLeaks](#) Web site, those who say they have detailed knowledge of the case discount conspiracy theories linking it to efforts to discredit WikiLeaks.

Mr. Assange had suggested over the weekend that the tortured sequence of events at the Stockholm prosecutor's office had been prompted by the Pentagon as part of what he called a program of "dirty tricks to ruin us." The prosecutors had issued a warrant for Mr. Assange's arrest on suspicion of rape on Friday night, which was followed within 24 hours by the [cancellation of the warrant](#) and a formal retraction of the implication that a rape had occurred.

But the conspiratorial view has found no backing from the prosecutor's office, where the senior prosecutor in charge of the case, Eva Finne, said Monday that nothing she knew of the case suggested that there had been any outside involvement in the events that led the two women to make their accusations against Mr. Assange.

STOCKHOLM - Bien que les procureurs suédois doivent encore terminer leur examen des accusations d'abus sexuels que deux femmes de Stockholm ont portées la semaine dernière contre Julian Assange, fondateur du site Internet WikiLeaks, ceux qui disent avoir une connaissance détaillée de l'affaire écartent les théories conspirationnistes qui la lient aux efforts visant à discréditer WikiLeaks. M. Assange avait laissé entendre en fin de semaine que la tortueuse séquence d'événements qui a pris place au bureau du procureur de Stockholm avait été provoquée par le Pentagone dans le cadre de ce qu'il a appelé un programme de « sales coups pour nous faire du tort ». Les procureurs avaient émis un mandat d'arrêt contre M. Assange pour suspicion de viol vendredi soir, qui a été suivi dans les 24 heures de l'annulation du mandat et d'une rétractation formelle quant à l'idée qu'un viol ait eu lieu. Mais le point de vue de la conspiration n'a trouvé aucun soutien de la part du bureau du procureur où la procureure principale en charge de l'affaire, Eva Finne, a déclaré lundi que rien de ce qu'elle savait de l'affaire ne suggérait qu'il y avait eu une intervention extérieure aux événements ayant mené les deux femmes à formuler leurs accusations contre M. Assange.

New York Times, rubrique « Europe », 23.08.2010 :
<https://www.nytimes.com/2010/08/24/world/europe/24wikileaks.html>.

La version d'un complot politique va également être mise à mal par l'intervention d'un « ami proche d'Assange » sur laquelle se conclut l'article, qui rabat ces allégations sur un problème d'ordre personnel :

But one of Mr. Assange's close friends in Sweden, who said he had discussed the case in detail with Mr. Assange and one of the women, said he was "absolutely sure" that what was involved were personal animosities and grievances that flowed out of brief relationships Mr. Assange had with the women.

The man, who spoke on the condition of anonymity because of the delicacy of the issues, said that the volatile mix that led to the two women's seeking criminal charges against Mr. Assange involved his celebrity in Sweden and the ill feelings that erupted when the two women discovered they had been competing for his attentions.

"This wasn't anything to do with the Pentagon," he said. "It was just a personal matter between three people that got out of hand."

Mais l'un des amis proches de M. Assange en Suède, qui a dit avoir discuté en détail de l'affaire avec M. Assange et l'une des femmes, a déclaré qu'il était « absolument sûr » qu'il s'agissait d'inimitiés et de griefs personnels qui découlaient de brèves relations que M. Assange avait eues avec ces femmes. L'homme, qui s'est exprimé sous couvert d'anonymat en raison de la sensibilité des questions évoquées, a déclaré que le mélange explosif qui a conduit les deux femmes à porter plainte contre M. Assange concernait sa célébrité en Suède et les sentiments négatifs qui ont éclaté lorsque les deux femmes ont découvert qu'elles étaient en concurrence pour attirer son attention. « Cela n'a rien à voir avec le Pentagone », a-t-il déclaré. « C'est juste une affaire personnelle entre trois personnes qui a dégénéré. »

New York Times, rubrique « Europe », 23.08.2010 :
<https://www.nytimes.com/2010/08/24/world/europe/24wikileaks.html>.

Contrairement à la prise de parole de Daniel Domscheit-Berg qui renvoie ces allégations à une affaire d'ordre personnel sans se prononcer sur la culpabilité ou l'innocence d'Assange, ce nouveau témoignage disculpe Assange en décrédibilisant les deux femmes qui ont témoigné contre lui et en rapportant leurs allégations à la jalousie³⁹⁵. Il n'en reste pas moins que cette version discrédite la dénonciation d'un complot politique et replace la personne privée d'Assange dans cette affaire judiciaire suédoise. La place qu'accorde le journal à ces nouveaux acteurs, le titre qu'il donne à son article et le travail d'investigation qu'il mène pour multiplier ses sources d'information montrent qu'il tente, dans cet article, de redonner son épaisseur et son individualité à cette affaire judiciaire.

Mais le journal ne parviendra pas à tenir longtemps cette affaire à distance de la controverse politico-juridique qui prend place aux États-Unis, soit à la traiter comme un événement en soi³⁹⁶. D'une part, parce qu'il s'efforcera de recontextualiser cette affaire plus largement dans l'actualité de WikiLeaks. Or cette actualité implique des détails quant à la procédure judiciaire en cours aux États-Unis afin de sanctionner Julian Assange, ainsi que les menaces proférées par le Procureur général des États-Unis et par différents politiciens américains. Les versions des deux femmes ayant témoigné contre Assange et les détails de l'enquête judiciaire en cours en Suède se trouvent ainsi noyés dans des informations qui nourrissent la controverse politico-juridique américaine³⁹⁷. D'autre part, parce que dès décembre 2010, la concomitance de faits

³⁹⁵ Cette version est proche de celle que la chroniqueuse Joëlle Kuntz défend dans *Le Temps*.

³⁹⁶ Quand il y parvient, il est rappelé à l'ordre par ses lecteurs, à l'image d'un article du blog *The Lede* dédié à cette affaire qui porte sur la traduction juridique en anglais du terme suédois *ofredande* et qui se conclut de la manière suivante : « Update: A reader suggests, rightly, that a tangential discussion about language and translation should not distract attention from the fact that, as Scott Horton explained in a post on the Harper's Web site, a leaked Pentagon strategy document for dealing with WikiLeaks, "repeatedly identifies Assange as a target, describes the leaks as criminal acts and advocates 'successful prosecutions' to 'destroy the center of gravity' of WikiLeaks. The suspicions raised by Assange are thus hardly unwarranted — they match the Pentagon's own plan to take WikiLeaks out of action." », *New York Times*, blog *The Lede*, « Swedish Prosecutor Hopes to Conclude Investigation of WikiLeaks Founder Soon », 23.08.2010). Cette prise de position du lecteur du *Times* à l'égard d'Assange ne signifie pas que l'ensemble du lectorat du journal prenne parti pour Assange. Comme nous le verrons dans notre dernier chapitre, Assange et WikiLeaks divisent l'opinion publique américaine. C'est moins la version des faits donnée par Assange pour expliquer les suspicions qui pèsent contre lui en Suède qui intéressera ses détracteurs américains que la justification d'une sanction à son égard par le gouvernement américain. En d'autres termes, il est possible de ratifier la version d'Assange de cette affaire judiciaire tout en justifiant les pratiques illégales (complot politique) que cette version suppose.

³⁹⁷ Un bon exemple est l'article « Sweden Issues Warrant for WikiLeaks Founder », rubrique « Europe », 18.11.2010. Cet article alterne entre les décisions de la justice suédoise d'arrêter et d'extrader Assange en Suède, les nouveaux éléments portés par les deux femmes qui ont témoigné contre Assange quant aux faits qui lui sont reprochés (des relations au départ consentantes qui ont cessé de l'être après la rupture du préservatif dans le premier cas, et le retrait du préservatif dans le second), la version d'Assange et de son avocat, la controverse politico-juridique impliquant WikiLeaks.

liés à l'affaire judiciaire suédoise et de nouveaux faits et acteurs liés à la controverse politico-juridique va favoriser leur traitement simultané dans les articles du *New York Times*³⁹⁸.

Quand la concomitance des faits favorise la mise en intrigue commune

Le 1^{er} décembre 2010, Interpol rend publique au niveau international une notice rouge visant à arrêter Julian Assange. Le même jour, Amazon cesse de fournir ses prestations de services à WikiLeaks. Ces deux informations sont traitées au sein d'un même article :

LONDON — For nearly two weeks, Interpol has been circulating a broad international call for the arrest of Julian Assange, the founder of the WikiLeaks whistle-blowing organization, to face questioning about alleged sex crimes, Interpol said on its Web site on Wednesday.

Also on Wednesday, WikiLeaks accused Amazon.com of ending an agreement to host its Web site. Amazon hosts the sites of many companies and organizations as part of its Amazon Web Services program.

Londres – Depuis près de deux semaines, Interpol fait circuler un vaste mandat d'arrêt international pour l'arrestation de Julian Assange, le fondateur de l'organisation de *whistleblowing* WikiLeaks, afin qu'il soit interrogé à propos d'allégations de crimes sexuels, a déclaré Interpol sur son site Internet mercredi. Toujours mercredi, WikiLeaks a accusé Amazon.com d'avoir mis un terme à l'accord d'hébergement de son site Internet. Amazon héberge les sites de nombreuses entreprises et organisations dans le cadre de son programme Amazon Web Services.

New York Times, rubrique « Europe », 01.12.2010:
<https://www.nytimes.com/2010/12/02/world/europe/02assange.html>.

S'il ne s'est pas rendu sur les pages du blog *The Lede* du *New York Times* quelques jours auparavant, le lecteur ne sait pas, à partir du titre de l'article « Interpol Called for Arrest of WikiLeaks Founder », quels sont le motif et l'émetteur du mandat d'arrêt d'Interpol. Le début de l'article lui signalera que cette demande est liée à des allégations de crimes sexuels. S'il a suivi l'actualité, il en infère que cette demande est une étape supplémentaire de l'enquête qui a cours en Suède contre Assange. Cette première information, liée à l'affaire judiciaire en Suède, est suivie d'une seconde information, qui s'inscrit cette fois-ci dans la controverse politico-juridique qui touche à l'activité et aux protagonistes de WikiLeaks. Il s'agit d'une accusation formulée par WikiLeaks à l'endroit de la société privée américaine Amazon quant à la rupture de prestation de service qu'elle garantissait à WikiLeaks. Il faut attendre la suite de l'article pour que le journal lie cette rupture à la pression exercée par le sénateur américain Joseph I.

³⁹⁸ Durant les mois d'octobre et de novembre, le journal délaisse quelque peu l'affaire judiciaire suédoise au profit de l'analyse des nouvelles fuites de WikiLeaks sur la guerre d'Irak (octobre) et sur des documents diplomatiques américains (novembre). C'est également au mois d'octobre que le journal sort un portrait critique d'Assange qui fera l'objet d'une analyse dans notre dernier chapitre.

Lieberman sur des entreprises privées afin qu'elles cessent d'offrir leurs services à WikiLeaks³⁹⁹ :

"No responsible company – whether American or foreign – should assist WikiLeaks in its efforts to disseminate these stolen materials," he said. "I will be asking Amazon about the extent of its relationship with WikiLeaks and what it and other Web service providers will do in the future to ensure that their services are not used to distribute stolen, classified information."

The Swedish prosecutor's office said almost two weeks ago that a court in Stockholm had approved its request for the arrest of Mr. Assange to face questioning on suspicion of "rape, sexual molestation and unlawful coercion" – charges that he has strongly denied and that WikiLeaks has dismissed as "dirty tricks" meant to punish him for his organization's work. Appeals by Mr. Assange to suspend the warrant have been unsuccessful.

« Aucune entreprise responsable – qu'elle soit américaine ou étrangère – ne devrait aider WikiLeaks dans ses efforts pour diffuser ces documents volés », a-t-il [Joseph I. Lieberman] déclaré. « Je vais demander à Amazon quelle est l'étendue de ses relations avec WikiLeaks et ce qu'Amazon et d'autres fournisseurs de service Internet feront à l'avenir pour s'assurer que leurs services ne sont pas utilisés pour diffuser des informations volées et classifiées. » Le bureau du procureur suédois a déclaré il y a presque deux semaines qu'un tribunal de Stockholm avait approuvé sa demande d'arrestation de M. Assange pour qu'il soit interrogé au sujet de soupçons de « viol, agression sexuelle et coercition illégale » – accusations qu'il a fermement niées et que WikiLeaks a renvoyées à de « sales coups » destinés à le punir pour le travail de son organisation. Les appels de M. Assange pour suspendre le mandat d'arrêt ont été rejetés.

New York Times, rubrique « Europe », 01.12.2010:

<https://www.nytimes.com/2010/12/02/world/europe/02assange.html>.

Bien que l'article promette par son titre d'aborder l'enquête judiciaire menée en Suède contre Assange, son discours porte tout autant, si ce n'est plus, sur des faits qui alimentent la controverse politico-juridique qui se déroule aux États-Unis et qui impliquent désormais un nouvel acteur : l'entreprise privée Amazon. S'ensuit une alternance entre des faits juridiques relatifs au déroulement d'une affaire de prime abord d'ordre privé⁴⁰⁰ et des faits politiques qui nourrissent une affaire ressaisie comme étant d'ordre public. Toutes deux s'inscrivent dans une même continuité spatio-temporelle, celle de l'article de journal (qui les lie discursivement par des marqueurs temporels), et trouvent une concordance dans les mots d'Assange, qui restitue à cette première affaire son intérêt public. En effet, elles peuvent être non seulement ressaisies comme des éléments de la même controverse, mais plus spécifiquement comme « un sale

³⁹⁹ Officiellement, Amazon explique cette rupture par une violation des conditions d'utilisation et nie avoir mis un terme à cette relation commerciale à cause de la pression exercée sur l'entreprise par le sénateur Joseph I. Lieberman. C'est donc le *New York Times*, et dans une certaine mesure les propos du sénateur Lieberman, qui donnent cette version des faits. Mais comme on le verra, cette rupture signe le début du boycott financier et technologique de grandes entreprises américaines et internationales vis-à-vis de WikiLeaks. Un boycott qui n'aura de cesse d'être mis en lien, dans le journal, avec la pression exercée par le gouvernement américain pour entraver l'activité de WikiLeaks.

⁴⁰⁰ Si le traitement médiatique des allégations formulées par ces deux femmes suédoises contre Assange avait donné lieu à la constitution d'un problème public autour du consentement, à l'image du scandale médiatique du cas Weinstein, cette affaire aurait été ressaisie comme une affaire d'ordre public, bien qu'impliquant des personnes privées. Nous reviendrons sur ce point dans la conclusion de ce chapitre.

coup » fait à Assange pour entraver le travail de « son organisation ». En d'autres termes, toutes deux peuvent être interprétées comme l'empreinte du gouvernement américain pour faire cesser l'activité de WikiLeaks par des actions entreprises en coulisse et niées publiquement par les instances mises en accusation par Assange et WikiLeaks : la justice suédoise et Amazon.

Le fait que deux événements distincts prennent place le même jour permet ainsi aux journalistes du quotidien de les traiter au sein d'un même article⁴⁰¹. Ce faisant, ces faits trouvent dans le journal une cooccurrence dont ils ne disposent pas ailleurs : s'ils se développent chacun de leur côté, ils s'unissent dans et par le récit journalistique. Ce traitement simultané de faits *a priori* liés à des affaires distinctes deviendra récurrent durant le mois de décembre 2010. Et pour cause, de nombreux rebondissements liés à l'affaire judiciaire suédoise prennent place au même moment qu'une série d'événements alimentant la controverse politico-juridique américaine. C'est le cas du boycott financier et technologique qu'instituent de nombreuses entreprises privées américaines et internationales contre WikiLeaks (Amazon, PayPal, EveryDNS, Visa, Postfinance, etc.)⁴⁰². C'est aussi le cas des menaces croissantes de la justice et des politiciens américains à la suite de la diffusion du *Cablegate* par WikiLeaks et ses médias partenaires.

Une mise en intrigue romancée

Or, la concomitance de ces différents faits ne favorise pas uniquement leur traitement simultané dans le journal, elle encourage leur restitution au sein d'une mise en intrigue commune. Un bon exemple est l'article « British Court Denies Bail to Assange », paraissant le 7 décembre 2010 sous la rubrique « Europe ». Cet article porte sur une information qui s'inscrit dans le cadre de la procédure judiciaire que mène le parquet suédois afin d'extrader Assange pour qu'il soit entendu par la justice sur des soupçons de viol et d'agression sexuelle. Julian Assange, qui s'est rendu à la police britannique (territoire sur lequel il se trouvait) le jour même, s'est vu refuser par le tribunal sa remise en liberté sous caution au motif du risque d'évasion qu'il présentait.

⁴⁰¹ L'article « Swedish Court Confirms Arrest Warrant for WikiLeaks Founder », rubrique « Europe », qui paraît le lendemain et qui reprend une grande partie de cet article suit à peu de choses près la même trame narrative. L'article « New Obstacles for WikiLeaks and Founder » qui paraît le 04.12.2010 sous la rubrique « World » suit également le même enchaînement. Mais dans un sens inversé cette fois, dans la mesure où il s'ouvre sur la controverse politico-juridique américaine en abordant les aléas de WikiLeaks avec les entreprises Amazon, EveryDNS et PayPal qui mettent un terme presque simultanément aux services qu'ils lui fournissaient jusqu'alors, avant de se conclure sur l'affaire judiciaire dans laquelle est impliqué Assange en Suède.

⁴⁰² L'on peut avancer qu'en acceptant de mettre un terme à la relation commerciale qui les unit à WikiLeaks sous la pression du gouvernement américain, ces entreprises trahissent l'idéal libertaire défendu par des hackers comme Julian Assange, à savoir faire en sorte que l'État ne s'immisce pas dans la régulation d'Internet.

Regardons la façon dont cette information est introduite par les journalistes John F. Burns et Ravi Somaiya :

LONDON — After months of posting troves of classified American documents on the Internet, Julian Assange, founder of the [WikiLeaks](#) Web site, surrendered to British authorities and was jailed on Tuesday after a judge reviewing a Swedish extradition request found him to be a flight risk and denied him bail.

For Mr. Assange and his supporters, as well as for those who have condemned him for the brazen leak of American secrets, there was a bizarre twist in the fast-moving events at a London courthouse. Instead of being arrested for punching a gaping hole in the secret worlds of American military and diplomatic power, an outcome he has long predicted, Mr. Assange, a 39-year-old Australian, found himself ensnared in allegations stemming from brief sexual encounters this summer with two young Swedish women.

LONDRES - Après avoir publié sur Internet pendant des mois des documents américains classifiés, Julian Assange, fondateur du site WikiLeaks, s'est rendu aux autorités britanniques et a été incarcéré mardi après qu'un juge examinant une demande d'extradition suédoise a estimé qu'il risquait de s'enfuir et lui a refusé la libération sous caution. Pour M. Assange et ses partisans, ainsi que pour ceux qui l'ont condamné pour la fuite effrontée de secrets américains, les événements qui se sont rapidement déroulés dans un palais de justice de Londres constituent un rebondissement étrange. Au lieu d'être arrêté pour avoir percé un trou béant dans les mondes secrets de la puissance militaire et diplomatique américaine, une issue qu'il a longtemps prédite, M. Assange, un Australien de 39 ans, s'est retrouvé pris au piège d'allégations découlant de brèves rencontres sexuelles avec deux jeunes femmes suédoises cet été.

New York Times, rubrique « Europe », 07.12.2010 :

<https://archive.nytimes.com/www.nytimes.com/2010/12/08/world/europe/08assange.html>.

Cet extrait montre que l'article s'ouvre d'emblée sur la controverse politico-juridique qui prend place aux États-Unis et qui fait d'Assange le principal responsable et animateur de WikiLeaks. L'article participe lui-même à constituer cette personnification en attribuant à Assange les actes et activités de WikiLeaks, à savoir, « avoir publié sur Internet pendant des mois des documents américains classifiés », mais aussi « avoir percé un trou béant dans les mondes secrets de la puissance militaire et diplomatique américaine ». Ainsi, à l'ouverture de cet article, le titre et le début du premier paragraphe laissent songer que le motif de l'arrestation d'Assange en Angleterre est lié à son activité au sein de WikiLeaks et aux menaces qui pèsent sur lui pour cette activité aux États-Unis. Le fait que les événements prennent place en Angleterre coïncide avec le lieu de séjour d'Assange à cette période et ne remet pas en cause cette interprétation des faits. Or, le lecteur apprend dès la fin de ce premier paragraphe que cette arrestation n'est pas liée aux menaces proférées par la justice américaine, mais aux soupçons qui pèsent contre lui en Suède. L'article met ainsi en intrigue et romance ces nouveaux faits à l'aune de la controverse politico-juridique américaine ; il les inscrit volontairement dans un schème politique, et tend à induire en erreur son lecteur sur le motif de cette arrestation. Le même geste est employé au deuxième paragraphe :

For Mr. Assange and his supporters, as well as for those who have condemned him for the brazen leak of American secrets, there was a bizarre twist in the fast-moving events at a London courthouse.

Instead of being arrested for punching a gaping hole in the secret worlds of American military and diplomatic power, an outcome he has long predicted, Mr. Assange, a 39-year-old Australian, found himself ensnared in allegations stemming from brief sexual encounters this summer with two young Swedish women.

À nouveau, le paragraphe s'ouvre sur la controverse politico-juridique, soit sur les acteurs qui sont impliqués directement ou indirectement dans cette controverse (Assange, ses partisans, ceux qui l'ont condamné), et sur ce qui pourrait valoir à Assange d'être arrêté par la justice britannique, soit « la fuite effrontée de secrets américains » et « avoir percé un trou béant dans les mondes secrets de la puissance militaire et diplomatique américaine ». L'article remet ainsi une seconde fois en intrigue ces faits dans la controverse politico-juridique en usant cette fois-ci de procédés discursifs qui attribuent aux acteurs qu'il mentionne un sentiment et un point de vue sur les faits en question, celui de l'étonnement provoqué par le « rebondissement étrange » des événements. Il attribue également à Assange une action, celle d'avoir prédit « l'issue » (*outcome*) qui l'attendait.

Locuteur, énonciateur et émetteur d'un point de vue

Il est opportun de rappeler brièvement quelques points sur les théories de l'énonciation que nous avons employées afin d'analyser nos données jusqu'à présent, pour mieux ressaisir les enjeux particuliers qui se nouent dans l'extrait ci-dessus. Comme nous l'avons vu dans notre chapitre méthodologique avec les écrits d'E. Verón (1983), il est possible de distinguer entre locuteur (celui qui émet la phrase) et énonciateur (figure discursive, image de celui qui parle projetée par l'énonciation). Dans le cadre de cet extrait, les locuteurs sont les deux journalistes qui rédigent cet article, John F. Burns et Ravi Somaiya, qui s'effacent à travers une énonciation qui s'opère à la troisième personne du singulier. Contrairement aux articles d'opinion, l'effacement énonciatif est d'usage dans les articles d'information afin de présenter des faits comme s'ils s'énonçaient d'eux-mêmes, soit pour objectiver le discours. Précisément pour répondre à ce souci d'objectivité, les journalistes ne peuvent exprimer leur avis ou point de vue sur un événement particulier, ce qui ne signifie pas, en revanche, qu'ils ne font jamais usage de « subjectivèmes » (Kerbrat-Orecchioni, 2014 [1980]), soit des termes qui marquent une sorte de jugement implicite là où leur discours se donne comme objectif. Un moyen pour eux d'exprimer un point de vue sans en porter la responsabilité est d'enchâsser dans leur énonciation un autre locuteur auquel ils attribuent pensée ou sentiment. À l'instar du linguiste Oswald

Ducrot, l'on peut ainsi rajouter une troisième couche à l'épaisseur énonciative en parlant de l'émetteur du point de vue⁴⁰³.

C'est ainsi que dans notre cas, l'énonciateur journalistique enchâsse dans son énonciation le point de vue d'acteurs tiers, notamment les partisans et les détracteurs d'Assange, ainsi qu'Assange lui-même, sans avoir à en porter la responsabilité. Or, c'est ce point de vue, dans ce second paragraphe, qui permet de lier affaire judiciaire suédoise et controverse politico-juridique américaine, et qui permet à l'énonciateur journalistique de les placer sous une même et unique intrigue.

Des prédictions qui suivent un schème narratif politique

S'il les lie au sein d'une mise en intrigue commune, le début de cet article n'empêche pas, à ce stade, de faire émerger ces événements comme deux affaires distinctes qui cohabitent dans le récit médiatique. Cette mise en intrigue permet le déroulement d'une petite histoire en soi : on croit que X, car Z, mais en réalité c'est X, car Y. En cela, le journal produit et joue sur l'ambiguïté de la situation et sur les différentes interprétations que l'on peut lui donner. Mais la suite de l'article va faire d'un événement particulier lié à l'affaire judiciaire suédoise, soit la « bataille juridique » (*legal battle*) qui attend Julian Assange en Angleterre, un élément charnière de la controverse politico-juridique américaine :

⁴⁰³ Pour parler de l'émetteur du point de vue, Ducrot utilise le terme d'énonciateur, terme auquel il donne un sens différent de celui que nous lui avons prêté tout au long de ce travail. Cette différence tient plus généralement au débat interne au champ linguistique quant à la définition des notions de locuteur et d'énonciateur. En effet, nous avons basé notre analyse sur la distinction entre locuteur (sujet parlant) et énonciateur (entité discursive projetée par l'énonciation), là où Ducrot réalise une distinction entre sujet parlant (sujet empirique), locuteur (personnage de l'énonciation) et énonciateur (source ou objet des actes illocutoires) (Ducrot, 1980 : 30-31). En cela, il situe le locuteur dans l'énonciation et non pas hors de celle-ci. En d'autres termes, il déplace d'un degré la distinction que nous avons opérée et ajoute une couche énonciative supplémentaire pour aborder celui qui est responsable des points de vue et des actes illocutoires d'un énoncé : « En utilisant ma terminologie, il suffira de dire que le locuteur met en scène un *énonciateur*, i.e. présente un point de vue, fait entendre une voix soutenant une position axiologique et argumentative, mais qu'il n'assigne pas pour but à sa présente énonciation de manifester une telle position. » (Ducrot, 1993 : 114). Le linguiste Alain Rabatel, en reprenant les écrits d'Oswald Ducrot, définit le point de vue (PDV) de la façon suivante : « un contenu propositionnel dont le mode de donation des référents dénote une manière de voir / penser (singulière ou collective, originale ou doxique) renseignant sur l'objet et sur le sujet du PDV, l'énonciateur qui prend en charge ce contenu représentationnel (cf. Ducrot 1984 : 204-205). » (Rabatel, 2005 : 96). Une telle distinction permet notamment d'analyser la construction discursive d'énoncés ironiques, soit lorsqu'il y a un décrochage entre le locuteur et l'énonciateur d'un énoncé (dans les termes de Ducrot), ou dans la terminologie que nous employons, entre l'énonciateur et l'émetteur d'un point de vue, soit un décrochage entre ce que dit de façon descriptive un énoncé et le jugement qu'il encapsule. Cette distinction est également utile pour penser les cas de polyphonie médiatique et notamment des formes d'enchâssement énonciatif tel que celui que nous venons de présenter, soit un enchâssement qui permet à un locuteur de dire quelque chose de façon descriptive en effaçant les marques de son énonciation (« Assange a prédit que ») sans assumer la responsabilité du contenu propositionnel de ce point de vue (lier affaire judiciaire et controverse politico-juridique). Sur la déliaison entre énonciateur et locuteur, notamment dans le cadre de la phrase satirique, voir Rabatel (2004).

What lies ahead, beyond a new court appearance on Dec. 14, when Mr. Assange's bail bid will be renewed, is a legal battle that could last weeks, or much longer.

That contest will focus on whether the Swedish request for Mr. Assange's extradition to face questioning on charges of "rape, sexual molestation and unlawful coercion" is unrelated to WikiLeaks, as Swedish prosecutors and the women themselves say — or whether they are linked, in what Mr. Assange has called a smear campaign to punish him for his WikiLeaks activity.

The reaction among those Mr. Assange has made his adversaries was predictably enthusiastic. Defense Secretary Robert M. Gates, who was in Afghanistan, reacted to the arrest by saying, "I hadn't heard that, but it sounds like good news to me."

Ce qui se profile, au-delà d'une nouvelle comparution devant le tribunal le 14 décembre, lorsque la demande de libération sous caution de M. Assange sera renouvelée, c'est une bataille juridique qui pourrait durer des semaines, voire beaucoup plus longtemps. Cette bataille portera sur la question de savoir si la demande suédoise d'extradition de M. Assange pour qu'il soit interrogé sur les accusations de « viol, d'abus sexuel et de coercition illégale » est sans rapport avec WikiLeaks, comme le disent les procureurs suédois et les femmes elles-mêmes – ou si elles sont liées, dans ce que M. Assange a appelé une campagne de diffamation pour le punir de son activité au sein de WikiLeaks. La réaction de ceux dont M. Assange a fait ses adversaires a été, comme on pouvait s'y attendre, enthousiaste. Le secrétaire à la Défense Robert M. Gates, qui était en Afghanistan, a réagi à l'arrestation en disant : « Je n'avais pas entendu ça, mais ça me semble être une bonne nouvelle. »

New York Times, rubrique « Europe », 07.12.2010 :
<https://archive.nytimes.com/www.nytimes.com/2010/12/08/world/europe/08assange.html>.

Le motif que les journalistes imputent à cette « bataille juridique » et les prédictions qu'ils énoncent à son sujet ouvrent la brèche quant à la possibilité de voir en le parquet suédois plus qu'une instance de droit qui mène une enquête ordinaire pour déterminer si elle doit ou non mettre en accusation un individu. En effet, selon les journalistes, la justice britannique sera appelée à se prononcer non pas sur la validité juridique de la demande d'extradition formulée par la Suède (respect des conditions formelles ; caractère abusif ou non de la demande), mais sur son bien-fondé, soit sur son absence de lien à WikiLeaks :

That contest will focus on whether the Swedish request for Mr. Assange's extradition to face questioning on charges of "rape, sexual molestation and unlawful coercion" is unrelated to WikiLeaks, as Swedish prosecutors and the women themselves say — or whether they are linked, in what Mr. Assange has called a smear campaign to punish him for his WikiLeaks activity.

Cette prédiction transforme le parquet suédois en l'un des acteurs de la controverse politico-juridique américaine, en le faisant apparaître comme un acteur institutionnel potentiellement prêt à trahir l'intégrité de son système judiciaire pour son allié américain. C'est bien la mise en doute du réel motif de l'extradition qui permet de faire basculer cette affaire d'un schème narratif juridique (extradition comme demande normale pour la menée à bien de l'enquête) à un schème narratif politique (extradition comme demande anormale pour seulement interroger une personne). On a donc affaire à un nouveau dispositif d'accusation qui place la Suède, non plus dans le rôle du juge qui doit se prononcer, en menant préalablement une enquête, sur

l'innocence ou la culpabilité d'Assange, mais dans le rôle de l'accusé potentiel d'un complot politique. Ce dispositif s'aligne sur la dénonciation formulée initialement par Julian Assange, à cela près qu'il intègre un nouvel acteur, la justice britannique.

Or, cette prédiction fait sauter un élément interprétatif important : dire que le juge devra se prononcer sur la possibilité que « la demande de la Suède soit liée à WikiLeaks », ce n'est plus dire : 1) le juge devra se prononcer sur la validité juridique de la demande d'extradition formulée par la Suède, ni 2) le juge devra se prononcer sur les risques qu'encourt Assange si la justice américaine demande à la Suède, après qu'elle a mené son enquête, d'extrader Assange vers les États-Unis. Risque probable sur lequel le juge britannique, il nous semble, doit effectivement se prononcer. C'est dire, au contraire : le juge devra se prononcer sur la possibilité que la demande de la Suède soit motivée par les demandes secrètes du gouvernement américain. Une interprétation qui suggère que la Suède peut vouloir extradier Assange pour l'envoyer directement vers les États-Unis. Cette interprétation rabat l'investigation que cherche à mener la Suède pour savoir si elle doit ou non mettre en accusation Assange pour une affaire d'ordre privé sur des motivations politiques.

Un dispositif d'accusation énoncé par l'avocat d'Assange

Comment s'explique l'inférence que font les deux journalistes du *New York Times* quant à cette bataille juridique, soit la prédiction d'un procès qui porte sur le bien-fondé de la demande d'extradition de la Suède ? Cette inférence se nourrit d'une part de la réaction du Secrétaire à la Défense Robert Gates, qui considère cette arrestation comme étant une « bonne nouvelle », réaction que restitue l'article⁴⁰⁴. Mais cette inférence s'appuie avant toute chose sur la ligne de défense de l'un des avocats d'Assange, Mark Stephens, et dont la suite de l'article relate les propos :

Outside court, Mark Stephens, Mr. Assange's lead lawyer, described the allegations of sexual impropriety as "very thin indeed," and predicted the case would "go viral" as the argument for its being a political vendetta was pressed.

En dehors du tribunal, Mark Stephens, l'avocat principal de M. Assange, a décrit les allégations d'inconduite sexuelle de « très minces, en effet », et a prédit que le cas « allait devenir viral » lorsque les arguments pour y voir une vengeance politique seraient étayés.

New York Times, rubrique « Europe », 07.12.2010 :
<https://archive.nytimes.com/www.nytimes.com/2010/12/08/world/europe/08assange.html>.

⁴⁰⁴ Cette déclaration fait l'objet d'un article en soi paraissant le même jour sous la rubrique « World » du quotidien : « Gates Calls Assange Arrest 'Good News' ».

Cette ligne de défense interroge le bien-fondé des actions entreprises par la justice suédoise en évoquant leur caractère politique. La dénonciation d'Assange, qui ne pouvait initialement que s'exprimer dans les médias, trouve ainsi son pendant juridique à travers la voix de son avocat. Mais celui-ci ne cantonne pas sa parole à la sphère judiciaire. Il multiplie les apparitions télévisées pour mettre en doute publiquement la justice suédoise et prendre les lecteurs et spectateurs à partie sur ce sujet :

Channel 4 News also broadcast an interview with Mr. Assange's British lawyer, Mark Stephens. Asked why Mr. Assange doesn't agree to go to Sweden to clear his name, Mr. Stephens said that he is concerned that the prosecution in Sweden is being driven by political pressure and "darker forces."

He also suggested that Mr. Assange might be in danger of being extradited, perhaps even without a proper legal hearing, to the United States from Sweden. He said, "we're put in mind, at least I am, that Sweden was one of those lickspittle states that allowed for extraordinary rendition and torture flights to go through their country. Usually, we think of them being a liberal state, on that particular issue, they were very illiberal."

In an interview with [Sky News](#) in London, [Mark Stephens](#), a British lawyer representing Julian Assange, the WikiLeaks founder, pointed to one of the more curious aspects of the warrant for his arrest issued by Swedish authorities: they have not charged him with any crime. Mr. Stephens clarified that Mr. Assange is still only wanted for questioning in Sweden. "There is a question at law," he said, as to whether the Swedish prosecutor "is entitled to extradite him for the purpose of questioning."

Asked what he thought was behind the legal action against his client, Mr. Stephens said:

Well, to begin with, like everybody else, I thought that this was just a straight-forward allegation and I was treating as such, but it has taken so many bizarre twists and turns and I have seen a prosecutor in Sweden who has not complied with her obligations under Swedish law... and I haven't seen her behave in any way which is rational, and in those circumstances, you've got to think that there is more to this. And of course when you get a situation where the original charges were dropped by the seniormost prosecutor in Sweden, on the grounds that there was not one shred of evidence to even warrant an investigation, and then a politician intervenes a few weeks later and goes to another city and another prosecutor on the same facts and she begins this kind of witch-hunt, then I think you really have got to worry about the impartiality of the system and the process."

Channel 4 News a également diffusé une interview de l'avocat britannique de M. Assange, Mark Stephens. Interrogé sur les raisons pour lesquelles M. Assange n'accepte pas d'aller en Suède pour blanchir son nom, M. Stephens a déclaré qu'il craignait que les poursuites en Suède soient menées par des pressions politiques et des « forces plus sombres ». Il a également laissé entendre que M. Assange risquait d'être extradé de Suède vers les États-Unis, peut-être même sans un procès en bonne et due forme. Il a déclaré : « On nous a mis à l'esprit, du moins le mien, que la Suède est l'un de ces États lèche-bottes qui autorisent des extraditions extraordinaires et des vols secrets en partance de leur territoire. Habituellement, nous les envisageons comme un État libéral ; sur cette question particulière, ils ont été très peu libéraux. »

New York Times, blog *The Lede*, 07.12.2010:

<https://thelede.blogs.nytimes.com/2010/12/07/latest-updates-on-leak-of-u-s-cables-day-10/>.

Dans une interview accordée à Sky News à Londres, Mark Stephens, un avocat britannique représentant Julian Assange, le fondateur de WikiLeaks, a souligné l'un des aspects les plus curieux du mandat d'arrêt émis par les autorités suédoises : elles ne l'ont accusé d'aucun crime. M. Stephens a précisé que M. Assange n'est toujours recherché que pour être interrogé en Suède. « Il y a une question de droit », a-t-il dit, quant à savoir si la procureure suédoise « est autorisée à l'extrader à des fins d'interrogatoire ». Interrogé sur ce qu'il pensait être à l'origine de l'action en justice contre son client, M. Stephens a répondu : « Eh bien, pour commencer, comme tout le monde, j'ai pensé qu'il s'agissait d'une simple allégation et je l'ai traitée comme telle, mais il y a eu tellement de rebondissements étranges et j'ai vu une procureure en Suède qui n'a pas respecté ses obligations en vertu de la loi suédoise... et je ne l'ai pas vue se comporter d'une manière qui soit rationnelle, et dans ces circonstances, il faut bien penser qu'il y a plus que cela dans cette affaire. Et, bien sûr, quand vous vous retrouvez dans une situation où les accusations initiales ont été abandonnées par le procureur au plus haut niveau de Suède, parce qu'il n'y avait pas la moindre preuve pour justifier une enquête, et qu'un politicien intervient quelques semaines plus tard et se rend dans une autre ville et chez une autre procureure pour les mêmes faits et que celle-ci commence ce genre de chasse aux sorcières,

alors je pense que vous devez vraiment vous inquiéter de l'impartialité du système et du processus. »

New York Times, blog *The Lede*, 07.12.2010:

<https://thelede.blogs.nytimes.com/2010/12/07/latest-updates-on-leak-of-u-s-cables-day-10/>.

Les propos de Mark Stephens sont particulièrement visibles sur la scène annexe du journal que constitue le blog *The Lede* du *New York Times*. Ils s'attaquent moins à la véracité des allégations formulées par les deux femmes suédoises contre Assange qu'à leur instrumentalisation par la justice suédoise, et notamment par la procureure chargée du dossier. Les déclarations de l'avocat d'Assange et leur relai par la presse génèrent ainsi le doute auprès des lecteurs quant à l'impartialité de la justice suédoise en transformant cette affaire judiciaire en un chaînon important de la controverse politico-juridique américaine⁴⁰⁵. Des lecteurs qui se retrouvent, à leur tour, en position de juger ce dispositif d'accusation.

Mark Stephens poursuivra ses apparitions médiatiques tout au long du mois de décembre 2010, en ajoutant à ses prises de parole des éléments supplémentaires alimentant la théorie du complot politique. C'est notamment le cas lorsqu'il aborde la constitution secrète d'un Grand Jury aux États-Unis visant à sanctionner Assange :

⁴⁰⁵ En réalité, cette « mise en doute » apparaît déjà au 1^{er} décembre 2010, notamment dans le blog *The Lede*, lorsque la notice rouge d'Interpol est rendue publique : « This appears to be a persecution and a prosecution. It is highly irregular and unusual for the Swedish authorities to issue a red notice in the teeth of the undisputed fact that Mr. Assange has agreed to meet voluntarily to answer the prosecutor's questions. Mr. Assange has repeatedly sought meetings with the prosecutrix – both in Sweden and subsequently – in order to answer her questions and clear his name. It is relevant that Mr. Assange sought permission from the prosecutrix to leave Sweden and she gave him her permission. Since leaving Sweden Mr. Assange has continued to seek meetings with the prosecutrix, but his requests have either been ignored or met with a refusal... At this point in time, we have no evidence pointing to a link between these allegations from August and the issue of the Interpol alert just two days after the WikiLeaks first release of U.S. diplomatic cables. However, it is highly unusual for a red notice warrant to be issued in relation to the allegations reported as having been made, since Swedish law does not require custodial orders in relation to the allegation – indeed to our knowledge this is a unique action by the Swedish prosecuting authorities in applying for a red notice on the basis of these allegations. We are also investigating whether the prosecutor's application to have Mr. Assange held incommunicado without access to lawyers, visitors or other prisoners – again a unique request – is in any way linked to this matter and the recent, rather bellicose U.S. statements of an intention to prosecute Mr. Assange. »

In an interview with Al Jazeera in London on Saturday (embedded above), one of Mr. Assange's lawyers, Mark Stephens, told David Frost that he feared his client was being set up for extradition from Sweden to the United States.

We have heard from Swedish authorities that there has been a secretly-empaneled grand jury in Alexandria — which some people, you'll certainly know, is just over the river from Washington, D.C., next to the Pentagon — and they are currently investigating this. And indeed the Swedes, we understand, have said that if he comes to Sweden, they will defer their interest in him to the Americans. Now, that shows some level of collusion, and embarrassment. So it does seem to me that what we have here is nothing more than a holding charge, with the Americans. It won't really matter to them whether he's held in Sweden or here, so that ultimately they can get their mitts on him.

Lors d'une interview avec Al Jazeera à Londres samedi (ci-dessus), l'un des avocats de M. Assange, Mark Stephens, a déclaré à David Frost qu'il craignait qu'il ne soit prévu que son client soit extradé de Suède vers les États-Unis. « Les autorités suédoises nous ont dit qu'un grand jury s'était réuni en secret à Alexandria — qui, comme vous le savez sans doute, se trouve face à Washington DC., juste de l'autre côté de la rivière, à côté du Pentagone — et qu'ils enquêtaient actuellement sur cette affaire. Et en effet, les Suédois, d'après ce que nous savons, ont dit qu'ils feront passer leurs propres réclamations à son égard après celle des Américains s'il vient en Suède. Cela donne à voir un certain niveau de collusion, et d'embarras. Il me semble donc que ce que nous avons ici n'est rien d'autre qu'une accusation permettant la mise en détention, de concert avec les Américains. Peu leur importe qu'il soit détenu en Suède ou ici, s'ils peuvent en définitive lui mettre la main dessus.

New York Times, blog *The Lede*, 14.12.2010:

<https://thelede.blogs.nytimes.com/2010/12/14/swedish-prosecutor-raises-possible-extradition-of-wikileaks-founder-to-u-s/>.

Ces propos, relatés dans le blog *The Lede* du *New York Times*, sont mis en relation avec la déclaration postée sur le site Internet du Ministère de la Justice suédois quant aux conditions légales autorisant une double extradition, soit qu'un pays demandant l'extradition d'un individu puisse extrader par la suite cet individu vers un pays tiers. Des conditions qui reposent sur l'accord du pays où se trouve, au moment de la première demande, l'individu. En d'autres termes, pour qu'Assange soit extradé aux États-Unis par la Suède, il faut l'accord préalable de la Grande-Bretagne. L'on pourrait penser que par ce geste, soit la publication de ces conditions, la justice suédoise cherche précisément à montrer patte blanche et à assurer ses arrières : même en cas de demande formulée par la justice américaine à la Suède, la décision d'une seconde extradition ne lui revient pas en dernière instance, dans la mesure où elle est conditionnée par l'autorisation de la justice britannique. Mais ce n'est pas de cette façon qu'est ressaisie cette déclaration, comme l'indique le titre que donne le blog à cet article, « Swedish Prosecutor Raises Possible Extradition of WikiLeaks Founder to U.S. », et son introduction :

Updated | 6:11 p.m. A Swedish prosecutor raised the possibility that Julian Assange, the founder of WikiLeaks, could eventually be extradited to the United States in a statement posted online on Tuesday.

Marianne Ny, the Swedish prosecutor who asked British authorities to detain Mr. Assange and send him to Sweden for questioning about possible sex crimes, discussed the possibility of sending him to the United States in [a statement](#) posted on the Swedish Prosecution Authority's Web site on Tuesday.

Perhaps prompted by speculation that Mr. Assange might be indicted by a grand jury meeting in secret in the United States to consider charges against him related to the publication of leaked American military and diplomatic documents, one section of the Swedish prosecutor's statement, under the heading, "Facts About Extradition of a Person Who Has Been Surrendered," reads:

Due to general agreements in the European Arrest Warrant Act, Sweden cannot extradite a person who has been surrendered to Sweden from another country without certain considerations. Concerning surrender to another country within the European Union, the Act states that the executing country under certain circumstances must approve a further surrender.

On the other hand, if the extradition concerns a country outside the European Union the authorities in the executing country (the country that surrendered the person) must consent such extradition. Sweden cannot, without such consent extradite a person, for example to the U.S.A.

Une procureure suédoise a évoqué dans une déclaration mise en ligne mardi, la possibilité que Julian Assange, le fondateur de WikiLeaks, soit éventuellement extradé vers les États-Unis. Marianne Ny, la procureure suédoise qui a demandé aux autorités britanniques de détenir M. Assange et de l'envoyer en Suède pour qu'il soit interrogé sur de possibles crimes sexuels, a évoqué la possibilité de l'envoyer aux États-Unis dans une déclaration mise en ligne sur le site Web du Ministère public suédois mardi. Peut-être poussée par la spéculation que M. Assange pourrait être inculpé par un grand jury se réunissant en secret aux États-Unis pour envisager des accusations contre lui en rapport avec la publication de documents militaires et diplomatiques américains ayant fuité, une section de la déclaration de la procureure suédoise, sous le titre « Faits concernant l'extradition d'une personne qui a été remise », indique : En raison des accords généraux liés à la loi sur le mandat d'arrêt européen, la Suède ne peut pas extraditer une personne qui a été remise à la Suède depuis un autre pays sans certaines considérations. En ce qui concerne la remise à un autre pays de l'Union européenne, la loi stipule que le pays d'exécution doit, dans certaines circonstances, approuver une nouvelle remise. En revanche, si l'extradition concerne un pays hors de l'Union européenne, les autorités du pays d'exécution (le pays qui a remis la personne) doivent consentir à cette extradition. La Suède ne peut pas, sans ce consentement, extraditer une personne, par exemple vers les États-Unis.

New York Times, blog *The Lede*, 14.12.2010 :

<https://thelede.blogs.nytimes.com/2010/12/14/swedish-prosecutor-raises-possible-extradition-of-wikileaks-founder-to-u-s/>.

Comme on peut le constater par cet extrait, les journalistes du blog ressaisissent cette déclaration comme une confession imputée à Marianne Ny, celle d'une possible, voire d'une probable extradition d'Assange de la Suède vers les États-Unis⁴⁰⁶. Cette confession, les journalistes la mettent en lien avec les spéculations récentes quant à l'existence d'un Grand Jury enquêtant sur Assange aux États-Unis, une supposition avancée publiquement par l'avocat de Julian Assange⁴⁰⁷.

⁴⁰⁶ C'est également de cette façon qu'est ressaisie cette déclaration dans l'article « Release on Bail of WikiLeaks Founder Is Delayed by Appeal » du journal : « Mr. Stephens asserted that the Swedish authorities had said that "they will defer their interest in him to the Americans," and that a grand jury had been impaneled in Alexandria, Va., that was currently hearing evidence of Mr. Assange's role in exposing the diplomatic cables. Justice Department officials have refused to discuss whether there is such a grand jury hearing the case. The assertions could not be verified, and the Swedish prosecutors could not be immediately reached for comment. But in an earlier interview, one of them, Marianne Ny, referred obliquely to the possibility that Mr. Assange might end up in the United States. In discussing the procedure for extraditing a person who has been surrendered to Sweden, the prosecutor said the authorities would need the consent of the country that gave the prisoner up. "Sweden cannot," she said, "without such consent extradite a person, for example to the U.S.A." »

⁴⁰⁷ La raison évoquée, toujours dans cet article, par une autre avocate d'Assange (qui ne corrobore pourtant pas l'existence d'un Grand Jury) pour expliquer la volonté des USA de négocier l'extradition d'Assange avec la Suède

C'est précisément le lien que constitue publiquement Mark Stephens entre les États-Unis et la Suède, un lien qui permet de ressaisir chaque acte de la justice suédoise comme la manifestation du pouvoir américain, que s'efforce de déconstruire l'avocate de la justice suédoise à Londres, Gemma Lindfield :

Gemma Lindfield, who was representing the Swedish government, urged the court to separate the contentions over the WikiLeaks releases from the sexual accusations. Ms. Lindfield argued that a series of well-known people who have stepped up to support Mr. Assange, including the film directors Ken Loach and Michael Moore and Jemima Khan, a socialite, "do not have a close relationship" with him. Their promises of bail money and other guarantees, she said, were made to support WikiLeaks and were not related to the Swedish accusations.

Gemma Lindfield, qui représentait le gouvernement suédois, a exhorté la cour de séparer les assertions concernant les diffusions de WikiLeaks des accusations sexuelles. Mme Lindfield a fait valoir qu'une série de personnes bien connues qui ont soutenu M. Assange, notamment les réalisateurs Ken Loach et Michael Moore et Jemima Khan, une mondaine, « n'ont pas de relation étroite » avec lui. Leurs promesses relatives au paiement d'une possible caution et autres garanties, a-t-elle déclaré, ont été faites pour soutenir WikiLeaks et n'étaient pas liées aux accusations suédoises.

New York Times, « Europe », 16.12.2010 :
<https://www.nytimes.com/2010/12/17/world/europe/17assange.html>.

Cette voix, qui occupe peu de place dans le journal, sera appuyée, quelques jours plus tard, par la fuite dans le *New York Times* d'un rapport détaillé rédigé par la police suédoise au sujet des allégations qui pèsent contre Assange. Ce rapport force alors le quotidien à réhabiliter les voix de la justice suédoise et des deux femmes ayant témoigné contre Assange, des voix qui étaient étouffées par l'attention que le journal accordait à la controverse politico-juridique américaine. La fuite de ce rapport prend également à parti les lecteurs du journal, dans la mesure où il prouve à *l'opinion publique* le bien-fondé des investigations menées par le parquet suédois⁴⁰⁸.

Tous ces exemples nous montrent que le *New York Times* peine à restituer à cette affaire judiciaire son caractère propre, une affaire qui se complexifie avec l'arrivée d'Assange en Grande-Bretagne et l'apparition de nouveaux acteurs, comme la justice britannique ou les différents avocats d'Assange. Bien qu'il tente de restituer les différentes voix de cette affaire judiciaire, le journal favorise une mise en intrigue des faits qui se centre sur le développement

et non avec la Grande-Bretagne concerne un précédent entre les deux pays (USA-GB) quant à un cas d'extradition problématique, la Grande-Bretagne ayant refusé d'extrader l'un de ses concitoyens aux États-Unis après qu'un Grand Jury l'a inculpé pour avoir hacké des ordinateurs du gouvernement et de l'armée américains ainsi que de la NASA. À nouveau, notre travail n'est pas d'évaluer la véracité de ces spéculations ni des actions de la justice suédoise ou américaine, mais d'analyser la façon dont le récit médiatique du *New York Times* met en intrigue cette affaire judiciaire dans la controverse politico-juridique américaine et ce faisant, génère le doute auprès de ses lecteurs quant au bien-fondé des actions entreprises par la justice suédoise.

⁴⁰⁸ *New York Times*, « Confidential Swedish Police Report Details Allegations Against WikiLeaks Founder », rubrique « Europe », 18.12.2010.

de la controverse politico-juridique américaine. Chaque nouvel élément susceptible d'alimenter cette controverse (concomitance des faits, réactions des politiciens américains à l'arrestation d'Assange, rumeurs quant aux charges envisagées contre Assange, etc.) oriente ainsi les journalistes vers un schème narratif politique. Et c'est bien ce schème narratif qu'exploitent des acteurs comme l'avocat d'Assange, mais également Assange lui-même à sa sortie de prison le 16 décembre 2010, en multipliant ses apparitions médiatiques :

LONDON In a series of media appearances Thursday and Friday the WikiLeaks founder Julian Assange railed against what he called an "illegal" and "aggressive" investigation of him and his Web site by the United States and dismissed accusations of sexual misconduct in Sweden as "politically motivated."

...

In several of the interviews Mr. Assange denounced the Swedish accusations, which center on claims of sexual misconduct against two women in Stockholm this summer, as a "smear campaign," and complained to the BBC that his name had been unfairly leaked to a Swedish tabloid newspaper, [Expressen](#).

He told the BBC that he suspects "a number of different interests, personal, domestic and international," of being behind the campaign. He also implied that the European arrest warrant a prosecutor there issued last week, to bring him back to Sweden for questioning, might be related to "onward extradition to the United States."

LONDRES Dans une série d'interventions médiatiques jeudi et vendredi, le fondateur de WikiLeaks, Julian Assange, s'est élevé contre ce qu'il a qualifié d'enquête « illégale » et « agressive » des États-Unis contre lui et son site Web et a rejeté les accusations d'inconduite sexuelle en Suède comme étant « politiquement motivées ».

Dans plusieurs des interviews, M. Assange a dénoncé les accusations suédoises, qui se concentrent sur des allégations d'inconduite sexuelle contre deux femmes à Stockholm cet été, comme étant une « campagne de diffamation », et s'est plaint à la BBC que son nom avait été injustement divulgué à un tabloïde suédois, l'Expressen. Il a déclaré à la BBC qu'il soupçonnait « un certain nombre d'intérêts différents, personnels, nationaux et internationaux », d'être à l'origine de cette campagne. Il a également laissé entendre que le mandat d'arrêt européen qu'une procureure a émis la semaine dernière pour le ramener en Suède afin de l'interroger pourrait être lié à « une extradition ultérieure vers les États-Unis ».

New York Times, rubrique « Europe », 17.12.2010 :
<https://www.nytimes.com/2010/12/18/world/europe/18assange.html>.

Des voix et des actions qui soutiennent la version d'Assange

Concluons ce chapitre par un dernier élément favorisant, dans le *New York Times* et plus généralement dans les médias, la réintégration contextuelle de l'affaire judiciaire suédoise dans la controverse politico-juridique américaine : la prise de parole de nouveaux acteurs dont la presse va se faire l'écho. Ces voix qui s'élèvent dans l'espace public (et non uniquement médiatique) soutiennent la dénonciation que formule Assange d'un complot politique. Nous l'avons vu, l'une d'entre elles est celle de l'avocat d'Assange en Grande-Bretagne, Mark Stephens, qui insinue publiquement à plusieurs reprises que les actions de la justice suédoise sont motivées par des intérêts politiques externes au pays. Mais c'est également le cas d'acteurs ordinaires qui militent publiquement en faveur d'Assange, que ce soit dans la rue, à l'image des individus qui manifestent en faveur de sa libération devant un palais de justice londonien...

Release on Bail of WikiLeaks Founder Is Delayed by Appeal

By RAVI SOMAIYA DEC. 14, 2010



Supporters of Julian Assange, the founder of WikiLeaks, gathered at a London courthouse for his bail hearing on Tuesday. (Paul Hickson/Reuters)

Thanks for the
We'll review this
experience in 8
Help us show y
ads settings.



Many of the 100 or so fervent fans of Mr. Assange outside the court on Tuesday refused to believe that the Swedish charges were not politically motivated. (Oli Scarff/Getty Images)

New York Times, rubrique « Europe », 14.12.2010 :

<http://www.nytimes.com/2010/12/15/world/europe/15assange.html>.

... ou dans le cyberspace, à l'image du groupe hacktiviste *Anonymous* qui entreprendra, dès décembre 2010, une série d'actions visant à « venger Assange ». Ces actions se traduisent principalement par des attaques informatiques par déni de service distribué (DDoS), soit comme nous l'avons déjà indiqué des attaques qui consistent à « envoyer, à partir de dizaines d'ordinateurs, des milliers de requêtes à un serveur dans le but de le paralyser et, ce faisant, d'en bloquer l'accès aux internautes » (Coleman, 2016 : 820). Les cibles d'*Anonymous* sont les systèmes informatiques des entreprises qui ont boycotté WikiLeaks (PayPal, Visa, MasterCard, PostFinance, EveryDns) ainsi que ceux de certains politiciens américains ayant condamné les actions de WikiLeaks (Sarah Palin et Joseph I. Lieberman). Mais ces attaques vont aussi se diriger contre les instances judiciaires suédoises (les sites du Ministère public de la Justice et du cabinet de l'avocat des deux femmes ayant témoigné contre Assange).

S'ils emploient des procédés très différents, le regroupement physique et les pancartes pour les uns, le rassemblement virtuel et les attaques informatiques pour les autres, ces deux groupes d'individus agissent sur la base de trois considérations communes : Julian Assange incarne à lui seul WikiLeaks ; l'affaire judiciaire suédoise est le fait du gouvernement américain ; en défendant Assange, ils défendent le droit à l'information. C'est ainsi qu'interrogée sur ses pratiques et sa présence dans la rue, une manifestante à Londres tient aux journalistes les propos suivants :

Critics and supporters alike have seized on the controversy, describing Mr. Assange alternately as a villain and traitor or as a hero and martyr. Indeed, many of the 100 or so fervent fans of Mr. Assange outside the court on Tuesday refused to believe that the Swedish charges — which relate to allegations of sexual misconduct on three occasions with two young Swedish women in Stockholm last August — were not politically motivated.

“The timing is too coincidental,” said one woman, who gave her name only as Timi, holding up the words “Exposing war crimes is no crime” on a placard.

Les détracteurs et les partisans se sont emparés du débat décrivant M. Assange tour à tour comme un méchant et un traître ou comme un héros et un martyr. En effet, parmi la centaine de fervents supporters de M. Assange qui se trouvaient devant le tribunal mardi, beaucoup ont refusé de croire que les accusations suédoises — qui concernent des allégations d'inconduite sexuelle à trois reprises avec deux jeunes femmes suédoises à Stockholm en août dernier — n'avaient pas une motivation politique. « Le timing coïncide trop », a déclaré une femme, qui n'a donné son nom que comme Timi, en brandissant sur une pancarte les mots « Exposer les crimes de guerre n'est pas un crime ».

New York Times, rubrique « Europe », 14.12.2010 :

<https://www.nytimes.com/2010/12/15/world/europe/15assange.html>.

Ainsi, le quotidien relate dans un article qu'il dédie à l'affaire judiciaire suédoise, et plus spécifiquement au report de la libération sous caution d'Assange, le soutien que lui apportent publiquement ses « partisans », soit ceux qui, dans les termes du quotidien, voient en lui « un héros » et « un martyr », et non pas « un méchant » et « un traître ». Ce soutien passe par l'occupation de l'espace public et les mots que ces partisans scandent et affichent sur leurs pancartes, des mots qui érigent Assange comme le symbole de la vérité et qui demandent que justice soit faite. Or, ces mots, *justice* et *vérité*, ne sont pas indexés sur l'affaire judiciaire suédoise et la menée à bien d'une enquête en bonne et due forme visant à déterminer ce qu'il s'est passé au mois d'août 2010 entre Assange et ces deux femmes suédoises. Ils sont indexés sur la controverse politico-juridique américaine et sur les affordances axiologiques (Kaufmann et Gonzalez, 2017) que la ressaisie de l'arrestation d'Assange dans ce schème narratif politique appelle : la dénonciation de la condamnation injuste d'un individu pour avoir révélé la vérité.

Mais ces pancartes ne sont pas les seules à transformer une affaire *a priori* d'ordre privé en une affaire publique, voir, dans le cas de ces manifestants, en une cause publique. Les catégories employées par les journalistes du *New York Times* pour imputer un point de vue aux « détracteurs » et « partisans » d'Assange sur ce qu'il représente à leurs yeux (méchant, traître, héros, martyr) s'axent elles aussi sur la controverse politico-juridique, et non sur l'affaire judiciaire, qui appelle, elle, des catégories liées à l'innocence ou à la culpabilité d'Assange (innocent, coupable, agresseur, violeur, victime, etc.).

Comme son nom l'indique, l'« *Operation Payback / Operation Avenge Assange* » menée par *Anonymous* en décembre 2010 – « campagne d'action directe la plus massive de l'histoire d'internet » et « du plus important rassemblement jamais vu sur un seul canal IRC » (Coleman,

2016 : 278) – s’appuie, elle aussi, sur l’idée que Julian Assange incarne à lui seul WikiLeaks et ses idéaux. Une telle interprétation est rendue manifeste par le fait que les membres d’*Anonymous* attaquent non seulement des acteurs qui s’en sont pris directement à Assange, à l’image de Sarah Palin, mais également à des acteurs institutionnels qui n’avaient pas besoin de passer par Assange pour freiner l’activité de WikiLeaks, à l’image de PayPal, MasterCard, etc. Cette opération, qui regroupe sous une même appellation des attaques dirigées contre des acteurs engagés dans des affaires différentes vise un même but : venger Assange des actions entreprises pour freiner WikiLeaks⁴⁰⁹. Or, venger Assange de la justice suédoise sous-tend l’idée qu’il est injustement recherché par les autorités suédoises pour son rôle au sein de WikiLeaks. En d’autres termes, c’est ressaisir cette affaire à l’aune de la controverse politico-juridique américaine et donner du poids à la dénonciation d’un complot politique. Un lien qui est effectivement réalisé par un membre d’*Anonymous*, Gregg Housh, qui s’adresse à la presse :

The hacker army has rallied around the theory that all the actions against the organization and against Mr. Assange, including the rape accusations, are politically motivated efforts to silence those challenging authority.

“To all of us,” he said, “there is no distinction. He is a political prisoner and the two things are completely entwined.”

On Tuesday night, Operation Payback also announced on Twitter that it was starting an attack the Web site of the Swedish prosecution service that ordered the arrest of Julian Assange, the WikiLeaks founder. That site was subsequently knocked offline and remained down for some time. It has now been restored, and carries a statement in English by the prosecutor Marianne Ny denying that the case against Mr. Assange was the result of any conspiracy.

L’armée de hackers s’est ralliée à la théorie selon laquelle toutes les actions contre l’organisation et contre M. Assange, y compris les accusations de viol, sont des efforts politiquement motivés pour faire taire ceux qui défient l’autorité. « Pour nous tous », a-t-il [Gregg Housh] dit, « il n’y a pas de distinction. C’est un prisonnier politique et les deux choses sont complètement liées. »

Mardi soir, l’opération Payback a également annoncé sur Twitter qu’elle lançait une attaque contre le site Web du ministère public suédois qui a ordonné l’arrestation de Julian Assange, le fondateur de WikiLeaks. Ce site a ensuite été mis hors ligne et est resté inactif pendant un certain temps. Il a maintenant été restauré et contient une déclaration en anglais de la procureure Marianne Ny

⁴⁰⁹ Mais c’est aussi, plus subtilement, venger « l’un des leurs ». C’est selon l’anthropologue Gabriella Coleman ce parti pris pour la personne d’Assange qui a permis à quelques membres d’*Anonymous* d’enrôler de nombreuses personnes dans l’opération *Payback* renommée « *Avenge Assange* » : « On pourrait dire que l’étincelle qui a réveillé l’équipe de l’opération Payback en la précipitant dans l’opération Avenge Assange a jailli d’un flyer relativement verbeux où l’on chantait les louanges d’Assange : « Julian Assange vénère tout ce qui nous tient à cœur. Il méprise et combat infatigablement la censure [et] est sans doute le troll le plus brillant de tous les temps [...]. Julian est aujourd’hui la cible d’une chasse à l’homme planétaire, tant dans le monde virtuel que dans le monde réel. » On y invitait ensuite Anonymous à « riposter pour Julian » en menant diverses actions politiques telles qu’attaquer PayPal ou envoyer des plaintes « au député de votre circonscription ». » (Coleman, 2016 : 282). Mais cette affiliation à l’hacktivisme, Assange la défera publiquement à travers la voix de l’une de ses avocates, en prenant soin de catégoriser WikiLeaks (et non pas lui), comme une instance journalistique : « Meanwhile, a lawyer for Mr. Assange, 39, said he strongly denied that he had encouraged any attacks on behalf of WikiLeaks. “It is absolutely false,” the lawyer, Jennifer Robinson, told the Australian Broadcasting Corporation in London on Thursday. “He did not make any such instruction, and indeed he sees that as a deliberate attempt to conflate hacking organizations” with “WikiLeaks, which is not a hacking organization. It is a news organization and a publisher.” », *New York Times*, « Web Attackers Find a Cause in WikiLeaks », rubrique « World », 08.12.2010.

niant que l'affaire contre M. Assange est le résultat d'une conspiration.

New York Times, blog *The Lede*, 08.12.2010 :
<http://thelede.blogs.nytimes.com/2010/12/08/operation-payback-targets-mastercard-and-paypal-sites-to-avenge-wikileaks/>.

Comme le montre ce premier extrait par les mots de Gregg Housh, les membres d'*Anonymous* ne font pas de distinction entre les différentes affaires impliquant Assange. Plus que cela, Gregg Housh réinsère l'affaire judiciaire qui vaut à Assange d'être temporairement enfermé dans une prison londonienne dans la controverse politico-juridique américaine en catégorisant Assange de « prisonnier politique ». Cette catégorie amorce la montée en singularité qui, cela peut sembler paradoxal, accompagne la montée en généralité nécessaire à la constitution d'une cause publique, soit le processus hétéroattributif qui permet à des individus d'ériger une personne singulière en symbole de valeurs morales qui devraient être universelles, comme le droit à l'information.

Le second extrait nous montre quant à lui que les actions entreprises par *Anonymous*, et leur prise de parole dans l'espace public médiatique, que cela soit sur *Twitter* ou dans la presse, forcent la procureure en charge du dossier en Suède à défaire ce que font ces attaques, soit lier cette affaire judiciaire à la controverse politico-juridique américaine. Notons à ce sujet que si les membres d'*Anonymous* s'en prennent aux sites Internet du Ministère de la Justice suédois et de l'avocat des deux femmes qui ont témoigné contre Assange, ils ne visent pas directement ces dernières, comme le relate un autre article du *New York Times* :

Mr. Housh acknowledged that there had been online talk among the hackers of a possible Internet campaign against the two women who have been Mr. Assange's accusers in the Swedish case, but he said that "a lot of people don't want to be involved."

M. Housh a reconnu qu'il y avait eu des discussions en ligne entre les hackers sur une éventuelle cybercampagne contre les deux femmes qui ont accusé M. Assange dans le cadre de l'affaire suédoise, mais il a déclaré que « beaucoup de gens ne voulaient pas être impliqués ».

New York Times, rubrique « World », 08.12.2010 :
<https://www.nytimes.com/2010/12/09/world/09wiki.html>.

S'ils considèrent cette affaire comme politique, comment expliquer le refus des *Anons* d'attaquer également ces deux femmes ? Une hypothèse que l'on peut formuler a trait à un élément que nous avons soulevé précédemment. L'on peut comprendre ce refus par le changement sensible de place qu'occupent ces deux femmes dans le dispositif de dénonciation publique d'un complot politique visant à entraver l'activité de WikiLeaks. Ce ne sont pas, ou plus, elles qui sont au centre de l'attention et considérées comme les persécutrices d'Assange

(ce que favorisait l'idée d'un guet-apens sexuel), mais bien la justice suédoise. Ce déplacement permet d'envisager les allégations de ces deux femmes comme étant justifiées (bien que les deux parties ne s'accordent pas sur les faits dénoncés), tout en considérant l'insistance et les procédés employés par la justice suédoise pour interroger Assange à ce sujet comme étant anormaux. Et c'est bien cette idée que cherche à instituer publiquement l'avocat d'Assange, soit l'instrumentalisation d'allégations particulières et « très minces », selon ses mots, par la justice suédoise pour permettre aux États-Unis de mettre la main sur Assange. Or, dans cette version des faits qui se centre sur la controverse politico-juridique américaine, il importe peu de savoir si Assange est coupable ou non des allégations qui pèsent contre lui, dans la mesure où la cible de l'accusation est la justice suédoise et non plus Assange.

Revenons à *Anonymous*. Le lien entre affaire judiciaire et controverse politico-juridique va s'accroître au gré des nouvelles attaques du collectif. C'est le cas notamment lorsque les attaques se multiplient, surtout depuis les États-Unis, le jour où un juge britannique qui examine son cas en vue d'une extradition vers la Suède refuse à Julian Assange sa libération sous caution⁴¹⁰. Ces attaques, notamment par des citoyens américains, peuvent être ressaisies comme une critique ouverte faite au gouvernement américain. Mais ce ne sont pas uniquement les attaques en question qui indexent cette affaire judiciaire sur le contexte américain, mais également la mise en intrigue de ces attaques par le *New York Times* :

⁴¹⁰ « The online activist group Anonymous, which has been waging a campaign of cyberattacks in defense of WikiLeaks, opened new offensives on Friday as Internet security experts said that tens of thousands more supporters had downloaded the attack software in the days since the WikiLeaks founder, Julian Assange, was jailed in Britain. (...) An international Internet security company, Imperva, said Friday that until Tuesday there had been less than 1,000 daily downloads of the Anonymous software used against Moneybookers and in other attacks. That was when Mr. Assange was jailed in Britain on an extradition warrant in the Swedish case. The number of downloads then leaped to about 10,000 a day, most coming from the United States, it said. », *New York Times*, « Activists Say Web Assault for Assange Is Expanding », rubrique « Europe », 10.12.2010. Cette recrudescence d'attaques montre que pour de nombreux individus cette affaire judiciaire est perçue comme le chaînon de la controverse politico-juridique américaine. Leurs actions sont menées et promues comme un moyen de défendre le droit à l'information : « “We're technically not hackers, though we do have some professionals on board,” one said. “We're mostly normal people, we have doctors and lawyers and guys who work at McDonald's.” He said, “We see WikiLeaks as a litmus test for freedom of speech.” ».

LONDON In a campaign that had some declaring the start of a "cyberwar," hundreds of Internet activists mounted retaliatory attacks on Wednesday on the Web sites of multinational companies and other organizations they deemed hostile to the WikiLeaks antisecrecy organization and its jailed founder, Julian Assange.

Within 12 hours of a British judge's decision on Tuesday to deny Mr. Assange bail in a Swedish extradition case, attacks on the Web sites of WikiLeaks's "enemies," as defined by the organization's impassioned supporters around the world, caused several corporate Web sites to become inaccessible or slow down markedly.

Targets of the attacks, in which activists overwhelmed the sites with traffic, included the Web site of MasterCard, which had stopped processing donations for WikiLeaks; Amazon.com, which revoked the use of its computer servers; and PayPal, which stopped accepting donations for Mr. Assange's group. Visa.com was also affected by the attacks, as were the Web sites of the Swedish prosecutor's office and the lawyer representing the two women whose allegations of sexual misconduct are the basis of Sweden's extradition bid.

LONDRES Dans une campagne qui a vu certains déclarer le début d'une « cyberguerre », des centaines de cybermilitants ont monté des attaques de représailles mercredi sur les sites Web de multinationales et d'autres organisations qu'ils jugeaient hostiles à l'organisation anti-secrets WikiLeaks et à son fondateur emprisonné, Julian Assange. Dans les douze heures qui ont suivi la décision d'un juge britannique, mardi, de refuser la libération sous caution de M. Assange dans une affaire d'extradition suédoise, des attaques sur les sites Web des « ennemis » de WikiLeaks, tels que définis par les partisans passionnés de l'organisation dans le monde entier, ont provoqué l'inaccessibilité ou le ralentissement marqué de plusieurs sites Web d'entreprises. Les cibles de ces attaques, qui ont vu les militants submerger de trafic les sites concernés, comprenaient le site Web de MasterCard, qui avait cessé de traiter les dons pour WikiLeaks ; Amazon.com, qui a révoqué l'utilisation de ses serveurs informatiques ; et PayPal, qui a cessé d'accepter des dons pour le groupe de M. Assange. Visa.com a également été touché par ces attaques, tout comme les sites Web du bureau du procureur suédois et de l'avocat représentant les deux femmes dont les allégations d'inconduite sexuelle sont à la base de la demande d'extradition de la Suède.

New York Times, rubrique « World », 08.12.2010:
<https://www.nytimes.com/2010/12/09/world/09wiki.html>.

D'entrée de jeu, l'article met en intrigue ces attaques informatiques à l'aune de l'arrestation et de l'emprisonnement de Julian Assange à Londres en vue de son extradition vers la Suède. Le lecteur qui lit cette nouvelle et qui n'est pas au fait des détails de l'arrestation d'Assange quelques heures plus tôt infère que 1) les attaques des hackers sont une réponse à cette arrestation, à cette demande d'extradition et à la décision prise par le juge britannique de ne pas libérer sous caution Julian Assange ; 2) cette arrestation et cette demande d'extradition vers la Suède sont liées à la controverse politico-juridique américaine, les hackers visant par leurs actions les « ennemis » de WikiLeaks. Il lui faut attendre la suite de l'article pour comprendre que ces attaques touchent deux types de cibles : d'une part, les entreprises qui ont décidé de mettre en terme à leur relation commerciale avec WikiLeaks, et d'autre part, le bureau du procureur suédois et de l'avocat des deux femmes qui ont témoigné contre Assange dans une affaire d'inconduite sexuelle. Affaire qui vaut à Assange une requête d'extradition vers la Suède. Ici encore, le journal n'est pas uniquement un médiateur qui relaie par voie écrite des actions et des propos à ses lecteurs. Il est un acteur qui participe de la réintégration contextuelle et du glissement de cette affaire d'ordre sexuel dans la controverse plus englobante d'ordre politique et juridique qui implique Julian Assange pour son rôle au sein de WikiLeaks aux États-Unis.

Privilégier le schème narratif politique, mais non le parti pris pour Assange

Comme nous l'avons vu tout au long de ce chapitre, le *New York Times* participe de la réintégration contextuelle de l'affaire judiciaire suédoise dans la controverse politico-juridique américaine, à plus d'un titre.

Reconnaître la dénonciation d'un complot politique comme une version valide

Tout d'abord, le journal accorde très vite une large place à la dénonciation d'un complot politique, dénonciation qu'il impute et rabat directement sur la personne de Julian Assange, là où elle est d'abord amorcée par un énonciateur et un locuteur collectifs, WikiLeaks. Alors même que la « souplesse » du dispositif sociotechnique de *Twitter* autorise des collectifs à s'exprimer publiquement sans avoir à désigner un porte-parole, le *New York Times* refuse à WikiLeaks cette prétention en imputant cette parole à son fondateur. Plusieurs éléments motivent l'identification d'Assange comme étant le véritable auteur de cette parole : ses apparitions répétées dans les médias pour parler au nom de WikiLeaks et la ressaisie de ses prises de parole sous le mode de la personnification ; les autres propos qu'il a tenus en tant que locuteur sur la page *Twitter* de WikiLeaks au sujet de ces allégations ; les connaissances acquises en coulisses par les journalistes du *New York Times* sur la direction de WikiLeaks ; les dissensions internes quant à cette dénonciation entre Julian Assange et l'une des seules personnes parvenant à faire reconnaître WikiLeaks comme une entreprise collective, Daniel Domscheit-Berg⁴¹¹. L'ensemble de ces éléments favorise l'imputation de cette dénonciation à Julian Assange quand bien même elle s'affiche comme étant celle de WikiLeaks.

L'inférence que réalisent les journalistes se révélera fondée dans la mesure où Assange assumera dès le lendemain la responsabilité de cette dénonciation à travers l'interview qu'il accordera au journal suédois *Aftonbladet*. Si le locuteur change – il s'agit désormais d'Assange –, l'énonciateur reste le même : c'est un *nous* auquel Assange appartient et au nom duquel il prend la parole dans l'espace public médiatique, un *nous* qu'il place comme la victime de ce complot politique. À nouveau, le journal ne ratifie pas cette posture en *nous* et la rabat sur un *il*. Mais cette ressaisie en *il* ne compromet pas la validité ni la vraisemblance de cette dénonciation. Au contraire, elle l'appuie en réalisant un geste qu'Assange ne peut faire en

⁴¹¹ En d'autres termes, si les journalistes conçoivent que WikiLeaks est tout au plus géré par deux personnes et que l'une d'entre elles réfute publiquement la dénonciation formulée sur le compte *Twitter* de WikiLeaks d'un complot politique, il est aisé pour eux d'inférer que cette dénonciation est le fait de la seconde personne.

première personne sans compromettre la montée en généralité nécessaire à l'énonciation d'une dénonciation publique : elle resingularise son cas, non pas dans l'affaire judiciaire suédoise, mais bien dans la controverse politico-juridique américaine. En d'autres termes, le journal explicite le lien sur lequel repose le contenu propositionnel de cette dénonciation (viser Assange revient à attaquer WikiLeaks) et place Assange dans la position de victime de ce complot.

Une mise en intrigue orientée par un schème narratif politique

En dehors de la restitution et de la transformation de cette dénonciation, le *New York Times* participe de la réintégration contextuelle de l'affaire judiciaire suédoise dans la controverse politico-juridique américaine également par sa mise en intrigue des événements liés aux allégations qui pèsent contre Assange en Suède. Cette mise en intrigue s'indexe dès le premier article sur le contexte américain et privilégie un schème narratif politique. Or, plusieurs voies auraient pu être envisagées pour restituer cette affaire. Le journal aurait pu se cantonner au récit factuel d'une affaire judiciaire d'ordre privé, soit privilégier un schème narratif descriptif, ce qu'il tente parfois de faire, notamment lorsqu'apparaissent de nouveaux détails concernant les allégations de viol et d'agression sexuelle. Il aurait pu utiliser cette affaire pour interpeler ses lecteurs sur un autre problème public, soit la question de la définition du consentement⁴¹². Enfin, il aurait pu, à l'image de la journaliste de la BBC Kirsty Wark, interroger le lien de personnification sur lequel s'appuie la dénonciation d'un complot politique énoncée par Assange et ses avocats et mettre l'accent sur le sérieux des allégations qui pèsent contre lui en

⁴¹² Nous avons rencontré deux articles du *New York Times* paraissant en 2010 qui abordaient la question du consentement à partir du cas d'Assange : l'article « In Sweden, Sex Assault Gets Little Tolerance » (rubrique « Europe », 07.12.2010) et l'article « Is It Rape ? It Depends on Who Is Asking » (rubrique « Europe » sous la mention « Woman Factor », 28.12.2010, cet article paraît également dans le magazine international du quotidien, l'*International New York Times*). Le premier article porte moins sur le cas d'Assange en soi que sur le droit des femmes et l'égalité des genres en Suède. En effet, la journaliste utilise le cas pour montrer que la Suède a le plus fort taux de signalement de viol des pays appartenant à l'Union européenne. Elle met en lien ce taux non pas avec un plus fort taux de délits sexuels dans le pays par rapport aux autres membres de l'UE, mais avec le fait que les femmes sont plus enclines à signaler ces délits et à demander de l'aide, notamment en raison d'une forte conscience des droits des femmes dans le pays. Le second article aborde lui frontalement la question du consentement. La journaliste interroge ses amies sur le cas d'Assange pour savoir si elles catégorisent ou non ce qui lui est reproché sous la notion de viol. Elle aborde ensuite les différences qu'il existe dans les systèmes pénaux de divers pays (notamment la Suède) dans la définition du viol. Si le cas est utilisé pour thématiser un problème d'ordre public (la difficulté des systèmes pénaux à considérer des cas de viol sans violence), la dimension politique du cas d'Assange est rappelée en fin d'article. Une dimension qui, selon la journaliste, empêche d'avoir « un débat honnête sur la question du viol » : « Because it has become inextricably linked to the controversy surrounding WikiLeaks, the Assange case offers few pointers for an honest debate about rape and how to prosecute it. Taking a position on one issue is mostly presumed to be taking one on the other. In this sense there are parallels to Bill Clinton, Monica Lewinsky and the infamous stained dress, a case that involved complicated ethical questions and was heavily used for political ends. But the Assange case is a reminder that rape cases may not conform to old stereotypes. "Sexual violence remains a taboo. It is disturbing to people," Ms. Kelly said. "It's a kind of fault line in issues of gender equality." »

Suède⁴¹³. S'il se prête de temps à autre à l'exercice, le journal ne parvient pas à traiter ces deux affaires comme des événements distincts, soit à les faire coexister dans l'espace public médiatique. À terme, c'est bien le schème narratif politique qui prédomine dans la mise en intrigue des événements.

Nous avancerons plusieurs hypothèses complémentaires au choix de cette trame narrative. Tout d'abord, le déroulement chronologique et contextuel de ces événements appelle cette mise en intrigue. En effet, la concomitance de certains faits, le contexte politique dans lequel évolue le journal (menaces des politiques et de la justice américaine proférées contre Assange, antécédents du gouvernement sur des pratiques peu scrupuleuses) et la prise de position publique d'acteurs singuliers (Assange, ses avocats, ses partisans, Robert Gates) rendent la dénonciation d'un complot politique non seulement justifiable, mais vraisemblable. En d'autres termes, tous les éléments sont réunis pour que la version d'un complot politique s'impose dans l'espace public médiatique, à commencer par le fait que l'ensemble des acteurs susmentionnés ratifient le lien de personnification qui unit Julian Assange à WikiLeaks, un lien qui est indispensable à l'énonciation et à la ratification de cette dénonciation. Cette mise en intrigue s'appuie donc elle-même sur un enchaînement de présupposés, de discours, d'actions et de réactions favorables à la ressaisie de cette affaire judiciaire sous un schème narratif politique. Or, en favorisant une mise en intrigue politique, le journal court-circuite, comme son homologue suisse *Le Temps*, le travail de la justice britannique, suédoise et américaine dans la qualification et le jugement des événements : il oriente ses lecteurs vers une version alors que la justice n'a pas encore rendu son verdict. Pour le dire autrement, il devance les institutions de droit qu'il participe à mettre en doute.

Une seconde hypothèse est qu'il manque à l'explosion d'un véritable scandale sexuel médiatique la révélation d'un fait moralement condamnable renforçant les allégations énoncées contre Assange par les deux femmes suédoises. Par exemple, la révélation du caractère répétitif du comportement mis en cause par l'apparition de nouveaux témoignages aide à la catégorisation publique d'un homme comme « prédateur sexuel » et à sa condamnation unanime avant même que les instances de droit n'aient eu le temps de se prononcer sur sa

⁴¹³ C'est ainsi que Kirsty Wark, qui interroge Assange à sa sortie de prison en décembre 2010, lui pose deux fois la question suivante : « Is it not a danger that *your* sexual conduct, in a sense, harm WikiLeaks? » Et d'ajouter : « (...) given the level of the allegations, wouldn't you want to clear your name if you are so sure that the courts would be fair, shouldn't you want to clear your name as quickly as possible? » (<https://www.bbc.com/news/av/uk-12014826/julian-assange-vows-to-continue-leaking-secret-material>).

culpabilité ou son innocence. Dans le cas d'Assange, les allégations énoncées par ces deux femmes ne se sont accompagnées d'aucun autre élément moralement répréhensible permettant leur renforcement⁴¹⁴. Elles n'ont pas suffi à provoquer l'indignation nécessaire à la constitution d'un problème public, par exemple, autour du consentement. Au contraire, elles ont été d'emblée ressaisies, par les voix auxquelles le journal donne la parole, soit comme étant mineures (discussion sur la rigidité du système pénal suédois en matière de viol ; vengeance de deux femmes), soit comme le chaînon d'une controverse plus englobante (transformation de ces allégations en un guet-apens sexuel), et ceci avant même le résultat de l'information judiciaire ouverte pour déterminer s'il y a lieu de mettre en accusation Assange.

Enfin, notre dernière hypothèse touche à la critique que peut énoncer le *New York Times* en favorisant une mise en intrigue de type politique. En privilégiant la narration d'une controverse politico-juridique américaine, controverse au sein de laquelle le journal est lui-même impliqué, au détriment du récit factuel et distant de différentes affaires judiciaires, le quotidien interroge les pratiques de son gouvernement. Des pratiques de censure qui contreviennent au premier amendement de la Constitution américaine qui assure à ses citoyens le droit à l'information et à la presse sa liberté, soit une loi qui devrait permettre à des instances de presse de couvrir ce genre de documents sans risquer d'être poursuivies par la loi. Mais cela ne signifie pas que le journal prenne parti pour Assange ni le transforme en un héraut des démocraties modernes, comme le fait *Le Temps*. Au contraire, il critique non seulement ses pratiques, mais également sa personne, dont il se distancie. Ce sont les enjeux liés à la figuration d'Assange en tant que personnage public et symbole dans ces deux journaux que nous allons explorer dès à présent dans notre dernière partie.

⁴¹⁴ Clarifions un point : par cette hypothèse, nous ne cherchons pas à nous prononcer sur l'innocence ou la culpabilité d'Assange dans le cadre de cette affaire, ce n'est pas ici notre rôle. Nous exposons les critères nécessaires à l'émergence d'un scandale sexuel dans les médias, et l'un d'eux nous semble être qu'un fait moralement répréhensible vienne renforcer l'accusation initiale. Ce fait peut bien entendu prendre des formes différentes, comme la révélation d'un mensonge énoncé publiquement pour cacher une liaison extra-conjugale (cas Clinton).

IL

UN PERSONNAGE PUBLIC

Résumé : Ces deux derniers chapitres concluent l'analyse du parcours énonciatif de Julian Assange et de WikiLeaks dans l'espace public médiatique et portent sur le *devenir public* de Julian Assange. La première partie revient sur le concept de personnage pour en soulever les différents enjeux théoriques et analytiques. La seconde analyse la façon dont les portraits de presse d'Assange ont durablement marqué son ethos. En lui attribuant une série de traits de personnalité et/ou de valeurs, ces discours participent de sa mise en valeur en tant que symbole de la liberté et du droit à l'information ou de sa réduction à un tyran égocentrique. Dans cette entreprise, les deux journaux *Le Temps* et le *New York Times* ne partagent pas le même camp.

Julian was once again acting as if he alone had all the say at WL. Julian wrote that he had composed 99 percent of the summaries and editorials and all the tweets, and that the entire philosophy of the project was his doing. “So what you are saying Julian,” Birgitta responded, “is that YOU are wl and everyone else just your servants whom you allocate trust to.”

Daniel Domscheit-Berg (2011: 330), *Inside WikiLeaks*

12. DEVENIR UN PERSONNAGE PUBLIC

Il nous revient pour conclure cette recherche sur la trajectoire de WikiLeaks et de Julian Assange dans l'espace public médiatique de nous intéresser à l'ultime étape de leur parcours énonciatif et catégoriel. Initié par un *nous* à la potentialité politique forte sur le site Internet de WikiLeaks début 2007, ce parcours s'achève sur un *il* qui polarise les opinions et qui, privé de parole, ne contrôle plus les processus discursifs et monstatifs qui l'ont constitué en un personnage public⁴¹⁵. Nous ne tenterons pas dans ce chapitre de proposer une nouvelle définition analytique du concept de personnage ; de nombreux auteurs s'y sont employés bien habilement avant nous⁴¹⁶. Nous nous emploierons, toutefois, à asseoir quelques réflexions qui nous paraissent pertinentes à l'égard de notre objet d'étude en prenant le risque de répéter ici ce que d'autres ont déjà dit ailleurs. En effet, qui réfléchit à la notion de « personnage » en vient souvent à traiter les mêmes aspects : il sera ainsi question de penser la notion dans ses rapports connexes avec celles de personne, de rôle, de *self*, de fiction, de singularité, de visibilité, ou encore de notoriété. Cette dernière étape prendra la forme d'une ouverture que nous allons initier par le langage courant, en nous penchant sur la définition que nous offre le dictionnaire du terme « personnage », avant de la soumettre à l'épreuve de quelques données empiriques qui viendront sceller cette recherche.

⁴¹⁵ Les Anglo-saxons ont une expression qui résume relativement bien les enjeux de la figuration publique médiatique et la transformation d'un individu qui parle (*je*) en un personnage public dont on parle (*il*) : être en mesure, ou non, de contrôler le récit (*to control the narrative*).

⁴¹⁶ L'on ne s'étonnera pas de l'intérêt porté par les linguistes, les narratologues et les critiques littéraires au personnage. L'on peut ainsi citer, sans prétendre nullement à l'exhaustivité, les livres de M. Zérafra (1969) sur le personnage romanesque et celui de P. Glaudes et Y. Reuter (1998) sur l'histoire du personnage littéraire ; le fameux article de Ph. Hamon (1972) sur la sémiologie du personnage, les travaux de V. Jouve (2015) sur « le fonctionnement en texte » des personnages de romans (l'effet-personnage), soit sur ce que le personnage fait au lecteur, ou encore ceux de M. Lits sur le personnage public médiatique (2001) et sur le personnage *people* (2009). Mais le personnage a également intéressé la philosophie. L'on doit, bien sûr, à P. Ricœur (1983) une réflexion importante sur le personnage à partir de son analyse de la Poétique aristotélicienne. De façon plus contemporaine, C. Dours (2003) s'est penché sur les fictions de l'identité personnelle et le lien empathique qui unit une personne à un personnage fictionnel. L'on peut également mentionner l'ouvrage collectif *Personne/Personnage* (2011) coordonné par les philosophes Thierry Lenain et Aline Wiame dont l'excellente introduction met à l'épreuve la dialectique entre personne et personnage. La question du personnage médiatique traverse également l'ensemble du dossier thématique « La sociologie à l'épreuve des figures de la singularité » que nous avons, Audrey Linder et moi-même, coordonné en 2019 et dont les contributions respectives de L. Kaufmann et F. Malbois relèvent particulièrement bien les enjeux. Sur la notion voisine de « posture » servant à décrire tout à la fois le rôle, la position dans un champ et l'image projetés par l'écrivain, voir Meizoz (2002, 2007).

LE PERSONNAGE EN TROIS AXES : RÔLE ET *SELF*, FICTION, SINGULARITÉ

Débutons cette réflexion par la définition que nous offre le dictionnaire du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales du substantif « personnage »⁴¹⁷ :

- A. Rôle tenu au théâtre ou dans la vie.
 - a. Chacune des personnes incarnées par un acteur ou une actrice dans une œuvre théâtrale ou cinématographique.
 - i. Chacune des personnes qui figurent dans une œuvre littéraire
 - ii. Chacune des personnes représentées dans une œuvre picturale ou sculpturale.
 - b. Rôle tenu dans la vie, surtout par opposition à la personne véritable dont les sentiments ou la nature restent dissimulés ou par opposition à la personne privée.
- B. Personne qui se distingue.
 - a. Personne considérée dans son rang social. (...) Personne qui a pris rang dans l'histoire en raison de son action et de sa notoriété.
 - b. Personne qui attire l'attention par son comportement, par son apparence, par ce qui lui est arrivé.
 - i. Personne qui se distingue et qui s'attire l'admiration ou l'estime.
 - ii. Personne qui se distingue par une apparence, un comportement singulier ou critiquable.

Le premier constat que l'on peut porter est que le terme « personnage » est polysémique. Toutefois, ses différentes définitions trouvent un dénominateur commun sous le phénomène qu'elles mettent en exergue : le « personnage » est « une personne qui », par sa *figuration* sur une scène publique – qu'elle soit celle du théâtre, du récit ou des interactions sociales – et par la ratification de cette *figuration* par autrui, devient un personnage. Décortiquons les deux grandes séries de définitions que nous donne le dictionnaire pour voir ce qu'elles nous apprennent de ce phénomène social en les déclinant à notre tour autour des trois axes thématiques qu'elles dessinent : le rôle et le *self*, la fiction et la singularité.

Le rôle et le *self*

Avant de nous pencher sur le personnage théâtral, intéressons-nous au renvoi du personnage au rôle tenu dans la vie :

Rôle tenu dans la vie, surtout par opposition à la personne véritable dont les sentiments ou la nature restent dissimulés ou par opposition à la personne privée.

Le dictionnaire établit ici deux oppositions : le personnage est dans ce cadre le rôle joué par une personne, qui ne correspond pas à sa personne véritable ou à sa personne privée. Cette définition englobe et confond, il nous semble, deux dimensions auxquelles renvoie ici le

⁴¹⁷ <https://www.cnrtl.fr/definition/personnage/substantif>.

personnage. D'une part, au rôle social endossé publiquement, à l'image du rôle professionnel, qui s'opposerait à la personne privée, soit à celle que l'on redevient lorsque l'on quitte les bottes de son personnage⁴¹⁸. D'autre part, à l'image que l'on projette de soi, ce que l'on donne à voir publiquement et qui ne correspondrait pas nécessairement à la personne véritable⁴¹⁹. Alors que le premier sens est associé à une activité, une fonction ou un statut particuliers ratifié par autrui, le second touche à la problématique de l'apparaître, à l'image que l'on projette de soi dans ces différents rôles, ce que l'on estime être digne d'apparaître publiquement, par opposition à ce que l'on souhaite taire ou garder secret (Arendt, 1981). Ces deux phénomènes nous semblent renvoyer non seulement à des processus sociaux sensiblement différents, mais se prêter également à des ressaisies catégorielles distinctes, l'une indexée sur des activités et fonctions renvoyant à des rôles (chercheuse, époux, représentant) ; l'autre sur des caractéristiques individuelles susceptibles de comprendre un jugement moral sur la personne (courageuse, malhonnête, rigolote)⁴²⁰.

Apparences et *self*

Intéressons-nous d'un peu plus près à ce second sens, que nous renverrons à la question du *self*. Selon Hannah Arendt, « les hommes et les animaux ne sont pas uniquement *dans* le monde », mais sont également « *du* monde », étant à la fois « sujets et objets » de perception (Arendt, 1981 : 47). Cette distinction entre sujet percevant et objet de perception est particulièrement importante, car elle suggère qu'il n'y a pas d'apparition sans un public à même de l'observer et

⁴¹⁸ C'est ici, selon nous, une erreur d'opposer le rôle social à la personne privée : l'on peut par exemple penser qu'être le « mari de x » implique qu'y adopte ce rôle social dès qu'il passe le pas de la porte du foyer conjugal, mais qu'il ne cesse pour autant de l'être le reste de la journée. L'acteur, précisément parce qu'il est un être social, est pris au quotidien dans différents rôles sociaux indexés à ses activités : « Le singulier étant l'horizon inachevé qui organise, en arrière-fond, la mise en abîme sans fin de figures enchâssées les unes dans les autres, il ne sert à rien de « décomposer » l'acteur en ôtant, une à une, les couches successives de ses différents personnages afin de découvrir qui il est vraiment. » (Kaufmann *et al.*, 2019 : par. 14). Cela ne signifie pas, en revanche, que l'acteur soit toujours à l'aise dans ces rôles ou qu'il ne tente pas d'y échapper par une certaine prise de distance, ni même que certains de ces rôles ne lui soient pas imposés (*ibid.* : par. 13).

⁴¹⁹ L'on retrouve ici les enjeux liés au rôle social et à la présentation de soi dans l'espace public tels qu'ils ont été notamment pensés par Erving Goffman. Sur la notion de rôle chez Parsons et Goffman, voir Oberhauser (à paraître, 2021). Pour une articulation de la théorie hobbesienne de la représentation à la théorie goffmanienne du rôle social, voir Kaufmann *et al.* (2019 : par. 11-16).

⁴²⁰ Entre deux émergent des catégorisations qui peuvent porter une évaluation sur le rôle ou lui donner une substance à partir d'un jugement sur les compétences de l'acteur ou l'imputation de caractéristiques indexées sur son *self*. Ainsi le « bon médecin » ne se réfère pas forcément aux compétences techniques de celui-ci (« médecin compétent »), mais peut être le fait d'un jugement sur le *self* (capacité d'écoute, empathie, etc.). Nous n'oublions pas les catégorisations qui naissent des actions et qui touchent alors non plus à des rôles, mais à des places actanciennes, catégorisations qui peuvent englober elles-mêmes un jugement sur les personnes qui les occupent (victime, criminel).

de la juger. Arendt utilise, ainsi, la métaphore de la scène pour expliquer les enjeux de l'apparition :

« Living things make their appearance like actors on a stage set for them. (...) To appear always means to seem to others, and this seeming varies according to the standpoint and the perspective of the spectators. In other words, every appearing thing acquires, by virtue of its appearingness, a kind of disguise that may indeed—but does not have to—hide or disfigure it. Seeming corresponds to the fact that every appearance, its identity notwithstanding, is perceived by a plurality of spectators. » (Arendt, 1981 : 50)

Cette scène et ses spectateurs renvoient par nature l'apparition publique au domaine des apparences, celles qui sont ressaisies par une pluralité de spectateurs⁴²¹. Pour articuler la question de l'image projetée de soi publiquement à la question des apparences, l'on reprendra à notre compte l'exemple que donne H. Arendt de l'homme courageux :

« The courageous man is not one whose soul lacks this emotion or who can overcome it once and for all, but one who has decided that fear is not what he wants to show. Courage can then become second nature or a habit but not in the sense that fearlessness replaces fear, as though it, too, could become an emotion. Such choices are determined by various factors; many of them are predetermined by the culture into which we are born – they are made because we wish to please others. But there are also choices not inspired by our environment; we may make them because we wish to please ourselves or because we wish to set an example, that is, to persuade others to be pleased with what pleases us. Whatever the motives may be, success and failure in the enterprise of self-presentation depend on the consistency and duration of the image thereby presented to the world. Since appearances always present themselves in the guise of seeming, pretense and willful deception on the part of the performer, error and illusion on the part of the spectator are, inevitably, among the inherent potentialities. Self-presentation is distinguished from self-display by the active and conscious choice of the image shown; self-display has no choice but to show whatever properties a living being possesses. » (1981 : 81)

L'homme courageux n'est ainsi pas celui qui n'a pas peur, mais celui qui a décidé qu'il ne montrerait pas sa peur publiquement, soit celui qui a choisi de projeter une certaine image de

⁴²¹ Les apparences ne s'opposent pas à la réalité, pour H. Arendt (2013 [1958] : 89-90), elles la constituent ; en revanche, elles s'opposent à l'intime : « pour nous l'apparence – ce qui est vu et entendu par autrui comme par nous-mêmes – constitue la réalité. (...) Chaque fois que nous décrivons des expériences qui ne sont possibles que dans le privé ou dans l'intimité, nous les plaçons dans une sphère où elles prennent une sorte de réalité qu'en dépit de leur intensité elles n'avaient pas avant. C'est la présence des autres voyant ce que nous voyons, entendant ce que nous entendons, qui nous assure la réalité du monde et de nous-mêmes ; et si l'intimité d'une vie privée pleinement développée (...) doit toujours intensifier, enrichir sans cesse, la gamme des émotions subjectives et des sentiments privés, cette intensification se fera toujours aux dépens de la certitude de la réalité du monde et des hommes. »

lui à ses spectateurs, sans pour autant que cette image corresponde nécessairement à ce qu'il ressent véritablement, à la façon dont il se perçoit ou encore à ses désirs. Mais parce que l'apparence se donne toujours un public et qu'elle est soumise à son jugement⁴²², elle peut être ressaisie comme étant trompeuse. Ainsi, celui qui voit la jambe de l'homme courageux trembloter pourra l'interpréter comme le signe de sa peur et s'interroger sur le courage qu'il affiche. Ou un voisin, ayant grandi avec lui, pourra proclamer publiquement qu'il se donne l'apparence d'une personne courageuse, mais que ce n'est, *en réalité*, qu'une « mauviette », sa réputation le précédant et lui collant à la peau. S'ensuit un enjeu en termes de catégorisation : qui a proclamé cet homme comme une *personne* courageuse ? La frontière entre « l'homme courageux » et « le trouillard » tient ainsi à l'épreuve de l'apparition publique auprès du tiers et de son jugement, mais aussi à la maîtrise des apparences publiques et au jugement préalable qu'autrui tient sur la personne qui veut montrer son courage. Ce dernier point, qui implique de penser les difficultés à transformer l'image que les autres se font de nous, H. Arendt le soulève lorsqu'elle conditionne la réussite de la présentation de soi à « la cohérence » et à « la durée de l'image (...) présentée au monde ».

Toutefois, cette image que l'on essaie de projeter et qui peut se confronter à celle que les autres se font de nous peut varier selon son destinataire. C'est ce que restitue, il nous semble, le concept de *social self* développé par William James⁴²³ :

« Properly speaking, a man has as many social selves as there are individuals who recognize him and carry an image of him in their mind. To wound any one of these his images is to wound him. But as the individuals who carry the images fall naturally into classes, we may

⁴²² Même dans le cas où nous sommes les seuls juge et public de nos apparences : je peux choisir de me montrer mon propre courage en gravissant une montagne dangereuse, ma performance sera soumise à mon propre jugement.

⁴²³ James (1890) distingue entre le *material self*, le *social self*, le *spiritual self* et le *pure ego*. Le premier a trait à ce qui appartient matériellement au sujet (*moi* et *mien*), il désigne tout aussi bien son corps que sa maison en passant par sa famille et ses vêtements. Le second est lié à la reconnaissance de ses pairs, soit tous les rôles endossés et reconnus socialement par autrui, et les différents *selves* générés au sein de ces rôles. Le troisième tient aux dispositions psychiques concrètes qui, prises ensemble, constituent la conscience abstraite, à l'être subjectif et au ressenti (*felt*). Il le définit également comme le processus réflexif qui permet de se penser comme penseur (*Thinker*). Enfin, le dernier *self* décrit par James se rapporte au *je*, soit à l'expérience de l'identité personnelle et au sentiment de « *sameness* » assurant la continuité en la personne d'hier et celle d'aujourd'hui. Il nous semble que James fait écho, par sa définition du *spiritual self*, puis par celle qu'il donnera du *pure ego*, aux débats philosophiques sur les origines et la composition de la conscience, ainsi que sur son expérience en première personne. Ce débat se traduit aujourd'hui, notamment, par l'opposition d'une approche matérialiste déterministe et réductionniste de la conscience qui réfute l'existence des *qualia* perçus comme une illusion et réduit la conscience à un agencement neuronal distribué non conscient (Dennett, Churchland et Churchland) à une approche matérialiste, mais non déterministe qui réfute le réductionnisme ontologique de la conscience en reconnaissant l'existence subjective, unifiée et consciente de la conscience par un *self* (Searle) ou qui considère les conditions écologiquement situées de la cognition, soit l'énaction (Varela). Sur ces débats, voir Blackmore (2005).

practically say that he has as many different social selves as there are distinct groups of persons about whose opinion he cares. He generally shows a different side of himself to each of these different groups. Many a youth who is demure enough before his parents and teachers, swears and swaggers like a pirate among his "tough" young friends. We do not show ourselves to our children as to our club-companions, to our customers as to the laborers we employ, to our own masters and employers as to our intimate friends. From this there results what practically is a division of the man into several selves; and this may be a discordant splitting, as where one is afraid to let one set of his acquaintances know him as he is elsewhere; or it may be a perfectly harmonious division of labor, as where one tender to his children is stern to the soldiers or prisoners under his command. » (James, 1890 : 294)

Le *social self* se construit ainsi par le regard des pairs au sens où l'image que l'on projette de soi est nécessairement adressée et informée par un processus de reconnaissance : elle s'alimente du jugement effectivement porté ou imputé à autrui sur sa propre personne⁴²⁴. Ce jugement réel ou imaginé vient en retour dessiner les contours de son propre jugement sur soi. Ainsi, « la personne, loin d'être un « self » autonome et souverain, dérive des actes de nomination, d'attribution et de narration qui ont permis de transformer la multiplicité de ses expériences en une totalité cohérente » (Kaufmann *et al.*, 2019 : 14). Mais précisément parce que les apparitions sont multiples et que les apparences ne sont généralement pas cantonnées à un seul public, l'image que l'on projette de soi n'est pas condamnée à être fixe et unanime. Blessé dans son amour propre et dans sa confiance en soi, car traité de « mauviette » publiquement, l'homme qui souhaite être vu comme étant courageux pourra ainsi toujours tenter de rectifier le tir auprès d'un autre public. Le problème se pose lorsque celui-ci n'a plus la maîtrise de son image publique, que la scène d'apparition ne se compose plus que d'un seul public entonnant en chœur le même jugement.

Réseaux sociaux, médias, rôle social et *self*

Certains dispositifs permettent de jouer sur la présentation de soi et de feindre de donner à voir ce qui relèverait de l'intime, ce qui peut n'être, si l'on suit Arendt, qu'une illusion, ou disons, une distorsion. Véritables « dispositifs de figuration de soi », les réseaux sociaux favorisent l'« individualisme expressif » (Allard et Vandenberghe, 2003), soit un processus à la fois de *subjectivation* et de *simulation* participant à la « diversification des signes identitaires »

⁴²⁴ C'est sous cette catégorie de *self* que James place l'honneur et la réputation. L'on peut faire un rapprochement ici avec la notion d'ethos (Amossy, 2016) qui permet d'appréhender les processus discursifs et pré-discursifs qui alimentent l'image qu'un individu projette de lui-même publiquement.

(Cardon, 2009)⁴²⁵. C'est le cas d'*Instagram*, un réseau social destiné à la publication de photographies partagées sur un compte dont le degré de publicité peut être plus ou moins élevé. Ce dispositif sert moins la communication – le spectateur n'étant là que pour apprécier sous la forme de l'admiration ou de la critique – que la figuration. Ses usagers se jouent de la distinction entre domaine public et domaine privé, entre apparence et intimité : ils y projettent un ethos spécifique, y montrent un quotidien mis en scène, ou y promeuvent un moi, voire un nouveau moi⁴²⁶. Comme le note la sociologue Nathalie Heinich (2013 : par. 4), « l'exposition publique de sa propre image est [donc] devenue, même pour des catégories qui y étaient traditionnellement réfractaires, une façon de se grandir. » Ce grandissement se réalise auprès d'une communauté d'abonnés qui peut, si elle est suffisamment grande, consacrer la personne en « personnalité publique ». Mais certains usagers s'amuse également parfois de la superficialité du dispositif, rappelant alors que le domaine public est celui des apparences. C'est le cas lorsqu'ils publicisent deux photos, l'une esthétisée, l'autre non, avec pour légende « *expectation vs reality* ». Mais même dans ce cadre, puisque ces apparitions sont publiques et adressées, que l'intime est transformé pour paraître publiquement, l'on ne quitte jamais, comme ils voudraient bien le faire croire, le domaine des apparences. Ces dispositifs jouent ainsi sur plusieurs dualismes personne/personnage, intimité/apparence, privé/public, tout en relevant tous du domaine public et des apparences.

D'une certaine manière, c'est également sur ces dualismes que joue le genre médiatique du *talk-show* favorisé par l'avènement de la « télévision de l'intimité » (Mehl, 2007). Effaçant les médiations par lesquelles l'acteur se raconte publiquement, le « témoignage de vie » s'y donne à voir comme une révélation de soi : des personnes ordinaires sont projetées sur le devant de la scène pour narrer une histoire sur le registre de la « véracité » et de « l'authenticité » (*ibid.*). Un registre qui place le spectateur dans la position passive du témoin et non du juge (Kaufmann *et al.*, 2019 : par. 24).

⁴²⁵ La philosophe Christine Servais interroge la figuration de l'identité dans l'espace public médiatique. Le récit de soi médiatisé s'inscrit selon elle dans le cadre d'une relation d'interpellations réciproques qui façonne l'identité et appelle à un certain jugement public. L'auteure définit ainsi quatre types de figuration de l'identité dans l'espace public produisant différentes formes d'interpellation et de jugement : le drame, la narration, la récitation et le récit. Elle montre que ces déclinaisons de la figuration de l'identité ne proposent pas les mêmes places et engagements à leurs destinataires ni ne situent sur le même plan éthique et politique. Pour une analyse du récit de soi sur YouTube, voir son article (2019).

⁴²⁶ À l'image des transformations drastiques que prouvent les photographies « avant/après » (perte de poids extraordinaire, coupe de cheveux, gain de muscle, opérations, etc.). Ces photographies cherchent alors à montrer le parcours vers une forme de réussite, tout en invisibilisant les étapes intermédiaires qui ont mené à ce succès.

D'autres dispositifs permettent quant à eux de réduire le rôle social au *self*. *Twitter*, réseau social que nous avons abordé dans nos chapitres précédents, est l'un de ces dispositifs. Il permet à des individus, des institutions ou collectifs de prendre la parole auprès d'un nombre plus ou moins grand d'abonnés. Nous avons soulevé certains des enjeux de ces prises de parole publiques quant au doute généré par l'énonciateur d'un discours et la responsabilité d'un énoncé collectif. Mais c'est également le cas des énoncés individuels. L'on peut ainsi s'interroger sur l'énonciateur des prises de paroles de Donald Trump sur *Twitter*, est-ce le Président des États-Unis qui s'adresse aux Américains ou Donald qui s'exprime et parle à ses abonnés ? Laurence Kaufmann, qui s'est intéressée à la figure sur-singulière de Donald Trump, a bien montré comment celui-ci, en court-circuitant les canaux officiels de communication par son usage de *Twitter*, simulait des conversations « im-médiates » et des rapports « de personne à personne » pour « favorise[r] (...) le registre de l'identité et du proche aux dépens du registre de l'action et de la distanciation » propre à la représentation politique (Kaufmann, 2019 : par. 38). La distance entre le rôle présidentiel et la personne qui l'endosse se voit ainsi volontairement évacuée au profit d'une personnalisation du politique qui s'appuie sur la (fausse) ressemblance avec celui qu'il représente et la loyauté de ses « disciples » (*followers*) (*ibid.* : par. 34-42). Or, comme l'avance la philosophe Julie Allard à la suite d'Hannah Arendt :

« L'hypocrisie naît de la prétention à faire coïncider l'être intime et le paraître aux autres, le moi naturel et la fonction publique. L'hypocrite est celui qui croit être le personnage qu'il joue et qui, dès que son masque apparaît pour ce qu'il est – c'est-à-dire un masque – ne peut que paraître hypocrite (...) ce n'est pas, selon Arendt, le fait de porter un masque qui caractérise l'hypocrisie, mais au contraire la prétention à ne plus en porter. » (Allard, 2011 : 34).

L'on voit bien ce qu'une telle démocratie où l'« authenticité » guide « la conduite des affaires publiques » (*ibid.*) donne actuellement avec Donald Trump qui ne prétend porter aucun artifice et se donne à voir publiquement comme un Américain lambda, tout en faisant du soupçon sa ligne de conduite (que ce soit concernant sa politique migratoire, ou les accusations à répétition dont font l'objet les médias de gauche américains, accusés de produire des *fakes news*). Cela conduit inmanquablement à « l'hypocrisie politique », « le plus inauthentique des semblants [étant] l'exhibition d'une prétendue authenticité, invisible par définition » (Allard citant Tassin, 2011 : 34-35).

Tous ces dispositifs ont en commun de permettre aux individus de maîtriser, peut-être plus que dans le cadre des interactions de co-présence, leur figuration publique. La relation médiatisée

permet ainsi de donner à voir ce qu'ils entendent, et de n'être que peu éprouvés par le jugement qu'autrui porte sur eux. Or, il existe des récits qui jouent sur les mêmes dualismes, mais qui ne laissent plus les individus être maîtres de leur figuration publique et de l'image qu'ils projettent d'eux : ces *je* deviennent des *ils* que l'on cherche à dévoiler publiquement. C'est le cas de la presse écotière qui par ses récits et photographies volées cherche à montrer le véritable visage d'une personnalité publique. Mais c'est également le cas des portraits de presse, comme nous allons l'observer dans notre chapitre suivant. Pour saisir toute l'ampleur de ce phénomène, soit la transformation du *je* en *il*, il nous faut avant toute chose expliciter les deux autres définitions que nous donne le dictionnaire de la notion de personnage.

La fiction

Revenons à la toute première définition que nous offre le CNRTL du terme personnage :

Chacune des personnes incarnées par un acteur ou une actrice dans une œuvre théâtrale ou cinématographique.

- Chacune des personnes qui figurent dans une œuvre littéraire.
- Chacune des personnes représentées dans une œuvre picturale ou sculpturale.

Dans son premier sens, le personnage renvoie à la *fiction* : soit un individu qui feint publiquement d'être une autre personne, tel l'acteur de théâtre, soit une pure fiction, à l'image du personnage littéraire créé de toute pièce. La relation entre la personne (si personne il y a, donc) et le personnage est ainsi médiatisée par l'œuvre (théâtrale, cinématographique ou littéraire) et le processus de fiction qui donne vie à cette œuvre. Dans le cadre de la pièce ou du film, la personne réelle se distingue ainsi clairement du personnage qu'elle joue ; elle endosse les habits d'un personnage le temps d'une représentation. Le processus fictionnel est rarement remis en cause dans ce cadre, bien qu'il puisse être interrompu le temps d'un commentaire : « Qu'il joue mal, on n'y croit pas ! », dira le spectateur désabusé. Cela n'entravera pourtant pas la ratification, par ce même spectateur, de l'existence du personnage malgré la piètre performance de son acteur.

Fiction et représentation

Mais ce processus fictionnel n'est pas l'apanage des œuvres culturelles. Rappelons que c'est par un procédé similaire qu'un représentant (l'acteur) peut prendre, dans la théorie hobbesienne, la parole au nom du groupe ou de l'entité qu'il représente (l'auteur). Ce n'est pas un hasard si

Hobbes (2004 [1668] : 131) ouvre le chapitre qu'il dédie à la représentation politique dans le Léviathan sur la définition que donnaient les Latins du mot *persona*, soit le « masque » porté par les acteurs de théâtre. La philosophe Myriam Revault d'Allonnes pointe ainsi l'importance de la métaphore théâtrale chez le philosophe pour penser la fiction intrinsèque à la représentation et à l'institution du politique. Comme elle l'avance (2016 : 84) :

« Le dispositif théâtral contribue au caractère opératoire de la fiction et arrache de ce fait la représentation à son acception juridique. Surtout, sa capacité créatrice, si paradoxale soit-elle, interdit de réduire la représentation à un simple processus de délégation. La fiction est productive : elle transforme, elle transmue, elle métamorphose la multitude qui devient entité une. »

La représentation politique est ainsi rendue possible par la *fiction* qui non seulement transforme la voix et les mots d'un seul homme en ceux d'une entité, mais donne corps à cette entité qui n'existerait pas sans elle⁴²⁷. Contrairement à la représentation théâtrale, le processus fictionnel de la représentation politique est fragile, ce d'autant plus lorsque la représentation doit s'opérer auprès de différents publics. La fiction est fragile, car elle est abstraite, elle ne se donne à voir que par la voix et la ratification d'un rôle, tandis que les enjeux qu'elle touche s'élèvent sur le plan de la collectivité. Ainsi, la représentation politique repose sur le bon vouloir de ses destinataires à feindre cette fiction comme réalité : l'on doit effectivement considérer les mots et les actions du représentant non comme les siens, mais comme ceux de l'entité qu'il représente. Cet enjeu est d'autant plus important que celui qui ratifie cette représentation est susceptible d'appartenir à l'entité représentée ; il doit alors pouvoir se reconnaître dans les mots qui sont énoncés en son nom (cas du peuple et de son président).

C'est bien parce que celui qui la reçoit peut à tout moment (se) rappeler la dimension fictive de la représentation que le représentant n'est jamais à l'abri d'un possible rabattement de sa parole sur sa personne propre et se voir accusé, une fois *démasqué*, de servir « en réalité » ses propres intérêts. Là où la représentation théâtrale est soumise à l'épreuve du jugement esthétique, soit une épreuve qui ne remet pas en cause la fiction et l'existence du personnage, la représentation politique est quant à elle susceptible d'être soumise à celle de l'intérêt particulier : le représentant joue-t-il effectivement son rôle ou cherche-t-il, sous couvert de son masque d'acteur, à s'autoriser la captation du pouvoir ? C'est bien ce glissement de la représentation au

⁴²⁷ Sur la distinction entre représentation-délégation et représentation-figuration, voir Kaufmann (2019 : par. 21-24).

pouvoir que nous avons observé dans le *New York Times*, ce dernier refusant à Assange sa prétention à représenter un collectif WikiLeaks et donc à endosser le rôle du représentant, et le désignant, en lieu et place, comme l'auteur, l'acteur et le responsable d'un site Internet.

Fiction et récit

C'est également la *fiction* qui permet l'avènement du personnage dans le récit. Paul Ricœur l'a bien montré en s'intéressant à la Poétique aristotélicienne : le récit s'organise autour de « l'art » du Poète « de composer des intrigues » (*muthos*), soit d'agencer des faits qui permettent au récit d'imiter et de représenter (*mimèsis*) une action (1983 : 57-62). Si l'intérêt de la Poétique porte sur l'action – il s'agit de donner matière à la réflexion et à l'exemplarité –, le récit génère des êtres fictionnels dotés d'un rôle, d'un caractère et de qualités qui servent de « supports » à l'action et au « déroulement de l'intrigue » (Glaudes et Reuter, 1998 : 5-18)⁴²⁸. Glaudes et Reuter soulignent ainsi qu'Aristote distingue entre « les actions en régime fictionnel des actions que retrace l'histoire », les premières donnant à voir ce qui est de l'ordre du *vraisemblable*, les secondes retraçant des événements réels (*ibid.* : 6). Le discours de presse semble être pris entre ces deux logiques d'action : il se donne pour objectif dans ses articles d'information la description factuelle d'événements réels tout en ayant recours à une « dimension narrative » importante (Lits, 2009a : par. 3) qui lui permet de mettre en récit des actions et situations sur lesquelles viennent s'indexer des personnages, ceux-ci devenant parfois eux-mêmes l'objet de l'attention médiatique. Le discours journalistique transpose des actions en récit et comble par la fiction un « référent absent » que son lecteur ne peut expérimenter directement (Quéré, 1982). La dimension narrative du discours de presse et sa transposition de l'action au récit l'apparentent ainsi, lui aussi, au registre du *vraisemblable*.

La triple fonction du personnage médiatique : place, rôle et self

Nous avons côtoyé la dimension narrative du récit médiatique tout au long de ce travail. Nous nous sommes ainsi attachée, dans nos chapitres précédents, à montrer comment le *New York Times* et *Le Temps* mettaient en intrigue et « scénarisaient » (Lits, 2001) différents faits, leur offrant une scène sur laquelle se phénoménaliser sous une forme nouvelle. Nous avons également montré comment ces faits s'indexaient aux actions de différents personnages, des

⁴²⁸ Ainsi selon Ricœur : « En poétique, la composition de l'action par le poète régit la qualité éthique des caractères. La subordination du caractère à l'action (...) scelle l'équivalence entre les deux expressions : « représentation d'action » et « agencement des faits ». Si l'accent doit être mis sur l'agencement, alors l'imitation ou la représentation doit l'être d'action plutôt que d'hommes. » (Ricœur : 1983 : 65).

actions que le discours journalistique restituait par le récit. Ainsi, la mise en récit de la controverse politico-juridique américaine et de l'affaire judiciaire suédoise présentait aux lecteurs du *Temps* et du *New York Times* différents personnages liés par des « dispositifs d'action collective » (Widmer, 2000 : 26). Ces personnages se retrouvaient réunis par le récit journalistique au sein de systèmes actanciels particuliers (accusation, dénonciation, controverse) générant différentes places (accusé, dénonciateur, victime et juge) et s'organisant autour de relations définies (conflit, viol, dissension). Dans ce cadre, le personnage renvoie à un actant ; il est le support d'une action qui est restituée par le récit⁴²⁹.

Les personnages du récit journalistique sont également introduits par des catégories qui viennent les présenter aux lecteurs et justifier qu'ils fassent l'objet de leur attention. Ces catégories, on l'a vu, peuvent s'indexer au système de places généré par l'action relatée (la victime, le criminel) ou à un *rôle* lié non à une action, mais à une fonction ou à une activité (porte-parole, Président). La catégorisation qu'opèrent les journalistes lorsqu'ils présentent les individus dont ils parlent, et les activités qu'ils affilient à ces catégories peuvent concentrer des enjeux importants. Ainsi, comme on a pu le voir dans le cadre de la représentation du collectif WikiLeaks, la catégorie de « fondateur » est trop lâche pour imposer d'elle-même une activité et fonction de représentation ; elle se réfère plutôt à l'acte de création, contrairement à celle de « porte-parole ». Mais ces enjeux ne peuvent se comprendre qu'à la lumière d'un détail important : contrairement au poète, les personnages dont parle le discours de presse sont, la plupart du temps, des êtres dotés de parole qui peuvent non seulement déplorer que l'on parle d'eux sans leur consentement, mais aussi faire valoir leur droit à l'auto-catégorisation. C'est ainsi que l'on a pu entendre Assange s'exprimer dans différents médias afin de dénoncer la place dans laquelle l'avaient projeté les allégations d'ordre sexuel énoncées contre lui (niveau action), préciser le rôle qu'il jouait au sein de WikiLeaks (niveau rôle et activité), ou encore critiquer le portrait qu'avaient réalisé deux journalistes du *New York Times* de sa personnalité (niveau *self*).

Outre les insérer dans des relations particulières et relater leurs actions, mais aussi calibrer leur parole par des catégorisations particulières qui les introduisent aux lecteurs, ces récits attribuent

⁴²⁹ Les places que font émerger ces dispositifs d'actions collectives transposées par le récit ne sont cependant pas nécessairement énoncées de manière explicite dans le discours journalistique au travers des catégories correspondantes. On a ainsi vu que, si les allégations d'ordre sexuel contre Assange lui attribuaient de fait la place de l'*accusé*, il n'était jamais explicitement catégorisé comme tel dans le discours journalistique. Il est donc nécessaire de distinguer analytiquement ces deux niveaux.

plus ou moins subtilement des intentions et traits de caractère à leurs personnages, dépossédés de la possibilité de projeter l'image d'eux qu'ils souhaitent. Le récit fait alors usage de catégories qui ne sont plus indexées à des places ou à des rôles, mais au *self* des individus dont ils parlent. C'est le cas lorsque le portrait s'invite dans l'actualité par « la personnalisation de l'information [qui] s'opère autour de personnages exceptionnels et figés dans une image, qui résumant l'événement » (Laborde-Milaa, 1998 : 74). C'est le cas également lorsque le récit journalistique donne de l'épaisseur à ses personnages dans ses articles d'information⁴³⁰. Cette épaisseur sert alors à restituer une ambiance, ou à mieux décrire l'action en cours, ainsi qu'à garantir « un effet de vérité » (*ibid.* : 81). Mais c'est également le cas lorsque le récit fait usage de catégories qui décrédibilisent une prise de parole. Nous avons ainsi montré comment le journal suisse *Le Temps* mettait en doute les allégations d'ordre sexuel portées contre Assange en générant des catégories indexées au *self* des deux femmes ayant témoigné contre lui et de la procureure chargée du dossier.

Enfin, il existe des articles qui visent précisément à constituer l'ethos des personnages qu'ils figurent dans leurs récits, dans le but de dépeindre une certaine image d'eux. Ces articles assument dès lors entièrement le genre « portraitique » et c'est dans ce cadre moins les actions que la biographie ou la psychologie de l'individu qui intéressent les journalistes, soit la

⁴³⁰ Par exemple : « En entrant dans la salle de presse bondée du Club suisse de la presse, Julian Assange, cheveux blonds, teint blafard, paraît traqué, ailleurs. Escorté par des gardes du corps, il enlève d'un geste décidé ses lunettes de soleil. Sa voix, grave, reste bien posée malgré le crépitement des flashes. Jeudi, le patron du site WikiLeaks, qui a publié récemment près de 400'000 documents confidentiels de l'armée américaine sur la guerre en Irak et plus tôt près de 70'000 autres sur la guerre en Afghanistan, était invité par une ONG, l'Institut international pour la paix, la justice et les droits de l'homme, basée à Genève et Fribourg (lire ci-dessous) », *Le Temps*, « Le patron de WikiLeaks fustige le Pentagone », rubrique « Monde », 04.11.2010. Ou encore : « Le fondateur du site WikiLeaks, arbore un air serein mardi quand il se présente devant la justice à Londres, malgré la traque de vingt jours dont il vient de faire l'objet et la tempête médiatique qu'il a déclenchée (chapeau) En chemise blanche et costume bleu, sans cravate, celui qui fait figure d'ennemi public numéro un depuis que son site a commencé à dévoiler les secrets de la diplomatie américaine, sort tranquillement d'une des cellules du palais de justice de Westminster pour se rendre dans la salle d'audience flanqué de trois policiers. L'Australien blond et mince embrasse du regard les dizaines de journalistes massés à proximité et adresse même un salut à certains. Il prend ensuite la parole pour décliner calmement son identité et sa date de naissance, le 3 juillet 1971. Mais il oublie vite sa réserve pour lancer au juge qui lui demande son adresse : « c'est pour de la correspondance ou pour autre chose ? » Et n'hésite pas à donner une boîte postale en Australie... », *Le Temps*, « Julian Assange, maître de lui devant la justice », reprise AFP, rubrique « Monde », 08.12.2010. À noter que le titre donne l'impression qu'Assange maîtrise sa figuration publique. Si c'est le cas devant la justice, ça ne l'est pas dans le journal qui maîtrise la façon dont il le fait figurer dans son récit. En effet, le *New York Times* restitue ce même événement de façon sensiblement différente : « Mr. Assange, in a dark blue suit and flanked by two uniformed security officials, was characteristically defiant in court. When he was arrested Tuesday morning, the hearing was told, he refused requests that he submit to a photograph, a DNA swab and fingerprinting, standard procedures for all those arrested in Britain. In court, proceedings were interrupted when, having confirmed his name and date of birth, he refused to give a current address, giving first a post office box, then an address in Parkville in the Australian state of Victoria, where he lived before adopting a nomadic lifestyle since founding WikiLeaks in 2006. », *New York Times*, « *British Court Denies Bail to Assange* », rubrique « Europe », 07.12.2010. Ainsi, l'« oubli de sa réserve » dans *Le Temps* se transforme dans les mots du *New York Times* en « une attitude provocatrice ».

révélation de la personne qui se cache derrière le personnage et qui explique ses actions. Ce sont sur ces récits et leur fonction que nous porterons notre regard dans le prochain chapitre. Nous nous intéresserons ainsi aux catégories qui s'énoncent directement à l'endroit du *self* d'Assange afin de porter un jugement moral sur lui et nous analyserons le processus de *personnagisation* qu'elles amorcent, soit la façon dont elles transforment un être parlant en *je* en un objet de discours en *il* révoqué de la sphère d'allocution. Mais avant cela, il revient de considérer le troisième grand axe que dessine la définition que nous offre le dictionnaire de la notion de personnage, pour mieux comprendre comment des individus ordinaires en viennent à faire l'objet d'une attention si importante que l'on cherche à réaliser d'eux des portraits.

La singularité

Nous voici arrivés au dernier axe que trace la définition du dictionnaire du mot « personnage » :

Personne qui se distingue.

- Personne considérée dans son rang social. (...) Personne qui a pris rang dans l'histoire en raison de son action et de sa notoriété.
- Personne qui attire l'attention par son comportement, par son apparence, par ce qui lui est arrivé.
 - Personne qui se distingue et qui s'attire l'admiration ou l'estime.
 - Personne qui se distingue par une apparence, un comportement singulier ou critiquable.

Cette définition a trait à la *singularité*, au sens que lui confère Laurence Kaufmann (2019 : par. 6), soit à « la conquête, le résultat temporaire et fragile d'un processus social et politique de différenciation et de distinction »⁴³¹. Cette distinction peut, selon le dictionnaire, être causée

⁴³¹ Parmi les racines anciennes de l'intérêt pour la singularité, l'on peut s'attarder sur les travaux du sociologue allemand G. Simmel qui analyse des phénomènes aussi modestes que l'aperception mutuelle et pense l'individu en ce qu'il porte à la fois de singulier, de propre, et d'immédiatement partageable avec autrui. Dans cette entreprise, l'œil et le regard occupent une fonction primordiale puisque, comme l'avance Simmel (1999 [1908] : 631) : « Le regard dans les yeux d'autrui ne sert pas seulement à moi, à le reconnaître, mais aussi à lui à me reconnaître ; sur la ligne qui relie les deux visages, le regard transporte à autrui ma personnalité propre, mon humeur propre, mon impulsion propre. » Il s'intéresse également à ce qui peut troubler cette aperception mutuelle, en détaillant le rapport qui lie les individus d'un groupe à celui qui les rejoint par après, en interrogeant « la forme sociologique de l'étranger » (2009 [1908] : 53). Alors que le rapport *organique* qui unit les membres d'un groupe se fonde sur une « communauté de différences spécifiques et non de traits purement généraux », le lien qui relie ces individus à l'« être fondamentalement mobile » qu'est l'étranger s'appuie, lui, sur le partage de « caractéristiques plus générales », et laisse de côté la perception de ses « caractéristiques individuelles » (*ibid.* : 55, 56, 59). Cette absence de perception des caractéristiques individuelles fait dire à des auteurs comme J. Stavo-Debaugue que Simmel ne se montre guère optimiste quant à la reconnaissance par autrui de l'individualité de l'étranger : « Aux yeux de ses vis-à-vis, [l'étranger de Simmel] paraît interchangeable avec autrui, les expressions de sa nature ne se distinguent pas de celles de tous les autres étrangers qui partagent ses traits. Interchangeable et indistinct, ainsi apparaît l'étranger. La prégnance sensible et l'évidence perceptive du type par lequel il est saisi font fatalement

par différents éléments, qu'il prend garde à distinguer : le rang social, les actions ou la notoriété de la personne (a) ; les particularités individuelles (comportement, apparence ou histoire) de la personne (b). C'est sous cette dernière caractéristique que le dictionnaire introduit le jugement d'autrui (admiration et estime ou critique). Or, on a vu que celui-ci émergeait dans presque l'ensemble des définitions que propose le dictionnaire du terme, le personnage étant personnage précisément parce que son existence en tant que telle est conditionnée à ses apparitions publiques et donc aux regards et jugements d'autrui. Analysons ces deux types de singularité, soit celle qui a trait à la grandeur et celle qui renvoie à la particularité, en débutant par la seconde.

De la particularité...

Dans ces deux définitions, la personne devient un personnage par la médiation du jugement qu'autrui porte sur elle grâce à sa figuration sur une scène publique, ce que relève le verbe « attirer l'attention ». Cette scène n'est pas nécessairement médiatique. Elle peut aussi être locale et s'adresser au quidam : la rue peut, par exemple, consacrer un individu en un personnage lorsque celui-ci s'autorise un comportement ou un style vestimentaire remarqué et entraîner des commentaires tels que « Quel sacré personnage ! »⁴³². Le passant-personnage est *public* dans la mesure où il « survient » dans l'espace public, et y apparaît ensuite, en cela que son « allure » est notable et « destinée à être vue » (Arendt, 1981 : 45) comme une particularité susceptible de briser « l'inattention civile », soit l'acceptation de « l'étrangeté mutuelle » et « la suspension du jugement » propres aux interactions entre passants (Stavo-Debauge, 2003 : 351, 2017 : 267 ; Quéré et Brezger, 1992 ; Kaufmann, 2019 : par. 10). Cette singularité générée par la particularité peut ainsi amener autrui à lui adresser un regard interrogateur au sein d'une « attention focalisée » (Quéré et Brezger, *ibid.*), voire à la ressaisir sous une « figuration catégoriale » particulière (Stavo-Debauge, *ibid.*)⁴³³. Le passant-personnage est celui qui joue

écran à la reconnaissance de la nature propre de son individualité. » (Stavo-Debauge, 2017 : 77). Simmel s'intéresse également à des phénomènes qui peuvent sembler *a priori* plus anodins, telles « la forme esthétique » et « l'extension » de la personnalité que constitue la parure (1998 [1908] : 80) ou l'affirmation de soi du citoyen (2009 [1903] : 73-75). Ces travaux possèdent une importance particulière relativement à l'appréhension de la singularité telle que la définit L. Kaufmann ; ils constituent en effet une première tentative d'analyse des conditions d'expression de la singularité de l'individu, du besoin qu'il a de « se distinguer aux yeux des autres » (1998 [1908] : 79), et de sa lutte pour « devenir-remarquable » dans des lieux où la reconnaissance et la « m[ise] en valeur de sa personnalité » sont rendues difficiles (2009 [1903] : 73-74).

⁴³² Ce commentaire peut aussi être celui que formulent deux personnes au regard d'une troisième, qu'ils connaissent mutuellement, généralement pour moquer son comportement.

⁴³³ Le commentaire, tout comme la « figuration catégoriale » ne sont pas nécessaires à la reconnaissance du caractère étranger de l'allure du personnage, s'ils interviennent, ce n'est que dans un second temps (Stavo-Debauge, 2017). Cela ne signifie pas, en revanche, que le passant ne dispose pas d'un ensemble de catégorisations prêtes à l'emploi avant même d'avoir croisé quelqu'un sur son chemin : une personne qui rentre seule la nuit peut

volontairement sur l'image qu'il projette de lui dans l'espace public, ou celui qui ne maîtrise pas les apparences qu'il donne en public⁴³⁴.

Cet exemple relève de la seconde définition du dictionnaire : la singularité n'est pas celle qui émerge de la grandeur, mais celle qui relève de la particularité qui surprend et qui, par sa figuration sur une scène publique locale, soit de co-présence, autorise le jugement :

« (...) s'engager dans l'espace public c'est se rendre observable à un public dont on ne sait pas de qui il est composé, ni comment au juste il interprète ce qu'il voit. Ce public n'est d'ailleurs pas seulement spectateur ; il est aussi capable de jugement ; et il participe, par son travail de réception, à la mise en intrigue des actions et des personnages qui apparaissent sur la scène. » (Quéré et Brezger, 1992 : 90)

La consécration de la personne en personnage s'indexe ainsi ici sur la visibilité et l'observabilité d'un comportement ou d'une apparence qui attirent l'attention et le jugement, et parfois même le commentaire. Toutefois, si les conditions le permettent, ce passant-personnage peut toujours acquérir une première forme de notoriété locale. C'est ainsi que certaines villes ont leurs personnages, des individus ni admirés, ni forcément critiqués, mais individués bien souvent sous une certaine catégorie d'appartenance reflétant leur particularité. L'on ne dira pas, en revanche, de ces personnages qu'ils sont des personnalités publiques, ce terme étant réservé, comme nous le verrons ci-après, au régime médiatique et à une singularité qui s'indexe sur la grandeur.

... à la célébrité

D'autres scènes de co-présence, mais cette fois-ci au public préconstitué, sont susceptibles de faire apparaître publiquement le personnage singulier, à l'image des performances artistiques. Ce n'est pas ici la particularité étrange et inattendue du passant-personnage dont il s'agit, mais la particularité domestiquée et prévisible que l'on attend avec impatience et souvent adoration : l'artiste endosse la peau de son personnage, plus ou moins revendiqué et reconnu, pour réaliser sa performance artistique. Cela n'empêche toutefois pas l'effet de surprise, si le personnage est

s'attendre, par exemple, à rencontrer un « agresseur » sur son chemin sans pour autant qu'elle en fasse effectivement l'expérience. Sur une remise en question de l'inattention civile comme le propre des interactions entre passants et sur la dimension politique des échanges civils, voir Gayet-Viaud (2011).

⁴³⁴ Par exemple, l'attention provoquée par une différence notable non maîtrisable comme un handicap ou une addiction qui marque le corps et qu'il est difficile de cacher.

attendu, l'on ne sait pas toujours sous quelle forme il se présentera : qui chantera sur scène, Lady Gaga ou Jo Calderone, son « double masculin » qui figure parmi ses nombreux alter ego ?

L'alter ego : personnage fictif personnel

Certains artistes peuvent jouer avec leur image publique en troublant la distinction entre les personnages fictifs qu'ils incarnent publiquement lors de performances et leur personne propre. À la différence du personnage fictif de théâtre qui se distingue clairement de l'acteur qui le joue, ces personnages ont ainsi cela de particulier qu'ils s'affichent à la fois comme fiction et comme réalité. Reprenons le cas de Lady Gaga, qui va nous occuper dans les quelques pages qui suivent. Comme de nombreux autres artistes du spectacle, la chanteuse Stefani Germanotta joue sur scène un rôle, elle endosse les habits de son personnage et son nom de scène, Lady Gaga, pour réaliser sa performance. C'est également sous ce nom de scène, qui l'a rendue célèbre et par lequel elle se fait reconnaître qu'elle donne des interviews, se présente sur Internet, bref, apparaît publiquement⁴³⁵. Mais de plusieurs façons, elle joue sur la limite fine qui sépare sa personne privée de son personnage public, faisant miroiter que celui-ci ne peut être rabattu uniquement sur un rôle professionnel, à l'image de l'acteur de théâtre qui, une fois ses habits de scènes ôtés, redevient celui qu'il est au quotidien. La chanteuse laisse ses spectateurs penser que celle qu'elle est au quotidien n'est pas Stefani Germanotta, mais bien Lady Gaga : son personnage vient s'inscrire dans son identité. Ayant percé également dans le milieu du cinéma, c'est aussi sous ce nom, dans les génériques de fin, qu'elle est présentée, comme si son nom de scène avait remplacé son nom propre.

Mais la chanteuse pousse ce jeu à son paroxysme : ce n'est pas uniquement Lady Gaga qu'elle joue sur scène et dans ses prises de parole publiques, ce sont aussi différents alter ego (Jo Calderone, Yüyi the Mermaid, Mary Jane Holland, entre autres)⁴³⁶. Telles des poupées russes

⁴³⁵ Pour une sociologie du nom propre et une pragmatique de la reconnaissance, voir Malbois (2019).

⁴³⁶ Si le terme alter ego est d'abord utilisé pour rendre compte d'un phénomène politique proche de celui de la représentation, soit une personne chargée d'agir au nom d'autrui qui lui a accordé sa confiance et légué ses pleins pouvoirs (<https://www.cnrtl.fr/definition/alter%20ego>), son basculement dans le langage courant vient alors désigner le double fictif d'un individu, qu'il soit issu d'une personnalité fragmentée ou schizophrénique, d'une double vie cachée volontairement ou du jeu de l'artiste. L'on peut comprendre ce basculement par la réappropriation du terme dans le champ de la psychologie, notamment au sein de la *Self psychology* qui vient définir par le concept d'*alter ego transference* développé par le psychanalyste Heinz Kohut, le sentiment de proximité et similarité que ressent le patient envers son psychothérapeute dans le cadre de la relation thérapeutique (<https://dictionary.apa.org/twinship-transference>). Mais on peut le comprendre aussi grâce au cinéma, et à l'image qu'il projette des troubles dissociatifs de l'identité. Bien qu'ils désignent deux phénomènes distincts, et que le terme d'alter ego ne soit pas employé dans le cadre de cette pathologie, ces troubles ont pour effet de créer chez la personne qui en souffre plusieurs « identités ou états de personnalités distinctes et concomitantes » (Damsa *et al.* citant le DSM-IV, 2006 ; par. 2). Enfin, ce basculement est aussi le fait des études littéraires, lorsque celles-ci

qui s'emboîtent, l'on ne sait plus si ces alter ego sont ceux de Lady Gaga ou ceux de Stefani Germanotta. Par leur création, la chanteuse a su créer un véritable monde alternatif au sein duquel vivent non seulement ses personnages, mais aussi ses fans, qui ont trouvé sous l'appellation *Little Monsters* par laquelle elle les a baptisés une nouvelle identité collective⁴³⁷. Mais ces personnages ne servent pas uniquement le spectacle ou le fantasme. Ils s'invitent également hors de la scène artistique afin d'interroger des sujets d'actualité ; elle les a dotés d'une histoire, d'un rôle social et d'un *self* particuliers, au sens que nous avons observé précédemment. Certains de ces alter ego ont différentes fonctions, dont le militantisme. Tel est le cas du personnage hypermasculin Jo Calderone, qui apparaît d'abord dans la version japonaise du magazine de mode *Vogue* qui raconte sa supposée biographie, instruit sur son *self* et le présente dans le rôle de l'amant de Lady Gaga. Celui-ci, confronté à l'hyperféminité du personnage Lady Gaga, lui permet alors de « performer le genre » afin d'« accentuer la nature construite de l'hétérosexualité et du désir » (Davisson, 2013 : 74).

Paradoxalement, le personnage masculin qu'endosse Lady Gaga permet aussi à sa personne privée, Stefani Germanotta, de se révéler par lui :

« The performer said that with this new identity came a permissiveness: "I felt permission through him to confess things about myself as a woman, things I would normally keep hidden. In a way, it seemed that he could get away with a lot more than I can. He talked about his feelings, wore Brooks Brothers, smoked Marlboro Lights, drank beer on stage, and talked about what I refuse to discuss publicly: my relationships." » (ibid. : 75)

Cette rhétorique de la révélation et de la confession est souvent utilisée par les artistes eux-mêmes, lors d'interviews, pour faire réapparaître publiquement la personne qui se cache derrière le personnage, faisant ressurgir l'intime dans le domaine des apparences. C'est bien ce que réalise Lady Gaga dans cette interview lorsqu'elle attribue à son alter ego la capacité de lui avoir permis de réaliser et de dire des choses qu'elle n'aurait pu faire sans lui, des choses qui touchent à son intimité, soit à celle qu'elle est dans le cadre privé⁴³⁸. Bien entendu, en se figurant

cherchent à identifier la figuration de l'écrivain à travers ses personnages et à mesurer son investissement personnel dans ses alter ego. Ces derniers, pour les critiques littéraires, fournissent un éclairage précieux sur la personne et l'expérience de l'écrivain, mais aussi sur les conditions et le contexte plus général de son écriture (Bizek-Tatara, 2015), rejoignant ainsi les réflexions développées par Jérôme Meizoz (2002, 2007) autour de la notion de « posture ».

⁴³⁷ Cette identité collective a donné naissance à une communauté d'appartenance au sein de laquelle les fans s'expriment, que ce soit durant les concerts de l'artiste ou sur la plateforme qu'elle a fondée pour eux sur Internet : LittleMonsters.com.

⁴³⁸ C'est aussi à un tel jeu que se prêtent certains acteurs lorsqu'ils rendent hommage publiquement, parfois à la deuxième personne du singulier, au personnage qu'ils ont incarné à l'écran, souvent pendant plusieurs années, en

dans des dispositifs médiatiques sur le registre de l'intime, que ce soit dans cette interview ou ailleurs, Lady Gaga n'échappe pas au domaine des apparences. La notion d'alter ego, dont la traduction littérale est « autre moi », rend ainsi compte, ici, du jeu auquel se prêtent *publiquement* certains individus : celui de brouiller la frontière fine qui sépare leur personne propre et les personnages qu'ils incarnent⁴³⁹.

La visibilité médiatique ou la consécration de la personne en personnage *public*

Si Lady Gaga peut s'amuser à troubler la délimitation de son *self*, c'est parce que ce jeu se performe devant des spectateurs qui se laissent, précisément, prendre au jeu, et parce qu'elle sait que, pour certains d'entre eux, la détermination de sa véritable personne est un (en)jeu. En d'autres termes, c'est parce qu'elle est un personnage public, ou dans les mots de la sociologue N. Heinich (2011), une « personnalité publique », qui attire l'attention, souvent l'admiration et la curiosité, qu'elle trouve facilement un public qui se prête à ses excentricités et qui cherche à en savoir plus sur elle. Contrairement au passant-personnage dont la singularité reposait sur la particularité, la singularité du personnage public s'indexe sur la notoriété et la grandeur acquises par la circulation de son image dans l'espace public médiatique, visibilité qui génère son « aura » et son exceptionnalité (*ibid.* : 87, 92)⁴⁴⁰. Ainsi, pour N. Heinich, le développement de nouvelles techniques de l'image s'est accompagné d'une transformation de la singularité et d'une nouvelle « présentification des êtres par la médiation d'images » : la singularité ne reposerait plus sur le nom et la renommée, le mérite ou l'excellence du grand homme, mais principalement sur la *visibilité* médiatique engendrant un « culte des vedettes » et une dissymétrie entre « celui qui est vu et ceux qui voient, celui qui est identifié et ceux qui

faisant part de l'expérience introspective qu'ils ont vécue grâce à lui. C'est ainsi que l'actrice Sophie Turner, qui a incarné le personnage de Sansa Stark dans la série *Game of Thrones* pendant 10 ans, dit adieu à son personnage sur Instagram : « Sansa, Thank you for teaching me resilience, bravery and what true strength really is. Thank you teaching me to be kind and patient and to lead with love. I grew up with you. I fell in love with you at 13 and now 10 years on.. at 23 I leave you behind, but I will never leave behind what you've taught me. (...) » (https://www.instagram.com/p/BxqDYrBh3ft/?utm_source=ig_embed).

⁴³⁹ C'est à un jeu similaire, mais cette fois inversé, auquel se prête la chanteuse dans son cinquième album, intitulé *Joanne*. La chanson homonyme est alors dédiée à sa tante défunte, qu'elle n'a pas connue, et qui s'appelait ainsi. Mais *Joanne* est également le deuxième prénom de la chanteuse. La pochette du CD joue visuellement sur cette ambiguïté, montrant la jeune femme, peu maquillée et non déguisée, arborant simplement un chapeau rose pâle sous les mots *Lady Gaga / Joanne*. La mise en scène scripturale confronte et confond ainsi la personne et son personnage. Si le premier nom renvoie au nom de l'artiste et le second au titre de l'album, pris ensemble ils forment une nouvelle unité sémiotique qui signifie « Lady Gaga est Joanne » ou « Lady Gaga montre Joanne », présentant les deux noms au-dessus du même visage, et permettant ainsi de voir en eux les deux facettes de la même personne. Plus généralement, l'épure visuelle de la pochette entre en contraste avec les nombreux artifices que la chanteuse arbore généralement sur scène, laissant percevoir en ce CD un album plus intime.

⁴⁴⁰ L'historien Antoine Lilti (2015) attribue le début de la célébrité des figures publiques telle que nous la connaissons actuellement au 18^e siècle avec l'instauration d'un public et la constitution d'une sphère privée. La célébrité est selon lui une forme de notoriété distincte de la gloire. À ce sujet, voir également Lilti (2014).

identifient, celui qui est reconnu et ceux qui reconnaissent » (Heinich, 2013 : par. 3-8). Lorsque cette visibilité se justifie par un élément qui la précède (nom, performance, talent), elle est alors une « valeur ajoutée ». Mais la visibilité peut aussi être une « valeur endogène », c'est-à-dire le processus, la condition et le résultat de son propre auto-engendrement (*ibid.* : par. 16). C'est notamment le cas des individus devenus des personnages publics grâce à leur mise en visibilité et autopromotion sur Internet sans que cette visibilité ne soit justifiée par autre chose que leurs apparitions publiques⁴⁴¹.

Mais le concept de visibilité en tant que tel ne nous dit que peu de choses s'il n'est pas pensé avec le principe de publicité qui lui est intrinsèque. C'est parce que la visibilité est liée à une scène qui l'adresse à un public à même d'émettre un jugement, qu'il prenne la forme de l'admiration ou de la critique, qu'elle autorise la transformation d'un individu en un véritable personnage public :

« En passant de l'ordinaire à l'extraordinaire, du nom au re-nom, du petit au grand singulier, la publicité « dyadique » minimale qui reposait sur la coprésence de deux acteurs fait place de facto à la publicité « triadique » d'une performance qui s'accomplit « sous le regard ou en référence à un tiers » (Cardon, Heurtin & Lemieux, 1995). Ce tiers, c'est bien entendu le public imaginé, celui que le grand singulier interpelle et qu'il contribue à faire advenir à l'existence par ses multiples apparitions, mais aussi le public réel de spectateurs qui lui répond par ses critiques, ses célébrations ou ses acclamations. » (Kaufmann et al., 2019 : par. 24)

La visibilité et la publicité qui consacrent un individu ordinaire en un personnage public le projettent alors dans un nouveau corps qui ne lui appartient plus en propre, mais qui est tout entier à son public, celui de la star. C'est ainsi, selon Nathalie Heinich, que l'acteur de cinéma dispose de trois corps : « (...) le corps réel de sa personne, à l'égal de n'importe quel humain ; le corps symbolique de la star, qui n'existe que grâce à ses représentations, fixées sur les supports cinématographiques et photographiques ; et le corps imaginaire des personnages de fiction qu'il incarne. » (2011 : 79-80)⁴⁴².

⁴⁴¹ À partir d'une relecture des travaux d'Hannah Arendt sur la question de l'*apparence* et de son implication dans la constitution du domaine public, Olivier Voirol (2015) inscrit les enjeux liés à la visibilité médiatique dans la reconfiguration des modalités de l'action collective à l'époque contemporaine. Adoptant une posture critique, il dénonce les médias comme des instances qui régulent la dynamique de l'apparaître en public en la contraignant et en la limitant, faisant émerger des luttes pour l'accès à la visibilité (Voirol, 2015 : 6).

⁴⁴² Alors que N. Heinich confère au seul acteur de cinéma le pouvoir d'avoir trois corps, nous avons vu que Lady Gaga comptabilisait à elle seule pas moins de cinq corps : celui de sa personne civile, Stefani Joanne Angelina Germanotta ; celui de la star mondialement reconnue qu'elle est devenue, Lady Gaga, et dont l'image circule dans l'espace public médiatique sous différentes formes « sémiotisées » (*ibid.*) ; ceux des personnages fictifs que sa

La dissymétrie entre celui qui est perçu et ceux qui le perçoivent, dissymétrie qui rend une personne extra-ordinaire et l'érige en singularité, génère, selon Heinich, chez ceux qui assistent de loin à la mise en visibilité de sa grandeur, un « besoin de rapprochement » et une recherche d'authenticité :

« (...) avec la conscience de la distance référentielle instaurée par la médiatisation, et aggravée par la distance sociale créée par la singularisation, apparaît chez le consommateur de ces images l'aspiration à une proximité, voire une intimité avec les vedettes. Leur vie privée en vient à attirer la curiosité, non tant pour son intérêt intrinsèque (...), mais du simple fait qu'elle appartient à un personnage public, au-delà duquel existe forcément quelque chose, et quelque chose qui mérite d'y aller voir puisque, a priori, on n'y a pas accès. (...) Authenticité : c'est bien là, semble-t-il, le maître mot de ce qui est l'œuvre dans ces épiphanies laïques, qui confrontent la réalité de la personne – lestée des personnages incarnés par l'acteur au gré de ses différents rôles – à la somme de ses représentations sémiotiques à l'état de personnalité. Est-elle bien, dans la réalité, semblable à ses images ? Celles-ci sont-elles bien conformes à ce qu'elle est en vrai ? Y a-t-il donc bien – conformément à toute exigence d'authenticité – continuité entre l'être perçu et l'être réel, entre l'état actuel et l'état d'origine, entre l'apparence et l'essence ? » (Heinich, 2011 : 88, 99).

L'enjeu du rapprochement et de l'authenticité est particulièrement fort chez les fans d'une vedette. C'est bien parce qu'ils ont l'impression de connaître la *personne* de leur idole, et non son *personnage public*, qu'émerge un sentiment de rapprochement et d'intimité. Or, ce sentiment est bien médiatisé par les formes sémiotiques par lesquelles circulent son image et son nom, formes qui consacrent un individu ordinaire en une star extraordinaire. Ces discours et ces images peuvent être ceux que donne à voir la vedette elle-même par le recours à différents dispositifs (interview, réseaux sociaux, etc.) ou ceux qui sont générés à son insu sans qu'elle n'en maîtrise plus le contenu (portrait, récit *people*, page Wikipédia, etc.). Ainsi, il s'agit non

nouvelle carrière cinématographique lui permet d'incarner ; ceux des multiples personnages qu'elle joue sur scène, et parfois hors de celle-ci, ses alter ego. Enfin, à ces corps s'ajoute celui de l'icône qu'elle est devenue, notamment auprès de la communauté gay (Maté, 2013). Ces corps, à part le premier, se présentent publiquement sous le nom de scène Lady Gaga, qui, comme le note Jérôme Meizoz au sujet de Houellebecq, « condense à lui seul tous les traits, actes et propos de son porteur », et fonctionne tout à la fois comme un label et comme une « marque » de fabrique (2019 : par. 29-31). Nous arrêterons ici notre petite digression sur Lady Gaga, personnage que nous ne connaissons finalement que bien peu, mais qui illustre bien, il nous semble, les différentes facettes de la notion de personnage. Notons encore pour conclure que l'artiste rejoue la polysémie du terme personnage par certains de ses titres. Ainsi, dans la chanson « Born This Way », issue de l'album du même nom, Lady Gaga mélange discursivement les différents corps qu'elle endosse ; celui de la superstar, celui de la personne réelle, celui du personnage qu'elle incarne, celui de l'icône et celui de la militante. Dans cette chanson, le personnage Lady Gaga appelle ses destinataires à accepter qui ils sont (personne), tout en les projetant, à son image, comme des superstars (« on naît superstar »). Ce faisant, elle tente de réduire l'asymétrie pourtant manifeste qui réside dans la relation qui l'unit à ses admirateurs.

seulement de constater l'existence de ces formes sémiotiques, mais d'en analyser les rouages : sous quelle forme et par quels procédés discursifs et monstatifs font-elles apparaître la vedette ? Que cherchent-elles à montrer ? Comment alimentent-elles le corps symbolique de la star et simultanément l'imaginaire collectif qui l'accompagne ? Comment feignent-elles la réduction de la distance entre le « grand singulier », celui devenu « personnalité publique » et les « acteurs ordinaires » (Kaufmann, 2019) ? Quelle expérience médiatique proposent-elles à leur destinataire ?

Ces questions sont d'autant plus importantes que lorsque ces formes sémiotiques ne sont plus du tout maîtrisées par les acteurs qu'elles mettent en scène, elles peuvent participer de leur aliénation :

« (...) lorsque la figure tend à devenir autonome, elle perd la relation indicielle avec la corporéité qu'elle est censée mettre en forme et devient synonyme de dépossession ou d'aliénation. C'est bien (...) une telle aliénation qui menace les personnalités publiques dont les figures s'autonomisent et entrent dans des circuits sémiotiques qui les transforment en objets de discours. » (Kaufmann et al., 2019 : par. 22).

Julian Assange n'est pas une vedette comme pourrait l'être Lady Gaga, mais il en partage pourtant certaines caractéristiques. Comme elle, il est bien devenu, au fil des années et de ses apparitions médiatiques, un personnage public dont l'image s'est mise à circuler au sein de différents supports médiatiques sans qu'il ne maîtrise plus sa figuration publique. Il est, lui aussi, devenu l'objet de nombreux récits qui visent à mieux discerner sa personne, son histoire, ses défauts et ses actions. Ces récits ont participé à sa notoriété sans que celle-ci soit nécessairement positive. C'est bien à l'autonomisation de la figure d'Assange par le discours médiatique, soit le moment où celui-ci est dépossédé de son nom et de la possibilité de dire *je* par un récit qui figure son identité publique d'une façon particulière, que nous allons nous intéresser dès à présent⁴⁴³.

⁴⁴³ L'on reprendra ici la définition que donne la sociologue Fabienne Malbois de l'identité publique : « L'identité publique [qui] cherche à décrire la spécificité des présentations de soi qui se phénoménalisent dans l'espace public (...) Par « identité publique », il faut alors entendre la mise en forme, *en public*, de marqueurs de singularité tels que le nom propre, le visage et plus généralement le corps, voire une biographie, mais également de marqueurs génériques tels que l'appartenance à une ou plusieurs catégories sociales, autant de noms communs que des individus peuvent partager ou qui peuvent les départager. » Définition en ligne du Publictionnaire : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/identite-publique/>.

13. DES IMAGES ET DES MOTS : PORTRAITS D'ASSANGE

Les processus qui mènent un journal à accorder une place particulière à un personnage public ne se réduisent pas à un phénomène de *peopolisation* qui aurait trait au mercantilisme médiatique. Ils n'impliquent pas *ipso facto* l'appauvrissement et la dépolitisation de la sphère publique (Habermas, 1992 [1962]) par la constitution d'un public voyeuriste⁴⁴⁴. Au contraire, la visibilité de personnages publics constitue bien souvent l'un des ressorts par lesquels les médias interpellent politiquement les citoyens et thématisent ainsi des enjeux publics. L'analyse de la figuration publique des individus dans l'espace public médiatique (leur modalité d'apparition, les valeurs qui leur sont associées, les traits de caractère qui leur sont attribués) donne ainsi des prises fécondes à l'analyse de questions éminemment sociologiques qui invitent à « saisir l'espace public (...) sous l'aspect de sa phénoménalité » (Quéré, 1992 : 76) et de son « accessibilité sensorielle » (*sensory access*) et « sémiotique » (Adut, 2012 : 238).

L'apparition dans la sphère médiatique de ces personnages peut ainsi manifester une valence *positive*, et donner prise, par exemple, au ressaisissement du singulier par un ensemble de valeurs qu'il se voit attribuer voire incarner. Tel est le cas de l'inconnu qui devient soudain l'emblème d'un événement ou d'une lutte le dépassant. Mais cette apparition peut aussi revêtir une valence *négative*, comme lorsqu'elle prend la forme du scandale médiatique. Si dans le premier cas, l'individu sans nom acquiert une identité publique par le processus même de médiatisation, le deuxième exemple suggère que le scandale médiatique touche des individus qui, parce qu'ils sont déjà des personnages connus et reconnus, peuvent faire l'objet d'une « cérémonie de dégradation de statut » publique (Garfinkel, 1956).

Dans notre cas, la mise en visibilité médiatique d'Assange s'est accompagnée de l'écrasement du *nous* initialement conçu par WikiLeaks en un *il* qui s'est mis à parler et qui est finalement devenu l'objet du discours et de l'attention médiatiques. Mais cet écrasement n'est pas nécessairement synonyme d'un anéantissement des valeurs défendues initialement par WikiLeaks ni d'une dépolitisation de l'expérience publique vécue à travers la mise en récit de son histoire ou de sa personne. L'enjeu politique réside dans la réappropriation de ce *il* par les

⁴⁴⁴ Cela ne signifie pas qu'il n'existe pas une presse à scandale visant précisément à cela ou des articles de presse généraliste qui tendent parfois à tomber dans le récit *people*. Même dans ces cas, il conviendrait de ne pas réduire *a priori* les ressorts collectifs d'une telle mise en récit et d'étudier, par exemple, ce qu'elle produit en termes d'identification ou d'idolâtrie, voire de politique. Pour une analyse de la visibilité *people* et de son lien à la politique, voir Dakhli (2011).

citoyens, qu'ils soient ou non américains. En effet, *il* peut (re)devenir *nous* lorsqu'*il* devient un symbole de *nous* ou lorsqu'ensemble *nous* nous identifions à *il* pour ce qu'il représente. Le corps singulier d'Assange, et les épreuves qu'il affronte, notamment les menaces et la réclusion, sont dès lors ressaisis comme le ressort de l'expérience d'un affect (dégoût, indignation), d'un ébranlement collectif et d'une lutte qui s'éprouve en *nous* autour de valeurs et de principes moraux et politiques communs (Boltanski et Claverie, 2007 : 414). Cette expérience politique est vécue par les partisans d'Assange qui voient en lui un véritable symbole du droit, assuré par nos démocraties modernes, à être des citoyens informés des activités menées par nos gouvernements. Par les actions qu'ils entreprennent pour se faire entendre dans l'espace public médiatique (prise de parole sur Internet, *sitting* devant l'ambassade d'Équateur à Londres puis devant la prison britannique où est enfermé Assange, etc.), ces acteurs se muent en une communauté d'action qui construit un espace de raisonnement critique à travers la transformation d'une affaire en une cause d'intérêt public (Claverie, 1992 ; 1994).

Mais la transformation de ce *nous* en *il* peut laisser place à des voix discordantes qui empêchent la montée en généralité propre à la constitution d'une cause publique, comme nous l'avons vu dans les lettres du courrier des lecteurs du *New York Times* qui condamnent les actions d'Assange. Comme le soulignent Boltanski et Claverie (2007 : 439) au sujet de la constitution d'une cause :

« Lorsqu'une affaire prend de l'ampleur et donne lieu à la formation d'une cause dans l'espace public, non seulement plusieurs rassemblements de volonté – plusieurs mouvements sociaux – vont se trouver opposés, mais aussi plusieurs descriptions différentes et antagonistes de la réalité. À une réalité partagée, au moins tacitement et sur le mode de ce qui va de soi, se trouvent alors substituées plusieurs réalités opposées qui sont mises en concurrence. »

Loin d'être pour ces voix discordantes un symbole, Assange est un être singulier auquel elles attribuent une série de traits de caractère et d'intentions peu honorables. Ces voix rabattent le *nous* initial de WikiLeaks sur l'individu et ses motivations. Cette réduction au singulier n'empêche cependant pas l'expérience politique, notamment dans le contexte américain : elle peut prendre la forme d'un soutien public au gouvernement américain ou à des manifestations de patriotisme sur Internet, en particulier lorsqu'Assange est catégorisé comme un

« terroriste ». Mais cette expérience peut aussi être apolitique. C'est le cas lorsque ces voix ne jugent plus la personne pour ses actes, mais uniquement pour ce qu'elle est⁴⁴⁵.

Il existe une troisième posture face à Assange : les citoyens qui dénoncent les méthodes de WikiLeaks et de son fondateur, et critiquent parfois même sa personnalité, tout en admettant que les documents qui ont fuité posent une série d'enjeux publics qu'il s'agit de prendre au sérieux. Électrons libres, ces *je* sont toujours susceptibles de basculer dans l'une ou l'autre des deux communautés. Dans bien des cas, parler d'Assange revient donc à parler de politique : soit pour défendre les valeurs propres au droit à l'information, soit pour réitérer son patriotisme ou son soutien au gouvernement en place, soit pour s'interroger sur la pertinence de ses actions.

Nous ne reviendrons pas, dans les pages qui suivent, sur ces commentaires à proprement parler, mais observerons comment certains articles du *New York Times* et du *Temps* fournissent une assise à la constitution de ces prises de position différentes. Nous nous intéresserons ici à des récits d'un genre particulier, le portrait de presse⁴⁴⁶. Ces récits ont activement participé à la constitution de l'ethos de Julian Assange dans l'espace public médiatique et à sa notoriété, qu'elle soit célébrée ou non. Jouant sur la distinction entre personne et personnage, ils visent, entre autres, à montrer le « vrai » visage d'Assange à leurs lecteurs tout en cherchant dans des éléments biographiques des événements venant expliquer son caractère et ses actions. Nous verrons que ces récits encapsulent une série de sous-entendus plus ou moins explicites qui dépeignent Assange tantôt comme le héraut des démocraties modernes, le ressaisissant à travers le prisme de valeurs collectives liées au droit à l'information, tantôt comme un vil tyran égocentrique avide de notoriété, refermant le personnage sur des caractéristiques personnelles qui empêchent la génération de valeurs communes.

⁴⁴⁵ Cette polarisation des opinions n'est pas uniquement propre au cas d'Assange. L'on peut considérer le cas très contemporain de Greta Thunberg qui agit comme un véritable symbole rassembleur pour les mouvements des jeunes pour le climat à travers le monde et qui est dénigrée, notamment pour sa singularité (physique et comportementale), par ses détracteurs.

⁴⁴⁶ Le portrait de presse ne vise pas en premier lieu l'argumentation, il est une « unité à effet descriptif [qui] doit intégrer le narratif autant que l'explicatif et l'argumentatif » (Laborde-Milaa, 1998 : 83). Il sert ainsi des fonctions variées où « l'aspectualisation » d'un personnage peut rencontrer le jugement, la commémoration, l'argumentation, l'explication d'un événement, etc. (*ibid.*). Selon Adeline Wrona, « le contexte médiatique et culturel contemporain donne lieu à une efflorescence de scénarisations individuelles » participant à « la remodelisation, au sein même des mises en scène de l'individu, du particulier et du général, de l'individuel et du collectif », « des vies minuscules » et « des vies exemplaires » (2005 : 95).

UN DICTATEUR ÉGOCENTRIQUE

C'est sous les plumes de John F. Burns et Ravi Somaiya, deux journalistes qui, comme on l'a vu dans notre partie précédente, couvrent attentivement l'affaire judiciaire impliquant Julian Assange en Suède, que le *New York Times* réalise un premier portrait d'Assange à la fin du mois d'octobre 2010⁴⁴⁷ :

The screenshot shows the New York Times website interface. At the top, the logo 'The New York Times' is on the left, and 'World' is in the center. A search bar is on the right. Below the logo, there are navigation tabs for 'WORLD', 'U.S.', 'N.Y./REGION', 'BUSINESS', 'TECHNOLOGY', 'SCIENCE', 'HEALTH', 'SPORTS', 'OPINION', 'ARTS', 'STYLE', 'TRAVEL', 'JOBS', 'REAL ESTATE', and 'AUTOS'. The main content area features a headline 'THE WAR LOGS' and a sub-headline 'WikiLeaks Founder on the Run'. Below this, there is a photo of Julian Assange and a short bio: 'Julian Assange, the founder of WikiLeaks, faces a variety of challenges after his most brazen disclosure yet: posting 391,832 secret Pentagon documents on the Iraq war.' The main article title is 'WikiLeaks Founder on the Run, Trailed by Notoriety' by John F. Burns and Ravi Somaiya, published on October 23, 2010. The article text begins with 'LONDON — Julian Assange moves like a hunted man. In a noisy Ethiopian restaurant in London's rundown Paddington district, he pitches his voice barely above a whisper to foil the Western intelligence agencies he fears.' It continues with 'He demands that his dwindling number of loyalists use expensive encrypted cellphones and swaps his own the way other men change shirts. He checks into hotels under false names, dyes his hair, sleeps on sofas and floors, and uses cash instead of credit cards, often borrowed from friends.' A quote from Assange is included: 'By being determined to be on this path, and not to compromise, I've wound up in an extraordinary situation,' Mr. Assange said over lunch last Sunday, when he arrived sporting a woolen beanie and a wispy stubble and trailing a youthful entourage that included a filmmaker assigned to document any unpleasant surprises. On the right side of the article, there are social media sharing options for LinkedIn, Comments, Print, Reprints, and Share.

New York Times, rubrique « World », 23.10.2010 :

<http://archive.nytimes.com/www.nytimes.com/2010/10/24/world/24assange.html>.

Ce portrait a deux fonctions principales : attester et renforcer le lien de personnification qui unit Assange à WikiLeaks, simultanément, constituer l'ethos et la psychologie d'Assange pour donner à voir son véritable visage et expliquer le destin de WikiLeaks. Cet article porte ainsi moins sur un événement ou une action en particulier que sur le personnage Assange⁴⁴⁸.

⁴⁴⁷ À noter que ce portrait a été traduit et rediffusé dans d'autres journaux. C'est le cas du *Temps*, qui le fait paraître quelques jours plus tard dans sa version papier. Cependant, sa version de l'article n'est pas tout à fait fidèle à l'originale. S'il le présente comme le même article (ne figure que le nom des auteurs originaux), son traducteur s'est permis quelques ajouts, comme un chapeau qui ne figure pas dans le texte initial, et quelques écarts, par exemple, un titre revu : « Julian Assange, un homme traqué ». Ce titre ne contient pas le même jugement péjoratif que sa version initiale « WikiLeaks Founder on the Run, Trailed by Notoriety ». Par ailleurs, certains passages ont été modifiés, raccourcis ou simplement ôtés. C'est le cas du passage qui mentionne un échange explosif entre Herbert Snorrason, bénévole de WikiLeaks, et Assange.

⁴⁴⁸ C'est, selon le *New York Times*, après la publication de ce portrait qu'Assange aurait mis un terme à la collaboration entre le quotidien et WikiLeaks. La narration de cet événement par le journal renforce à la fois le lien qui unit Assange à WikiLeaks, les collaborations étant imputées à son fondateur, et l'ethos que génère publiquement le *New York Times* d'Assange, celui-ci apparaissant comme quelqu'un qui se vexe facilement et qui fait passer son intérêt avant celui du public.

Produire le lien de personnification

Commençons par le premier point. Plusieurs passages de cet article génèrent le lien de personnification qui unit Julian Assange à WikiLeaks, et ce sous différentes formes. C'est le cas du titre, « WikiLeaks Founder on the Run, Trailed by Notoriety », qui introduit Assange non par son nom propre, mais par son statut public, celui de « fondateur de WikiLeaks ». Ce titre est intéressant à analyser en soi, car il joue sur la raison de la fuite d'Assange et sur le savoir commun de ses lecteurs. En effet, habitué à lire dans le quotidien les échos des menaces et rumeurs qui pèsent sur Assange aux États-Unis pour son activité au sein de WikiLeaks, le lecteur infère en lisant la première partie du titre que la fuite d'Assange est liée aux sanctions que cherchent à lui imposer les autorités américaines. Mais cette inférence est contrecarrée par la suite de l'article : ce ne sont pas les autorités, mais sa triste notoriété qui le pourchasse⁴⁴⁹. Le titre bascule ainsi de registre : il promet dans cet article de parler non de l'actualité, mais bien de la mauvaise réputation d'Assange. Il n'est pas uniquement descriptif, il émet également un premier jugement, celui qui consacre Assange comme un personnage à la triste notoriété. Le titre joue donc un rôle important. Comme l'avance la linguiste Isabelle Laborde-Milaa (1998 : 72), il « agit à la fois pour la reconnaissance du genre (rôle métadiscursif) et pour la lisibilité (rôle sémantique), car [il] dote déjà le personnage de propriétés caractéristiques soit professionnelles soit psychologiques. De plus, une axiologisation y est à l'œuvre, qui fait du titre le lieu d'une évaluation globale. »

Revenons à la génération du lien de personnification. Celui-ci se manifeste également dans la légende de la photographie employée dans l'article :

⁴⁴⁹ Il importe ici de préciser que le terme anglais *notoriety* n'est pas la traduction littérale du mot français « notoriété », soit « le fait d'être connu » (<https://www.cnrtl.fr/definition/notori%C3%A9t%C3%A9>). En effet, celui-ci a une valence négative. Le dictionnaire le définit de la façon suivante : « If someone or something achieves notoriety, they become well-known for something bad. » (Collins Cobuild Dictionary, 2003 : 747). Il peut être traduit en français par « triste notoriété » ou « mauvaise réputation ».



Andrew Testa for The New York Times
Julian Assange, the founder of WikiLeaks, faces a variety of challenges after his most brazen disclosure yet: posting 391,832 secret Pentagon documents on the Iraq war.

New York Times, rubrique « World », 23.10.2010 :
<http://archive.nytimes.com/www.nytimes.com/2010/10/24/world/24assange.html>.

L'air défait et inquiet, le visage marqué, mais toujours concentré et prêt à répondre, ce gros plan d'Assange « situe [le] personnage » dont nous parle l'article ; il lui impose « une expression sur le visage » qui informe sur son état et plus généralement son attitude (Lambert, 1986 : 77). Cet état est explicité par la légende de la photographie qui vient alors « décrire l'image, nommer le personnage », en même temps qu'elle le raccroche à « l'exaltation de l'actualité, de l'immédiateté » (*ibid.* : 138) :

Julian Assange, the founder of WikiLeaks, faces a variety of challenges after his most brazen disclosure yet: posting 391,832 secret Pentagon documents on the Iraq war.

Cette phrase, que l'on retrouve également dans le corps du texte de l'article, impute à Assange la responsabilité « effrontée » de la publication des fuites relatives à la guerre d'Irak, à laquelle a pourtant participé le *New York Times*. L'on comprend dès lors l'inquiétude qui se dessine sur son visage.

Ce lien de personnification est également généré tout au long de l'article par les différents procédés que nous avons observés au chapitre 8, soit des glissements sémantiques marquant l'appropriation, l'imputation de décisions au nom de WikiLeaks, la mise en visibilité d'un *il* et non d'un *nous*, la couverture de la controverse politico-juridique américaine, les traces de dissensions internes :

In his remarkable journey to notoriety, Mr. Assange, founder of the WikiLeaks whistleblowers' Web site, sees the next few weeks as his most hazardous. Now he is making his most brazen disclosure yet: 391,832 secret documents on the Iraqi war. He held a news conference in London on Saturday, saying that the release "constituted the most comprehensive and detailed account of any war ever to have entered the public record."

Twelve weeks ago, he posted on his organization's Web site some 77,000 classified Pentagon documents on the Afghan conflict.

Much has changed since 2006, when Mr. Assange, a 39-year-old Australian, used years of computer hacking and what friends call a near genius I.Q. to establish WikiLeaks, redefining whistle-blowing by gathering secrets in bulk, storing them beyond the reach of governments and others determined to retrieve them, then releasing them instantly, and globally.

...

Underlying Mr. Assange's anxieties is deep uncertainty about what the United States and its allies may do next. Pentagon and Justice department officials have said they are weighing his actions under the 1917 Espionage Act. They have demanded that Mr. Assange "return" all government documents in his possession, undertake not to publish any new ones and not "solicit" further American materials.

Mr. Assange has responded by going on the run, but has found no refuge. Amid the Afghan documents controversy, he flew to Sweden, seeking a residence permit and protection under that country's broad press freedoms. His initial welcome was euphoric.

"They called me the James Bond of journalism," he recalled wryly. "It got me a lot of fans, and some of them ended up causing me a bit of trouble."

Within days, his liaisons with two Swedish women led to an arrest warrant on charges of rape and molestation. Karin Rosander, a spokesperson for the prosecutor, said last week that the police were continuing to investigate.

Dans son remarquable parcours vers la notoriété, M. Assange, fondateur du site Internet de *whistleblowers* WikiLeaks, sait que les prochaines semaines sont les plus dangereuses. Il réalise maintenant sa divulgation la plus effrontée à ce jour : 391'832 documents secrets sur la guerre d'Irak. Samedi, il a tenu une conférence de presse à Londres, déclarant que cette divulgation « constituait le compte-rendu le plus complet et le plus détaillé d'une guerre jamais rendu public ». Il y a douze semaines, il a publié sur le site Internet de son organisation quelque 77'000 documents classifiés du Pentagone sur le conflit afghan. Beaucoup de choses ont changé depuis 2006, année où M. Assange, un Australien de 39 ans, a mis à profit des années de piratage informatique et ce que ses amis appellent un Q.I. proche du génie pour créer WikiLeaks, redéfinissant le *whistleblowing* en recueillant des secrets en masse, en les stockant hors de portée des gouvernements et d'autres personnes déterminées à les récupérer, puis en les divulguant immédiatement et mondialement.

Les inquiétudes de M. Assange sont sous-tendues par une profonde incertitude quant à ce que les États-Unis et leurs alliés pourraient faire prochainement. Des fonctionnaires du Pentagone et du département de la Justice ont déclaré qu'ils évaluaient ses actions en vertu de la loi sur l'espionnage de 1917. Ils ont exigé que M. Assange « rende » tous les documents gouvernementaux en sa possession, s'engage à ne pas en publier de nouveaux et ne « sollicite » pas d'autres documents américains. M. Assange a répondu en s'enfuyant, mais n'a pas trouvé de refuge. Au milieu de la controverse sur les documents afghans, il s'est envolé pour la Suède, à la recherche d'un permis de séjour et d'une protection en vertu des larges libertés de la presse de ce pays. Son accueil initial a été euphorique. « Ils m'ont appelé le James Bond du journalisme », se souvient-il avec ironie. « Cela m'a valu beaucoup de fans, et certaines d'entre elles ont fini par me causer quelques problèmes. » Quelques jours plus tard, ses liaisons avec deux femmes suédoises ont abouti à un mandat d'arrêt pour viol et agression sexuelle. Karin Rosander, porte-parole du procureur, a déclaré la semaine dernière que la police poursuivait son enquête.

New York Times, rubrique « World », 23.10.2010 :

<http://archive.nytimes.com/www.nytimes.com/2010/10/24/world/24assange.html>.

Comme le montre le premier extrait, l'énonciateur journalistique impute à Assange la décision et l'action d'avoir publié les documents relatifs à la guerre d'Afghanistan. Par ailleurs, il lui attribue doublement la paternité de WikiLeaks, d'une part en décrivant WikiLeaks comme « son organisation » et d'autre part en mentionnant des éléments biographiques qui nouent de manière étroite le parcours d'Assange et la création de WikiLeaks. Plus généralement, il lui attribue la création d'une méthode d'action novatrice, mais aussi provocatrice, ayant transformé le domaine du *whistleblowing*. Cet extrait produit ainsi également l'ethos d'Assange, en

dépeignant un être hors du commun, un *hacker* novateur et intelligent qui a donné naissance à WikiLeaks, un dispositif sociotechnique qui dépend de l'esprit et des actions de son fondateur. En cela, ce court passage vient réécrire *a posteriori* l'histoire de WikiLeaks, une histoire qui n'est pas celle que donnait initialement son site Internet.

Le second extrait montre quant à lui que la narration de la controverse politico-juridique américaine sert elle aussi la constitution de ce lien de personnification. À l'image des nombreux articles que le quotidien lui a dédiés, Assange y est présenté comme la personne recherchée par les autorités américaines, mais également celle par laquelle elles interagissent avec WikiLeaks. L'article oppose ainsi les deux figures que sont Assange et le gouvernement américain et leurs procédés respectifs : la communication pour le premier, la fuite pour le second. La mention de la fuite, qui fait écho au titre de l'article, a une fonction tout à la fois morale et narrative. En effet, la fuite renvoie à la lâcheté, celle de fuir ses responsabilités, mais elle sert également le changement de topique, qui passe de la controverse politico-juridique à l'affaire judiciaire suédoise, les deux événements étant traités dans cet article distinctement. Ce second événement est introduit par les propos d'Assange sous la forme de l'admiration excessive :

"They called me the James Bond of journalism," he recalled wryly. "It got me a lot of fans, and some of them ended up causing me a bit of trouble."

Assange n'a pas besoin d'en dire plus pour que le lecteur infère que les « fans » et les « ennuis » auxquels il fait référence renvoient à cette affaire, ce que vient confirmer la suite de l'article. Mais ces propos, introduits de la sorte par l'énonciateur journalistique, génèrent eux aussi l'ethos d'Assange, le faisant passer pour une personne prétentieuse et arrogante qui réduit ces allégations à son pouvoir de séduction.

Approfondissons maintenant la dernière manifestation de la personnification de WikiLeaks par Julian Assange dans ce portrait. Celle-ci s'exprime par les traces de dissensions internes à WikiLeaks. Nous avons déjà analysé certaines de ces traces dans notre partie sur la représentation et la personnification, en abordant notamment l'échange virulent entre Assange et l'un des bénévoles de WikiLeaks, Herbert Snorrasen. Nous avons alors indiqué comment le journal se servait de ces échanges privés pour investiguer sur les coulisses de WikiLeaks – ce qu'il nomme dans l'un de ses sous-titres son « agitation interne » (*internal turmoil*) – et thématiser le départ massif de membres de WikiLeaks. Des individus auxquels le journal,

déterminé à se pencher uniquement sur Assange, n'avait guère prêté attention avant cela. Ces dissensions sont marquées également par le départ de Daniel Domscheit-Berg en septembre, dont l'article se fait l'écho, mais aussi par les propos d'une autre bénévole de WikiLeaks citée par l'article, Birgitta Jonsdottir :

Several WikiLeaks colleagues say he alone decided to release the Afghan documents without removing the names of Afghan intelligence sources for NATO troops. "We were very, very upset with that, and with the way he spoke about it afterwards," said Birgitta Jonsdottir, a core WikiLeaks volunteer and a member of Iceland's Parliament. "If he could just focus on the important things he does, it would be better."

Plusieurs collègues de WikiLeaks disent qu'il a décidé seul de publier les documents afghans sans supprimer les noms des sources de renseignement afghanes pour les troupes de l'OTAN. « Nous étions très, très contrariés par cette décision et par la façon dont il en a parlé par la suite », a déclaré Birgitta Jonsdottir, l'une des principales bénévoles de WikiLeaks et membre du Parlement islandais. « S'il pouvait juste se concentrer sur les choses importantes qu'il fait, ce serait mieux ».

New York Times, rubrique « World », 23.10.2010 :

<http://archive.nytimes.com/www.nytimes.com/2010/10/24/world/24assange.html>.

La prise de parole de Jonsdottir permet dès lors de faire exister ce que les journalistes appellent les « associés » de WikiLeaks, là où ses autres articles empêchaient, pour la plupart, de reconnaître un collectif WikiLeaks. Mais si cette prise de parole est autorisée et ratifiée, c'est avant tout parce qu'elle sert également la personnification de WikiLeaks. Celle-ci prend une nouvelle forme ; elle n'est plus indexée sur l'absence de collectif, mais sur la captation arbitraire du pouvoir au sein de ce collectif. Le *nous* énoncé par Jonsdottir se confronte à un *il* qui fait cavalier seul et qui s'autorise, sans discussion préalable, une prise de décision unilatérale à l'endroit de WikiLeaks⁴⁵⁰. Assange apparaît dès lors comme un être autoritaire et dictatorial, ce que ne manquent pas de conforter les autres catégorisations employées par les journalistes pour décrire le *self* d'Assange, comme nous allons maintenant l'observer.

Des catégories et propos déclinant le *self* d'Assange

Nous avons montré jusqu'à présent comment le portrait d'Assange servait la personnification de WikiLeaks. Celle-ci n'est pas uniquement le fait d'une catégorisation d'appartenance indexée sur le rôle social et le statut public d'Assange, celui de « fondateur de WikiLeaks », mais sur une série de propos venant dessiner le *self* d'Assange. Ce dernier s'articule autour de l'ethos d'une figure colérique et dictatoriale. La description de la personnalité d'Assange vient

⁴⁵⁰ L'on peut s'interroger sur les conséquences légales d'une telle déclaration : la présentation d'Assange, et de l'intérieur, comme le responsable de la publication des noms des informateurs afghans peut-elle servir à la justice américaine pour le sanctionner ?

dès lors *expliquer*, et non plus seulement *décrire*, la façon dont WikiLeaks fonctionne et le destin qui l'attend, un destin indexé à son existence, son caractère et ses actions.

Une intelligence hors norme

Ces premières analyses nous poussent à penser la deuxième et principale fonction de ce portrait : produire l'ethos d'Assange et révéler aux lecteurs du *New York Times* son véritable visage. Cet ethos est généré tant par la description de ses gestes ou de son apparence que par des éléments biographiques et le recours à la polyphonie, mêlant citations de tiers ou de lui-même⁴⁵¹. C'est ainsi que les deux journalistes déploient une série de catégories d'appartenance et de descriptions qui encapsulent des sous-entendus plus ou moins explicites dépeignant un homme tout à la fois intelligent, paranoïaque, dictatorial, égocentrique, arrogant, qui a une folie des grandeurs proche du cas psychiatrique et qui est avide de notoriété⁴⁵². Nous avons déjà observé dans les extraits ci-dessus certains de ces traits de personnalité, comme son intelligence, certains de ses amis indiquant qu'il a un QI proche du génie (« what friends call a near genius I.Q. »), tandis que Birgitta Jonsdottir, tout en lui reprochant d'agir seul, témoigne de son caractère unique et compétent (« "He's very unique and extremely capable," said Ms. Jonsdottir, the Icelandic lawmaker. »⁴⁵³). Dans les deux cas, ce n'est pas l'énonciateur journalistique qui assume l'imputation de ce trait, mais les voix qu'il fait intervenir dans son discours.

⁴⁵¹ Selon Isabelle Laborde-Milaa (1998 : 73), la polyphonie permise par l'« enquête menée auprès de l'entourage » ou l'« interview préalable » du portraituré, sert à « créer la complexité du personnage » : « elle met triplement le personnage en situation en en faisant la cible des regards et des jugements de plusieurs énonciateurs emboîtés : lui-même ; ses partisans et ses adversaires ; le journaliste qui organise et unifie par son propre discours – de façon parfois ambiguë. »

⁴⁵² Bien entendu, cet ethos ne se donne pas comme tel. Il se déploie plus ou moins subtilement tout au long de l'article. C'est par les inférences que génèrent ces catégories que nous reconstruisons la « dominante descriptive » de l'article. Comme l'avance Laborde-Milaa en citant notamment Hamon : « cette démarche accrédite le fonctionnement prégnant de l'effet descriptif à l'œuvre dans le portrait : « foyer de regroupement et de constitution du « sens » du personnage [...], lieu où se fixe et se module dans la mémoire du lecteur l'unité du personnage » (Hamon, 1993 : 105). (...) cet effet est d'autant plus attendu, en réception, que le contrat de lecture promet (implicitement) le dévoilement de la « face cachée » de personnages publics dont le nom fait surgir des représentations préalables – que le portrait doit enrichir ou rectifier. » (Laborde-Milaa, 1998 : 73).

⁴⁵³ Cet énoncé sert également à produire le lien de personnification dans la mesure où il apparaît pour justifier l'architecture technologique et les moyens de financement de WikiLeaks, tous deux affiliés à l'intelligence de son fondateur : « Even among those challenging Mr. Assange's leadership style, there is recognition that the intricate computer and financial architecture WikiLeaks uses to shield it against its enemies has depended on its founder. "He's very unique and extremely capable," said Ms. Jonsdottir, the Icelandic lawmaker. », *New York Times*, « *WikiLeaks Founder on the Run, Trailed by Notoriety* », rubrique « World », 23.08.2010.

Une personnalité paranoïaque et asociale

À ce premier trait générant la singularité d'Assange par le caractère hors norme de son intelligence, vient s'ajouter un second, celui qui le projette comme une personne paranoïaque. C'est en réalité par ce premier trait que l'article introduit Assange :

LONDON — Julian Assange moves like a hunted man. In a noisy Ethiopian restaurant in London's rundown Paddington district, he pitches his voice barely above a whisper to foil the Western intelligence agencies he fears.

He demands that his dwindling number of loyalists use expensive encrypted cellphones and swaps his own the way other men change shirts. He checks into hotels under false names, dyes his hair, sleeps on sofas and floors, and uses cash instead of credit cards, often borrowed from friends.

Radio Interview: John F. Burns on Iraq War Logs

Readers' Comments

LINKEDIN
COMMENTS
PRINT
REPRINTS
SHARE

...

In late September, he left Stockholm for Berlin. A bag he checked on the almost empty flight disappeared, with three encrypted laptops. It has not resurfaced; Mr. Assange suspects it was intercepted. From Germany, he traveled to London, wary at being detained on arrival. Under British law, his Australian passport entitles him to remain for six months. Iceland, another country with generous press freedoms and a strong WikiLeaks following, has also lost its appeal, with Mr. Assange concluding that its government, like Britain's, is too easily influenced by Washington. In his native Australia, ministers have signaled their willingness to cooperate with the United States if it opens a prosecution. Mr. Assange said a senior Australian official told him, "You play outside the rules, and you will be dealt with outside the rules."

...

Mr. Assange's own fate seems as imperiled as Private Manning's. Last Monday, the Swedish Migration Board said Mr. Assange's bid for a residence permit had been rejected. His British visa will expire early next year. When he left the London restaurant at twilight, heading into the shadows, he declined to say where he was going. The man who has put some of the world's most powerful institutions on his watch list was, once more, on the move.

LONDRES – Julian Assange se déplace comme un homme traqué. Dans un restaurant éthiopien bruyant du quartier londonien décrépit de Paddington, il parle à peine plus fort qu'un murmure pour déjouer les services de renseignement occidentaux qu'il craint tant. Il exige de ses fidèles, dont le nombre est en baisse, qu'ils utilisent des téléphones portables cryptés coûteux et change le sien comme d'autres changent de chemise. Il s'enregistre dans les hôtels sous de faux noms, se teint les cheveux, dort sur les canapés et le sol, et utilise de l'argent liquide, souvent emprunté à des amis, à la place de cartes de crédit.

Fin septembre, il a quitté Stockholm pour Berlin. Le sac qu'il avait enregistré sur un vol presque vide, contenant trois ordinateurs portables cryptés, a disparu. Il n'a jamais refait surface ; M. Assange soupçonne qu'il a été intercepté. D'Allemagne, il s'est rendu à Londres, craignant d'être arrêté à son arrivée. Selon la loi britannique, son passeport australien lui permet de rester six mois. L'Islande, un autre pays qui jouit d'une liberté de la presse importante et fort partisane de WikiLeaks, a également perdu de son attrait pour M. Assange, qui estime que son gouvernement, comme celui de la Grande-Bretagne, est trop facilement influencé par Washington. Dans son Australie natale, les ministres ont fait part de leur volonté de coopérer avec les États-Unis si ceux-ci engageaient des poursuites judiciaires. M. Assange a déclaré qu'un haut fonctionnaire australien lui avait dit : « Vous jouez en dehors des règles, et vous serez traité en dehors des règles. »

Le destin de M. Assange lui-même semble aussi menacé que celui du soldat Manning. Lundi dernier, l'Office suédois des migrations a déclaré que la demande de permis de séjour de M. Assange avait été rejetée. Son visa britannique expirera au début de l'année prochaine. Lorsqu'il a quitté le restaurant londonien au crépuscule, se dirigeant vers l'obscurité, il a refusé de dire où il allait. L'homme qui a mis certaines des institutions les plus puissantes du monde sur sa liste de surveillance était, une fois de plus, sur la route.

New York Times, rubrique « World », 23.10.2010 :
<http://archive.nytimes.com/www.nytimes.com/2010/10/24/world/24assange.html>.

La description des actions et habitudes d'Assange – se teindre les cheveux, ne payer qu'en liquide, refuser de donner son adresse, dormir sur des canapés, souvent changer de téléphone,

être en constant déplacement, en d'autres termes, agir « comme un homme traqué » – le fait apparaître comme une personnalité paranoïaque qui emploie des méthodes proches du ridicule pour éviter des ennuis que certains pourraient penser exagérés ou imaginaires, le forçant à adopter une vie nomade⁴⁵⁴. Le récit joue ici avec la frontière du pathologique : alors que les menaces du gouvernement américain laissent effectivement entendre que les autorités cherchent à mettre la main sur Assange, l'exagération de ses traits par la description d'un comportement trop précautionneux est susceptible de le faire basculer dans le registre de la maladie mentale.

La rhétorique du nomadisme sera, elle aussi, exploitée dans de nombreux portraits que lui réservera la presse, mais aussi dans les récits biographiques qui paraîtront plus tardivement sur lui. Le livre de D. Domscheit-Berg (2011) ne fait pas exception. Celui-ci met en lien la vie nomade d'Assange, mais aussi sa tendance à la paranoïa et son ambivalence, avec son enfance :

« It had been a long time since Julian had had a permanent residence. He'd move here and there, always finding a place to crash. What is also probably true is that he and his mother moved around a lot during his childhood, never staying anywhere for long, always fleeing her boyfriend, who was a member of an Australian New Age sect. » (...) « In the two months he lived with me, I got to know someone utterly unlike the guys I usually spent my time with. I was used to strong characters; that wasn't the point. On the one hand, I found Julian unbearable and, on the other, unbelievably special and lovable. I had the feeling that something must have gone very wrong in his life. He could have been a great person, and I was proud to have a friend who had such fire in his belly, who was so utterly committed to ideas and principles and changing the world for the better. Someone who just got up and did things without concern for what other people said. In certain respects I tried to copy this attitude. But he also had a dark side, and this increasingly gained the upper hand in the months to come. » (Domscheit-Berg, 2011 : 223, 103)⁴⁵⁵

⁴⁵⁴ Notons qu'aucune référence n'est faite ici à la culture hacker dont certaines grandes figures préconisent, pour protéger ses données et sa vie privée, de ne jamais payer avec une carte de crédit.

⁴⁵⁵ La description d'Assange, très critique, qu'offre ce livre lui ajoute un trait de personnalité que n'aborde pas le *New York Times*, celui d'être un menteur : « Julian's excuse for showing up late at the award ceremony was long-winded. It could have taken up several pages of a spy thriller. The only detail I can remember is that two police officers had allegedly followed him. On another occasion, he explained that he had missed a connecting flight because he was busy solving an extremely difficult math problem. Although I spent a lot of time with him, I could never tell when he was trying to pull the wool over my eyes and when he was telling the truth. I know at least three different versions of his past and the origins of his surname. There were stories of him having at least ten ancestors from various corners of the globe, from the South Sea pirates to Irishmen. For a while, he even had business cards printed up with "Julian D'Assange" on them. He created a real sense of mystery about himself and constantly cloaked his past in new details. He was glad every time a journalist jotted them down. My first thought when I heard he was writing an autobiography was that they should put it in the fiction section! Julian reinvented himself every day, like a hard drive that one kept on reformatting. Reset, reboot. Maybe he didn't know himself – who he was and where he came from. Maybe he had learned early on that he always had to cut himself free from women and friends, and this was easier if he could revise his personality and press the Reset button. » (Domscheit-Berg, 2011 : 109-110). Ce trait est peut-être le plus important du récit de Domscheit-Berg dans la mesure où son livre

C'est un geste similaire que réalise le *New York Times* lorsqu'il cherche dans l'enfance instable d'Assange non pas les origines de son nomadisme, mais les origines de sa désobéissance :

Mr. Assange has come a long way from an unsettled childhood in Australia as a self-acknowledged social misfit who narrowly avoided prison after being convicted on 25 charges of computer hacking in 1995. History is punctuated by spies, defectors and others who revealed the most inflammatory secrets of their age. Mr. Assange has become that figure for the Internet era, with as yet unreckoned consequences for himself and for the keepers of the world's secrets.

M. Assange a parcouru du chemin depuis son enfance instable en Australie, de son propre aveu celle d'un inadapté social qui a évité de justesse la prison après avoir été condamné pour 25 chefs d'accusation de piratage informatique en 1995. L'histoire est ponctuée d'espions, de transfuges ou autres qui ont révélé les secrets les plus incendiaires de leur époque. M. Assange a joué ce rôle à l'ère d'Internet, avec des conséquences encore inconnues pour lui-même et pour les gardiens des secrets du monde.

New York Times, rubrique « World », 23.10.2010 :

<http://archive.nytimes.com/www.nytimes.com/2010/10/24/world/24assange.html>.

Les éléments biographiques viennent ainsi servir d'explication à un comportement anormal proche de la pathologie (inadaptation sociale), mais aussi son goût pour la désobéissance.

Un dictateur avide de notoriété

Toutefois, ce n'est ni l'intelligence ni la paranoïa qui figurent le trait de personnalité le plus saillant d'Assange dans ce portrait, mais bien celui de l'égoïsme et de la tyrannie. Ce trait émerge des voix que visibilise le *New York Times* dans ce portrait. Ces voix font, comme nous l'avons observé à travers celle de Birgitta Jonsdottir, apparaître publiquement les dissensions internes à WikiLeaks. Celles-ci s'articulent autour de la figure d'Assange et des libertés qu'il s'octroie sans consulter les autres membres de WikiLeaks :

Now it is not just governments that denounce him: some of his own comrades are abandoning him for what they see as erratic and imperious behavior, and a nearly delusional grandeur unmatched by an awareness that the digital secrets he reveals can have a price in flesh and blood.

...

After the Sweden scandal, strains within WikiLeaks reached a breaking point, with some of Mr. Assange's closest collaborators publicly defecting. The New York Times spoke with dozens of people who have worked with and supported him in Iceland, Sweden, Germany, Britain and the United States. What emerged was a picture of the founder of WikiLeaks as its prime innovator and charismatic force but as someone whose growing celebrity has been matched by an increasingly dictatorial, eccentric and capricious style.

Maintenant, ce ne sont plus uniquement les gouvernements qui le dénoncent : certains de ses propres camarades sont en train de l'abandonner pour ce qu'ils considèrent être un comportement imprévisible et impérieux, et une prétention presque délirante que n'égale pas sa conscience du fait que les secrets numériques qu'il révèle peuvent avoir un prix de chair et de sang.

Après le scandale suédois, les tensions au sein de WikiLeaks ont atteint un point de rupture, certains des plus proches collaborateurs de M. Assange ayant fait défection publiquement. Le *New York Times* s'est entretenu avec des dizaines de personnes qui ont travaillé avec lui et l'ont soutenu en Islande, en Suède, en Allemagne, en Grande-Bretagne et aux États-Unis.

aura la prétention de révéler la « véritable » histoire de WikiLeaks à partir du dévoilement de la personnalité d'Assange.

L'image du fondateur de WikiLeaks qui en est ressortie le fait apparaître comme sa principale source d'innovation et sa force charismatique, mais comme quelqu'un dont la célébrité croissante s'est accompagnée d'un style de plus en plus dictatorial, excentrique et capricieux.

Lorsque Herbert Snorrason, un activiste politique de 25 ans actif en Islande, a remis en question le jugement de M. Assange sur un certain nombre de points lors d'un échange en ligne le mois dernier, M. Assange s'est montré intransigeant. « Je n'aime pas ce ton », a-t-il déclaré selon une transcription. « Si ça continue, tu sors. » M. Assange s'est présenté comme indispensable. « Je suis le cœur et l'âme de cette organisation, son fondateur, philosophe, porte-parole, codeur originel, organisateur, financier, et tout le reste. », a-t-il déclaré. « Si tu as un problème avec moi », a-t-il dit à M. Snorrason, en utilisant un juron, il devrait démissionner. Dans une interview sur l'échange, la conclusion de M. Snorrason était sévère. « Il n'est pas dans son état normal », a-t-il déclaré. À Londres, M. Assange s'est montré méprisant à l'égard de tous ceux qui l'ont critiqué. « Ce ne sont pas des gens importants », a-t-il dit. « Environ une douzaine » de volontaires désabusés sont partis récemment, a déclaré Smari McCarthy, un bienveillant islandais qui a pris ses distances dans l'agitation récente. À la fin de l'été, M. Assange a suspendu Daniel Domscheit-Berg, un Allemand qui avait été le porte-parole de WikiLeaks sous le pseudonyme de Daniel Schmitt, l'accusant sans précisions de « mauvaise conduite ». Beaucoup d'autres militants, a déclaré M. McCarthy, suivront probablement. M. Assange a nié que des bénévoles importants aient démissionné, à l'exception de M. Domscheit-Berg. Mais d'autres défections pourraient paralyser une organisation qui, selon M. Assange, compte 40 bénévoles de base et environ 800 partisans, pour la plupart non rémunérés, dont elle dépend pour maintenir un réseau diffus de serveurs informatiques et sécuriser le système contre les attaques – pour se prémunir contre le type d'infiltration que WikiLeaks a lui-même utilisé pour générer ses révélations.

Mais si M. Assange est porté par la conscience de sa mission, la foi faiblit chez ses compagnons de conspiration. Son état d'esprit a été saisi de façon très nette lors d'un échange le 20 septembre avec une autre figure importante de WikiLeaks. Dans ce chat en ligne crypté, dont une transcription a été transmise au Times, M. Assange fait preuve de mépris envers ses collègues. Il les décrit comme « une bande d'imbéciles » et demande à son interlocuteur : « Ai-je affaire à un attardé complet ? » À Londres, M. Assange s'est énervé lorsqu'on l'a interrogé sur ces dissensions. Il a répondu de façon irritée à des questions sur les finances opaques de WikiLeaks, le sort du soldat Manning et l'absence apparente de responsabilité de WikiLeaks envers

...

When Herbert Snorrason, a 25-year-old political activist in Iceland, questioned Mr. Assange's judgment over a number of issues in an online exchange last month, Mr. Assange was uncompromising. "I don't like your tone," he said, according to a transcript. "If it continues, you're out."

Mr. Assange cast himself as indispensable. "I am the heart and soul of this organization, its founder, philosopher, spokesperson, original coder, organizer, financier, and all the rest," he said. "If you have a problem with me," he told Mr. Snorrason, using an expletive, he should quit.

In an interview about the exchange, Mr. Snorrason's conclusion was stark. "He is not in his right mind," he said. In London, Mr. Assange was dismissive of all those who have criticized him. "These are not consequential people," he said.

"About a dozen" disillusioned volunteers have left recently, said Smari McCarthy, an Icelandic volunteer who has distanced himself in the recent turmoil. In late summer, Mr. Assange suspended Daniel Domscheit-Berg, a German who had been the WikiLeaks spokesman under the pseudonym Daniel Schmitt, accusing him of unspecified "bad behavior." Many more activists, Mr. McCarthy said, are likely to follow.

Mr. Assange denied that any important volunteers had quit, apart from Mr. Domscheit-Berg. But further defections could paralyze an organization that Mr. Assange says has 40 core volunteers and about 800 mostly unpaid followers to maintain a diffuse web of computer servers and to secure the system against attack – to guard against the kind of infiltration that WikiLeaks itself has used to generate its revelations.

...

But if Mr. Assange is sustained by his sense of mission, faith is fading among his fellow conspirators. His mood was caught vividly in an exchange on Sept. 20 with another senior WikiLeaks figure. In an encrypted online chat, a transcript of which was passed to The Times, Mr. Assange was dismissive of his colleagues. He described them as "a confederacy of fools," and asked his interlocutor, "Am I dealing with a complete retard?"

In London, Mr. Assange was angered when asked about the rifts. He responded testily to questions about WikiLeaks's opaque finances, Private Manning's fate and WikiLeaks's apparent lack of accountability to anybody but himself, calling the questions "cretinous," "facile" and reminiscent of "kindergarten."

quiconque sauf lui-même, qualifiant les questions de « crétones », « faciles » et rappelant la « maternelle ».

New York Times, rubrique « World », 23.10.2010 :
<http://archive.nytimes.com/www.nytimes.com/2010/10/24/world/24assange.html>.

Nous pouvons tirer plusieurs constats de ces extraits. Tout d'abord, et comme nous l'avons déjà relevé précédemment, le journal fait entendre dans ces pages des voix qu'il mettait jusqu'alors de côté. Contrairement aux autres articles du *New York Times*, qui visaient essentiellement à présenter WikiLeaks comme un site Internet ou une organisation vide tributaires de l'existence et des actions d'Assange, ces extraits lui restituent une dimension collective. WikiLeaks est effectivement le produit d'une entreprise commune impliquant le travail d'un certain nombre de personnes. Dans ce portrait, ces voix sont tantôt catégorisées comme celles d'« associés », tantôt comme celles de « bénévoles » ou encore de « camarades ». Ces voix ne servent pas à ratifier, finalement, l'existence d'un collectif solidaire, mais à montrer la captation arbitraire du pouvoir par Assange. Elles ne remettent ainsi pas complètement en cause la narration déployée jusqu'alors par le *New York Times* pour aborder WikiLeaks dans ses pages sous la forme de la personnification. Cependant, si elles renforcent la présentation de WikiLeaks comme étant l'extension d'Assange, ce n'est pas par l'absence d'un collectif effectif derrière lui, mais par le phagocytage de WikiLeaks par un fondateur égocentrique et dictatorial qui fait passer ses intérêts avant ceux du collectif et le bien commun.

Ces traits de caractère sont générés par des catégories indexées sur sa personnalité telles qu'« imprévisible » (*erratic behaviour*), « impérieux » (*imperious*), « grandeur délirante » (*delusional grandeur*), « dictatorial », « excentrique », « capricieux » (*dictatorial, eccentric and capricious style*), mais aussi par la publicité d'échanges privés qui ont pour but de révéler la véritable personnalité d'Assange et d'illustrer les critiques que lui adresse son entourage⁴⁵⁶. Les dires d'Assange le projettent ainsi comme un être arrogant, tyrannique, colérique et injurieux qui a la mainmise sur le destin de WikiLeaks dont il s'estime être l'incarnation vivante. La constitution du personnage Assange dans ce portrait se réalise ainsi par la distinction entre la personne qu'est réellement Assange en coulisses et celle qu'il donne à voir

⁴⁵⁶ Le fait qu'Assange revendique d'avoir été le « codeur originel » de WikiLeaks est intéressant. Par cette catégorisation, il fait en quelque sorte valoir *a posteriori* son droit de paternité sur l'œuvre technique de WikiLeaks. Mais ce droit ne prend pas ici la forme qu'on lui donnerait, par exemple, au sein de la communauté du logiciel libre, à savoir un droit visant, certes, à faire valoir les intentions morales de son auteur, mais à la protéger de la clôture informationnelle et de l'accaparement. Dans le contexte de cet article, les propos d'Assange apparaissent plus comme une façon de donner à voir WikiLeaks comme sa propriété.

publiquement. Le recours à l'entourage permet au journal d'énoncer une description sur le registre de l'authenticité et de la véracité : ce n'est pas une personne, mais plusieurs qui côtoient au quotidien le véritable Assange qui dénoncent au journal son caractère et ses pratiques – un caractère qui transparait parfois directement face aux journalistes lorsqu'Assange, après certaines de leurs questions, peine à préserver son sang-froid.

En même temps qu'elles servent la *description* par la preuve en ouvrant une fenêtre sur les coulisses de WikiLeaks, ces voix offrent un ressort *explicatif* à l'énonciateur journalistique pour expliquer le destin de WikiLeaks. En effet, la personnalité d'Assange vient expliquer les dissensions internes et les départs massifs de WikiLeaks. Or, l'énonciateur journalistique projette ces désertions comme le signe du déclin potentiel de WikiLeaks :

Mr. Assange denied that any important volunteers had quit, apart from Mr. Domscheit-Berg. But further defections could paralyze an organization that Mr. Assange says has 40 core volunteers and about 800 mostly unpaid followers to maintain a diffuse web of computer servers and to secure the system against attack — to guard against the kind of infiltration that WikiLeaks itself has used to generate its revelations.

À nouveau, le journal rend visibles des bénévoles qui étaient jusqu'ici ignorés dans ses articles antérieurs en ratifiant cette fois-ci les propos d'Assange et l'existence du collectif WikiLeaks. Plus encore, il fait dépendre de ce collectif, malmené par Assange, la survie de WikiLeaks.

Plus généralement, ces voix permettent à l'énonciateur journalistique de marquer l'isolement d'Assange et de le présenter dans un nouveau rapport d'opposition : il ne s'agit plus uniquement de le confronter, par la narration de la controverse politico-juridique, au gouvernement américain, mais par la description des coulisses de WikiLeaks, à ses alliés. De ce fait, le récit journalistique fragilise publiquement, par ce portrait, l'image publique de WikiLeaks, montrant à ses lecteurs ses fissures internes et conditionnant son destin à la personnalité colérique et tyrannique de son fondateur.

L'ethos d'un *trickster* ?

Les descriptions que déploie dans ce portrait le *New York Times* ont la particularité de porter sur le *self* d'Assange ; elles visent à restituer la véritable personne qui se cache derrière les apparences qu'il donne en public. Cette personnalité à la fois très intelligente, tyrannique et

paranoïaque est susceptible de rappeler la figure bien connue du *trickster*, sorte d'antihéros asocial extrêmement intelligent dont la personnalité se base sur l'ambiguïté : s'il viole les lois et pille les biens publics pour les redistribuer, on ne sait pas si c'est pour en faire profiter les autres à la façon d'un Robin des bois ou pour se venger et attirer l'attention sur lui à la façon du Joker⁴⁵⁷. Le *New York Times* choisit vite son camp en faisant basculer Assange du côté du Joker, un être à la limite du pathologique et avide de notoriété. À quelques catégorisations près, c'est la même figure que projettera quelques mois plus tard Daniel Domscheit-Berg en introduction de son livre : « Never in my life have I known such an extreme person as Julian Assange. So imaginative. So energetic. So brilliant. So paranoid, so power-hungry, so megalomaniac. » (Domscheit-Berg, 2011 : 16).

En dépeignant Assange de la sorte, le quotidien américain empêche deux actions : l'identification et l'idolâtrie. Si Assange est présenté comme un individu hors norme, ses traits de personnalité n'appellent ni l'admiration ni l'identification du lecteur. En effet, qui voudrait ressembler à un tyran égocentrique qui se fait abandonner de tous ? Ce faisant, le journal empêche également la montée en généralité susceptible de permettre de voir en Assange le symbole de quelque chose qui le dépasse, comme le droit à l'information. Au contraire, ses motivations sont rabattues sur ses propres intérêts, ce qui n'aurait pas été forcément le cas si le journal avait abordé Assange à partir de ses actions ou de ses idéaux et non de sa personnalité. Ce portrait est particulièrement important pour le journal, dans la mesure où il lui permet de marquer ses distances avec WikiLeaks et de déplacer l'argument politique qui porte non sur les fuites mêmes, mais sur leur modalité d'apparition dans l'espace public médiatique. En effet, le journal est pris dans une double contrainte : il ne peut condamner les actions d'Assange, car il

⁴⁵⁷ Comme le souligne l'anthropologue américaine Barbara Babcock-Abrahams, la figure du *trickster* repose sur la dualité, le paradoxe et l'ambiguïté : « More importantly, trickster expresses the ambiguous and paradoxical nature of power so derived. While trickster's power endows his group with vitality and other boons, it also carries the threat and the possibility of chaos. His beneficence, though central, results from the breaking of rules and the violating of taboos. He is, therefore, polluting (in Mary Douglas's sense of the term) and must remain marginal and peripheral, forever betwixt and between. As a "criminal" culture-hero, he embodies all possibilities – the most positive and the most negative – and is paradox personified. » (1975 : 148). Elle établit également seize critères auxquels répondent la plupart des *tricksters* rencontrés dans la littérature ou la mythologie. L'on retrouve dans cette liste de nombreux traits de caractère ou actions imputés à Assange par de nombreux médias, dont le *New York Times* par ce portrait, comme « l'indépendance et l'ignorance des frontières temporelles et spatiales » ; un habitat nomade ; « des caractéristiques sexuelles exagérées » et une « grande libido » ; la dispersion et le déguisement, ainsi qu'une « tendance à être multiformes et ambigus, uniques ou multiples » ; « généralement amoraux et asociaux – agressifs, vindicatifs, vaniteux, défiant l'autorité » ; « se situent de manière ambiguë entre la vie et la mort, et le bien et le mal, comme le résume la symbolique combinée noir et blanc qui leur est fréquemment associée », etc. (*ibid.* : 159-160, notre traduction). L'on verra plus loin que si c'est sur cette même figure que s'appuie *Le Temps* pour dépeindre Assange, il l'orientera du côté du bien et non du mal, contrairement à son homologue américain.

en a lui-même bénéficié, mais il ne souhaite pas non plus l'héroïser pour ces mêmes actions. Sa solution consiste alors à traiter du personnage et de ses motifs sur le plan moral, et non de ses actions sur le plan politique. Ce faisant, il n'a pas à entrer dans une catégorisation du type « héros » vs « terroriste », ce qu'appelle un jugement public politique sur les actions imputées à Assange⁴⁵⁸. Une telle catégorisation le forcerait soit à héroïser Assange, et l'on a pu constater à diverses reprises que là n'est pas son but, soit à condamner lui-même l'apparition des fuites dans l'espace public, ce qu'il ne peut faire puisque lui-même participe de leur diffusion dans l'espace public médiatique. Le journal s'évite cette contrainte en rabattant le projet politique de WikiLeaks sur les intérêts personnels de son fondateur. Ce faisant, il condamne les motifs, mais non les actions d'Assange et appelle ses lecteurs à émettre un jugement moral et non politique sur lui. Cette solution permet également au journal de réitérer implicitement ses bonnes pratiques, sa motivation n'étant pas la renommée, mais le bien commun des citoyens américains.

DES PHOTOGRAPHIES QUI SERVENT L'ACTUALITÉ OU LA RENOMMÉE ?

Le Temps fait aussi usage de différents procédés afin de dépeindre l'ethos de Julian Assange. Parmi ces procédés, la photographie de presse occupe une place centrale. Lorsque les photographies sont employées dans des articles d'information, l'on peut avancer comme Laborde-Milaa (1998 : 71) que l'article « traite l'actualité à travers ses acteurs ». Le sémiologue Frédéric Lambert, qui a dédié un ouvrage à l'analyse sémiologique des photographies de presse du journal généraliste français France-Soir, emprunte à André Leroi-Gourhan, puis à Tzvetan Todorov et Oswald Ducrot, le concept de « mythographie » pour démontrer la façon dont la photographie de presse, « écriture profondément inscrite dans notre mémoire iconique collective », (ré)inscrit les mythes d'une société (Lambert, 1986 : 16). Comme il l'indique, « les photographies de presse excluent une lecture directe : il nous faut, pour les interpréter, énoncer les mythes qu'elles affichent à la Une du quotidien. Leur ressemblance avec le réel n'est qu'une couverture qui cache un langage symbolique restreint, que l'imagerie de presse répète inlassablement pour préserver et conserver une pensée collective. » (*ibid.*) Reprenons à notre compte la démarche de F. Lambert et tentons d'analyser les grands symboles que font émerger les photographies de presse d'Assange dans le *Temps*.

⁴⁵⁸ Et c'est bien sous ces catégories que se prononcent publiquement certains politiciens américains et une frange du lectorat du quotidien. Ces catégories semblent accompagner plus généralement les figures des *whistleblowers* dans les médias. Ainsi, il existe une littérature considérable sur la figure de « héros » ou de « traître », voire de « terroriste » de Snowden et Manning.

central du récit journalistique, ceci quand bien même le nom d'Assange ne figurera pas dans l'article⁴⁵⁹.

Que « performe » cette image (Arquembourg, 2010) et que cherche à nous communiquer *Le Temps* par elle ? Tout d'abord, elle inscrit visuellement dans la mémoire des lecteurs le lien qui unit Assange à WikiLeaks. Telle la liberté qui guide le peuple le bras levé, ce n'est pas le drapeau français, mais une pancarte où est écrit WikiLeaks qu'Assange tient dans sa main droite. À l'image de la femme du tableau de Delacroix ressaisie comme la Marianne française, Assange ne représente pas uniquement WikiLeaks, mais l'incarne, et avec lui, ses idéaux qu'il porte sur le devant de la scène, soit ceux qui visent précisément à libérer les peuples de la corruption des gouvernements⁴⁶⁰. Ce point est renforcé par le contexte de la photographie, dont la légende indique qu'elle a été prise quelques semaines auparavant durant le conseil de l'ONU pour les droits de l'homme, une apparition qui inscrit WikiLeaks et d'Assange dans cette thématique. Mais contrairement à la liberté de Delacroix, le regard d'Assange n'est pas tourné vers le peuple, mais vers la caméra qui le filme. Cette première mythographie bascule vers un second thème : celui de la renommée en train de se faire. En effet, cette photographie est aussi celle d'une autre photographie ; elle capture un moment de gloire auquel semble se prêter volontiers Assange. Homme d'action, Assange se métamorphose en un acteur qui pose devant les caméras qui sont braquées sur lui. Cette photographie illustre l'ambiguïté du personnage, pris entre deux passions : le désir de justice promu par WikiLeaks et la recherche de renommée, une critique qui lui aura été, comme le montre à voir le portrait du *New York Times*, adressée par ses anciens collaborateurs.

Cette photographie performe également une deuxième action. Comme le souligne F. Lambert : « la photographie de presse entretient avec le texte et sa légende un rapport complémentaire au profit d'un spectacle événementiel à la Une du quotidien. Mais il faut aussi la considérer comme un langage symbolique, qui peut être lu sans l'aide d'aucune légende (textuelle), mais à l'aide de nos légendes (collectives). » (*ibid.* : 8). Prise avec son titre et sa légende cette fois, cette photographie réinscrit Assange dans la controverse politico-juridique américaine. Ainsi à l'assertion « Une diplomatie américaine secouée » donnée par le titre de l'article, la

⁴⁵⁹ Notons cependant qu'il figure en Une du journal, dans l'éditorial que consacre le journaliste Frédéric Koller à l'émergence de ces nouvelles révélations. Dans ce cadre, Assange y est introduit comme un « apôtre » de la transparence, *Le Temps*, « WikiLeaks, les pirates et l'intérêt public », rubrique « Éditorial », 30.11.2010.

⁴⁶⁰ Cette analogie au tableau de Delacroix est rendue possible par l'intericonicité de la photographie, soit « le paradigme iconique dans lequel la photographie de presse ira puiser des représentations » (Lambert, 1986 : 103).

L'on retrouve ici l'ensemble des procédés que nous avons observés et décrits plus haut : le titre de l'article rabat l'existence de WikiLeaks sur celle d'Assange par la mention de la controverse politico-juridique américaine, et ce, bien que la catégorie de « patron » puisse laisser transparaître un collectif, ou du moins une entité, dirigée. Ce titre place ainsi Assange dans une relation conflictuelle avec les États-Unis, le Pentagone *lui* rendant la vie impossible, non celle de WikiLeaks. Ce titre donne le ton pour appréhender la photographie qui l'illustre : tel un homme pourchassé, Assange se préserve de ces menaces par le port de lunettes de soleil qui lui assurent une part d'anonymat. Mais ces lunettes, il les ôte à la façon d'une vedette de cinéma, pour se révéler au public qui l'attend et dont le lecteur fait partie, en contrebas. Ainsi c'est devant *nous*, et non uniquement devant les cameramen et les journalistes, qu'Assange se dévoile et qu'il s'apprête à s'adresser. Le noir et blanc participe de la dramatisation de la situation et de la mise en visibilité de ce véritable personnage public.

C'est un procédé similaire qu'emploie le *New York Times* dans certaines de ses photographies, soit des images qui prennent sur le fait la renommée d'Assange, comme le montre ici cet exemple tiré du même événement, mais qui s'inscrit dans un article qui porte sur le mandat d'arrêt lancé par Interpol :



Julian Assange, in sunglasses, founder of WikiLeaks, after a Nov. 4 news conference in Geneva. Fabrice Coffrini/Agence France-Presse — Getty Images

New York Times, rubrique « Europe », 01.12.2010:
<https://www.nytimes.com/2010/12/02/world/europe/02assange.html>.

Quand l'image génère la renommée et la singularité

Ces quelques éléments rapidement esquissés nous portent à penser la seconde grande fonction de la photographie de presse au sein des articles que *Le Temps* dédie à Assange : celle qui

consiste à produire sa singularité, sa renommée et son ethos. Cette fonction est particulièrement visible dans le portrait que génère le quotidien d'Assange à la fin de l'année 2010 :



1. Le métronome d'un caméléon capillaire. 2. Les boucles de l'ange d'un autre âge. 3. Le rai de soleil de chef d'état. 4. Le visage de l'éclaircie. 5. Les mens du mariage de mode. 6. L'arroseur du monde hollywoodien.

Julian Assange et WikiLeaks décortiqués en 12 mots clés

1. Le personnage qui fait l'apologie de la transparence restée bien opaque. Il semble avoir mille facettes, des ennemis redoutables et des fans absolus.

2. Esquisse de portrait, pour tenter de trier le vrai du faux.

3. Anarchoïste.

4. Homme.

5. Messager.

6. Journaliste scientifique.

7. Anarchoïste.

8. Anarchoïste.

9. Anarchoïste.

10. Anarchoïste.

11. Anarchoïste.

12. Anarchoïste.

Le personnage qui fait l'apologie de la transparence restée bien opaque. Il semble avoir mille facettes, des ennemis redoutables et des fans absolus. Esquisse de portrait, pour tenter de trier le vrai du faux. Anarchoïste. Homme. Messager. Journaliste scientifique. Anarchoïste. Anarchoïste. Anarchoïste. Anarchoïste.

Le métronome d'un caméléon capillaire. Les boucles de l'ange d'un autre âge. Le rai de soleil de chef d'état. Le visage de l'éclaircie. Les mens du mariage de mode. L'arroseur du monde hollywoodien.

Les différents ADN de Julian Assange, né de parents comédiens, lui-même Arlequin, qui s'est inspiré de personnages illustres ou peu recommandables, réels ou fictifs, pour devenir ce qu'il est et ce que nous sommes, sans doute.



Le Temps, version papier, rubrique « Temps fort », 30.12.2010 : « Julian Assange et WikiLeaks décortiqués en 12 mots clés ».

Cette double page s'inscrit dans un dossier spécial que le journal consacre, dans sa dernière édition de l'année 2010, à WikiLeaks et à Julian Assange. En ouvrant ainsi sa première page après avoir lu sa Une, le lecteur tombe nez à nez avec une série de portraits. Ceux d'Assange d'abord, qui occupent comme une bannière le haut des deux pages, puis ceux de personnalités ou de personnages fictifs qu'il reconnaîtra, ou non, selon son âge, sa mémoire ou sa capacité d'écoute durant les cours d'histoire et de mythologie de son enfance, en bas de page. Le journal mise ainsi sur un lecteur assez cultivé pour reconnaître à la fois Lady Gaga et Prométhée sans avoir à lire la légende qui révèle leur nom. Le titre de l'article occupe une place centrale et confirme qu'il prend une double page. Mais sa lecture suscite un premier étonnement, le nombre de photographies dépassant largement les promesses du titre : « Julian Assange et WikiLeaks décortiqués en douze mots-clés ». Qui plus est, ces photographies montrent plus Assange que WikiLeaks. Le lecteur comprend alors que ce titre, tout en donnant l'idée générale qui se dégage de cette double page, soit décortiquer Assange et WikiLeaks, est en réalité le titre

d'un seul article au sein d'une page qui en contient trois : un article central, bordé de deux frises dotées de leur propre titre.

En effet, cette double page ne se compose pas d'un, mais de trois articles qui se lisent de gauche à droite et qui, pris ensemble, forment un tout visant à présenter Assange par des méthodes scripto-visuelles différentes. C'est ainsi que le premier article, qui consiste en différentes photographies d'Assange illustrées par un court texte, porte sur son évolution capillaire. Contrairement aux photographies que nous avons analysées précédemment, celles-ci ne s'indexent plus sur l'actualité, mais sur une histoire, soit, comme l'indique son titre, « les métamorphoses d'un caméléon capillaire »⁴⁶¹. Et cette histoire, le journaliste la décline sur un air comique à travers un diaporama restituant l'évolution de la coupe de cheveux d'Assange :

 <p><small>PHOTO: JEFFREY M. HARRIS / GETTY IMAGES, 17 NOVEMBRE 2009</small></p>	 <p><small>© INTERPOL/AGENCE FRANCE PRES</small></p>	 <p><small>ANDREW WINNING/REUTERS/LOUIS, 26 JUILLET 2010</small></p>
<p>► Les métamorphoses d'un caméléon capillaire Ci-dessus, en 2009, Assange n'est pas encore une star planétaire. Juste un hacker au look plus narcissique que la moyenne. Cravate pataude. Beaucoup de gel. Une dégaine de rocker endimanché dont l'ascension et la mise en scène ne font commencer. Bientôt, Assange apparaîtra les cheveux platine. Puis bruns. Reteints en blond. Bi(coulores). Côté cheveux, Assange, c'est le Beckham de la Toile. Son zapping coiffeur est d'abord celui du pirate en fuite. Camouflage, déguisement. Mais pas seulement.</p>	<p>► Les boucles de l'ange d'un autre âge Une des maîtresses d'Assange raconte qu'elle a été troublée par le spectacle de son visage fragile et de ses pectoraux d'acier... Mêler les contraires, se placer au-dessus des catégories et de leurs lois, c'est bien sûr la posture d'Assange. C'est aussi ce que raconte sa politique subcrânienne. Ci-dessus, sur l'avis de recherche d'Interpol, Assange a les cheveux blanchis. Un visage enfantin, mais une toison de vieux gourou tout droit descendu du Seigneur des Anneaux. Ni dieu, ni maître. Ni âge.</p>	<p>► La raie de côté du chef d'Etat Conférence de presse à Londres, 26 juillet 2010. Après la divulgation des documents sur l'Irak, le fondateur de WikiLeaks est au sommet de sa gloire. Son personnage s'affermi, il le tire du côté de la légitimité. Adieu les boucles, place à une crinière domptée, signe d'une maturité de bon aloi. On dirait la coupe et le portrait d'un chef d'Etat. Ou, mieux encore, Richard Gere posant à côté du dalaï-lama. Attention, cela se voit: Assange a désormais conscience du rôle et du personnage qu'il joue.</p>
 <p><small>MAGREBINS/STOCKPHOTO, 14 AOÛT 2010</small></p>	 <p><small>© PHOTOFESTIVAL/AGENCE FRANCE PRES, 5 NOVEMBRE 2010</small></p>	 <p><small>PAUL HACKETT/REUTERS/NOBLE, 17 NOVEMBRE 2010</small></p>
<p>► Le pelage du léopard Selon la légende, Assange est un coureur. Un prédateur - ici doté d'un pelage bicouleur. Cette photo a été prise à Stockholm, les jours mêmes où Julian a séduit les deux admiratrices à l'origine de ses ennuis. Sa tignasse a l'air taillée au petit bonheur, avec une teinte « pas raccord ». Il semble plutôt qu'Assange se soit reinteint les cheveux en brun, en se laissant soigneusement une mèche et les tempes grises. Moitié rebelle, moitié sage. Deux couleurs. Ou l'art de jouer sur plusieurs tableaux. De chasse.</p>	<p>► Les mues du mannequin de mode A Genève, lors d'une rencontre à l'ONU. Racines claires et foncées. Pointes de plusieurs nuances. Ce n'est plus une coiffure, c'est une superposition de sédimentations teinturières. Adieu la légitimité monocouleur. Place à la coiffure du vagabond pressé, de la victime traquée. Cheveux, traces, stigmates. Mais toujours cette pointe d'afféterie narcissique, cette conscience du rôle à tenir. Parce que je le vauds bien, semble dire celui dont le nom de famille rime avec Dessange.</p>	<p>► L'auréole du messie hollywoodien Retour au cheveu platine, à la candeur, à la pureté? Une coiffure couleur d'auréole. Cette photo a été prise le 17 décembre, jour de sa libération sous caution. Bientôt Assange aura vendu les droits de son histoire contre un bon million d'euros... Tout voir, tout donner à voir, certes. Mais aussi être vu de tous, c'est ce que disent les photos de cet Assange aux poses et aux métamorphoses d'acteur. Assange, visage né dans l'ombre et aspiré par la télé-réalité. Assange, poil à la frange. Stéphane Bonvin</p>

Le Temps, version papier, rubrique « Temps fort », 30.12.2010 :
« Julian Assange et WikiLeaks décortiqués en 12 mots clés ».

L'on ne peut comprendre l'apparition de ce sujet qui paraît *a priori* anodin en deuxième page du journal que par le fait qu'il s'inscrive dans un dossier spécial, soit une série d'articles qui s'indexe sur un sujet d'actualité, mais qui mêle des textes d'opinion, des reportages

⁴⁶¹ Le temps de la photographie de presse est généralement celui du présent de l'actualité, celui qui « prend le fait sur le fait » (Lambert, 1986 : 63).

approfondis, des portraits, etc. On peut toutefois se demander ce qui justifie une telle attention médiatique sur Assange et non sur WikiLeaks : le journal aurait-il adopté le même type de posture s'il avait dû, par exemple, parler de Wikipédia ? Nous reviendrons sur ces enjeux plus loin. Avant cela, attardons-nous sur cet article.

Un personnage généré par le récit et exposé comme tel

Dans cet article, le journaliste effectue, si l'on veut, le travail du sémiologue : il analyse et restitue les histoires que racontent les photographies d'Assange. Mais il va plus loin en les mettant en lien avec des éléments contextuels et des catégories d'appartenance restituées par le récit que l'image seule ne suffit parfois à identifier : « caméléon », « hacker au look plus narcissique que la moyenne » ; « ange d'un autre âge » ; « chef d'Etat » ; « léopard », « coureur » ; « mannequin de mode », « vagabond pressé », « victime traquée » ; « messie hollywoodien ». Difficile de savoir dès lors ce qui a primé dans son choix : le texte ou l'image ? S'il se donne sur le ton de l'humour comme le pastiche d'un article *people*, les photographies et les catégories qu'il mobilise dans son récit ont une fonction particulière : elles constituent l'ethos d'Assange en même temps qu'elles retracent son ascension vers la renommée. L'évolution capillaire d'Assange est ainsi indexée sur l'évolution de sa position sociale et de sa visibilité médiatique. Les catégories employées par le journaliste exposent le parcours chronologique et biographique de son élévation au rang de figure publique à travers le récit des événements majeurs et des rôles sociaux (hacker, victime traquée, chef d'État) qui l'ont marquée. Simultanément au parcours de cette ascension, cet article génère l'ethos du personnage public Assange à travers la restitution des différents traits de sa personnalité : séducteur, rebelle, directif, mystérieux, paradoxal, etc. Ces catégories – explicitement formulées ou non – touchent au *self* d'Assange, tout comme l'objet de l'article : son évolution capillaire montre à quel point Assange est un « caméléon », comme le dit l'article, qui s'adapte à chaque situation.

Si elles manifestent l'ambiguïté du personnage et son narcissisme, les catégories employées dans cet article sont positives, et ce, même lorsque certaines d'entre elles appellent ordinairement un jugement moral péjoratif, telle celle de « prédateur » employée sous la quatrième photographie afin de comparer Assange à un léopard. Qui dit prédateur pour désigner un homme pense aussitôt à « prédateur sexuel », soit à celui qui profite généralement de femmes non consentantes, tel le félin qui chasse sa proie. Et cela pourrait être particulièrement

le cas ici dans la mesure où le court texte qui illustre l'image porte sur les faits qui ont mené deux femmes suédoises à porter des allégations d'ordre sexuel contre Assange en Suède, ce que le discours résume par « ses ennuis ». Mais cette catégorie n'est pas rabattue sur celle de violeur, catégorie que fait émerger le dispositif d'accusation produit par les allégations de ces deux femmes, mais sur celle de « coureur ». Ainsi, Assange est présenté comme celui qui parvient à « jouer sur deux tableaux de chasse » et à « séduire » deux de ses « admiratrices », soit un Don Juan.

Apogée du *il* dont on parle, cet article produit triplement le personnage public Julian Assange : il façonne son ethos par l'usage de catégories particulières (1), en même temps qu'il en reconstitue l'histoire et la biographie (2) et le catégorise comme tel (3) : « Son personnage s'affermi, il tire du côté de la légitimité (...) Attention, cela se voit : Assange a désormais conscience du rôle et du personnage qu'il joue », nous dit le journaliste sous la troisième photographie. « Bientôt Assange aura vendu les droits de son histoire contre un bon million d'euros... Tout voir, tout donner à voir, certes. Mais aussi être vu de tous, c'est ce que disent les photos de cet Assange aux poses et aux métamorphoses d'acteur. Assange, visage né dans l'ombre et aspiré par la télé-réalité. », indique-t-il sous la dernière. Assange est ainsi un personnage public constitué par le récit scripto-visuel du *Temps* en même temps qu'il est projeté par celui-ci comme un « acteur » qui maîtrise sa figuration publique. Par un jeu de miroir constant, *Le Temps* façonne ainsi l'ethos, l'histoire et la personnalité d'Assange à ses lecteurs, et participe de fait à sa renommée, celle-ci même qu'il cherche, ici, à retracer. Ainsi, le titre de l'article, « Les métamorphoses d'un caméléon capillaire » est aussi à comprendre comme les métamorphoses ayant mené Assange vers la célébrité.

Ce parcours vers la célébrité s'achève par l'hétéro-catégorisation d'Assange comme d'un « messie hollywoodien », catégorie illustrée par une image du visage d'Assange, yeux fermés et tête levée vers le ciel, un sourire aux lèvres⁴⁶². L'adjectif hollywoodien ne trompe pas sur l'interprétation qu'elle suggère à son lecteur : Assange est devenu une vedette. Le symbole que la catégorie de messie institue, celle d'un projet spirituel ou politique, se voit ainsi rabattu sur le vedettariat d'Assange. L'on peut dès lors se demander ce qui justifie qu'un article de la sorte,

⁴⁶² La photographie utilisée pour illustrer le texte donne prise à une double interprétation : celle de la liberté, Assange respirant l'air frais (photographie utilisée dans plusieurs médias pour restituer le moment où Assange sort de prison en décembre 2010) et le divin, Assange fermant les yeux, le visage levé vers le ciel. C'est sur ce second symbole que mise la catégorisation d'Assange en qualité de « messie ». Sur le lien entre analogique et symbolique dans la photographie de presse, voir Lambert (1986 : 76-82).

soit un texte qui porte plus sur la célébrité d'un individu singulier que sur le projet politique qu'il porte, figure en deuxième et troisième page d'un journal de référence comme *Le Temps*. En effet, l'accent mis sur la personne d'Assange se justifie si l'on conçoit que la description de sa personne ou de son histoire informe sur le projet politique de WikiLeaks, confirmant là encore sa personnification de WikiLeaks. On l'a vu, c'est un tel glissement que réalise ailleurs *Le Temps* lorsqu'il aborde les projets d'Assange en Suède (cf. chapitre 10) : parler de la personnalité d'Assange servait alors au journal à mieux expliquer la gouvernance de WikiLeaks à ses lecteurs. Il en est autrement de cet article qui se réduit à la mise en visibilité de Julian Assange en tant que personne, et non plus en tant que « fondateur ». Ce que perd cet article par le processus de *personnagisation* qu'il privilégie, c'est la portée politique de la ressaie du personnage Assange : Assange commence à vivre indépendamment de WikiLeaks dans l'espace public médiatique du *Temps*. L'accent que le journal met sur la personnalité d'Assange empêche la montée en généralité permettant l'expérience politique de problèmes soulevés par son cas ou par ses activités, soit sa ressaie comme le symbole d'une cause qui le dépasse et qui est liée à son rôle au sein de WikiLeaks. Cet article n'est plus le pastiche d'un article *people*, il le devient⁴⁶³.

Des catégories d'appartenance politiques vs personnelles

C'est également sur ce double jeu de production et d'exposition du personnage Assange que mise le second article de cette double page. Celui-ci est constitué de douze questions qui prennent la forme d'une catégorie d'appartenance suivie d'un point d'interrogation et d'un court texte visant à y répondre ⁴⁶⁴ :

⁴⁶³ Rappelons ici que les articles *people* ont, pour certains, des fonctions précises (identification, test de confiance, etc.). Leur lecture ne se réduit donc pas nécessairement à une expérience apolitique comme cela semble être le cas ici.

⁴⁶⁴ Si le titre de cet article indique aux lecteurs qu'il va décortiquer pour et avec eux Assange et WikiLeaks, les catégories mobilisées sont indexées sur l'objet de discours « Assange », non « WikiLeaks ». Cet article accentue l'indistinction entre ces deux entités qui se confondent dans le discours du journaliste.

Julian Assange et WikiLeaks

Le personnage qui fait l'apologie de la transparence reste bien opaque. Il semble avoir mille facettes, des ennemis redoutables et des fans absolus. Esquisse de portrait, pour tenter de trier le vrai du faux

Par Jean-Claude Pécelet

1 Terroriste?

Les accusations de la droite américaine (Joe Lieberman, Sarah Palin) ne résistent pas à l'examen. Jusqu'ici, les révélations de WikiLeaks n'ont provoqué ni mort, ni blessé. Le reproche récurrent de mise en danger de sources ne s'est pas matérialisé. Même l'accusation d'espionnage est difficile à fonder juridiquement. Par ailleurs, les dernières fuites donnent «une image plutôt flatteuse de la diplomatie américaine», relève *The Economist*, pour qui «il est très difficile de prouver que WikiLeaks a causé un gros dommage aux intérêts des États-Unis».

2 Conspirateur?

La vie et l'univers intellectuel d'Assange sont marqués par la conspiration: enfance nomade, divorce et remariage de sa mère avec un musicien émigré dans une secte dont le mot d'ordre était «invisible, impalpable, inaudible». Devenu hacker à l'âge de 16 ans, Julian Assange est condamné à une peine légère. Inspiré par Steven Levy, qui pose les principes de «l'éthique hacker», et l'auteur de cyber-fiction Robert Wilson («ce n'est pas parce que

tu es paranoïaque qu'il ne se te pourchassent pas»), il dénonce sur son blog les appareils («État surtout) qui tendent à devenir plus puissants et secrets en même temps. Si ces secrets sont exposés, dit Assange, les appareils ont le choix entre deux solutions: se réformer «afin de pouvoir exposer avec fierté leurs actions au public», ou se fermer davantage, «ce qui les rend inefficaces». Lui-même reste flou sur son scénario préféré. Le blogueur Aaron Bady pense qu'il privilégie le second. «Comme les marxistes d'antan, Assange cherche à étouffer le système dans ses contradictions», écrit Ross Douthat dans le *New York Times*.

3 Anarchiste?

C'est ainsi que le décrit le *Tagess-Anzeiger*, citant Assange lui-même: «Les fuites sont par essence un geste anti-autoritaire, une action anarchiste.» Toutefois, dans la récente interview qu'il a donnée à *Time*, l'intéressé semble vouloir échapper à une catégorisation aussi simple. Quand on lui demande «il pratique la désobéissance civile», il répond: «Pas du tout. Notre organisation (ndlr: WikiLeaks) veut rendre le monde plus civique et agir contre les abus. En ce qui concerne le res-

pect de la loi, nous avons subi une certaine d'attaques juridiques en quatre ans d'existence et avons toujours gagné.»

À propos de loi, *The Economist* fait cette observation intéressante: la réelle innovation de WikiLeaks n'est pas technologique – bien d'autres ont déjà «craqué» des codes, copié et diffusé de l'information numérisée – mais sa capacité à jongler avec les législations nationales pour protéger ses serveurs et ses activités. Là encore, Assange n'invente rien. Le concept d'une «Switzerland of bits» (sorte de paradis du secret digital) a été développé par le poète activiste John Perry Barlow, ex-compositeur des Grateful Dead et cofondateur de Electronic Frontier Foundation, qui a publié à... Davos, en février 1996, une «Déclaration d'indépendance du cyberespace».

4 Homme à femmes?

Apparemment. Ce qui correspond au mythe, entretenu par Assange lui-même, du SDF numérique séduisant une admiratrice, ou plusieurs, dans chaque port. D'après les documents de la police suédoise obtenus par *The Guardian*, c'est en acceptant l'invitation d'une Suédoise à partager son appartement en août

dernier, en couchant avec elle le soir même, puis en cédant le surlendemain aux avances d'une seconde, bouche bée au premier rang de sa conférence, qu'ont débuté ses ennuis (voir page 6).

Faiblesse de la chair? Julian Assange a utilisé jusqu'en 2006 le site de rencontres *Okcupid.com*. «Si tu cherches un gars normal, passe ton chemin», clame-t-il. Dans son profil, il se décrit «passionné, têtu, cherchant sième pour aventure, enfants et conspirations criminelles à l'occasion». La femme idéale doit être «spirituelle, très intelligente mais pas forcément éduquée, avoir de la classe et de la force intérieure, être capable de penser stratégiquement au monde et aux gens qui l'intéressent». «J'aime les femmes de pays ayant connu des troubles politiques», ajoute-t-il. La culture occidentale semble produire des femmes sans valeur et ineptes».

5 Messenger?

C'est ainsi que se décrit le fondateur de WikiLeaks dans la tribune libre publiée le 8 décembre par *The Australian*. Habilement, il se compare à Rupert Murdoch quand, en 1958, celui-ci dénonçait les chatteries du gouvernement australien et écrivait dans *The News* d'Adélaïde: «Dans la course entre le secret et la vérité, il semble inévitable que la seconde l'emporte.» Assange ajoute que WikiLeaks n'est que le «coordinateur» de groupes analysant les informations qui lui sont transmises. «Je ne suis pas opposé à toute guerre, précise-t-il. Si une guerre est justifiée, alors disons la vérité et laissons les gens décider s'ils la soutiennent.» Pour lui, les gouvernements qui cherchent à l'arrêter, ou à censurer le site, veulent «tuer le message». Pour *Time*, ces efforts reviennent à «couper une tête de l'hydre mythique».

6 Egocentrique?

A fond. Assumé interviewé par *Forbes*, Julian Assange minauda devant le photographe, se demande si la veste qu'il porte vient d'un pays où les travailleurs sont exploités, se moque peu après de son «complexe du Messie». Il oublie de commander ou confirmer ses billets d'avion, fourre trois paires de chaussettes dans un sac avec du matériel informatique, néglige de manger, les autres sont là pour s'occuper de ces basses contingences matérielles.

Julian Assange peut aussi se montrer caractériel et dictatorial.

décortiqués en 12 mots clés

«Je suis le cœur et l'âme de cette organisation, son fondateur, son philosophe, son porte-parole, son codeur original, son financier et tout le reste», a-t-il lancé à ceux qui critiquaient certaines de ses actions. Des compagnons de route, comme l'activiste islandaise Birgitta Jónsdóttir ou le programmeur allemand Daniel Domscheit-Berg, l'ont quitté en dénonçant ses manières impérialistes. Le second s'apprête à lancer un site concurrent de révélations, Open Leaks, et prépare un livre sur ses années WikiLeaks (parution prévue en février chez Grasset).

7 Prophète de la transparence?

La chose semble aller de soi, et pourtant les avis divergent. Dans ses interviews, Assange dit d'ailleurs que son but n'est pas la transparence, mais «la justice». La question est surtout de savoir à quoi mènent les fuites. Il y a d'abord la capacité matérielle et humaine de les traiter, tout en protégeant les sources – ce qui amène le site à fonctionner lui-même, paradoxalement, comme une «boîte noire». Ensuite, quel est l'effet de révélations en cascade? Celle de documents diplomatiques «réduira probablement le niveau de la «conversation globale», écrit le

New York Times, les diplomates étrangers partageront moins de confidences avec les Américains.» Dans le privé, on réagit déjà. Selon une étude Forrester citée par *Forbes*, une société sur quatre dans les grands pays industrialisés met en place des systèmes de sécurité «anti-fuites», une sur trois envisage de le faire. Pour *The Economist*, la question centrale des années à venir sera la suivante: qu'est-ce qui détermine l'offre de dénonciateurs et de fuites? Sachant que la diffusion et la copie, légale ou non, d'informations informatiques et mises en réseau devient plus facile, l'enjeu tournera autour de la loyauté de ceux qui y ont accès.

8 Journaliste scientifique?

Non. Dernière ce concept fumeux se cachait l'ambition de Julian Assange de faire analyser les documents mis en ligne par tout un chacun – une sorte de décryptage citoyen, façon Wikipédia. Comme il le reconnaît dans *Time*, ça n'a pas marché: «Le gros du travail analytique est fait par nous ou des journalistes professionnels.» La communauté des blogueurs commente, relaie, amplifie, mais il ne faut pas compter sur elle pour mener un tra-

vail de bénédictin sur un sujet qui ne la concerne pas directement, a constaté WikiLeaks.

La vidéo dénonçant les «dommages collatéraux» d'un tir d'hélicoptère en Irak a été soigneusement éditée et mise en scène par les responsables de WikiLeaks avant diffusion. La livraison des documents diplomatiques américains se fait à travers cinq rédactions renommées dont les spécialistes filtrent les dépêches. Du journalisme classique. «Qui donc aurait eu l'énergie et les ressources pour faire ce travail?» se demande Nicholas Lemann, doyen de la Columbia Journalism School. Cela étant, ce dernier épisode confirme aussi la tendance des médias à enquêter en réseau, note Emily Bell, de la même école. Une conclusion à laquelle est aussi arrivé le dernier congrès du journalisme d'investigation, à Genève, au printemps 2010.

9 Anti-américain?

Ceux qui suivent WikiLeaks observent que le site ne diffuse plus que des révélations américaines, alors qu'on y trouvait au début des documents sur le Kenya, la Somalie, Julius Baer, les services secrets allemands, etc. C'est peut-être un problème technique, vu les attaques

dont il est l'objet. Julian Assange répète que WikiLeaks «dépend de ce qu'on nous donne» et se dit convaincu que les effets potentiels de divulgations sont d'autant plus intéressants que les régimes sont autoritaires, citant la Chine en exemple. Reste que d'éventuels dénonciateurs russes ou chinois n'ont pas trouvé le chemin de WikiLeaks pour l'instant. On a même vu – 0 paradoxes – le *Beijing Daily*, organe du Parti communiste, écrire que Julian Assange devrait recevoir le Prix Nobel, et Vladimir Poutine, décrit comme chef d'État mafieux dans les câbles divulgués par le site, apporter son soutien verbal à son fondateur. Comme si les dictatures n'aiment pas de démocraties incapables de préserver un secret d'État.

10 Révolutionnaire?

Julian Assange manifeste sans doute la volonté de changer le monde. Sa personnalité marque fortement WikiLeaks, au point que certains se demandent si le site survivra à l'arrestation de son créateur, en Suède ou ailleurs. Peut-être qu'il disparaîtra, mais l'enjeu n'est pas là. Julian Assange incarne, jusque dans ses côtés insaisissables, l'émergence d'une génération qui a pour elle la

maîtrise technique, tandis que l'ancienne a le pouvoir et les secrets qui vont avec. Pour qu'une société fonctionne, les liens de confiance – entre générations, entre gouvernements – doivent être solides. «Chaque fuite détruit la confiance», écrit Kurt Zimmermann dans la *Weltwoche*, très sceptique face au projet «citoyen» de WikiLeaks. Et si le message de WikiLeaks était que ces liens sont devenus dangereusement ténus?

11 Apatride?

Pas tant que cela, car l'opinion publique en Australie, son pays d'origine, est en train de tourner massivement en sa faveur. La première ministre, Julia Gillard, avait qualifié début décembre les fuites orchestrées par son ressortissant de «grossièrement irresponsables». Cela a déclenché la fureur de la gauche australienne. L'Union australienne des journalistes lui a d'ailleurs gracieusement renouvelé sa carte de presse, en appelant à sa protection par le gouvernement et qualifiant ses activités de «parfaitement honorables» et conformes à l'éthique journalistique. Les Australiens ne sont en effet pas insensibles à l'acharnement américain contre

l'un de leurs et cela pourrait lui offrir un refuge s'il devait être obligé de quitter Londres.

12 Ruiné?

Julian Assange a cédé fin décembre les droits de son autobiographie pour 1 million d'euros – et en a bien besoin. Car WikiLeaks souffre de graves problèmes financiers. Coup sur coup, le service de paiement en ligne PayPal, les sociétés de cartes de crédit Visa et MasterCard, puis Bank of America et PostFinance ont bloqué sans préavis les transactions de WikiLeaks et fermé les comptes personnels d'Assange. Le manque à gagner est de 100 000 euros par jour, explique-t-il dans un interview au *Monde*: ce sont les dons provenant de sympathisants du monde entier. Et cela alors que WikiLeaks a une dette de plus de 200 000 euros de frais juridiques, auxquels s'ajoutent les dépenses engagées par l'affaire personnelle de Julian Assange contre la justice suédoise: déjà 220 000 euros, sans compter la caution de 280 000 euros. Les cinéastes Michael Moore et Ken Loach y auraient contribué chacun à raison de 20 000 dollars, mais il en faut beaucoup plus...
Collaboration: Serge Michel

Le Temps, version papier, rubrique « Temps fort », 30.12.2010 :
« Julian Assange et WikiLeaks décortiqués en 12 mots clés ».

Ces catégories se déclinent dans le cadre du projet plus global de l'article qui vise, comme son chapeau l'indique, à ressaisir le « personnage » Assange en réalisant une « esquisse de portrait pour tenter de trier le vrai du faux ». Le journaliste fait ainsi une promesse à son lecteur, celle de lui faire découvrir qui est réellement Julian Assange en inscrivant son récit dans le registre de la vérité. Son projet peut se résumer de la façon suivante : « On vous a dit beaucoup de

choses sur Assange, je vais vous dire ce qu'il en est réellement ». Pour ce faire, il endosse une double posture qui consiste, d'une part, à feindre les interrogations que se poseraient les lecteurs du quotidien par l'élaboration de douze catégories d'appartenance présentées sous forme de questions, et d'autre part, à y répondre objectivement en recourant à des assertions qui sont autant le fruit de sa propre énonciation que celles des voix qu'il fait intervenir dans son discours. Le lecteur est donc placé ici dans la position de l'apprenant.

Contrairement à l'article précédent qui donnait l'illusion qu'Assange maîtrisait sa figuration publique, le personnage dépeint dans cet article appartient tout entier aux personnes qui parlent de lui ; c'est un *il* figuré dans et par le discours médiatique à travers des catégories d'appartenance énoncées puis ratifiées, ou non, par l'énonciateur journalistique⁴⁶⁵. Ces catégories et le texte qui les accompagne réalisent deux actions : ils génèrent l'ethos d'Assange en même temps qu'ils valident certains événements qui sont sujets à débat et sur lesquels d'autres professionnels (experts ou juges) devraient être amenés à se prononcer. C'est le cas de la quatrième catégorie que nous avons déjà brièvement mentionnée dans notre partie précédente, celle d'« homme à femmes » :

Homme à femmes ? Apparemment. Ce qui correspond au mythe, entretenu par Assange lui-même, du SDF numérique séduisant une admiratrice, ou plusieurs, dans chaque port. D'après les documents de la police suédoise obtenus par *The Guardian*, c'est en acceptant l'invitation d'une Suédoise à partager son appartement en août dernier, en couchant avec elle le soir même, puis en cédant le surlendemain aux avances d'une seconde, bouche bée au premier rang de sa conférence, qu'ont débuté ses ennuis (voir page 6).

Cette catégorie, ratifiée par le journaliste par un « apparemment », projette Assange comme un séducteur. Mais elle permet aussi au journaliste d'aborder les allégations de viol et d'agression sexuelle énoncées contre Julian Assange par deux femmes suédoises. Ces allégations, le journaliste les minimise par leur catégorisation comme « ennuis » d'Assange, et par le portrait qu'il réalise des deux femmes. En effet, ces dernières sont dépeintes comme des femmes entreprenantes : la première l'invite à partager son appartement, la seconde lui fait des avances. En plus de ces premières insinuations, le journaliste dépeint la seconde femme également

⁴⁶⁵ Si certaines de ces catégories sont le fruit d'une auto-catégorisation d'Assange, celles-ci sont soumises à la validation du journaliste. C'est ainsi qu'il ratifie la catégorie de « messenger » par laquelle Assange s'était auto-catégorisé dans un article du journal *The Australian*, mais lui réfute le statut de « journaliste d'investigation » qu'il s'était auto-attribué. Par ailleurs, certaines catégories ne sont ni ratifiées ni exclues, à l'image des catégories d'« anarchiste », de « prophète de la transparence » ou d'« anti-américain » qui font l'objet d'un avis mitigé.

comme une admiratrice naïve d'Assange – « bouche bée au premier rang de sa conférence ». Quant à Assange, il est placé dans une posture de passivité, il succombe à des invitations qu'il n'a pas engagées. Son principal défaut dans cette histoire semble d'être un « homme à femmes », catégorie qui essentialise le comportement d'Assange et permet de le présenter comme la victime de son propre succès.

Si la justice doit encore se prononcer, ce court texte et la catégorie qui l'introduit posent un jugement sur la validité de ces allégations. À l'image de l'article précédent, cette catégorie projette Assange comme un Don Juan et génère publiquement son ethos de séducteur. Plus encore, ces allégations sont ce qui permet au journaliste de générer la catégorie d'« homme à femmes ». Il en aurait été autrement si le journaliste avait formulé sa question à partir de la catégorie de « violeur », catégorie que fait émerger le dispositif d'accusation sur lequel reposent les allégations de ces deux femmes. Cette catégorie l'aurait forcé à entrer dans les détails des faits reprochés à Assange, à l'image de la catégorie de « terroriste » qui introduit cet article :

Terroriste ? Les accusations de la droite américaine (Joe Lieberman, Sarah Palin) ne résistent pas à l'examen. Jusqu'ici, les révélations de WikiLeaks n'ont provoqué ni mort, ni blessé. Le reproche récurrent de mise en danger de sources ne s'est pas matérialisé. Même l'accusation d'espionnage est difficile à fonder juridiquement. Par ailleurs, les dernières fuites donnent « une image plutôt flatteuse de la diplomatie américaine », relève *The Economist*, pour qui « il est très difficile de prouver que WikiLeaks a causé un gros dommage aux intérêts des États-Unis ».

Comme on peut le constater, cette catégorie imputée à des politiciens de la droite américaine n'est pas ratifiée par le journaliste qui porte sur la scène publique une série d'arguments visant à la mettre en échec. Au contraire, de cette catégorie, il ratifie celle d'« homme à femmes », qui est le produit de son hétéro-catégorisation d'Assange. Elle lui sert à doublement innocenter Assange dans le cadre de l'affaire suédoise sans avoir à se prononcer sur le comportement qui lui est reproché : en le présentant comme un séducteur victime de son succès et en présentant le discours journalistique à ce sujet comme relevant du registre de la vérité, puisqu'il s'agit, comme son chapeau l'indique, de trier le vrai du faux.

Chacune des catégories mobilisées dans cet article vise à présenter Assange, là où pourtant le titre de l'article assure décortiquer également WikiLeaks. Ces catégories ont différentes fonctions. Elles oscillent entre des catégories qui génèrent : ses traits de personnalité (conspirateur ; homme à femmes, égocentrique) ; son identité politique (terroriste, anarchiste,

prophète de la transparence, anti-américain, révolutionnaire) ; son rôle social (messenger, journaliste scientifique)⁴⁶⁶. La première classe de catégories ouvre ainsi sur des récits biographiques qui révèlent la vie privée ou la personnalité assumée d'Assange⁴⁶⁷. Elles visent à mieux ressaisir le personnage Assange. Les secondes et troisièmes ouvrent, elles, sur des enjeux publics et politiques. En effet, elles permettent, à partir de la catégorisation d'Assange, de monter en généralité et de thématiser des sujets tels que la multiplication des cas de *whistleblowing* (prophète de la transparence) ; les conséquences effectives des fuites de WikiLeaks (terroriste) ; l'atteinte à celui qui transmet et diffuse une information (messenger) ; le choix des cibles d'attaque de WikiLeaks (anti-américain) ; ou des enjeux professionnels, comme la nécessité du journalisme traditionnel dans l'analyse de documents tels que ceux qui ont été diffusés par WikiLeaks (journaliste scientifique)⁴⁶⁸. Certaines de ces catégories permettent également de projeter Assange comme un « symbole », celui d'une génération qu'il « incarne » et qui se caractérise par sa « maîtrise [de] la technique » et qui s'oppose à une génération qui fonctionnait sur « le pouvoir et le secret » (révolutionnaire). On l'aura compris, là où les catégories axées sur la personnalité d'Assange empêchent la montée en généralité propre à la constitution de problèmes publics ou d'une cause, les catégories axées sur son identité politique ou professionnelle l'autorisent voire l'encouragent. Ces catégories dépassent alors le personnage Assange pour s'inscrire dans des préoccupations politiques importantes susceptibles d'interpeler les lecteurs du *Temps* et d'engager leur citoyenneté là où les premières le situent parfois dans la simple posture du voyeur⁴⁶⁹. En même temps qu'il détaille les mille facettes d'Assange et démontre son insaisissabilité, cet article pose ainsi les enjeux publics que permet le traitement médiatique de son cas, soit des enjeux dignes d'intérêt pour les lecteurs du *Temps*.

⁴⁶⁶ La catégorie « ruiné » est difficile à placer dans l'une de ces trois classes de catégories. On dira qu'elle est politique dans la mesure où si elle est indexée sur Assange (il est celui qui est ruiné), elle se réfère dans le texte à l'état des comptes de WikiLeaks après le boycott de plusieurs instances financières. Assange apparaît dès lors comme celui qui pourra, à travers la vente des droits de son autobiographie, faire survivre WikiLeaks. Cette catégorie, et son redéploiement dans le texte génèrent ainsi le lien de personnification qui unit Assange à WikiLeaks.

⁴⁶⁷ C'est ainsi que le journaliste puise dans l'enfance d'Assange des traumas susceptibles d'expliquer son penchant pour la conspiration ou qu'il révèle des actions démontrant son caractère égocentrique et dictatorial.

⁴⁶⁸ Le journaliste refuse ainsi à Assange son auto-catégorisation en qualité de « journaliste scientifique », un « concept », selon lui, « fumeux ».

⁴⁶⁹ La catégorie de « conspirateur » est particulière en cela que si elle sert le récit de l'enfance d'Assange, elle permet également d'esquisser, dans un lien de causalité, l'idéologie politique d'Assange. Elle ne se réfère ainsi pas uniquement sur des traits de personnalité.

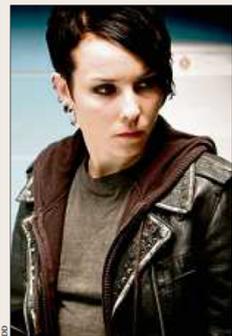
Assange, personnage extraordinaire et personne ordinaire

Venons-en à l'analyse du dernier article qui constitue cette double page. À l'image du premier article, il prend la forme de dix cases chacune formée d'une photographie et d'un texte. Les images ne sont en revanche pas celles d'Assange, mais celles de personnes réelles ou fictives connues, si ce n'est l'ultime case qui affiche la photographie d'un miroir :

Les différents ADN de Julian Assange, né de parents comédiens, lui-même Arlequin, qui s'est inspiré de personnages illustres ou peu

				
<p>Prométhée. Au XXIe siècle, la lumière n'est plus le feu, mais l'information. Julian Assange s'en est emparé pour la donner au commun des mortels. Dans la mythologie, Prométhée fut puni: enchaîné à un rocher où un vautour venait chaque jour lui manger le foie. Hercule le libéra après des siècles à condition de porter la baguette faite du métal de ses chaînes pour ne pas oublier son orgueil. Un bracelet électronique orne le poignet d'Assange.</p>	<p>Athéna. C'est elle qui enseigna à Prométhée l'architecture, l'astronomie, les mathématiques et la médecine. Sortie adulte et tout armée du crâne de Zeus, Athéna serait aujourd'hui la déesse du numérique et de la haute technologie, une hackeuse experte. Elle est devenue la figure d'un féminisme téméraire, ambitieux et partageur, à l'opposé de celui, procédurier, suédois et sécuritaire, qui a fait tomber Assange.</p>	<p>Narcisse. A lire la frise ci-dessus, Assange a tout du Narcisse contemporain. Ses proches, pourtant, comparent son charisme à celui du joueur de flûte de Hamelin qui, par sa musique, débarrassa la ville de ses rats. Au lieu de récompenser leur sauveur, les habitants le chassèrent à coups de pierres. Le flûtiste revint plus tard et attrira par sa musique tous les enfants du village, privant ainsi la région de son avenir. A quelle légende se fier?</p>	<p>Lady Gaga. Même goût de la mise en scène et de la célébrité, mais surtout même stratégie: tout étaler pour préserver sa propre énigme. Dans son fameux conte <i>La Lettre volée</i>, Edgar Poe ne disait rien d'autre: pour que personne ne puisse retrouver une missive compromettante, rien de mieux que de la placer au-dessus de la pile, offerte à tous les regards. Montrer le plus pour montrer le moins, ainsi le secret sera mieux gardé.</p>	<p>Christophe Colomb. Si Internet est un continent à défricher, un territoire à conquérir, un espace où fonder une nouvelle alliance, alors Julian Assange avec sa caravelle WikiLeaks pourrait bien être un cyber-Colomb. Son entreprise marquerait ainsi une forme de Renaissance, de l'information et de la démocratie. Simple comme un œuf. Reste une question: qui est son mécène, sa reine Isabelle la catholique?</p>

recommandables, réels ou fictifs, pour devenir ce qu'il est et ce que nous sommes, sans doute

				
<p>Mouammar Kadhafi. Un autre grand nomade, conspiré d'une partie de la planète, adulé de l'autre, se moquant des conventions et humiliant les puissants en leur imposant sa tente, ses rites et ses règles. Le Libyen a d'ailleurs félicité l'Australien. Terroriste pour les uns, héros pour les autres, Assange joue à «Attrape-moi si tu peux». Et quand on l'arrête, c'est parce qu'il s'est rendu de lui-même au commissariat. Ultime arrogance.</p>	<p>Lisbeth Salander. L'héroïne punk de <i>Millénium</i> pourrait être la petite sœur d'Assange. Cette hackeuse de génie, capable d'accéder aux secrets les mieux gardés, rend publics les scandales suédois. Son moteur? La vengeance d'avoir été violée par son tuteur. Assange aurait eu l'idée de WikiLeaks après que la garde de son fils lui a été refusée. Cette fois, c'est lui l'agresseur sexuel pourchassé. Mais c'est toujours en Suède que cela se passe.</p>	<p>Jacques Mesrine. Considéré comme l'ennemi public numéro 1 dans les années 1970 pour ses braquages médiatisés, ses multiples évasions et ses cavales à répétition, Assange n'a tué personne, et pour l'heure aucun procureur n'a pu l'inculper pour «braquage d'informations», mais il est déjà affublé des deux surnoms donnés jadis à Jacques Mesrine (ici incarné par Vincent Cassel): «L'homme aux mille visages» et «Robin des Bois».</p>	<p>David Bowie. Après Silvio Berlusconi en 2009, la version italienne du magazine <i>Rolling Stone</i> vient de consacrer le fondateur de WikiLeaks «rock star de l'année» pour sa stratégie de superhéros de BD et sa personnalité iconique, comparable à celle du Che sur les t-shirts ou de Mao revu par Warhol. Le magazine souligne la ressemblance physique entre Assange et Bowie dans le film de Nicolas Roeg <i>The Man Who Fell to Earth</i> (1976).</p>	<p>Vous et moi. Assange est extraordinaire, parce que son ADN est aussi le nôtre. Il nous venge, nous citoyens soumis à la transparence obligatoire, celle des cartes de crédit qui disent tout de nos goûts et besoins, des portiques d'aéroport qui nous déshabillent sans pudeur, des traces laissées sur Facebook. Pourquoi la transparence serait-elle gage de sécurité dans un cas, et pas dans l'autre? La question mérite plus que des indignations. Marie-Claude Martin</p>

Le Temps, version papier, rubrique « Temps fort », 30.12.2010 :
« Julian Assange et WikiLeaks décortiqués en 12 mots clés ».

À nouveau, c'est le ton de l'humour qu'adopte cet article, qui a pour but d'associer Assange à ces personnages. Tirons déjà quelques constats de son titre : « Les différents ADN de Julian Assange, né de parents comédiens, lui-même Arlequin, qui s'est inspiré de personnages illustres

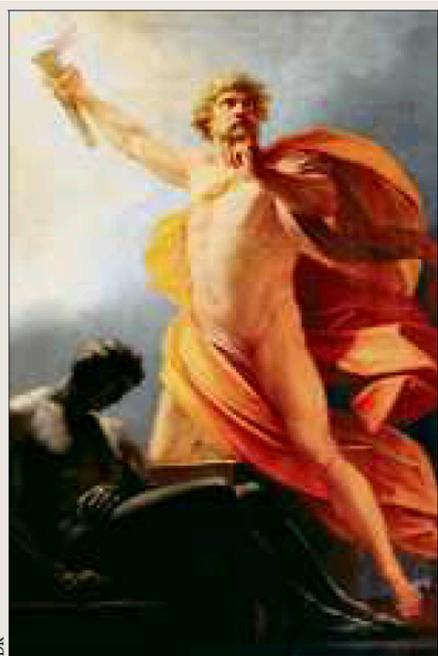
ou peu recommandables, réels ou fictifs, pour devenir ce qu'il est et ce que nous sommes, sans doute ». D'entrée de jeu, le titre de l'article constitue Assange comme un acteur qui endosse les habits de son personnage, un arlequin. Ce nom propre, qui fonctionne ici comme un substantif, vient alors qualifier le type de personnage qu'il joue : polysémie oblige, il désigne à la fois un plaisantin et « un homme changeant souvent d'opinion »⁴⁷⁰. La référence à Arlequin est surtout une référence à l'amour de la comédie. Mais le terme laisse ici planer le doute : à quel point ce personnage est-il joué et n'est-il pas, en réalité, inscrit dans la peau d'Assange ? Cette question est d'autant plus pertinente que la journaliste réinscrit son goût de la comédie dans son ADN, celui reçu de ses parents, eux-mêmes comédiens. S'il est donc *devenu* le personnage public qu'on lui connaît, ses prédispositions génétiques ont favorisé une socialisation précoce à la comédie. La journaliste joue ici avec la frontière fine qui sépare la personne du personnage, à l'image du jeu que joue Lady Gaga avec ses alter ego. Mais ce titre réalise une autre action : il projette Assange à la fois comme une personne extraordinaire, comme un personnage public (au sens de personnalité publique), et comme une personne ordinaire qui pourrait tout aussi bien être le lecteur du *Temps* : ni bon ni mauvais, il représente tout un chacun. On dégagera ainsi de ce titre trois figurations d'Assange : c'est une personnalité publique, c'est un individu qui joue un personnage publiquement et c'est une personne ordinaire susceptible de permettre l'identification du lecteur. Si le lecteur n'a pas accès à la célébrité d'Assange, il partage avec lui le fait de camper dans la vie différents rôles et personnages au quotidien.

Attardons-nous maintenant sur quelques-unes de ces illustrations. Nous avons analysé dans notre partie précédente l'une d'entre elles, Athéna. Nous avons alors montré comment ce personnage servait à disculper Assange des allégations d'ordre sexuel portées contre lui par deux femmes suédoises en les rabattant sur un féminisme mal placé :

Cet extrait fonctionne lui aussi sur le savoir commun des lecteurs du Temps et sur un renvoi intertextuel au journal. S'ils ont lu les derniers articles du quotidien, les lecteurs savent que la critique du féminisme suédois « qui a fait tomber Assange » est ici adressée à Anna Ardin, l'une des deux femmes ayant témoigné contre Assange, critiquée dans des articles d'opinion ultérieurs du journal pour son féminisme. Ce faisant, cet article participe à disqualifier les allégations portées contre Assange en les rabattant sur un féminisme mal placé et mal intentionné, un féminisme opposé à celui qu'incarne Athéna, figure à laquelle est comparé Assange. Ainsi, ce court passage renvoie Assange au féminisme qu'impute la journaliste à la Déesse grecque Athéna alors même qu'il fait l'objet d'une enquête pour suspicion de viol

⁴⁷⁰ <https://www.cnrtl.fr/definition/arlequin>.

Ce personnage a donc une fonction précise commune aux autres articles constituant cette double page : faire valoir publiquement l'innocence d'Assange dans le cadre de cette affaire. C'est un geste similaire que réalise la première illustration, celle de Prométhée :



Prométhée. Au XX^e siècle, la lumière n'est plus le feu, mais l'information. Julian Assange s'en est emparé pour la donner au commun des mortels. Dans la mythologie, Prométhée fut puni: enchaîné à un rocher où un vautour venait chaque jour lui manger le foie. Hercule le libéra après des siècles à condition de porter la bague faite du métal de ses chaînes pour ne pas oublier son orgueil. Un bracelet électronique orne le poignet d'Assange.

L'image projette d'emblée la rhétorique de l'ombre contre la lumière. Le titan Prométhée, drapé d'une toge aussi orange que le feu qu'il tient dans sa main droite l'air vaillant, contraste avec le personnage recroquevillé dans l'ombre à ses pieds et regardant vers le sol. Qui connaît ce tableau de Heinrich Friedrich Füger sait qu'il illustre le moment où Prométhée amène le feu aux hommes⁴⁷¹. Le texte de la journaliste n'apporte que peu de précisions pour comprendre pleinement la référence, ni même pour retrouver l'auteur du tableau. Le journal mise donc sur un lecteur averti qui connaisse suffisamment les œuvres majeures du classicisme allemand et la mythologie grecque pour savoir que Prométhée est celui qui, tel un Robin des bois, a volé à l'Olympe le feu divin pour le redistribuer aux hommes. Sans ces connaissances préalables, il ne reconnaîtra pas forcément en la figure en contrebas le symbole de l'humanité ni, dans le feu de Prométhée, une métaphore de la connaissance. Il ne comprendrait pas non plus la raison de son châtement, le vol, et l'ambiguïté du personnage, à comprendre également comme celle d'Assange : est-ce pour énerver Zeus ou pour enrichir l'humanité que Prométhée a volé ce feu ?⁴⁷²

⁴⁷¹ Heinrich Friedrich Füger, *Prometheus Brings Fire to Mankind*, 1817.

⁴⁷² L'on reconnaîtra dès lors un décalage entre les connaissances relativement exigeantes requises par la journaliste et le sujet *a priori* anodin de l'article.

Mais la rhétorique de l'image fonctionne même sans ces connaissances approfondies du mythe de Prométhée. En effet, le lecteur qui voit ce tableau associe directement la figure d'Assange à celle de Prométhée qui tient le feu, une association confirmée par le texte de l'article. À l'image de Prométhée, Assange y est dépeint comme celui qui a pris et redistribué l'information « au commun des mortels », soit celui qui les a éclairés, et qui en subit les conséquences en ayant été sanctionné pour ses actions, notamment par un bracelet électronique. Cette métaphore réalise quatre actions principales. Tout d'abord, elle projette Assange comme un être hors du commun qui risque sa vie pour celle des autres en redistribuant le savoir. Mais le motif de cette action n'est pas aisément identifiable : l'a-t-il fait pour le bien commun ou pour la renommée ? Ici réside la seconde action que réalise cette métaphore, soit poser la question des intentions, mais aussi de « l'orgueil » d'Assange, et projeter l'ambiguïté du personnage.

Ensuite, cette métaphore permet de réaffirmer la relation oppositionnelle qui oppose Julian Assange aux États-Unis. À l'image de Prométhée qui subit l'ire de Zeus avant sa délivrance par Héraclès, Julian Assange subit celle des États-Unis pour avoir transmis des informations confidentielles aux citoyens du monde entier. Ce point engage les lecteurs du *Temps* à émettre un jugement sur l'injustice subie par Assange, celle d'avoir été sanctionné pour avoir assuré au peuple le droit à l'information. Enfin, et c'est peut-être ici l'aspect qui nous intéressera le plus, cette comparaison permet à la journaliste de réintégrer l'affaire judiciaire suédoise dans la controverse politico-juridique américaine. En effet, le texte suggère que le port du bracelet électronique d'Assange est la sanction qu'il a subie pour avoir révélé des informations « au commun des mortels ». Or, ce bracelet lui a été imposé par la justice britannique, et non américaine, au moment où celle-ci s'est penchée sur la demande d'extradition formulée par la justice suédoise pour l'entendre au sujet d'allégations de viol et d'agression sexuelle, et l'a libéré sous caution, en conditionnelle, en l'attente d'une décision finale. En cela, cette comparaison appuie pleinement l'idée que cette affaire est en réalité le fait de la justice américaine qui cherche à sanctionner Assange⁴⁷³. Au sein d'un même article donc, deux interprétations des faits viennent se confronter : celle qui veut que les allégations formulées par ces deux femmes soient le fait d'un féminisme mal placé ; celle qui veut que cela soit en réalité le fait du gouvernement américain⁴⁷⁴. Dans les deux cas, le journal prend le parti d'Assange.

⁴⁷³ C'est un geste similaire que la journaliste accomplit dans le texte qu'elle dédie à l'illustration de Kadhafi.

⁴⁷⁴ Cette référence à Prométhée n'est en réalité pas la première du *Temps*. En effet, quelques semaines auparavant, la même journaliste écrivait dans un article d'opinion : « Aujourd'hui, l'homme que les ados admirent, c'est le héros grec, tragique et ambivalent. C'est Julian Assange, fondateur de WikiLeaks, qui publie des documents confidentiels et livre au monde les secrets qui permettent aux puissants de le rester. C'est celui, orgueilleux, qui

Les autres illustrations visent principalement à restituer la singularité d'Assange et l'ambiguïté de son personnage à travers de grands thèmes – entre autres, égocentrisme, mise en scène, respect des lois, iconicité – et la production d'oppositions : sauveur et martyr *vs* vengeur ; secret *vs* exposition ; admiration (héros) *vs* désamour (terroriste), etc. Ces comparaisons prolongent le thème de cette double page : montrer l'insaisissabilité d'Assange en même temps que produire sa singularité. Une singularité qui se base elle-même sur la production de l'ambiguïté du personnage, à la fois admirable pour les actions entreprises et questionnable sur le plan de ses motivations et de sa personnalité. Mais il importe ici de s'arrêter plus longuement sur la dernière case de cet article :



Vous et moi. Assange est extraordinaire, parce que son ADN est aussi le nôtre. Il nous venge, nous citoyens soumis à la transparence obligatoire, celle des cartes de crédit qui disent tout de nos goûts et besoins, des portiques d'aéroport qui nous déshabillent sans pudeur, des traces laissées sur Facebook. Pourquoi la transparence serait-elle gage de sécurité dans un cas, et pas dans l'autre? La question mérite plus que des indignations. **Marie-Claude Martin**

Cette image, qui projette un miroir, appelle le lecteur du *Temps* à s'y reconnaître. Prise dans le projet de l'article, celui de définir les ADN de Julian Assange, l'illustration appelle à l'identification. Elle suggère alors : « Assange c'est vous aussi ». Et c'est bien ce que souligne le texte, lorsque la journaliste indique que l'ADN d'Assange « est aussi le nôtre ». Ce court texte oscille sur le continuum de la singularité ; il présente à la fois Assange comme un être extraordinaire et une personne ordinaire. En effet, en parlant d'Assange comme de celui qui « nous venge » des pratiques indignes des États et industries qui pistent nos faits et gestes, l'article persiste à produire son exceptionnalité. Il est, comme l'indique le texte, « extraordinaire » ; à l'image de Prométhée, il est en dessus du commun des mortels. Mais en même temps, cette exceptionnalité retrouve une forme humaine dans l'ADN des lecteurs du *Temps*. La singularité se mue ainsi en normalité et autorise l'identification : Assange partage

notre sentiment d'injustice face à ces pratiques. Mais plus encore, si nous ne bénéficions pas de sa renommée, *nous* sommes susceptibles de partager avec lui l'ambiguïté de son personnage, en portant parfois un masque, en nous présentant comme quelqu'un que l'on n'est pas, ou en

vole le feu des dieux pour le donner aux humains. Julian Assange, c'est le Prométhée de la technocivilisation. », *Le Temps*, « De l'abbé Pierre à Julian Assange », rubrique « Jour pour jour », 07.12.2010.

endossant différents rôles sociaux au quotidien. Pour fonctionner, une telle identification ne peut que s'appuyer sur la polysémie du terme personnage et jouer avec ses différents sens.

Mais cet extrait et son image performant également une autre action : elles situent le lecteur du *Temps* du côté d'Assange et incitent à s'indigner du sort qui lui est réservé. Cette action est produite par l'inférence qu'encapsule la phrase « Pourquoi la transparence serait-elle gage de sécurité dans un cas, et pas dans l'autre ? ». En effet, cette phrase dénonce le manque de transparence de ces tiers. Mais ce reproche ne peut être compris du lecteur que s'il sait au préalable que les actions entreprises par Assange pour « venger » les citoyens l'ont amené à être poursuivi par les États-Unis. Sans cette inférence, le lecteur ne comprendrait pas qui est la cible de ce reproche. En cela, la journaliste situe les lecteurs du côté d'Assange, érigé comme héros du droit à l'information, et non du côté du gouvernement américain⁴⁷⁵.

UN HÉROS AMBIGU VS UN TYRAN ÉGOCENTRIQUE

Comme nous l'avons montré dans ces quelques analyses, le *New York Times* et *Le Temps* présentent de façon sensiblement différente le personnage Julian Assange. On a ainsi pu constater que l'intérêt que porte *Le Temps* à la figure de Julian Assange sert plusieurs fonctions. Ses images comme ses textes génèrent la production publique de son ethos et de sa célébrité⁴⁷⁶. Cet ethos est multiple : il se base à la fois sur des traits de personnalité, ainsi que sur des compétences techniques avérées et des idéaux. Il en ressort principalement l'ambiguïté du personnage décrit, en particulier dans les articles d'opinion qui viennent former le dossier spécial que le journal lui dédie à la fin de l'année 2010. Mystérieux et aux mille visages, il est à la fois génial, égocentrique et dictatorial. Alors que ces traits de personnalités seraient susceptibles de saper le soutien que le journal pourrait lui porter, remettant en doute ses réelles motivations – intérêt public ou recherche de renommée ? –, il n'en est rien. Ces catégories donnent de l'épaisseur au personnage du récit que déploie *Le Temps* et participent de la fascination que le lecteur peut lui porter.

⁴⁷⁵ C'est un geste similaire que réalise la chroniqueuse Joëlle Kuntz dans un article d'opinion paraissant dans le même dossier, mais plaçant cette fois-ci les journalistes du côté d'Assange et de WikiLeaks, comme nous le verrons dans notre conclusion.

⁴⁷⁶ Une étude rigoureuse et systématique des photographies de presse employées par *Le Temps* durant l'année 2010 permettrait sans doute d'approfondir leurs différentes fonctions dans la personnalisation d'Assange.

Mais la figure d'Assange dans *Le Temps* n'ouvre pas sur un récit *people*, comme cela serait le cas d'une Lady Gaga actuellement ou d'un Jean-Jacques Rousseau à l'époque, dont la célébrité incite à vouloir connaître chaque détail de leur vie privée (Lilti, 2015)⁴⁷⁷. Si des journaux comme *Le Temps* participent de sa renommée en le visibilisant de façon accrue dans ses pages et s'intéressent à en reconstituer la psychologie, c'est surtout pour resituer ses actions et le personnage dans des enjeux politiques. En effet, à l'exception de quelques articles⁴⁷⁸, l'intérêt porté à Assange n'est pas celui de la starification, mais celui du politique. Parler de lui revient à mieux thématiser des enjeux publics qui touchent directement les professionnels de l'information et les citoyens. Dans le cadre du journal, cela s'exprime par un parti pris pour Assange érigé comme le symbole du droit à l'information : il est un Robin des bois de l'information.

Ce parti pris est particulièrement visible dans l'éditorial que rédige Serge Michel, rédacteur en chef adjoint du quotidien, dans le dossier spécial que publie *Le Temps* fin 2010 :

Editorial

Un héros ambigu de notre temps

Par Serge Michel

Lorsqu'en juillet 1841 le tsar Nicolas Ier apprit la mort en duel de Lermontov, l'auteur d'*Un Héros de notre temps*, il s'écria: «Une mort de chien, pour un chien!»

Les puissants d'aujourd'hui n'auraient probablement pas beaucoup plus de considération pour le fondateur de WikiLeaks, Julian Assange, s'il venait à disparaître. Et ce n'est pas le seul parallèle. Petchorin, le personnage de Lermontov, est détestable. Orgueilleux, querelleur, séducteur, inconstant, il sème le trouble dans le Caucase. Pourtant, des générations entières de Russes se sont identifiées à lui.

Julian Assange n'est pas un ange non plus. Enfance instable, père trop jeune, hacker rancunier, amant impulsif. Mais voilà qu'il nous fascine. Son parcours et sa personnalité, ultra-minoritaires à ses débuts, s'imposent soudain à la majorité par la magie du récit: plus qu'un informaticien doué, Assange est un narrateur redoutable, transformant par le verbe des tonnes de documents volés en garantie de la démocratie. Il incarne l'omnipotence d'un homme prolongé par son ordinateur portable, il nous venge des Etats inquisiteurs en les déshabillant. Pour cet acte sacrilège, mais pas illégal, et quelques parties de jambes en l'air à Stockholm, le voilà puni, assigné à résidence dans un manoir de la campagne anglaise où il passera le jour de

l'an affublé d'un bracelet électronique.

En quelques années, il est passé du néant à la célébrité. Hai, élevé au rang d'ennemi public mondial numéro un par les uns, icône pour les autres de jeunesse, de rébellion, de nomadisme et de culture libertaire.

Pour ce dernier numéro de l'année, *Le Temps* revient sur ce personnage ambigu, décrit ses changements d'allure et passe en revue les héros qui pourraient composer son ADN: de Prométhée - qui a volé aux dieux (les Etats) le feu (leurs secrets) pour le distribuer aux hommes - à Lisbeth Salander, la petite «hackeuse» punk de *Millénum*, le thriller génial de Stieg Larsson dont on saisit encore davantage,

aujourd'hui, la portée anti-patrice (pages 2 et 3).

Dans ce monde nouveau où Assange nous fait basculer, les hackers sont rois. D'abord pirates, les voilà précieux auxiliaires des gouvernements (page 7). Car qui pourra désormais se passer de ces guerriers cybernétiques? Au passage, c'est l'équilibre instable du secret et de la transparence que vient bouleverser WikiLeaks (page 8). Le secret, d'ailleurs, est une notion à géométrie variable: longtemps, il a protégé sans faille l'Etat, mais pas les individus. Depuis les Lumières, le contraire s'est amorcé.

Les récits d'espionnage de la Guerre froide nous racontent comment les services occidentaux et soviétiques ont passé des mois, voire des années, à

travailler sur des personnalités pour les amener à trahir. Tout était affaire de psychologie. Depuis la chute du mur de Berlin, on est entré dans l'ère de l'espionnage technologique, des écoutes et des drones, des moteurs de recherche et des bases de données. Comme si le monde et ses mystères pouvaient être moulés sans intervention humaine. C'est pourtant une faille humaine, le petit soldat Manning et son terrible ennui dans une base américaine en Irak, qui a fourni à WikiLeaks la matière de ses trois fuites majeures: l'Afghanistan, l'Irak et les câbles du State Department. Tout comme ce sont des individus, au sein des banques suisses, qui ont volé des données et contribué à l'affaiblissement du secret

bancaire. A nouveau, la réponse sera technologique: on promet un bel avenir aux entreprises - suisses notamment - spécialisées dans la cryptologie et les forteresses numériques (pages 9 et 10). D'où ce soupçon: le monde que préfigure Assange sera-t-il plus opaque, plus crypté. Mais là encore, la menace est humaine: des gens auront accès aux codes - et parmi ces gens, des traitres.

Ce n'est pas Julian Assange qui dira le contraire. Justicier cybernétique et insaisissable, il est finalement tombé dans une faille bien humaine, lors de son séjour en Suède (page 6).

De l'usage des secrets d'Etat à celui du préservatif, WikiLeaks est un conte contemporain, à méditer au passage de l'an neuf.

Le Temps, version papier, Une, 30.12.2010 :
« Un héros ambigu de notre temps ».

Comme l'indique le titre déjà, si le personnage est ambigu, c'est bien sous la forme du « héros » qui « fascine » qu'il apparaît dans le journal. Les traits de personnalités imputés à Assange (orgueil, rancune, etc.), ce que l'éditorialiste résume sous la formule « Assange n'est pas un

⁴⁷⁷ À l'exception peut-être de la courte idylle qu'Assange a entretenue avec Pamela Anderson durant l'année 2017 qui a fait l'objet de quelques articles dans les tabloïdes, sa figure publique ne se prête généralement pas au récit *people*. On ne cherche pas à connaître la vie privée d'Assange, mais à en reconstruire la psychologie pour mieux comprendre ses actions. Dans le cadre de cette idylle, c'est moins Assange qui intéresse ces journaux que l'ancienne playmate et actrice Pamela Anderson.

⁴⁷⁸ À l'image de celui qui abordait les coupes de cheveux d'Assange, et qui empêchait la montée en généralité nécessaire à la constitution d'enjeux publics.

ange », n'empêchent pas sa catégorisation comme un « héros », ni même l'identification⁴⁷⁹. Cette ambiguïté résonne elle aussi avec la figure fictionnelle du *trickster*. Mais contrairement au *New York Times*, les catégories mobilisées pour décrire le *self* d'Assange dans *Le Temps* n'empêchent pas la valorisation du rôle et de la fonction sociale qu'il occupe, et encore moins des actions qu'il entreprend. Ce sont bien ces défauts humains et l'ambiguïté du personnage qui facilitent l'identification, ce que n'aurait permis ni la description d'un être parfait, qui aurait plus suscité l'admiration que l'identification, ni celle d'un vil égocentrique auquel personne ne souhaite s'identifier, à l'image du portrait dépeint dans le *New York Times*. Ainsi, *Le Temps* donne une orientation positive à la figure d'Assange, là où le *New York Times* lui donne une valence négative. Entre la figure de Robin des bois ou celle du Joker, *Le Temps* a choisi son camp.

Un tel glissement vers la figure héroïque est rendu possible par le fait que WikiLeaks est devenu aux yeux de l'opinion publique le projet et la vie d'Assange. Un lien que les derniers articles que nous avons analysés ne remettent pas en doute. Ainsi, par ces récits, Assange devient le symbole d'une lutte qui touche directement les citoyens. Deux éléments viennent conforter notre assertion. Tout d'abord, les journaux ne parlent pas des admirateurs d'Assange comme de ses fans, mais bien comme de ses partisans. Cette différence majeure associe Assange à un enjeu politique ; il porte en lui non le symbole de la passion des fans, mais celui de la lutte politique. Ensuite, les allégations de viol et d'agression sexuelle n'ont pas été publicisées sous le prisme du vedettariat – ceci quand bien même plusieurs journalistes du *Temps* ont associé Assange à la figure du Don Juan –, mais sous le prisme du politique. À ce second élément s'ajoute la posture du *Temps* face aux allégations d'ordre sexuel, qu'il contribue à décrédibiliser. Les trois articles que nous avons analysés dans le cadre du dossier spécial que le journal dédie à Assange et à WikiLeaks à la fin de l'année 2010, tout comme son éditorial, participent de cette décrédibilisation en innocentant Assange. Si Assange y est présenté comme un « drôle d'oiseau » aux identités multiples, il n'est pas associé à la catégorie de violeur. Au contraire, il est à la fois le « grand homme » qui représente « dans ce qu'il a de singulier, l'ensemble illimité de ceux qui ont trouvé dans l'expression de cette singularité un instrument de connaissance et de reconnaissance » (Boltanski, 1990 : 410, 407) et un héros, et ceci, malgré la figuration d'une personnalité contrastée et paradoxale.

⁴⁷⁹ Notons à ce propos que le titre de l'article « Un héros ambigu de notre temps » joue lui aussi sur l'ambiguïté, le terme « temps » étant susceptible de renvoyer également au nom du quotidien.

C'est une autre posture qu'adopte le *New York Times*. S'il partage les traits de personnalité générés par des quotidiens comme *Le Temps*, c'est pour mieux révéler le véritable visage d'Assange et réduire le projet politique de WikiLeaks aux intérêts de son fondateur. Des intérêts qui s'expriment notamment par la quête de renommée. Ainsi le journal participe à la construction de la réputation d'Assange, non de sa célébrité, mais de la triste notoriété à laquelle il tente d'échapper et qui le poursuit jusqu'au titre que le quotidien américain lui dédie dans son portrait : « WikiLeaks Founder on the Run, Trailed by Notoriety ». Le personnage dépeint par ce portrait ne permet pas la montée en généralité propre à la constitution d'une cause publique ou d'un symbole. Assange n'est pas celui qui représente, dans les pages du journal, le droit à l'information, mais celui qui agit pour lui. Il n'est pas non plus celui auquel le lecteur du journal souhaite s'identifier. Là où *Le Temps* le projette comme un Robin des bois des temps modernes, le *New York Times* lui donne plutôt l'aspect du Joker. Mais il faut aussi s'interroger sur la fonction d'un tel récit. Tout à la fois descriptif et explicatif, il sert également d'argument au quotidien pour condamner les motivations de WikiLeaks, affiliées à celles de son fondateur, sans avoir à condamner ses actions, soit celles qui lui ont permis de bénéficier des documents qui ont fuité. Le *New York Times* ne s'enferme pas dans un dispositif catégoriel qui s'indexerait sur l'héroïsme ou le terrorisme, soit un dispositif qui le forcerait à offrir une place à Assange qu'il ne souhaite pas ou à condamner ses propres pratiques de publication. Donnant à voir publiquement le véritable visage d'Assange, le quotidien appelle ainsi ses lecteurs à émettre un jugement moral sur la personne et non un jugement politique sur ses actions.

Si l'on en revient aux définitions initiales du dictionnaire, l'on peut avancer que les deux journaux construisent le personnage Assange selon deux sens distincts. Si *Le Temps* admet l'ambivalence du personnage, il n'empêche pas son héroïsation. Assange devient ainsi dans ses pages le symbole de quelque chose qui le dépasse, celui du droit à l'information, tandis que ses défauts reflètent ceux que tout un chacun est susceptible d'avoir : l'ambivalence, l'égoïsme, la paranoïa. En cela, Assange est, dans les pages du quotidien, à la fois une personne ordinaire, susceptible de porter différents masques, mais aussi une « personne qui se distingue et qui s'attire l'admiration ou l'estime » pour ses actions et le symbole qu'il représente. Ce n'est pas le cas au sein du *New York Times* qui, en mettant l'accent sur les traits de personnalité d'Assange, et en les exagérant, soit en le dépeignant sous la caricature du tyran égoïste, l'enferme dans le rôle de la « personne qui se distingue par une apparence, un comportement singulier ou critiquable ». Par ce portrait, le *New York Times* remet ainsi en cause la portée démocratique que pourrait avoir la singularité dans l'espace public médiatique, celle

qui permet à des individus « d'accéder aux lumières publiques à condition que ce soit la valeur intrinsèque de leurs actions – ce qu'ils font – et non leur identité – ce qu'ils sont – qui suscite l'admiration ou le rejet (Tassin, 2013). » (Kaufmann *et al.*, 2019 : par. 34)

REDÉFINIR LES CONTOURS DE L'HISTOIRE DE WIKILEAKS

Julian Assange et WikiLeaks, dont l'histoire commune n'est pas terminée, ont fait couler beaucoup d'encre, et continueront certainement à le faire dans les années à venir. Depuis 2010, de nombreux cinéastes, qu'ils soient issus du genre documentaire ou fictionnel, se sont emparés de l'histoire d'Assange pour la mettre en récit et en image. Julian Assange et WikiLeaks ont également fait l'objet d'une série de livres biographiques. Ces récits sont intéressants à analyser pour la fonction que certains d'entre eux se donnent. En plus de l'imputation de traits de personnalité participant de la constitution publique de l'ethos de Julian Assange sous une forme positive ou, au contraire, négative, certains de ces récits ont pour but commun de vouloir rétablir la « véritable » histoire de WikiLeaks en exposant ses coulisses à partir de la figure d'Assange.

Sorte de témoignage écrit à la première personne du singulier, l'ouvrage autobiographique que Daniel Domscheit-Berg fait paraître en 2011 après son départ de WikiLeaks vise ainsi à décrire les coulisses de WikiLeaks à partir de son expérience personnelle, tout en fournissant, en arrière-fond, une description détaillée de la personnalité d'Assange. Celui-ci est dépeint comme un être tout à la fois égocentrique, tyrannique, paranoïaque et menteur. Or, ces traits de personnalité ont une incidence directe sur l'histoire de WikiLeaks : ils visent à l'éclairer et à la corriger. C'est le cas, par exemple, lorsque Domscheit-Berg rend compte, sous forme de sous-entendu, des mensonges d'Assange au sujet des fondateurs du site et des premiers membres de WikiLeaks :

« There were apparently numerous people involved in this correspondence. But even at the best of times, never more than a handful of people at WL were charged with the most important tasks. To be honest, a lot of the time it was just Julian and me doing the lion's share of the work. When "Thomas Bellman" or "Leon from the tech department" answered an e-mail and promised to forward a request on to our legal services, it was usually just me. Julian, too, used a host of pseudonyms. I am always asked to help people get in contact with other people who were involved in the project. I'm glad to pass on e-mail addresses, but even today I don't know whether some of the names are real people or alter egos of Julian Assange. "Jay Lim," for instance, is responsible for legal questions. Jay Lim? Someone Chinese, maybe? I've never met him. Nor did I ever have any contact with Chinese

dissidents who, as rumor had it, were involved in setting up WikiLeaks. » (Domscheit-Berg, 2011 : 41-42)

L'histoire que restitue Domscheit-Berg à travers son livre est ainsi très différente de celle qui s'est donnée à voir pendant des années sur le site Internet de WikiLeaks⁴⁸⁰. Une différence que le récit génère *a posteriori* par la personnalité d'Assange et les « filouteries » qu'il aurait mises en place pour tromper son monde. Le livre de Daniel Domscheit-Berg vise ainsi à redessiner, de l'intérieur, les contours d'une histoire biaisée par les mensonges de son narrateur originel. Les co-fondateurs issus de la dissidence chinoise longtemps présentés sur le site Internet de WikiLeaks comme les instigateurs de WikiLeaks sont réduits à une pure invention d'Assange, tout comme le sont certains membres de WikiLeaks. En même temps qu'il façonne le personnage public Assange en détaillant sa personne de façon critique, ce récit corrige l'histoire de WikiLeaks en la rapportant aux mensonges de son fondateur.

C'est le même geste, mais de façon exacerbée et romancée, que réalise le film *The Fifth Estate*, drame biographique sur WikiLeaks sorti en 2013 qui s'inspire des livres de Daniel Domscheit-Berg et des deux journalistes du *Guardian* ayant collaboré avec WikiLeaks, David Leigh et Luke Harding⁴⁸¹. Deux scènes visent particulièrement à dépeindre Assange comme un menteur et simultanément présenter WikiLeaks comme le résultat de ses mensonges⁴⁸². La première montre Domscheit-Berg découvrir avec effroi, en même temps que le spectateur, qu'Assange se cache derrière les noms des bénévoles de WikiLeaks, après que celui-ci le lui a révélé. S'ensuit un plan montrant un immense *open space*, une métaphore pour illustrer le bureau virtuel de WikiLeaks, au sein duquel les places de travail sont occupées par l'acteur incarnant Assange, tapant frénétiquement sur les touches des différents claviers en souriant :

⁴⁸⁰ Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la véracité des propos énoncés par Daniel Domscheit-Berg et sur ceux du film *The Fifth Estate* dont nous parlerons également. Notre analyse n'est pas de nature historique, au sens où elle retracerait la véritable histoire de WikiLeaks, mais bien sociologique. Ainsi, notre but est de montrer comment *ces récits* viennent redessiner *a posteriori* l'histoire de WikiLeaks et tentent de s'imposer publiquement comme des versions *vraisemblables*. Ainsi, Daniel Domscheit-Berg cherche à assurer la crédibilité de son récit en lui donnant la forme de l'autobiographie et du témoignage. Il n'en reste pas moins que cet ouvrage s'inscrit plus généralement dans un conflit interpersonnel et l'élaboration d'un projet concurrent. Je remercie Olivier Glassey d'avoir attiré mon attention sur ce point.

⁴⁸¹ Domscheit-Berg, D. (2011), *Inside WikiLeaks. My Time with Julian Assange at the World's Most Dangerous Website*, New York: Crown Publishers; Leigh, D. et Harding, L. (2011), *WikiLeaks: Inside Julian Assange's War on Secrecy*, London: Guardian Books.

⁴⁸² Plus généralement, l'ensemble du film dépeint Assange comme un menteur et un être foncièrement égocentrique, tyrannique et libidineux. Il est ainsi projeté comme le « vilain » de l'histoire, là où Domscheit-Berg occupe le rôle du « gentil » personnage à la personnalité stable et aux valeurs morales avérées.



Extrait de *The Fifth Estate* (31'20'') :
https://www.youtube.com/watch?v=U37pe1n6_Ik.

Cette scène amplifie les insinuations formulées dans le livre de Daniel Domscheit-Berg à l'égard d'Assange, la fiction permettant toutefois d'en modifier les contours. Ce qui apparaît comme des sous-entendus dans le livre est ainsi restitué, dans le film, comme des faits avérés qui participent à dépeindre Assange comme un menteur et manipulateur : le *nous* du discours public du site Internet de WikiLeaks n'est qu'un moyen que s'est donné Assange pour grandir une entreprise qu'il était le seul à manœuvrer.

La seconde scène restitue la dispute qui éclate entre Assange et Domscheit-Berg après qu'Assange l'a suspendu de ses fonctions au sein de WikiLeaks. Daniel Brühl qui joue le rôle de Domscheit-Berg lance alors au visage de Benedict Cumberbatch endossant les habits d'Assange :

« That's funny, I don't remember you hiring me. I don't recall a contract or a salary. But I guess I should have known when I met Jay Lim. There's no organization, there's just you and your ego. And the lies you tell to get whatever the fuck you want. » (*The Fifth Estate*, 2013, 1'38'')

Les caractéristiques personnelles imputées à la personnalité d'Assange par ces récits viennent caractériser et justifier les tensions et dysfonctionnements internes de WikiLeaks, à l'instar du portrait d'Assange réalisé par le *New York Times*. Mais ils redéfinissent également la véritable histoire de WikiLeaks, une histoire basée sur les mensonges et l'égoïsme de son fondateur ; une histoire au sein de laquelle le *nous* énoncé sur le site Internet de WikiLeaks se référait en réalité à un seul et unique *je*. Or, en mettant l'accent sur les vices d'Assange et en encourageant à voir en WikiLeaks l'extension de sa personnalité, ces récits encouragent à

désavouer WikiLeaks, à l'opposé des récits qui héroïsent Assange. Ce n'est pas un hasard si Daniel Domscheit-Berg conclut son livre par la promotion du site Internet qu'il a participé à fonder, *OpenLeaks*, un projet mort dans l'œuf qui visait à rétablir les valeurs collaboratives propres à l'idéal hacker et par défaut, à dénoncer celles de WikiLeaks et de son fondateur :

« Thankfully, there's no "founder" at OpenLeaks. I never want to have to discuss this issue again. A lot of people have contributed to the development of the idea, and they are all originators. (...) OpenLeaks can be seen as a kind of sober, neutral infrastructure. We see ourselves as technological engineers, not as media stars or global galactic saviors. Some people may even think we're boring. That's just how we want to be. The main thing is that the system works. » (Domscheit-Berg, 2011 : 379-382)

Le récit de l'expérience de Domscheit-Berg au sein de WikiLeaks lui permet ainsi de promouvoir son site à la fois comme la continuité et l'opposé de WikiLeaks : il en reprend le but et les moyens tout en lui associant des valeurs qu'il dénie à WikiLeaks et à Assange. S'inscrivant dans le contexte américain, lieu de sa production, le film *The Fifth Estate* encourage quant à lui l'opinion publique américaine à continuer à voir en Assange un vil personnage qui n'agit que pour ses intérêts, un portrait que dépeignent certains journalistes et politiciens américains depuis plusieurs années et auquel participe, par son portrait, le *New York Times*. Mais en faisant d'Assange un personnage de fiction, le film lui offre un nouveau corps qui participe de sa notoriété : Assange n'est pas un acteur qui joue des rôles au cinéma, il devient un personnage public si important que d'autres l'incarnent à l'écran.

Thought experiment: if Assange had exposed thousands of secret docs from China, Russia, Iran, [North Korea], etc., would we consider him a hero or a villain?

M. Hastings, journaliste au magazine
Rolling Stone sur *Twitter*

CONCLUSION

Tout au long de cette recherche, nous avons tenté de répondre à une question qui se donnait l'apparence de la simplicité : comment un projet qui se voulait initialement collectif est-il devenu aux yeux de l'opinion publique l'œuvre d'un seul homme ? Cette interrogation nous a portée à retracer le parcours énonciatif et catégoriel de WikiLeaks et de Julian Assange dans l'espace public médiatique dans le but plus général de ressaisir la constitution publique du lien unissant un être de chair et de sang à l'entité hybride qu'il s'est donné pour tâche de représenter. Nous nous sommes ainsi penchée sur trois scènes médiatiques (re)figurant chacune à leur façon ce lien auprès de leurs destinataires : le site Internet de WikiLeaks, soit la scène originelle de co-naissance de WikiLeaks et de Julian Assange dans le paysage médiatique ; le journal généraliste américain *New York Times*, soit une scène qui a participé à leur mise en visibilité et publicité sous une forme nouvelle auprès d'un plus large public, principalement américain ; enfin, le quotidien généraliste suisse de langue française *Le Temps*, acteur observant de loin l'émergence de ces nouveaux acteurs médiatiques et les conséquences de leurs actions au sein d'un autre espace national.

DU NOUS...

Nous avons ainsi pu constater que ce parcours énonciatif et catégoriel débutait par un *nous* énoncé sur le site Internet de WikiLeaks. Initialement conçu pour prendre la forme d'un projet démocratique émergeant du travail collectif et collaboratif de ses membres, WikiLeaks se présente alors comme une entité à l'ontologie plurielle et complexe. En effet, c'est à la fois un dispositif sociotechnique qui se prête à une ressaisie en tant que tel (un site Internet) ; une communauté dont les membres, aux compétences diverses, s'organisent à distance, par et sur ce dispositif⁴⁸³ ; un *nous* non identifiable à partir duquel s'énonce son discours public ; un nom propre venant sceller ses différents modes ontologiques. À cette ontologie plurielle s'ajoute, quelques mois après son lancement, celle d'un mouvement activiste planétaire en faveur des *whistleblowers*.

⁴⁸³ L'on peut parler ici, à l'instar du sociologue Bernard Conein, de « communauté épistémique ». Sur les communautés épistémiques qui voient le jour sur Internet au sein de communautés du logiciel libre, et plus spécifiquement sur l'articulation entre coopérations cognitives, production des connaissances et communautarisme, voir Conein (2004).

Mais au cours de ses premières années de vie, WikiLeaks va sensiblement se transformer ; moins dans ses ambitions ontologiques qui demeurent plurielles que dans sa nature et sa structure. Si le but et les moyens restent inchangés, en l'occurrence améliorer la démocratie par la transparence en ayant recours à des sources anonymes, la plateforme participative qui fonctionnait sur un mode similaire à celui de Wikipédia va se réorganiser sous une forme hiérarchique et tenter de se faire une place dans le milieu journalistique. D'un activisme basé sur la dissidence justifiant à la fois son traitement des fuites et ses cibles d'attaque, WikiLeaks va s'orienter vers un activisme qui se revendique du journalisme. Ces transformations vont avoir une incidence sur l'expérience et sur le type de collectif généré par son dispositif sociotechnique. Devenus à la fois les principaux destinataires et contributeurs du site, les journalistes remplacent les communautés dissidentes qui étaient chargées initialement de recontextualiser et d'analyser les fuites reçues, mais aussi le public universel auquel WikiLeaks cherchait à s'adresser. Début 2010, WikiLeaks se donne alors la forme d'une organisation médiatique et d'un outil journalistique qui se revendique d'une activité proche du journalisme d'investigation et cherche à établir un partenariat avec des professionnels du journalisme. Toutefois, il peine à mobiliser des contributeurs directement sur son site, les journalistes puisant dans les fuites à disposition sur le site pour rédiger des articles dans leurs propres journaux⁴⁸⁴.

Comme nous l'avons vu, ces transformations accompagnent également, d'une part, l'évolution des fonctions que le *nous* toujours non identifiable à partir duquel s'énonce son discours public commence à s'octroyer, et d'autre part, la visibilité dont jouit Julian Assange sur le site. Ainsi, ce *nous* s'apparente de plus en plus à une fonction de direction, celle d'un organisme médiatique hybride qui emprunte certains codes au journalisme traditionnel (rédaction d'éditoriaux, comité éditorial, révision des articles avant parution, mainmise sur l'édition, etc.). Assange, lui, occupe officiellement une place de rédacteur et membre du conseil consultatif. S'il jouit d'une mise en visibilité certaine sur le site avant ses apparitions publiques dans les médias, et s'il joue à brouiller sa réelle fonction au sein de WikiLeaks en endossant la catégorie d'*editor* et certaines de ses déclinaisons, il n'est toutefois pas affilié officiellement à ce *nous*, ni aux fondateurs de WikiLeaks qui restent anonymes. C'est bien de l'extérieur qu'il deviendra le visage public de WikiLeaks.

⁴⁸⁴ L'abandon de la plateforme participative s'accompagne de la renonciation à la création d'une « communauté WikiLeaks ». L'on peut attribuer à ce double renoncement l'absence de ressaisie formelle et manifeste – à l'interne et à l'externe – des membres de WikiLeaks en qualité de *wikileaksers* et/ou de *wikileaksians* à l'image du qualificatif *wikipedians* venant désigner les contributeurs et contributrices de l'encyclopédie en ligne Wikipédia.

... AU IL

Ce sont ainsi les médias de masse qui vont consacrer publiquement Assange comme le « fondateur de WikiLeaks » en 2010. Ceci ne signifie pas, nous l'avons dit, qu'il n'était pas considéré comme tel à l'interne par les membres de WikiLeaks ni plus généralement par la communauté hacker qui gravitait autour du *Chaos Computer Club*, communauté auprès de laquelle il a donné plusieurs conférences en compagnie de Daniel Domscheit-Berg afin de recruter de la main-d'œuvre qualifiée pour WikiLeaks. Nous avons vu que l'apparition d'Assange dans les médias coïncidait d'abord avec deux objectifs distincts : du côté de WikiLeaks, permettre à ses actions de gagner en visibilité auprès d'un plus large public ; du côté des acteurs médiatiques, notamment américains, convoquer publiquement les responsables de la diffusion d'une vidéo accablant les actions de l'armée américaine.

La représentation médiatique de WikiLeaks va réaliser ces deux objectifs en passant principalement par la personne d'Assange, et plus rarement par celle de Daniel Domscheit-Berg. Or, ces deux acteurs vont non seulement être catégorisés différemment, « fondateur » pour le premier, « porte-parole » pour le second, mais leur parole et énonciation vont être ressaisies différemment par les médias. Alors que des instances comme le *New York Times* ratifient la posture en *nous* de Domscheit-Berg et ressaisissent WikiLeaks comme une entreprise collective, elles refusent à Assange la prétention de présentifier un collectif WikiLeaks en recalibrant son *nous* sur un *il*. WikiLeaks est réduit à un dispositif sociotechnique tributaire des actions et de l'existence de son fondateur. En d'autres termes, alors même que Domscheit-Berg et Assange utilisent une énonciation similaire, leur catégorisation médiatique diffère. La catégorisation de Domscheit-Berg en qualité de « porte-parole », et sa relative discrétion, permettent l'instauration d'un rapport de représentation qui fait de WikiLeaks une entreprise collective. En revanche, la catégorisation d'Assange en tant que « fondateur » et son hypervisibilité conduisent à l'instauration d'un rapport de personnification qui réduit WikiLeaks à une « chose » dépendante de celui qui la personnifie.

Les modes de représentation d'un collectif dans l'espace public médiatique ne dépendent ainsi pas uniquement du lien que cherche à établir le représentant à travers sa parole et son énonciation. Ces modes de représentation et sa performance se négocient publiquement à travers 1) la ratification ou non de la posture qu'il cherche à adopter et 2) la reconnaissance de l'entité qu'il vise à représenter. En cela, la représentation est un acte performatif qui se base sur

la fiction, celle qui consiste à feindre que le corps et la voix du représentant ne sont pas rattachés à sa personne. Un tel acte de feintise peut être « heureux » lorsque les deux conditions susmentionnées, à savoir la ratification de la posture du représentant et la reconnaissance de l'entité représentée, sont satisfaites – ou « malheureux » quand ce n'est pas le cas. Quand la représentation échoue, il peut être reproché au représentant de ne pas avoir satisfait aux exigences préalables de la représentation (rôle ou statut disconvenant, par exemple) ou de vouloir servir ses propres intérêts en occupant « le lieu vide » du pouvoir (Lefort, 1986). C'est bien un tel glissement, de la représentation à la captation arbitraire du pouvoir, que réalise le *New York Times* lorsqu'il fait d'Assange la personnification de WikiLeaks par une série de procédés discursifs (recalibrage énonciatif, pouvoir décisionnel, imputation d'actions, d'intentions et de responsabilités, glissements sémantiques, etc.). Assange devient ainsi dans les pages du quotidien la personnification d'une « chose » avec laquelle il se confond et dont il apparaît comme le responsable *moral et politique*.

Nous avons vu que plusieurs facteurs expliquaient un tel traitement médiatique, à commencer par la catégorie de « fondateur » qu'endosse publiquement Assange. Mais notons un point important : la catégorie de « fondateur » à elle seule ne suffit pas à générer un rapport de personnification. La catégorie de « fondateur » renvoie à un phénomène générique et primordial : celui de l'acte de création. Comme nous l'avons vu avec les écrits d'Arendt (1972 [1968]) sur le fondateur romain, le fondateur est celui qui marque de son esprit toute l'entreprise d'une création, contrairement à ceux qui se contentent de maintenir ou d'alimenter cette création. En cela, il est un « augmentateur de la cité ». Son nom vise donc à être reconnu, notamment dans le domaine de son activité. Cette idée du fondateur comme « augmentateur de la cité » entre relativement bien en résonance avec les idéaux de la culture et de l'éthique hacker : un hacker peut être reconnu pour ses prouesses informatiques ou pour ses projets novateurs, en particulier au sein de la communauté hacker. Il n'en reste pas moins, et c'est important, que les actions du fondateur s'inscrivent dans un projet *collectif* qui vise à circuler et qui peut être à tout moment amélioré par d'autres que lui. En d'autres termes, la création vise à exister indépendamment de son créateur, seul moyen pour qu'elle puisse prendre une forme collective. Pour cette raison, le fondateur doit avoir une certaine distance avec sa création, une relative extériorité, et ne pas prétendre au pouvoir. Il n'est ainsi pas nécessairement celui qui prend la parole au nom d'un projet ou du collectif qui l'animent sur une scène aussi publique que les médias de masse, et il évite d'apparaître comme son seul gestionnaire et directeur. À ce titre, l'exemple de Wikipédia est parlant. Ses co-fondateurs, Jimmy Wales et Larry Sanger, sont

applaudis et reconnus comme les créateurs de l'encyclopédie en ligne, ceux qui en ont posé les jalons et principes, mais ils ne sont pas ceux qui occupent le devant de la scène : ils ont laissé Wikipédia se développer de façon autonome et indépendamment d'eux. En s'empressant d'occuper publiquement la catégorie de « fondateur de WikiLeaks » dans les médias, soit en l'actualisant en dehors de son acte de création, mais aussi en cherchant à parler en son nom, en justifiant certaines de ses actions, puis en assumant de plus en plus un rôle de direction, Assange a permis à des instances comme le *New York Times* de lier la catégorie de « fondateur » au pouvoir. C'est l'attitude publique d'Assange, non la catégorie en elle-même, qui a permis à des instances comme le journal américain de ressaisir cette catégorie et son détenteur sous la forme de la personnification, soit une forme qui ne distingue plus le fondateur de sa création. La conséquence en est que l'énonciation en *nous* d'Assange, et le rôle de représentant qu'il s'était donné initialement, n'ont pas suffi à faire exister WikiLeaks comme une entreprise collective. Assange aurait pu éviter ce problème de deux façons : 1) en se refusant à l'exercice de l'apparition médiatique, soit en s'abstenant d'actualiser la catégorie de fondateur dans les médias de masse, ce qui lui aurait permis d'apparaître, à l'instar des co-fondateurs de Wikipédia, comme le créateur d'un projet collectif qui se déploie indépendamment de lui ; 2) en se cantonnant, à l'image de Daniel Domscheit-Berg, à la catégorie et au rôle distant du porte-parole d'un collectif.

À ce premier élément important lié à la catégorie de « fondateur » s'ajoute le rapport qu'entretient Assange, en coulisses ou de façon semi-publique, avec les journalistes. En effet, Assange est non seulement celui qui apparaît dans les médias pour parler au nom de WikiLeaks, mais il est aussi celui qui donne des conférences de presse auprès des journalistes pour présenter les fuites de WikiLeaks et celui avec lequel se négocient les collaborations médiatiques. Ainsi, les journalistes du *New York Times* vont être amenés à négocier en personne avec Assange le traitement des fuites relatives au conflit afghan qui paraîtront en juillet 2010. Une telle expérience leur a donné des informations sur le rôle d'Assange à l'interne, des informations auxquelles des journalistes comme ceux du *Temps* n'ont pas pu avoir accès en 2010. Ce lien de personnification va également s'amplifier avec l'émergence de la controverse politico-juridique qui naît aux États-Unis après les divulgations de WikiLeaks et qui vise à faire d'Assange le responsable *légal* de WikiLeaks. Cette controverse trouve une existence publique dans les articles du journal américain qui la mettent en récit et qui l'organisent autour de la relation conflictuelle opposant Assange au gouvernement américain. Mais ce lien de personnification va également s'accroître avec les différentes prises de parole d'Assange qui s'affiche de plus

en plus volontiers comme le directeur de WikiLeaks et se présente progressivement comme son *publisher* et rédacteur en chef – la première catégorie venant précisément l’engager juridiquement vis-à-vis de WikiLeaks –, et comme un être indispensable à son fonctionnement et son existence.

C’est une autre approche que privilégie *Le Temps* au début de l’année 2010. Observant de loin l’apparition d’Assange et de WikiLeaks dans le paysage médiatique américain, il tarde à s’y intéresser véritablement avant juillet. Contrairement au *New York Times*, ses premiers articles associent la catégorie de « fondateur » par laquelle ils introduisent Assange à une fonction de direction. Sa parole apparaît ainsi comme celle du directeur d’un site Internet dont le fonctionnement s’apparente à une organisation médiatique. Cette forme ontologique n’empêche pas de penser un collectif WikiLeaks, bien que celui-ci soit subsumé à l’organisation qui acquière, à l’instar d’une institution, une existence apparemment autonome. Toutefois, ce lien de direction va très vite évoluer pour se métamorphoser, lui aussi, en un lien de personnification. Cette transformation s’explique par deux éléments. D’une part, *Le Temps* reprend à son compte un récit qu’il n’a pas participé à mettre en forme, en scène et en sens (Lefort, 1986), celui de la controverse politico-juridique américaine, qui circule au-delà des frontières physiques de l’espace national où elle émerge. Cet alignement narratif le contraint à traiter indistinctement l’existence de WikiLeaks et celle de Julian Assange, et à privilégier, à son tour, un lien de personnification. D’autre part, le journal va ressaisir les allégations de viol et d’agression sexuelle portées contre Assange par deux femmes suédoises en août 2010 comme un symptôme de cette controverse. *Le Temps* va ainsi embrasser la dénonciation, par Assange, d’un complot politique orchestré par les États-Unis à l’endroit de WikiLeaks, une dénonciation qui ne peut advenir qu’en s’appuyant sur un lien de personnification. Pour qu’une telle dénonciation fonctionne, il faut reconnaître qu’attaquer Assange revient à cibler WikiLeaks.

Le journal va transformer de plusieurs façons l’affaire judiciaire que constituent les allégations d’agression sexuelle et de viol contre Assange en un récit orienté par un schème politique qui engage directement WikiLeaks : par le traitement simultané, dans ses articles, de l’affaire judiciaire et de la polémique liée aux diffusions de WikiLeaks ; par la place qu’il accorde à la version d’Assange ; par l’usage de catégories disqualifiant l’enquête menée par les autorités suédoises, ainsi que les deux femmes ayant témoigné contre Assange. Ce dernier caractère est particulièrement manifeste dans les articles d’opinion du journal, notamment ceux que rédigent deux de ses chroniqueuses, Joëlle Kuntz et Anna Lietti. Leurs articles rabattent les allégations

d'agression sexuelle et de viol soit à la vengeance personnelle dans le premier cas, soit à un féminisme mal placé dans le second. Leur point commun est de dénier aux deux accusatrices d'Assange l'expérience du viol et de censurer leur parole⁴⁸⁵.

Se dessine en arrière-fond des articles du *Temps* un parti pris plus ou moins assumé pour Assange, érigé tout à la fois comme le symbole du droit à l'information et comme une cause à défendre. Le journal encourage ainsi ses lecteurs à apprécier, dans le cadre de l'affaire judiciaire suédoise, l'innocence d'Assange avant que ne soit prononcé un jugement de droit. Or, l'on peut se demander si c'est ici la tâche d'un journal que de se prononcer sur la culpabilité ou l'innocence d'un individu dans le cadre d'une affaire privée et de court-circuiter ainsi les institutions de droit d'un pays démocratique comme la Suède. L'on peut aussi s'interroger sur la responsabilité morale qui incombe aux journalistes lorsqu'il s'agit de traiter d'affaires sensibles et d'acteurs potentiellement vulnérables. Ainsi, rendre publics les noms des deux femmes ayant témoigné contre Assange en 2010 et formuler des attaques *ad personam* à leur égard incitent leurs lecteurs à faire de même, autorisant et justifiant une culture du harcèlement⁴⁸⁶.

Si le *New York Times* participe lui aussi à la réintégration contextuelle de l'affaire judiciaire suédoise dans la controverse politico-juridique, ce n'est pas pour prendre le parti d'Assange ni pour le présenter comme une victime. C'est parce que son récit s'indexe sur le contexte américain et que sa mise en intrigue de l'affaire judiciaire suit la trame narrative qu'il a privilégiée jusqu'alors pour aborder WikiLeaks dans ses pages, celle du politique. Ainsi, dès son premier article sur le sujet, le journal met en intrigue ces allégations sous un schème narratif politique. S'il tente à quelques reprises de réviser sa posture, visibilisant les propos de la justice suédoise et interrogeant la validité d'une théorie complotiste, le journal ne parvient pas à restituer à cette affaire judiciaire une existence en soi et à la traiter distinctement de la controverse politico-juridique américaine. Mais contrairement au *Temps*, le *New York Times* ne

⁴⁸⁵ Ces articles déplacent quelque peu la dénonciation d'un complot politique, dans la mesure où ils rabattent ces allégations sur un problème d'ordre personnel. Mais cette version des faits n'est pas nécessairement incompatible avec celle d'un complot politique. Comme on l'a vu, Assange modifie lui-même progressivement la version de ce complot : si au départ il ressaisissait ces allégations comme un « sale coup » et un « piège sexuel », visant explicitement les motivations des deux femmes, c'est leur instrumentalisation par la justice suédoise qui sera dénoncée fin 2010 par lui et son avocat. En d'autres termes, la dénonciation de l'instrumentalisation de ces allégations par la Suède n'indexe plus le témoignage des deux femmes sur le complot politique.

⁴⁸⁶ Plus généralement, ne pas prendre ces témoignages au sérieux en les ressaisissant d'emblée sous la forme de la romance, à l'instar des articles de Joëlle Kuntz, ouvre la voie à la minimisation des actes de violence à l'égard des femmes. De telles chroniques auraient sans doute difficilement pu voir le jour à l'ère du #metoo, ou du moins auraient interrogé certains lecteurs sur les valeurs conservatrices de leurs chroniqueuses.

cherche pas à discréditer la parole des deux femmes ayant témoigné contre Assange.

La difficulté qu'éprouve le journal à faire coexister ces deux affaires dans l'espace public médiatique sans les ressaisir comme un même événement s'explique par plusieurs facteurs : le déroulement chronologique et contextuel de ces événements, la concomitance de certains faits, le contexte politique dans lequel évolue le journal (menaces des autorités américaines contre Assange, antécédents du gouvernement sur des pratiques peu scrupuleuses), la prise de position publique d'acteurs singuliers (Assange, ses avocats, ses partisans, Robert Gates) et les nombreux rebondissements liés à l'affaire judiciaire, appellent « naturellement » cette mise en intrigue. Ils rendent la dénonciation d'un complot politique non seulement justifiable, mais *raisonnable*. En d'autres termes, tous les éléments sont réunis pour que la version d'un complot politique s'impose dans l'espace public médiatique comme une version valide. Mais en favorisant une mise en intrigue orientée par un schème narratif politique, et non juridique, le journal court-circuite, comme son homologue suisse, le travail de la justice britannique, suédoise et américaine dans la qualification et le jugement des événements impliquant Assange. En participant ainsi à la mise en doute du bien-fondé de la démarche judiciaire, il passe également à côté de la possibilité de thématiser, par cette affaire judiciaire, des problèmes publics comme celui du consentement à l'acte sexuel.

Transformation de la scène originelle : un fondateur attitré

Le lien de personnification établi par des instances comme le *New York Times* ou *Le Temps* a non seulement permis à Assange de détourner une affaire d'ordre privé vers une affaire d'ordre public, mais lui a également permis de transformer ses modalités d'apparition sur une scène qui l'empêchait à l'origine d'occuper la place de « fondateur » : celle du site Internet de WikiLeaks. Ces transformations se dessinent en 2010 déjà. Début décembre, alors que plusieurs entreprises mettent un terme à la relation commerciale qui les unissait à WikiLeaks après la publication de nombreuses dépêches diplomatiques américaines, et alors que l'affaire judiciaire se poursuit en Suède, WikiLeaks semble souffrir sur le plan technique et économique. La page d'accueil de son site Internet vise alors à solliciter les internautes pour qu'ils fassent un don de temps ou d'argent à WikiLeaks :

Main Video Support About Submissions Media Mirrors




"COULD BECOME AS IMPORTANT A JOURNALISTIC TOOL AS THE FREEDOM OF INFORMATION ACT." - TIME MAGAZINE

WikiLeaks is a non-profit media organization dedicated to bringing important news and information to the public. We provide an innovative, secure and anonymous way for independent sources around the world to leak information to our journalists. We publish material of ethical, political and historical significance while keeping the identity of our sources anonymous, thus providing a universal way for the revealing of suppressed and censored injustices.

WikiLeaks relies on its supporters in order to stay strong. Please keep us at the forefront of anti-censorship and support us today. You can also read more about WikiLeaks, our mission and objectives.

Keep us strong

Cablegate: 250,000 US Embassy Diplomatic Cables
2010-11-28

On Sunday 28th November 2010, WikiLeaks began publishing 251,287 leaked United States embassy cables, the largest set of confidential documents ever to be released into the public domain. The documents will give people around the world an unprecedented insight into the US Government's foreign activities.

All released leaks archived
2010-11-28

Due to recent attacks on our infrastructure, we've decided to make sure everyone can reach our content. As part of this process we're releasing archived copy of all files we ever released - that's almost 20,000 files. The archive linked here contains a torrent generated for each file and each directory.

War Diary: Iraq War Logs
2010-10-22

The 391,832 reports ('The Iraq War Logs'), document the war and occupation in Iraq, from 1st January 2004 to 31st December 2009 (except for the months of May 2004 and March 2009) as told by soldiers in the United States Army. Each is a 'SIGACT' or Significant Action in the war. They detail events as seen and heard by the US military troops on the ground in Iraq and are the first real glimpse into the secret history of the war that the United States government has been privy to throughout.

Site miroir de WikiLeaks, 31.12.2010 :

<https://web.archive.org/web/20101231190739/http://www.wikileaks.ch/>⁴⁸⁷.

Le site offre une place d'exception à Julian Assange dont le visage, censé être reconnu de tous, puisqu'aucun nom n'y est apposé, accompagné du slogan « *Keep us strong. Help WikiLeaks keep governments open* », ouvre la page d'accueil. Mais cette page n'est pas la seule à figurer Assange. La page de don à laquelle renvoie l'onglet *keep us strong* se situant sous le logo en forme de sablier de WikiLeaks lui accorde, elle aussi, une place d'honneur :

⁴⁸⁷ Le site d'archives de pages web utilisé durant cette recherche pour analyser l'évolution du site Internet de WikiLeaks nous indique que de la mi-décembre 2010 à la mi-mai 2011, le contenu du site Internet de WikiLeaks n'est accessible qu'à travers ses nombreux sites miroirs. Ces sites, utilisés afin de contourner une attaque ou une tentative de censure pour préserver l'information à partager, transforment en partie les possibilités interactives et la mise en page qu'offre le site Internet d'origine dans la mesure où ils proposent un contenu statique à alimenter et non une plateforme dynamique. Le site d'origine de WikiLeaks étant bloqué à cette période, la photographie d'Assange figurant ci-dessous apparaît début décembre 2010 sur ces sites miroirs. Elle sera également disponible lorsque le site d'origine sera à nouveau disponible en mai 2011.

[Main](#)
[Video](#)
[Support](#)
[About](#)
[Submissions](#)
[Media](#)
[Mirrors](#)

SUPPORT



Donate

WikiLeaks brings truth to the world by publishing fact-based stories without fear or favour. You can help support our independent media by donating financially.

Our organisation exists because of the work of many volunteers who have contributed thousands of hours to building WikiLeaks from the ground up. You choose how much you can donate; we don't recommend any particular amount. Just do what you think is right.

Your donations are vital to pay for WikiLeaks' servers and infrastructure, staff and travel expenses, and for the legal protections and advice WikiLeaks needs to operate.

There are two ways to donate to the WikiLeaks Defence Fund and four ways to donate to WikiLeaks the organisation:

WikiLeaks Defence Fund

- Bank Transfer
- Postal Mail

WikiLeaks

- Online Transfer from selected European and UK banks
- Bank Transfer [option 1: everyone]
- Bank Transfer [option 2: tax deductible in Germany]
- Postal Mail

Keep us strong

Julian Assange and WikiLeaks Defence Fund

Bank Transfer - via Julian Assange and WikiLeaks Defence Fund:

"FSI - Julian Assange Defence Fund"
 Sort code: 20-77-67
 Account number: 93842452
 BIC/Swift code: BARC GB22
 IBAN: GB86 BARC 2077 6793 8424 52

Via Postal Mail

You can post a donation or send a cheque via good old fashion postal mail made payable to:

"FSI - Julian Assange Defence Fund"
 c/o Finers Stephens Innocent LLP
 179 Great Portland Street
 London
 W1W 5LS

Alternatively, you can donate by credit card via Paypal using the login link below, where you can make a payment to FSI-
 JADF@naziersfenton.com

Site miroir de WikiLeaks, 31.12.2010 :

<https://web.archive.org/web/20101231190749/http://www.wikileaks.ch/Support.html>.

Cette page fait état des moyens à disposition afin de venir en aide à WikiLeaks. Interpellés par un énonciateur en *nous* non identifié, les donateurs sont appelés à financer WikiLeaks, mais aussi... la défense de Julian Assange. Maintenir WikiLeaks à flot signifie donc ici aider à assurer la défense légale de son fondateur, notamment dans le cadre d'une affaire judiciaire d'ordre privé. Cette nouvelle modalité d'apparition d'Assange sur le site Internet n'aurait pu advenir s'il n'avait pas bénéficié, préalablement, 1) d'une visibilité médiatique importante le transformant en un personnage public reconnu, 2) si cette reconnaissance ne s'était pas très vite indexée sur un lien de personification et 3) s'il n'avait pas exploité ce lien pour dénoncer, au moment d'être suspecté de viol et d'agression sexuelle, un complot du gouvernement américain⁴⁸⁸.

⁴⁸⁸ D'autres figurations d'Assange à la troisième personne paraîtront progressivement sur le site en fonction des rebondissements liés à l'enquête judiciaire visant Assange en Suède, par exemple le lien mis à disposition pour accéder au site « Sweden *versus* Assange », renommé plus tard « justice4Assange ». Ce site propose en libre accès une série de documents liés à l'enquête lancée par le parquet suédois comme des PV de la police, des documents issus du Code pénal suédois, des avis d'experts, etc.

TRANSPARENCE N'EST PAS PUBLICITÉ

Venons-en maintenant à des considérations plus générales concernant les missions de la presse et celles de WikiLeaks. Notre recherche a montré qu'à plusieurs égards, le *New York Times* cherchait à prendre ses distances avec WikiLeaks, là où *Le Temps* tentait plutôt de les réduire. Le quotidien américain joue ainsi un rôle ambigu : alors qu'il se sert de WikiLeaks pour exploiter les fuites, il participe à discréditer Assange et WikiLeaks publiquement en leur refusant le statut de journaliste et d'organisation médiatique. Par ailleurs, il dépeint Assange très négativement dans le portrait de presse qu'il réalise de lui. Nous avons émis plusieurs hypothèses afin d'expliquer cette prise de distance du *New York Times* qui s'opère principalement par la réitération de ses bonnes pratiques journalistiques : préserver son identité professionnelle ; éviter des sanctions légales ; répondre aux critiques qui lui adresse une large part de son lectorat. À un niveau plus général, l'on peut comprendre cette prise de distance et l'importance que le quotidien accorde à la distinction entre ses pratiques, basées sur une éthique et des compétences professionnelles avérées, et celles de WikiLeaks qu'il renvoie à l'activisme, comme l'affirmation d'une différence entre le principe de *publicité* et celui de *transparence*. C'est cette distinction que le droit américain ne semble pas être équipé pour penser.

Enquêter et évaluer vs dévoiler

Dans plusieurs de ses articles, notamment ceux destinés à justifier auprès de ses lecteurs sa décision de publier certaines fuites, le journal rappelle 1) qu'il considère WikiLeaks comme une source et non comme un partenaire médiatique et que 2) son métier consiste à évaluer la pertinence d'une information pour le bien public, une pratique qu'il dénie à WikiLeaks. Mais nous avons vu que c'était également au nom du bien public et de l'intérêt commun que le site Internet de WikiLeaks promouvait son activité et justifiait son existence. Son but est d'éclairer les citoyens sur les actes répréhensibles de leur gouvernement ou de certaines de leurs entreprises, une intention que pourraient aisément partager certains journalistes, notamment issus du journalisme d'investigation. Seulement, transparence n'est de loin pas un synonyme de publicité, et les pratiques de WikiLeaks sont effectivement très différentes de celles du journalisme traditionnel. Alors que le principe de transparence consiste à vouloir tout révéler pour abolir le secret, peu importe l'origine et la nature des informations publiées, instaurant une culture du « soupçon » et de la « méfiance », le principe de publicité ne peut fonctionner que parce qu'il implique que certaines choses restent cachées (Allard, 2011). Le principe de publicité distingue ainsi entre ce qui doit être tu et ce qui est digne d'apparaître publiquement.

L'on comprend dès lors pourquoi WikiLeaks publie sur son site des documents en masse et pourquoi il n'avait guère l'intention, au départ, de censurer les noms des individus qui paraissaient dans ces documents : le secret et la censure sont précisément ce que cherche à contourner un idéal de transparence radicale, ce que suggère, par ailleurs, la rhétorique du dévoilement et de la révélation par la mise à disposition du fait « brut » chère à WikiLeaks. Or, la presse ne vise pas par son activité la transparence, mais bien la publicité ; son but n'est pas de clore le débat, mais bien de le stimuler⁴⁸⁹. Par conséquent, la presse ne cherche pas à tout dévoiler, mais à montrer, après évaluation, ce qui est digne d'apparaître publiquement. C'est bien à cette tâche que s'attellent les journalistes du *New York Times* lorsqu'ils évaluent et analysent les fuites qui méritent d'être publiées dans les pages du quotidien et lorsqu'ils prennent garde à caviarder les passages susceptibles de mettre en danger des vies⁴⁹⁰. La publicité appelle donc, dans le cadre des activités des journalistes du *New York Times*, des interrogations qui lui sont préalables : ces informations sont-elles pertinentes à couvrir ? Feront-elles plus de tort que de bien ? Que peuvent-elles changer à la façon dont le pays gère ses affaires ou les conflits dans lesquels il est engagé ? Des questions que s'épargne WikiLeaks. Sans le formuler dans ces termes, c'est cette distinction entre publicité et transparence qu'instaurent les journalistes du quotidien américain lorsqu'ils réitèrent leurs bonnes pratiques professionnelles par rapport à celles de WikiLeaks, distinction qui sert d'argument au journal à la fois auprès de son lectorat, qui lui reproche certaines publications, et des autorités américaines qui menacent le journal de sanction.

C'est bien, il nous semble, parce que les journalistes n'adoptent pas une logique du *dévoilement*, mais bien une logique du *concernement*, qu'ils sont en mesure de générer du « commun » entre les hommes (Arendt, 2013 [1958]) et de transformer leurs lecteurs en un public critique concerné par les choses qui lui sont montrées⁴⁹¹. Nous ne saurions ainsi réduire les enjeux de la prise de distance du *New York Times* à l'égard de WikiLeaks et d'Assange comme la

⁴⁸⁹ Comme l'avance Allard : « À partir du moment où tout ce qui peut ressembler à un artifice, à un masque, est par définition suspect, on veut un contact direct avec la réalité, car on suppose qu'aucun pan de la réalité ne doit échapper à la publicité. La réalité brute, quand elle est prétendument dite, et que les apparences sont déconstruites, les masques arrachés, sert à clore tout débat public et à effacer, à gommer la pluralité qui fondait notre besoin de paraître. Ce qui, bien entendu, ne peut être qu'un mensonge. » (Allard, 2011. 40).

⁴⁹⁰ C'est aussi en cela que l'on peut comprendre pourquoi il a été reproché à Assange (médias partenaires, ONG et membres de WikiLeaks) de divulguer les documents dans leur intégralité sans censurer les noms des personnes qui y figuraient.

⁴⁹¹ C'est bien ce concernement que ne parvenait pas à générer WikiLeaks au départ par la simple diffusion des fuites sur son site et qui l'a porté à privilégier un partenariat médiatique. Ces préoccupations sont avancées par Assange et Domscheit-Berg durant la conférence qu'ils ont donnée en 2009 dans le cadre du *Chaos Communication Congress*.

manifestation des « rapports de force » qui s'exercent au sein du champ journalistique par les médias traditionnels afin de préserver le monopole économique sur les médias émergents (Bourdieu, 1994). Une telle approche réduit considérablement la portée politique et collective de ces enjeux, dont elle empêche par la formulation même l'analyse⁴⁹².

Portrait d'Assange, glissement vers une logique du dévoilement ?

Mais c'est également afin de marquer une distance avec Assange et WikiLeaks que le *New York Times* réalise un portrait critique d'Assange en octobre 2010. Or, l'on peut s'interroger sur les moyens qu'il emploie dans cet article afin de réaliser son objectif. En effet, loin de porter sur le parcours purement descriptif d'Assange et de revenir sur ses actions au sein de WikiLeaks, ce portrait vise à lui imputer des traits de personnalité qui le réduisent à une figure tyrannique et égocentrique. Si Assange devient l'objet par lequel les deux journalistes qui réalisent son portrait cherchent à constituer du commun, ce commun s'indexe, lui, sur une logique du dévoilement visant à susciter le blâme, et non plus sur une logique du concernement visant à interroger des enjeux publics. C'est bien un tel glissement que leur reprocheront, en interrogeant la pertinence du portrait qu'ils réalisent d'Assange, certains de leurs lecteurs⁴⁹³.

Comment expliquer ce changement de logique ? Nous avons émis l'hypothèse que le journal, en jugeant la personne par sa personnalité, n'avait pas à se prononcer sur les actions d'Assange. Des actions dont le journal a clairement profité, mais qui sont fortement réprochées par une partie de la population américaine, de son lectorat et de presque l'ensemble du gouvernement

⁴⁹² Selon Bourdieu (1994 : 3-6), la presse, sauf quand elle est le fait d'« intellectuels-journalistes » et de « journaux sérieux » (et encore faut-il qu'ils parviennent à empêcher l'intrusion de « la logique du marché » et « la consécration par le nombre » dans le champ annexe à celui journalistique dont ils sont issus), est dominée par les « contraintes du marché », dirigée par des « producteurs (...) sensibles aux séductions des pouvoirs économiques et politiques » et astreinte à la recherche du « scoop » pour évincer la concurrence. Cette vision de la presse empêche de penser les compétences critiques des journalistes (ceux qui chez Bourdieu n'entrent pas dans la catégorie d'« intellectuels-journalistes ») vis-à-vis de leurs pratiques et des contraintes économiques qui pèsent sur eux, ainsi que les compétences critiques des membres qui constituent leur public, membres qui ne sont tout bonnement pas pris en compte dans ce type d'analyse.

⁴⁹³ Par exemple, la lettre suivante envoyée par un lecteur au *New York Times* et diffusée sur le site Internet du journal : « I was excited to see that you published an article discussing the Times' coverage of WikiLeaks, as I believe the topic deserved much attention. However, I was disappointed that you failed to address what appeared to me (and most, including countless popular bloggers and the first few commenters who posted questions about the coverage on your site) to be the most important part of the issue: that the Times posted a profile of Assange (which seemed to be based on rumors, though that's potentially another matter) right next to and with the same degree of newsworthiness as the leak itself. Can you explain why you chose to only bolster the claims of the profile ("while the character of its primary source appeared increasingly sketchy") instead of discussing why it was as newsworthy as the leak? Even if the profile was completely accurate and based on medical statements, I still don't believe that the profile of Assange deserves nearly the same attention as the massive leak, documenting civilian casualties and torture. », *New York Times*, « Letters: Sharing Secrets at Arm's Length », rubrique « The Opinion Pages », 05.11.2010.

américain. Juger de façon critique la personne d'Assange lui permet ainsi de marquer une dissension en évitant de devoir se prononcer en faveur ou en défaveur d'actions dont il a été l'un des bénéficiaires. Mais générer un portrait sur la personnalité d'Assange lui permet également de ne pas avoir à le dépeindre sous une forme qui permettrait sa ressaisie en qualité de « héros » ou de « terroriste ». Ces catégories s'indexent sur des actions qui sont soit glorifiées, soit criminalisées, ce que ne peut se permettre le journal. En effet, valoriser les actions d'Assange et permettre à ses lecteurs de les concevoir comme des actes héroïques aurait validé en arrière-fond le principe de transparence sur lequel elles s'appuient, principe dont le journal cherche précisément à se distancier. Cela lui aurait également sans doute valu davantage de critiques de la part de ses lecteurs.

Plus généralement, l'on peut voir en ce choix une volonté du journal de ne pas vouloir ériger Assange comme un « grand homme » – être singulier qui « représente (...) l'ensemble illimité de ceux qui ont trouvé dans l'expression de cette singularité un instrument de connaissance et de reconnaissance » (Boltanski, 1990 : 407) – ou comme le symbole du « héros fondateur » qui « se confond avec l'idée, le dessein, la réalisation qu'il incarne et qui lui confèrent une emprise sociale à la mesure de sa stature » (Boudrot, 2002 : 169)⁴⁹⁴. Comme on l'a vu, ce n'est pas Assange que le journal cherche à projeter comme le grand homme ou le symbole du droit à l'information, mais bien lui-même, à travers le récit qu'il tient sur ses pratiques, son éthique et son histoire, toutes trois indexées sur un enjeu particulier : celui d'être à même d'évaluer ce qui relève de l'intérêt public et d'expliquer pourquoi il a choisi de publiciser certains secrets d'État.

Mais le journal est également dans l'impossibilité de décrire les actions d'Assange en donnant des prises à leur ressaisie en tant qu'actes terroristes, à l'image des discours que tiennent de nombreux politiciens américains sur Assange. Criminaliser ses actions aurait signifié permettre une critique de la démarche du journal et le mettre en péril sur le plan légal, le droit américain ne semblant pas distinguer, en 2010, entre les pratiques de diffusion de secrets d'État qui relèvent de la transparence et celles qui relèvent de la publicité. Cette absence de distinction fait que le journal peut condamner les pratiques de WikiLeaks et d'Assange (traitement de l'information), ainsi que leurs intentions (recherche de notoriété), mais non leurs actions

⁴⁹⁴ Boudrot distingue entre grand homme et héros, le premier étant reconnu pour le mérite de son labeur, le second pour ses actions glorieuses : « Le grand homme ne s'impose pas par sa stature héritée des temps anciens, par ses exploits, mais par son œuvre, son travail, utile à sa communauté d'appartenance, voire à l'humanité. Il atteint donc au rayonnement à force de labeur, et non à la faveur de quelque événement glorieux : son rang lui est assigné par son mérite et non par sa puissance. » (*ibid.* : 178).

(diffuser et partager des fuites), des actions qui ont mené WikiLeaks à fournir au journal un matériau qu'il a lui-même exploité et participé à diffuser dans l'espace public médiatique. En cela, favoriser une ressaisie de la figure d'Assange comme terroriste à partir de ses actions reviendrait pour le *New York Times*, au moins partiellement, à condamner ses propres actions. Or, ces dernières, si elles divergent sur le principe, ont mené au même résultat, la divulgation de secrets d'État – une action que cherche à condamner la justice américaine⁴⁹⁵. Condamner Assange pour son activité de publication ouvrirait la brèche à la condamnation d'autres entités de publication, dont le *New York Times*. Une telle brèche serait trop risquée, et cela même si les deux entités ne s'appuient pas sur la même éthique du « rendre public » ni la même conception de la démocratie : alors que le principe de transparence esquisse une démocratie indexée sur l'authenticité et la suspicion (Allard, 2011), le principe de publicité esquisse une démocratie indexée sur le concernement et le débat public.

C'est ainsi que l'on peut comprendre la prise de position du *New York Times* en faveur de Julian Assange lorsque celui-ci sera formellement inculpé en mai 2019 par les États-Unis de 17 chefs d'accusation, presque tous liés à l'infraction, commise par son activité de publication au sein de WikiLeaks, de l'*Espionage Act*. Ce parti pris n'est pas fonction de la personne, que le journal continue vivement à critiquer, mais des menaces que les sanctions que lui inflige la justice américaine font peser sur le journalisme. L'article « Press Freedoms and the Case Against Julian Assange, Explained » paraissant à la suite de l'arrestation d'Assange en Grande-Bretagne résume bien le dilemme dans lequel se trouve le journal, forcé de défendre Assange pour assurer sa propre protection :

⁴⁹⁵ Toutes ces hypothèses sont bien entendu fonction de la personnalisation de WikiLeaks par Julian Assange au sens où elles reposent sur le fait qu'à ce stade, l'ensemble des acteurs médiatiques et politiques, ainsi que l'opinion publique s'accordent sur le fait que les actions et intentions de WikiLeaks sont celles de Julian Assange.

Why does the case against Mr. Assange raise concerns about press freedoms?

Mr. Assange is not a traditional journalist, but most of what he does at WikiLeaks is difficult to distinguish in a legally meaningful way from what traditional news organizations, like The New York Times, do every day: seek out and publish information that officials would prefer to be kept secret, including classified national security matters, and take steps to protect the confidentiality of sources.

In recent years, prosecutors have begun far more regularly charging officials with leaking information to reporters under the Espionage Act, a World War I-era law. It criminalizes the disclosure of potentially damaging national security secrets to someone not authorized to receive them. On its face, the Espionage Act could also be used to prosecute reporters who publish government secrets.

While many legal scholars believe that prosecuting reporters for doing their jobs would violate the First Amendment, the prospect has never been tested in court because the government has never charged a journalist under that law. The rumblings about prosecuting Mr. Assange raised the possibility that prosecutors could violate that norm and try to establish that publishing government secrets can be a crime.

Pourquoi la procédure engagée contre M. Assange soulève-t-elle des inquiétudes quant à la liberté de la presse ? M. Assange n'est pas un journaliste traditionnel, mais la plupart des choses qu'il fait au sein de WikiLeaks sont difficiles à distinguer sur le plan légal de ce que font quotidiennement les organismes de presse traditionnels, comme le New York Times : rechercher et publier des informations que les fonctionnaires préféreraient garder secrètes, y compris des questions de sécurité nationale classées secrètes, et prendre des mesures pour protéger la confidentialité des sources. Ces dernières années, les procureurs ont commencé à inculper beaucoup plus régulièrement des fonctionnaires pour fuite d'informations aux journalistes en vertu de l'*Espionage Act*, une loi datant de la Première Guerre mondiale. Cette loi criminalise la divulgation de secrets de sécurité nationale potentiellement préjudiciables à une personne non autorisée à les recevoir. À première vue, la loi sur l'espionnage pourrait également être utilisée pour poursuivre les journalistes qui publient des secrets d'État. Alors que de nombreux juristes pensent que poursuivre des journalistes pour avoir fait leur travail violerait le Premier amendement, cette éventualité n'a jamais été testée devant les tribunaux, car le gouvernement n'a jamais inculpé un journaliste en vertu de cette loi. Les rumeurs concernant la poursuite de M. Assange ont soulevé la possibilité que les procureurs puissent violer cette norme et tenter d'établir que la publication de secrets d'État peut être un crime.

New York Times, rubrique « Politics », 11.04.2019 :

<https://www.nytimes.com/2019/04/11/us/politics/assange-indictment.html?searchResultPosition=9>.

Ainsi, les prétentions à la transparence de WikiLeaks et d'Assange auront mené à la création de potentielles sanctions liberticides pour la presse américaine qui risque de se voir prochainement sanctionnée pour la publication de documents qui devraient pourtant, dans l'intérêt général, accéder au domaine public.

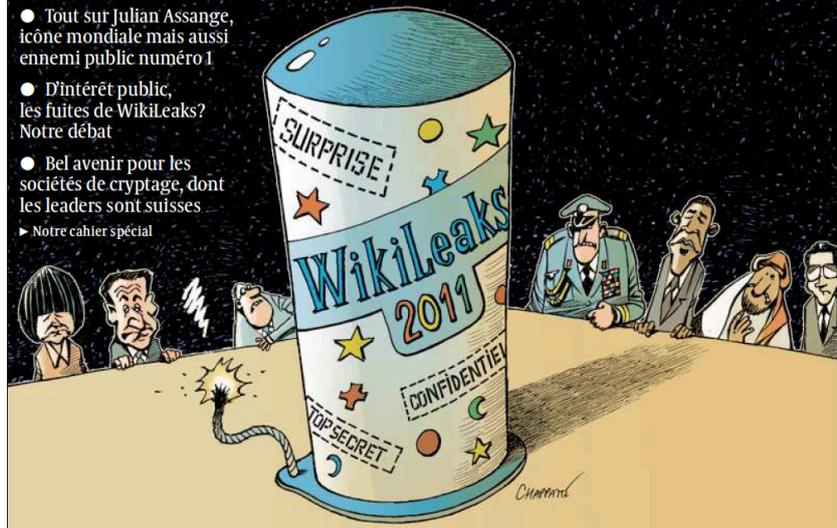
Le Temps : du héros au traître ?

Observant d'abord à distance l'émergence et l'actualité de WikiLeaks, le journal suisse *Le Temps* en vient très vite à prendre parti pour Assange et à défendre les pratiques de WikiLeaks. Cette prise de position est particulièrement apparente dans le dossier spécial que leur dédie le journal à la fin de l'année 2010. Composé de différents articles, ce dossier offre une large place à Assange, dont le nom apparaît en Une déjà :



La lente agonie du secret

- Tout sur Julian Assange, icône mondiale mais aussi ennemi public numéro 1
- D'intérêt public, les fuites de WikiLeaks? Notre débat
- Bel avenir pour les sociétés de cryptage, dont les leaders sont suisses
- Notre cahier spécial



Editorial

Un héros ambigu de notre temps

Par Serge Michal

Lorsqu'en juillet 1841 le tsar Nicolas Ier apprit la mort en duel de Lermontov, l'auteur d'un héros de notre temps, il s'écria: «Une mort de chien, pour un chien!» Les puissants d'aujourd'hui n'auraient probablement pas beaucoup plus de considération pour le fondateur de WikiLeaks, Julian Assange, s'il venait à disparaître. Et ce n'est pas le seul parallèle. Netchorin, le personnage de Lermontov, est détestable. Orgueilleux, querelleur, séducteur, inconsistant, il sème le trouble dans le Caucase. Pourtant, des générations entières de Russes se sont identifiées à lui.

Julian Assange n'est pas un ange non plus. Enfance insta-

ble, père trop jeune, hacker rancunier, amant impulsif. Mais voilà qu'il nous fascine. Son parcours et sa personnalité, ultra-minoritaires à ses débuts, s'imposent soudain à la majorité par la magie du récit plus qu'un informaticien doué. Assange est un narrateur redoutable, transformant par le vert des tonnes de documents volés en garantie de la démocratie. Il incarne l'omnipotence d'un homme prolongé par son ordinateur portable, il nous venge des États inquisiteurs en les déshabillant. Pour cet acte sacrilège, mais pas illégal, et quelques parties de jambes en l'air à Stockholm, le voilà puni, assigné à résidence dans un manoir de la campagne anglaise où il passera le jour de

l'an affublé d'un bracelet électronique. En quelques années, il est passé du néant à la célébrité. Haut, élevé au rang d'ennemi public mondial numéro un par les uns, icône pour les autres de jeunesse, de rébellion, de non-alignement et de culture libertaire. Pour ce dernier numéro de l'année, *Le Temps* revient sur ce personnage ambigu, décrit ses changements d'allure et passe en revue les héros qui pourraient composer son ADN: de Prométhée - qui a volé aux dieux (les États) le feu (leurs secrets) pour le distribuer aux hommes - à Eilbeth Salander, la petite adhéscence punk de *Millénium*, le thriller génial de Stieg Larsson dont on saisit encore davantage,

aujourd'hui, la portée antipatriote (pages 2 et 3). Dans ce monde nouveau où Assange nous fait basculer, les hackers sont rois. D'abord pirates, les voilà prêts auxiliaires des gouvernements (page 7). Car qui pourra désormais se passer de ces guerriers cybernétiques? Au passage, c'est l'équilibre instable du secret et de la transparence que vient bouleverser Wikileaks (page 8). Le secret, d'ailleurs, est une notion à géométrie variable: longtemps, il a protégé sans faille l'Irak, mais pas les individus. Depuis les Lumières, le contraire s'est amorcé. Les récits d'espionnage de la Guerre froide nous racontent comment les services occidentaux et soviétiques ont passé des mois, voire des années, à

travailler sur des personnalités pour les amener à trahir. Tout était affaire de psychologie. Depuis la chute du mur de Berlin, on est entré dans l'ère de l'espionnage technologique, des écoutes et des drones, des moteurs de recherche et des bases de données. Comme si le monde et ses mystères pouvaient être modélisés sans intervention humaine. C'est pourtant une faille humaine, le petit soldat Manning et son terrible ennemi dans une base américaine en Irak, qui a fourni à Wikileaks la matière de ses trois fuites majeures: l'Afghanistan, l'Irak et les cables du State Department. Tout comme ce sont des individus, au sein des banques suisses, qui ont volé des données et contribué à l'affaiblissement du secret

bancaire. A nouveau, la réponse sera technologique: on promet un bel avenir aux entreprises - suisses notamment - spécialisées dans la cryptologie et les forteresses numériques (pages 9 et 10). D'où ce soupçon: le monde que préfigure Assange sera-t-il fin plus opaque, plus crypté. Mais là encore, la menace est humaine: des gens auront accès aux codes - et parmi ces gens, des traîtres. Ce n'est pas Julian Assange qui dira le contraire. Insister cybernétique et insaisissable, il est finalement tombé dans une faille bien humaine, lors de son séjour en Suède (page 6). De l'usage des secrets d'Irak à celui du préservatif, Wikileaks est un conte contemporain, à méditer au passage de l'an neuf.

Une du *Temps*, 30.12.2010.

Nous avons vu que ce dossier, et plus précisément son éditorial et la double page qui constituait son portrait, dépeignaient principalement Assange comme un « héros ambigu ». Cette héroïsation est induite par des catégories qui rendent compte soit de sa grandeur, soit de traits de personnalité attestant de son ambivalence. Contrairement au portrait de *New York Times* qui dépeint un tyran égocentrique auquel personne ne voudrait ressembler, l'imputation de traits de personnalité revêt paradoxalement, dans *Le Temps*, une valeur d'identification. Bien que parfois peu flatteurs, ces traits rendent à Assange une dimension ordinaire qui n'entrave pas nécessairement son héroïsation. Comme l'avance l'historien Pierre Boudrot au sujet du héros :

« Le héros, caractérisé par sa position intermédiaire, se trouve placé entre le divin et l'humain, entre le mythe et l'histoire, de sorte que la différence à l'égard des dieux se marque peut-être surtout par le caractère plus familier à l'homme du héros, qui apparaît en quelque sorte comme la « forme temporelle du dieu » : « Au dieu, les forces cosmiques ; au héros, l'ingéniosité, la valeur et la misère humaine » (...) Sur le plan moral, le saint est irréprochable ou, du moins, dans le cas du martyr, dont le culte est à l'origine de celui des saints, il a expié ses fautes par la mort, qui entraîne alors l'héroïsation. Le héros, au contraire, par ses faiblesses et ses échecs, apparaît dans une humanité qui le rapproche des autres hommes. » (Boudrot, 2002 : 174, 176)

Rappelant la figure de Robin des bois, le héros ambigu que décrit *Le Temps* est ainsi à la fois une personne extraordinaire et singulière, le héros et symbole du droit à l'information, en même temps que ses défauts lui redonnent l'apparence d'une personne ordinaire à laquelle tout un chacun est susceptible de s'identifier.

Mais l'héroïsation d'Assange dans *Le Temps* n'est pas uniquement le fait de ce portrait. Elle est également générée par les prises de position récurrentes de certains journalistes du quotidien, à l'image de la chroniqueuse Joëlle Kuntz qui érige, à différentes reprises, Assange à la fois comme un héraut des démocraties modernes et comme une cause publique à défendre. C'est particulièrement le cas dans un article qu'elle lui dédie au sein de ce dossier spécial dans le cadre d'un débat qu'elle tient avec ses collègues sur la transparence et dont voici un extrait :

Son idéologie est la nôtre, poussée un peu plus loin que d'habitude. Ce que Julian Assange dit du secret d'Etat, nous le disons également, bien qu'avec d'autres mots, sur une autre musique et à un autre rythme, « affaire » après « affaire ». Il n'y a pas une phrase de la déclaration de mission de WikiLeaks que nous ne pourrions cosigner, tant elle est ancrée dans le socle de nos croyances démocratiques, et notamment celle qui fait de l'information un instrument de la justice.

Il est donc ridicule, contradictoire et hypocrite de s'en prendre à Julian Assange. Que les Kremlin tuent ceux qui en savent trop, nous avons l'habitude, bien qu'il soit impossible de se résigner. Que des membres du Congrès américain en appellent au meurtre est une insulte à la démocratie américaine, dont d'autres Américains, heureusement, prennent la défense en protégeant Assange.

On peut évidemment se faire peur en anticipant toutes les dérives imaginables du système WikiLeaks, la disparition totale des secrets, mêmes ceux qui nous sont chers, la transparence effrayante d'un monde où tous sauraient tout sur tous, la paralysie des institutions ou entreprises fondées sur la discrétion, etc. C'est fausse route. Si elles peuvent apparaître comme grandioses, les ambitions de WikiLeaks sont en réalité plus modestes: Julian Assange et son réseau font à une échelle plus globale et peut-être plus efficace ce qu'un *Canard enchaîné* fait en France depuis un siècle en livrant des informations jugées nécessaires et goûtées par tout le monde, sauf par ceux qui ont à payer le prix politique des fuites. Il y a des bavures. Il y a des erreurs et des tromperies. Il peut y avoir des victimes. Mais dans les sociétés ouvertes, on règle ces choses-là par le

Le Temps, version papier, rubrique « Temps fort », 30.12.2010-02.01.2011 :
« Pour ou contre ? Notre débat ».

Une prise de position indexée sur la nature des fuites et non sur le principe de transparence ?

Il convient d'interroger cette prise de position de la journaliste en faveur d'Assange au regard de la question de la transparence. La transparence, telle qu'elle est présentée dans ses propos et imputée à Assange, vient conforter l'idéal journalistique qu'elle défend, non le mettre en

danger⁴⁹⁶. Or, l'on peut se demander si ces propos défendent réellement le principe de transparence tel qu'il est promu sur le site Internet de WikiLeaks et par Assange, ou s'ils défendent en réalité le type de documents que diffuse en 2010 WikiLeaks. Ces documents, notamment ceux liés aux abus de l'armée américaine, interpellent sur le plan moral et politique, d'autant plus si les institutions qu'ils mettent en cause éveillent le soupçon. La nature des fuites de 2010 peut ainsi expliquer l'engouement de la journaliste pour Assange, qu'elle conçoit comme celui qui incarne le droit à l'information et les valeurs chères au journalisme. Mais Joëlle Kuntz aurait-elle tenu les mêmes propos si Assange et WikiLeaks s'étaient fait connaître par d'autres documents, comme les emails privés de la candidate à l'investiture américaine Hillary Clinton qu'a publiés WikiLeaks lors de la présidentielle Américaine de 2016 ? Expliquons pourquoi il y a fort à parier qu'il n'en aurait pas été le cas.

Le principe de transparence tel qu'il est conçu par les idéaux libertaires et libertariens ayant mené à la création de WikiLeaks n'est pas orienté par un camp politique. Les actions de ses défenseurs n'en sont pas moins politiques⁴⁹⁷. La diffusion de documents que propose WikiLeaks ne se donne ainsi pas comme un geste de gauche ou de droite : le but est la révélation de la « vérité » et l'abolition du secret, indépendamment de l'affinité politique et du gouvernement qu'il met en cause. Or, les destinataires de ces fuites, ceux-là mêmes qui sont censés assurer, par leur lecture critique, l'auto-régulation de la transparence, ne sont pas, eux, dénués de préférences politiques. Lorsqu'ils reçoivent ces documents, ils peuvent les condamner ou les applaudir selon leur orientation politique, tout comme ils peuvent célébrer ou répudier la personne qu'ils estiment en être à l'origine. Or, en se donnant à voir comme le visage public de WikiLeaks et en acceptant d'être présenté comme sa personnification, Assange a autorisé certains de ces destinataires à associer son nom et son image à la nature des documents et non uniquement au principe de transparence. Cette raison explique pourquoi Assange peut être ressaisi comme un symbole tantôt chez des gens de gauche, tantôt chez des partisans de droite. C'est ainsi que si en 2010 Assange peut représenter pour certaines personnes un idéal progressiste – un idéal déploré par ceux qui soutiennent les conflits armés dans lesquels les États-Unis sont impliqués, il devient, en 2016, après la publication par WikiLeaks des emails

⁴⁹⁶ Cette posture n'est pas celle que défendent deux autres journalistes qui participent également à ce petit débat au sujet de la transparence et qui sont plus critiques.

⁴⁹⁷ Pour un résumé et une critique des positions politiques d'Edward Snowden, Glenn Greenwald et Julian Assange, voir l'excellent article « Would You Feel Differently About Snowden, Greenwald, and Assange If You Knew What They Really Thought? » rédigé par l'historien Sean Wilentz dans *The New Republic* en 2014 : <https://newrepublic.com/article/116253/edward-snowden-glenn-greenwald-julian-assange-what-they-believe>.

de Clinton, le héros de certains conservateurs américains. C'est ce que montre cet usager d'Instagram, fervent partisan de Donald Trump et des armes à feu :



Capture d'écran du compte Instagram de *tuna4don* le 22.08.2019. Le titre du compte peut être interprété comme « jeunes filles faciles pour Don », Don pouvant se référer à Donald Trump.

À travers la publication de ces emails, WikiLeaks n'a fait que perpétuer son idéal de transparence. Pourtant, une partie de ses partisans s'est transformée, ceux qui associaient Assange non pas au principe de transparence de WikiLeaks, mais au type de documents ayant fuité en 2010. Nous reposons ainsi notre question : la journaliste du *Temps* aurait-elle tenu les mêmes propos si Assange s'était fait connaître pour les fuites de 2016 et non celles de 2010 ? L'aurait-elle défendu et aurait-elle comparé ses pratiques et convictions à celles du journalisme ? Et plus généralement, *Le Temps* l'aurait-il érigé comme un héros et aurait-il incité ses lecteurs à s'y identifier ? Rien de moins sûr, à en croire les propos énoncés par *Le Temps* en 2018 :

Si Assange était amené à quitter l'ambassade, il n'aurait plus forcément l'image de défenseur des libertés qu'il avait pu avoir au moment où il y avait trouvé refuge. Désormais controversé, il a été récemment accusé d'être un valet de la Russie en raison de son influence sur l'élection du républicain Donald Trump à la Maison-Blanche.

Le Temps, Rubrique « Monde », 13.02.2018 :
<https://www.letemps.ch/monde/justice-britannique-maintient-mandat-darret-contre-julian-assange>.

Ce passage semble confirmer qu'en 2010, certains journalistes du *Temps* érigeaient Assange comme un symbole du droit à l'information non pas à partir du principe de transparence qu'il défendait, mais bien à partir du jugement qu'ils émettaient à l'égard des fuites accablant les actions militaires et diplomatiques du gouvernement américain. Un raccourci que les journalistes du *New York Times* ont pris soin de ne pas faire en distinguant clairement les fuites exploitées de celui qui les leur a fournies. C'est une telle subtilité que s'est épargnée *Le Temps*, qui se retrouve à célébrer Assange lorsque les fuites de WikiLeaks correspondent à ses valeurs journalistiques et à le décrier lorsque ce n'est plus le cas.

L'on peut comprendre ce glissement plus généralement par l'amalgame entre publicité et transparence. Ainsi, lorsque Joëlle Kuntz compare WikiLeaks au *Canard Enchaîné*, elle attribue par défaut au premier un traitement de l'information similaire au second, soit un traitement qui repose sur la publicité (logique du concernement) et non sur la transparence (logique du dévoilement). C'est bien ce qu'elle suggère lorsqu'elle indique que WikiLeaks publie « des informations jugées nécessaires », et qu'en arrière-fond elle impute ce jugement à Assange, justicier de l'information qui aurait évalué, au nom du bien commun, l'intérêt des fuites de 2010. Or, WikiLeaks ne se donne pas pour but d'évaluer une information ni même de réaliser un travail d'enquête préalable, si ce n'est pour vérifier l'authenticité des documents, mais de *révéler la vérité* comme si celle-ci pouvait se donner à voir nue et sans artifice à un public universel. Si l'activité de WikiLeaks peut se justifier dans le cadre des régimes autoritaires où les médias sont à la botte du gouvernement, elle l'est beaucoup moins dans le cadre des démocraties dotées d'instances de presse visant à générer une expérience médiatique – basée sur un travail d'enquête préalable sérieux – à même de permettre le jugement. Ce n'est donc pas seulement le jugement de l'information, son avènement dans l'espace public et son traitement médiatique qui diffèrent dans le cas de WikiLeaks et dans celui du journalisme traditionnel, mais aussi toute l'idéologie sur laquelle leur activité se base. Nous l'avons dit : là où la transparence instaure une culture du soupçon qui s'appuie sur une rhétorique de la vérité

et de la révélation qui clôt le débat une fois pour toutes, la publicité repose sur la pluralité des opinions et sur la valeur accordée à ce qui doit apparaître publiquement afin de relier les hommes autour d'un objet commun et du jugement qu'ils sont appelés à énoncer à son endroit (Allard, 2011). C'est le danger de l'amalgame entre transparence et publicité, et l'imputation à Assange de pratiques de publicité et non de transparence, qu'ont tenté d'éviter les journalistes du *New York Times* lorsqu'ils ont refusé à Assange le statut de journaliste et dénoncé les pratiques et idéaux de WikiLeaks. Un tel amalgame met non seulement en danger la presse aux États-Unis, mais plus généralement l'idéal pluraliste du débat public. Ainsi, ériger Assange, et non la presse, en symbole du droit à l'information, c'est réduire l'exercice du jugement et du débat public à l'expérience d'une vérité que le spectateur passif n'aurait plus qu'à valider.

BIBLIOGRAPHIE

- Acklin Muji, D., Bovet, A., Gonzalez, Ph. et Terzi, C. (2007), « De la sociologie à l'analyse de discours, et retour », *Réseaux*, n° 144, vol. 5, pp. 267-277.
- Adut, A. (2005), « A Theory of Scandal: Victorians, Homosexuality, and the Fall of Oscar Wilde », *American Journal of Sociology*, vol. 111, n° 1, pp. 213-248.
- Adut, A. (2008), *On scandal: moral disturbances in society, politics, and art*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Adut, A. (2012), « A Theory of the Public Sphere », *Sociological Theory*, vol. 30, n° 4, pp. 238-262.
- Allard, J. (2011), « Le personnage en politique. Secret et apparence chez Hannah Arendt », in Lenain, T. et Wiame, A. (eds) *Personne/personnage*, Paris : Vrin, pp. 25-43.
- Allard, L. et Vandenberghe, F. (2003), « Express yourself! Les pages perso. Entre légitimation technopolitique de l'individualisme expressif et authenticité réflexive peer to peer », *Réseaux*, vol. 1, n° 117, pp. 191-219 : <https://www.cairn.info/revue-reseaux1-2003-1-page-191.htm>.
- Amossy, R. (2016), *L'argumentation dans le discours*, Paris : Armand Colin.
- Arendt, H. (1972 [1968]), « Qu'est-ce que l'autorité ? », dans *La crise de la culture*, Paris, Gallimard, pp. 121-185.
- Arendt, H. (1981), *The Life of the Mind*, New York: Harcourt Brace Jovanovich.
- Arendt, H. (2013 [1958]), *Condition de l'homme moderne*, traduit de l'anglais par G. Fradier, Paris : Calmann-Levy.
- Arquembourg, J. (2003), *Le temps des événements médiatiques*, Bruxelles : De Boeck.
- Assange, J., Appelbaum, J., Müller-Maguhn, A. and Zimmermann, J. (2012), *Cypherpunks: Freedom and the Future of the Internet*, New-York and London: OR Books.
- Auray, N. (2000), *Politique de l'informatique et de l'information. Les pionniers de la nouvelle frontière électronique*, thèse de doctorat, EHESS.
- Auray, N. (2001), « La place des hackers dans l'innovation informatique : une comparaison des cas hollandais, français et américain », Communication pour ICUST, en ligne.

- Auray, N. (2002), « De l'éthique à la politique : l'institution d'une cité libre », *Multitudes*, vol.1, n° 8, pp. 171-180.
- Auray, N. (2009a), « De linux à Wikipedia : Régulation des collectifs de travail massivement distribués », in Jutand, F. (éd.) *L'évolution des usages et des pratiques numériques*, Limoges : FYP éditions.
- Auray, N. (2009b), « Pirates en réseau : détournement, prédation et exigence de justice », *Esprit*, n° 7, pp. 168-179.
- Austin, J. L. (1970 [1962]), *Quand dire, c'est faire*, traduit de l'anglais par G. Lane, Paris : Éditions du Seuil.
- Babcock-Abrahams, B. (1975), « "A Tolerated Margin of Mess": The Trickster and His Tales Reconsidered », *Journal of the Folklore Institute*, vol. 11, n° 3, pp. 147-186.
- Benkler, Y. (2013), « WikiLeaks and the Networked Fourth Estate », in Brevini, B., Hintz, A. & McCurdy, P. (eds) *Beyond WikiLeaks*, Basingstoke: Palgrave Macmillan, pp. 11-34.
- Benveniste, É. (1966a), « De la subjectivité dans le langage », in *Problèmes de linguistique générale I*, Paris : Gallimard, pp. 258-266.
- Benveniste, É. (1966b), « La nature des pronoms », in *Problèmes de linguistique générale I*, Paris : Gallimard, pp. 251-257.
- Benveniste, É. (1966c), « Structure des relations de personne dans le verbe », in *Problèmes de linguistique générale, I*, Paris : Gallimard, pp. 225-236.
- Benveniste, É. (1966d), « Les relations de temps dans le verbe français », in *Problèmes de linguistique générale, I*, Paris : Gallimard, pp. 235-250.
- Benveniste, É. (1966e), « La philosophie analytique et le langage », in *Problèmes de linguistique générale, I*, Paris : Gallimard, pp. 267-276.
- Benveniste, É. (1974a), « L'appareil formel de l'énonciation », in *Problèmes de linguistique générale, 2*, Paris : Gallimard, pp. 79-88.
- Benveniste, É. (1974b), « Le langage et l'expérience humaine », in *Problèmes de linguistique générale, 2*, Paris : Gallimard, pp. 67-78.
- Benveniste, É. (1974c), « Sémiologie de la langue », in *Problèmes de linguistique générale, 2*, Paris : Gallimard, pp. 43-66.

- Berger, M. et Gayet-Viaud, C. (2011), « Du politique comme chose au politique comme activité. Enquêter sur le devenir politique de l'expérience ordinaire », in Berger, M., Cefaï, D. et Gayet-Viaud, C. *Du civil au politique. Ethnographie du vivre-ensemble*, Bruxelles : Peter Lang, pp. 9-24.
- Bizek-Tatara, R. (2015), « Jean Muno et ses alter ego fictionnels. De la difficulté d'être un écrivain belge », *Textyles*, n° 46 (Figuration de la vie Littéraire), pp. 145-165 : <https://doi.org/10.4000/textyles.2597>.
- Blackmore, S. (2005), *Conversations on consciousness*, Oxford: Oxford University Press.
- Blondeau, O. et Allard, L. (2007), « Devenir média. L'activisme sur Internet, entre défection et expérimentation », Paris : Éditions Amsterdam.
- Boltanski, L., Darré, Y. et Schiltz, M.-A. (1984), « La dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 51, pp. 3-40.
- Boltanski, L. (2007), *La souffrance à distance : morale humanitaire, médias et politique : suivi de la présence des absents*, Paris : Gallimard.
- Boltanski, L. (2009), *De la critique : précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard.
- Boltanski, L. (2011), *L'amour et la justice comme compétences : trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Gallimard.
- Boltanski, L. (2012), *Énigmes et complots : une enquête à propos d'enquêtes*, Paris : Gallimard.
- Boltanski, L. et Claverie, É. (2007) « Du monde social en tant que scène d'un procès », in Offenstadt, N., Van Damme, S., Claverie, É. et Boltanski L. (dir.) *Affaires, Scandales et Grandes causes*, Paris : Stock, pp. 395-452.
- Boudrot, P. (2002), « Le héros fondateur », *Hypothèses*, vol. 1, n° 5, pp. 167-180.
- Bourdieu, P. (1984), « La délégation et le fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol 52-53, pp. 49-55.
- Bourdieu, P. (1994), « L'emprise du journalisme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 101-102, pp. 3-9.
- Cabin, L. (2016), « Quand le non-scandale profite à l'accusé présumé : la couverture médiatique de l'affaire Assange par Le Temps », dans Mazbouri Malik et Vallotton François (eds), *Scandale et Histoire*, Lausanne, Antipodes, pp. 199-219.

- Cabin, L. et Linder, A. (eds) (2019), Dossier « La sociologie à l'épreuve des figures de la singularité », *Sociologies* : <https://journals.openedition.org/sociologies/11067>.
- Callon, M. et Latour, B. (2006), « Le grand Léviathan s'apprivoise-t-il ? », in Akrich, M., Callon, M. et Latour, B. (dir.) *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, Paris : Presses des Mines, pp. 11-32.
- Cardon, D. (2009), « L'identité comme stratégie relationnelle », *Hermès*, vol. 1, n° 53, pp. 61-66 : <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2009-1-page-61.htm#re1nol>.
- Cardon, D. et Granjon, F. (2010), *Médiactivistes*, Paris : Presses de Sciences Po.
- Cardon, D. et Levrel, J. (2009), « La vigilance participative. Une interprétation de la Gouvernance de Wikipédia », *Réseaux*, vol. 2, n° 154, pp. 51-89.
- Cassin, B. (1996), « Grecs et romains : Les paradigmes de l'antiquité chez Arendt et Heidegger », in *Politique et pensée. Colloque Hannah Arendt*, Paris : Éditions Payot et Rivages, pp. 17-42.
- Cefaï, D. (2009), « Comment se mobilise-t-on ? : L'apport d'une approche pragmatiste à la sociologie de l'action collective », *Sociologie et sociétés*, vol. 41, n° 2, pp. 245-269 : <https://doi.org/10.7202/039267ar>.
- Cefaï, D. (2011), « Du civil au politique. Ethnographies du vivre ensemble », in Berger, M., Cefaï, D. et Gayet-Viaud, C. (dir.) *Du civil au politique. Ethnographies du vivre-ensemble*, Bruxelles : Peter Lang, pp. 545-598.
- Cefaï, D. (2013), « Qu'est-ce que l'ethnographie ? Débats contemporains » paru en espagnol dans *Persona y sociedad*, vol. 27, pp.1-19.
- Cefaï, D. et Terzi, C. (2012), « Présentation », in *L'expérience des problèmes publics*, Raisons Pratiques, Paris : Éditions de l'EHESS, pp. 9-47.
- Chartier, R. (1994), « Pouvoirs et limites de la représentation : Sur l'œuvre de Louis Marin », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol 49, n° 2, pp. 407-418.
- Chateauraynaud, F. (2004), « L'épreuve du tangible », *Raisons pratiques*, vol. 15, pp. 167-194.
- Christensen, C. (2014), « A decade of WikiLeaks: So what? », *International Journal of Media & Cultural Politics*, vol. 10, n° 3, pp. 273-284.
- Claverie, É. (1992), « Sainte indignation contre indignation éclairée : L'affaire du Chevalier de La Barre », *Ethnologie Française*, T. 22, n° 3, pp. 271-290.

- Claverie, É. (1994), « Procès, affaire, cause. Voltaire et l'innovation critique », vol. 7, n° 26, *Politix*, pp. 76-85.
- Claverie, É. (1998), « La naissance d'une forme politique : l'affaire du Chevalier de la Barre » in Cheyronnaud, J., Claverie, E., Laborde, D. & Roussin, P. (eds) *Critique et Affaires de Blasphème À L'époque Des Lumières*, Paris : Honoré Champion, pp. 185-260.
- Claverie, É. (2002), « Apparition de la Vierge et "retour" des disparus. La constitution d'une identité nationale à Medjugorje », *Terrain*, n° 38, pp. 41-54 : <https://journals.openedition.org/terrain/1912>.
- Cobley, P. & Randviir, A. (2009), « Introduction: What is sociosemiotics ? », *Semiotica*, n° 173, pp. 1-39.
- Coleman, E. G. (2016), *Anonymous : Hacker, activiste, faussaire, mouchard, lanceur d'alerte*, Montréal : Lux Éditeur.
- Collins Cobuild (2003), *Learner's Dictionary*, Glasgow: HarperCollins Publishers.
- Conein, B. (2004), « Communautés épistémiques et réseaux cognitifs : coopération et cognition distribuée », *Revue d'économie politique*, vol. 113, pp. 142-159.
- Cooren, F. (2010), « Ventriloquie, performativité et communication : Ou comment fait-on parler les choses », *Réseaux*, vol. 163, n° 5, pp. 33-54.
- Coris, M. et Lung, Y. (2005), « Les communautés virtuelles : la coordination sans proximité ? Les fondements de la coopération au sein des communautés du logiciel libre », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, Vol. 3, pp. 397-420.
- Dagiral, É. (2008), « Pirates, hackers, hacktivistes : Déplacements et dilution de la frontière électronique », *Éditions de Minuit*, vol. 6, n° 733-734, pp. 480-495.
- Dagiral, É. et Parasie, S. (2011), « Portrait du journaliste en programmeur : l'émergence d'une figure du journaliste « hacker » », *Les Cahiers du journalisme*, vol. 22/23, pp. 144-154.
- Dakhli, J. (2011), « La visibilité people, ennemie de la démocratie ? », in Aubert Nicole, Haroche Claudine (dir.) *Les tyrannies de la visibilité*, Toulouse : Erès, pp. 171-190.
- Damsa, C., Lazignac, C., Pirrotta, R. et Andreoli, A. (2006), « Troubles dissociatifs : aspects cliniques, neurobiologiques et thérapeutiques », *Revue Médical Suisse*, vol. 2, n° 31038 : <https://www.revmed.ch/RMS/2006/RMS-52/31038>.

- Davisson, A. L. (2013), *Lady Gaga and the Remaking of Celebrity Culture*, Jefferson: McFarland & Company.
- De Blic, D. et Lemieux, C. (2005), « Le scandale comme épreuve », *Politix*, vol. 3, n° 71, pp. 9-38 : <https://doi.org/10.3917/pox.071.0009>.
- De Dampierre, E. (1954), « Thèmes pour l'étude du scandale », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 9, n° 3, pp. 328-336.
- Delbecq, Y. (2016), « Culture hacker, hacks et création, création politique et politique de la culture », *Nouveaux Cahiers du socialisme*, n° 15, pp. 130–144.
- Dewey, J. (1925 [1910]), *Comment nous pensons*, Paris : Flammarion, Traduit de l'anglais par O. Decroly.
- Dewey, J. (1967 [1938]), « Le schème de l'enquête », in *Logique. La théorie de l'enquête*, traduit de l'anglais par G. Deledalle, Paris : PUF, pp. 165-185.
- Dias Loguercio, S. (2012), « Les rôles du co-texte, du contexte et de la situation dans la lecture en langue étrangère et leur implication pour la lexicographie bilingue », *Corela*, n° HS-11 : <https://doi.org/10.4000/corela.2210>.
- Domscheit-Berg, D. (2011), *Inside WikiLeaks. My Time with Julian Assange at the World's Most Dangerous Website*, New York : Crown Publishers.
- Dours, C. (2003), *Personne, personnage : les fictions de l'identité personnelle*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Dubied, A. et Lits, M. (1999), *Le fait divers*, Paris : PUF.
- Dubied, A. (2000), « Une définition du récit d'après Paul Ricœur. Préambule à une définition du récit médiatique », *Communication*, vol. 19, n° 2, en ligne, URL : <http://journals.openedition.org/communication/6312>.
- Ducrot, O. (1969), « Présupposés et sous-entendus », *Langue française*, n° 4, pp. 30-43.
- Ducrot, O. (1980), « Analyses pragmatiques », *Communications*, n° 32, pp. 11-60 : <https://doi.org/10.3406/comm.1980.1481>.
- Dunn, H. S. (2013), « Something Old, Something New ... »: WikiLeaks and the Collaborating Newspapers — Exploring the Limits of Conjoint Approaches to Political Exposure », in Brevini, B., Hintz, A. and McCurdy, P. (eds) *Beyond WikiLeaks*, Basingstoke : Palgrave Macmillan, pp. 85-200.

- Eco, U. (2002), « Ironie intertextuelle et niveaux de lecture », in *De la littérature*, traduit de l'italien par M. Bouzaher, Paris : Grasset, pp. 281-311.
- Elias, N. (1991), *La société des individus*, traduit de l'allemand par J. Étoré, Paris : Fayard.
- Fallery, B., Rodhain, F. (2007), « Quatre approches pour l'analyse de données textuelles : lexicale, linguistique, cognitive, thématique », XVIème Conférence de l'Association Internationale de Management Stratégique, Montréal, pp. 1-16.
- Favret-Saada, J. (1977), *Les Mots, la Mort, les Sorts. La Sorcellerie dans le bocage*, Paris : Gallimard.
- Favret-Saada, J. (1992), « Rushdie et compagnie : Préalable à une anthropologie du blasphème », *Ethnologie française*, T. 22, n° 3, pp. 251-260.
- Frydman, B. (2007). « La transparence, un concept opaque ? », *Journal des tribunaux*, n° 6265, pp. 300-301.
- Garfinkel, H. (1986), « Du bon usage de la dégradation », *Sociétés*, n° 11, pp. 24-27.
- Gayet-Viaud, C. (2011), « La moindre des choses. Enquête sur la civilité urbaine et ses péripéties », in Berger, M., Cefaï, D. et Gayet-Viaud, C. (dir.) *Du civil au politique. Ethnographies du vivre-ensemble*, Bruxelles : Peter Lang, pp. 27-54.
- Genard, J.-L. (1999), *La grammaire de la responsabilité*, Paris, Les Éditions du Cerf.
- Glasse, O. (2006), « Wikipédia. Une encyclopédie des controverses ouvertes ? », in Leresche, J.-P., Benninghoff, M., Crettaz Von Roten, F. et Merz, M. (eds) *La fabrique des sciences. Des institutions aux pratiques*, Lausanne : PPUR, pp. 237-254.
- Glasse, O. (2012), « Folksonomies: Spontaneous crowd sourcing with online early detection potential? », *Futures*, vol. 44, n° 3, pp. 257-264.
- Glaudes, P. et Reuter, Y. (1998), *Le personnage*, Paris : Presses Universitaires de France.
- Goffman, E. (1986 [1974]), *Frame Analysis*, Boston: Northeastern University Press.
- Goffman, E. (1987), *Façons de parler*, Paris : Éditions de Minuit.
- Gonzalez, Ph. et Malbois, F. (2016), « L'affaire DSK, un scandale ? La mise en sens de l'arrestation de Dominique Strauss-Kahn par *lemonde.fr* », in Mazbouri, M et Vallotton F. *Scandale et histoire*, Lausanne : Éditions Antipodes, pp. 221-236.

- Guérin-Pace, F. (1997), « La statistique textuelle. Un outil exploratoire en sciences sociales », *Population*, vol. 52, No. 4, pp. 865-887.
- Guillon, V. et Ambrosino, Ch. (2016), « Penser la métropole à « l'âge du faire » : création numérique, éthique hacker et scène culturelle », *L'Observatoire*, vol. 1, n° 47, pp. 31-36.
- Habermas, J. (1992 [1962]), *L'espace public. Archéologie de la Publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, traduit de l'allemand par M. B. de Launay, Paris : Éditions Payot.
- Hamon, P. (1972), « Pour un statut sémiologique du personnage », *Lectures*, n° 6, pp. 86-110.
- Hedström, J. (2013), *La marche des morts-vivants : une sociologie praxéologique de la médiation critique*, thèse de doctorat, Université de Fribourg et Lyon 3.
- Heinich, N. (2005), « L'art du scandale : Indignation esthétique et sociologie des valeurs », *Politix*, n° 71, pp. 121-136.
- Heinich, N. (2011), « Personne, personnage, personnalité. L'acteur à l'ère de sa reproductibilité technique », in Lenain, T. et Wiame, A. (eds) *Personn/personnage*, Paris : Vrin, pp. 77-101.
- Himanen, P. (2001), *L'Éthique hacker et l'esprit de l'ère de l'information*, Traduit de l'anglais par Claude Leblanc, Paris : Exils.
- Hobbes, Th. (2003 [1651, 1668]), *Leviathan. Vol.2. A critical edition by Rogers, G. A. J. & Schuhmann, K.*, Bristol, Thoemmes Continuum.
- Hobbes, Th. (2004 [1668]), *Léviathan. Œuvres 6/2*, traduit du latin par F. Tricaud et M. Pécharman, Paris, Dalloz.
- James, W. (1890), « The Consciousness of Self », in *The Principles of Psychology*, New York: Holt, pp. 291-401.
- Jayyusi, L. (2010), *Catégorisation et ordre moral*, traduit de l'anglais par M. Barthélémy, Paris : Economica.
- Jouve, V. (2015), *L'effet-personnage dans le roman*, Paris : PUF.
- Karatzogianni, A. (2012), « WikiLeaks Affects: Ideology, Conflict and the Revolutionary Virtual », in Karatzogianni, A. and Kunstman, A. (eds) *Digital Cultures and the Politics of Emotion*, Basingstoke: Palgrave Macmillan, pp. 52-73.

- Karsenti, B. et Quéré, L. (eds) (2004), *La croyance et l'enquête. Aux sources du pragmatisme*, Raisons Pratiques vol. 15, Paris : Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- Kaufmann, L. (2008), « La société de déférence. Médias, médiations et communication », *Réseaux*, vol. 26, n° 148-149, pp. 79-116.
- Kaufmann, L. (2010), « Faire « être collectif » : de la constitution à la maintenance », dans Kaufmann Laurence et Trom Danny (eds), *Qu'est-ce qu'un collectif ? Du commun au politique*, Raisons Pratiques vol. 20, Paris : Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, pp. 331-372.
- Kaufmann, L. et Trom, D. (eds) (2010), *Qu'est-ce qu'un collectif ? Du commun à la politique*, Raisons Pratiques vol. 20, Paris : Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- Kaufmann, L. (2012), « Agir en règle. Le pari grammatical de la sociologie pragmatique à l'épreuve de la critique », *Raison publique*, n° 16, pp. 227-263.
- Kaufmann L., Malbois F., (2015). « « S'éprouver » en public : l'arc affectif de l'indignation dans la controverse « Iacob-DSK » », in Rabatel A., Monte M., Soares Rodrigues M. (eds) *Comment les médias parlent des émotions : l'affaire Nafissatou Diallo contre Dominique Strauss-Kahn*, Paris : Lambert-Lucas, pp. 99-117.
- Kaufmann, L., Rios Luque, R. et Glassey, O. (2016), « « Faire être "Anonymous" » : figuration et dé-figuration d'un collectif « impropre » », *Raison Publique*, n° 20, pp. 143-174.
- Kaufmann, L., Gonzalez, Ph. (2017), « Mettre en valeur(s) le monde social », *Questions de communication*, n° 32, pp. 167-194.
- Kaufmann, L. (2019), « Le singulier, le pluriel et le général », *SociologieS* : <http://journals.openedition.org/sociologies/11333>.
- Kaufmann, L., Cabin, L., Linder, A. et Malbois, F. (2019), « En quête d'un nom (im)propre », *SociologieS* : <http://journals.openedition.org/sociologies/11073>.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (2014 [1980]), *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris : Armand Colin.

- Konzelmann Ziv, A. (2010), « L'intentionnalité collective. Entre sujet pluriel et expérience individuelle », in Kaufmann, L. et Tromm, D. (eds) *Qu'est-ce qu'un collectif*, Paris : Éditions de l'EHESS, pp. 103-133.
- Kovach, B. et Rosenstiel, T. (2014 [2001]), *Principes du journalisme. Ce que les journalistes doivent savoir, ce que le public doit exiger*, traduit de l'américain par M. Berry, Paris : Gallimard.
- Laborde-Milaa, I. (1998), « Le portrait de presse : un genre descriptif ? », *Pratiques*, n° 99, pp. 70-88.
- Lambert, F. (1986), *Mythographies. La photo de presse et ses légendes*, Paris : Edilig.
- Lambert, F. (2012), « Arts et industries de la croyance : quand le langage fait son cinéma... », *Recherches en communication*, n° 38, pp. 105-121.
- Lambert, F. (2016), « Esthésie de la dénonciation. Albert Londres en *Terre d'ébène* », *Le Temps des médias*, n° 26, pp. 75-92.
- Lambert, F. (2017), « Préface », in *Du récit au récit médiatique*, Louvain-La-Neuve : De Boeck, pp. 5-8.
- Lecolle, M. (2013), « Noms collectifs humains : un point de vue de sémantique lexicale sur l'identité dans le rapport individu/groupe », *Interrogations*, n° 16 : <https://revue-interrogations.org/NOMS-COLLECTIFS-HUMAINS-UN-POINT>.
- Leigh, D. et Harding, L. (2011), *WikiLeaks: Inside Julian Assange's War on Secrecy*, London : Guardian Books.
- Lefort, C. (1986), « Permanence du théologico-politique ? », in *Essais sur le politique*, Paris : Seuil, pp. 251-301.
- Lemieux, C. (2007), « L'accusation tolérante. Remarques sur les rapports entre commérage, scandale et affaire », in Offenstadt, N., Van Damme, S., Claverie, É. et Boltanski L. (dir.) *Affaires, Scandales et Grandes causes*, Paris : Stock, pp. 367-394.
- Lemieux, C. (2010), « L'écriture sociologique », in Paugam, S. *L'enquête sociologique*, Paris : PUF, pp. 379-402.
- Lenain, T. et Wiame, A. (2011) « Personne/personnage », introduction à l'ouvrage *Personne/personnage*, Paris : Vrin, pp. 7-24.

- Levy, S. (2010 [1984]), *Hackers: Heroes of the Computer Revolution*, Sebastopol: O'Reilly Media.
- Licoppe, C. (2017a), « Skype appearances, multiple greetings and 'coucou': The sequential organization of video-mediated conversation openings », *Pragmatics*, vol. 27, n° 3, pp. 351-386: <https://doi.org/10.1075/prag.27.3.03lic>.
- Licoppe, C. (2017b), « Showing objects in Skype video-mediated conversations. From showing gestures to showing sequences », *Journal of Pragmatics*, n° 110, pp. 63-82.
- Licoppe, C. et Morel, J. (2012), « Video-in-Interaction: "Talking Heads" and the Multimodal Organization of Mobile and Skype Video Calls », *Research on Language & Social Interaction*, vol. 45, n° 4, pp. 399-429: <https://doi.org/10.1080/08351813.2012.724996>.
- Lilti, A. (2014), *Figures publiques. L'invention de la célébrité 1750-1850*, Paris, Fayard.
- Lilti, A. (2015), « Vies privées, figures publiques : l'invention de la célébrité », Conférence à l'université de Lausanne.
- Lits, M. (2001), « Personne privée, personnage public », *Communication*, vol. 20, n° 2, en ligne : <http://journals.openedition.org/communication/6497>.
- Lits, M. (2009a), « La construction du personnage dans la presse people », *Communication*, vol. 27/1, pp. 124-138 : <https://doi.org/10.4000/communication.1292>.
- Lits, M. (2009b), « La médiatisation du politique ou le passage d'un espace public délibératif à un espace public symbolique narratif », *A contrario*, n° 12, pp. 85-100.
- Loveluck, B. (2015), « Réseaux, libertés et contrôle », Paris : Armand Colin.
- Macé, Marielle, (2017/6), « « Nous-nous ». Autour d'un pronom politique », *Critique*, n° 841-842, pp. 469-483.
- Maingueneau, D. (1991), *L'énonciation en linguistique française*, Paris : Hachette.
- Maingueneau, D. (2009), *Les termes clés de l'analyse de discours*, Paris : Éditions du Seuil.
- Maingueneau, D. (2016), *Analyser les textes de communication*, Paris : Armand colin.
- Malbois, F. (2019), « Identité publique », *Publictionnaire*, en ligne : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/identite-publique/>.

- Malbois F., Cabin L. (2015) « Quand Bradley Manning devint Chelsea. De la NBC à Wikipédia, l'espace public comme scène d'une transition de genre », *Genre, sexualité & société*, en ligne.
- Manninen, J. (2006), « Anders Chydenius and the Origins of World's First Freedom of Information Act », in Mustonen, J. (ed.) *The World's First Freedom of Information Act*, Kokkola: Anders Chydenius Foundation, pp. 18-53.
- Marion, P. (1997), « Narratologie médiatique et médiagenie des récits », *Recherches en communication*, vol. 7, pp. 61-88.
- Maté, A. (2013), « Sémiologie de l'icône gay. Les paradoxes du genre », *Communication et langages*, vol. 3, n° 177, pp. 93-109 : <https://www.cairn.info/revue-communication-et-langages1-2013-3-page-93.htm>.
- Mehl, D. (2007), « La télévision de l'intimité », *French Cultural Studies*, vol. 2, n° 18, pp. 153–167.
- Meizoz, J. (2002), « Recherches sur la « posture » : Rousseau », *Littérature*, n° 126, L'épreuve, la posture, pp. 3-17.
- Meizoz, J. (2007), *Postures littéraires. Mises en scène modernes de l'auteur*, Genève : Slatkine Érudition.
- Meizoz, J. (2019), « Michel Houellebecq, combien de singularité ? », *SociologieS* : <http://journals.openedition.org/sociologies/11110>.
- Mendoza, N. (2011), « Apocalypse, 4Chan, WikiLeaks and the silent protocol wars », *Radical Philosophy*, vol. 166, pp. 1-7.
- Milan, S. (2013), « WikiLeaks, Anonymous, and the Exercise of Individuality: Protesting in the Cloud » in Brevini, B., Hintz, A. and McCurdy, P. (eds) *Beyond WikiLeaks*, Basingstoke: Palgrave Macmillan, pp. 191-208.
- Minner, F. (2018), « L'Indignation, le mépris et le pardon dans l'émergence du « cadre légal » d'« Occupy Geneva » », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 2, n° 56, pp. 133-159.
- Molino, J. (1982), « Le nom propre dans la langue », *Langages*, vol. 16, n°66, pp. 5-20.
- Moretti, A. (2014), « Whistleblower or Traitor: Edward Snowden, Daniel Ellsberg and the Power of Media Celebrity », *Global Media Journal*, pp. 1-16.

- Nez, H. (2012), « Délibérer au sein d'un mouvement social. Ethnographie des assemblées des Indignés à Madrid », *Participations*, vol. 3, n° 12, pp. 79-102.
- Normand, A. (2014), « Proposition pour l'induction en analyse du discours », *Approches inductives*, vol. 1, n° 1, 11-37.
- Oberhauser, P.-N. (à paraître, 2021), « Éprouvante relation médicale. Groupes de discussion et difficultés relationnelles en médecine », thèse de doctorat, Université de Lausanne.
- Otsuka, M. (2006), « Comment être libertarien sans être inégalitaire », *Raisons Politiques*, vol. 3, n° 23, pp. 9-22.
- Parasie, S. (2011), « Le journalisme « hacker ». Une nouvelle utopie pour la presse ? », *La Vie des idées*, en ligne : <http://www.laviedesidees.fr/Le-journalisme-hacker.html>.
- Peirce, C. S. (1984 [1877]), « La logique de la science : première partie : Comment se fixe la croyance », in *Textes anticartésiens*, Paris : Aubier, pp. 267-286.
- Peirce, C. S. (1879), « La logique de la science : deuxième partie : Comment rendre nos idées claires », *Revue Philosophique de la France et de l'Étranger*, pp. 39-57.
- Peirce, C. S. (2007 [1978]), *Écrits sur le signe*, traduit de l'anglais et commenté par G. Deledalle, Paris : Éditions du Seuil.
- Philips, E. B. (1976), « Novelty Without Change », vol. 26. N° 4, *Journal of Communication*, pp. 87-92.
- Proulx, S. et Couture, S. (2006), « Pratiques de coopération et éthique du partage à l'intersection de deux mondes sociaux : militants du logiciel libre et groupes communautaires au Québec », in Penalva, J.M. (ed.) *Intelligence Collective. Rencontres 2006*, Paris : Les Presses de l'École des Mines, pp. 137-152.
- Raymond, É. S. (2000), « Comment devenir un hacker », in Blondeau, O. *Libres enfants du savoir numérique*, Éditions de l'Éclat, pp. 255-277.
- Riemens, P. (2002), « Quelques réflexions sur la « culture hacker » », *Multitudes*, Vol. 1, n°8, pp. 181-187.
- Qin, J. (2015), « Hero on Twitter, Traitor on News: How Social Media and Legacy News Frame Snowden », *The International Journal of Press/Politics*, vol. 20, n° 2, pp. 166-184.
- Quéré, L. (1982), « L'information comme science-fiction » in *Des miroirs équivoques. Aux origines de la communication moderne*, Paris : Aubier Montaigne, pp. 153-175.

- Quéré, L. (1991), « D'un modèle épistémologique de la communication à un modèle praxéologique », *Réseaux*, vol. 9, n° 46-47, pp. 69-90.
- Quéré, L. (1992), « L'espace public : de la théorie politique à la métathéorie sociologique » *Quaderni*, n°18, pp. 75-92.
- Quéré, L. (1997), « Un événement indécidable ? », *EspacesTemps*, n° 64-65, pp. 4-15.
- Quéré, L. (2005), « les « dispositifs de confiance » dans l'espace public, *Réseaux*, vol. 4, n° 132, pp. 185-217.
- Quéré, L. (2006), « Entre fait et sens, la dualité de l'événement », *La Découverte | Réseaux*, vol. 5, n° 139, pp 183-218.
- Quéré, L. (2015), « Places et catégories : La tentation du nominalisme », *Occasional Paper*, n° 22, Centre d'Étude des Mouvements Sociaux, pp. 1-18.
- Quéré, L. (2018), « Confiance et vérité », *Occasional Paper*, n° 51, Centre d'Étude des Mouvements Sociaux, pp. 1-35.
- Quéré, L. et Brezger, D. (1992), « L'étrangeté mutuelle des passants : Le mode de coexistence du public urbain. », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 57-58, pp. 89-100 : <https://doi.org/10.3406/aru.1992.1702>.
- Rabatel, A. (2004), « La déliaison des énonciateurs et des locuteurs dans la presse satirique », *Langage et société*, n° 110, pp. 7-23.
- Reinach, A. (2004 [1913]), *Les fondements a priori du droit civil*, traduit de l'allemand par R. de Calan, Paris : Vrin.
- Revault d'Allonnes, M. (2016), *Le miroir et la scène. Ce que peut la représentation politique*, Paris, Seuil.
- Ricœur, P. (1983), *Temps et récit (I)*, Paris : Éditions du Seuil.
- Ricœur, P. (1986), « Qu'est-ce qu'un texte ? », in *Du texte à l'action. Essai d'herméneutique II*, Paris : Éditions du Seuil, pp. 137-159.
- Ricœur, P. (1991), « Événement et sens », *Raisons Pratiques*, n° 2, pp. 41-56.
- Sacks, H. (1972). « On the Analysability of Stories by Children », in Gumperz, J. J. & Hymes, D. (ed.) *Directions in Sociolinguistics: The Ethnography of Communication*, New York: Holt, Rinehart & Winston, pp. 329-345.

- Schegloff, E. and Sacks, H. (1973), « Opening up Closings », *Semiotica*, vol. 8, n° 4, pp. 289-327.
- Searle, J. (1972), *Les actes de langage. Essai de philosophie du langage*, Paris : Hermann.
- Servais, C. (2013), « Énonciation journalistique et espace public. Une hégémonie pleine de voix ? », *Communication*, 32/2.
- Servais, C. (2019), « Formes narratives et jugement. Réflexions sur l'identité dans l'espace public médiatique », *Sociologies*, dossier « La sociologie à l'épreuve des figures de la singularité » : <http://journals.openedition.org/sociologies/11166>.
- Sifry, M. (2011), *Wikileaks and the age of transparency*, New Haven : Yale University.
- Simmel, G. (1998 [1908]), « Psychologie de la parure », dans *La parure et autres essais*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, pp 79-88.
- Simmel, G. (1999 [1908]), « Excursus sur la sociologie des sens », dans *Sociologie. Étude sur les formes de la socialisation*, Paris, PUF, pp. 629-644.
- Simmel, G. (2009 [1903]), « Métropoles et mentalité », dans Joseph Isaac et Grafmeyer Yves (eds), *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Flammarion, pp. 61-77.
- Simmel, G. (2009 [1908]), « Digressions sur l'étranger », dans Joseph Isaac et Grafmeyer Yves (eds), *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Flammarion, pp. 53-59.
- Singh, S. (2001), *The Code Book*, New York: Delacorte Press.
- Smith, D. E. (1981), "On Sociological Description: A Method from Marx", *Human Studies*, n° 4, pp. 313-337.
- Smith, D. E. (1999), « 'Politically Correct': An Organizer of Public Discourse », in *Writing the social: critique, theory, and investigations*, Toronto: University of Toronto Press, pp. 172-194.
- Smyrnaiois, N. (2013), « Les *pure players* entre diversité journalistique et contrainte économique : les cas d'Owni, Rue89 et Arrêt sur images », *Recherches en communication*, n° 39, pp. 133-150.
- Sonnac, N. (2006), « Les médias : une industrie à part entière et entièrement à part », *Questions de communication*, n° 9, pp. 455-473.
- Sorell, T. (2015). Human Rights and Hacktivism: The Cases of Wikileaks and Anonymous. *Journal of Human Rights Practice*, 7(3), 391-410.

- Stavo-Debaugue, J. (2003), « L'indifférence du passant qui se meut, les ancrages du résidant qui s'émeut », in Cefaï D. et Pasquier, D. *Les sens du public*, Paris : PUF, pp. 347-371.
- Stavo-Debaugue, J. (2010), « Dé-figurer la communauté. Hantises et impasses de la pensée (politique) de J.-L. Nancy », in Kaufmann, L. et Trom, D. (eds) *Qu'est-ce qu'un collectif?*, Raisons Pratiques vol. 20, Paris : Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, pp. 137-171.
- Stavo-Debaugue, J. (2012), « Des « événements » difficiles à encaisser. Un pragmatisme pessimiste », in Cefaï, D. et Terzi, C. (dir.) *L'expérience des problèmes publics*, Raisons Pratiques vol. 22, Paris : Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, pp. 191-223.
- Stavo-Debaugue, J. (2017), *Qu'est-ce que l'hospitalité ? Recevoir l'étranger à la communauté*, Montréal : Liber.
- Tassin, É. (1996), « La question de l'apparence », in Abensour, M. Buci-Glucksmann, C., Cassin, B. Collin, F. et Revault d'Allones, M. (dir.) *Politique et pensée. Colloque Hannah Arendt*, pp. 67-89.
- Thompson, J. B. (2000), « Transformation de la visibilité », traduit de l'anglais par D. Pasquier et M. Relieu, *Réseaux*, vol. 18, n° 100, pp. 187-213.
- Thorsen, E., Sreedharan, C. and Allan, S. (2013), « WikiLeaks and Whistleblowing: The Framing of Bradley Manning », in Brevini, B., Hintz, A. and McCurdy, P. (eds) *Beyond WikiLeaks: Implications for the Future of Communications, Journalism and Society*, Palgrave Macmillan: Basingstoke, pp. 101-122.
- Tréguer, F. (2014), « Hacker l'espace public : la citoyenneté insurrectionnelle sur Internet », *Tracés*, n° 26, pp. 129-147 : <https://doi.org/10.4000/traces.5948>.
- Vandenberghe, F. (2007), « Une ontologie réaliste pour la sociologie : système, morphogenèse et collectifs », *Social Science Information*, vol. 46, n° 3, pp. 487-542.
- Vandenberghe, F. (2010), « Le collectif en action. Des catégories aux groupes en fusion », dans Kaufmann Laurence et Trom Danny (eds) *Qu'est-ce qu'un collectif? Du commun au politique*, Raisons Pratiques vol. 20, Paris : Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, pp. 249-270.
- Van Puyvelde, D. (2011), « Médias, responsabilité gouvernementale et secret d'Etat : L'affaire WikiLeaks », *Le Temps des médias*, vol. 1, n° 16, pp. 161-172.

- Verón, E. (1973), « Vers une logique naturelle des mondes sociaux », *Communications*, n° 20, pp. 246-278.
- Verón, E. (1983), « Quand lire c'est faire : l'énonciation dans le discours de la presse écrite », *Sémiotique II*, pp. 33-56.
- Verón, E. (1985), « L'analyse du « contrat de lecture » : une nouvelle méthode pour les études de positionnement des supports presse », in *Les médias : expériences, recherches actuelles, applications*, Paris : IREP, pp. 203-229.
- Vion, R. (2001), « « Effacement énonciatif » et stratégies discursives », in De Mattia, M et Joly, A. *De la syntaxe à la narratologie énonciative*, Paris : Ophrys, pp. 331-354.
- Voirol, O. (2015), « Les luttes pour la visibilité. Esquisse d'une problématique », *Réseaux*, vol. 1-2, n° 129-130, pp. 89-121.
- Widmer, J. (1994), « Langues et cultures des médias », *Société suisse des sciences de la communication et des médias (SSCM/SGKM)*, vol. 2, pp. 2-4.
- Widmer, J. (1996), « Langues et configurations de l'espace public », *Hermès*, vol. 1, n° 19, pp. 225-239 : <https://doi.org/10.4267/2042/14888>.
- Widmer, J. (1999), « Notes à propos de l'analyse de discours comme sociologie. La mémoire collective d'un lectorat », *Recherches en communication*, pp. 195-207.
- Widmer, J. (2000), « Analyse sociologique des discours », support du cours *Théories de la communication sociale II* donné à l'Université de Fribourg.
- Widmer, J. (2001), « Catégorisations, tours de parole et sociologie », in Michel De Fornel *et al.* *L'ethnométhodologie*, Paris : La Découverte, pp. 207-238.
- Widmer, J. (2010), « La drogue comme problème public », in *Discours et cognition sociale. Une approche sociologique*, Paris : Éditions des archives contemporaines, pp. 205-243.
- Wrona, A. (2005), « Vies minuscules, vies exemplaires : récit d'individu et actualité », *Réseaux*, n° 132, pp. 95-110.
- Xifaras, M. (2010), « Le copyleft et la théorie de la propriété », *Multitudes*, vol. 2., n° 41, pp. 50-64.
- Zéraffa, M. (1969) *Personne et personnage. Le romanesque des années 1920 aux années 1950*, Paris : Klincksieck.

ANNEXES

ANNEXE I : SOURCES

RAPPEL DES FAITS

Fuites de WikiLeaks sur l'armée et le gouvernement américains

- <https://web.archive.org/web/20100406003800/http://wikileaks.org/>, consulté le 04.04.2018.
- <https://collateralmurder.wikileaks.org/>, consulté le 04.04.2018.
- <https://wikileaks.org/afg/>, consulté le 04.04.2018.
- <https://wikileaks.org/irq/>, consulté le 04.04.2018.
- <https://web.archive.org/web/20101201101151/http://cablegate.wikileaks.org:80/>, consulté le 04.04.2018.
- <https://wikileaks.org/the-gifiles.html>, consulté le 05.04.2018.
- <https://search.wikileaks.org/plusd/pressrelease/?nocache>, consulté le 05.04.2018.
- <https://wikileaks.org/nsa-france/>, consulté le 05.04.2018.
- <https://wikileaks.org/clinton-emails/>, consulté le 05.04.2018.
- <https://wikileaks.org/podesta-emails/press-release>, consulté le 19.04.2018.
- <https://wikileaks.org/ciav7p1/>, consulté le 05.04.2018.
- <https://search.wikileaks.org/syria-files/>, consulté le 19.04.2018.
- <https://wikileaks.org/akp-emails/>, consulté le 19.04.2018.
- <https://wikileaks.org/berats-box/article>, consulté le 19.04.2018.
- <https://wikileaks.org/macron-emails/>, consulté le 19.04.2018.

Controverse politico-juridique aux États-Unis

- Pentagon Sees a Threat From Online Muckrakers*, 17.03.2010, NYT.
- Army Leak Suspect Is Turned In, by Ex-Hacker*, 07.06.2010, NYT.
- U.S. Military Scrutinizes Leaks for Risks to Afghans*, 28.07.2010, NYT.
- Gates Cites Peril in Leak of Afghan War Logs by WikiLeaks*, 01.08.2010, NYT.
- Wikileaks : un informaticien brièvement détenu*, 02.08.2010, Le Monde.
- After Afghan War Leaks, Revisions in a Shield Bill*, 03.08.2010, NYT.
- U.S. Tells WikiLeaks to Return Afghan War Logs*, 05.08.2010, NYT.
- Rights Groups Join Call for WikiLeaks to Censor Afghan Files*, 10.08.2010, NYT.
- Spokesman for WikiLeaks Steps Down*, 27.09.2010, NYT.
- The Defense Department's Response*, 22.10.2010, NYT.
- Iraq war logs: disclosure condemned by Hillary Clinton and Nato*, 22.10.2010, The Guardian.
- <https://obamawhitehouse.archives.gov/the-press-office/2010/11/28/statement-press-secretary>, consulté le 17.04.2018.
- Officials Assail WikiLeaks and Try to Curb Damage*, 29.11.2010, NYT.
- Peter King On Why Wikileaks Should Be Declared A Terrorist Organization*, 29.11.2010, The Observer.
- <http://newyork.cbslocal.com/2010/11/28/king-wikileaks-cable-release-worse-than-military-attack/>, consulté le 17.04.2010.

An Interview With WikiLeaks' Julian Assange, 29.11.2010, Forbes.

Next WikiLeaks Target: Big Business, 29.11.2010, NYT.

WikiLeaks' Julian Assange Wants To Spill Your Corporate Secrets, 29.11.2010, Forbes.

Wikileaks Next Document Drop May Target Bank Of America, 30.11.2010, Business insider.

WikiLeaks' Next Target: Bank of America?, 30.11.2010, DealBook, NYT.

WikiLeaks: Interpol issues wanted notice for Julian Assange, 30.11.2010, The Guardian.

Sarah Palin: hunt WikiLeaks founder like al-Qaeda and Taliban leaders, 30.11.2010, The Telegraph.

<https://www.facebook.com/notes/sarah-palin/serious-questions-about-the-obama-administrations-incompetence-in-the-wikileaks-/465212788434/>, consulté le 17.04.2018.

US embassy cables culprit should be executed, says Mike Huckabee, 01.12.2010, The Guardian.

U.S. Weighs Prosecution of WikiLeaks Founder, but Legal Scholars Warn of Steep Hurdles, 01.12.2010, NYT.

Amazon Removes WikiLeaks From Servers, 02.12.2010, NYT.

Amazon Cites Terms of Use in Expulsion of WikiLeaks, 02.12.2010, NYT.

WikiLeaks Struggles to Stay Online After Attacks, 03.12.2010, NYT.

PayPal Suspends WikiLeaks Account, 04.12.2010, blog *The Lede*, NYT.

New Obstacles for WikiLeaks and Founder, 04.12.2010, NYT.

Hundreds of WikiLeaks Mirror Sites Appear, 05.12.2010, NYT.

WikiLeaks Founder Warns About More Dispatches, 06.12.2010, NYT.

Gates Calls Assange Arrest 'Good News', 07.12.2010, NYT.

U.S. Prosecutors Study WikiLeaks Prosecution, 07.12.2010, NYT.

Hackers Attack Those Seen as WikiLeaks Enemies, 08.12.2010, NYT.

'Operation Payback' Attacks Fell Visa.com, 08.12.2010, blog *The Lede*, NYT.

Assange could face espionage trial in US, 08.12.2010, The Independent.

Assange wanted by US for 'espionage offences', 08.12.2010, The Sydney Morning Herald.

Geoffrey Robertson to defend Assange, 08.12.2010, The Sydney Morning Herald.

Washington cherche à poursuivre WikiLeaks en justice, 09.12.2010, Le Monde.

Activists Say Web Assault for Assange Is Expanding, 10.12.2010, NYT.

Updates on the WikiLeaks Saga, Day 13, 10.12.2010, blog *The Lede*, NYT.

Obama Calls Turkish and Mexican Leaders on Diplomatic Leaks, 11.12.2010, NYT.

Rep. Ron Paul, G.O.P. Loner, Comes In From Cold, 12.12.2010, NYT.

Release on Bail of WikiLeaks Founder Is Delayed by Appeal, 14.12.2010, NYT.

Le sort de Julian Assange entre les mains de la Haute Cour à Londres, 15.12.2010, lemonde.fr.

U.S. Tries to Build Case for Conspiracy by WikiLeaks, 15.12.2010, NYT.

<https://web.archive.org/web/20101218052506/https://www.afp.gov.au/mediacentre/news/afp/2010/december/fin-alisation-of-wikileaks-referral.aspx>, consulté le 04.04.2018.

Wikileaks' Julian Assange 'fears extradition to US', 17.12.2010, BBC.

<http://www.bbc.com/news/uk-12020063>, consulté le 19.04.2018.

Bank of America Suspends Payments to WikiLeaks, 18.12.2010, NYT.

Julian Assange like a hi-tech terrorist, says Joe Biden, 19.12.2010, The Guardian.

Why Apple Removed a WikiLeaks App From Its Store, 21.12.2010, NYT.

Wikileaks Has Officially Lost The Moral High Ground, 27.07.2017, Wired.
From liberal beacon to a prop for Trump: what has happened to WikiLeaks?, 14.10.2016, The Guardian.
The Secret Correspondence Between Donald Trump Jr. and WikiLeaks, 13.11.2017, The Atlantic.
Help make Julian Assange Australia's US ambassador, WikiLeaks urged Trump Jr., 14.11.2017, The Guardian.
<https://www.mtsu.edu/first-amendment/article/1045/espionage-act-of-1917>, consulté le 29.12.2019.

Affaire judiciaire en Suède

<https://www.aklagare.se/en/nyheter--press/media/the-assange-matter/chronology/>, consulté le 18.04.2018.
Sweden Adds to Drama Over Founder of WikiLeaks, 21.08.2010, NYT.
L'étrange inculpation du fondateur de WikiLeaks, 21.08.2010, lemonde.fr.
Sweden Defends Reversal of Warrant for Founder of WikiLeaks, 22.08.2010, NYT.
Plotting Doubted in WikiLeaks Case, 23.08.2010, NYT.
Swedish Prosecutor Hopes to Conclude Investigation of WikiLeaks Founder Soon, 23.08.2010, blog *The Lede*, NYT.
Sweden to Question Founder of WikiLeaks, 25.08.2010, NYT.
Sweden Reopens Rape Investigation of WikiLeaks Founder, 01.09.2010, NYT.
Sweden Issues Warrant for WikiLeaks Founder, 18.11.2010, NYT.
WikiLeaks: Interpol issues wanted notice for Julian Assange, 30.11.2010, The Guardian.
Interpol Called for Arrest of WikiLeaks Founder, 01.12.2010, NYT.
<https://www.interpol.int/fr/Centre-des-m%C3%A9dias/Nouvelles/2010/PR101>, consulté le 08.03.2018.
<https://www.interpol.int/fr/Centre-des-m%C3%A9dias/Nouvelles/2012/PR065>, consulté le 06.04.2018.
Swedish Court Confirms Arrest Warrant for WikiLeaks Founder, 02.12.2010, NYT.
British Court Denies Bail to Assange, 07.12.2010, NYT.
Release on Bail of WikiLeaks Founder Is Delayed by Appeal, 14.12.2010, NYT.
Swedish Prosecutor Raises Possible Extradition of WikiLeaks Founder to U.S., 14.12.2010, blog *The Lede*, NYT.
<https://www.aklagare.se/en/nyheter--press/media/the-assange-matter/facts-about-extradition-and-surrender/>, consulté le 31.03.2018.
<https://www.aklagare.se/en/nyheter--press/media/the-assange-matter/kan-assange-utlamnas-fran-sverige-till-usa/>, consulté le 31.03.2018.
WikiLeaks Founder Is Released on Bail, 16.12.2010, NYT.
Confidential Swedish Police Report Details Allegations Against WikiLeaks Founder, 18.12.2010 NYT.
<http://www.nmn.se/nordic/assange/docs/protocol.pdf>, consulté le 08.03.2018.
Q&A: Arrest of Wikileaks founder Julian Assange, 11.01.2011, BBC.
WikiLeaks Founder Back in Court to Challenge Extradition, 07.02.2011, NYT.
London Court Grants Swedish Request to Extradite Assange, 24.02.2011, NYT.
Britain: Assange Extradition Fight, 13.07.2011, NYT.
<http://www.bailii.org/ew/cases/EWHC/Admin/2011/2849.html>, consulté le 19.03.2018.
British Court Says WikiLeaks Founder Can Be Extradited for Questioning, 02.11.2011, NYT.
WikiLeaks Founder Appeals Extradition at Britain's Supreme Court, 01.02.2012, NYT.

WikiLeaks Founder Loses Another Bid to Halt His Extradition to Sweden, 30.05.2012, NYT.

WikiLeaks Founder Turns to Ecuador for Asylum, 19.06.2012, NYT.

La police britannique convoque Julian Assange en vue de son extradition, 28.06.2012, lemonde.fr.

Ecuador Grants Asylum to Assange, Defying Britain, 16.08.2012, NYT.

L'Équateur accorde l'asile politique à Julian Assange, 16.08.2012, Libération.

La prescription commence à tomber pour Assange, loin d'être tiré d'affaire, 13.08.2015, L'obs.

Un groupe de travail de l'ONU estime que Julian Assange a été « détenu arbitrairement », 05.02.2016, lemonde.fr.

Assange entendu par la justice à l'ambassade d'Equateur de Londres, 14.11.2017, LT.

Julian Assange après l'abandon des poursuites contre lui : « Je n'oublie pas, je ne pardonne pas », 19.05.2017, lemonde.fr.

Julian Assange Rape Inquiry Is Dropped but His Legal Problems Remain Daunting, 19.05.2017, NYT.

La Suède lâche l'affaire, mais Assange n'est pas libre, 19.05.2017, La Tribune de Genève.

<https://www.aklagare.se/en/nyheter--press/press-releases/?newsId=D4CC929291BC29E2>, consulté le 18.04.2018.

Le mandat d'arrêt britannique contre Julian Assange est maintenu, 06.02.2018, RTS.

La justice britannique maintient le mandat d'arrêt contre Julian Assange, 13.02.2018, RTS.

La justice britannique maintient son mandat d'arrêt contre Julian Assange, 13.02.2018, LT.

Judge refuses to withdraw Julian Assange arrest warrant, 13.02.2018, The Guardian.

Julian Assange Arrested in London as U.S. Unseals Hacking Conspiracy Indictment, 11.04.2019, NYT.

<https://www.justice.gov/opa/pr/wikileaks-founder-charged-computer-hacking-conspiracy>, consulté le 07.04.2020.

<https://www.bbc.com/news/world-europe-11949341>, consulté le 07.04.2020.

Sweden Drops Julian Assange Rape Inquiry, 19.11.2019, NYT.

Le procès d'extradition de Julian Assange s'ouvre à Londres, 24.02.2020, RTS.

PARTIE « WIKILEAKS »⁴⁹⁸

<https://web.archive.org/web/20160813231953/https://wikileaks.org/What-is-Wikileaks.html>.

<https://www.ccc.de/en/hackerethics>, consulté le 13.08.2020.

<https://web.archive.org/web/20070114162346/http://www.wikileaks.org/index.html>.

<https://web.archive.org/web/20071116052422/http://en.wikipedia.org/wiki/Wikileaks>.

<https://web.archive.org/web/20070121181239/http://www.wikileaks.org/support.html>.

<https://web.archive.org/web/20070117001628/http://www.wikileaks.org/faq.html>.

<https://web.archive.org/web/20070117001628/http://www.wikileaks.org/faq.html>.

<https://web.archive.org/web/20070117001628/http://www.wikileaks.org/faq.html>.

<https://mthvn.tumblr.com/post/44663892003/wikileaksemblemandvoid>, consulté le 21.07.2020.

<https://mthvn.tumblr.com/post/44775649723/wikileaksinterviewwithaska>, consulté le 21.07.2020.

⁴⁹⁸ Le site Internet web.archive.org permet de consulter les pages archivées d'un site Internet et donne donc accès à ses anciennes versions. Nous l'avons régulièrement consulté entre le 01 août 2013 et le 31 décembre 2019 pour analyser l'évolution du site Internet de WikiLeaks.

<https://twitter.com/wikileaks/status/139857977086717952>, consulté le 21.07.2020.

<https://web.archive.org/web/20071011001333/http://www.wikileaks.org/wiki/Wikileaks>.

https://web.archive.org/web/20071011212306/http://wikileaks.org/wiki/Portal:Truth_Tellers#A_word_on_terminology.

<https://web.archive.org/web/20071011001333/http://www.wikileaks.org/wiki/Wikileaks>.

https://web.archive.org/web/20071011212306/http://wikileaks.org/wiki/Portal:Truth_Tellers.

https://web.archive.org/web/20071011210125/http://wikileaks.org/wiki/Portal:Editors#Current_editors.

<https://web.archive.org/web/20071011212316/http://wikileaks.org/wiki/Portal:Volunteers>.

https://web.archive.org/web/20071011212423/http://wikileaks.org/wiki/Wikileaks:Call_to_Arms.

<https://web.archive.org/web/20071011211031/http://wikileaks.org/wiki/Wikileaks:About>.

<https://web.archive.org/web/20071011212316/http://wikileaks.org/wiki/Portal:Volunteers>.

<https://web.archive.org/web/20071011211031/http://wikileaks.org/wiki/Wikileaks:About>.

<https://web.archive.org/web/20071011211031/http://wikileaks.org/wiki/Wikileaks:About>.

<https://web.archive.org/web/20071011211031/http://wikileaks.org/wiki/Wikileaks:About>.

<https://web.archive.org/web/20071011211031/http://wikileaks.org/wiki/Wikileaks:About>.

https://web.archive.org/web/20071121031851/http://wikileaks.org/wiki/Advisory_Board.

https://web.archive.org/web/20071011210140/http://wikileaks.org/wiki/Stasi_still_in_charge_of_Stasi_files.

<https://www.wired.com/2007/12/another-sensiti/>, consulté le 06.04.2019.

<https://web.archive.org/web/20091104200353/http://wikileaks.org/wiki/Wikileaks>.

<https://web.archive.org/web/20091104200417/http://wikileaks.org/wiki/Wikileaks:About>.

http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Documents/UDHR_Translations/frn.pdf, consulté le 06.04.2019.

<https://www.gpo.gov/fdsys/pkg/STATUTE-80/pdf/STATUTE-80-Pg250.pdf>, consulté le 06.04.2019.

https://web.archive.org/web/20091104200520/http://wikileaks.org/wiki/Wikileaks:Media_Kit.

https://web.archive.org/web/20091105102554/http://wikileaks.org/wiki/Wikileaks:What_makes_a_proper_leak_descriptor.

https://web.archive.org/web/20091104200201/http://wikileaks.org/wiki/Wikileaks:Writer%27s_Kit.

<https://web.archive.org/web/20091104200353/http://wikileaks.org/wiki/Wikileaks>.

https://web.archive.org/web/20091105030931/http://wikileaks.org/wiki/Advisory_Board.

<https://sunlightfoundation.com/about/>, consulté le 30.08.2019.

<https://www.ccc.de/en/>, consulté le 06.08.2019.

<https://www.youtube.com/watch?v=8zNFe1mQ6Tc>, consulté le 06.08.2019.

<https://media.ccc.de/v/25c3-2916-en-wikileaks>, consulté le 06.08.2019.

PARTIE « REPRÉSENTATION ET FONDATION »⁴⁹⁹

The Ethics of the War Logs: Debating the Pros and Cons of WikiLeaks, Sharing Secrets at Arm's Length, 29.10.2010, NYT.

State's Secrets: Teaching About WikiLeaks, 30.11.2010, NYT.

⁴⁹⁹ Ne figurent que les articles cités (par ordre d'apparition) dans le manuscrit, non l'ensemble des articles consultés pour réaliser cette recherche. Les articles ont, pour la plupart, été récoltés entre 2013 et 2015.

What Are Your Impressions of WikiLeaks and Julian Assange?, 09.12.2010, NYT.

Red Cross Monitors Barred From Guantánamo, 16.11.2007, NYT.

Leak on Cross-Border Chases From Iraq, 04.02.2008, NYT.

Judge Orders Wikileaks Web Site Shut, 19.02.2008, NYT.

Of Orwell, Wikipedia and Guantánamo Bay, 14.12.2007, blog *The Lede*, NYT.

Group Seeks Public Access to Congressional Research, 04.05.2009, NYT.

Calling on Leakers to Help Document Local Misdeeds, 20.12.2009, NYT.

A Vision of Island as a Haven for Journalists, 21.02.2010, NYT.

Pentagon Sees a Threat From Online Muckrakers, 17.03.2010, NYT.

https://www.lemonde.fr/ameriques/article/2017/11/10/rt-contrainte-de-s-enregistrer-comme-agent-de-l-etranger-aux-etats-unis_5213063_3222.html, consulté le 23.03.2019.

Iraq Video Brings Notice to a Web Site, 06.04.2010, NYT.

https://www.youtube.com/watch?time_continue=27&v=7sYXppiOteM&feature=emb_logo, consulté le 26.01.2016.

Getting Lost in the Fog of War, 26.07.2010, NYT.

Wikileaks Defends Release of Video Showing Killing of Journalists in Iraq, 06.04.10, blog *at war*, NYT.

What Would Daniel Ellsberg Do With the Pentagon Papers Today?, 18.04.2010, NYT.

Hackers Attack Those Seen as WikiLeaks Enemies, 08.12.2010, NYT.

A Renegade Site, Now Working With the News Media, 01.08.2019, NYT.

<http://www.cc.com/video-clips/q1yz2t/the-colbert-report-julian-assange>, consulté le 28.09.2016.

What if the Secrets Stayed Secret?, 12.2010, NYT.

WikiLeaks Taps Power of the Press, 12.10.2010, NYT.

U.S. Military Scrutinizes Leaks for Risks to Afghans, 28.07.2010, NYT.

Julian Assange answers your questions, 03.12.2010, The Guardian.

https://www.frontlineclub.com/the_data_revolution_how_wikileaks_is_changing_journalism/, consulté le 13.10.2019.

Updates on Leak of U.S. Cables, Day 6 New York Times, 03.12.2010, blog *The Lede*, NYT.

Leak May Hurt Efforts to Build War Support, 26.07.2010, NYT.

https://www.frontlineclub.com/wikileaks_press_conference/, consulté le 08.10.2019.

U.S. Military Scrutinizes Leaks for Risks to Afghans, 28.07.2010, NYT.

http://www.nbcnews.com/id/38441360/ns/world_news-south_and_central_asia/t/report-afghan-leaks-dangerously-expose-informants-identities/?hasFlash=true&#.XSWLsJP_yu5, consulté le 08.10.2019.

https://www.law.cornell.edu/constitution/first_amendment, consulté le 29.12.2019.

U.S. Weighs Prosecution of WikiLeaks Founder, but Legal Scholars Warn of Steep Hurdles, 01.12.2010, NYT.

<https://www.mtsu.edu/first-amendment/article/1045/espionage-act-of-1917>, consulté le 29.12.2019.

<https://www.rcfp.org/may-2019-assange-indictment-analysis/>, consulté le 29.12.2019.

U.S. Tries to Build Case Conspiracy by WikiLeaks, 15.12.2010, NYT.

Updates on Leak of U.S. Cables, Day 6, 03.12.2010, blog *The Lede*, NYT.

For Holder, New Congress Means New Headaches, 30.12.2010, NYT.

Gates Assails WikiLeaks Over Release of Reports, 29.07.2010, NYT.

Gates Cites Peril in Leak of Afghan War Logs by WikiLeaks, 01.08.2010, NYT.

U.S. Tells WikiLeaks to Return Afghan War Logs, 05.08.2010, NYT.

WikiLeaks and Pentagon Disagree About Talks, 18.08.2010, NYT.

<https://www.youtube.com/watch?v=GbbK27-AErU>, consulté le 03.03.2020.

<https://www.reuters.com/article/us-usa-afghanistan-wikileaks/wikileaks-guilty-at-least-morally-robert-gates-idUUSTRE6700W420100801>, consulté le 23.09.2019.

<https://archive.defense.gov/news/newsarticle.aspx?id=103001>, consulté le 24.09.2019.

Updates on the WikiLeaks Saga, Day 13, 10.12.2010, blog *The Lede*, NYT.

Clinton Says U.S. Diplomacy Will Survive 'Attack', 29.11.2010, NYT.

WikiLeaks Reports Attack On Its Web Site, 28.11.2010, blog *The Lede*, NYT.

Updates on Leak of U.S. Cables, Day 10, 07.12.2010, blog *The Lede*, NYT.

Officials Assail WikiLeaks and Try to Curb Damage, 29.11.2010, NYT.

In New Video From JibJab, Obama and Biden Bemoan 2010, 20.12.2010, blog *The Caucus*, NYT.

Updates on Leak of U.S. Cables, Day 6 », 03.12.2010, blog *The Lede*, NYT.

Good Gossip, and No Harm Done to U.S. », 05.12.2010, NYT.

Many Europeans Find U.S. Attacks on WikiLeaks Puzzling, 10.12.2020, NYT.

U.S. Weighs Prosecution of WikiLeaks Founder, but Legal Scholars Warn of Steep Hurdles, 01.12.2010, NYT.

U.S. Prosecutors Study WikiLeaks Prosecution, 07.12.2010, NYT.

<https://legal-dictionary.thefreedictionary.com/Publishing+Law>, consulté le 28.02.2020.

Interviews With Freed WikiLeaks Founder, 17.12.2010, blog *The Lede*. NYT.

<https://www.bbc.com/news/uk-12015140>, consulté le 10.01.2010.

WikiLeaks Founder on the Run, Trailed by Notoriety, 23.10.2010, NYT.

The Fragile Community, 29.11.2010, NYT.

WikiLeaks Founder Signs Book Deal, 27.12.2020, NYT.

Julius Bär fait fermer un site internet américain, 20.02.2008, LT.

Une vidéo embarrassante pour l'armée américaine, 06.04.2010, LT.

Les documents qui donnent un autre visage à la guerre (reprise AFP), 26.07.2010, LT.

Wikileaks.org défend la divulgation de documents secrets (Reprise ATS), 26.07.2010, LT.

Lumière crue sur la guerre, 27.07.2010, LT.

Wikileaks « s'en prend aux puissants », 27.07.2010, LT.

WikiLeaks : Washington craint des représailles, 29.07.2010, LT.

L'actualité du week-end, 14.08.2010, LT.

Bras de fer sur des documents de WikiLeaks (Le Temps/AFP), 14.08.2010, LT.

WikiLeaks réveille le fantôme du Vietnam, 12.08.2010, LT.

Julian Assange cherche à assurer l'avenir de WikiLeaks, 18.08.2010, LT.

PARTIE « AFFAIRE ET CONTROVERSE »

WikiLeaks, brève, 21.08.2010, LT.

Étranges démêlés du fondateur de WikiLeaks avec la justice suédoise, 23.08.2010, LT.

<https://www.aftonbladet.se/nyheter/article12435437.ab>, consulté le 23.12.2019.

Julian Assange placé sous « notice rouge » d'Interpol, 01.12.2010, LT.

Nouveau mandat d'arrêt pour Julian Assange (reprise AFP), 02.12.2010, LT.

Les États-Unis cherchent un bon motif pour réclamer Julian Assange, 09.12.2010, LT.

Julian Assange en détention jusqu'au 14 décembre, 07.12.2010, LT.

Arrêté et détenu, Julian Assange assure que les fuites continueront, 08.12.2010, LT.

La guerre va continuer contre les sites hostiles, 09.12.2010, LT.

Julian Assange entend dénoncer une campagne de « diffamation », 17.12.2010, LT.

Nouveau mandat d'arrêt pour Julian Assange, 02.12.2010, LT.

Une procureure zélée poursuit Julian Assange, 10.12.2010, LT.

Nouveau mandat d'arrêt contre le fondateur de WikiLeaks, 18.11.2010, LT.

Un ténor du barreau britannique va défendre Julian Assange, 08.12.2010, LT.

La riposte des supporters d'Assange s'organise, 08.12.2010, LT.

Œil pour œil, viol pour viol, 08.12.2010, LT.

Amours suédoises dangereuses, 29.12.2010, LT.

Parlons viol, Anna Ardin, 13.12.2010, LT.

Un héros ambigu de notre temps, 30.12.2010, LT.

Julian Assange et WikiLeaks décortiqués en 12 mots, 30.12.2010, LT.

Les différents ADN de Julian Assange, 30.12.2010, LT.

Saturday Word: Campaign Spending, and Deficits, 21.08.2010, Blog *The Caucus*, NYT.

Prosecutors Eye WikiLeaks Charges, 21.08.2010, The Wall Street Journal.

Sweden Adds Dra, a Over Founder of WikiLeaks, 21.08.2010, NYT.

<http://web.archive.org/web/20100821182049/https://twitter.com/wikileaks>, consulté le 18.12.2019.

<https://twitter.com/wikileaks/status/21731247584>, consulté le 18.12.2019.

Sweden Defends Reversal of Warrant for Founder of WikiLeaks, 22.10.2010, NYT.

“Julian har vårt fulla stöd”, 21.08.2010, Aftonbladet.

“Jag har varnats för sexfallor”, 22.08.2010, Aftonbladet.

Spokesman for WikiLeaks Steps Down, 27.09.2010, NYT.

Interviews With Freed WikiLeaks Founder, 17.12.2010, blog *The Lede*. NYT.

WikiLeaks Founder on the Run, Trailed by Notoriety, 23.10.2010, NYT.

Sweden to Question Founder of WikiLeaks, 25.08.2010, NYT.

Sweden Reopens Rape Investigation of WikiLeaks Founder, 01.09.2010, NYT.

Plotting Doubted in WikiLeaks Case, 23.08.2010, NYT.

Swedish Prosecutor Hopes to Conclude Investigation of WikiLeaks Founder Soon, 23.08.2010, blog *The Lede*, NYT.

Sweden Issues Warrant for WikiLeaks Founder, 18.11.2010, NYT.

A Note From the Editors, 22.10.2010, NYT.

The Iraq Archive: The Strands of a War, 22.10.2010, NYT.

Interpol Called for Arrest of WikiLeaks Founder, 01.12.2010, NYT.

Swedish Court Confirms Arrest Warrant for WikiLeaks Founder, 02.12.2010, NYT.

New Obstacles for WikiLeaks and Founder, 04.12.2010, NYT.

British Court Denies Bail to Assange, 07.12.2010, NYT.
Updates on Leak of U.S. Cables, Day 10, 07.12.2010, blog *The Lede*, NYT
Gates Calls Assange Arrest 'Good News', 07.12.2010, NYT.
The New York Times News Blog Swedish Prosecutor Raises Possible Extradition of WikiLeaks Founder to U.S., 14.12.2010, blog *The Lede*, NYT.
Swedish Prosecutor Raises Possible Extradition of WikiLeaks Founder to U.S., 14.12.2010, blog *The Lede*, NYT.
WikiLeaks Founder Is Released on Bail, 16.12.2010, NYT.
Confidential Swedish Police Report Details Allegations Against WikiLeaks Founder, 18.12.2010, NYT.
Updates on Leaks of U.S. Cables, Day 4, 01.12.2010, blog *The Lede*, NYT.
Updates on Leaks of U.S. Cables, Day 10, 07.12.2010, blog *The Lede*, NYT.
From WikiLeaks Founder, a Barrage of Interviews, 17.12.2010, NYT.
Release on Bail of WikiLeaks Founder Is Delayed by Appeal, 14.12.2010, NYT.
Web Attackers Find a Cause in WikiLeaks, 08.12.2010, NYT.
'Operation Payback' Attacks Target MasterCard and PayPal Sites to Avenge WikiLeaks, 08.12.2010, blog *The Lede*, NYT.
Hackers Attack Those Seen as WikiLeaks Enemies, 08.12.2010, NYT.
Activists Say Web Assault for Assange Is Expanding, 10.12.2010, NYT.
In Sweden, Sex Assault Gets Little Tolerance, 07.12.2010, NYT.
Is It Rape ? It Depends on Who Is Asking, 28.12.2010, NYT et International New York Times.
<https://www.bbc.com/news/av/uk-12014826/julian-assange-vows-to-continue-leaking-secret-material>, consulté le 03.02.2020.

PARTIE « PERSONNAGE PUBLIC »

<https://www.cnrtl.fr/definition/personnage/substantif>, consulté le 22.03.2020.
<http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/identite-publique/>, consulté le 15.03.2020.
Le patron de WikiLeaks fustige le Pentagone, 04.11.2010, LT.
Julian Assange, maître de lui devant la justice, 08.12.2010, LT.
British Court Denies Bail to Assange, 07.12.2010, NYT.
<https://www.cnrtl.fr/definition/alter%20ego>, 05.04.2020.
<https://dictionary.apa.org/twinship-transference>, 03.04.2020.
https://www.instagram.com/p/BxqDYrBh3ft/?utm_source=ig_embed, 06.04.2020.
WikiLeaks Founder on the Run, Trailed by Notoriety, 23.10.2010, NYT.
<https://www.cnrtl.fr/definition/notori%C3%A9t%C3%A9>, consulté le 28.03.2020.
Une diplomatie américaine secouée, 30.11.2010, LT.
WikiLeaks, les pirates et l'intérêt public, 30.11.2010, LT.
Le patron de WikiLeaks fustige le Pentagone qui lui rend la vie impossible, 05.11.2010, LT.
Interpol Called for Arrest of WikiLeaks Founder, 01.12.2010, NYT.
Julian Assange et WikiLeaks décortiqués en 12 mots clés, 30.12.2010, LT.
<https://www.cnrtl.fr/definition/arlequin>, consulté le 21.03.2020.

De l'abbé Pierre à Julian Assange, 07.12.2010, LT.

Personne n'aime les secrets sauf les siens, 30.12.2010, LT.

Un héros ambigu de notre temps, 30.12.2010, LT.

CONCLUSION

<https://web.archive.org/web/20101231190739/http://www.wikileaks.ch/>.

<https://web.archive.org/web/20101231190749/http://www.wikileaks.ch/Support.html>.

Would You Feel Differently About Snowden, Greenwald, and Assange If You Knew What They Really Thought?, 19.01.2014, The New Republic.

Press Freedoms and the Case Against Julian Assange, Explained, 11.04.2019, NYT.

La lente agonie du secret, 30.12.2010, LT.

Pour ou contre ? Notre débat, 30.12.2010, LT.

La justice britannique maintient son mandat d'arrêt contre Julian Assange, 13.12.2018, LT.

ANNEXE II : *THE ALYONA SHOW* (05.04.2010)

A.M. = Alyona Minkovski ; J.A. = Julian Assange

Julian Assange apparaît dans l'émission « The Alyona show » de la chaîne *Russia Today* (RT) après la diffusion du *Collateral Murder*. Cette interview date du 5 avril 2010, jour de la diffusion de la vidéo sur WikiLeaks, et fait suite à la conférence donnée par Assange au *National Press Club*.

La vidéo s'ouvre sur la présentatrice, une femme d'une trentaine d'années, regardant et s'adressant directement aux spectateurs. En arrière-fond, le sigle de l'émission, « The Alyona Show ». En bas de l'image, des informations en continu circulent et la météo s'affiche sous le logo RT à gauche.

A.M.

Now the brutal slaughter civilians and two Reuters reporters have been covered up since 2007, until today. The military's response to the question of the attack were that the attack occurred after security forces came under fire from men accompanying the reporters at the rules of engagement were followed in returning that fire. Reuters filed a Freedom of Information Act request to see the video footage but was denied. And now, thanks to WikiLeaks, we know the military's account was indeed false. But what is WikiLeaks expect to happen now? We are here with the co-founder of WikiLeaks Julian Assange to see what he has to say.

A.M.

Julian, first I wanna thank you very much for sitting down with us, now the video here it's a very graphic, it's a very sensitive nature and originally the military had claimed that they were following all rules of engagement when it came to this attack. The video would show otherwise, so, so what do we call this thing?

[Un encadré gris s'affiche en bas de l'écran avec l'inscription « Julian Assange Co-founder WikiLeaks".]

J.A.

We either call this an internal US war crime or a war crime in a sense of the Geneva conventions. Now all we say that that there seems to be a problem with the rules of engagement, all the judicial bodies with inside the US military that are responsible for investigating and enforcing those rules.

A.M.

It does seem like it would a cover but I think one of the things that, for me, was even more disturbing is listening to the audio track on this video hearing you

listen to the soldiers and you hear them, you hear them laughing, saying "haha I got them", you hear them patting each other on the back, saying "nice shot". What does that say about war these days today is it becoming almost like a video game?

J.A.

Yeah, *hem* it's pretty clear that the soldiers involved in the parts, involved have become debased *hem* by the war and *hem* at some stage their experience turned into just playing video game and getting high scores by killing people. And in particular there's an event where Saïd *hem* one of the Reuters staff is crawling prone and wounded, is of no threat to anyone and there's also no hostile forces around him *hem* and the pilot is saying "common' buddy just pick up a weapon, all you need to do is pick up a weapon" because they know in the rules of engagement that's all they need for them to kill him but it's actually no military necessity for them to kill him. In fact, *hem* he would be, if he really was an insurgent, someone that should be interrogated for information, he might have valuable intelligence information but they don't want to do that they just want an excuse to kill.

A.M.

I really want to know, what do you ultimately want to achieve with releasing this video today?

[Pendant que Julian Assange parle, la camera zoome sur la vidéo diffusée en arrière-plan. Celle-ci, en noir et blanc, provient d'une caméra de transport. Le spectateur sait qu'il s'agit de la caméra et de l'angle de vue pris depuis l'Apache américain. La vidéo montre des individus marchant dans la rue, dont certains arborent dans les mains du matériel difficilement identifiable. Une grosse croix, comme une cible, occupe le premier-plan de l'écran.]

J.A.

Well we want to show people what war is really like now, what modern war is like *hem* and this video includes very important elements of modern war. It shows you what the aerial interaction is like now with people on the ground. It shows you corruption or debasement of the pilots' characters and their involvement with the people on the ground. It shows you errors in the internal judicial mechanisms with the United States military. It shows you that reports about what who is an insurgent and who is not an insurgent that appear in the media following an event where people are killed cannot be trusted. It cannot be relied upon. And even internal reportage in the US military cannot be relied upon. There are samples in this video where a Hellfire missile is put into a building and a number of people are killed *ah* their alleged insurgents they count but the bystanders on the outside who appear to have been killed at the

very least grievously wounded are not killed and by default everyone is accounted... counted as an insurgent until the press find evidence otherwise and then there is a back track on the claims but only once the press find to prove otherwise.

A.M.

But ultimately do you want somebody to be held accountable here someone in the military perhaps for hem whoever covered it up for whoever fired those shots or do you also want this to be a sign that the WikiLeaks is like a new watchdog and now WikiLeaks is the place where you can go where you can find the stories that the normal press won't show other people or you you won't just take the story that the military offers you you would rather look for the real information yourself.

J.A.

That's right we we believe in releasing full source documents to the world together with analysis to put them in context and help people to understand them because the full source material is what helps keep journalism honest. That it's independently verifiable independently checkable your assertions are checkable in the same way as a scientific paper is checkable if the full source material is released to the public. We hope that, outside of that, *hem* this video is going to result not simply in the prosecution of those pilots or their immediate commanders but some higher-level reform, every action that those pilots take to kill people they clear with a commander's first they ask for permission to attack to engage, and they get permission to attack and engage and subsequently there were investigations stimulated by Reuters demands which found that all those actions were acceptable and fell into the rules of engagement and there should be no prosecution. So the problem is not just a few straight pilots, this is a systemic problem *hem* at the company level and in the rules of engagement.

A.M.

But you have to assume that you will be attacked from from many sites, you gonna have critics of people who will question the authenticity of this video. If the video was indeed encrypted how did you where did you get the technology to break it down to unencrypt... how do people know that it is really is authentic?

J.A.

We have actually broken quite a few things before we also broke the password to NATO's master narrative for Afghanistan *hem* which was progress *hem*. The video itself *hem* there are multiple ways to see that it is authentic, these includes statements by Reuters local witnesses, they include material presented by a journalist from the Washington Post that was embedded with the ground units

that came in afterwards *hem* other aspects as the public record and internal coherency in the video itself. So there is... and I think that... I don't believe that there will be any claims that the video is not authentic.

A.M.

So in our case, why did you decide to hang on to it for as long as you did because it isn't necessarily in the character of WikiLeaks to advertise something before you just put it up there and yet you were twitting about it saying if anything happens to us you know why it's April 5th video, you held a press conference at the National Press Club. Why why in this case did you do that?

J.A.

We always spend time putting material into its context. Our commitment to our sources is not just to protect them and we have never lost a source, it's not just to publish the material, it is to get the maximum political impact possible. That is our commitment. *aaah* So some of that is needed in order to get the maximum impact with this. *Heu* But we wanted to present something else. You know, this is an attack on one of our own. This is an attack on journalists trying to get the truth out. *Hem* So I suppose we have felt an extra sort of camaraderie and the need to defend ourselves and our community by defending or exposing the attack on these journalists in Iraq and of course we should also consider that not just journalists died in fact a whole bunch of people died a dozen people died [interruption de la journaliste – I know there were children] *Hem* we don't have details on the civilians and we have just gotten details on some people in the van but for the other these are the nameless dead *hem* they all have stories we don't know what they are they certainly all have families *hem* and that is a long-term problem *hem* with war deaths. *Hem* we don't really know what they are who is involved, this is a case where we can see some of the people by virtue that they are journalists and we also know for sure that the journalists are not insurgents they are doing their full-time job so there can't be any claim that they were insurgents.

A.M.

One last question very quickly. Do you expect this to be on the evening news everywhere tonight, do you expect the Pentagon to issue an official reaction or statement?

J.A.

They have not issued a statement yet *hem* when when they have been questioned out today. *Hem* I do expect this would be on quite a few news channels it is interesting that there hasn't been anything yet on US TV. However, NBC was at our press conference and did film it *hem* so that will be quite interesting. I expect TV channels all over the rest of the world will certainly play

it. The particular angle that is taken in the US broadcast TV *ah* I'm not sure about *hem* I'd be quite surprised if there wasn't something *hem* on the networks other than, say, Fox but the... Will they put the full segment on, I'm not sure maybe just particular parts.

A.M.

Well Julian, I wanna thank you very much for stopping by our studio and telling us more about this release of the video today.

J.A.

You're welcome.

ANNEXE III : *THE COLBERT REPORT* (12.04.2010)

J.A. = Julian Assange ; S.C. = Stephen Colbert

[S.C. est assis et s'adresse à la caméra se situant devant le public. Le public applaudit et acclame le présentateur.]

S.C.

My guest tonight is one of the directors of WikiLeaks, which reveals corporate and government secret documents. So for the first time in any interview we'll use face pixilation and voice altering technology. Please welcome Julian Assange.

[Musique. S.C. court devant le public pour le saluer]

Thank you very much.

[S.C. va ensuite se positionner à une autre table, où il s'assoit. Il est tourné face à son invité, toujours invisible aux yeux des téléspectateurs.]

Now Sir (...)

[S.C. s'adresse à son invité en tendant un bras vers lui. Son visage est pixélisé et des effets sont posés sur sa voix. Rires du public.]

Why does your organisation publish these things online?

[La caméra se tourne vers Julian Assange qui regarde le présentateur. Le public le voit et la caméra le filme en position ³/₄.]

J.A.

We have rights under laws of different countries in the word, those are laws that've been mandated by nation states and the people of the states, but we also see a longer ride throughout history, that is that real sort of diplomacy and real politics is something that is derived from the flow of information itself through the population.

S.C.

Aw, you know what? Jimmy, I think you were right, I think it's probably better to pixelate *him* and effect *his* voice rather than *mine*. Hem, has his face already been on camera? Have they seen him?

Jimmy

Yes, they have.

S.C.

Oh, he's a dead man. (...) Well, take it off, take it off.

[Le visage de S.C. n'est plus pixélisé et les effets sur sa voix sont ôtés.]

All right, you believe you're—you're a freedom absolutist, is that—is that the case? You believe that there's an ultimate freedom of—of free speech.

J.A.

Not an ultimate freedom. However, free speech is what regulates government and regulates law. That is why in US constitution the Bill of Rights says that congress is to make no such law of bridging the freedom of the press, that is to take the rights of the press outside the rights of the law because those rights are superior to the law because in fact they create the law. Every constitution, every Bill of legislation is derived from the flow of information. Similarly, every government is elected as result of people understanding things.

[Pendant que J.A. parle, une bannière figurant au bas de l'écran le présente comme "Julian Assange Editor, WikiLeaks".]

S.C.

Governments are elected based on what people *know* about the politicians or what they *know* about what their government does. If we don't *know* what the government's doing, we can't be sad about it.

[Rires du public et de J.A..]

Why are you trying to make me sad?

'cause you are, you're trying to bum us out about the world, aren't you? All of these terrible things happened behind closed doors and you've decided that I needed to know about it.

[Rires du public.]

J.A.

That—that's just an interim state, Steven, you'll be happier later on.

S.C.

I doubt it. No, I'll be angrier later on. Now, let's—let's talk about this footage that has gotten you so much attention recently. This is a footage of an Apache helicopter attack in 2007.

J.A.

Yes.

S.C.

Hem, the army described this as *hem* a group that gave resistance during the fight, that doesn't seem to be happening. *But* there are armed men in the

group, they did find a rocket-propelled grenade among the group. The Reuters photographers who were regrettably killed, they were not identified as photographers. And you have edited this tape! And you have given it a title! Called *collateral murder*.

[Pendant que S.C. parle, une bannière figurant au bas de l'écran indique un lien Internet où se trouve l'entretien complet.]

J.A.

Yes.

S.C.

That's not leaking! That's a pure editorial.

J.A.

So, the promise we make to our sources is that not only we will defend them through every means that we have available technologically and legally and politically, but we will try and get the maximum possible political impact for the material that they give to us and–

S.C.

So *collateral murder* is to get political impact?

J.A.

Yes, absolutely. And the material (...) we have promised to the public is that we will release the full source material. So if people have a different opinion, the full material is there for them, *hem*, to analyse and assess.

[Pendant que J.A. parle, une bannière figurant au bas de l'écran le présente comme "Julian Assange Editor, WikiLeaks".]

S.C.

Well, actually I admire that. I admire someone who is willing to put *collateral murder* on the first thing people see, knowing that they probably won't look at the rest of it.

[Rires du public et de J.A..]

That way you properly manipulated the audience into the emotional state you want before something goes on the air –

J.A.

Yeah–

S.C.

'Cause that is an emotional manipulation. What you're about to see is *collateral murder*, now look at this completely *objective* bit of footage that you're about to show.

[Rires du public et de J.A.]

That's journalism that I can get behind.

[Rires du public.]

J.A.

That's true. Only one—only one in ten people did actually look at the full footage. However—

S.C.

So that's *ninety* percent of the people accept the definition of *collateral murder*.

J.A.

Yes, and—

S.C.

Congratulations!

J.A.

Thank You.

[Rires du public.]

S.C.

Do you believe it was collateral murder?

J.A.

Yes—

S.C.

You do?

J.A.

Absolutely.

S.C.

Do you get to make that call, did you put the word *collateral murder* up?

J.A.

Yes.

S.C.

You did!

[S.C. pointe du doigt J.A.]

J.A.

That was our call.

S.C.

Really?

[Pause, puis S.C. se tourne vers la caméra se situant devant le public.]

I want the Pentagon to know that he's actually not in my studio right now.

[Rires du public et de J.A..]

Thousands of miles away via satellite.

[S.C. se tourne face à Assange.]

How can you call that *collateral murder*? What branch of the service did you serve in, Sir? Huh?

J.A.

Well I'm an Australian, actually.

S.C.

So what what-what-what branch of the barbie did you throw you shrimp on, what-

[Rires du public et de J.A..]

Do you guys not fight down there? How can you-how can you how can you call *collateral murder* - I've watched the entire thing. I'm one of that ten percent. And you did not reveal that there was a firefight that had gone on nearby?

J.A.

There wasn't, that's a lie.

S.C.

That's a lie.

J.A.

That's a lie.

S.C.

So-

J.A.

We have-we have classified records that show that in fact all that there was, twenty-eight minutes beforehand, was a report of small arm fire, the person involved was not identified and the location involved was also not identified. Twenty-eight minutes later the Apache, after circling around the suburb of New Baghdad, came across these men and killed them.

S.C.

What were these men doing in the streets carrying rifles and rocket-propelled grenades?

J.A.

So it appears there are possibly two men, one carrying a AK-47 and one carrying a rocket-propelled grenade although we're not a hundred percent sure of that, in that crowd. However, the permission to engage was given before the word

RPJ was ever used and before the Reuters cameraman Namir Eldeen ever pulled up his camera and went around the corner.

[J.A. mime le port d'une caméra sur l'épaule.]

S.C.

What is the purpose of letting the public *know*, it's like you're saying 'it is better to know than not to know'.

[Rires du public.]

J.A.

Yes, that's—I mean—

S.C.

Have you not heard ignorance is bliss?

[Rires du public.]

J.A.

All too frequently.

S.C.

Aren't you stuck in a bit of a bind? You've got a lot of attention for showing (...) *death*.

J.A.

Yes.

S.C.

Do you have another video showing death—I understand you have a—a video of a tanker being attacked in Afghanistan.

S.C.

Yes, we have another video—

S.C.

And how many people die in that one?

J.A.

The military says ninety-seven.

S.C.

Ninety-seven, ok. Don't you kinda get caught in sort of the 24-trap, which is you've got—you've got make every single episode about violence and death or else no one is gonna watch anymore?

J.A.

Just as long as we don't have to increase the number of every episode, I'll be happy, Steven.

S.C.

Julian Assange, thank you so much for joining me.

[S.C. tend la main au-dessus de la table pour serrer celle de J.A. Il se tourne ensuite vers la caméra se situant devant le public. Applaudissements et acclamations du public.]

Julian Assange, sort of founder (...) spokesman for WikiLeaks.

[Pause avec mimiques pour mimer le doute.]

We think.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	5
SOMMAIRE	7
RAPPEL DES FAITS	13
Contexte	13
Fuites de WikiLeaks sur les USA à partir de 2010	14
Affaire politico-juridique impliquant WikiLeaks et Julian Assange aux États-Unis	16
Affaire judiciaire impliquant Julian Assange en Suède	20
INTRODUCTION	31
La représentation politique et médiatique des collectifs	32
Interpellation et figuration : les fonctions et enjeux du récit médiatique	34
Un objet politique ?	37
De nous en il : comment WikiLeaks est devenu Julian Assange	38
PROLOGUE – ÉPISTÉMOLOGIE ET MÉTHODE	
1. DU DOUTE À L'ENQUÊTE	47
Le schème de l'enquête	47
Un doute initial	51
Raisonnement par induction et déduction	55
Une question, trois terrains d'enquête	59
Le site Internet de WikiLeaks	63
<i>Le Temps</i> et le <i>New York Times</i>	64
2. MÉTHODE ET OUTILS : SOCIO-SÉMIOTIQUE ET LINGUISTIQUE PRAGMATIQUE	67
Le discours comme action	67
Une première lecture de sens commun : ressaisir l'interprétant en réception	70
Une seconde lecture analytique : analyse énonciative et catégorielle	81
L'énonciation : « contrat énonciatif » et outils de la linguistique pragmatique	82
Outils empruntés à la philosophie du langage et à la rhétorique	106
Actes de langage et performativité	107
L'ethos	115
Un outil emprunté à l'ethnométhodologie	117
Les catégorisations d'appartenance	117
<i>NOUS</i> – ONTOLOGIE D'UN COLLECTIF HYBRIDE	
3. WIKILEAKS : QUAND L'ACTIVISME MÉDIATIQUE RENCONTRE LE HACKERISME	133
L'activisme médiatique	134
Origines et éthique hacker	136
Principes de l'éthique hacker	137
Des lignes de fracture chez les hackers ?	143
Du hackerisme au journalisme	149
4. UNE PLATEFORME PARTICIPATIVE ET COLLABORATIVE (JANVIER 2007)	153
La page d'accueil du site : présenter et interpeller	154
De l'importance de la transparence et de la responsabilité partagée	154
L'auditoire composite de la page d'accueil : des catégories « en devenir »	156
Oscillation énonciative du discours d'accueil : <i>nous x – WikiLeaks x</i>	161
Page FAQ : nominations catégorielles, fondateurs et ethos de WikiLeaks	164
Un dialogue feint	164
Nominations catégorielles	166

Introduction des fondateurs et ethos de WikiLeaks	170
La réinscription du projet dans une tradition englobante	172
Conclusions intermédiaires	177
5. UN SITE POUR LES JOURNALISTES ET UN MOUVEMENT ACTIVISTE (FIN 2007)	183
Division du travail par renomination catégorielle	184
Des portails liés aux catégories	186
De l'importance du journalisme dans la page de présentation du site	195
Assange, membre du conseil consultatif et rédacteur-éditeur	196
L'anonymat des fondateurs et la publicité des membres du conseil consultatif	196
L'ethos d'un hacker militant et d'un <i>cracker</i> ?	198
Conclusions intermédiaires	202
6. UN OUTIL JOURNALISTIQUE ET UNE ORGANISATION MÉDIATIQUE (FIN 2009)	205
Médiation informationnelle et relationnelle entre journalistes et <i>whistleblowers</i>	206
Un outil pour les journalistes	206
Journalistes : public ou collaborateurs de WikiLeaks ?	207
Plus qu'un simple médium, une organisation médiatique	208
Actions, procédures et décisions du comité éditorial	208
Une contribution de première main	212
Assange « éditeur » : polysémie et confusion hiérarchique	215
De la plateforme collaborative à l'organisation médiatique	217
DE <i>NOUS EN IL</i> (I) – REPRÉSENTATION ET FONDATION	
7. LE FONDATEUR PEUT-IL ÊTRE UN REPRÉSENTANT DANS LA PRESSE ?	225
Représentation et fondation	227
Représentation politique et personnification de la chose inanimée chez Thomas Hobbes	227
L'autorité par l'acte de fondation chez Hannah Arendt	232
La représentation médiatique : contrainte de publicité et épreuve de figuration	235
8. ASSANGE, PERSONNIFICATION DE WIKILEAKS DANS LE <i>NEW YORK TIMES</i>	239
La co-naissance d'Assange et de WikiLeaks dans le <i>New York Times</i>	241
Quand le collectif disparaît sous le poids du singulier : l'émergence d'un fondateur	243
L'émergence d'une controverse politico-juridique	262
Une controverse qui s'axe sur la personne de Julian Assange	264
Du glissement de l'autorité au pouvoir	277
Prendre ses distances avec Assange et WikiLeaks : assurer son professionnalisme pour protéger ses arrières	283
Se préserver de sanctions légales potentielles	285
Répondre aux critiques de ses lecteurs, justifier ses actions et décisions	287
L'échec de la représentation médiatique ou la réduction ontologique de WikiLeaks	294
9. UNE INSTITUTION MÉDIATIQUE DIRIGÉE. PREMIÈRES APPARITIONS DE WIKILEAKS ET DE JULIAN ASSANGE DANS <i>LE TEMPS</i>	297
Au commencement, un site Internet	297
Un événement qui interpelle les lecteurs du <i>Temps</i>	298
La diffusion du « <i>Collateral Murder</i> » ou l'émergence d'une entité hybride	300
Un site, un fondateur	301
Assange directeur d'une institution médiatique qui prend la forme d'un site Internet	311
De la mise en visibilité du directeur de WikiLeaks au basculement dans la personnification	314
Un directeur enclin à la personnification	320
DE <i>NOUS EN IL</i> (II) – AFFAIRES ET CONTROVERSE	
10. QUAND LE NON-SCANDALE PROFITE À L'ACCUSÉ PRÉSUMÉ : LA COUVERTURE MÉDIATIQUE DE L'AFFAIRE JUDICIAIRE SUÉDOISE DANS <i>LE TEMPS</i>	327

Une nouvelle affaire ou la suite d'une controverse ?	328
Inscription temporelle des allégations : l'enchâssement de deux affaires en un événement englobant	331
Un événement qui s'étale dans le temps	332
Une interprétation des faits qui s'impose : un complot politique	335
Un fait, deux versions : récit factuel d'une affaire judiciaire et dénonciation d'une action malveillante	336
Quand le non-scandale sexuel devient controverse politico-juridique	339
Réinsertion contextuelle : des allégations indexées sur la controverse politico-juridique	347
La décrédibilisation des allégations par la (re)qualification des faits	358
Un parti pris pour Assange	371
11. DES ALLÉGATIONS QUI S'INDEXENT SUR LE CONTEXTE AMÉRICAIN : LA RESTITUTION DE L'AFFAIRE JUDICIAIRE SUÉDOISE PAR LE NEW YORK TIMES	373
Deux informations, une brève et un seul titre	373
L'interpénétration de deux affaires en une controverse	375
Resingularisation d'une dénonciation	377
Une imbrication événementielle difficilement évitable	386
Privilégier le schème narratif politique, mais non le parti pris pour Assange	412
<i>// – UN PERSONNAGE PUBLIC</i>	
12. DEVENIR UN PERSONNAGE PUBLIC	421
Le personnage en trois axes : rôle et <i>self</i>, fiction, singularité	422
Le rôle et le <i>self</i>	422
La fiction	429
La singularité	434
13. DES IMAGES ET DES MOTS : PORTRAITS D'ASSANGE	443
Un dictateur égocentrique	446
Produire le lien de personnification	447
Des catégories et propos déclinant le <i>self</i> d'Assange	451
Des photographies qui servent l'actualité ou la renommée ?	460
Montrer le lien par l'image	461
Quand l'image génère la renommée et la singularité	464
Des catégories d'appartenance politiques vs personnelles	469
Assange, personnage extraordinaire et personne ordinaire	474
Un héros ambigu vs un tyran égocentrique	479
Redéfinir les contours de l'histoire de WikiLeaks	483
CONCLUSION	489
Du <i>nous</i>...	489
... au <i>il</i>	491
Transformation de la scène originelle : un fondateur attiré	496
Transparence n'est pas publicité	499
Enquêter et évaluer vs dévoiler	499
<i>Le Temps</i> : du héros au traître ?	504
BIBLIOGRAPHIE	511
ANNEXES	529
Annexe I : Sources	529
Annexe II : <i>The Alyona Show</i> (05.04.2010)	539
Annexe III : <i>The Colbert Report</i> (12.04.2010)	544
TABLE DES MATIÈRES	551